MESSAGER

DES SCIENCES ET DES ARTS

DE LA BELGIQUE,

OU

Nouvelles Archives

HISTORIQUES, LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.

MESSAGER

DES SCIENCES ET DES ARTS

DE LA BELGIQUE,

OU

NOUVELLES ARCHIVES

HISTORIQUES, LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES;

Recueil

Publié par MM. F. DE REIFFENBERG, à Bruxelles, JULES DE SAINT-GENOIS, C. P. SERRURE, A. VAN LOKEREN et A. VOISIN, à Gand.

TOME CINQUIÈME.

Gand,

IMPRIMERIE DE LÉONARD HEBBELYNCK,
Vieille Citadelle, N.° 18.

1837.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. J. H. Bormans, à Liége.
R. Chalon, à Mons.
N. Cornelissen, à Gand.
P. De Decker, ibid.
J. J. De Smet, ibid.
L. P. Gachard, a Bruxelles.
V. Goethals, ibid.
Lavalleye, à Liége.
J. J. Lamein, à Ypres.
Le Glay, à Lille.

MM. J. H. Mertens, à Anvers.
Ch. Morren, à Liége.
C. Parmentier, à Gand.
L. M. Polain, à Liége.
A. G. B. Schayes, à Bruxelles.
Tandel, à Liége.
C. Vervier, à Gand.
L. A. Warnkoenig, à Fribourg.
J. F. Willems, à Gand.

EXPOSITION DE BRUXELLES DE 1836.

Tableau de la Bataille de Courtrai,

PAR M. DE KEYSER.

En 1823, vivait au petit village de Santvliet, situé dans les polders, un jeune enfant, âgé de dix ans, appartenant à une honnête famille d'agriculteurs, qui se trouvait dans une certaine aisance. Ce jeune enfant, seul, sans maître, sans guide, s'essayait à dessiner sur le sable de la digue. Un élève de l'Académie d'Anvers, M. *Joseph Jacobs*, l'auteur de la *Bataille de Beverhout*, le découvrit, lui fournit du papier, des crayons, et des estampes à copier. Cet enfant qui s'essayait à dessiner dans son village, c'est aujourd'hui l'une des gloires artistiques de la Belgique, c'est l'auteur de la *Journée des Éperons*, c'est De Keyser. Dans notre pays, où l'on respire pour ainsi dire avec l'air l'amour des arts et surtout de la peinture, c'est encore ainsi qu'ont debuté Paelinck, Eug. Verboekhoven, Geefs aîné, De Braekeleer, Mathieu, Gaillait et tant d'autres, qui peuvent s'écrier, comme le poète, avec le noble orgueil du génie :

Je ne dois qu'à moi seul ma fortune et mon nom!

Amené à Anvers, De Keyser entra à l'Académie, après avoir étudié sous Brackeleer et Math. Van Brée, dont il est toujours resté l'ami, et fit à vingt ans, perché sur une mauvaise échelle de badigeonneur, son *Calvaire*, qui orne actuellement l'église de Manchester. L'année suivante, il exposa à Gand son *Saint-Dominique*, qui, par un heureux mélange de coloris, s'approchait du Murillo et du Van Dyck. Enfin, moins d'un an après, apparut au salon de Bruxelles la *Journée des Éperons*.

Avant de commencer l'examen de la nouvelle page de De Keyser, j'éprouve le besoin de déclarer hautement que, simple amateur, je n'appartiens à aucune école, que je raconte mes propres impressions, sans aucun esprit de système, et que j'ai des éloges pour toutes les productions artistiques qui retracent la nature et parlent à mon cœur et à mon esprit. A moi, Van Brée, Wappers, De Keyser, Navez, Gallait, Kremer, De Braekeleer, Geirnaert, Leys, Van Rooy! Quoiqu'avec diverses nuances de talent, vous avez tous droit aux applaudissements de vos concitoyens et aux couronnes que distribue la patrie aux artistes qui relèvent sa gloire. Il y a place pour vous tous sous le soleil de la Belgique, sous ce soleil qui, au XVI.e et au XVII.e siècle, a fait éclore tant d'artistes et de savants dans tous les genres. Eh quoi! quand un nouvel astre vient à briller, ne pourrions-nous pas élever nos regards vers lui, sans tourner le dos à ceux qui l'ont devancé? Non, non, ce n'est pas chez nous qu'on renverse, pour en placer une autre, la statue que nos mains ont érigée la veille sur le piédestal. Resserrée entre des limites étroites, la Belgique doit être fière de tous ceux de ses enfants qui l'honorent par les dons du génie. Et quel autre pays, eu égard à sa population, peut se glorifier d'avoir produit autant d'artistes remarquables? Ce serait un bien beau livre à faire que celui qui comprendrait la biographie de tous nos peintres, sculpteurs, musiciens, architectes, statuaires et graveurs.

Accusé de n'être qu'un servile imitateur de Rubens et de Van Dyck, les seuls maîtres sur lesquels il avait pu se former, les seuls qu'il avait connus, De Keyser voulut répondre à ses détracteurs d'une manière victorieuse. Amant passionné de la vieille gloire de nos aïeux, il chercha dans leurs annales un fait d'armes célèbre, et l'un des moins connus peut-être, un exploit qui n'eût jamais été traité, où tout fût neuf, costumes, mœurs, armures. Et il choisit la Journée des Éperons, et en une seule nuit, sa composition fut arrêtée, et environ huit mois après elle était terminée.

La Journée des Éperons est sans contestation le plus glorieux exploit militaire de notre histoire.

De Keyser a emprunté la pensée-mère de sa composition au passage suivant de la *Notice sur la bataille de Courtrai*, insérée dans notre *Messager des Sciences et des Arts*, année 1834, page 317 :

« Il était neuf heures du matin, quand le comte d'Ar-» tois, transporté de désespoir et de rage, en apprenant la » défaite des siens, vint lui-même attaquer les Flamands » avec son corps, qui formait l'élite de son armée. Un che-» valier champenois de sa suite l'avertit que le ruisseau » était déjà rempli de morts en plusieurs endroits. Mais il » n'y fit point attention, donna de l'éperon à son coursier, » et s'élança sur l'autre bord, suivi de tout son monde. » Gui reconnaît ses armes et sa bannière, il accourt à sa » rencontre, et le carnage recommence avec un nouvel » acharnement. Quelques Gantois et ceux de Bruges ren-» versèrent tout ce qui s'offrit à leurs coups. Le comte » d'Artois poussa son impétueux coursier jusqu'auprès de » l'étendard de Flandre, il le saisit par la hampe, et malgré » les coups de massue et de hache qui pleuvaient sur lui, » il en déchira un lambeau. Dans cette lutte, il perdit, » malheureusement pour lui, un étrier. Il n'en continua » pas moins à se défendre bravement, jusqu'à ce que

» Guillaume Van Saeftingen, frère-lai de l'abbaye de Ter » Doest, dans le Franc-Nord de Bruges, qui, entraîné par » son brûlant patriotisme, vint avec un Carme du même » endroit prendre part à la bataille, lui porta un coup si » violent, qu'il le renversa en même temps que son cheval. » Le prince fut alors de toutes parts assailli de blessures » avec tant de fureur, qu'il fut obligé de s'écrier qu'il » était le comte d'Artois et de demander s'il n'y avait pas » là un noble auquel il pût rendre son épée. On lui ré- » pondit en flamand qu'on n'entendait pas sa langue et » qu'au reste on ne faisait pas de prisonniers. Il fut achevé » à ces mots. Un boucher de Bruges, qui lui avait déjà » abattu le bras d'un seul coup, lui coupa la langue qui » lui sortait de la bouche, et offrit, après la bataille, ce » dégoûtant trophée à Jean Van der Marct. Le comte d'Eu » et nombre d'autres grands de France perdirent aussi la » vie en cet endroit, tandis que partout ailleurs l'on se » battait encore avec acharnement, mais toujours au » désavantage des ennemis. Le chevalier Hugon Butterman, » d'Arckel, se distingua au-dessus de tous les autres et » rapporta l'étendard français, comme il l'avait juré avant » la bataille aux généraux flamands; mais il fut si griève- » ment blessé, qu'il en mourut peu de temps après. »

S'il est impossible aux plus grands peintres de nos jours d'indiquer d'une manière précise les diverses dispositions, les différentes masses de deux armées ennemies dans les batailles modernes, à une époque où la tactique militaire et la discipline sont parvenues si loin, à plus forte raison l'artiste éprouve-t-il des difficultés insurmontables s'il a à retracer les batailles d'un âge où la force physique décidait du sort des empires, où tout le talent du chef comme du soldat consistait à porter les plus terribles coups de massues hérissées de fer, de longues épées ou de lances tellement pesantes qu'elles fatigueraient le bras de nos

plus robustes cavaliers. Aussi les peintres dans l'impossibilité de représenter, même sur la plus vaste toile, le choc de grandes masses qui se heurtent, empruntent-ils d'ordinaire un épisode intéressant, qu'une pensée un peu intelligente rattache aussitôt au sujet principal.

Notre artiste n'avait donc pas à peindre le choc de deux masses ennemies d'environ 100,000 hommes, et formant d'un côté l'armée la plus belle, la plus valeureuse, la plus régulière qu'on eût vue jusqu'alors, de l'autre une armée de citoyens combattant pour ce que l'homme a de plus cher au monde, sa patrie et son honneur. Les Français venaient redemander compte aux Flamands des *Vêpres siciliennes* de Bruges, et ceux-ci à leur tour brûlaient de tirer vengeance de l'oppression étrangère, du ravage de leur malheureux pays, et de l'injuste détention de leur prince et de leurs plus nobles seigneurs. Deux autres sentiments opposés étaient en outre en présence avec toute leur animosité: les premiers venaient imposer de nouveau en Flandre l'omnipotence de l'aristocratie féodale; les seconds allaient combattre pour l'établissement complet de leurs libertés communales, qui furent dans cette province plus vivaces et plus remuantes que partout ailleurs. Ne pouvant donc renfermer dans sa toile ce grand duel de nation à nation, ce duel à mort entre deux principes politiques, M. De Keyser a emprunté à la Journée des Éperons son épisode le plus remarquable, celui qui décidait d'une manière caractérisée la victoire de la liberté et de l'indépendance de la Flandre, contre l'aristocratie française. Son sujet principal, le groupe sur lequel s'attacheront tous les regards, sera donc la mort du général en chef des ennemis, celle du comte d'Artois. Voyez, ce guerrier si valeureux, et si implacable, est déjà renversé à terre, ainsi que son noble coursier : c'est la terrible massue de Guillaume De Saeftingen qui d'un seul coup les

a abattu l'un et l'autre : chacun se dispute l'honneur d'achever celui qu'on regarde comme la cause de tous les malheurs qui accablent le pays et menacent d'anéantir le nom flamand. L'un des membres de la corporation des bouchers de Bruges aura ce triste honneur; il a déjà appuyé son genou sur la poitrine de la victime, et sa hache va donner le trépas. Autour de lui, tous les guerriers respirent les mêmes sentiments de vengeance et de mort. On n'aperçoit que des armes sanglantes et levées : partout l'image de la destruction des vaincus et l'odeur du sang. Grand Dieu ! qu'un peuple est terrible et sanguinaire quand il se lève tout entier, comme un seul homme, pour punir ses oppresseurs! Quel épouvantable spectacle, quelle cruelle alternative que celle-là, de tuer pour ne point être tué! car ne nous y trompons pas : c'est un duel à mort qui vient de s'engager. Le comte Robert, en portant la flamme et le fer dans toute la Flandre gallicane, avait déjà fait connaître aux Flamands ce qu'il leur réserve, s'il est vainqueur. C'étaient malheureusement là les mœurs de l'époque, non seulement chez nous et en France, mais encore dans tout le reste de l'Europe. C'est toujours le *væ victis!* le *malheur aux vaincus!* du farouche Brennus.

Tout, autour du groupe principal, indique clairement pour le spectateur, quelque peu au courant qu'il soit de l'histoire et de la connaissance des armoiries, que cet épisode appartient bien à la bataille de Courtrai. Ce fossé historique rempli de cadavres, ces armoiries des vainqueurs et des vaincus, ce noble prince immolé par un homme farouche qui ne peut être qu'un boucher, ces redoutables bourgeois qui ont conservé chacun l'habillement de leurs corps et métiers de Flandre, et armés de ces terribles massues si souvent citées dans nos annales, ce brouillard léger et vitreux répandu sur cette scène de carnage, brouillard dont tous les historiens font mention et qui n'a pas permis au peintre

de jeter plus de lumière sur certaine partie de son tableau, ce clocher de Courtrai taillé à jour et si gracieux, le même qui vit la glorieuse Journée des Éperons, enfin ces escadrons fuyant dans la direction de Tournai, tous ces détails rendus avec une sévère fidélité historique ne laissent dans l'esprit aucun vague sur la pensée de l'artiste.

Nous croyons avoir démontré que De Keyser ne pouvait et ne devait, pour être fidèle à l'histoire, et atteindre le but qu'il s'était proposé, représenter qu'une scène de carnage, animée par des représailles cruelles, mais bien légitimes et dans les mœurs du temps. Nous ne concevons pas comment on ait pu faire à De Keyser un reproche de sa fidélité, premier mérite de la peinture historique. Assurément, il ne sentait pas battre dans sa poitrine un cœur flamand, cet écrivain qui appelle *bourreaux, meute altérée de sang,* des hommes généreux qui, sur le sol natal, défendent leur patrie, leurs autels, l'honneur de leurs vieillards, contre une agression étrangère, injuste et sans miséricorde.

La composition de De Keyser glace d'effroi au premier abord. Ce n'est pas un tableau : vous êtes transporté tout à coup au milieu de la plus affreuse mêlée, vous sentez l'odeur du sang, vous entendez le bruit sourd des coups de massues, les plaintes des mourants et les imprécations inexorables des vainqueurs : le cœur se serre, se révolte, en voyant ainsi l'homme détruire son semblable. Mais quand au bout d'une demi-heure, vous revenez d'une première impression, quand vous pensez au peintre, quand vous vous rappelez que vous êtes devant une toile, et quand vous vous rendez compte des sentiments qui doivent animer la vengeance des Flamands, soit que vous étudiez chaque personnage en particulier, soit que votre pensée embrasse toute la magique conception de l'artiste, c'est alors que la terreur fait place à l'admiration la plus

méritée. Nous avons déjà parlé de la noblesse des traits du comte Robert, qui demande, mais en vain, un chevalier auquel il puisse remettre son épée. Avez-vous remarqué la hardiesse de dessin de son coursier renversé comme lui, et qui s'efforce de se relever? Nous ne parlerons pas de la physionomie féroce du boucher qui achève le prince français : c'est un type admirable en son genre, et nous ne concevrions pas qu'un jeune homme de mœurs aussi douces que M. De Keyser eût pu en créer de semblables, si nous ne nous rappelions que le sensible et tendre Racine a écrit les vers suivants :

> Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange,
> De chair et d'os meurtris et traînés dans la fange :
> Des lambeaux pleins de sang et des membres affreux
> Que des chiens dévorants se déchiraient entr'eux.

Voulez-vous vous faire une idée de la flexibilité du talent du jeune artiste d'Anvers? Voyez, je ne sais plus dans quel petit village de la Campine, sa *Vierge donnant le rosaire à St-Dominique ;* vous direz en contemplant cette figure, si suave, si divine, que c'est bien la mère des anges, et vous admirerez la richesse d'imagination du peintre.

Quelle physionomie satanique, d'autre part, que celle du frère lai de Ter Doest contemplant sa victime tombée à ses pieds. Ce sont bien là les traits d'un homme impitoyable qui pendant la bataille avait assommé plus de 40 chevaliers ennemis, et qui, rentré dans son couvent, tue son prieur et blesse mortellement son abbé, soutient seul un siége dans le clocher de Lissewege, et finit par se sauver en Turquie où il renie, dit-on, son Dieu.

Il est à regretter que le peintre n'ait pu faire figurer dans son tableau les deux libérateurs de la Flandre, Pierre De Coninck et Breydel, qui se trouvaient, lors de la mort du comte, dans une autre direction du champ de bataille: il eut violé d'une manière flagrante la vérité historique.

Il a préféré suivre pas à pas les traditions écrites, et nous devons lui en savoir gré, à une époque où l'on ne se fait pas le moindre scrupule de défigurer si souvent l'histoire.

Cette vieille hideuse, qui s'appuie sur Guillaume de Saeftingen et semble le montrer comme le sauveur de la patrie, est encore un de ces types bien remarquables et tels qu'on en retrouve seulement dans Walter Scott. Le sang français n'est pas le seul qui rougisse la plaine de Groeningue. A droite, deux archers flamands rapportent dans leurs bras ce seigneur d'Arckel, enveloppé dans le drapeau français qu'il a conquis : il est blessé mortellement; mais il veut, avant de rendre le dernier soupir, jouir de l'agonie de son ennemi. A côté de lui, accourt, monté sur son coursier, le comte Jean de Namur, suivi de sa bannière : car si, dans cette journée fameuse, la grande gloire revint à la bourgeoisie des communes flamandes, ce serait une grande erreur de croire que la noblesse de notre pays n'y ait pris qu'une légère part. La notice citée au commencement de cet article, prouve, par une foule de noms, que les nobles flamands firent cause commune avec la bourgeoisie; bien que plus de cinquante d'entre eux, appartenant aux plus nobles familles du pays, furent prisonniers en France avec le vieux comte Gui.

Dans le fond, des escadrons qui fuient rattachent à une grande défaite l'épisode décisif de la mort du comte Robert d'Artois.

A droite, accourt une foule confuse qui peu d'heures auparavant avait été refoulée jusqu'au bord de la Lys. Quelle étonnante diversité dans les airs de tête de ces soldats citoyens, de ces vieux bourgeois si redoutables dont De Keyser a ressuscité le type avec une étonnante puissance d'imagination! Quelle expression dans les traits de ces plébéiens se pressant autour de ce guerrier qui agite la bannière de Guillaume de Juliers, sur laquelle se lit le cri de guerre des Flamands : *Vlaenderen den Leeuw!*

S'il est un tableau dans lequel toutes les règles de l'unité d'action aient été religeusement observées, c'est certes celui dont nous nous occupons. Partout se présente l'image de la guerre et de la vengeance. Deux pensées de l'artiste viennent toutefois adoucir la terreur qu'inspire cette boucherie. L'une représente le vieux moine, dont le personnage est historique : ce ministre d'une religion qui a le sang en horreur, supplie Guillaume de Saeftingen d'épargner l'illustre victime qui est à ses pieds; l'autre est une jeune et belle femme qui n'a pas craint d'affronter le fer et les traits pour retrouver le corps de son mari. Un chien, l'ami fidèle de l'homme, lèche la main de son maître et complète cet épisode attendrissant. Quoique le sujet n'en soit pas neuf, nous devons cependant savoir gré à M. De Keyser de l'avoir introduit dans sa composition, pour laisser respirer l'âme du spectateur. Pourquoi refuserions-nous à cet artiste, ce que dans des positions à peu près analogues, on a approuvé dans Matthieu Van Brée, dans Odevaere et dans Wappers? Si nous jetons un coup-d'œil sur l'ensemble de la composition, nous remarquerons que tous ces guerriers semblent se mouvoir avec facilité, au milieu de cette mêlée épouvantable, et que le peintre a su habilement éviter la confusion. On a reproché à l'artiste d'avoir enveloppé d'un brouillard diaphane le second et le troisième plan de son tableau : on a eu tort; on aurait dû au contraire le féliciter d'avoir conservé cette circonstance historique, dont il est parlé à deux reprises dans la narration, et loin de donner à son tableau une teinte plus claire, M. De Keyser, du moins c'est notre avis, eût peut-être mieux fait d'étendre légèrement le brouillard jusqu'au premier plan. Il eût évité par là des reflets de lumière qui, dans certaines parties de son groupe principal, semblent viser trop à l'effet. Au reste, cette admirable vigueur de coloris, cette richesse de palette,

cette exubérance de jeunesse, sont un défaut pardonnable, que l'on a à reprocher à bien peu de peintres, et que l'âge et l'étude sauront tempérer.

Sous le rapport du dessin nous n'avons que des éloges à donner à l'artiste. Car quel est celui qui aurait le courage, en contemplant un riche et moëlleux tissu de Cachemire, d'y remarquer une ou deux légères imperfections? Étudiez les nombreux racourcis que le peintre semble avoir pris plaisir à rechercher; voyez avec quelle vérité, avec quelle facilité de pinceau, il les a rendus, et vous avouerez que s'il s'est créé des difficultés, il a su les vaincre avec un rare bonheur. La main gauche de la jeune femme éplorée est un modèle en ce genre.

On a déjà dit que M. De Keyser avait su conserver à sa composition les mœurs et le caractère de l'époque : mais ce qu'on n'a pas encore remarqué, c'est la fidélité historique qu'il a mise dans la représentation des costumes, des armes offensives et défensives du poème terrible et sanglant qu'il a écrit avec son pinceau. Pour arriver à cette connaissance archéologique du moyen-âge, cet artiste, si jeune encore, a dû feuilleter plus d'un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, parcourir plus d'une collection particulière à Anvers, à Gand, à Courtrai, et consulter les armures du Musée de Bruxelles. Car l'archéologue vous dira que ces casques, ces hallebardes, ces masses d'armes, ces cottes de maille, ces éperons mêmes qui ont donné leur nom à la bataille, etc., appartiennent à l'époque représentée par l'artiste; nous dirons la même chose de ces étendards et de ces armoiries qui jouent un si grand rôle dans nos anciennes batailles.

Nous croyons rendre la pensée de la plupart de ceux qui ont visité notre salon, en répétant hautement que De Keyser par sa *Journée des Éperons* vient de se mettre sur la première ligne de nos peintres d'histoire. Quel

avenir pour cet intéressant jeune homme, si bon, si modeste, s'il continue à travailler dans la retraite, à étudier encore nos grands maîtres ainsi que ceux d'Italie, et à acquérir ce talent complet qui a donné l'immortalité à leurs ouvrages.

Telle est la description rapide de ce tableau si remarquable, conçu, étudié, exécuté en moins de huit mois par un jeune homme à peine âgé de vingt-trois ans. L'histoire de l'art, dans aucun pays, n'a encore rien présenté d'aussi extraordinaire.

L'Exposition de Bruxelles est terminée, et la grande page de De Keyser, ce chef-d'œuvre de l'école flamande moderne, appelé à rehausser en même temps notre vieille gloire militaire, tant négligée par nos écrivains, va passer en Angleterre. Nous ne doutons pas qu'elle n'y soit accueillie avec plus d'enthousiasme encore que n'y a été reçu le *Calvaire*. On se rappelle que la Journée des Éperons a été achetée 25.000 fr., lorsque seulement trois têtes du tableau étaient à peine achevées.

A. Voisin.

Reddition de Zevenbergen,

A PHILIPPE LE BON, DUC DE BOURGOGNE.

Des événements qui devaient bientôt étendre les limites de la Belgique, et agrandir ainsi les domaines de la maison de Bourgogne, se succédèrent insensiblement au commencement de l'an 1425. Jean IV, duc de Brabant, avait conçu de l'aversion pour son épouse, Jacqueline de Bavière, et l'avait forcée de se rendre au Quesnoy. Philippe, comte de Saint-Pol et frère du duc, fit des efforts inutiles pour rapprocher les deux époux. Le duc Jean refusa de se rendre à l'assemblée générale convoquée à Vilvorde pour mettre un terme à leurs démêlés. Il se présenta entretemps devant Bruxelles avec une armée composée de troupes allemandes, et il obtint la suppression de la régence conférée au comte de Saint-Pol. Vers la fin de la même année, et au milieu de l'hiver, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, forma le projet de porter de nouveau la guerre en Hollande. Il se mit en marche avec une bonne partie de soldats flamands et artésiens, la plupart archers; mais au lieu de continuer sa route, il assiégea la petite ville de Zevenbergen, dans le Brabant septentrional, à deux lieues nord-ouest de Breda. Plusieurs escarmouches eurent lieu entre les assaillants et la garnison, commandée par Gérard van Stryen, seigneur de Zevenbergen: messire

Thierri Gherbode et le bâtard de Maldeghem furent tués dans une rencontre. Enfin, cette ville, d'ailleurs pressée par la famine, était tellement cernée, qu'il ne lui restait aucun espoir d'être secourue par les troupes de la comtesse Jacqueline, à qui elle était restée fidèle. Il n'y avait donc pas d'autre parti à prendre au seigneur de Zevenbergen, contre lequel les habitants s'étaient soulevés, et que le duc de Bourgogne tâchait vainement d'attirer de son côté, que de se rendre à la merci du duc, ce qui eut lieu par suite du traité conclu entre les parties.

Le plus grand nombre des auteurs que nous avons consultés, ayant passé sous silence cet événement dont le récit intéressant se trouve dans un manuscrit que nous avons publiéen 1835 (1), et qui contient aussi le traité dont nous venons de parler; et ce que nous lisons à ce sujet dans la chronique de Flandre, ne suffisant pas pour nous mettre au fait des suites du siége de Zevenbergen, qui a duré trois mois; enfin, aucun écrivain ne nous ayant donné en entier le texte de ce traité, nous avons cru qu'il ne serait pas inutile de le publier tel qu'il est consigné dans le manuscrit, Il ne porte point de date, mais il paraît avoir été signé au mois d'avril 1426; il est ainsi conçu :

Traictie fait sur la rendicion des ville chasteel terre et seignourie de Zevenberghe.

Premiers le seigneur de Zevenberghe a transporte et livre es mains de monss.r le duc de Bourgoigne les villes fortresse terre subgez et seignourie de Zevenberghe dessusdiz et delivre en ses mains les clefz desd. ville et chastel.

---

(1) Sous ce titre traduit : Événements remarquables, surtout en Flandre et Brabant, ainsi que dans les pays limitrophes, de 1377 à 1443 (d'Olivier Van Dixmude, auteur contemporain de l'événement que nous rapportons), in-4.°

Item que led. seigneur de Zevenberghe et tous les gentilz hommes qui avec lui ont este en lad.e ville se sont rendus es mains de mon dit S.r a sa volonte sauvez leurs vies et tendront prison a Lille en telles hostelleries une ou plusieurs que on leur ordonnera.

Item ont les seigneur de Zevenberghe et gentilz hommes dessusdiz et aussi les autres estraingniers delivre es mains de mond. S.r tous les canons, pouldres, pierres, arcs, arbalestres, traiz, barges et autres nefs et apparaux de guerre avec ce qui y appartient.

Item lesd. estraingniers assavoir les petits compaignons estans en lad. ville se pourront partir en faisant ung anchien ornede, tel qui est accoustume qui est a entendre quilz feront serment de jamais eulx armer ne faire aucune chose contre mond. S.r ses pays terres seignouries et subgez, ne de ceulx quil a ou aura en gouvernement.

Item que tous ceulx qui du coste de mond. S.r sont prisonniers audit Zevenberghe ou mains et puissance daucuns des dessusd. seront franchement mis au delivre.

Item que les bourgeois manans et habitans de Zevenberghe recepvront et feront serment a mon dit seigneur comme a leur droiturier seigneur et parmi ce mot avant dit S.r leur quittera et pardonnera tout ce quilz puent avoir maiffait envers lui et les pays et subgez de Hollande et de Zelande.

Aussitôt que ce traité eut été accepté de part et d'autre, Zevenbergen fut remise au duc qui y fit son entrée et fut reconnu comme seigneur du lieu, après que celui qu'il venait de subjuguer lui eut adressé la parole en ces termes, qui nous traduisons du flamand.

Haut et puissant seigneur! je me suis comporté en ennemi de vous et de vos provinces et sujets. Je sollicite donc votre grace et me rends prisonnier. Je mets en vos mains mes ville, château, terre, seigneurie et sujets de Zeven-

berghe avec tout ce qui en dépend, sauf ma vie, et je vous supplie instamment de me pardonner et d'accorder la même faveur aux chevaliers et aux gens qui étaient de mon parti et qui se rendent à leurs prisons en attendant leur pardon (1).

Voici, au surplus, les noms des chevaliers qui ont été faits prisonniers à Zevenbergen : le seigneur du lieu, messire Florent de Haemstede ; le seigneur de Cruninghe ; messire Jean d'Ostende et quinze ou seize gentilhommes qui étaient avec eux et parmi lesquels se trouvaient Jean de Haemstede, Thieri de Zandvorst et Pierre van Roelant (2). Gerard van Stryen et messire Jean d'Ostende restèrent enfermés au château de Lille, jusqu'après la mort de la comtesse Jacqueline, arrivée en 1436.

LAMBIN.

---

(1) Pour plus grande intelligence, nous transcrivons ici ce discours tel qu'il se trouve consigné dans le manuscrit :

Hogheboren vorst ghenadich heere ic hebbe ghebruct jeghen uwen ghenaden landen ende onderzaten waerom ic u te ghenaden comme ende gheven u over my zelven ghevanghen voort draghe u ende livre over uwer ghenaden myne steide slot land heerlichede ende onderzaten van Zevenberghe met al datter toebehoort behouden myn lyf, ende bidde omoedelike uwen ghenaden dat vergheven willen my ende den riddren ende knechten die met my ghewiest hebben ende in vanghenessen trecken ende uwe ghenaden toenswaert keeren.

(2) Les familles de Haemstede, de Cruninghe et d'Oostende, paraissent être originaires de Dordrecht ; elles y étaient établies pendant les XIV.e et XV.e siècles. Messire Florent de Haemstede, chevalier, seigneur de Haemstede et Montigny, vivant en 1390, épousa la fille de Jean, seigneur de Cruninghe, et Rasse de Haemstede, chevalier, tué devant Brouwershaven, en 1426, s'allia avec dame Agnès d'Ostende. Florent de Haemstede, fils de Florent, a été marié avec dame Pauline van de Werve. (Description de Dordrecht, page 360). Pierre van Roelant vivait de 1414 à 1460. (Halma, théâtre, I, 158).

Notice

SUR

L'ÉTAT DES ÉCOLES GRATUITES DE GAND.

Dans le mois d'octobre 1836, M. Thiersch, conseiller du roi de Bavière et professeur à l'université de Munich, revenant d'un voyage qu'il avait fait en Europe, par ordre de son souverain, pour examiner les meilleures méthodes d'enseignement, et l'état de l'instruction en chaque pays, s'arrêta quelques jours à Gand, visita nos établissements, examina tout avec le plus grand soin, j'ajouterai même avec un vif intérêt, et prit connaissance de l'organisation complète de toutes nos écoles, depuis celles de la ville et des Frères de feu le vénérable Triest, jusqu'à notre université.

On a réuni à cette occasion, pour les lui communiquer, diverses notes sur les Écoles gratuites de Gand, notes qui ne nous semblent pas sans intérêt. Nous en devons une bonne partie à M. Van Nérum, instituteur en chef de l'École N.° 1, au Pakhuys, et nous aimons à en témoigner ici notre reconnaissance à cet estimable professeur, dont

les connaissances et le zèle ont tant contribué à propager et à faire fleurir, à Gand, l'instruction primaire.

La création de ces écoles date de 1828; on y admet des enfants de tous les cultes religieux sans distinction.

Il n'y eût d'abord, à Gand, que trois écoles; leur nombre s'augmenta depuis jusqu'à cinq, et aujourd'hui on en compte huit. Toutes ces écoles ont été entièrement réorganisées en 1832, époque à laquelle elles furent réunies sous une direction particulière, et confiées à des maîtres habiles. Elles subsistent au moyen de subsides accordés par la ville.

Le tableau suivant suffira pour faire connaître l'état de chaque école en particulier :

N.o d'ordre.	DESTINATION DE CHAQUE ÉCOLE.	Population.	Nombre de maitres ou maitresses	Montant des appointements.	Frais d'entretien.
				fr.	fr.
1	École de Garçons.....	344	10	5220	1025
2	» »	309	10	5220	1027
3	» »	526	8	4040	841
4	École de Filles.....	357	5	2500	739
5	» »	521	5	3600	822
6	École centrale de français pour Garçons....	424	6	3100	525
7	École centrale de français pour Filles.....	289	4	1400	329
8	École gardienne pour les Enfants de 2 à 5 ans..	524	4	2500	200
	TOTAUX...	4294	52	27580	5508

Ainsi la régence de Gand fait instruire tous les jours gratuitement un nombre de 4294 enfants. Cette instruction est donnée par 52 maîtres ou maîtresses : elle coûte annuellement une somme de 34 à 35,000 francs, ou environ 7 francs par élève.

Les salles d'écoles ont, comme celles de Prusse et de Hollande, la forme d'un carré long. Les tables et les bancs y sont aussi rangés les uns derrière les autres, depuis l'un des murs latéraux jusqu'à l'autre, en laissant un espace suffisant entre le banc antérieur et la muraille. Cette disposition est nécessaire pour que les enfants, qui sont assis les uns derrière les autres, aient le visage tourné vers les tableaux qui tapissent l'un des murs, et sur lesquels on trace des lettres et les exemples d'écriture, ainsi que les exercices pour la langue, le calcul et la musique.

Les écoles sont partagées en quatre classes : a. *Classe préparatoire,* b. *élémentaire,* c. *moyenne* et d. *supérieure.* Chaque classe est divisée en trois et même quatre subdivisions.

Pour se faire une idée de l'organisation de chaque école, il suffit de jeter les yeux sur le tableau suivant :

Classes.	Instituteurs.	Nombre d'élèves de chaque classe.	Nombre d'élèves de chaque maître.	Appointements de chaque maître.
				fr.
a. *Supérieure*....	L'instituteur en chef, directeur de l'établissem.t.	121	121	1700
b. *Moyenne*.....	.....	224		
1.re division....	Un aspirant sous-maître.....	.....	52	300
2.e division.....	Un aspir.t idem..	.....	54	200
3.e et 4.e divisions.	Un sous-maître...	.....	118	800
c. *Élémentaire*..	.....	310		
1.re division....	Un aspirant sous-maître.....	.....	62	200
2.e et 3.e divisions.	Un aspir.t idem..	.....	120	500
4.e et 5.e divisions.	Un sous-maître...	.....	128	800
d. *Préparatoire*..	.....	149		
1.re division....	Un aspirant sous-maître.....	.....	39	100
2.e division.....	Un sous-maître...	.....	50	800
3.e division.....	Un élève aspirant..	.....	40	60
4.e division.....	Un élève idem...	.....	20	60
Totaux...	9 à 10 maîtres.	804	804	5328

Ajoutez à cela un ou deux professeurs de musique pour les classes supérieure et moyenne.

Dans la classe préparatoire, il ne se trouve que des bancs sans pupitres ou tables, parce que dans cette classe on n'écrit pas. Les classes sont séparées les unes des autres, pour faciliter le travail aux maîtres et aux enfants. Les leçons commencent : le matin, à 8 heures et finissent à 11 3/4; l'après-dîner, à 1 1/4 et finissent à 4 heures.

Voici les branches d'enseignement pour chaque classe :

A. Classe préparatoire. Principes de lecture; développement de l'esprit, d'après Pestalozzi et Prinsen; livre des mères; calcul devinatoire, etc.

B. Élémentaire..... Lecture; écriture; calcul; langue flamande; développement de l'esprit, d'après Van Dapperen et Prinsen; livre des mères; principes de dessin linéaire; calcul devinatoire; premières notions de géographie et d'histoire, etc; histoire naturelle, d'après les tableaux de Haller; morale et doctrine chrétienne.

C. Moyenne..... Lecture perfectionnée.

Écriture..... Grand, moyen et fin.

Langue flamande.... Les dix parties du discours; rudiments, première et seconde parties; analyse logique et grammaticale d'un sujet donné.

Arithmétique..... Les quatre règles fondamentales, fractions simples et composées, ordinaires et décimales; proportions; règles de trois simples, inverses et composées; arithmétique généralisée.

Géographie..... La Belgique et la Hollande; notions générales du globe; l'Europe et particulièrement la France et l'Angleterre.

Histoire..... Notions générales de l'histoire du pays, de chaque province, hommes célèbres; notions de l'histoire générale.

Dessin linéaire..... Principes, lignes, réunion de lignes en point, angles.

Calcul devinatoire... Fractions ordinaires et décimales, mesures et poids anciens et nouveaux.

Développement de l'esprit. Exercices, d'après Pestalozzi et Prinsen.

Morale et doctrine chrétienne. Les 149 premiers paragraphes de l'ouvrage de Muller, et le catéchisme de Malines.

Quelques notions de physique et d'histoire naturelle.

Classe supérieure..... Lecture méthodique et déclamation.

Écriture..... Grand, moyen et fin.

Langue flamande..... Grammaire et syntaxe; analyse logique et grammaticale d'un sujet donné; rédiger des mémoires, des comptes, des lettres, etc.

Arithmétique..... Arithmétique généralisée; règles plus élevées, arithmétique appliquée au commerce.

Algèbre..... Règles fondamentales, réductions, fractions, équations du 1.er et 2.e degrés.

Géométrie appliquée aux arts et métiers. Les triangles, cercles, lignes, etc., des surfaces; forme et grandeur des corps, surfaces et lignes; cylindres; prismes; parallélipèdes, grandeur et surface; digues, canaux; principes de trigonométrie, etc.

Géographie..... La Belgique et la Hollande, cours complet; l'Europe, cours complet; notions générales de la géographie universelle; voyages en Europe et dans les autres parties du monde.

Histoire..... La Belgique et la Hollande, cours complet; notions de tous les peuples de l'Europe, principes de l'histoire universelle.

Dessin linéaire..... Notions générales.

Calcul devinatoire.... Poids et mesures; questions composées.

Logique populaire.... Du § 10 à 127, d'après Muller.

Morale et doctrine chrétiennes.

Quelques notions de physique, d'histoire naturelle, etc.

Histoire sainte, d'après la bible flamande.

Ce qui recommande les écoles de Gand à l'attention des publicistes, c'est qu'en général les classes élémentaire et préparatoire sont confiées à des sous-maîtres : aussi rien n'est plus touchant que les exercices de ces plus jeunes élèves; il est impossible de se faire une idée de l'enseignement de ces classes, à moins de suivre pendant quelque temps les leçons. Une foule de questions, de définitions, de raisonnements y sont traités par ces enfants avec une aisance, une facilité qu'on a peine à comprendre. Négligés dans les anciennes écoles, abandonnés dans plusieurs écoles du nouveau système, soit à eux-mêmes, soit à la surveillance d'un élève, les petits enfants sont l'objet, dans les écoles de Gand, d'attentions suivies et soutenues; aussi n'est-ce peut-être qu'en cette ville qu'on voit briller dans tout son éclat, les méthodes de Prinsen et de Pestalozzi, pour le développement de l'esprit de l'enfant : c'est à ce bel ensemble que l'on doit les progrès rapides et la solidité de toute l'instruction dans les classes supérieures.

Quand les leçons se donnent, les élèves ne quittent jamais leurs places : tout se fait par démonstration sur des tableaux peints en noir et suspendus à la muraille. Les élèves ont d'ailleurs des livres pour la lecture. Après chaque lecture on adresse des questions raisonnées pour bien faire comprendre ce qui a été lu; on n'écrit que sur des cahiers, et l'emploi des ardoises n'a lieu que pour les opérations d'arithmétique.

Comme on se propose dans ces écoles de conduire les enfants à l'instruction, plutôt par attachement à leurs devoirs et en excitant leur émulation, que par une crainte servile des châtiments, on exige comme qualités essentielles de la part du maître, non-seulement des mœurs irréprochabls et de la religion, mais encore une grande modération dans le caractère. On veut d'ailleurs qu'il possède à fond les règles des langues flamande et française, qu'il soit très-versé dans les mathématiques, l'histoire et la géographie, mais surtout qu'il ait le talent de communiquer avec facilité ses connaissances à ses élèves. Aussi les instituteurs-en-chef ne sont-ils admis à ces fonctions qu'après avoir subi un rigoureux examen, tant sur la théorie que sur la pratique de l'enseignement.

Chaque instituteur-en-chef est chargé de la direction générale de son école; il y maintient le bon ordre, et veille à ce que les sous-maîtres et les aspirants, aussi bien que les élèves, remplissent exactement leurs devoirs; il concourt, en outre, personnellement aux leçons qui se donnent dans la classe supérieure, et prend part, suivant l'occurence, au travail des autres classes.

Les sous-maîtres enseignent sous la surveillance immédiate de l'instituteur-en-chef, soit à l'aide de tableaux suspendus à la muraille, soit en faisant lire les enfants dans leurs livres. Ils sont nommés et révoqués par la ville. L'expérience a cependant prouvé qu'il vaut infiniment mieux

laisser la nomination et la révocation des sous-maîtres à l'instituteur-en-chef; de deux choses l'une, ou la surveillance des chefs municipaux sur les sous-maîtres doit être active et suivie, ou l'autorité du maître doit être assez étendue pour assurer une impulsion ferme et salutaire aux progrès de l'instruction. En outre, il est évident que si, l'instituteur-en-chef n'a pas assez de pouvoir sur ses subordonnés, la marche de l'école en doit beaucoup souffrir.

Les aspirants sous-maîtres sont des jeunes gens pris parmi les sujets les plus instruits de la classe supérieure; on n'admet comme tels que ceux qui se sont distingués par leur application et leur bonne conduite, et qui ont manifesté, de concert avec leurs parents, le désir de se vouer à l'instruction de la jeunesse. Cette institution forme insensiblement une pépinière d'instituteurs, surtout par l'avantage qu'ont ces jeunes gens, d'assister dans l'intervalle des exercices ordinaires à des leçons particulières, données par trois des instituteurs-en-chef, pour les former dans la partie théorique et pratique de l'enseignement.

Il n'est que trop bien démontré aujourd'hui que la *théorie* de l'instruction est une science, aussi bien que le droit et la médecine, et la *pratique,* un art aussi bien que la musique ou la peinture; la Belgique doit donc de la reconnaissance à la ville de Gand qui, la première dans le pays, a songé à la création d'une école normale, institution dont le besoin se faisait si vivement sentir et qui donne déjà de si belles espérances.

L'instruction pour les filles est la même que celle pour les garçons, excepté en arithmétique, où les données pour la classe moyenne peuvent être considérées comme maximum de progrès; les filles reçoivent en outre régulièrement de l'instruction dans toutes sortes d'ouvrages à l'aiguille.

Les écoles centrales de français sont des établissements créés par la régence pour favoriser l'étude du français en faveur

des enfants du peuple; les langues française et flamande peuvent être considérées comme nationales dans notre pays, surtout pour les jeunes gens qui se destinent à l'une des carrières industrielles. Le flamand seul n'avançait qu'à moitié le but qu'on voulait atteindre, les cours de français sont donc d'une utilité incontestable et rendront des services immenses à la civilisation et au progrès de l'instruction populaire.

Les cours se donnent de cinq à huit heures du soir : c'est une espèce d'académie pour le français seul. Cette idée est des plus heureuses; elle a sauvé ce bel ensemble de nos écoles, que les hommes éclairés ont trouvé supérieur à tous les établissements du même genre. Les enfants ne sont admis à ces cours qu'après avoir subi un examen, constatant qu'ils sont assez avancés en flamand. Les progrès toujours croissants de ces écoles gratuites promettent de donner encore une plus grande extension aux cours de français.

Les écoles centrales pour le français sont partagées en six divisions : deux divisions préparatoires, deux divisions élémentaires, une division moyenne et une supérieure.

L'ordre de travail pour chaque division est réglé de la manière suivante :

Divisions préparatoires. Principes de lecture, de langage; déclinaisons; lecture ; entretiens familiers; mémoire.

Divisions élémentaires. Lecture, lecture perfectionnée; grammaire, jusqu'aux verbes; orthographe absolue.

Division moyenne..... Grammaire; analyse logique et grammaticale; cacographie; mémoire; dictée; traductions verbales, etc.

Division supérieure.... Syntaxe; analyse logique et grammaticale; ponctuation; formules de comptes; quittances, etc.; déclamation, etc.

Nous avons dit que l'instruction d'un élève ne coûtait à la ville qu'environ 7 francs par an : mais nous avons négligé de dire que dans cette somme se trouvaient compris les frais de livres, cahiers, plumes, encre, ardoises, etc. Tous ces objets sont fournis gratis aux élèves.

Deux fois la semaine, de jeunes ecclésiastiques viennent enseigner dans ces écoles le catéchisme et y donner l'instruction religieuse.

D'après l'observation du savant M. Thiersch, bien peu de villes en Europe peuvent se flatter de posséder un système d'instruction élémentaire aussi complet, aussi avancé que les Écoles communales gratuites de Gand. S'il y avait un reproche à leur faire, ce serait peut-être que l'instruction des sciences mathématiques y est portée trop loin : car sous ce rapport, d'après la réflexion de M. Thiersch, elle dépasse même l'école d'Amsterdam, qui est généralement proposée comme modèle en ce genre.

Si nous n'avons jusqu'ici trouvé que des éloges pour ces écoles, il faut cependant avouer que les locaux en sont trop resserrés, trop peu aérés et d'une propreté qui laisse quelque chose à désirer. Ceci n'étonnera pas quand on saura que dans la seule École N.° 1, au Pakhuys, 840 enfants sont entassés dans quatre salles peu spacieuses : ils y sont tellement serrés les uns contre les autres qu'ils peuvent à peine se mouvoir et sont souvent forcés d'écrire sur les genoux.

L'administration communale n'ignore pas du reste l'existence de cet encombrement : mais jusqu'à ce jour, elle n'a pu trouver de locaux pour de nouvelles salles, et plus de 600 enfants n'ont encore pu être admis à la fréquentation des écoles, faute de place.

Les fonctions de quelques professeurs ne nous semblent pas suffisamment rétribuées, quand on les compare

avec les traitements accordés dans certaines parties de l'Allemagne à des places analogues. On devrait adoucir autant que possible l'existence de ces hommes estimables et utiles, qui consacrent chaque jour *dix* à *onze* heures à donner le bienfait de l'instruction à des enfants, et qui arrivés à l'âge de 35 ou de 40 ans sont souvent usés par ces honorables mais bien pénibles travaux de l'enseignement.

A. Voisin.

Février 1837.

Notice Biographique

SUR

JEAN DESPREZ, DIT *D'OUTREMEUSE*, LIÉGEOIS.

Nous avons lu avec intérêt, dans la troisième livraison de 1834, du *Messager des Sciences et des Arts de la Belgique,* page 371 et suiv., le résultat des recherches faites par M.r L. Polain, de Liége, sur la vie et les ouvrages de Jean Desprez dit d'Outremeuse, chroniqueur du XV.e siècle.

Nous remarquons que dans ces recherches il n'est question que d'une chronique en prose de Jean d'Outremeuse, et d'une autre en *rymes francoises,* du même auteur.

Il a cependant encore composé un autre ouvrage sur la *Scienche des pieres precieuses.*

Dans le prologue de cet ouvrage, que l'auteur de la présente notice possède en manuscrit, le savant Liégeois s'intitule de cette manière (c'est-à-dire, à peu de chose près, comme il l'a fait dans le prologue de sa chronique, rapporté par M. Polain) : *Nous iehans dit Doultremeuse clercque citains de Liege, par la grace de Dieu et de la saincte magesteit imperiael compte palatins publics des sainctes autoriteis apostoliques et imperiales et de la cour de Liege notaires et audienchier,* et ensuite il ajoute que, *par les-*

passe de xxxij ans et plus avons estudiez et encore de iour en iour estudions en la scienche des pieres precieuses et que avons de pluiseurs et diverses manieres de pieres eu si comme encore avons en notre poissanche, etc.

Ce manuscrit, bien conservé et qui pourrait bien être le double d'une autre copie, si toutefois il n'a pas été formé d'après l'ouvrage original de Jean Doultremouse, est un autographe de Jean Van Dixmude, qui déclare, au dernier feuillet, l'avoir écrit et achevé le 14 juillet 1520. Ce Jean Van Dixmude habitait en ce temps la ville d'Ypres, lieu de sa naissance, et jadis capitale de la Flandre occidentale, où en la même année, il remplissait les fonctions d'échevin. Son cri de guerre : *toujours loyal,* précède sa signature apposée à la suite de cette déclaration.

L'auteur commence son œuvre par une description succincte de la création du monde. Il donne ensuite une longue liste nominative des anciens philosophes, maîtres et docteurs qui l'ont guidé dans la composition de son *Tresciers de phylosophie.* Enfin, il s'exprime ainsi : *Nous avons compulcit ung lapidaire de toute la scienche entierement selonc la poissanche de nostre petyt sens et subtyliteit qui ne se porroit entendre a si haulte œfvre, mais la fijanche que nous avions et avons encores en perpetuiteit au vrai Dieu tres glorieux qui humaniteit prist es flans de virginiteit, cest a dire es flans de la benoite virgine Marie sans corrompre virginiteit, nous a aidiet et assista a faire par sa grace et misericorde nostre present lapidaire.*

Ensuite, *al hayde de Dieu et de la benoitte virge Marye sa glorieuse mere,* Jehan, dit Doultremouse, entre en matière.

La *Scienche des pieres precieuses* forme un volume grand in-4.° de 156 feuilles (311 pages), à deux colonnes. Les lettres initiales sont en encre rouge.

L'ouvrage est divisé en quatre livres; à la fin de chaque livre, se trouve le mot *explicit.*

Le premier livre traite de la *scienche de philosophie;*

Le deuxième, *des vertus et des couleurs des precieuses pieres;*

Le troisième, *des trois manieres dymages contenues es pieres precieuses, des pieres occidentales et de leurs vertus;*

Le quatrième, *de la maniere de fondre cristal, de la preparation des couleurs, d'amollir le verre et de le peindre en couleurs, etc.*

Chacun de ces quatre livres est subdivisé en plusieurs chapitres, qui sont précédés par des tables indicatives de ce que chaque chapitre contient. L'auteur fait connaître aussi chaque fois où les livres et les chapitres commencent et finissent.

Entre le 3.e et le 4.e chapitre, se trouve *ly bibel que Thecel ung philosophe iuis* (juif) *fist des pieres figureez*, puis ce que les philosophes de l'antiquité *ont dit des pieres precieuses*, et *ly traities Hermes ly soverains pieres de philosophie, qui moult parla des estoilles.*

Les titres de la plupart des chapitres sont d'abord en latin, soulignés en encre rouge, et puis traduits en français.

L'auteur reconnait encore, dans le prologue de son ouvrage, que *de toutes choses naturelles il a prys ce que ly bible en dyst, enche que saint iehan ewangeliste en racompte en lapocalipse et chou quil en dit ung noble homme seigneur iehan de Mandevile* (1) *chevalier singneur de Monfort, etc., qui fu en orient et es parties par dela.... et selon les ensaignemens translateis de latin en fransoys chou que cescuns en dyst et compuleit ung lapidaire generael etc.,*

---

(1) Médecin anglais du XIV.e siècle; il voyagea, pendant 34 ans, en Asie et en Afrique. Il publia à son retour une relation de ses voyages, en français et en anglais. Il mourut à Liége, le 17 novembre 1372, et avait son épitaphe chez les Guillelmins, où il s'était retiré et où il fut enterré. Feller, *Dict. hist*, art. *Mandeville.*

le quel livre, dit-il, nous appellons et volons qu'il soit appelez ly Tresciers de phylosophie natuerele des pieres precieuses. Dans quelques endroits, l'auteur, en parlant de son ouvrage, le nomme aussi *nostre tresoriere.*

Nous n'avons point trouvé en quel temps Jean Doutremouse a composé l'ouvrage dont nous nous occupons; au moins il ne le dit pas lui-même. Il paraît qu'il l'a rédigé pour rendre plus intelligible et compléter ce qui, avant lui, avait été écrit sur la matière qu'il traite; à cet égard, il s'exprime ainsi : *a voirs est que pluisieurs moult de philosophes ont parleit de pieres prescieuses et fayt certains traeictees qui sont asses difficiles a entendere a pluiseurs et que moult de gens cuident quil soient discordans, pour tant que nuls diaus ne traitiat pleinement de toutes les parties qui appartiennent a la scienche des pieres, etc.*

Comme M. Polain semble croire que Jean D'Oultremouse mourut vers l'an 1399 ou 1400, nous ferons observer ici que, si l'on peut ajouter foi à l'auteur du Recueil héraldique des bourgmestres de Liége (page 113), Jean D'Oultremouse trépassa réellement en la même année 1399; ainsi il appartiendrait, non au XV.e siècle, mais au XIV°.

Au reste, comme *ly Tresciers de philosophie* n'a peut-être jamais été imprimé, et qu'ainsi il se pourrait que l'existence de cet ouvrage soit inconnue à l'auteur des recherches sur les ouvrages du chroniqueur liégeois, nous avons cru qu'il ne serait point indifférent aux amis de notre ancienne littérature de leur mettre sous les yeux cette courte notice. Peut-être sera-t-elle de quelque utilité à M. Polain, qui s'occupe d'une biographie liégeoise.

LAMBIN,
Archiviste de la ville d'Ypres.

Notice

SUR LE CABINET

DE

M.me LA VICOMTESSE DE VAERNEWYCK D'ANGEST,

A GAND.

Il y a bien peu de villes en Belgique qui n'aient leurs amis d'archéologie ou de peinture, leurs amateurs de numismatique ou de livres, leurs collections particulières d'antiquités ou de tableaux, musées précieux, que chez nous l'on trouve constamment ouverts à la curiosité des étrangers qui les visitent. Sous ce rapport, Gand est peut-être une de nos cités les plus riches en ce genre de trésors. Quel voyageur instruit n'a pas demandé à voir les verres peints, les amphores, les meubles gothiques de M.r N. D'Huyvettèr; — la collection de boutons, de monnaies et d'éventails de M. Regnaud; — les armures anciennes de M. Versturme-Roegiers; — les antiquités romaines de M. Verhelst; — et surtout les inappréciables cabinets de tableaux de MM. Schamp et Van Saceghem?

Quoique moins connu que ceux que nous venons de nommer, le cabinet de M.me la vicomtesse de Vaernewyck d'Angest, née comtesse de Baillet, renferme cependant une foule d'objets aussi intéressants sous le point de vue de l'art que sous celui de l'antiquité qui les distingue. Aussi serait-il injuste de n'en point parler dans un recueil entièrement consacré à faire connaître ce que le pays possède de débris du passé, de souvenirs des siècles qui nous ont précédés. Dans cette courte notice, nous ne mentionnerons que sommairement et en masse les objets qui font partie de ce cabinet. Nous citerons surtout des antiquités romaines, des sculptures en ivoire du plus beau fini; des productions du Corrège, d'Albert Durer, de Van Dyck, etc.; des meubles en vieux laque; des vases et des porcelaines, remarquables par leurs formes et les dessins qui y sont représentés. — Arrêtons-nous un instant à un magnifique crucifix d'ivoire, digne sous tous les rapports du ciseau de Michel-Ange. Toutes les proportions en sont si bien prises, l'attitude du Christ est si frappante qu'on n'a cru mieux pouvoir donner une idée de ce chef-d'œuvre qu'en le faisant graver par M.r Ch. Onghena, dont nos abonnés ont depuis long-temps su apprécier le beau talent. Le cadre sur lequel ce crucifix est attaché, a été sculpté, il y a peu de temps, par un artiste d'Anvers, nommè Nuyts; la délicatesse des moindres détails de cette pièce mérite d'attirer l'attention. La planche ci-contre a fidèlement reproduit l'original.

Parmi les autographes rares qui appartiennent à M.me de Vaernewyck, nous signalerons une lettre du comte d'Egmont, avec apostille et signature de la main de l'infortuné vainqueur de Gravelines. Nous la transcrivons ici :

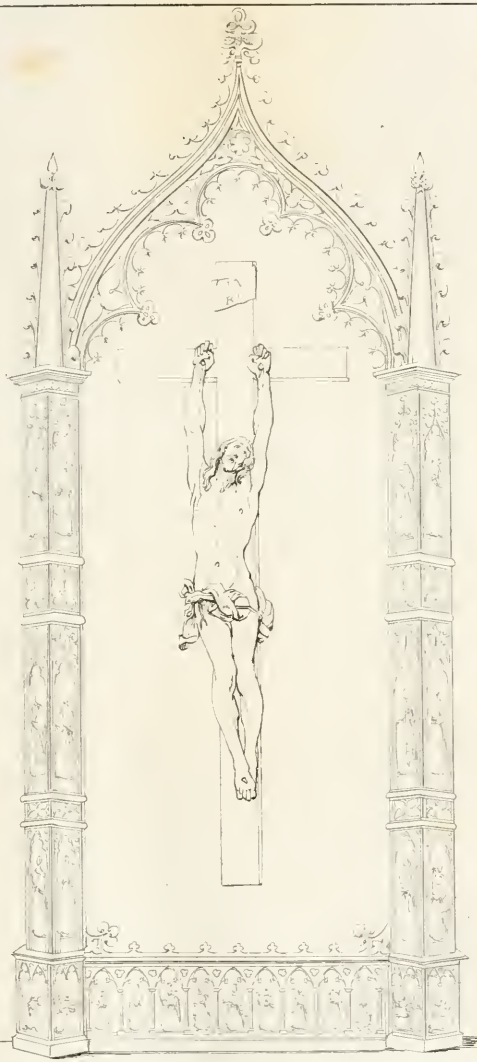

LA REPRODUCTION EST EXÉCUTÉE PAR NUYTS FILS À ANVERS

CH. ONGHENA SC.

« Monseign^r d'Ohain, pour ce que le bruit est icy que le » marquis Albert seroit au jourd'hui parti de Wolfdorff et » Remynghen, et allé vers le lieu nommé S^te Barbe à deux » lieues de Metz, jay despeché ceste poste expres vers vous » affin que me mandez à la verité ce qui en est et que povez » entendre de sa conduyte et intencion. Pour respondre à » ce que mavez escript pour savoir sy la bende de Bletenges » pourroit porter une cornette, me semble que oy et que le » cap^ne en pourra feire feire une de telles couleurs que bon » lui semblera, et n'y aurait apparence aller aux champs » sans cornette. A tant monseigneur d'Ohain, je prie Dieu » vous avoir en garde. De Luxembourg le xviij^e de sep- » tembre xv^clij.

» *Recommandez moy bien* (1) *au couronnet Scambourgh* » *et luy dittes quant au ladre je suis davis que lon ne le* » *fase encore morir, comme aulcunes raisons combien y ny* » *la bien merite, jentens que rien* (?) *pour le present* » *ordonez. Xij lieues de Metz.*

» Vostre bon amy,
» Lamoral Degmont. »

Cette lettre écrite par le comte d'Egmont au seigneur d'Ohain (2), a été trouvée dans le château de ce dernier. On sait que c'est dans ce château que s'organisa, en 1568, une espèce de conjuration contre le farouche duc d'Albe. Strada, Van Meteren, le Petit, Haræus et Le Roy en font mention. — D'autres lettres y furent encore découvertes; feu le

(1) Ce qui est imprimé en italiques est de la main du comte d'Egmont.

(2) Village à peu de distance de Waterloo.

vicomte de Vaernewyck en a fait cadeau à la bibliothèque de l'université de Gand.

Outre les curiosités déjà mentionnées, M.me de Vaernewyck possède aussi une collection de verres de Venise, de cruches antiques et de gobelets bizarres, qui témoignent à la fois de l'hospitalité et du patriotisme de nos ancêtres; car tantôt on y lit soit une devise joyeuse, soit des vœux naïvement énoncés pour la prospérité du commerce et de la patrie. Quelques-uns de ces verres sont d'ailleurs intéressants par le nom seul de ceux à qui ils ont servi; tels sont les verres du prince Maurice de Nassau, de l'empereur Charles VI; la coupe de l'historien gantois Marc van Vaernewyck; le verre de l'évêque Triest, orné du portrait de ce vénérable prélat, soutenu par des génies admirablement taillés. Nous citerons aussi un verre très-antique, qu'on croit, à tort ou à raison, avoir appartenu à Pepin de Heristal.

Ce cabinet renferme aussi plusieurs ivoires sculptés: entre autres un petit coffre fait d'une seule dent d'éléphant, que la tradition attribue à Marie de Bourgogne. Le faire délicat et original de la sculpture, atteste en effet le goût bizarre du XV.e siècle. Nous mentionnerons aussi une boîte à jeu, divisée en quatre compartiments, garnis en ivoire et contenant des jetons: il serait impossible de voir une broderie plus achevée que la sculpture de ce bijou; la recherche des détails y est poussée à un point de perfection qu'égale seule la légèreté de cette charmante dentelle.

Quelques livres et manuscrits méritent aussi d'être cités. Un des plus curieux est un livre d'*Heures*, imprimé sur vélin, chez Philippe Pigouchet, à Paris, en 1499, avec un luxe qu'on n'imite presque plus aujourd'hui. Chaque page de texte est chargée de vignettes, représentant presque toutes des sujets différents, la plupart ascétiques, exécutées

avec le goût le plus exquis. Nous mentionnons surtout ce livre, parce qu'on y retrouve gravée toute entière cette fameuse danse des morts ou danse *macabre,* qui a occupé tant de savants et de critiques. On y voit habillés selon le costume de l'époque des individus de tous les rangs, obligés de suivre la Mort qui, sous la forme d'un squelette, semble venir les chercher.

Nous finirons cette notice, trop incomplète encore, en parlant de la pièce la plus remarquable qui distingue le cabinet de M.me de Vaernewyck. C'est un immense châssis, composé de cinq panneaux en vitraux peints, qui a le triple mérite de représenter au premier coup-d'œil les anciennes gloires de la Belgique, un précieux reste de la peinture sur verre, et les insignes des chevaliers de la Toison d'or.

Chaque ogive rappelle un souvenir historique. Ici se dessinent les armoiries de Granvelle, placées au sommet de cette fenêtre, sans doute pour indiquer la prépondérance que cet astucieux personnage exerça pendant nos révolutions du XVI.e siècle. Là se dressent les haches héraldiques des Croy, noble souche dont sont issus tant de grands noms. Viennent ensuite l'écu des princes de Bergues, les armes des barons de Bréda, des comtes d'Arschot, des marquis d'Anvers. Enfin on y voit briller l'écusson du comte d'Egmont, cette illustre victime, sacrifiée naguères au despotisme cruel et soupçonneux d'un proconsul espagnol. Cette riche fenêtre, habilement restaurée et disposée dans le goût gothique, offre un ensemble admirable. C'est sans contredit le plus précieux ornement de ce vaste hôtel, qui fesait partie jadis de l'habitation ou *steen* où demeuraient au XVI.e siècle les seigneurs de Ravenstein, — *het Hof van Ravenstein.* C'est encore au burin fidèle et délicat de M.r Ch. Onghena, que nous devons la gravure qui

représente la fenêtre gothique que nous venons de décrire.

M.me la vicomtesse de Vaernewyk, déjà si riche en objets d'arts et d'antiquités, cherche encore tous les jours à augmenter sa précieuse collection qui ne tardera pas, nous l'espérons, de former un des plus curieux cabinets de la Belgique.

Jules De Saint-Genois.

Alexandre,

61.e ÉVÊQUE DE LIÉGE.

—

1164-1167.

Les annales du pays de Liége n'attribuent aucun fait mémorable à cet évêque, dont le règne ne dura qu'environ trois ans. Il assista cependant, peu de temps avant sa mort, avec un corps de troupes liégeoises, à un combat mémorable, livré sous les portes de Rome, et dont le résultat fut la soumission momentanée de la ville sacrée à l'empereur Fréderic I, de la maison des Hohenstaufen, et à l'anti-pape Pascal de Viterbe. L'archevêque Renaud de Cologne, qui commandait un petit corps dans l'armée de l'empereur, et dont les Liégeois faisaient partie, rend compte de ce combat dans une lettre adressée au clergé du diocèse de Liége. Cette lettre, qui est un véritable bulletin d'armée, était restée inconnue jusqu'à ce jour. Le hasard, me l'ayant fait découvrir, inscrite par une main du temps, à la tête d'un *Regulare Sancti Bernardi,* qui a appartenu à l'abbaye de S.t-Trond, je crois rendre service

*

aux personnes qui s'occupent de recherches historiques, en la transcrivant ici.

R. (*ainaldus*), *Dei gratia Coloniensis ecclesiae humilis minister, dilectissimis amicis suis, archidiaconis, praepositis, abbatibus, cunctisque praelatis et totae ecclesiae leodiensi salutem, et sincerae dilectionis plenitudinem. Inestimabilem imperii sacratissimi victoriam vobis, utpote specialibus nostris, communicare dignum ducimus. Egressi siquidem longe ab urbe in maxima superbia Romani ante Tusculanum, ubi nos cum tota nostra et domini cancellarii militia eramus constituti; castramentati sunt ipso die sancto Pentecostes. Sequenti die, hoc est secunda feria, dominus Moguntinus et dominus cancellarius cum reliqua milicia et Brabantinis adventabant. Jamque ipsis prope Romanorum exercitum tentoria figere temptantibus, illi, subito suis agminibus ordinatis, super eos bene cum XL millibus electorum ex urbe pugnatorum irruerunt. Interim tota nostra militia undique advolavit, tantaque fortitudine rupti et victi sunt in campo Romani, per divinum auxilium, et fugati a Tusculano usque ad Romam, ut occisorum numerus supra novem millia, captivorum autem numerus circa V millia estimetur. Quot tentoria, lorices et arma alia, equos, mulos, asinos, pecuniam et vestimenta insuper ibi perdiderint nullus enumerare sufficeret. Nunc ergo Romani, omnium hominum pacem, per nos saepe ab ipsis quaesitam, a nobis quaerunt, nec inveniunt, nisi Rollandum ejusque cardinales et Oddonem Frangiapan in nostram potestatem tradiderint. Ideoque jam illos in cartularia ipsi Romani obsederunt. Nos ut et dominus et cancellarius Moguntinus cum inestimabili exercitu victoriae in Dei nomine, ante portas urbis hospitamur; ibi dominum imperatorem intrepidem praestolantes, totamque terram Romanorum igni ferroque vastantes.*

Quelques détails sur les faits qui précédèrent et suivirent ce combat, me semblent assez curieux, pour être rapportés.

L'empereur, étant occupé du siége d'Ancône, avait détaché de son armée le corps commandé par l'archevêque Renaud, pour l'envoyer au secours du comte Raino de Tusculum, qui s'était déclaré en sa faveur, et dont les Romains, pour ce motif, dévastaient les états. Ce secours était cependant si faible, qu'il fut impossible à l'archevêque de tenir la campagne, contre les troupes nombreuses sorties de Rome, et il fut obligé de s'enfermer dans les murs de Tusculum, que les Romains vinrent assiéger. Pressé par ces derniers, il demanda de nouveaux secours à l'empereur, qui lui envoya Chrétien, archevêque de Mayence, avec une partie de son armée. Les Romains, ayant su l'arrivée de ce dernier, se portèrent au-devant de lui, avec 40,000 combattans, selon la lettre que je rapporte, nombre que les historiens du parti du pape réduisent à 30,000. L'archevêque de Mayence, n'ayant que quinze cents hommes sous ses ordres, crut plus prudent d'entamer des négociations que de risquer le combat. Mais les Romains, fiers de leur nombre, repoussèrent tout accommodement, et répondirent : « Que l'empereur était » bien bon de leur envoyer des prêtres pour leur dire la » messe, mais qu'ils apprendraient à ceux-ci à psalmodier » sur un autre ton (1). Que bientôt l'archevêque, avec tous » les siens, serviraient de pâture aux oiseaux du ciel et aux » animaux féroces. » A peine l'archevêque eut-il su cette réponse insultante, qu'il saisit l'étendard sacré et entonnant l'hymne : *Seigneur, qui êtes né,* il se précipita avec impétuosité sur les Romains, tandis que Renaud de Cologne, sortant des murs de Tusculum, les attaqua par

(1) *Aliter ad cantandum transponemus ordinem.* Vinc. Prag. 78.

derrière. Les Romains, consternés de cette hardiesse extraordinaire, ne firent que peu de résistance et se mirent à fuir; mais l'attaque fut si rapide et si habilement dirigée, que malgré leur fuite précipitée, ils perdirent d'après notre lettre 9000 morts et 5000 blessés, nombres que les auteurs romains réduisent à 3000 morts et 2000 blessés.

Ce fut sur le champ de bataille que l'archevêque Renaud écrivit la lettre rapportée ci-dessus. La reddition de Rome fut le résultat de ce combat, et peu de jours après, l'empereur Frédéric se fit couronner avec son épouse Béatrice, dans la basilique de S.'-Pierre, par les mains de l'anti-pape Pascal.

Cependant le ciel se chargea de venger la défaite des Romains. Quelques nobles s'étaient retranchés dans leurs maisons, et le combat durait encore, lorsqu'une maladie pestilentielle (1), occasionnée par de fortes pluies après de grandes chaleurs, se déclara dans l'armée de l'empereur, et en emporta la majeure partie en peu de jours. L'archevêque de Cologne et l'évêque de Liége furent du nombre des victimes de ce fléau. Ce dernier mourut le 5 août 1167. L'armée de l'empereur fut tellement affaiblie par ces pertes, qu'il dût céder à ses ennemis, et fut obligé d'évacuer Rome.

Le corps de l'évêque de Liége fut transporté à Liége, et enterré dans l'église cathédrale de S.'-Lambert.

J. Fiess.

---

(1) La fièvre maremmane. *Sismondi*, II, 169.

Esquisses biographiques

DE L'ANCIEN PAYS DE LIÉGE.

JEAN ERARD FOULLON.

Jean Erard Foullon, l'un des meilleurs historiens de Liége, naquit dans cette ville en 1609. Foullon appartenait à une famille patricienne, dont plusieurs membres occupèrent des emplois importants sous le règne des évêques Ferdinand et Maximilien de Bavière; il fit ses premières études à Liége, au collége dirigé par les Pères jésuites, qui ne tardant pas à découvrir les brillantes dispositions du jeune Erard Foullon, ne négligèrent rien pour le décider à entrer dans leur ordre. Ses parens qui avaient conçu l'espoir de le voir briller dans les hautes fonctions civiles, se proposaient de l'envoyer à l'université de Louvain, suivre le cours de droit, professé alors par Zoesius, qui avait remplacé dans la chaire de droit civil, Gérard de Courselle, autre Liégeois célèbre; mais ils durent céder aux vives instances de leur enfant, et à peine âgé de seize ans, Foullon fut admis dans la compagnie de Jésus. Il accomplit avec ferveur les épreuves de son noviciat, enseigna

successivement pendant six à sept années la grammaire et les belles-lettres, et alla ensuite étudier la théologie à Luxembourg.

La réputation de Foullon s'étendit bientôt dans les Pays-Bas. Doué de toutes les qualités qui font les bons orateurs, il se distinguait surtout dans la prédication, et l'on courait en foule écouter ses sermons. Il exerça pendant quatorze ans l'important ministère de prédicateur à la cathédrale de Liége; il dirigea ensuite le collége des jésuites de Huy, et devint recteur de celui de Tournay. Quand la peste exerça ses ravages en 1667 en cette ville, Foullon ne craignit pas de s'exposer à cet horrible fléau pour porter des secours aux malheureux qui en étaient atteints; il fut victime de son humanité et mourut le 25 du mois d'octobre 1668.

Voilà tout ce que nous savons de la vie d'Erard Foullon, vie pure, sans tache, et toute consacrée au bonheur de ses semblables. Passons maintenant à l'indication de ses ouvrages. L'Écriture sainte, la morale chrétienne, et surtout l'histoire de son pays, furent les principaux objets d'étude de cet écrivain; on peut le ranger hardiment parmi les bons théologiens du XVII.e siècle, et ce n'est certes pas un des plus mauvais historiens de la même époque.

Nous ne dirons rien des ouvrages théologiques de Foullon; nous citerons seulement ses *Commentaires historiques sur les livres des Machabées*, Liége, 1659-1665, 2 volumes in-folio encore fort estimés de nos jours, et la traduction d'un traité de S.t-Jean Chrysostôme, intitulé : *Remède général à tous les accidens de cette vie*, 1641, etc. On trouve la liste de ses autres travaux théologiques dans Paquot et les bibliographes des Pays-Bas.

Nous avons dit que Foullon se voua surtout à l'étude de l'histoire de son pays; il nous a laissé sur ce sujet un travail de la plus haute importance. Mais avant de se décider à le mettre au jour, il en publia, sous le voile de

l'anonyme, un abrégé in-18, intitulé : *Historiæ leodiensis universæ compendium, in annos digestum.* Leodii, 1655.

Ce petit volume est excellent. Fidèle à son épigraphe, *Pauciloqua veritas,* l'auteur y a renfermé beaucoup de choses essentielles exposées en peu de mots; tous les faits y sont racontés avec précision; *le style en est clair, énergique, élégant même,* dit M. Dewez (1), *et de tous nos abrégés, c'est celui qui approche le plus de la première partie du discours de Bossuet sur l'histoire universelle.* Cet éloge est exagéré sans doute; quoi qu'il en soit, nous ne craignons pas d'affirmer que le livre de Foullon est un excellent résumé historique, bien supérieur à la plupart des résumés que nous avons vus paraître de nos jours, et qui mériterait d'être traduit, afin de populariser l'histoire de Liége.

Cet ouvrage eut beaucoup de succès; on en publia deux éditions dans le courant de la même année. Rassuré par là sur le sort du grand travail historique qu'il avait entrepris, Foullon se hâta d'y mettre la dernière main, et peu de temps après, il le soumit à l'approbation de ses supérieurs. Des trois réviseurs chargés d'en faire l'examen, deux opinèrent pour l'impression, sauf le retranchement de quelques passages; le troisième fut d'un avis contraire et pensa que le livre ne pouvait être imprimé; Foullon embrassa ce dernier parti : « Si je présentais cette histoire aux Liégeois, » telle qu'elle est, dit cet écrivain dans une note autographe » que nous avons eue sous les yeux, la vérité qui y brille » pourrait déplaire, et si je la publiais avec des retranche- » mens, on s'offenserait d'y trouver fréquemment cette vé- » rité blessée; j'aime donc mieux ne point la faire paraître » du tout. » Il en laissa seulement prendre des copies à quel-

(1) Préface de son *Histoire de Liége.*

ques amis; nous citerons entre autres celle que fit, sous les yeux mêmes de l'auteur, Gérard Dousset, l'un de nos bons peintres, copie qui existait dans la riche bibliothèque du savant baron de Crassier.

C'est sur ce même manuscrit qu'on publia, en 1735, l'histoire du père Foullon, 2 vol. in-folio; cette histoire, écrite dans un style clair et précis, s'étend jusqu'à la fin du règne d'Ernest de Bavière. L'auteur y fait constamment preuve d'une haute impartialité, et cherche toujours à distinguer le vrai au milieu de l'obscurité qui couvre certains faits importants de notre histoire; il aime son pays, mais encore plus la vérité; s'il raconte volontiers les hauts faits d'armes et les grandes actions de ses ancêtres, il ne cache pas pour cela les crimes qu'a pu leur faire commettre un amour effrené de la liberté. Il n'y a pas, il est vrai, dans Foullon, cette richesse de détails que nous trouvons dans Fisen, autre historien de Liége; celui-ci se complait souvent à longuement raconter; Foullon cherche à peindre en peu de mots; son coloris est plus large et plus sévère; s'il était permis d'établir quelque rapprochement entre ces deux écrivains et deux grands historiens de l'antiquité, on pourrait dire que la manière de Fisen a quelque ressemblance avec celle de Tite-Live, et que Foullon a dû faire une lecture assidue de Tacite.

En 1737, on publia la continuation de l'histoire de Foullon, *écrite par quelques hommes habiles,* dit l'éditeur dans son avertissement. Elle s'étend jusqu'au règne du prince Georges Louis. On peut dire de cette continuation que c'est ce que nous avons de plus exact sur l'état de Liége, au XVII.e siècle. Les auteurs, et l'on ignore toujours leurs noms, avaient une connaissance parfaite de l'histoire des règnes de Ferdinand et de Maximilien de Bavière; ils avaient recueilli les innombrables pamphlets qui parurent à cette époque, compulsé les archives, examiné attentivement

toutes les pièces qui pouvaient jeter quelque jour sur les troubles qui désolèrent alors la principauté; aussi leur travail est-il fort remarquable; c'est ce que nous ne craignons pas d'affirmer, nous qui avons lu plus d'une fois ce volume, et qui avons pu le comparer avec une bonne partie des pamphlets consultés par eux.

Plusieurs bibliographes (1) ont attribué cette continuation à MM. de Crasser et Louvrex, qui soignèrent l'impression des deux premiers volumes. Nous avons déjà combattu cette opinion dans la notice sur M. de Crassier, que nous avons publiée en 1831 (Voyez les *Nouvelles Archives philologiques* de M. de Reiffenberg). En effet, comment croire, disions-nous alors, que ces deux personnages illustres, membres du conseil privé de l'évêque, et jouissant auprès de lui d'une haute considération, aient composé une histoire où l'on prend continuellement à tâche de défendre les droits du peuple contre les empiétements continuels de nos princes; de pareilles doctrines auraient mal sonné aux oreilles de Joseph Clément. Depuis lors, nous avons eu entre les mains un travail inédit de Louvrex, embrassant l'histoire de Liége de 1688 à 1734, et nous avons pu nous convaincre qu'il différait essentiellement de celui des continuateurs de Foullon (2).

Nous citerons encore de cet écrivain une dissertation historique publiée sous le nom de Nicolas Fisen, frère de

---

(1) *Feller*, la *Biographie universelle*, etc., etc.

(2) Cette histoire de Liége, par l'illustre Louvrex, est restée complètement inconnue; c'est un manuscrit in-folio, intitulé : « *Rerum leodiensium sub Joanne Ludovico, Josepho Clemente, Georgio Ludovico, gestarum annales, in tres libros distincti, quos ex iis quæ vidit, quibus interfuit aut quæ testimoniis fide dignis didicit, summâ curâ congessit M. G. de Louvrex, toparcha in Ramlot. SS. principum Josephi Clementis et Georgii Ludovici, in concilio privato consiliarius, scabinus et ex-consul leodiensis.* »

l'historien et chanoine de l'église collégiale de Visé; elle est intitulée : *Veritatis et ecclesiæ tongrensis, brevis vindiciæ, adversùs longam et supervacuam diatribam de episcopatu trajectensi.* Leodii, L. Streel, 1653, in-8°. C'est la réfutation du livre publié sur le même sujet à Anvers, en 1653, par le bollandiste Godefroid Henschenius (1).

Tels sont les titres littéraires de Foullon; certes, si un noble talent et une belle vie suffisent pour jeter quelque éclat sur un nom, celui de Foullon a droit à nos souvenirs; et cependant il n'est plus guères connu que du petit nombre de ceux qui s'occupent encore de l'étude de nos annales; il ne figure même pas sur les murs de la *Société d'Émulation* de Liége, à côté des noms de Louvrex et de Charles de Méan.

---

(1) Dans une note inédite de M. de Villenfagne que nous avons pu consulter, cet écrivain assure que M. Fisen est l'auteur de cette dissertation; nous avons cru adopter de préférence l'opinion de Louvrex; l'exemplaire des *Vindiciæ*, que nous possédons, a appartenu à ce savant; il a écrit sur le titre ces mots que nous copions textuellement : *Auctore Foullon, è societate Jesu, quamvis nomen Nicolai Fisen, præ se ferat.*

Description

DE

L'ENTRÉE DE HENRI VIII A TOURNAI.

On sait que la ville de Tournai fut assiégée, en 1513, par les troupes de Henri VIII et celles de son allié l'empereur Maximilien; forcée d'ouvrir ses portes (le 21 septembre), après une résistance de dix jours, elle subit la domination du monarque anglais jusqu'à la fin de 1518, époque de la cession que Henri fit à François I^er^ de son inutile conquête. Ce curieux épisode de l'histoire de Tournai a fourni à Poutrain quelques pages sur lesquelles il aurait pu répandre plus d'intérêt s'il lui eut été donné de puiser aux véritables sources. A l'aide des documents originaux, nous avons déjà eu occasion de constater d'importantes lacunes; peut-être essaierons-nous de les combler quelque jour. En attendant, nous donnons ici une pièce dont notre historien a tronqué le texte; nous empruntons notre leçon au registre dit de *cuir noir,* reposant aux Archives de Tournai, le même qui a déjà fourni à M. Gachard plusieurs documents inédits pour ses *Analectes :*

De l'entrée du roy Henri VIII.e, roy de France et d'Angleterre.

« Le dimence XXV.e jour du mois de septembre l'an mil V.e et treise, Henry, par la grâce de Dieu, huitiesme de son nom, roy de France et d'Angleterre, seigneur d'Irelande, etc., qui, par l'espace de dix jours par avant, avoit mis le siège devant ceste ville et cité de Tournay et grandement le fait battre de gros engiens, et auquel par traictié et accord sur ce fait comme roy de France, ladite ville s'estoit rendue, vint premièrement (1) en ladite ville et cité et y fist son entrée; et avant sa dite entrée, mes-seigneurs les Consaulx d'icelle ville envoyèrent devers lui, au lieu de maire (2) où il se tenoit, pour savoir la journée quand son bon plaisir seroit de faire sadite entrée en ladite cité, adfin que on se peust préparer pour le recepvoir, festoyer et honnourer, aussy pour lui recommander ladite ville et l'entretenement des previlèges et franchises d'icelle; lequel seigneur les rechut et oy bénignement, disant qu'il avoit intencion de faire sadicte entrée le lendemain entre huit et noef heures du matin qui estoit ledit jour de dimence, et pour ce que le jour estoit sy brief, on fist hastivement nettoyer les rues, parer les maisons et faire aucunes histoires depuis la porte Sainte-Fontaine, par laquelle ledit seigneur entra, tout jusques en l'église Nostre-Dame; et allèrent tous les quatre Consaulx, conseilliers, greffiers, procureurs et autres officiers de ladite ville à l'encontre du roy jusques à ladite porte Sainte-Fontaine, chacun ung flambeau ardant en la main, et les chiefs de la loy et

(1) *Premièrement,* pour la première fois.

(2) *Maire,* nom du siége de la justice du roi pour le Tournaisis; c'est aujourd'hui le *faubourg de Maire,* hors de la porte *Sept-Fontaines,* alors appelée *Sainte-Fontaine.*

autres notables personnaiges avec le premier conseillier
le ladite ville qui estoient de cheval, widèrent (1) ladite
porte et allèrent à l'encontre du roy qu'ilz trouvèrent
audit lieu de Maire auquel par ledit premier conseillier
fut faite une notable proposicion (2). Et le jour précédent,
par son commandement lui avoient esté présentez les clefz,
le toutes les portes de ladite ville (3), et estoit le roy
ccompaignié de pluiseurs princes et seigneurs de son
oyaulme d'Angleterre avec sa garde en grant nombre, et
pluiseurs seigneurs des pays (4) de pardechà et tous en
rmes, audevant du roy entroièrent en ladite ville; et le
oy estant à ladite porte Sainte-Fontaine fut cryé : *Vive le*
oy! et descendirent illecq de leurs chevaulx lesdits quatre
hiefz de la loy de ladite ville et se mirent à piet; lesquelz
vec deux autres notables bourgois de ladite ville portèrent
n hault, audessus du chief du roy, ung chiel (5) que la ville
voit fait faire de bleu et de rouge velours (6), semé de
eurs de lis et de luppars (7), et en cest estat s'en vint le
oy depuis ladite porte Sainte-Fontaine tout du long de le
rant rue Saint-Jacques par le saingle (8) sur le marchié,
t par le rue Nostre Dame jusques à la grande église où il

---

(1) *Widèrent,* sortirent de; Poutrain dit *vinrent.*

(2 *Proposition,* allocution.

(3) Poutrain ne parle ni du discours adressé au vainqueur ni de la présentation des clés.

(4) *Des pays*, ces deux mots sont omis dans Poutrain.

(5) *Chiel,* dais.

(6) *Bleu et rouge.* Les armes de Tournai sont en champ de *gueule* au chef cousu d'*azur.*

(7) *Luppars*, léopards.

(8) *Saingle* ou *chaingle.* Un pâté de maisons, de forme triangulaire, se voit encore à l'endroit indiqué; une des trois rues qui le *ceignent* et qui s'appelle rue du Cygne, a porté long-temps le nom de *Sigle,* évidemment par corruption de *cingle* (*cingulum,* ceinture).

fist salutation à Dieu et à la glorieuse Vierge Marie (1), et d'illecq s'en alla à son logis en la maison d'un chanonne nommé maistre Simon Huland, et en amenant le roy par les rues dessus dites, furent sonnées toutes les cloches des paroisches de ladite ville et furent portez à double reng les torses (2) des mestiers de ladite ville, et après alloient par ordonnance lesdits quatre Consaulx, conseilliers greffiers, procureurs et autres officiers de ladite ville, chacun ung flambel ardant en la main; et audevant du roy y avoit pluiseurs princes et seigneurs à cheval, et après le roy venoit sa garde à piet en grant nombre, et s'y estoient la pluspart des maisons richement parées de tappisseries, linges et autres choses; et l'après disner, lesdits chiefz de la loy et le conseil de ladite ville allèrent devers le roy en sondit logis, et à sa première venue lui présentèrent de par ladite ville, six keues de vin de Beaune, lequel présent il rechut aggréablement et en merchia ceulx d'icelle ville (3), confirma les previlèges d'icelle et accorda que ladite ville excersast tousjours sa juridiction comme par l'accord sur ce fait il avoit promis; et quant aux grâces que ledit seigneur fist, il eslargy tous prisonniers qu'il trouva ès prisons de ladite ville pour quelque maléfice qui fust, et aussi des prisons de l'évesque et de la justice de Maire, et sy rendy ladite ville à tous bannis qui le jour de sadite première entrée vinrent avec lui en ladite cité et qui dedens tierch jour se présenteroient et bailleroient leur requeste, tant aux registrez pour homicide que aux ban-

---

(1) Il ne faut pas perdre de vue que Henri VIII, alors âgé de 21 ans, professait encore la religion catholique romaine; ce ne fut que dix-huit ans plus tard (en 1531) qu'il échangea le titre de *défenseur de la foi* contre celui de *protecteur et chef suprême de l'église d'Angleterre.*

(2) *Torses,* torches, flambeaux.

(3) Poutrain ne fait pas mention du *remerciement.*

nis sans rappel, à tousjours, à ung an, à trois ans, sons de cloque, bans d'argent et de voyaiges quelz qu'ilz fussent et tout délictz non pugnis, sans rien excepter, saulf et rescout ceulx qui avoient commis murdre, trayson, rompu paix, trèves ou asseurances, bouté feux, violé ou ravy femme ou femmes, tensé ou composé gens (1), fait route ou assemblée, conspiracion ou monopolle ou autres vilains cas semblables, enfraint la quarantaine de long tamps accoustumée et observée en ladite ville, par laquelle est ordonné que quant aucun débat survient entre aucuns en ladite ville (2), les amis de l'une partie ne pevent assaillir, molester ne injuryer les amis de l'autre partie, que avant ne soient passez quarante jours; et quiconque enfraint ceste coustume, doit estre justicyé à mort ou banny perpétuelement de ladite ville, s'il se rend fugitif. »

Le roi d'Angleterre quitta Tournai le 11 octobre, se dirigeant vers Lille; il était accompagné de Marguerite d'Autriche et de l'archiduc Charles, son neveu, qui étaient venus, avec une suite nombreuse, faire une visite au puissant allié de l'empereur Maximilien.

Frép. H.

(1) *Tensé*, menacé; *composé*, imposé, rançonné. Poutrain supprime la première de ces deux expressions.

(2) Poutrain ajoute ici *s'il se rend fugitif*, ce qui ne doit se trouver qu'à la fin de la phrase dont une pareille transposition change le sens. Nous passons sous silence une foule de variantes orthographiques qui, sous la plume de notre auteur, dénaturent le texte en beaucoup d'endroits sans le rendre plus clair.

Notice

SUR LA

BIBLIOTHÈQUE DE M. CHARLES VAN HULTHEM.

M. Van Hulthem (1), mort à l'âge de soixante-huit ans, a travaillé pendant plus de cinquante ans à former sa bibliothèque. Il n'avait encore que neuf ans lorsqu'il acheta son premier ouvrage, du fruit de ses petites épargnes : c'était l'*Inleyding tot de algemeene teykenkonst, door W. Goeree* (*Introduction aux arts du dessin*). Sur le feuillet de garde de ce livre, il en a consigné le souvenir en ces mots : *C'est le premier livre que j'aie acheté en* 1773, *ayant alors neuf ans : il a été suivi d'un nombre considérable d'autres ouvrages.* Son père lui avait laissé une bibliothèque

(1) Cette notice est extraite de la *Notice biographique et littéraire sur M. Ch. Van Hulthem*, insérée pag. I à LXX, au 1.er volume du catalogue de sa bibliothèque. Ce catalogue jusqu'à présent n'étant pas mis en vente et la notice n'ayant été tirée separément qu'à très-petit nombre, nous avons cru faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant cet extrait. On sait que depuis la bibliothèque de M. Van Hulthem a été acquise par le gouvernement belge pour la somme de 379,400 francs, et qu'elle doit servir à former à Bruxelles le noyeau d'une bibliothèque royale.

CHARLES VAN HULTHEM,

né à Gand, le 15 Avril 1764 mort le 16 Xbre 1832.

peu considérable, à l'augmentation de laquelle il consacra successivement, non seulement le traitement de ses diverses places, qui s'éleva dans certaines années de 15 à 18,000 fr., mais encore la plus grande partie de sa fortune particulière, que l'on disait assez considérable. Ceux qui ont connu personnellement ce grand bibliophile, savent qu'il ne faisait de dépense que pour ses livres et qu'il n'avait pas d'autre passion. Il était toujours au courant des publications nouvelles, et il ne se faisait pas de vente dans la Belgique, en Hollande, en France et sur les frontières de l'Allemagne, dans laquelle il ne fît acheter pour des sommes considérables, afin de compléter l'histoire de chaque science. De plus, il était en correspondance avec des savants français, italiens, anglais et allemands, dans le but d'obtenir plus promptement leurs nouveaux ouvrages.

Insensiblement sa collection réunit tout ce qu'on pouvait posséder de plus curieux en imprimés, en manuscrits et en estampes, principalement sur l'histoire et la littérature du pays (1). *La plupart des raretés cachées jusqu'alors dans les monastères, celles de l'évêque de Nélis, de Major, Servais, Ermens, Van den Block, Nuewens, etc., étaient passées entre ses mains. Ses amis se souviendront toujours que, lorsqu'on venait à parler devant lui d'un livre introuvable, d'une édition douteuse, il laissait dire quelque temps, donnait à son sourire une expression malicieuse et toute particulière, puis d'un air de satisfaction intérieure, et avec cet accent gaulois qu'il serait impossible d'imiter, terminait par ces deux mots :* Je l'ai.

Ce bibliomane ne possédait pourtant pas de bibliothèque proprement dite, car, avant qu'on en rédigeât le catalogue, ses livres n'étaient point classés : ils restaient déposés dans

---

(1) *Bulletin du Bibliophile.* Paris, 1836 ; pag. 326-328.

des caisses, ou empilés dans les appartements de deux maisons, l'une à Bruxelles, l'autre à Gand. Ce nonobstant, il savait par cœur toutes les richesses dont il était propriétaire, et que Camus admirait déjà en 1803. *Souvent on le surprenait lavant des feuillets jaunis, ou enfin contemplant, avec une enfantine volupté, quelque beau torse de femme en gravure. C'était là tout son commerce avec l'autre sexe.*

..... Emporté d'un coup d'apoplexie foudroyante il mourut sur un tas de livres, comme un brave sur le champ de bataille.... Vers la fin de sa vie, il s'était réduit, pour satisfaire sa passion favorite, et quoiqu'il eût une fortune assez considérable, à une sorte de misère opulente. Sa maison, sa table étaient négligées, mais ses livres se multipliaient. L'or, le tabis et le maroquin n'y étaient pas épargnés.

Si M. Van Hulthem aimait les livres pour leur contenu, il ne les aimait pas moins pour leur forme extérieure : aussi la plus grande partie de ses exemplaires sont-ils de choix, parfaitement reliés et dans un excellent état de conservation. On sait qu'aidé de son fidèle et intelligent domestique, Joseph, qui l'a servi pendant 28 ans, jusqu'au moment de sa mort, il a lavé lui-même de 20 à 22,000 volumes, qui maintenant se conserveront encore intacts pendant deux ou trois siècles. Quand l'ancienne reliûre était un peu remarquable, il faisait remettre le livre dans la couverture : dans le cas contraire, il lui faisait donner par Catoir, alors relieur du roi à Bruxelles, une reliûre toujours en proportion de l'importance de l'ouvrage, et qui allait souvent jusqu'au maroquin rouge ou vert, doublé en tabis.

De 1820 jusqu'en 1830, M. Van Hulthem a fait relier annuellement pour 7 à 8000 francs, c'est-à-dire pour une somme de plus de 70,000 francs, ce qu'on n'a su qu'après sa mort, par les comptes que l'on a trouvés dans ses papiers.

Pendant ce laps de temps, son domestique a fait environ 300 fois le voyage de Bruxelles; car M. Van Hulthem ne voulait jamais que ses livres voyageassent seuls, crainte d'accident.

Un grand nombre de ses exemplaires sont remarquables, soit par des armoiries de rois ou de princes, soit par des notes manuscrites et des signatures d'illustres savants, auxquels ils ont appartenu. On sait quel prix les vrais amateurs attachent à ces sortes d'exemplaires : de plus, environ 900 volumes, surtout ceux qui intéressent le pays, portent sur leurs gardes de curieuses annotations écrites de la main de leur dernier possesseur.

Il ne put malheureusement jamais mettre en ordre cette immense collection. Il avait à peine fait revenir les restes de sa bibliothèque de Bruxelles, lorsque la mort le surprit; il n'avait alors classé qu'un petit nombre d'ouvrages d'histoire dans une seule chambre. Tout le reste était entassé pêle-mêle, à hauteur d'homme, dans un vaste salon et dans quatorze chambres, ou renfermé encore dans des caisses depuis 25 ou 30 ans. Pour qu'on pût les cataloguer, on fut obligé de faire établir des rayons de bibliothèque qui coûtèrent 6000 francs. On devine facilement quel travail dût présenter ce premier placement, surtout pour le complément des ouvrages dépareillés.

Parmi ses reliûres les plus précieuses, on en remarque de Derome, Padeloup, Bozérian, Bradel l'aîné, Bisiaux, tous relieurs célèbres de Paris; d'Ickeleir et de De Keyser, d'Anvers; de Schavye et de Catoir, de Bruxelles; de J. et A. Froding, et de A. Van Rossum, d'Amsterdam, etc. D'autres anciennes reliûres, aussi de luxe, portent des armoiries de Louis XIV, de Louis XV et du Dauphin de France (plus tard Louis XVI), du président De Thou, de De Bose, secrétaire perpétuel de l'académie, du cardinal Armand Gaston de Rohan de Soubise, du duc d'Orléans,

du cardinal de Brienne de Loménie, de Colbert, du président Hénault, de l'évêque Huet, du président De Côte, de Papon de Mancune, de Fleurieu, ministre de Louis XIV, du cardinal prince de Bourbon, de Du Cange, du chancelier d'Agues-seau, du ministre Turgot, etc. D'autres plus intéressantes pour notre pays, sont aux armoiries de la maison d'Autriche, d'Albert et d'Isabelle, d'Ant. Fugger, célèbre négociant d'Anvers, du prince Charles de Lorraine, de Cobentzl, de la maison de Ligne et d'Aremberg, de Marguerite d'Autriche, tante de Charles V, d'Olden Barnevelt, du cardinal d'Alsace, archevêque de Malines, etc., etc.

Il attachait un très-grand prix aux ouvrages portant la signature d'hommes connus dans la république des lettres : aussi en a-t-il réuni un bien grand nombre. Il possédait beaucoup d'exemplaires avec les signatures suivantes, intéressantes pour les Pays-Bas : Ant. Sanderus, Jean De Witt, Chrétien Huygens, Abr. Ortelius, Liévin Torrentius, H. Goltzius, Huydecoper, D. Wyttenbach, Ph. Clichtovæus, J. Perizonius, Dan. Papenbroeck, baron Du Bois de Schoondorp, La Serna Santander, Chr. Plantin, Raphelengius, Verhoeven, Aub. Miræus, Anna Maria van Schuurman, Fr. Swertius, André Schot, Ant. Triest, Lauwerin, de Bruges, Clusius, H. Boerhaave, H. Cliffort, H. C. Cras, J. M. Kemper, président C. Wynants, Jean Meursius, Justus Ryckius, président de Neny, M.me Wyttenbach, née Gallie, Pierre Gillis (Ægidius), G. Gevartius, Dom. Lampsonius, de Bruges, etc., etc. Pour la France et les autres pays de l'Europe, nous trouvons les célébrités suivantes : le peintre David, Malesherbes, défenseur de Louis XIV, Pingré, Etienne Baluze, L. Langlès, général de Pommereuil, l'abbé Le Blond, président De Thou, A. V. Arnauld, Anquetil Duperron, Kock, auteur de l'histoire des révolutions en Europe, Joh. Schweighœuser, A. G. Camus, J. Bernouilli, Grégoire, ancien évêque de Blois, J. J. Casaubon, Gabr.

Brotier, J. D. Schoepflin, A. Valesius, Gabr. et Guill. Fabricius, Guill. Cambden, Thomas Astle, F. Creuzer, P. Lambecius, Jacopo Morelli, Philibert de la Mare, M.me De Stael, Pacciandi, le P. Affo, J. B. Gence, J. Boileau, docteur de Sorbonne, Jean Racine, Hans Sloane, Vaillant, etc., etc.

Ce qui est plus intéressant encore, ce sont les ouvrages annotés à la main par des hommes connus. Parmi ceux qui appartiennent à cette catégorie, nous remarquerons, pour les Pays-Bas, les noms suivants : Daniel Heinsius, Samuel Pitiscus, J.-B. Verdussen, Paquot, Foppens, P. Burmann junior, P. Francius, le bollandiste Ghesquière, Mols, d'Anvers, Rutgerus Tapperus, docteur de Louvain, Jacq. Goyers, chanoine de Malines, P. Wierdsma, surnommé le Salomon de la Frise, Ermens, G. Meerman, le commandeur C. F. de Nieuport, Mathieu Verheyden, peintre à La Haye, F. G. Verhoeven, Jaerens, héraut de l'ancien Brabant, Jean Molanus, etc. Pour les autres pays nous trouvons : Bossuet (1), Adr. Valesius, De la Lande, De Lambre, A. G. Camus, d'Ansse de Villoison, l'abbé de Saint-Léger, Basan, T. T. De Murr, le cardinal Jérôme Alexandre, L. C. Valkenaer, l'évêque Huet, l'abbé Rive, J.-Christ. von Aretin, Titon du Tillet, J. J. Oberlin, Houard, La Harpe, le célèbre philantrope Howard, etc.

M. Van Hulthem a fait graver, pour placer en tête de ses livres, cinq espèces de vignettes, avec son nom : deux de ces vignettes portent aussi son titre de président de la société de botanique de Gand, auquel il tenait plus qu'à tous les autres. La première, qui est aussi la plus belle, fut

---

(1) N.o 1363 du catalogue : *J. B. Bossuet, évesque de Méaux, Maximes et réflections sur la comédie.* Paris, 1694. in-12. v. éc.

« Cet exemplaire, dit en note M. Van Hulthem, était destiné à une nouvelle édition. Les changements et les retranchements sont de la main de Bossuet. »

gravée en 1806 par E. De Ghendt, de S.t-Nicolas, d'après le dessin de B. Duvivier, de Bruges; elle représente l'Étude, dans un cabinet de travail, orné de tous les attributs des diverses connaissances humaines, avec cette épigraphe : *Omnes artes, quæ ad humanitatem pertinent, habent commune quoddam vinculum.* Cic. Il a payé cette vignette 60 louis : ce prix paraîtrait exagéré, si l'on ne savait combien M. Van Hulthem aimait à encourager les artistes.

La seconde, gravée par A. Cardon, de Bruxelles, d'après A. Lens, d'Anvers, nous montre Minerve assise, tenant d'une main une palme et de l'autre une couronne. On lit au-dessous : *Secundas res ornat, adversis perfugium ac solatium præbet.* Dans sa troisième vignette, il a choisi pour emblême une bibliothèque, au milieu de laquelle domine le buste de cet immortel Erasme dont il était l'un des admirateurs les plus ardents : elle est gravée par Jouvenel, de Gand, d'après le dessin de l'architecte F. T. Suys, de Nieuport, et porte pour épigraphe ces mots célèbres d'Erasme, Chap. I, Ep. 12 : *Libri vocati præsto sunt, invocati non ingerunt sese, jussi loquuntur, injussi tacent, secundis in rebus moderantur, consolantur in afflictis, cum fortuna minime variantur.* La quatrième, gravée par Ch. Onghena, de Gand, représente d'après la belle médaille que Braemt, aussi de Gand, a gravée pour la société d'agriculture de la même ville, la tête de Cérès, avec cet exergue : *Ex libris Car. Van Hulthem soc. reg. agricult. et botan. Gand. præsidis.* Elle est entourée d'une riche guirlande formée de fleurs et de fruits, de la composition de T. F. Suys. La cinquième enfin, renferme dans une guirlande de fleurs et de fruits cet éloge de l'agriculture, emprunté à Cicéron : *Nihil est agricultura melius, nihil homine, nihil libero dignius.*

Il aimait singulièrement à recueillir les ouvrages qui portent les vignettes des premiers bibliophiles de la Bel-

gique, auxquels il avait voué une sorte de culte : il possédait beaucoup d'exemplaires qui ont appartenu aux amateurs suivants : H. J. De Rega, docteur en médecine, à Louvain, mort en 1754; J. F. Foppens, mort en 1761; C. F. Custis, mort en 1762; L. Bosch, prêtre de l'oratoire, à Louvain, en 1765; Guill. Smits, récollet d'Anvers, en 1770; J. B. Verdussen, d'Anvers, en 1773; Fr. Mols, de la même ville, en 1791; Van Paffenrode, aussi d'Anvers, en 1793; Pierre van Reysschoot, de Gand, en 1795; Henri Van den Block, curé de S.te Gudule, à Bruxelles, en 1807; G. J. De Servais, à Malines, même année; comtesse d'Yve, à Bruxelles, en 1814; Ch. L. Van Bavière, dans la même ville, en 1815; J. P. Baudewyns, aussi à Bruxelles, en 1817; J. F. Van de Velde, à Beveren (Flandre orientale), mort en 1823; J. B. Lauwers, à Anvers, en 1825.

Quand un amateur mourait, sans avoir fait exécuter sa vignette, M. Van Hulthem se chargeait de ce soin : c'est ainsi que tous les exemplaires qui ont appartenu à Reysschoot, son premier maître, à Jérome De Bosch, d'Amsterdam, mort en 1811, à Baudewyns et à Lauwers, ont des vignettes imprimées à ses frais.

M. Van Hulthem aimait tant ses livres, qu'il en avait partout, jusque dans son salon et dans sa salle à manger la table, sur laquelle il prenait son modeste dîner, en était couverte et à peine y avait-il place pour étendre une serviette; l'alcove même, dans lequel il couchait, en était encombrée. Il craignait si fort la fumée et la poussière pour ses livres, qu'il ne voulut jamais de feu dans sa chambre, même pendant les hivers les plus forts. Dans les dix dernières années de sa vie, lorsque le froid était trop intense, et qu'étant au lit, il éprouvait de la peine à se réchauffer, il se faisait mettre sur les pieds un de ses in-folios. Le livre de prédilection qu'il avait choisi à cet effet, était : *C. Barlæi rerum per octennium in Brasilia et alibi gestarum, sub*

præfectura comitis J. Mauritii, Nassoviæ principes, historia. Amst., 1647, in-folio relié en parchemin. Nous avons déjà dit qu'à Paris, en 1795, au milieu de la famine, quoiqu'étant sans pain depuis plusieurs jours, il s'était occupé à recueillir six grandes caisses de livres. Pendant l'hiver rigoureux de 1825, on le vit revenir en diligence du fond de la Hollande; il avait oublié son manteau, et tenait sur ses genoux, avec une opiniâtre persévérance, deux magnifiques volumes in-4.°, qu'il n'avait pas osé, crainte qu'ils ne se frottassent, déposer dans sa malle.

Ces détails de bibliophile sont plus que suffisans; nous aurions pu citer une foule d'anecdotes qui prouveraient quel amour M. Van Hulthem éprouvait pour ses livres, et, par suite, la parfaite conservation dans laquelle ils se trouvent. Car, à l'exception d'une vingtaine de volumes, percés de balles lors de l'attaque du Parc, en 1830, et quelques autres de peu d'importance qui ont souffert d'un trop long séjour dans des caisses, tous les autres sont de beaux exemplaires.

La bibliothèque de M. Van Hulthem, y compris les manuscrits, s'élève à près de 32,000 numéros, ce qui donne environ 64,000 volumes, d'après le calcul ordinaire de deux volumes par numéro, l'un portant l'autre.

Il est encore important de remarquer que cette précieuse bibliothèque est la plus complète, pour tout ce qui concerne le pays, qu'aucun gouvernement ou particulier ait jamais réunie en Belgique, et qu'il serait impossible aujourd'hui, avec une somme de 500,000 francs, et trente ans de travail et de peines, d'en créer une semblable, parce que M. Van Hulthem a formé sa collection des débris de celles des couvents et des abbayes, non seulement des Pays-Bas, mais encore de la France.

Un extrait du voyage imprimé du savant Camus, en 1803, nous fera connaître ce qu'était déjà la bibliothèque

de M. Van Hulthem à cette époque (1), et la réputation dont elle jouissait aux yeux des étrangers :

« La bibliothèque du citoyen Van Hulthem mérite elle-même d'être comptée parmi les plus belles bibliothèques particulières. Je ne m'arrêterai pas sur les parties qui sont communes chez tous les amateurs éclairés; collections d'auteurs classiques, collections de monuments historiques, etc., etc. Ce qui est propre à cette bibliothèque, c'est une nombreuse collection d'ouvrages sur l'histoire de la Belgique. Tout ce qui a trait à cette histoire, dans quelque langue que ce soit, y est rassemblé : des collections rares et complètes de mémoires d'académies, notamment d'académies hollandaises, tels que ceux des sociétés de Harlem, d'Utrecht, de Rotterdam, de la littérature hollandaise de Leyde, de l'académie des sciences de Vlissingue, et d'autres sociétés littéraires; de la société de médecine d'Anvers, de la société de médecine de Bruxelles; les mémoires couronnés par l'académie de Bruxelles, etc. : ensuite une autre collection également considérable d'ouvrages sur l'histoire littéraire et la bibliographie; les premiers livres imprimés à Gand : une collection d'estampes, riches en premières productions de la gravure et en belles épreuves d'estampes de graveurs de l'école flamande; enfin, quelques manuscrits relatifs à l'histoire et à la législation de la Belgique, et particulièrement de la ville de Gand; des recueils intéressants, et en grande partie manuscrits, acquis à la vente de la bibliothèque de Mercier, abbé de Saint-Léger, entre autres un exemplaire de *l'Histoire de l'imprimerie*, par Prosper Marchant, considérablement augmenté de notes par Marchant lui-même, copiées sur le manuscrit original qui

(1) Voyage dans les départemens nouvellement réunis, par A. G. Camus, membre de l'institut national, etc. Paris, 1803. 2 vol. in-16. Voyez vol. II, pag. 125 et suivantes.

est à la bibliothèque de Leyde; l'*Onomasticon* de Saxius, avec un grand nombre de notes et de corrections par Mercier; la correspondance de Mercier avec Crevenna et le Suédois Bjornstal, etc. »

Tel était l'état où cette bibliothèque se trouvait déjà en 1803. Depuis il n'y a pas eu une vente, surtout en Belgique, où elle n'ait fait de nombreuses et importantes acquisitions. Jamais M. Van Hulthem n'a revendu ou cédé un seul livre; aussi a-t-il souvent jusqu'à trois ou quatre exemplaires des livres les plus rares. Le nombre de ceux qu'il a donnés est fort minime : nous ne connaissons que MM. Braemt et Onghena, tous deux graveurs, qui aient reçu de lui en cadeau quelques ouvrages sur l'art de la gravure.

Ce serait un fort long travail que d'énumérer seulement les principaux livres très-rares et très-précieux rassemblés dans sa bibliothèque : l'amateur saura bien les reconnaître en feuilletant les cinq volumes du catalogue imprimé. Nous nous contenterons de jeter un coup-d'œil rapide sur l'ensemble des parties les plus riches.

Nous remarquerons d'abord la collection qui traite des arts, des sciences, des lettres et de l'histoire de la Belgique. On sait combien M. Van Hulthem aimait son pays et il a réuni tous les ouvrages qui y avaient rapport directement ou indirectement. On peut dire qu'il possédait dans sa bibliothèque tout livre où il était fait mention d'un Belge, n'importe en quel pays ce livre ait paru. Non seulement M. Van Hulthem avait recueilli tout ce qu'il y avait de mieux en ce genre, dans les collections les plus connues du pays, telles que celles de l'évêque de Nélis, de l'abbé Ghesquière, de Van den Block, d'Ermens, de Servais, de Neuwens, de Gasparoli, de Brasseur, de la comtesse d'Yve, de Meerman, etc., mais il a eu le bonheur de se procurer à l'étranger plusieurs ouvrages de cette caté-

gorie, si rares qu'on ne les avait jamais possédés dans ces collections, déjà fort riches. Souvent même il compte deux ou trois exemplaires de livres d'une telle rareté que beaucoup d'amateurs n'avaient jamais pu les voir.

Nous citerons principalement ensuite les collections sur les sciences et les beaux-arts, telles que sur l'histoire des mathématiques, de la musique, de la botanique ancienne et moderne, surtout dans ses rapports avec la Belgique, de la peinture, de la sculpture, etc.; les livres de luxe à estampes, la numismatique de tous les pays, l'iconographie, etc.

La division des belles-lettres n'est pas moins riche, surtout sous le rapport de la collection d'auteurs grecs et latins des éditions les plus estimées, telles que celles des *Variorum*, des *Aldes*, des *Elzevirs* et des *Barbou*, et sous celui de la philologie, des collections académiques, des facéties et des livres singuliers. Sa collection des *Plantins* est la plus complète que l'on connaisse dans le pays. Un seul exemple, pris dans les polygraphes latins, prouvera la richesse de la bibliothèque de M. Van Hulthem. En 1827 ou en 1828, l'université de Louvain ayant proposé l'éloge de Louis Vives, célèbre écrivain espagnol, mort à Bruges au commencement du XVI.e siècle, ceux qui voulurent traiter cette question ne trouvèrent dans toutes les bibliothèques publiques de la Belgique que deux ou trois des traités séparés de cet illustre savant, mais nulle part ses œuvres complètes : aussi la question ne fut pas résolue. Aujourd'hui la bibliothèque de M. Van Hulthem est encore la seule qui possède ces œuvres complètes, et elle en possède *quatre* exemplaires, parmi lesquels se trouve celui de la meilleure édition, en 8 volumes, qu'il fit venir directement de Florence. *Voyez son catalogue*, tome II, n.° 13,375 à 13,379.

Une grande division, l'une des plus complètes, est celle qui renferme l'histoire générale, et particulière, les grands

voyages, la géographie, l'histoire littéraire, la bibliographie, l'histoire de l'imprimerie et la biographie.

Il est généralement connu que M. Van Hulthem possédait dans sa bibliothèque presque toutes les premières éditions des livres imprimés dans les Pays-Bas, dont quelques-uns, tels que la *Bible des pauvres*, le *Speculum humanæ salvationis*, se vendent seuls jusqu'à plusieurs milliers de francs. *Voyez son catalogue* N.os 190, 191, 192, etc.

La notice sur les manuscrits trouvera sa place en tête du sixième volume du catalogue qui leur sera consacré.

A. Voisin.

Analyses critiques d'Ouvrages.

Reinaert de Vos, *episch fabeldicht van de twaelfde en dertiende eeuw, met aenmerkingen en ophelderingen van* J. F. Willems. Gent, F. en C. Gyselynck, 1836; in-8.°, XI et 352 pages, *avec* 13 *lithographies.*

Depuis la renaissance des lettres jusqu'au temps où la littérature française et avec elle l'influence des opinions modernes s'étendirent sur l'Europe, on n'avait cessé, durant environ 300 ans, de fouiller dans les ruines de l'Italie et de la Grèce. Les savants de tous les pays avaient pris part à ces travaux, et c'est des débris recueillis par eux de la civilisation et de la littérature de deux grands peuples, qu'ont été composées peu à peu et, pour ainsi dire, pièce par pièce notre civilisation et nos littératures modernes.

Vers la fin du siècle dernier, la France, qui avait d'abord confondu dans son admiration le siècle de Louis XIV avec celui d'Auguste, mais qui, dominée de plus en plus par le génie de ses propres écrivains, s'était accoutumée insensiblement à n'admirer plus que ce qu'elle lisait, et ne voyait déjà même le siècle de Louis XIV que dans le lointain, derrière les grandes figures de Voltaire et de Rousseau, se déclara tout-à-coup indépendante des anciens comme de tout le reste, et présenta, pour les remplacer, à l'Europe qu'elle voulait convertir, ses poètes, ses philosophes, ses orateurs et ses historiens: et elle vint bientôt achever

comme puissance politique, la révolution qu'elle avait commencée comme puissance littéraire. Si l'on n'adopta pas précisément sa littérature, on adopta assez généralement ses principes et l'on suivit en grande partie son exemple (1). L'Italien, l'Espagnol, l'Anglais jetèrent un regard autour d'eux et crurent être également assez riches de leur propre fonds, pour pouvoir se passer des Grecs et des Latins. En effet, on les avait si bien pillés, qu'on était excusable de croire qu'il restait peu de chose à prendre. La Hollande et l'Allemagne elle-même subirent quelque temps cette influence; mais où elle régna sans limite, ce fut dans la Belgique. Habituée, depuis plusieurs siècles, à obéir plutôt à une volonté étrangère qu'au sentiment de sa nationalité, ayant oublié jusqu'à sa langue, elle devint, surtout sous ce dernier rapport, entièrement française, et nulle part, si l'on excepte la France même, l'étude de l'antiquité ne fut plus complètement mise de côté que dans notre pays.

Comme toute opinion qui passe dans la société et y exerce une influence plus ou moins durable, doit contenir nécessairement quelque chose de vrai, nous pouvons croire que tout n'était pas erreur dans cette nouvelle manière d'apprécier les langues anciennes et les connaissances qu'elles supposent. Il est même très-facile de prouver qu'il n'y a eu qu'exagération : on a proscrit ce que l'on devait se contenter de ne pas encourager. On n'était plus au XVI^e^

(1) J'aurais peut-être dû dire seulement qu'on fit comme elle et à-peu-près à la même époque. Je ne voudrais pas paraître exagérer l'influence que les Français ont exercée sur les nations voisines, ni attribuer à ce peuple, ce qui probablement se serait tout aussi bien fait sans lui; mais pour échapper ici à tout reproche, il m'eût fallu ou me taire sur cette matière, ou me résoudre à écrire un volume. J'ai préféré généraliser un peu trop, que d'ennuyer le lecteur, en me reposant du reste sur son bon sens.

siècle; le grec et le latin ne devaient plus être cultivés comme s'il n'y avait point eu d'autres langues (et ils avaient cessé de l'être ainsi depuis long-temps); mais on devait encore moins chercher à éteindre le foyer, auquel notre jeune Europe a allumé le flambeau qui l'éclaire.

Les peuples sentent leurs besoins comme les individus, et cet instinct est chez eux d'autant plus sûr, qu'il se développe à la fois et de la même manière dans des millions d'individus, par l'action qu'exercent sur chacun d'eux les circonstances extérieures, qui seules rendent ces besoins réels. Or un besoin c'est le manque de quelque chose, et comme ce qui manque à un peuple, ne lui manque que parce que le contraire existe chez ce peuple, son instinct le porte à s'attaquer d'abord à ce qui est, pour faire place à ce qui doit être. Mais toutes les choses contraires ne sont pas contraires dans tous leurs rapports, et bien souvent ce que l'on détruit, est composé en partie des mêmes éléments qui doivent compléter ce par quoi on le remplacera. Alors celui qui détruit tout, détruit trop. Il recule le but au lieu de l'avancer, et quelquefois détruit irréparablement et par avance ce qui devait naître de la destruction.

Le grec et le latin, comme langues, comme moyen de communication entre les vivants, avaient fait leur temps, et c'eût été une folie de les recommander comme telles. Mais ces langues n'avaient pas fait leur temps encore comme instruments de perfectionnement, comme terme de comparaison, comme dépositaires des idées et des sentiments de deux grandes civilisations, et comme étant le résumé de l'humanité antérieure, et peut-être la clé qui doit ouvrir un jour la barrière qui nous sépare encore du vieil Orient.

On est donc allé trop loin en les proscrivant, et l'on n'a pas tardé à s'en apercevoir. Il y avait dans ces littératures modernes un grand vide, que ne pouvaient remplir ni les événements politiques, quelque importants qu'ils aient été,

ni l'imagination de ceux qui se mêlaient d'écrire. L'imagination, quoiqu'on en dise, orne, mais ne crée pas; et les événements politiques avaient encore trop de réalité et trop peu d'illusion, pour pouvoir fournir seuls aux besoins littéraires. Il restait l'industrie; mais les idées nouvelles en industrie comme en politique, sont trop matérielles pour être littéraires, et d'ailleurs trop pressées de se répandre, pour qu'elles aient le temps de se dégager de leurs chiffres. D'un autre côté, on n'avait plus pour modèles que des copies, et charger dut s'appeler mieux faire. La vue, concentrée dans un espace trop étroit, devint myope : on ne vit plus que les détails. Les objets eux-mêmes virent leurs proportions réduites avec l'horison, et si quelques-uns avaient conservé une certaine grandeur, on ne pouvait pas se mettre à distance pour les juger. Les critiques se sont efforcés d'expliquer, par je ne sais quelles causes, la sécheresse et la stérilité de la littérature française sous l'Empire; je viens d'en indiquer la seule cause véritable, et je n'en borne point les effets à l'Empire seul, ni même à la France.

Toutes les facultés de l'homme sont bornées, même sa pensée, et ne le sont pas seulement de leur nature, mais encore par toutes sortes de causes extérieures. C'est ce qui fait que quelques hommes nous paraissent avoir devancé leur siècle. En effet, il entre dans toute civilisation et dans chaque époque marquante d'une civilisation, un certain nombre d'idées premières, caractéristiques, dont quelques hommes extraordinaires s'emparent et qui se développent sous leur main jusques dans leurs dernières conséquences, mais derrière lesquelles le génie lui-même ne voit plus rien. Quand la littérature en a parcouru le cercle, elle doit ou s'arrêter, c'est-à-dire reculer, ou le recommencer de nouveau, et l'on sait qu'une littérature ne recommence pas.

Après avoir donc épuisé tout le fond de notre civilisation, après l'avoir tourné et, si je puis m'exprimer ainsi, remanipulé de mille manières, d'abord chacun à la sienne, un peu plus tard à la manière des autres, tous se faisant tour à tour Italiens, Espagnols, Français, Anglais et en dernier lieu Allemands, sans autre résultat que d'avoir faussé toutes les langues, on s'est senti las de répéter des idées que l'on rencontrait partout, et ne pouvant anticiper sur l'avenir, on a de nouveau tourné ses regards vers le passé.

Mais le temps qui doit remettre l'antiquité en honneur n'est pas encore venu ; on s'est arrêté au moyen-âge. C'est la synthèse qui a succédé à l'analyse. Après avoir étudié le monde, on étudie le chaos, et l'on y retrouve les mêmes éléments, moins l'ordre. Car notre civilisation est aussi la continuation, le développement et, si l'on veut, le débrouillement du moyen-âge. Mélange confus de cent peuples divers, qui sont venus y amalgamer leur sang, leurs langues, leurs institutions et leurs mœurs, il nous a légué quelque chose de tout cela. S'il ne nous a point légué une littérature, c'est qu'une littérature est toujours le résumé d'une civilisation, et le moyen-âge n'avait été destiné qu'à voir périr l'une par l'autre et s'ensevelir ensemble l'ancienne civilisation du Midi et la barbarie du Nord, et à recueillir, autour de leur commun tombeau, les premiers éléments d'une civilisation nouvelle.

Ainsi c'est le besoin d'idées, d'idées nouvelles ou renouvelées, la satiété, l'ennui qui nous ont jetés dans le moyen-âge. Il eût été étonnant que dans ces temps de merveilles, où chaque jour procure à nos sens presqu'autant de surprises que de sensations, l'âme seule fût restée endormie au milieu de plaisirs depuis long-temps usés.

On ne doit point entendre ce qui vient d'être dit, comme si antérieurement déjà on ne s'était occupé de ces recher-

ches sur les premiers temps de notre civilisation. Certes les savants d'aujourd'hui ont trouvé partout sur leur route des devanciers dignes d'eux. Les Baluze, les Du Cange, les Leibnitz n'ont pas à craindre que leurs noms, qui y sont inscrits partout, s'effacent jamais. Ils y ont laissé des traces trop fortement empreintes, pour qu'un jour on puisse oublier qu'ils y ont passé; mais c'étaient là des exceptions. De nos jours, cette étude est devenue générale. Autrefois elle était pour un petit nombre d'esprits, trop vastes pour pouvoir se contenter des idées de leur siècle, ou placés hors de leur siècle, comme les Bénédictins, qui n'étaient eux-mêmes qu'un reste survivant du moyen-âge. Alors elle était exclusivement pour la science, aujourd'hui elle appartient déjà à la littérature et à l'art; elle appartient à notre siècle.

C'est la marche constante de l'humanité dans son développement. Des essais isolés préparent les travaux, ou comme on l'appelle plus communément, l'esprit de chaque époque. Quand ces essais se sont multipliés, la littérature s'empare de cet esprit naissant et lui donne ces formes qui doivent inspirer le peintre, le sculpteur et le musicien. Alors il règne, il est revêtu de gloire et de puissance. Il a son trône dans le palais des rois, ses autels dans les temples de Dieu même. Mais bientôt il se répand dans les masses et descend dans tous les rangs de la société. Devenu populaire, il quitte les temples et les palais. Le marbre qui ornait le salon du riche devient plâtre; le magnifique tableau, s'est fait une image grossière, pour orner la cheminée du pauvre, et les notes harmonieuses qui avaient été applaudies dans les théâtres, retentissent dans les cafés et dans les rues.

Ainsi les idées qui doivent animer une époque et en former comme le caractère, se développent peu à peu sous toutes les formes qu'elles sont susceptibles de recevoir entre

les mains du savant, du littérateur et de l'artiste. C'est par eux qu'elles se répandent dans le peuple. Apôtres éternels de l'humanité, ils ont comme les apôtres du Christ, le don des langues et des miracles. Par eux les aveugles voient, les sourds entendent; les idées deviennent visibles et palpables et se communiquent à l'homme par tous ses sens. Dès ce moment elles ont fait leur temps, les arts n'ont plus rien à leur demander ni à leur donner, et elles cessent d'être littéraires, parce qu'elles sont devenues triviales.

C'est là le grand désavantage qu'auront toujours, comme élément littéraire, les idées prises dans la société actuelle, parce qu'elles sont essentiellement vulgaires. C'est moins un présent qu'on fait à son époque, qu'un emprunt, et il faut plus que du talent, presque plus que du génie, pour en payer l'intérêt. Aussi voyez combien peu a duré, je ne dirai pas ici le règne, mais la vogue littéraire des idées françaises, depuis qu'on a fait divorce avec l'antiquité. Combien vîte ce fond, dont on était si fier et qui paraissait inépuisable, s'est trouvé épuisé. Déjà pour trouver du neuf on a parcouru le bagne et la morgue, on a remué le sang et la boue, et c'est peut-être en fouillant dans les tombeaux et dans les oubliettes qu'on a percé dans le moyen-âge.

En sera-t-il de même de celui-ci? je ne le pense pas. Des matériaux amassés durant mille ans ne s'épuisent pas comme le produit d'un siècle. On est loin encore de connaître tout ce qu'il renferme, et ce ne sera que quand ses ruines seront déblayées, quand les lettres et les arts les auront toutes interrogées, décrites, dessinées, qu'on laissera de nouveau le temps y accumuler sa poussière.

Je pourrais en dire autant de l'antiquité, à laquelle on reviendra; autant des recherches sur les langues et les monuments orientaux. Car là aussi on mesure déjà le terrain et l'on plante çà et là quelques jalons, qui doivent diriger

la marche des explorateurs à venir; mais plus d'un lecteur trouvera que ce n'est déjà ici que trop d'étalage philosophique à l'occasion du vieux poème flamand qu'on vient de publier et auquel toutes ces réflexions paraîtront passablement étrangères. D'autres y découvriront peut-être le rapport que j'ai cru y remarquer moi-même, mais ils trouveront ces réflexions trop vagues, trop générales et peut être même incohérentes. Il est vrai que les bornes qui me sont prescrites ont exclu les exemples et les détails, et ne m'ont pas permis de signaler par des phrases, la liaison qui existe entre les idées, ni le passage des unes aux autres. Mais on excuserait plus facilement ces défauts, qu'on ne me pardonnerait d'avoir mal apprécié l'importance de l'étude du moyen-âge. Je proteste donc que je suis loin de prétendre que nous n'avons pas autre chose à chercher dans cette étude, qu'un remède à notre ennui, un peu plus de variété dans nos plaisirs littéraires et artistiques, ou même la connaissance des éléments dont s'est formée notre société actuelle; l'origine de nos institutions, de nos mœurs et de nos usages; des chartres, des priviléges; les causes d'une liberté et d'une prospérité toujours passagères et suivies souvent de longues années de misère et d'assujétissement; certes nous y trouvons tout cela, mais nous Belges surtout, outre ces jouissances et cette instruction, nous y trouvons encore au milieu de la vie tumultueuse de nos pères, de grands exemples de vertu, de courage et de dévouement, exemples domestiques, comme les appelaient les anciens, qui ne resteront pas stériles. Nous y retrouvons les preuves d'une nationalité que nous nous étions laissé contester, et, avec elle, une langue que nous avions méconnue et oubliée. Ah! c'était une langue surtout que nous avions à redemander au moyen-âge, car au lieu d'une langue nous n'avions plus qu'un jargon hybride, nous avions désappris celle que nos pères nous avaient léguée, simple et énergique

comme eux, riche et fertile comme le sol sur laquelle elle était née. Par une punition ordinaire et juste, nous avions perdu à la fois notre langue et notre nationalité, et l'étranger avait eu raison de nous dire: vous n'êtes pas un peuple.

Mais ce temps est passé. Il est vrai que c'est en partie aux étrangers eux-mêmes que nous devons d'avoir retrouvé les titres de notre propre bien, mais la Belgique aussi ne se manquera pas à elle-même. Non seulement des hommes instruits et amis de leur pays s'occupent avec ardeur de déterrer et de tirer de l'oubli les anciens monuments de notre langue et les premiers essais d'une littérature étouffée dans son enfance, mais dont l'enfance même a été marquée par des chefs-d'œuvre; non seulement nos artistes se montrent jaloux de consacrer par leurs talents le souvenir de la gloire de nos ancêtres, tandis que partout dans nos villes les restes du moyen-âge, que le temps et les hommes ont épargnés, sont restaurés et préservés d'une destruction totale; mais le public comprend ce qu'on fait, il s'y intéresse et y applaudit, et le gouvernement assez éclairé pour y voir la preuve et la source de notre nationalité et fier de contribuer à l'avenir qu'elle nous prépare, seconde tous ces travaux et les encourage par son exemple.

La publication de nos chroniques nationales est une entreprise digne d'un gouvernement qui ne craint pas les souvenirs de notre ancienne liberté, ni la comparaison trop souvent injuste du passé avec le présent. C'est à ce même zèle qui l'anime pour tout ce qui intéresse notre gloire nationale, que nous devons l'acquisition et la publication du livre dont nous allons nous occuper. On sait que le seul Ms. complet que l'on connaisse du *Reinaert* flamand, après avoir appartenu à la Hollande jusqu'en 1827, passa à cette époque en Angleterre et fut acquis par notre gouvernement au mois de février 1836, à la vente des livres de M. Richard Héber, pour à peu près 4000 francs, et devint ainsi la pro-

priété de la Belgique. On sait aussi que, bientôt après, le Ms. fut confié à M. Willems pour être publié; et cette détermination, ainsi que le choix de l'éditeur, sont une nouvelle preuve de l'importance que le gouvernement a attaché à cette acquisition. Il ne s'est pas agi pour lui d'enrichir la bibliothèque de Bourgogne d'un manuscrit unique, mais il a senti qu'il était temps enfin que la Belgique cessât d'être tributaire de la Hollande et de l'Allemagne pour ses propres ouvrages, et que le seul moyen de leur faire obtenir dans leur pays natal l'estime que n'a pu leur refuser l'étranger, c'était de les publier lui-même. D'un autre côté, de tous les Belges qui vivent aujourd'hui, M. Willems est certainement celui qui a rendu le plus de services à notre langue, et, à part ses connaissances spéciales, qui le mettaient mieux en état que personne de se bien acquitter de cette tâche, la reconnaissance seule voulait, autant que l'intérêt de la chose même, qu'on invitât le premier de nos littérateurs à attacher son nom au premier de nos monuments littéraires.

Si nous devons beaucoup aux travaux de Grimm, de Mone, de Hoffmann, de Massmann et de Meyer, qui ont bien voulu, depuis quelques années, s'occuper de notre littérature, et se charger de la publication d'ouvrages flamands dont l'existence même nous était en quelque sorte inconnue, il est peut-être vrai de dire, qu'avec tous leurs efforts, soutenus souvent d'une érudition réellement étonnante, ils n'ont réussi qu'à nous convaincre que, pour bien comprendre nos anciens poèmes, il ne faut pas seulement connaître notre langue, mais la sentir, et être né dans le pays même où jadis elle a fleuri. La langue est aussi un instinct qui se transmet avec la vie et se modifie avec les accidents du sol et du climat, mais ne se communique pas par la voix d'un maître, ni ne s'apprend dans des livres.

Ainsi grâces au zèle de notre gouvernement et à l'activité

du savant éditeur de *Van Heelu* et du *Reinaert,* l'héritage de nos pères ne passera plus dans des mains étrangères, et nous n'avons plus à craindre le reproche que nous faisait encore il y a deux ans M. Grimm, à l'occasion de notre *Reinaert* même, dont il regrettait de n'avoir pu se procurer une copie : *Zwar geht diese alte dichtung zunaechst die Belgier an, doch wer hat bei ihnen seit jahrhunderten anhaenglickeit und theilnahme für ihre muttersprache getroffen? Innerste selbstvergessenheit raecht sich allerenden : aus dieser schönen gegend, wo im mittelalter auch die poesie wohnte, ist sie lange schon fortgezogen und entwichen.*

Il se présentera peut-être une meilleure occasion de rechercher les causes et surtout les effets de cet oubli de notre langue et de nous-mêmes, que le savant Allemand ne nous reprochait malheureusement encore alors qu'avec trop de raison ; maintenant il est temps que nous passions à l'examen du livre dont M. Willems vient de nous faire présent. Nous nous occuperons d'abord de l'édition comme édition, c'est-à-dire de ce qui est du fait de l'éditeur ; un second article contiendra nos observations sur le texte même.

Tout le fond de la fable du Renard était connu depuis long-temps, tant par le *Reinaert* en prose flamande, imprimé pour la première fois en 1479, à Gouda, par Van Leeu, et ensuite à Delft en 1485 (1), que par la traduction en vers bas-saxons imprimée d'abord à Lubeck en 1498, et réimprimée depuis plusieurs fois. Une version en prose bas-allemande avait eu aussi de nombreuse éditions. Il existait également quelques extraits du Renard français. Ce ne fut qu'en 1812 que Graeter publia à Breslau dans son *Odina und Teutona* les 3474 premiers vers du *Reinaert* flamand,

(1) *Suhl* fit reproduire exactement l'édition de Delft, en 1783, à Lubeck ; et *Budding* a fait, il y a quelques années, la même chose pour la première, en Hollande.

dont on avait jusques-là ignoré l'existence, ou plutôt que l'on croyait perdu; car la prose de Van Leeu avait conservé un grand nombre de rimes (*disjecti membra poetae*), qui trahissaient la forme primitive de l'ouvrage, et, d'un autre côté, Van Wyn avait, dès avant 1800, découvert un fragment de 1038 vers appartenant à la dernière partie, c'est-à-dire, à la continuation du poème.

En 1834, M. Grimm, dans son *Reinhart Fuchs*, en donna une seconde édition plus correcte, d'après le même Ms. de Comburg dont s'était servi Graeter, et y joignit le fragment de Van Wyn mentionné plus haut, dont le professeur Tydeman à Leyde lui avait envoyé une copie. Il y joignit aussi bon nombre de notes très-savantes.

Comme on savait depuis 1825 qu'il existait à Amsterdam un Ms. du *Reinaert* flamand, comprenant 7816 vers (1), qui selon toute apparence, devaient renfermer toute la suite du poème, on se doute bien que ce ne fut point la faute de M. Grimm, s'il dut se borner à n'en donner qu'un fragment, mais celle de ses correspondants hollandais, qui ne purent ou ne voulurent point lui en procurer une copie. Cependant à l'époque où M. Grimm publia son livre, le Ms. hollandais était déjà passé en Angleterre, et il n'existait en Hollande que les copies qu'en avaient fait faire MM. Groebe et Ten Broeke Hoekstra; celle du dernier, déposée aux archives de l'Institut royal à Amsterdam, est, dit-on, toute préparée pour l'impression (2).

---

(1) M. Grimm croyait que le Ms. d'Amsterdam ne contenait que 7747 vers, et que par conséquent il n'en manquait plus dans son édition que 3200, au lieu de 3304 qu'il en manque réellement.

(2) Dernièrement M. Tydeman a été chargé de faire sur ce travail un rapport dont nous ignorons les conclusions et le résultat. Mais nous venons de voir un Prospectus publié par M. De Groebe au commencement de l'année 1836, dans lequel ce savant annonçait la publication

Comme mon but n'est pas de donner dans cet article l'histoire littéraire du Renard (aussi bien ne pourrais-je que copier ce qu'en ont dit M. Grimm et M. Willems, dont les savantes recherches ont éclairci tous les points susceptibles de l'être), ce court aperçu suffira pour faire connaître quels sont les secours que l'éditeur du *Reinaert* a trouvé dans ses dévanciers.

On devait s'attendre qu'aidé de ces différentes publications et ayant en outre à sa disposition tous les travaux des savants allemands que nous avons nommés plus haut, ainsi que les recherches des Huydecoper, des Clignett, des Bilderdyk et de tous les collecteurs de Glossaires, depuis Kiliaen jusqu'à nos jours, un homme aussi versé que l'est M. Willems dans les écrits de nos anciens poètes et poète lui-même, éditeur déjà d'un ouvrage considérable de la même époque et traducteur-poète de la première partie de l'ouvrage même qu'il allait maintenant publier, muni d'ailleurs d'un Ms. aussi précieux, nous donnerait une édition qui ne laissât presque rien à désirer tant sous le rapport de l'exactitude et de la correction du texte et de l'orthographe, qu'en ce qui regarde les explications et les éclaircissements. Et c'est ce que M. Willems a fait en effet. Il a su profiter de tout ce qu'il y avait de bon dans Graeter et dans Grimm, et par la comparaison de l'ancienne prose et du *Reineke* avec l'original dont ils sont issus, il est parvenu à rétablir le texte en une infinité d'endroits et à éclaircir un grand nombre de passages qui seraient peut-être encore long-temps restés inintelligibles.

---

prochaine du *Reinaert*. Le prix était fixé à 4 fl. et la liste de souscription devait se fermer le 30 mai 1836. L'acquisition du Ms. original par notre gouvernement, et l'ordre qui fut donné aussitôt de le publier, ont seuls empêché l'exécution du projet de M. Groebe.

Mais s'il ne fallait pour faire ce qu'a fait M. Willems rien mions que cet *apparat* que nous venons d'énumérer et les connaissances grammaticales, historiques et topographiques qu'il possède si largement, avouons aussi que, pour en tirer tout le parti possible, il fallait, même à M. Willems, un peu plus de temps qu'il n'en a employé à terminer son édition. On sait que le Ms. ne lui fut remis que dans le courant du mois de mai, et qu'avant la fin du mois d'août l'ouvrage était déjà mis en vente. Nous n'avons pu nous dissimuler, en le parcourant, qu'il se ressent un peu de la précipitation avec laquelle il a été publié, et qu'excuse à peine la crainte qu'on pouvait avoir d'être prévenu par les Hollandais. Nous ne pouvons du moins attribuer à une autre cause le petit nombre de taches qui le déparent encore, et qu'un peu plus de soin pouvait faire disparaître. Mais ceci appartient à un autre article, et il est temps que nous passions à la description de l'ouvrage même dont nous avons à rendre compte.

Le volume entier de LXVII et 356 pages in-8.°, se compose : I.° d'une préface, pag. V-XI; — II.° d'une introduction, pag. XII-LXVII; — III.° du texte, accompagné de notes et de variantes, pag. 1-286; — IV.° d'un appendice, comprenant quelques contes et proverbes flamands ayant rapport au sujet du poème, et un extrait de 1556 vers du Renard français, pag. 302-339; — V.° d'une table de matières et d'un glossaire, suivis d'un errata, p. 339-356. Il contient en outre treize vignettes fort bien exécutées, et ornées chacune d'un *fac-simile* du Ms. hollandais.

I°. La préface, après nous avoir fait connaître les noms des savants qui se sont occupés depuis dix ans de la fable du Renard et le plan que M. Willems a cru devoir suivre dans son édition, nous apprend que le texte du Ms. qui lui a été confié, diffère d'un bout à l'autre de celui du Ms. qui avait servi aux éditions de Graeter et de Grimm, et lui est

de beaucoup inférieur, comme étant bien moins correct et d'une date beaucoup plus récente (1).

Par respect, dit M. Willems, pour ce qui était plus ancien et meilleur, j'ai cru devoir prendre pour base de mon édition les 3474 premiers vers publiés par Grimm, en plaçant sous ce texte, dans des colonnes séparées, les variantes

---

(1) Le premier paraît avoir été écrit au commencement du XIV^e^ siècle, tandis que celui dont s'est servi M. Willems est tout au plus du commencement du siècle suivant. Le fragment trouvé par Van Wyn était de 1475 ou plutôt de 1477, si j'entends bien les vers qui se trouvent à la fin :

Dit boec is ghescreven in dien tiden
Doe men schreef MCCCCLXXV en twe iden,
Op onser Vrouwen avont in den oest
God moet wesen onser alre troest. Amen.

M. Grimm, de qui je les emprunte, dit : *Diese zeitrechnung is mir unklar; soll idus hier auch für* 15 *tage oder einen halben monat stehen dürfen, so weiss ich nicht was oest d. i. ôst, ôgst* (*august*) *soll und unser frauen abend* (*der* 25 *merz*)*? Vermutlich ist unser frauen himmelfahrt* (15 *aug.*) *gemeint.* Certes, il ne s'agit ici que de la fête de l'Assomption qui tombe le 15 août, mais le mot *ide* n'a jamais signifié 15 jours, mais bien le 15^e^ jour, et *deux ides* ne pourraient, tout au plus, signifier que deux jours quelconques entre les *nones* et les *ides*. Mais *twe Iden* sont ici tout simplement deux II, c'est-à-dire deux années. Il est même probable que les deux vers ont été primitivement écrits ainsi :

Dit boec is geschreven in dien tijen (ou *tien*)
doe men screef MCCCCLXXV *en twe* II*en;*

c'est-à-dire, *doe men screef* MCCCCLXXVII. Car il est absurde de supposer que toutes les *subscriptions* des anciens Mss. soient du fait du dernier copiste. Il se peut aussi que l'erreur ne provienne que du copiste employé par M. Tydemann, ou même, en admettant que la première leçon soit vraie, II*en* peut avoir été changé en *iden* pour la rime. Mais je regarde ceci comme bien moins probable, quoique les copistes, quand ils se font poètes, prennent souvent bien d'autres libertés. Je trouve une faute presque pareille dans cette autre subscription placée à la fin du *Rymbybel* de Van Maerlant, et citée par M. Willems, *Verhand.*, etc., I, pag. 156, d'après le superbe Ms. qu'il possède :

du Ms. hollandais. Mais la différence des deux textes était tellement grande, les variantes tellement nombreuses, que j'ai été obligé, pour ne pas donner les deux textes en entier, de négliger les différences les moins importantes d'orthographe et de construction, et de ne donner comme variante, que ce qui était un changement véritable et réel, ou ce qui

---

Nu hoort, ic ben wel seker das,
Na die gheboornis[se] van ons[en] here,
Waest XII hondert jaer ẽn mere
LXX ende in een ghegaen.

Il est évident qu'il faut lire : *LXX ende een inghegaen,* c'est-à-dire septante-et-un commencé; savoir il était le 25 du mois de mars : *die achtende kalende van Aprille.* Ayant eu l'occasion de consulter le Ms. même, j'ai pu m'assurer que la faute est ancienne; le Ms. qui est du XIV^e^ siècle porte clairement *in een ghegaen*, à telles enseignes que *in* est écrit *ĩn*, avec une barre sur l'*n*, comme dans tout le reste du Ms., ce que l'on peut regarder comme une singularité assez remarquable. J'avertirai encore en passant qu'il a de même été commis une erreur dans la date apposée à la fin du roman *De kinder van Limborch,* et que, de plus, les vers qui la renferment ont été mal compris par M. Hoffmann, Horæ Belg., p. 67. De deux dates bien distinctes, celle où l'ouvrage fut commencé et celle où il fut terminé, il n'en fait qu'une, en soustrayant l'une de l'autre. Voici les vers :

Die hi begonste *in dien tide*
Dat men screef ons heren jaer
IIII.^c^ dat es waer
.XX. men en[de] .XL. ; — gheent,
Als[e] men den daet gescreven vent
Van der gheborten ons heren,
Die Maria droech met eren,
.XVIII.^c^ [jaer] en[de] .XVII.....
Op Sente Sebastiaens dach,
Die doe op enen vridach gelach.

Begonste et *gheent* et toute la suite du sens indiquent clairement une double date. Mais quelles dates? je crois qu'il faut lire : .XIIII^c^..LXXX. *men* (minder) *ẽn* XI, c'est-à-dire MCCCIX; et pour l'autre date : XIII.^c^ *ẽn* XVIII; et qu'il travailla neuf ans à son poème.

me paraïssait être de quelque utilité pour la connaissance de notre ancienne langue.

La plupart des lecteurs, particulièrement ceux de notre pays, ne pourront que savoir gré à M. Willems d'avoir adopté ce système; mais il est douteux qu'il obtienne également l'approbation des savants étrangers, qui possèdent déjà l'une ou l'autre des premières éditions et auxquels il serait infiniment plus agréable de pouvoir comparer ensemble les deux textes d'un bout à l'autre. Il nous est arrivé plus d'une fois à nous-mêmes, en parcourant le livre de M. Willems, de nous voir abandonnés par les variantes, au moment que nous voulions apprécier une leçon un peu douteuse, ou saisir la suite d'une phrase un peu embarrassée, et de regretter, par conséquent, de n'avoir pas devant nous une copie fidèle du Ms.

Si M. Willems avait reproduit exactement le Ms. hollandais, au lieu de suivre l'édition de M. Grimm, nos lecteurs belges, comme je viens de le dire, qui n'ont pas l'ouvrage de ce savant, y auraient perdu peut-être, mais il nous semble que le livre même y aurait beaucoup gagné. Il y aurait eu plus d'harmonie entre les différentes parties et un ton de style et de langage à peu près égal du commencement jusqu'à la fin; tandis que du système suivi par l'éditeur, il est résulté deux ouvrages d'une couleur entièrement différente.

Il est vrai que cette différence ne provient pas seulement de l'état actuel des Mss., mais que, comme M. Willems nous le dit dans cette même préface et le prouve au long dans son introduction, la compositon même de ces deux parties appartient à des époques différentes. La première partie est du XII^{e} siècle, tandis que l'autre est du XIII^{e}; et il était bien difficile, pour ne pas dire impossible, qu'aucune combinaison effaçât entièrement la différence de couleur qui devait en résulter. Car la versification même de ces deux

parties ne se ressemble pas. Non seulement les rimes de la seconde sont beaucoup moins exactes, mais les vers aussi sont en général d'une ou de deux syllabes plus longs que ceux de la première, même en les prenant dans le Ms. hollandais. Bien plus, M. Willems, en divisant l'ouvrage en deux livres dont le premier renferme la partie ancienne et l'autre la continuation, a, par cette division, qu'autorisait l'économie même du poème, corrigé en grande partie le défaut que nous venons de signaler. Déjà l'auteur du *Reineke* bas-saxon avait donné l'exemple de cette division. Chez lui aussi, tout ce qui répond à la première moitié du *Reinaert* flamand, forme un livre, et le reste, quoique partagé en trois autres livres, aurait dû, au jugement de M. Grimm, pag. CLXVII, se réunir en un seul. Nous ne pouvons donc en cela qu'approuver la manière de voir de M. Willems, tout en regrettant de n'avoir pas le Ms. hollandais en entier.

Le reste de la préface rend compte des libertés que M. Willems a cru pouvoir se permettre, pour nous donner une édition non-seulement plus complète, mais aussi plus critique que celles que nous possédions. Muni des secours que nous avons indiqués plus haut, M. Willems ne s'est pas contenté de corriger les fautes commises par les copistes, qui avaient défiguré et transposé un grand nombre de vers, mais il en a même suppléé plusieurs qui avaient été omis entièrement. Comme l'éditeur a eu soin d'indiquer exactement chacun de ces changements, et d'enfermer entre des crochets les mots et les vers qui sont de lui, nous ne dirons rien ici d'un système qui a été si funeste aux auteurs anciens, mais nous nous réservons d'examiner en son lieu jusqu'à quel point ces additions et ces changements ont été ou nécessaires ou heureux. Avouons toutefois que le but qu'il s'était proposé, de donner à la Belgique un livre qu'elle pût lire avec plaisir, ne lui permettait guère de laisser subsister

dans le texte des fautes et des lacunes qui auraient pu en rendre l'intelligence difficile. Dès qu'il ne s'agissait plus de donner au monde savant une reproduction rigoureuse du Ms. qu'on venait d'acquérir (sauf à indiquer dans les notes les corrections et les conjectures de l'éditeur), le système adopté par M. Willems était le seul raisonnable, et la critique n'a plus à s'enquérir que de l'exécution.

Bien plus grandes ont été les libertés que M. Willems a prises par rapport à l'orthographe. Celle du Ms. hollandais est extrêmement irrégulière, et même souvent absurde. Elle appartient d'ailleurs à un dialecte particulier, qui ne paraît pas avoir été celui du dernier copiste, puisque dans les vers, où il révèle son nom (1), il suit une orthographe un peu différente. Cette circonstance, jointe à la supposition probable qu'il aura voulu en conserver les propriétés, explique peut-être les irrégularités qu'on remarque dans sa copie. M. Willems croit qu'il appartient à la Hollande, et c'est par suite de cette opinion qu'il désigne le Ms. sous le nom de Ms. hollandais.

Il est inutile de dire que, quant aux corrections, M. Willems

---

(1) Il s'appelait *Claes Van Aken*. Dans les 24 petits vers de quatre syllabes qu'il a mis à la fin du Ms., son nom se trouve réellement deux fois, comme il en avertit lui-même, en prenant la dernière lettre de chaque vers et en remontant du dernier vers au premier. Voici les quatre premiers, dont l'acrostiche est *Aken*; je rétablis le *k* du Ms., auquel M. Willems a cru devoir substituer un *c*, parce que partout ailleurs le *c* remplace le *k* final :

Nu int gemein — *Vint men certein*
Die Reinaerts se — *Nu volgen me*
Al sonder saek — *Ic geef die wraek*
Hoe dattet ga — *Den Heer hier na*, etc.

Ce nom que M. Groebe, sous-bibliothécaire de l'Institut néerlandais, ni M. Willems n'avaient pu découvrir, a été trouvé, depuis la publication, par M. A. E. Gheldolf, traducteur de l'Histoire de la Flandre, par M. Warnkœnig.

a été beaucoup plus réservé dans la partie du poème qu'il a empruntée de l'édition de M. Grimm. Nous devons le féliciter d'autant plus de n'avoir pas adopté l'orthographe de ce savant, qui est on ne peut plus fausse et contraire en tout à l'usage constant de notre langue. Déjà M. Mone (*Anzeiger,* 1835, pag. 52 et suiv.) l'avait désapprouvée, en en faisant voir l'inconséquence et les inconvénients, même pour l'intelligence du texte. Malheureusement M. Mone lui-même ne paraît pas trop au fait de la valeur ni de la véritable prononciation de nos voyelles, soit simples, soit doubles ou diphthongues; et le système qu'il substitue à celui de M. Grimm, quoique beaucoup moins étrange, n'est pas non plus exempt de grandes erreurs. Ce n'est pas ici le lieu de faire la critique des principes établis ou admis par ces deux savants. Il me suffit de faire remarquer que, quoique nous leur devions de la reconnaissance de l'intérêt qu'ils attachent à une chose qui est pour nous d'une si haute importance, il y a toujours de la témérité, pour des étrangers, de vouloir prescrire des règles sur un point de grammaire, sur lequel ceux même qui parlent la langue, ont tant de peine à s'accorder.

Autre chose d'ailleurs est l'orthographe ancienne qui doit être la seule employée pour nos écrivains du XII^e^ jusqu'au XVI^e^ siècle, et qui est presqu'aussi arbitraire que les inflexions des mots mêmes et les formes de leur syntaxe; autre chose celle à employer dans une langue déjà plus parfaite et régulière. Pour celle-là les règles doivent être plutôt déduites de l'analogie et de l'usage général attesté par les meilleurs Mss., et peuvent être purement *à posteriori;* puisqu'il ne s'agit pas de savoir comment nos pères auraient dû écrire, mais comment ils ont écrit; tandis que, pour nous, c'est tout le contraire. Nous sommes obligés d'examiner *à priori* si l'orthographe que nous adoptons est aussi conforme à la raison et d'accord avec les principes

généraux de la grammaire. Il en est de notre ancienne langue comme de la langue anglaise; elle a son orthographe à elle, qu'il faut étudier et tâcher de lui conserver sous peine d'avoir d'autant plus tort, qu'en apparence on aura plus raison.

Nous ne saurions dire si c'est par respect pour l'autorité de l'homme à qui ses vastes connaissances en linguistique ont permis de comparer entre eux tous les dialectes de la grande famille Teutonne, ou par propre conviction, que M. Willems écrit partout *ende* pour *en*, sans que ce dernier mot se rencontre une seule fois dans tout le poème, tandis qu'il est certain que, dans le Ms. de Combourg et dans le nôtre, c'est presque tout le contraire. M. Willems ne rend pas compte des raisons qui l'ont déterminé à adopter cette manière d'écrire, mais M. Grimm s'en explique assez au long : « Die copula wird in der handscrift geschrieben *en̄*, » was ich in *ende* aufgelöst habe, und kaum darf man » anders : *en* würde *e* geschrieben sein, *enn* oder *end* wi- » dersprechen dem geist der mnl. schreibung, vielleicht » aber liesse sich einsilbiges *ent* abwechselnd mit *ende*, und » zwar nach metrischer rüksicht, dulden? nur müste dan » die hs. wirklichen wechsel beider formen bezeichnen, » nicht überal *en̄* setzen; auch würde wol aus *en̄ te*, waere » es *ent* (vers 1684, 1685), geworden sein *ente*, wie erweis- » lich aus *haer ende daer*, *harentare*, aus *ende die*, *entie*. » Der punct is für das richtige lesen mnl. verse nicht ge- » ringfügig, und weiterer erwaegung werth. Ob der Am- » sterdammer Codex, von dem ich nichts kenne als die im » konst en letterbode 1826, pag. 403, mitgetheilten neun » ersten zeilen, für die schreibung und überhaupt den » text des gedichts bedeutende ænderungen herbeiführen » wird, mufs ich dahin gestellt sein lassen. »

Comme cette manière d'écrire la conjonction est commune à tous les Mss. flamands, la dernière phrase de

M. Grimm regarde plutôt ce qu'il avait dit un peu plus haut de l'orthographe en général, que ce qu'il venait de dire d'*en̄*. Mais nous avons cru devoir la transcrire ici, pour faire voir sous quels rapports entre autres, ce savant regardait la possession du Ms. hollandais comme importante.

Quant à la question même, je vais, sur l'invitation de M. Grimm, exposer avec quelque détail, ce que j'en pense. Kiliaen, dans son Dictionnaire, ne connait *en* que comme négation; pour la conjonction il n'a que *ende* et *unde*. Dans le serment de Louis le Germanique, et de son armée, a. 842, je trouve *ind* et *indi : ind unser bedhero gealtnissi* etc., *so mir got gewissi indi mahd furgibit,* etc. Dans la chanson sur la victoire remportée par Louis III sur les Normands, a. 881, c'est *and* et *ande* qu'on trouve, ainsi que dans Willaramus, mort en 1087 : *Thie sich ana zuochon, thas si thine gesellon sin, ande sint avor thine viande.* Des anciennes ordonnances du XIII^e^ siècle en langue frisonne écrivent de même *and*; comme encore aujourd'hui les Anglais, mais les Frisons disent aussi *in* (Hamaker, Acad. Voorlez., pag. 143); et *in* se trouve aussi parfois dans nos vieilles pièces flamandes. Enfin les Allemands qui aujourd'hui disent *und* pour *unde,* avaient autrefois, comme les Bas-Saxons, une forme plus courte encore, *un*. Dans *Grave Ruodolf,* publié par Grimm d'après un Ms. du XII^e^ siècle, se lisent les vers suivants que je cite d'après Meyer :

Daer uf (1) *saz der cuone degen*
Unde *reit hanechen an das velt;*
Ja gienc virwenentliche in zelt
Bonthart rechte alsame ein tier;
Ja was virwenet un *fier*
Der helt die dar uffe saz.

---

(1) Il s'agit d'un cheval.

Nous avons donc dans notre dialecte et dans ceux qui s'en rapprochent le plus : (*an*), *and, ande; en* (*en*), *ende* (dans Marnix et dans quelques autres *end'*, même devant une consonne); *in, ind, indi; un, und, unde.* De toutes ces formes, *an* et *ande* (*and*) paraissent les plus anciennes. *An* est la racine qui, selon le professeur Hamaker, pag. 133, marque *existence, mouvement,* ou selon Bilderdyk, ce qui au fond est la même chose, *liaison, réunion.* De là *ane, aen, aan,* en français *à,* en latin *ad;* de là encore *geannen* (*gonnen, gunnen, jonnen*), qui vient lui-même de *annen* (*accorder, joindre, annuere, addere, jungere,* et *jonnen*). Mais comme *ande* est le participe présent de cet ancien verbe, *an* en est la syllabe verbale ou radicale, et il est probablement aussi ancien, comme conjonction, que le participe même.

Si avec M. Hamaker (pag. 132, 110, 88 etc.), nous voulons en remontant plus haut encore, le dériver du participe sanscrit (je prie le lecteur de se rappeler que je viens de citer M. Hamaker), du sanscrit, dis-je, et du participe *ant,* qui perd tantôt la dentale *t,* tantôt la nasale *n,* il en résultera même que l'addition de la lettre *e,* qui a fait changer *t* en *d* (*ant, ande*), est d'une date postérieure, et par conséquent *ande* postérieur à *ant* et à ses deux autres formes *an* et *at.*

Il est vrai que le même professeur, pag. 141, dit que *en* est une apocope de *end* ou *ende* (*en* afgekort uit *end* of *ende*); mais, pag. 185, il reconnait de nouveau *en* et *an* pour primitifs, et ne voit dans *de* qu'un accroissement syllabique par lequel l'abstrait est changé en concret; ce qui prouve au moins quelque doute au sujet de l'apocope.

Mais en fût-il autrement et le monosyllabe ne fût-il réellement que le résultat d'une apocope du *de* dans *ende* (ce qui est si non impossible, du moins sans exemple) (1), il n'en

---

(1) Je ne me rappelle qu'un petit nombre de mots tels que *spade, koude, gade, schade* (dommage), qui perdent réellement leur *de,* mais

est pas moins vrai qu'il se rencontre presque à chaque ligne dans nos plus anciens Mss. La tendance que l'on croit apercevoir dans notre langue dès les temps les plus reculés à se défaire de ses finales muettes, n'explique pas la disparition du *d;* et d'un autre côté *en̄* (avec un trait sur *n̄* et non sur *e*), ne peut pas, d'après toutes les règles de la sténographie diplomatique, valoir *ende,* mais serait ou simplement *enn* ou *enen.* Je serais donc porté à croire que *en* est la véritable conjonction flamande, et que l'euphonie seule, devant certaines voyelles, et l'affinité du son de l'*n* et du *d* (puisque après la prononciation de l'*n* pur, la langue se repose presque nécessairement sur le son *d* ou *t*), peut-être aussi l'influence de l'un ou de l'autre dialecte plus rude, a changé *en* en *end* (comme les Danois disent encore aujourd'hui *ind* pour *in,* dans); dont la langue plus coulante de nos ancêtres aura ensuite fait *ende,* en y attachant ce qu'on est convenu, d'après les Allemands et Bilderdyk, d'appeler du nom hébraïque de Schwa ou Schéva, en langage ordinaire, un *e* muet, sans que jamais la forme monosyllabique *en* ait cessé d'être en usage dans le dialecte qui est propre à notre pays. On peut prétendre tout au plus que les deux formes ont été employées concurremment l'une avec l'autre, et que l'oreille seule y mettait parfois quelque différence. Peu importe que dans quelques livres imprimés vers 1560, par exemple dans les Psaumes de Marnix, que nous avons déjà nommés plus haut, et dans ceux de Dathenus, on

---

ils ne prouvent rien ici, le *de* étant précédé d'une voyelle. Les mots qui redoublent la même consonne, comme *karre*, *kar*, *penne*, *pen*, etc., ne prouvent pas davantage. *Gepeinsde*, *gepeins*, *gezegde*, *gezeg*, etc., qui appartiendraient au cas dont il s'agit, sont des formes différentes d'une même racine, mais non des abréviations; et *och*, *of*, pour *ochte*, *ofte*, qui sont les seuls mots qu'on pourrait encore m'objecter, ne sont qu'une corruption d'orthographe pour *ocht*, *oft*. Quant à l'*endo* ou *indo* latin, pour *in*, on me permettra de ne pas m'en occuper.

trouve souvent *end'*, avec une apostrophe, même devant des consonnes. Cela ne prouve que le système particulier de ces auteurs ou même des imprimeurs de cette époque, ou plutôt la nécessité de mieux marquer, pour la foule peu instruite, la mesure de ces vers destinés à être chantés dans les réunions religieuses.

Je devrais peut-être m'arrêter ici, dans une question qui n'appartient que très-indirectement à cet article; mais la solution en est tellement importante pour notre ancienne poésie en général, et pour le *Reinaert* en particulier, auquel le système de M. Grimm vient d'être appliqué pour la seconde fois avec tant de rigueur, qu'on me pardonnera si je cherche à l'éclaircir davantage.

On sait que plus les Mss. sont anciens, plus les abbréviations d'écriture y sont rares, et qu'il y en a qui n'en reconnaissent absolument aucune, si ce n'est peut-être dans les noms propres. Tel est, entre autres, celui qu'a publié le professeur Meyer. Il est du XIII^e^ siècle et contient la vie de Jésus-Christ, tirée des Evangélistes et divisée en 245 chapitres, formant un fort volume in-8°. Il n'a que cinq abbréviations, *Jhc* ou *Jhs* pour Jhesus; *X̄ps* pour Christus (on voit que ce sont deux monogrammes empruntés des Grecs), *Jhrlm*, pour *Jherusalem*, *Isrl*, pour Israel, *Joh's* pour Johannes, et enfin *m̄* pour *men*. Eh bien! dans tout ce gros livre, où la conjonction dont il s'agit doit se trouver au moins cinq mille fois, nous n'avons rencontré qu'une seule fois *ende*, pag. 3, ligne 3, si toutefois ce n'est pas une faute d'impression; mais du reste constamment *ēn*, tandis que *men* et *Jan*, *Jan Baptista*, y sont le plus souvent écrits en toutes lettres, et parfois aussi *Jhesus*, *Kerste* (Christus) et *Israhel*. Ne serait-il pas singulier qu'*ende* seul eût dû faire exception, et que l'auteur, qui aime tant les formes adoucies *alse*, *omme*, *ane*, *ochte*, etc., ne se fût oublié qu'une seule fois jusqu'à écrire aussi *ende* en entier?

En conclurons-nous qu'il ne connaissait point cette forme allongée? Non sans doute, ce serait une autre absurdité; mais nous ne craignons pas de dire, que le dialecte dans lequel il écrivait, et dont un jour nous tâcherons d'indiquer les principaux idiotismes, ne l'admettait pas. Il s'en faut que *ende* ait jamais été aussi commun dans la partie flamande du pays de Liége, qu'en Flandre et dans le pays voisin. Dans d'autres écrits, qui de même ne reconnaissent point d'abréviations, on rencontre *ende* et *en̄*, mais le premier bien plus rarement que le second, et comme par exception. Malgré cette absence de toute autre abréviation, M. Grimm et Meyer (l. c. pag. 257) en feront une de *en̄*, quoique selon nous cela prouve seulement que l'auteur a cru pouvoir employer les deux formes. Car enfin, et c'est peut-être par où nous aurions dû commencer, quelle est la question? Si partout où un Ms. a *en̄*, l'editeur moderne, qui ne veut point se servir d'abréviations, doit mettre *ende;* ce qui revient à demander si nos ancêtres ont ou n'ont pas connu notre *en* comme monosyllabe. S'ils l'ont connu, pourquoi ne l'auraient-ils pas écrit, et pourquoi, s'ils l'ont écrit, le changeons nous en *ende?* Est-ce à cause de la barre qui surmonte toujours et si invariablement l'*n̄?* Mais *en* n'était pas seulement conjonction chez nos ancêtres; il était encore négation, article d'unité, et quelquefois préposition (*in*), et cette marque de distinction était d'autant plus nécessaire, que souvent dans une même phrase il a presque toutes ces acceptions différentes, sans qu'il soit toujours facile de les distinguer. On n'a qu'à ouvrir un Ms. pour s'en convaincre. Si l'on demande pourquoi ce trait se trouve plutôt sur la conjonction que sur ses homonymes, notre réponse sera : Parce qu'il fallait bien la mettre sur l'un des quatre, et peut-être aussi, parce que ayant une autre forme plus allongée, on a cru plus tard pouvoir, de préférence, lui appliquer le signe de l'abbréviation ordi-

naire. Cela est d'autant plus probable, que toutes les fois qu'au lieu de *en̄* on rencontre *in* (ce qui n'est pas très-rare), ou quand *en̄* est suivi d'un enclitique, par exemple, *entie, enten,* cette barre est supprimée, comme n'étant plus nécessaire. D'un autre côté, comme nous l'avons déjà dit dans la note p. 82, ce même *in,* comme préposition, se trouve quelquefois surmonté de ce trait dans toute la suite d'un Ms., sans que personne se soit jamais avisé d'en faire *inde,* ni même *ind,* à moins que ce ne soit quelque Danois.

Mais d'où nous vient notre *en,* si nos pères ne l'ont point connu, et de quelle date est-il? Si la versification du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle était, comme la nôtre, astreinte à une certaine mesure et à un nombre déterminé de syllabes, rien ne serait plus facile, que de prouver, que dès lors déjà on n'écrivait pas seulement, mais qu'on prononçait *en* en une seule syllabe. Malheureusement ce *criterium* nous manque pour cette première époque de notre littérature, et ce n'est qu'un siècle plus tard que les vers commencent à devenir un peu plus réguliers (1). Mais aussi dès ce moment on ne peut plus méconnaître l'existence de la conjonction monosyllabique; elle prédomine même tellement, qu'on peut

(1) Je parle ici selon l'opinion commune, quoique je sois convaincu que tous les vers de *Van Maerlant*, de *Jean de Clerc* et des autres poètes de leur époque, ont eu un nombre fixe de syllabes (sept ou huit, rarement davantage), une espèce de repos (autant qu'il en faut dans les petits vers), et qui plus est, deux à deux le même rhythme, quelquefois ïambique, mais plus souvent trochaïque. Si jusqu'aujourd'hui on y a méconnu tout cela, la faute en est en partie aux copistes, qui ont misérablement défiguré presque tous les Mss., en partie aussi à nous, qui avons négligé de nous enquérir des règles que nos pères observaient en faisant et en lisant leurs vers. Quoique je me propose de traiter cette question dans un article à part, je veux cependant appuyer ce que je viens de dire, par un exemple. Je prends au hasard dans Hoffmann V. Fallersleben, H. B., I, p. 99, les vers suivants de *Jean de Clerc,* qui écrivait vers 1320 :

déjà prévoir en quelque sorte qu'un jour elle régnera seule. Or qu'est-ce qui nous empêche de croire qu'elle existât également dans les deux siècles antérieurs, ou com-

---

Dié der | dé boec | gäet hier | äne,
dié u | säl doen | té ver | stäne
scône | séden | én ma | niéren,
dié dat | vóllec | säl han | tiéren ;
wät men | minnen | säl en | häten,
wät men | dóen sal | énde | läten ;
hóe men | oéc ghe | noéch doen | säl
göd en | dén mensc | óver | ál.
Wänt mo | räle | sält meest | wésen
dät ghi in | désen | boéc sult | lésen,
dät sie | lén en | líve | méde
säl in | bringhen | sälic | héde, etc.

Je ne sais trop comment diviser ce dernier mot ; mais que manque-t-il à ces vers pour pouvoir s'appeler réguliers et très-réguliers, pourvu que l'on veuille bien admettre, ce qui est incontestable, que les anciens se souciaient fort peu de l'accent, et allongeaient à volonté les syllabes brèves? Et cependant quels sont les changements que j'y ai faits? j'ai ajouté *oec* au septième vers, et au neuvième j'ai mis *morale* à la place de *moraliter*, évidemment corrompu. On voit, en outre, que je n'ai conservé qu'une fois *ende*, et je ne pense pas qu'aucun lecteur veuille le rétablir dans les autres endroits d'où je l'ai éliminé; car M. Hoffmann est aussi grimmiste en ce point. Je prends chez lui, ibid., p. 14, un autre exemple de Maerlant :

Iamb. { *En óm | dat íc* | een *Vlá | minc bén,*
met goé | der hér | te bíd-d | ic hén,

Troch. { *dié dit | diétsce | súllen | lésen,*
dát si | mijns ghe | nädich | wésen,

Iamb. { *en lé | sen sire | in só | mich woért* (lisez : *sir'*)
dat in | haer länt | is ón | ghehoért,

Troch. { *mén moet | óm die | rime | soéken*
músse | like | tónghe in | boéken (lisez : *tongh'*),
duútsc, dietsc, | brábantsc, | vläemsc en | *seéusc,*
wälsc, la | tijn, griex | én he | bréeusc
óm vray | thóudene | rijm en | sín, etc. (lisez : *thoud'ne*).

J'ai choisi cet exemple de préférence à un autre, à cause du mélange

ment oserons-nous le nier, si nous jetons les yeux sur les Mss. dont le témoignage n'est ici ni moins constant ni moins uniforme. Mais il ne serait peut-être pas impossible, malgré la liberté accordée, comme on croit, à nos anciens versificateurs de mêler ensemble des vers de toute longueur depuis 8 jusqu'à 15 et 16 syllabes, d'en trouver que les *ende* répétés allongeraient outre mesure. D'un autre côté l'euphonie aussi peut fournir une preuve, qui jointe aux autres que nous avons apportées, ne serait pas sans force. Nous lisons, dans Melis Stoke, I, v. 675 et suiv.

Eñ offerde sente Aelbrechte
Een gouden cruce van [*scoenre*] *maniere*[*n*],
Eñ oec ene kasuffle diere,
Ene aelmatike eñ een missael,
Capitulaer eñ [*een*] *passionael,*
En[*de*] *ander goede boeke* [*der*] *met,*
Eñ doude eñ de nie wet, etc. (lisez : *nië.*)

---

des deux rhythmes. Les deux mots souslignés ont été ajoutés par moi. Dans l'exemple suivant, j'en efface un (Hoffmann, ibid., p. 51); ce sont encore des vers de Maerlant :

Dié sco | né wal | scé [*valsce*] *po | éten,*
dié meer | rimen | dán si | weten,
belié | ghen gró | ten Caér | le vé | le
in scó | nen wór | den én | bispé | le, etc.

où *valsce* est un jeu de mots, ou même une erreur, un doute, de l'un ou de l'autre copiste.

Ceci suffira pour faire voir quel vaste champ est ouvert à la critique dans tous ces poèmes si corrompus. Je viens de lire le roman de *Carel ende Elegast*, publié par M. Hoffmann V. F. On n'a qu'à consulter les variantes pour avoir mille autres preuves de ce que nous venons de dire. Mais nous reviendrons sur cette matière, et nous tâcherons de reprendre en sous-œuvre les essais de *Castelyn* et de *Huisinga Bakker*, en mettant également à profit les recherches de *Von der Haghen* et de *Lachmann*, sur la versification des *Niebelungen*.

Qui croira que jamais le dernier vers ait été lu

Ende doude ende de nie wet?

Qui croira encore que dans *Reinaert,* le vers 157 et suiv. aient été lus comme nous les trouvons imprimés dans les éditions de MM. Grimm et Willems :

Ende diende *van sinen oudcn spele,*
Ende hadde *Cuwaerde bi der kele,*
Ende soude *hem thooft* [*af*] *hebben genomen?*

Est-ce ainsi d'ailleurs qu'on raconte?

Peut-être la prose même viendrait-elle ici à notre secours. Voyez dans Mieris, III, p. 134, dans une décision de l'année 1361, des villes de Leyden, Dordrecht, Delft, etc.: *Dat sullen si hem wt doen reyken, ende hem wedergheven, ende daer eñ tenden sullen si hem gheven,* etc. Lira-t-on aussi: *ende daer ende tenden? Daer en tenden* nous rappelle *daer en boven, daer en tusschen, daer en teghen,* qui ne sont, quoi qu'on en dise, que des hyperbates, pour *en daer boven,* etc., et au sujet desquels nous ferons la même question. Quant à *harentare* et *entie,* cités par M. Grimm comme venant de *haer ende daer,* et de *ende die,* c'est une preuve de plus, que ce savant n'a pas bien examiné les raisons sur lesquelles il a bâti son système, car il ne pouvait pas ignorer, que dans les mots composés de cette manière, et dont l'une des parties est ou enclitique ou proclitique ou considérée comme telle, la consonne douce (ténue) de la dernière est presque toujours changée en sa forte, ce qui équivaut à l'apposition d'un second accent ou à la conservation de l'aigu dans la langue grecque. *Met desen* devient *mettesen; dat du hem, dattune; moghes du het, moghestuut; op den, opten,* etc.; qu'on attribue cela à l'attraction, ce qui est souvent le plus simple, ou à telle autre cause qu'on voudra, il n'en est pas moins très-certain que *haren-*

tare et *entie,* viennent tout uniment de *haer en daer,* et d'*en die,* sans que le *de* de *ende* y entre pour rien. Concluons donc, car il en est plus que temps, qu'en adoptant en ce point le système orthographique de M. Grimm, M. Willems a eu d'autant plus tort que, par cette exception, il y a donné une nouvelle autorité, et que son exemple peut avoir de plus graves conséquences. Nous savons que Bilderdyk a regretté la suppression totale de cet *ende,* mais il est permis de croire aussi qu'il n'aurait pas voulu le voir régner exclusivement, et il s'est bien gardé de le substituer jamais à *en̄* dans les vieux fragments qu'il a publiés en assez grand nombre. Ce regret du reste était loin d'être raisonnable, parce qu'un mot ne se perd jamais dans une langue vivante, que quand il est devenu inutile ou qu'il a cessé de plaire à ceux qui la parlent; et il y a plus que de la folie pour un écrivain à vouloir opposer son goût particulier à celui de plusieurs générations et de tout un peuple. Non seulement, chez les Hollandais, *ende* était déjà entièrement banni de la langue du temps de Vondel, Hooft et Cats, dans les poésies desquels nous ne nous rappelons pas de l'avoir jamais rencontré, mais dans nos provinces mêmes, il devenait de plus en plus rare dans la langue écrite et n'existe probablement plus depuis des siècles dans la langue parlée. Or on sait ce qu'a été pour nous depuis trois cents ans la langue des livres, une tradition de maîtres d'écoles ignorants et entêtés. Nous sommes convaincus que c'est par eux, et par eux seuls, que cet *ende* a été perpétué chez nous.

Si nous croyons que M. Willems a trop déféré en ce point à l'exemple de M. Grimm, nous ne pouvons pas approuver davantage qu'il s'en soit écarté en un autre point, bien moins important, il est vrai, dans les conséquences qu'il peut avoir, mais intimement lié avec le système général d'orthographe suivi par nos pères; nous voulons parler de l'aspiration (*h*) après le *g,* quand celui-ci est suivi d'un *e*

ou d'un *i*. M. Grimm l'avait conservé avec soin, et nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que M. Willems est le premier éditeur d'un ancien livre flamand qui ait cru devoir la *supprimer*. Van Ackerdyck n'a fait que suivre son Ms. Il est vrai que M. Willems avait aussi pour lui son Ms., qui écrit partout *ge, gi,* à en juger d'après les *fac-simile* joints à l'édition; mais il suffisait, nous semble-t-il, que le Ms. de Combourg suivît une orthographe différente, pour que M. Willems fût autorisé à corriger (c'est ici le mot propre) cette nouvelle faute du Ms. hollandais. Il n'est pas vraisemblable que M. Willems ait vu dans cette suppression de l'aspiration un moyen de plus de populariser son livre, car *ghi beclaghet* n'est pas plus étrange à nos yeux que *gi beclaget,* et ainsi de tous les autres mots; au contraire je ne sais comment ce *gi,* qui n'est plus le *ghi* de nos pères, et qui n'est pas encore notre *gy,* me gêne et me déplaît dans sa forme indécise. C'est un mot que je ne reconnais plus. Van Ackerdyck même a respecté le pronom.

M. Willems s'est encore permis quelques autres changements dans l'orthographe, surtout où, par la suppression des muettes finales, le Ms. semblait trop s'écarter du dialecte flamand proprement dit. Le flamand, dit-il, n'a jamais aimé ces formes dures et ces mots pour ainsi dire tronqués, qui distinguaient déjà le dialecte hollandais dès le commencement du XVI^e^ siècle et même avant. Ceci se lie intimement à la question de la versification ancienne dont nous avons parlé dans la note p. 93. Cet article d'ailleurs ne doit pas devenir une suite de dissertations, et il est d'autant moins nécessaire de présenter sur ce point quelques observations, que M. Willems avoue lui-même qu'il ne s'est point astreint, dans ces changements, à un système invariable et uniforme, qu'excluait la marche entièrement arbitraire de l'orthographe ancienne. Il n'a voulu que rendre au poète flamand ce qui lui était particulièrement propre.

Enfin M. Willems nous parle aussi des notes dont il a enrichi son édition. Elles sont la plupart explicatives, et se bornent le plus souvent à donner le synonyme des mots surannés. Quelquefois il y a ajouté une courte interprétation, sans se croire obligé de l'appuyer toujours d'exemples ou d'autorités, encore moins de distraire à chaque instant le lecteur par de longues excursions. C'est ainsi que M. Willems s'exprime lui-même, mais nous, qui avons examiné les notes avec quelque soin, nous ajouterons, qu'il n'était guère possible de mettre plus de jugement dans le choix de ces notes qu'il l'a fait, ni de les rendre à la fois et plus circonscrites et plus complètes. Il n'a passé aucune difficulté, tout en évitant avec soin les redites. C'est la partie de son travail qui lui fera le plus d'honneur, et qui sera en même temps la plus utile, tant pour l'intelligence du poème, que pour la connaissance de la langue en général. Ceux qui s'occupent de l'étude de nos anciennes institutions, de l'histoire et de la géographie du moyen-âge, y trouveront pareillement des remarques qui les intéresseront et dont ils pourront tirer profit. Ceci s'applique aussi et surtout à l'introduction dont maintenant nous allons indiquer en peu de mots le contenu.

II°. Quoique cette introduction soit dix fois aussi longue et infiniment plus importante, sous tous les rapports, que la préface dont nous venons de rendre compte, le lecteur n'a pas à craindre que nos observations croissent dans la même proportion. Dans la préface nous avions à examiner le système particulier de l'éditeur, et le plan qu'il y a suivi dans son édition; et tout ce que nous en avons dit doit s'appliquer au livre même. Juger le plan, c'était juger l'œuvre. Il n'en est pas ainsi de l'Introduction, qui n'est, comme devrait être toute introduction, qu'une espèce de *note* générale, préliminaire, destinée seulement à nous mieux préparer à la lecture de l'ouvrage. Elle ne contient que

l'exposition succincte des principales questions qui s'y rattachent, sans que de toutes les opinions que l'éditeur y expose ou y combat, aucune ait pu influer sur l'état de l'ouvrage même. Toute notre critique se bornera donc ici à une très-courte analyse.

La fable des animaux (*dieren fabel*) est née chez les Francs, peuple qui conserva long-temps, même après l'occupation des Gaules, ce goût et ce soin pour les animaux domestiques, qui caractérisent les peuples nomades. Trois grands poèmes attestent que ce fut dans notre pays qu'elle passa d'abord à l'état d'épopée, l'*Isengrimus*, le *Reinardus Vulpes* et notre *Reinaert*. Celui-ci appartient à la seconde moitié du XII^e^ siècle, quoique la fable du Renard et du Loup fût déjà naturalisée chez nous comme conte (*volkslied, sage*) dès avant le IX^e^ siècle. Ainsi ce poème composé vers 1170, est le plus ancien de nos monuments littéraires, et la source de tous les autres Renards français, bas-saxons et allemands. Tel est, en deux mots, le résultat des recherches consignées par M. Willems dans son introduction. Ses preuves sont tirées en partie de l'histoire, en partie du *Reinaert* même et confirmées par la comparaison des plus anciennes branches du Renard français, qui portent les marques les plus évidentes de leur origine flamande.

Le lecteur en a pu voir quelques-unes dans le *Messager des Sciences et des Arts*, deuxième livraison 1836, pag. 294 et suivantes; mais pour en bien saisir l'ensemble et les apprécier à leur juste valeur, il faut lire l'introduction même. M. Willems y examine en passant tant de questions secondaires, il les discute avec tant d'érudition et de jugement, et les groupe avec tant d'art autour de la question principale, qu'elles ne peuvent que perdre infiniment à être séparées les unes des autres. Parmi ces questions sont les suivantes : Si plusieurs des poèmes flamand

qu'on a rapportés jusqu'ici au XIV^e^ siècle, ne sont pas d'une époque antérieure, comme par exemple *Florys et Blanchefloer*? Si la chanson des *Niebelungen, Graef Ruodolf* etc., n'appartiennent pas originairement à notre pays? Ce que c'était que les *Isangrins* et les *Blavotins* à la fin du XII^e^ et au commencement du XIII^e^ siècle? Si *Willem Utenhove* et *Willam die Madoc maecte* sont une même personne, et ce que c'était que ce *Madoc*? Si la seconde partie du *Reinaert* peut être attribuée à Willem Utenhove? etc., etc.

M. Willems a jeté la plus grande lumière sur toutes ce questions et l'on ne peut, en général, qu'être de son avis. S'il reste peut-être encore quelque doute au lecteur au sujet de ou du *Madoc* et de l'explication qu'il donne des noms d'*Isangrins* et de *Blavotins*, nous croyons qu'il serait difficile de mettre à la place quelque chose de plus probable. Nous releverons cependant une petite inexactitude qui est échappée à M. Willems à l'endroit où il parle de Willem Utenhove. L'aventure dont il s'agit v. 6286 et suiv, n'eut pas lieu sur une digue près d'Aerdenburg, mais sur la glace de la Meuse (v. 6292), et prouverait par conséquent contre l'opinion de M. Willems, si un nom de rivière pris au hasard par le poète et uniquement pour la rime, pouvait balancer toutes les autres preuves sur lesquelles cette opinion se trouve établie.

Après ces recherches sur l'antiquité, et sur la patrie de la fable du Renard, ainsi que sur son développemment pendant le XII^e^ et le XIII^e^ siècle, M. Willems examine aussi ce qu'elle est devenue plus tard chez d'autres peuples. Une liste bibliographique très-complète et très-curieuse des éditions du *Renard* en différentes langues, et l'indication de toutes les sources de son histoire littéraire, permettent au lecteur de juger, d'un seul coup d'œil, de l'intérêt extraordinaire que ce livre a toujours inspiré, en même temps

qu'elles lui font voir la limite dans laquelle son individualité l'a pour ainsi dire circonscrit.

Il faut bien que la fable du Renard porte en elle le caractère d'une grande individualité, puisqu'elle n'a trouvé accès que chez les peuples au milieu desquels elle a pris naissance. Née chez les Francs, elle n'a jamais pénétré ni en Espagne ni en Italie. Le midi même de la France semble l'avoir ignorée, tandis que plus de 80,000 vers en langue d'*oil* attestent encore sa vogue prodigieuse dans tout le nord du même pays. Il en est de même des peuples qui sont plus à l'est. A peine si l'on trouve chez eux quelques vestiges qui indiquent qu'elle y ait passé. C'est entre l'Elbe, le Danube et la Seine qu'elle se renferme tout entière. Les seules langues qu'elle parle, c'est le flamand, le français, le bas-saxon et l'allemand. Si elle parle aussi latin, le latin au XII^e^ siècle était la langue écrite de tous les pays, et ici les flandricismes révèlent encore son origine (1). On ne l'a même traduite que dans les langues qui appartiennent à cette même famille. M. Willems cite des traductions anglaises, danoises, suédoises; pas d'autres (2). C'est l'épopée du Nord du moyen-âge, l'épopée franque, l'épopée germanique, l'épopée flamande.

Voilà la réflexion que nous avons faite après avoir lu cette savante notice, et nous avons cru devoir la consigner ici, parce qu'elle explique en même temps le grand in-

---

(1) Chose singulière! les Mss. mêmes, malgré le pillage et la dispersion de tant de bibliothèques, n'ont pu franchir la limite que nous venons d'indiquer.

(2) Il en existe pourtant une en hébreu : *Mischne Schualim,* par le Rabbin Barachias Ben-Natronai, Mantoue, 1557.

Voici le relevé des traductions ou refontes citées par M. Willems : Flamandes, 8; anglaises, 4; bas-saxones, 10; allemandes, 8; danoise, 1; suédoises, 2; françaises, 2; latine, 1. Sans compter le *Reinardus,* etc., ni les branches françaises.

térêt que ces fables ont eu pour nos pères, et justifient l'estime avec laquelle nous-mêmes nous les avons accueillies. Aujourd'hui que les nuances qui distinguaient les différents peuples s'effacent de plus en plus, il sera curieux d'observer jusqu'à quel point les travaux des Grimm, des Mone, des Raynouard, des Willems parviendront à faire goûter ces traditions dans les pays où l'élément romain ou esclavon prédomine. Nous croyons toutefois qu'il s'écoulera encore des siècles avant qu'on s'en informe au-delà des Alpes et des Pyrenées.

L'introduction se termine par une explication non moins savante et ce qui plus est, presque toujours heureuse, de la plupart des noms propres que le poète donne aux personnages qu'il met en scène. *Reinaert* signifie le conseiller, *de raedgever*, du mot gothique *ragin,* conseil. Le nom du loup, *Isengrim, Isengryn,* et dans le Ms. hollandais *Isegrim*, signifie le farouche, *de yselykgrimmige.* M. Willems prouve que ce n'est pas un nom exclusivement allemand, comme le prétend M. Mone, mais qu'il appartient bien plutôt à notre pays, soit qu'on le dérive de *Isen* ou *Isan,* fer, soit qu'on le fasse venir de *ysen,* frissonner. Nous ajouterons aux preuves qu'il a donné tant de sa popularité chez nous, que de cette dernière étymologie, qu'il préfère avec raison, qu'aujourd'hui encore dans une partie des provinces du Limbourg et du Brabant, un homme sombre, un garçon de mauvaise humeur ou pleureur s'appellent communément *Isegrim*: *'t is eenen Isegrim; o du* (doe) *Ise grim!* sont avec celui de *doer* (*'t is eenen doer, dommerik,* dans le sens d'entêté), les seuls sobriquets dont on se serve en pareille circonstance, et le *du,* pour le *gy* ou *ge* de la langue moderne, est en outre la preuve de leur antiquité. *Nobel,* le lion, *de edele.* Le lion se trouve sur les armoiries de toutes nos provinces. Robert le Frison, comte de Flandres, fut le premier qui le porta sur son écu, en 1072;

et depuis Philippe d'Alsace, il passa dans les armoiries de nos souverains. *Brune,* l'ours, *de Bruine,* nommé ainsi d'après la couleur de sa pelisse. *Firapeel,* le léopard, doit ce nom à la beauté de sa peau, *fier-à-pel.* Quant à *Belyn,* le bélier, M. Willems, après avoir cité le vers du Reinardus Vulpes :

.... Nomen dat vitrea lana Belino ,

dit, qu'on peut aussi penser au mot latin *balare,* bêler, d'où *bélier* (mal *bêlier*), et qu'en 1053 il y avait à Nevers un *Belinus clericus.* Il fallait s'en tenir au témoignage du poète latin. *Belyn*, n'est comme *firapeel,* qu'un nom pris du français, *belle laine, vitrea lana*; dans Reineke *Bellyn.*

Nous passons quelques autres noms dont l'interprétation est ou moins intéressante ou plus douteuse, pour arriver à celui du lièvre, *Cuwaert.* Nous voudrions pouvoir transcrire en entier les quarante lignes que M. Willems y a consacrées, pour donner une idée au lecteur de l'érudition et, disons le, de l'adresse singulière qu'il a déployée dans la plupart de ces questions accessoires qu'il avait à traiter. M. Grimm avait eu recours au mot français *couard,* ital. *codardo,* espagn. *cobarde,* qui servent à désigner un animal à qui la peur fait serrer la queue. M. Willems prétend que *cuw, cou* (comme *schuw, schouw,* etc.) n'est autre chose que *koude,* qui anciennement s'employait pour *koorts, fièvre,* plus tard *koudwee.* Dans le *Reinaert* (v. 2654), on demande au Renard, qui tremble, s'il a la fièvre, *Cuwaert, heb di coude? ghi bevet.* Dans la branche française, il se guérit de la fièvre par miracle sur le tombeau de *Coupée,* la poule. A Bruges etc., on dit encore *koede* pour *koude*, *o gy vervaerde koet!* ô le peureux! De là les Français ont forgé leur mot *goutte,* qui se disait autrefois de toutes sortes de maladies; parce que, ajoute M. Willems, toute maladie est plus ou moins accompagnée

de *fièvre*. Le roman du Renard (v. 14322) appelle ainsi le mal des dents :

La male gote aies es denz.

Dans le fabliau de *Guillaume au faucon,* il est employé simplement pour la fièvre :

Une molt grant dolor me tient :
Une goute qui va et vient
Me tient es membres et el chef.....
Ce n'est mie du mal du doit,
Ainz est un mal qui fait suer
Ceux qui l'ont, et souvent tranbler.

En latin du moyen-âge, on disait *gutta,* et voilà pourquoi l'animal craintif qui est nommé ici *Cuwaert,* s'appelle *Guttero* dans le *Reinardus* latin.

Voilà en substance ce que M. Willems a dit sur ce nom, et, à voir cette masse de preuves qui se soutiennent mutuellement, on ose à peine douter que l'identité étymologique du nom flamand et du nom latin ne soit aussi bien établie que celle du personnage même. Autre chose est toutefois si on les examine séparément. *Cuw* pour *cou* n'a jamais existé, et *schuw, ruw, kluw* n'ont avec *cou* (*coude*) aucune analogie. Dans *Cuwaert hebdi coude? coude* est un adjectif et, de plus, *coude,* fièvre, vient du français *chaud.* Voyez Kiliaen et comparez *koude-pis.* Enfin le mot des Brugeois prouve seulement que ces Messieurs y entendent malice; ailleurs, où l'on est plus simple, on dit *vervaerde kloet,* en toutes lettres. *Kloet, kloot* (Kil. *kloete,* homo obtusus etc.), bûche, lourdaud, sot. Que signifierait d'ailleurs *vervaerde koorts?* Malgré tout cela, et quoiqu'il soit bien probable encore que dans les deux passages français cités par le savant éditeur, ainsi que dans la plupart de ceux que rapporte Du Cange, la goutte n'est prise que pour son frère

le rhumatisme (ce qui, pour le dire en passant, ferait plus d'honneur à la médecine du moyen-âge qu'à Rivaricius qui en a voulu tracer l'histoire et qui expose *gutta* par catharre, fluxion, *quod guttatim fluat*), nous ne pouvons que féliciter M. Willems du résultat auquel ses recherches en général l'ont conduit, tant ici que dans tout le reste de son introduction.

Ici nous avons fini la tâche que nous nous étions imposée. Dans un prochain article, nous examinerons le texte du Reinaert même en comparant entre elles, et avec le Ms., les éditions de Graeter, de M. Grimm et de M. Willems. Cette recension sera la partie la plus importante de notre travail, en tant que nous appliquerons à ce livre un système de critique, qui n'a pas été employé jusqu'ici par les éditeurs des anciens monuments de notre langue et qui seul peut, à notre avis, en faire disparaître les fautes innombrables qui les défigurent, et leur rendre leur forme primitive.

Collection de Documents inédits sur l'Histoire de France, *publiés par ordre du Roi et par les soins du Ministre de l'Instruction publique.* — Paris, Imprimerie royale, 1835 et années suiv., 7 vol. in-4°.

M. Guizot vient de sortir du ministère avec autant de dignité que de désintéressement. Aujourd'hui qu'il faut parfois plus de courage pour louer un ministre que pour l'accabler d'invectives, nous hésitons moins à rendre hommage à cette haute intelligence politique, à cette vaste capacité littéraire, depuis qu'elles ne nous apparaissent plus avec l'appareil du pouvoir.

Quoiqu'il arrive, les personnes studieuses de tous les pays conserveront le souvenir de ce que M. Guizot a fait comme ministre pour les lettres qu'il a honorées comme écrivain. Les amis de l'histoire lui témoigneront surtout une reconnaissance particulière.

Mais en remerciant M. Guizot de ce qu'il a rendu à la science qui s'était montrée si prodigue envers lui de ses dons les plus précieux, nous ne pouvons taire qu'il avait été précédé par des Belges dans la création d'un comité historique. L'entreprise rêvée par Juste-Lipse, ébauchée successivement par Erycius Puteanus, par le comte de Cobentzl, l'Académie de Bruxelles et l'évêque d'Anvers, De Nélis, l'un de ses membres les plus actifs, M. Van Gobbelschroy, à la pressante sollicitation d'un écrivain qui avait malheureusement plus de patriotisme que de savoir et de talent, résolut de la mener à bien. De formidables événements donnèrent un démenti à ses espérances. En 1834, M. Rogier reprit un projet aussi souvent abandonné que conçu; il quitta immédiatement son portefeuille et laissa à M. de Theux l'honneur d'achever ce qu'il avait commencé. Qu'il nous soit permis de dire qu'on ne pouvait être mieux secondé. Ceci n'est qu'une justice. Une pareille déclara-

tion ne sera pas suspecte sous une plume qui n'a jamais flatté ni le crédit ni la puissance, et qui d'eux n'a rien à attendre ni à redouter.

Pendant que l'Académie des inscriptions continuait laborieusement l'œuvre immense à laquelle Dom Bouquet a attaché son nom, M. Guizot méditait la publication générale et officielle de tous les matériaux importants et inédits sur l'histoire de France. Sentant que chaque jour de retard rendait la tâche plus difficile, que non-seulement les traditions s'effacent et nous enlèvent en s'effaçant bien des moyens de compléter et d'interpréter les témoignag s écrits, mais que les monuments eux-mêmes s'altèrent matériellement, il mit aussitôt la main à l'œuvre.

Son rapport au Roi donne une idée de son plan. Il renfermera l'histoire des villes, des provinces, des faits et des usages locaux, éclaircie par les bibliothèques et les archives départementales; l'histoire générale des idées, des usages, des mœurs et des rites, par les grandes bibliothèques de Paris, par les archives du royaume; enfin l'histoire particulière des traités et des ambassades, par les archives des affaires étrangères; celle de la législation et des grands procès, par les archives du parlement; celle des siéges, des batailles, de la marine et des colonies, par les archives de la guerre et de la marine.

On le voit, M. Guizot ne s'arrête pas aux faits matériels et proprement dits; il veut que l'on recueille aussi tout ce qui tient au développement intellectuel et moral des différentes époques : ce n'est pas lui qui regardera comme *perdu,* le papier employé à reproduire les vieilles poésies où se peint le moyen-âge et qui expliquent si fréquemment nos croyances et nos préjugés modernes. Estimer le mérite d'un ouvrage imprimé par le nombre de caractères qui en couvrent chaque page, ne reconnaître l'histoire que dans ce qu'elle offre de palpable, c'est

une manière de juger qui appartient à des esprits d'une autre trempe.

Les rapports et instructions de M. Guizot forment un volume de 85 pages. L'étendue n'en est pas assez considérable pour rebuter les censeurs dont nous venons de résumer la doctrine. Ces messieurs feront donc bien de lire spécialement la circulaire relative à la perquisition des monuments scientifiques et littéraires, ainsi que de ceux qui appartiennent aux arts. Le ministre appelle principalement l'attention de ses correspondants sur ce qui pourrait éclaircir les origines de la langue française. « Vous » voudrez donc bien, leur dit-il, rechercher ce que vos » collections manuscrites pourraient contenir en fait de » longues compositions épiques et chevaleresques, chansons » dites de *geste,* romans en vers et en prose, se rapportant » aux cycles de Charlemagne, d'Arthus, d'Alexandre ou » de la guerre de Troie, ou à toute autre variété de sujets... » Les chroniques en vers, qu'il faut distinguer des romans, » et dans le genre du *Rou* ou du *Brut,* vous offriraient une » valeur historique étroitement unie à la curiosité littéraire. »

M. Guizot va plus loin; il prétend même faire entrer dans ses *Documents historiques,* non-seulement des *romans* et des *chroniques rimées,* mais des *mystères,* des *farces, sotties* et *moralités!* Quoi ce serait encore là véritablement de l'histoire? Oui, pour celui qui sait la comprendre. Pour tout autre, pour les censeurs dont nous avons parlé, ce n'est que du papier perdu.

Les six volumes déjà publiés, indépendamment de celui qui contient les rapports et instructions, embrassent l'histoire diplomatique, l'histoire militaire, l'histoire politique et celle de la philosophie. Nous allons les passer rapidement en revue.

— *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV ou correspondances, mémoires et actes diplomatiques concernant les prétentions et l'avénement de la maison de Bourbon au trône d'Espagne, accompagnés d'un texte historique, et précédés d'une introduction, par M. Mignet, membre de l'Institut, conseiller d'état, garde des archives du ministère des affaires étrangères.* 1835, 2 vol. in-4°.

Ce recueil a un intérêt très-vif pour la Belgique, puisqu'il y est question des prétentions de Louis XIV sur les Pays-Bas, du chef de sa femme Marie-Thérèse d'Autriche. Là sont expliqués ces fameux débats à propos du *droit de dévolution,* débats qui ont fait naître tant de brochures, et qui devaient humilier un monarque habitué à ne tenir sa puissance que de lui-même et de Dieu, sans se courber devant le tribunal de l'opinion publique.

L'introduction de M. Mignet est un morceau comme en sait écrire l'historien de la révolution française. Ce qui suit n'est pas une simple transcription de documents inédits; chaque pièce, en effet, est liée à la suivante, par un texte qui l'explique ou la prépare.

Ce recueil aura plus de deux volumes. Le second s'arrête à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1668, paix où intervint avec autorité un Belge, le baron de Bergeyck.

— *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, extraits de la correspondance de la cour et des généraux, par le lieutenant-général de Vault, directeur du dépôt de la guerre, mort en* 1790; *revus, publiés et précédés d'une introduction par le lieutenant-général Pelet, député de la Haute-Garonne, directeur-général du dépôt de la guerre.* Tome I.^er^, 1835; in-4°.

Ces mémoires seront le complément de ceux rédigés par M. Mignet. Ainsi que les précédens, ce sont des pièces

officielles liées par un récit. La première partie est consacrée à la campagne de Flandre en 1701.

— *Journal des États-généraux de France tenus à Tours en* 1484, *sous le règne de Charles VIII, rédigé en latin par Jehan Masselin, député du baillage de Rouen, publié et traduit pour la première fois sur les manuscrits inédits de la bibliothèque du Roi, par A. Bernier, avocat à la cour royale de Paris.* 1835, in-4°.

— *Procès-verbaux des séances du conseil de régence* (?) *du roi Charles VIII pendant le mois d'août* 1484 *à janvier* 1485, *publiés d'après les manuscrits de la bibliothèque royale, par A. Bernier, avocat à la cour royale de Paris.* 1836, in-4°.

— *Ouvrages inédits d'Abélard, pour servir à l'histoire de la philosophie scolastique en France, publiés par M. Victor Cousin.* Paris, 1836; in-4°.

Les écrits d'Abélard imprimés dans ce volume sont : *le oui et le non* (*Sic et non*), la Dialectique, un fragment sur les genres et les espèces, des gloses sur Porphyre, d'autres gloses sur les catégories d'Aristote, sur son livre de l'Interprétation, sur les Topiques de Boëce. Partout éclate la force de tête de celui qui, avec Descartes, partage en France le sceptre de la philosophie. Le couteau de Fulbert n'avait pu énerver cette âme virile, et en mutilant Abélard il l'avait forcé, pour ainsi dire, de concentrer dans sa pensée toute son activité et ces passions brûlantes dont il lui enlevait désormais la satisfaction. Abélard est un puissant dialecticien, et à ce titre il devait plaire à M. Cousin, dont la philosophie n'est souvent qu'un pur artifice logique. L'introduction et les appendices dont le savant éditeur a enrichi sa publication, sont dignes de sa traduction de Platon et de ses profondes dissertations sur la phi-

losophie ancienne. C'est par de tels travaux que M. Cousin répondra convenablement à ceux qui lui reprochent si durement sa nouvelle fortune et s'obstinent à ne voir dans son éclectisme qu'une ambition cupide, choisissant dans toutes les positions sociales les avantages à sa convenance, et pactisant avec tous les pouvoirs qui promettent des honneurs et des richesses.

Voilà où en est la collection ordonnée par M. Guizot. Espérons que son successeur mettra le même zèle que lui à la poursuivre.

Chez nous, Dieu merci, l'ardeur des investigations ne se ralentit pas. Néanmoins ne perdons pas de vue une vérité que nous avons déjà eu l'occasion de rappeler. Secouer la poussière des bibliothèques, réunir de vieux papiers, livrer à l'impression des documents ignorés, certes c'est chose utile et louable. Mais c'est un labeur plutôt qu'une œuvre; que toute l'activité littéraire se porte sur ce genre d'occupation, que l'accessoire devienne le principal, et les jeunes imaginations vont se flétrir, et l'âge de la verve et de l'enthousiasme va se consumer en d'arides fatigues. D'ailleurs il n'est pas séant que l'ignorance et la médiocrité, par cela seul qu'elles ont mis la main sur un manuscrit, puissent réclamer arrogamment une place parmi les véritables gens de lettres. Si l'on veut que la littérature soit respectée, il ne faut pas la prostituer au premier venu. Elle n'a rien à gagner, croyez-nous, à se montrer si facile.

De Reiffenberg.

Bulletin Bibliographique.

—

HISTOIRE BELGIQUE.

Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine, ou Tableau historique, géographique, physique, statistique et archéologique de la Belgique et de la Hollande, depuis les premiers temps historiques jusqu'au VI.e siècle, par A. G. B. Schayes, membre de plusieurs sociétés littéraires. 2 vol. in-8.°, ornés de 3 cartes. Bruxelles, 1837, établiss. encyclographique.

[Le 1.er volume a paru.]

Description historique et topographique de Liége, ou Guide du voyageur dans cette ville, par Henaux. Liége, 1837; in-18. de 172 pages.

Histoire des Avoueries en Belgique, mémoire qui a obtenu la médaille d'argent au concours de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, en 1834, par le baron Jules de St.-Genois. Bruxelles, 1837, Hauman, Cattoir et Comp.; grand in-8.° de IV et 256 pages.

Reisebriefe aus Belgien, mit einigen studien, zur Politik, Geschichte und Kunst, von D. Joh. Wilh. Loebell. Berlin, 1837; petit in-8.° de X et 396 pages.

Liége et Bourgogne, ou les six-cents Franchimontais, par M. L. Polain. Liége, Jeunehomme, 1836; in-8.° de 16 pages.

Beautés de l'histoire des Belges, ou Recueil historique et chronologique des plus beaux traits et des actions les plus remarquables qui ont illustré la Belgique. Bruxelles, Fronnent, 1835; in-8.° de 312 pages.

De Noordmannen in Nederland, geschiedenis hunner invalleu

gedurende de IX.e, X.e en XI.e eeuwen, met opgave van derzelver gevolgen, uit echte bronnen geput, door J. A. Van Bolhius. Utrecht, 1834-1835; 2 vol. in-8.°

Marezoll (Louise), des Freiherrn von Rheinstein und seiner Kinder lehrreiche und unterhaltende Reisen durch die Rheinlande nach Holland und Belgie. Weimar, Voigt, 1837; grand in-12 de 272 pages.

Verbond en smeekschriften der nederlandsche edelen, van den hoog wel geb. heer baron M. d'Yvoy van Mydrecht; vermeerderd met eenige aenteekeningen en verrykt met byna alle de facsimile, door jonkheer T. J. Beeldsnyder; deze uitgaaf is niet in den handel. in-8.° de IV et 86 pages.

Hoppus (John), the Continent in 1835. Sketches in Belgium, Germany, Switzerland, Savoy and France; including historical notices and statements relative to the existing aspect of the protestant religion in those countries. London, 1836; 2 vol. in-8.°

Gerrits (G. Engelberts), Keur van gedenkwaardige tafereele uit de geschiedenis der Nederlanden, van de vroegste dagen af tot op den tegenwoordigen tyd; derde verb. en verm. uitgave. Eerste en tweede deel, met platen. Amsterdam, 1836; grand in-8.°

LITTÉRATURE.

Le Gamin de Bruxelles, comédie-vaudeville en deux actes, par Auguste Jouhaud, non représenté sur le théâtre anti-national de Bruxelles le 8 avril 1837. Bruxelles, Lelong, 1837; in-18 de 74 pages.

La Clé d'or, histoire merveilleuse du XVI.e siècle; traduite d'après un Ms. flamand de 1457, avec une préface. Gand, Rousseau, 1837; 46 pages.

Willem Tell, treurspel in vyf bedryven, door M. Prudentius Van Duyse. Antwerpen, W.e J. Schoesetters, 1836; in-8.° de VIII et 62 pages.

Punt- en mengeldichten, door den abt Coninckx. St.-Truyen, Vanwest-Pluymers, 1837; in-12 de XXX et 207 pages.

La Cour du duc Jean IV, chronique brabançonne, 1418-1421, par le baron Jules de St.-Genois. Bruxelles, Hauman, 1836; in-18. 2 vol. de 219 et 222 pages.

Grattan's Skissen, und Romane übersetzt von Will. Alixis, Th. Hell und K. L. Meth-Müller. — Die Erbin von Brugge; 4 vol. in-12. — Jacqueline von Holland; 4 vol. in-12.

Alboin. Maximilian in Flandern, dramatische dichtungen, von A Pannasch. Güns, Reichard, 1835; IV et 216 pages in-8.°

Ritmes et Refrains tournésiens, poësies couronnées par le Puy d'Escole de Rhétorique de Tournay, 1477-1491. Mons, Le Roux, 1837; XX et 159 pages.

[C'est le troisième volume de la société des Bipliophiles belges.

Cette publication est faite par M.r F. Hennebert, archiviste de la ville de Tournai; l'ouvrage est précédé d'une préface intéressante sur ce genre de poésies, fort à la mode au XV.e siècle. Il est en outre orné d'un fac-simile des signatures de ceux qui composèrent les *Ritmes et Refrains.*]

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA BELGIQUE.

Biographie liégeoise, par le comte de Becdelièvre; tome II, 1.re livraison. Liége, 1837; I et 132 pages.

Notice biographique et littéraire sur Charles Van Hulthem, par A. Voisin. Gand, 1837, Poelman; 70 pages.

[Cet ouvrage est orné d'un portrait de feu Van Hulthem.]

Notice historique sur le général Dumonceau, par M. le baron de Stassart, lue à la séance publique de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles du 16 décembre 1836. Bruxelles, Hayez, 1836; in-8.° de 15 pages.

Biographische Notiz über Roland de Latre, bekannt unter dem Namen Orland de Lassus, aus dem Französichen übersetzt und mit anmerkungen herausgegeben von F. W. Dehn, *mit 2 litogr.;* grand in-8.° de X et 139 pages. Berlin, Crantz, 1837.

[C'est la traduction allemande de l'intéressante notice de feu M. Delmotte.]

DROIT BELGIQUE.

Histoire du Droit belgique, contenant les institutions politiques et la législation de la Belgique sous les Francs, par L. A. Warnkœnig. Bruxelles, Ad. Wahlen, 1837; in-8.° de IX et 203 pages.

Von der Wichtigkeit der kunde des Rechts und der Geschichte der Belgischen Provinzen für die deutsche Staats und Rechtsgeschichte; eine Rede, gehalten bei den feierlichen Antritt seines Lehramts an der Universitaet Freiburg im Breisgau, von D.r L. A. Warnkœnig. Freiburg, Fr. Wagner, 1837; in-8.° de 96 pages, avec fac-simile.

ÉCONOMIE POLITIQUE, ETC.

Note sur la propriété littéraire et des moyens d'en assurer la jouissance aux auteurs dans les principaux états de l'Europe, sans nuire aux intérêts matériels des peuples et sans nécessiter des lois prohibitives, par un compagnon imprimeur. Seconde édition. Bruxelles, Berthot, 1836; 18 pages.

Mémoire sur les traitements des vicaires, présenté au sénat et à la chambre des représentants. Gand, Van Ryckegem, 1836; 24 pages.

Du meilleur emploi de la vapeur, sous le rapport de l'économie et de la sécurité, etc., par D. Tack, ingénieur mécanicien. Bruxelles, 1834; in-8.°

De M. Ferdinand Meeus et de la mutualité industrielle, par D. J. Bruxelles, Ad. Wahlen, 1836; in-8.° de 49 pages.

Rapport du jury sur les produits de l'industrie belge, exposés à Bruxelles en 1835, rédigé par M. Gachard, archiviste du royaume. Bruxelles, Van Dooren frères, 1836; VI et 440 pages.

[Cet ouvrage se distingue par des notions historiques sur la plupart de nos industries.]

De la répression du Duel, par Coomans aîné, avocat. Gand, Blockeel, 1836; brochure de 12 pages.

OUVRAGES PÉRIODIQUES.

Recueil industriel belge, consacré aux manufactures, à l'agriculture, au commerce et aux beaux-arts; etc., 12 numéros par an, formant 4 vol. Bruxelles, Meline, Cans et C.e

La Belgique littéraire et industrielle, revue de la littérature, des arts, des sciences et de l'industrie; 1.re-16.e livraisons, janvier-avril 1837.

[Les écrivains qui jusqu'ici ont contribué à la rédaction de ce recueil sont : MM. Eugène Gaussoin, André Van Hasselt, Théod. Just, Ad. Mathieu, A. Baron, J. B. Vautier, Ph. Lesbroussart, E. Gauwens, M.me De la Motte, Soudain de Niederwerth, Firmin Lebrun, Louis Labar, Frédéric Schiffers, Jules de Saint-Genois, H. M. de la Croix, J. B. Deprez, Nestor Pauwels, Raimond Mahaudeu, Fréd. Liedts, Ch. de Cuyper, etc., etc.]

Annales littéraires et philosophiques; 1.re livraison, janvier 1837. Liége, Lardinois, 1837; 48 pages in-8.°

[Ce nouveau recueil paraîtra par cahiers, tous les mois.]

Revue belge, publiée par l'association nationale pour l'encouragement de la littérature en Belgique; troisième année. Liége, 1837, Jeunehomme.

[3 livraisons ont paru; parmi les articles les plus remarquables, nous signalerons ceux de V. Godet sur les sociétés anonymes; un club en 1830, de F. Rey; sur la répression du duel, par Nihon; promenades historiques sur les bords de la Vesdre et de l'Ourthe; la Madeleine du village, par Toussaint. Ce recueil qui s'améliore de jour en jour tant pour la partie intellectuelle que pour la partie typographique, est un de nos écrits périodiques qui mérite le plus de succès.]

Belgisch Museum voor de nederduitsche taal- en letterkunde en de geschiedenis des Vaderlands, uitgegeven door J. F. Willems; 1 deel, 1 aflevering. Gent, Gyselinck, 1837; 106 pages in-8.° avec 4 planches.

[Cette première livraison contient : 1.° un article sur l'origine, le caractère et la formation naturelle de la langue flamande, par J. F. Willems. 2.° Une charte en flamand de 1320, sur les écoles de Bruxelles. 3.° Un poème flamand qui raconte un combat judiciaire qui eut lieu à Louvain en 1236. 4.° Un article sur le dialecte flamand de Bruxelles. 5.° Une pièce de vers sur Annessens, par P. Van Duyse. 6.° L'inauguration de Jean-sans Peur à Gand, en 1405; par Ph. Blommaert.]

CHIMIE, MÉDÉCINE.

Élements de Chimie, par E. Mitscherlich, traduits de l'allemand sur la dernière édition, par M. V. Valérius. Bruxelles, L. Hauman et Comp., 1836, tome III; in-8.° de 238 pages, avec 9 planches.

[Cet ouvrage formera 4 volumes.]

Mémoires concernant l'usage des pompes dans la pratique médicale et chirurgicale, par Ch. Hauff. Paris, 1836; grand in-8.° avec une planche gravée.

BOTANIQUE.

Mémoires sur les Clostéries, par Ch. Morren. Paris, 1836; in-8.° avec 3 planches gravées et coloriées.

Mémoire sur l'émigration du Puceron du Pêcher et sur l'anatomie de cette espèce, par le même. Paris, 1836; in-8.° avec 2 planches gravées.

Quelques mots sur l'histoire de l'horticulture, suivi du rapport sur la première période décennale de la société d'horticulture de Liége, par son président honoraire Morren. Liége, 1836; in-8.° de 16 pages.

Recherche sur la Catelepsie du Dracocæphalum virginianum, par Ch. Morren. Bruxelles, 1836; 18 pages, avec une planche.

Catalogue des Graines récoltées au Jardin botanique de Liége, 1836; in-8.°

PUBLICATIONS DIVERSES.

Essai historique sur l'Irlande, contenant l'origine de toutes les familles nobles de ce pays, etc., par P. comte ô Kelly d'Aghrim, ancien employé au conseil supérieur de noblesse du royaume des Pays-Bas. vol. in-8.° Bruxelles, Wiart, 1837.

Géographie de la Belgique, ou Description topographique et historique du royaume Belge; ornée de dix cartes coloriées. Malines et Bruxelles, Hanicq, 1836; in-24 de 237 pages.

[Petit ouvrage fait avec soin et méthode.]

Recueil héraldique, publié par le baron de Reiffenberg. Grand in-8.°, livr. 1 et 2.

[Introduction inachevée, pages I-XVI ; texte, pages 1-112. Les maisons dont il est parlé dans ce texte sont celles d'*Errembault du Mesnil*, d'*Argenteau* et *de Diest*. Il est accompagné de 8 planches fort bien exécutées et représentant des armoiries, des vues de château et des sceaux.

Cet ouvrage a été précédé d'un spécimen orné de trois planches.]

Dictionnaire des Définitions logiques, accompagné d'un plan sommaire d'un cours de logique en quatre tableaux, par M. E. Tandel, prof. de philosophie à l'Université de Liége. Liége, Lemarié, 1837; grand in-8.° de 21 pages, et 4 tabl.

Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 1837; première année. Louvain, Van Linthout et Van den Zande; in-18 de 34, 30, 58 et 36 pages, *avec une lithographie.*

[Cet annuaire qui se compose de quatre paginations différentes, contient tous les réglements relatifs à l'Université, le personnel des professeurs, le relevé des élèves de cet établissement, la composition générale des jurys d'examen pour l'année 1836, etc.

La lithographie représente la façade principale de l'Université, connue sous le nom de *Halle*.]

Nathan (J.), the Life of madame Malibran-de Bériot, interspersed with original anecdotes and critical remarks on her musical powers. London, 1836; in-12.

Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

—

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Séance du 2 *mars* 1836.

M. de Gerlache annonce que le Roi recevra, à une heure, la commission, qui désire lui faire hommage du premier volume des Chroniques belges inédites, contenant celle du poète et historien flamand Van Heelu, dont M.r J. F. Willems est l'éditeur.

La commission délibère sur les moyens de répandre cet ouvrage dans le public. Un projet est arrêté et soumis à M. le ministre de l'intérieur, à qui l'on demande en même temps l'autorisation d'offrir des exemplaires de la chronique imprimée à certains corps et individus.

M. Gachard demande et obtient la parole pour la communication suivante :

« Dans sa première séance, la commission arrêtant le programme des publications par lesquelles elle commencerait ses travaux, y comprit la relation française du voyage de Philippe-le-Beau en Espagne, en 1501, par le S.r de Lalaing, et elle décida que l'édition de cet ouvrage me serait confiée.

» Dans sa quatrième séance, tenue le 28 octobre 1834, elle résolut que je serais encore chargé de la mise au jour du « Recueil de plusieurs entreprises et actions de l'empereur » Charles-Quint, environ l'an 1540, » conservé à la bibliothèque de Tournai.

» Informée ultérieurement que le gouvernement venait d'acquérir, pour la bibliothèque de Bourgogne, le Journal

des voyages de Charles-Quint par Vandenesse, et les Mémoires de Laurent Vital sur quelques faits et actions du même prince, la commission arrêta enfin que ces derniers ouvrages seraient réunis aux deux précédents, pour en former une seule et même publication, sous le titre de *Collection de Voyages entrepris par des souverains de la Belgique.*

» Il fut écrit à M. le ministre de l'intérieur, afin d'obtenir, par son entremise, tant de M. le conservateur de la bibliothèque de Bourgogne, que de la régence de la ville de Tournai, les manuscrits des ouvrages indiqués ci-dessus.

» M. le ministre a transmis à la commission le « Recueil de » plusieurs entreprises et actions de l'empereur Charles-» Quint, » que de la régence de Tournai s'est empressée de lui faire parvenir; il nous a également envoyé la relation du voyage de Philippe-le-Beau en 1501 : quant au Journal de Vandenesse, et aux Mémoires de Laurent Vital, il nous a informés qu'ils ne pouvaient être mis à notre disposition, M. le conservateur de la bibliothèque de Bourgogne en ayant besoin, pour des recherches auxquelles il est occupé.

» La tâche que la commission m'a confiée se trouve par-là restreinte aux deux ouvrages qui avaient en premier lieu fixé son attention.

» Cependant il existe encore, dans le pays, d'autres documents inédits qui pourraient faire partie de la *Collection des Voyages des souverains de la Belgique,* et j'ai cru devoir soumettre à la commission les notions que j'ai recueillies à ce sujet, avant de commencer le travail auquel ses décisions m'appellent à donner mes soins.

» M. Lammens, bibliothécaire de l'université de Gand, en possède deux, qu'il eut la complaisance de me communiquer lors d'une tournée que je fis dans la Flandre orientale l'année dernière.

» L'un est un *Commentaire ou Diurnal de l'expédition de Thunes* (*Tunis*), *faicte par le très-auguste et très-vertueulx empereur Charles cinquiesme :* c'est un volume petit in-4.° sur papier, ayant 80 feuillets environ, écrit vers le milieu du XVI.e siècle.

» L'autre est un *Mémoire de ce qu'a passé au voyage de la*

Royne et de l'archiducq Albert depuis son partement des Pays-Bas pour Espaigne et des choses succédées aux séjour et retour de leurs Altezes serenissimes : c'est aussi un volume petit in-4.° sur papier ayant 112 feuillets écrits.

» On jugera du contenu de ce dernier manuscrit, par le sommaire suivant que j'en ai fait :

(Sans cote) Liste des dames et cavaliers qui firent le voyage d'Espagne.
Fol. 1-40. Voyage de l'archiduc et de sa suite jusqu'à Gênes.
40-43. Traversée de Gênes en Espagne. — Débarquement.
43-49. Choses advenues en Espagne.
49-54. Traversée d'Espagne en Italie.
54-57. Entrée à Milan.
57-64. Voyage par l'Italie, la Suisse, la Lorraine.
65-68. Entrée dans le Luxembourg et le Brabant.
69-85. Entrée à Bruxelles et choses survenues depuis (du 5 septembre au 20 décembre 1599).
89-112. Entrée des archiducs dans les différentes villes des Pays-Bas.

Les deux ouvrages dont je viens de donner l'indication n'appartiennent pas à la bibliothèque de l'université de Gand, mais à la bibliothèque privée de M. Lammens, la plus riche du royaume en manuscrits (je ne parle pas des bibliothèques publiques), après celle délaissée par feu M. Van Hulthem. Ce savant bibliographe, qui prend un vif intérêt à nos travaux, m'a autorisé à déclarer que, si la commission jugeait utile de les rendre publics, il les mettrait avec plaisir à sa disposition.

» A la bibliothèque de l'université de Liége, il se trouve un manuscrit in-4.° sur papier, intitulé *Copie de la mémoire de la conduycte de la royne Marguerite, fille aisnée de l'empereur Maximilien, le.... de ce nom, empereur des Allemaignes, fiancée avec nostre catholicque roy Phelippe, roy des Espaingnes, en la ville de Spirs, par le frère dudit empereur, son oncle, et ce vers Espaingne susdit, et de nostre voyaige de France.*

» Cette relation commence au 25 septembre 1570, jour de l'embarquement de la reine, à Flessingue, sur le navire de

l'amiral comte de Boussu, appelé *Saint-Philippe*. L'auteur raconte les particularités de la traversée; l'arrivée de la flotte à Saint-Ander en Biscaye; les dangers qu'elle y courut, par suite d'une forte tempête, la réception de la reine à Saint-Ander; son départ de cette ville pour Burgos : cette partie du mémoire comprend les feuillets 1-12. Les feuillets 13 à 23, qui est le dernier, sont consacrés au récit du retour d'Espagne aux Pays-Bas. Le 24 novembre 1570, la flotte mit à la voile; le 27, elle fut séparée par une tempête qui l'exposa aux plus grands périls; le 3 décembre, le navire sur lequel était l'auteur de la relation, échoua sur la côte de Bretagne : l'équipage et la compagnie d'infanterie qui y avait été embarquée se dirigèrent, à travers les pays de Poitou, d'Anjou, du Maine, du Perche, de Normandie, de l'île de France et de Picardie, vers le Pays-Bas; ils arrivèrent à Cambrai le 25 janvier 1571, jour où s'arrête la relation.

» Ce manuscrit, qui renferme des particularités et des détails curieux, se termine par les lignes suivantes :

» De cecy, et de mon nom et divise, m'a requeru mon très-singulier amy, comme frere à jamais, mons.r Adolf de Boevekercke, m'ayant esté compaignon en ce mesme voyage.

« Vlyxes de Cotereau.

» *Amor m'y contraint.* »

» Je pense qu'il conviendrait de comprendre le Diurnal de l'expédition de Charles-Quint contre Tunis, la Relation du voyage de l'archiduchesse Marguerite, épouse de Philippe II, et celle du voyage des archiducs, dans la *Collection des Voyages entrepris par des souverains de la Belgique.*

» Le voyage des archiducs, surtout, mérite d'y être inséré, car il contient plus de détails relatifs aux Pays-Bas qu'aucun des autres. Je serais en mesure de l'enrichir de pièces intéressantes, notamment d'une relation succincte du même voyage écrite par le comte de Solre, pour les États-Généraux des provinces belges, qui l'avaient commis à l'effet d'accompagner en leur nom l'archiduc Albert.

» Au moyen de la réunion des divers ouvrages dont il est

parlé ci-dessus, la collection projetée offrirait, ce me semble, quelque attrait aux amis de l'histoire nationale.

» Pour en augmenter l'intérêt, on pourrait faire précéder le voyage de Philippe-le-Beau d'un *Itinéraire des ducs de Bourgogne*. Je prie la commission de permettre que j'entre dans de brèves explications sur les matériaux qui serviraient à cet Itinéraire, et sur la forme qu'on pourrait lui donner.

» Parmi les documents que le gouvernement français remit, en 1770, au gouvernement des Pays-Bas, en exécution du traité des limites du 16 mai 1769, et qui furent extraits des archives de la chambre des comptes de Lille, il se trouve un double du compte de la recette générale des finances du duc de Bourgogne Philippe-le-bon, de l'année 1464—1465 (1). En parcourant ce compte, je fus agréablement surpris d'y rencontrer un chapitre contenant l'indication, journée par journée, des divers séjours faits par le duc, depuis le 1.er octobre 1464 jusqu'au 30 septembre 1465, époque qu'embrasse le compte rendu par le trésorier-général.

» Quelques extraits donneront à la commission une idée de la manière dont ces séjours sont rapportés; je transcris littéralement :

» Lundy, premier jour du mois d'octobre, l'an mil cccc. » lxiiij, monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant » tout le jour à Hesdin, et ce jour furent en l'ostel, et aux » despens de mondit seigneur, madame la duchesse de Bour- » bon, madame de Gheildres la josne et madamoiselle Margarite » sa seur, filles de madicte dame de Bourbon, et avec ce mondit » seigneur fit delivrer de pain, vin et viande, son chastellain » dudit Hesdin : escu xx s. à la valeur, de xl gros, mounoye » de Flandres; somme du jour, sans garnisons, comprins » gaiges . . ix^{xx} xij l. vij d. . . . . .

» Dimanche, xviij^{e} jour de novembre, l'an mil iiij^{c} lxiiij, » monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant tout le

(1) Les comptes de la recette générale, depuis environ 1385 jusqu'à 1666, doivent se conserver à Lille, aux archives départementales.

jour à Lille, et furent ce jour illecq, aux despens de mondit seigneur, madame la duchesse de Bourbon, madame de Gheildres la josne et madamoiselle Margarite sa seur, filles de madicte dame de Bourbon; et, ce jour, mondit seigneur fist festoyer au disner les ambassadeurs du roy de France, et au soupper, en l'ostel de Phelippe Fremault, monseigneur de Charroloys, monseigneur le duc de Bourbon, monseigneur Adolf de Clèves, monseigneur Jaques de Bourbon et plusieurs aultres grans seigneurs, chevaliers et escuiers, avec lesdictes dames et damoiselles; et, avec ce, fist delivrer son hoste de pain, vin et viande : escu xx s. à la valeur, de xl gros, monnoye de Flandre; somme du jour sans garnisons, comprins gaiges . . . . . ij^c^ xlj l. iiij s. ix d.

» Dimence, feste et solempnité de Pasques charnelx, xiiij^e^ jour d'avril l'an mil cccc. lxv, monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant tout le jour à Brouxelles . . . . . Et, ce jour, monseigneur l'evesque de Tournay fist le service divin devant mondit seigneur, et tint icellui seigneur salle, et disnèrent avec lui monseigneur le conte de Charroloys et ledit prelat, et aussi disnèrent en ladicte salle les chappellains de la chappelle, et avec ce disnèrent ce jour en son hostel, et à ses despens, le povre commun dudit Brouxelles, et si fist delivrer de pain, vin et viande ung frère prescheur : escu xx s. à la valeur de xl gros monnoye de Flandres. Somme du jour sans garnisons, comprins gaiges . . ij^c^ lix l. ix s. iij d.

» Dimence, feste et solempnité de la Pentheconst, second jour de juing l'an mil iiij^c^ lxv, monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant tout le jour à Brouxelles..... Et, ce jour, le suffragant de monseigneur l'evesque de Tournay fist le service divin devant mondit seigneur le duc, et disnèrent ce jour en l'ostel, et aux despens de mondit seigneur, les chappellains de sa chappelle, ses medecins, et le povre commun dudit Brouxelles : escu xx s. à la valeur, de xl gros, etc. ij^c^ xv l. xiij s. ix d . . : . . . . . .

» Jeudy, xxvij^e^ jour de juing, l'an mil iiij^c^ lxv, monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant tout le jour à Brouxelles. . . . Et, ce jour, icellui seigneur se baigna en son hostel de Saint Josse de Nouye (Saint-Josse-ten-Noode).

» et fist faire de creue trois platz de viande : escu xx s. à la » valeur, de xl gros, etc. viij l. xiiij s. iij d. . . . . .

» Mercredi, xxv^e^ jour de septembre, l'an mil iiij^c^ lxv, mon- » seigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant, etc., disner » en son hostel de Saint Josse de Nouye, soupper et giste à » Brouxelles. . . . . Et, avec ce, icellui seigneur fist faire de » creue trois platz de viande, pour festoyer monseigneur le » duc de Clèves : escu xx s., etc., vij^xx^ xviij l. vij s. iiij d. »

» Il y a tout lieu de croire que les comptes qui précèdent et qui suivent celui de 1464—1465 contiennent les mêmes renseignements : il ne s'agirait donc que de les dépouiller, pour rassembler les éléments d'un Itinéraire aussi exact que complet des ducs de Bourgogne. Et de quel prix ne serait pas un pareil recueil ! La chronologie y trouverait un puissant secours; bien des actes et des faits dont nos annalistes n'ont pas su assigner la date, et qui apparaissent confus dans leurs récits, viendraient se ranger à leur véritable place, à l'aide des indications précises de ce journal officiel; les curieuses révélations qu'il offrirait sur la vie publique des princes serviraient enfin à remplir une lacune qui se fait remarquer dans cette partie de notre histoire.

» Deux modes différents pourraient être adoptés pour la publication de l'*Itinéraire des ducs de Bourgogne,*

» L'un consisterait à reproduire littéralement, et dans son entier, le texte des comptes, ainsi que je l'ai fait ci-dessus pour quelques extraits.

» L'autre se réduirait à faire connaître simplement les dates et les lieux des séjours des princes sans autres détails.

» Il serait difficile de se prononcer sur l'adoption de l'un ou de l'autre, avant d'avoir eu sous les yeux les documents originaux.

» Sans vouloir, quant à présent, rien préjuger à cet égard je ferai observer que, si l'on donnait la préférence au second, on pourrait resserrer, dans un assez petit nombre de pages, une longue série d'années. L'analyse suivante du compte entier de l'année 1464—1465 en fournit la preuve :

« Le lundi 1.er octobre 1464 et les jours suivants, jusqu'au 6 Philippe-le-Bon sejourna à Hesdin.

» Le dimanche 7 octobre, il dîna à Hesdin et soupa à Saint-Pol.

» Le lundi 8 octobre, il dîna à Saint-Pol, soupa et coucha à Houdain.

» Le mardi 9 octobre, il dîna à Houdain, soupa et coucha à la Bassée.

» Le mercredi 10 octobre, il dîna à la Bassée, soupa et coucha à Lille.

» Du jeudi 11 octobre jusqu'au 26 novembre, il séjourna à Lille.

» Le mardi 27 novembre, il dîna à Lille, soupa et logea à Lannoy.

» Le mercredi 28 novembre, il dîna à Lannoy, soupa et coucha à Antoing.

» Le jeudi 29 novembre, il dîna, soupa et coucha à Leuze.

» Le vendredi 30 novembre, il dîna à Leuze, soupa et coucha à Ath.

» Depuis le samedi 1.er décembre jusqu'au mercredi suivant, il séjourna à Ath.

» Le jeudi 6 décembre, il dîna à Ath, soupa et coucha à Enghien.

» Le 7 et le 8 décembre, il dîna, soupa et logea à Haulx (Hal).

» Le dimanche 9 décembre, il dîna à Hal, soupa et coucha à Bruxelles.

» Depuis le lundi 10 décembre jusqu'au 30 septembre de l'année suivante 1465, le duc résida continuellement à Bruxelles. »

» Pour me résumer, je propose que la *Collection de Voyages des souverains de la Belgique* comprenne les ouvrages suivants, savoir :

» 1.° La Relation du voyage de Philippe-le-Beau en Espagne, en 1501;

» 2.° Le Diurnal de l'expédition de Charles-Quint contre Tunis, en 1535;

» 3.° Le Recueil de plusieurs entreprises et actions de Charles-Quint, vers l'année 1540;

» 4.° La Relation du voyage en Espagne de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, épouse de Philippe II, en 1570;

» 5.° Enfin, la Relation du voyage en Espagne de l'archiduc Albert, et de son retour aux Pays-Bas, en 1598 et 1599.

» Je propose, de plus, que, en tête de cette collection, soit placé un Itinéraire des ducs de Bourgogne, formé tant d'après les comptes de la recette générale des finances et de l'hôtel du prince conservés à Lille, que d'après tous autres documents pouvant servir à la même fin qui existeraient, soit dans le même dépôt, soit aux Archives du Royaume, à Bruxelles. »

La commission, applaudissant aux vues énoncées en ce rapport, autorise M. Gachard à insérer, dans le recueil dont l'édition lui est confiée, tous les documents qui lui paraîtront de nature à en augmenter l'intérêt. Elle décide, de plus, qu'il fera copier, soit d'après l'original, qui est conservé à la bibliothèque de Besançon, soit d'après une copie qu'en possède la bibliothèque de Rheims, le Journal des Voyages de Charles-Quint par Vandenesse, cette importante relation ne pouvant être omise dans la *Collection des Voyages des souverains de la Belgique.* »

M. de Reiffenberg fait ensuite un rapport sur les manuscrits de la bibliothèque de Lille, relatifs à notre histoire. Il remarque que le catalogue de sir Phillips, publié par M. Haenel et extrait par M. Piers, est insuffisant et inexact, et il commence en ces termes son énumération :

— EM. 47 fol., pap. *Feste de l'espinette d'anchienneté institué en la ville de Lille en Flandre.*

Les armoiries des rois commencent à Jean-le-Grand en 1283. Le dernier roi est Henri de Ruremonde en 1487. A la fin sont *diverses entrées.*

— EM. 46 fol., pap. *Ms. de* 1706 *sur les fêtes de l'épinette à Lille, provenant de la bibliothèque de M. Jean François Palisot de Beauvois et ensuite de celle du chapitre de S.t Pierre à Lille.*

— EM. 69 fol., pap. du milieu du XVII.e siècle; intitulé *Veprecularia,* pour rappeler sans doute, dit une notice écrite

en 1825, la couronne ou bouquet de fleurs de noble épine qui était décernée au vainqueur des joutes.

J'ai parlé de ces divers manuscrits dans une longue note du tome V.e de mon édition de l'*Histoire des ducs de Bourgogne* par M. de Barante, pag. 281 et suivantes, note où j'ai cité ce que dit de la fête de l'épinette M. Quenson, conseiller à la cour royale de Douai, dans ses remarques sur la curieuse dissertation qu'il a consacrée à la *Croix pélerine*. La bibliothèque de Cambrai possède aussi un manuscrit intitulé : n.° 775, *Différens tournois et joustes;* ce Ms. contient une liste des rois de l'épinette semblable à celles des Mss. de Lille. *Voyez* l'utile catalogue publié par M. A. Le Glay.

— EG. 36 fol., pap. contenant 303 feuillets, écriture du XVI.e siècle, chroniques de Molinet depuis 1474 jusqu'en 1508.

— EG. 37 fol., pap. 2 vol. Chroniques de Molinet depuis 1489 jusqu'en 1508. C'est le troisième volume. Le premier, suivant le prologue, commençait en 1474, le second en 1485.

— EG. 38 fol. pap. long. lig. Chroniques de Molinet de 1474 à 1485.

En général les Mss. de Molinet ne sont pas rares. Les meilleurs sont peut-être à la bibliothèque de Bourgogne, dont il serait si urgent de publier le catalogue. J'en ai parlé dans l'introduction de mon édition de Van der Vynckt. La bibliothèque de Cambrai possède également un bon manuscrit où se trouve un chapitre omis dans l'édition de M. Buchon, qui avait paru si fautive à l'ancienne commission d'histoire qu'il avait été question d'en donner une autre. Ce chapitre se lira, au reste, dans le dixième volume de l'*Histoire des ducs de Bourgogne,* avec la notice sur Molinet que j'ai insérée dans les mémoires de la société d'émulation de Cambrai, notice considérablement augmentée.

— EM. 66 fol., pap. XVI.e siècle. Catalogue des comtes et comtesses de Flandres. A la page 459 commence : *Extraict des registres des chartes jadis reposant au chasteau de Lille et présentement en la Chambre des Comptes en leur trésorerie audict Lille.* Cet extrait finit page 572.

— DII. 18. fol., XVI.e siècle. *Histoire du siége de Nuits en* 1474. Quoique ce soit là le titre général du Ms., le siége de

Nuits s'arrête au fol. 21. Le reste contient différentes pièces très-étendues. C'est un Ms. dont les ratures semblent indiquer un original.

EM. 86, pap. Histoire chronologique du couvent des frères prêcheurs de Lille, des hommes recommandables tant par leur science que par leur rare mérite qui y ont vécu, et des faits les plus mémorables qui y sont arrivés depuis son établissement jusqu'à présent, par le R. P. A. C. (Ambroise Cousin, mort le 29 août 1751, et qui n'a point d'article dans la *Biographie universelle*); religieux du même couvent. Copie tirée de l'original des Dominicains de Lille.

— EM. 55. Autre copie du même ouvrage.

— EM. 38. *Antiquités de Flandre.* C'est l'ouvrage de P. Wielant, dont j'ai fait l'analyse dans la premiere partie des *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne,* ouvrage entrepris en 1829 et interrompu faute de fonds.

— BG. 12 fol., parchemin. *Martyrologe et obituaire de Cisoing.* Vol. incomplet de 119 feuillets. Il commence en juin, et on y trouve des extraits de Meyer, ce qui prouve que c'est une copie moderne quoiqu'on se soit étudié à imiter la lettre ancienne. On y a fait des surcharges dont une porte la date de 1660.

— DX. 32 fol., parchemin *Galefridi Monumethensis historia Brittonum.* XII.e et XIII.e siècles.

— EM. 82 fol., pap. Copie de la chronique de Jehan li Tartiers, prieur de l'église de Cantimpretz, commençant à St.-Louis et finissant vers 1305. L'auteur, contemporain de Froissart, promet une suite qui n'est pas dans le manuscrit.

— EN. 20, pap. XV.e ou XVI.e siècle. *Des lois ordonnées par le comte Bauduin en forme de la paix.*

Ce Ms., qui finit à Maximilien, est étendu et curieux pour la législation du Hainaut.

— EV. 114 fol., pap. Théâtre généalogique de la noblesse de Flandre par ***, grand oncle du comte de Gomecourt, en 1606. Copié sur l'original reposant à l'abbaye d'Arras. Curieux.

— EM. 89 fol., pap. *Recueil de l'histoire de Flandres de Wielant, Voir* plus haut EM 38.

— EM. 71 fol., pap. *S'ensuivent divers services faicts à l'im-*

périalle et roialle maison d'Autrice par ceulx de la très-noble famille de Gand et Villain en Flandres.

Ce Ms. commence en 1480 par des lettres de Maximilien. C'est un recueil de nominations et déclarations de plusieurs souverains en faveur des Vilains. La dernière est de 1603. Le tout est authentiqué par notaire et légalisé par le magistrat de Bruxelles, le 14 janvier 1619.

— EM. 54 fol., pap. XVII.e siècle. Auteurs de Lille ou *Bibliotheca Gallo-Flandrica*, 458 feuillets.

Cette compilation assez bien faite en latin mentionne 277 personnes, la plupart ecclésiastiques. Les auteurs sont rangés comme dans Valère André, Sweertius et Foppens, par ordre alphabétique des prénoms; mais il y a à la fin une table par ordre alphabétique des noms.

Ce volume provient de S.t-Pierre de Lille.

— DB. 11 fol., pap. *Discours véritable des grands troubles et séditions advenues en la ville d'Arras l'an* 1578 *par Ponthus Payen, seigneur des Essarts.*

C'est l'exemplaire de Verdussen. Il y en a une copie à La Haye.

— EH. 52 fol., pap. *Recueil histoirique*, XVI.e siècle. Cette collection fournit des documents sur les voyages de Charles-Quint.

— MS. 8, in-4.°, pap. Voyage de George Languerand, de Mons en Hainaut, dans la terre sainte en 1485 (et non en 1474 comme on l'a écrit sur le titre.)

M. Mone parle de ce voyage dans son *Anzeiger fur Kunde der teutsche Vorzeit*, 1835, III, 273—74, recueil qui, quoique spécialement consacré à l'Allemagne, fait une si large part à la Belgique, dont son auteur, ancien professeur de l'université de Louvain, semble se souvenir toujours avec plaisir; et certes si M. Mone aime la Belgique, la Belgique, à son tour, n'a pas vu s'éloigner sans déplaisir un savant d'une érudition si variée et si profonde, d'un caractère si droit et si noble.

— EG. in-8.°, parchemin. *La Chronique de Flandres.*

C'est celle publiée par Sauvage, et que M. Monin a cru dernièrement être l'ouvrage de Jehan-le-Bel, le prédécesseur de Froissart, sur lequel j'ai inséré une notice dans le *Bulletin de la société de l'histoire de France.*

— EM. 56 in-4.°, parchemin. Cartulaire de la collégiale de S.t-Pierre à Lille.

Volume très-précieux. On y trouve des pièces en *roman*, une de 1244, une autre de 1268, etc.

M. de Reiffenberg ayant cessé de parler, M. Warnkoenig fait le rapport qu'on va lire.

Manuscrits relatifs à l'Histoire belgique, d'Arras, de Douai, de Cambrai et de Rheims.

ARRAS.

Codex n.° 184. A la fin, 4 feuilles écriture de la fin du XII.e siècle ou du commencement du XIII.e Manque feuillets 2, 4 et 7.

C'est le même texte qui se trouve au manuscrit de Saint-Omer.

Après suit une très-courte chronique des comtes de Boulogne, qui finit aussi à la fin du XIe siècle.

Codex n.° 226. Annales de Saint-Vaast, depuis l'origine jusqu'en 1512. Ce manuscrit contient d'abord la chronologie des abbés en latin et en français jusqu'en 1499, puis un détail des maisons et revenus de l'abbaye, rempli d'anecdotes; les dates sont annotées. Ce manuscrit mérite d'être extrait pour l'histoire belgique. Il y est beaucoup question de Maximilien. La partie la plus ancienne n'est qu'un sommaire. La fin du XV.e siècle est exposée d'une manière plus étendue. L'écriture est très-lisible, mais la fin est d'une autre main moins exacte.

Codex n.° 315, *et une copie de ce manuscrit au* n.° 264.

CHRONIQUE DE FLANDRES.

De la Bibl. de St.-Vaast du XVIIe siècle, contenant :

1. Plusieurs choses et mémoires advenues en Flandres, des guerres des rois de France contre des Flamengs et autres choses depuis 1058 jusqu'à 1345.

Ce n'est pas une chronique continue, on ne parle que de quelques épisodes de 1244, 1285, 1327-44 (fol. 30).

2. *De trente Roys de Tournai*, 1361. Ce sont des *rois* d'armes de différentes villes assemblés par Philippe-le-Bel à Tournai (fol. 31).

3. Lettres données à ceux de Dunkerque par Jolente, comtesse de Flandre, pour les méfaits et outrages, 1379 (fol. 31-35).

4. Priviléges de Bourbourg donnés par Philippe d'Alsace et ses successeurs (fol. 35).

5. Le duc d'Autriche, fait chevalier, tient la fête de la Toison-d'Or à Bruges, l'an 1478 (fol. 38 et 297),

6. Petite chronique de Flandre, depuis 1200 jusqu'en 1280. (fol. 48).

7. Noms des seigneurs et ambassadeurs des Rois et Princes qui s'assemblèrent à Arras, pour y conclure la paix de 1436 (fol. 55).

8. Emprise d'armes tenue par Louis de la Gruthuise en 1461. (fol. 101).

9. Guerres de l'empereur Charles-Quint et des Français, depuis 1519 jusqu'en 1528.

Codex n.° 230. Traités sur les torts du roi de France à l'égard du duc Charles-le-Téméraire, manuscrit du XV.e siècle, de 119 feuillets en parchemin, dont les 8 derniers sont en partie endommagés.

C'est un *mémoire* sur les droits du duc, méconnus par le roi.

Codex n.° 288. Les antiquités de Flandres par Philippe Wielant : cet exemplaire du XVI.e siècle est au grand complet et fort bien écrit.

Codex n.° 286. Chronique de Liége composée par maître Jehan d'Oultre Meuse.

Manuscrit du XVI.e siècle, petite écriture, mais fort lisible. La chronique finit avec l'an 1418.

Mais on a essayé de donner quelques notes sur des évêques postérieurs de Liége, Jean de Hornes (1480-1506), Erard de la Marck, jusqu'en 1538, Corneille de Bergh : le tout finit à 1560. Il y a 178 feuillets.

Codex n.° 297. Liber continens historiam brevem Tornacensem et alia. (10 feuillets et demi).

Catalogus episcoporum Tornacensium (3 feuillets et demi, jusqu'en 1550).

Alia historia Tornacensis.

Epitome chronicæ ecclesiæ Tornacensis (1) (*commence de même*, 4 feuillets).

Hæc sunt quæ de Tornacensium episcopis collecta sunt per fratrem Adamum de *Saestin* (2) clericali tonsura insignitum in Wasia anno Domini 1451, præsente domino Joanne Chiourt (3), divina miseratione Tornacensi episcopo.

Suit :

1. Une liste *chronologique* française des évêques de Tournai jusqu'en 1565, 18 feuillets.

2. Chronica episcoporum Attrebatensium cum indice succincto eorumdem episcoporum, 15 feuilles et 6 f. *indices*.

3. Recueil des évêques de Cambrai, 69 feuillets jusqu'en 1565.

4. Déclarations des fiefs des pairs du comté de Cambresis, 12 feuillets.

5. Touchant la châtellenie de Cambrai, 6 feuil. et demi.

6. Les archevêques de Cologne, 15 f. (chronique).

7. Episcopi Trajectences (liste succinte), 3 f.

8. Episcopi Morinenses (les noms) ; 1 feuillet et demi.

Comment Valentinien, empereur, vaincquit les *Wiltes*, qui avoient entrepris aller en Gaulle et la gaster : puis détruisit le castel de Wittembourg, et subjugea les Frisons.

Ainsi commence une grande chronique générale en français, de plus de 150 pages, qui depuis le XI.e siècle est plus particulièrement chronique de Cambrai.

N.° 306. *Chronicon Iperii*, chronica sive historia monasterii Sancti Bertini, 197 feuillets, belle écriture très-lisible du XVI.e siècle ou XVII.e.

Finit à l'abbé Eustache.

N.° 313. Herimanni chronicon abbatiæ Sancti-Martini Tornacensis, 67 feuillets dont 36 sont endommagés.

N.° 606. Copie des cartulaires des abbayes de Sainte-Marie de Bruyla auprès d'Aunay et de Marcuil.

---

(1) Cette chronique commence par : Anno ab urbe condita CXLIII *Priscus* Tarquinius ; elle a 18 pages et 8 lignes.

(2) Sans doute *Saeftin* ou *Van Saeftinghe*. C. P. S.

(3) *Chevrot*, D. R.

N.° 611. Généalogie de la maison de Luxembourg (4 volumes en 3 tomes).

N.° 767. Historia Lobiensis Monasterii in-4.°, 73 feuillets; ce Ms. semble composé au XVI.e siècle; il contient au commencement des raisonnements philosophico-religieux.

N.° 655. Manuscrit de Dynter, du XVI.e siècle, acheté en 1667 à la vente de livres à *Bruxelles*.

N.° 650. Manuscrit de Gualbert, du XVI.e siècle.

N.° 420. Mauvais extraits de Meyerus.

N.° 422. Turcorum imperatores compendioso carmine descripti seu rerum Turcicarum epitome, par Philippum Meyerum Attrebatensem.

N.° 34. Des forestiers et comtes de Flandres jusqu'à la comtesse Marguerite inclusivement; la fin écrite en latin par le sire Jean de Foency, abbé de Hénin-Liétard, vers 1639. Le volume se termine par l'histoire de la Toison-d'Or.

DOUAI.

N.° 750. Un manuscrit de Sigebert de Gembloux avec les continuateurs jusqu'à 1171; écrit à la fin du XIII.e siècle. Il commence par la chronique d'Eusèbe et contient plusieurs passages inédits : nous en avons extrait quelques-uns sur les comtes de Flandre.

N.° 753. Une chronique du monde écrite dans le XI.e siècle, écriture du temps; nous n'avons pas eu les moyens de constater si elle est imprimée ou inédite.

Ce manuscrit, sur parchemin fort épais, provient de l'abbaye de Marchiennes et forme un gros volume in-quarto.

N.° 806. Un très-ancien manuscrit des Vies des Saints; nous y avons remarqué la vie de St.-Amand par Baudemond.

N.° 800. La chronique de Balderic; manuscrit in-octavo, du XII.e siècle, utilisé par M. Le Glay dans sa nouvelle édition de ce chroniqueur.

N.° 740. *Liber Floridus*. C'est une copie faite au XV.e siècle des parties historiques du *Liber Floridus* de St-Bavon, aujourd'hui à la bibliothèque de l'université de Gand. A la fin se trouvent les annales *Sancti-Bavonis* publiées par Pertz, et qui seront reproduites dans notre recueil des Chroniques de Flandre.

N.° 855. Annales Aquieinctinæ.

N.° 757. C'est un des plus célèbres manuscrits de Sigebert de Gembloux, provenant d'Anchin et contenant toutes les continuations. Miræus s'est servi de ce manuscrit, mais il a omis à dessein plusieurs passages, marqués par lui d'une ×. Il a ajouté à la fin ces lignes :

« Si quæ in hoc codice occurrunt offendentia, cum Baronii annalibus, cum chronicis ab Auberto Miræo editis, et aliis catholicorum hujus ævi scriptis conferantur. Aubertus Miræus. »

Nous avons pu constater que le manuscrit ou une copie a servi au rédacteur de la chronique de Saint-Bavon.

N.° 869. Genealogia Flandrensium comitum (pièce très-courte d'où nous avons extrait quelques passages).

N.° 840. Historia Andreæ, prioris Marchisnensis : de regibus Francorum, etc., etc.

Cette chronique est très-connue : elle a été publiée par Beauchamps, moine de Marchiennes, en 1633.

N.° 748. Che livre des voyages appartenant à messire de Zillebeke, chevalier de Jérusalem, demeurant à Commines.

Il contient le récit d'un voyage à Rome et à Lorette.

CAMBRAI.

Comme le catalogue de tous les manuscrits de cette bibliothèque a été publié par M. Leglay, nous nous bornons à dire qu'elle contient beaucoup de manuscrits sur l'histoire belgique.

Nous signalerons cependant le n.° 863 de la chronique de Sigebert de Gembloux avec une *continuation inédite*.

RHEIMS.

N.° 870. « Sommaires des voyages faits par Charles, cinquième du nom, toujours auguste, etc., depuis l'an mil cinq cent et quatorze jusque le 25 de may de l'an mille cinq cent cinquante et un, exclusivement recueilliz et mis par escript par Jehan de Van den Esse controlleur ayant suivy Sa Majesté entour lesdits voyages. »

Ce manuscrit est du XVII.e siècle, d'une écriture très-lisible, de 226 feuillets in-folio sur papier.

Il a été donné autrefois à la cathédrale de Rheims, par M. N. Caron, chanoine de cette église.

Le livre est dédié au cardinal de Granvelle.

M. Willems attire ensuite l'attention de la commission sur une chronique qu'il a mentionnée p. xxxvm de l'introduction de son édition de Van Heelu, sous ce titre : *Chronicon ducum Brabantiæ,* écriture du XV^e^ siècle, relié avec d'autres documents dans le premier volume des *registres noirs* de la chambre des comptes, aux archives du royaume, à Bruxelles. M. Willems soupçonne que ce pourrait bien être un orginal de Dinterus ou de P. à Thymo.

La séance est levée et la commission se rend au Palais, à l'audience du Roi.

S. M. a accueilli, avec intérêt, le volume qui lui a été présenté, et s'est entretenue avec les membres de la commission de manière à prouver que tout ce qui tient à la littérature nationale excite puissamment son attention.

Séance du 2 juillet.

Le secrétaire lit une lettre de M. Pelet de la Lozère, ministre de l'instruction publique en France, qui remercie la commission de lui avoir offert un exemplaire de la Chronique de Van Heelu.

Afin de donner à ses travaux plus d'ensemble et de célérité, la commission arrête qu'elle se réunira habituellement une fois chaque trimestre, indépendamment des assemblées extraordinaires dont la nécessité serait reconnue.

Le secrétaire s'engage à publier dans le Bulletin, en y ajoutant quelques éclaircissements, un relevé des divers inventaires de manuscrits existants en Belgique, qui ont été fournis par le département de l'intérieur ou qu'il s'est procurés lui-même.

On vote l'impression du rapport suivant, adressé par M. le docteur Coremans, employé aux archives, pour la partie allemande. Il est décidé qu'on lui écrira officiellement, afin de le remercier de son zèle, et de le féliciter du succès de ses recherches.

A Messieurs les membres de la Commission royale d'histoire.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous prévenir que, conformément à la dépêche en date du 13 mai dernier, de M. De Gerlache, prési-

dent de la cour de cassation et de la commission royale d'histoire, je me suis immédiatement occupé des travaux qui m'ont été indiqués par M. Gachard, archiviste du royaume.

Ma première besogne a été de classer et de mettre en ordre une correspondance de Charles-Quint avec son frère Ferdinand et divers agents diplomatiques, ayant pour objet principal la négociation terminée par le traité de Passau, en 1552. Ces pièces, dont la lecture offre de grandes difficultés, contiennent des détails intéressants sur les affaires de cette époque, sur les causes qui amenèrent la conclusion du traité consolidant la réforme religieuse en Allemagne.

Après cela j'ai entrepris un travail plus important, c'est-à-dire la confection d'un inventaire provisoire, qui donnera un aperçu général de tous les documents dont se compose la partie allemande des archives, et qui indiquera les pièces qui mériteront d'être classées ultérieurement.

Déjà mes recherches, secondées par l'obligeante sollicitude de M. l'archiviste Gachard et de M. Wouters, archiviste adjoint, ont été couronnées d'un résultat qui a surpassé mon attente, et qui me donne lieu de croire que je ferai des découvertes plus importantes encore. Parmi les pièces inventoriées jusqu'à ce jour, se trouvent entre plusieurs autres moins importantes :

A. Trois liasses contenant des lettres minutes écrites pendant les années 1572-73 et 1576-78, par le duc d'Albe, Don Juan d'Autriche, Requesens et le prince de Parme, ainsi que plusieurs liasses contenant des lettres adressées aux gouverneurs des Pays-Bas, par les personnes indiquées ci-dessus. Pièces importantes et relatives à une des époques les plus remarquables de l'histoire des Pays-Bas.

B. Une relation des événements remarquables qui ont eu lieu dans les Pays-Bas en 1601-1605, recueils d'extraits de dépêches adressées au gouvernement, remplis de faits intéressants sur le siége d'Ostende.

C. Plusieurs liasses renfermant des lettres plus ou moins remarquables des empereurs d'Allemagne des rois de Danemarck et de Suède, des archiducs d'Autriche, des électeurs

de Mayence, de Cologne, etc., adressées au gouvernement des Pays-Bas, depuis 1548 jusque 1620.

D. Deux liasses renfermant des lettres des ducs de Bavière; entre autres une correspondance du célèbre électeur Maximilien, par laquelle il rend compte des événements de sa mémorable campagne de Bohème (1620), qui mit fin au règne de Frédéric, le roi d'un hiver (*winter-kœnig*), beau-frère de l'infortuné Charles I.er, roi d'Angleterre.

E. Un inventaire dressé en 1593, des objets précieux et des livres trouvés dans les appartements de la reine Élisabeth de France, après sa mort; un inventaire des objets de prix que cette reine légua au couvent des Saints-Anges, à Vienne; enfin un inventaire des richesses appartenantes à la couronne impériale et à la maison d'Autriche, documents du commencement du XVII.e siècle.

Tel est jusqu'à présent les résultats de mes recherches aux archives de l'État. J'ose me flatter, Messieurs, que, faisant connaître des pièces dont l'existence était ignorée jusqu'ici, elles serviront à ouvrir une mine féconde aux personnes qui s'intéressent aux études historiques; qu'elles honoreront la Belgique en Allemagne, seconderont les essais d'un rapprochement amical, scientifique et littéraire, entre la Belgique et le pays de philosophique intelligence et de profond savoir, auquel la majorité des Belges peut se glorifier d'appartenir, par son origine, sa langue et ses mœurs.

Bruxelles, le 30 juin 1836. *Le docteur* Coremans.

Séance du 5 novembre.

M. De Reiffenberg dépose sur le bureau le premier volume de la *Chronique rimée de Philippe Mouskes,* évêque de Tournai, au XIII.e siècle, volume dont l'impression vient d'être achevée.

Il en sera fait hommage au Roi, aux Chambres et à M. le Ministre de l'intérieur.

M. Willems ayant offert à S. M. le roi de Prusse, dans les États duquel se trouve actuellement le champ de bataille de Woeringen, un exemplaire de la Chronique de Van Heelu, ce

prince l'a honoré d'une lettre autographe et lui a accordé la grande médaille d'or que décerne habituellement l'académie de Berlin.

M. le président De Gerlache annonce que long-temps occupé d'une histoire de la Belgique, depuis 1815, Il n'a pu hâter autant qu'il l'aurait voulu le travail dont il s'est chargé comme membre de la commission. Mais il ajoute qu'il va être incessamment en mesure de le terminer.

M. De Ram informe l'assemblée qu'après Pâques, il commencera l'impression de la Chronique de Dinterus. Quant aux *Acta sanctorum Belgii*, il a déjà achevé plusieurs vies très-longues et très-importantes.

M. Willems se propose de mettre bientôt sous presse la Chronique métrique flamande de De Klerck ou *Clericus*.

M. De Smet est au moment de terminer le premier volume du *Corpus Chronicorum Flandriæ*, commencé par M. Warnkœnig. Ce recueil aura deux volumes.

M. Gachard met sous les yeux de la commission les 65 premières feuilles du premier volume de l'Inventaire des Archives du royaume. Il annonce que ce volume, qui contiendra la description des cartulaires, des recueils historiques et de tous les registres d'administration des anciennes Chambres des comptes de la Belgique, au nombre d'environ dix-huit cents numéros ainsi qu'une notice historique sur ces grands corps de l'État, verra le jour dans les premiers mois de l'année 1837.

M. Gachard annonce que, conformément à l'ordre des publications arrêté dans la séance du 3 avril 1835, il s'occupera très-prochainement de l'édition de la *Collection des Voyages entrepris par des souverains de la Belgique.*

Il rappelle qu'il a été convenu de comprendre dans cette collection:

1.° Le voyage de Philippe-le-Beau en Espagne, en 1501, écrit par Antoine De Lalaing, S^{r} de Montigny;

2.° Le diurnal de l'expédition de Charles-Quint contre Tunis, en 1535 (anonyme);

3.° Le recueil de plusieurs entreprises, belles chasses, et entrées faites par sa majesté impériale (Charles-Quint),

en poursuivant son voyage d'Alger, environ l'an 1540 (anonyme);

4.° Le journal des voyages de Charles-Quint, par Van den Esse;

5.° La relation du voyage en Espagne de l'archiduchesse Marguerite, fiancée à Philippe II, en 1570, écrite par Félix Cottereau;

6.° Enfin la relation du voyage en Espagne de l'archiduc Albert et de son retour aux Pays-Bas, en 1598 et 1599 (anonyme).

Il a été décidé, de plus, que l'éditeur ferait précéder ce recueil d'un itinéraire des ducs de Bourgogne, s'il lui était possible d'en réunir les éléments, et qu'il y insérerait du reste tous les documents qui seraient de nature à en augmenter l'intérêt.

M. Gachard informe ses collègues que les ouvrages indiqués sous les n.os 1, 3 et 5, sont les seuls dont il ait pu jusque présent se procurer la copie. Feu M. Lammens, bibliothécaire de l'université de Gand, avait offert de communiquer à la commission les manuscrits des voyages indiqués sous les n.os 2 et 6; sa mort a empêché que cette offre n'eût de suite. Quant au Journal de Vandenesse, indiqué sous le n.° 4, il aurait été résolu, à la vérité, dit M. Gachard, de le faire copier à Besançon ou à Reims; mais, comme on l'a assuré qu'il en existait une très-bonne copie dans les manuscrits de feu M. Van Hulthem, dont le gouvernement a fait l'acquisition, il a cru devoir demander à la commission si, avant d'écrire aux bibliothécaires de Besançon et de Reims, il ne conviendrait pas de faire les démarches nécessaires pour se procurer cette dernière copie.

La commission, après en avoir délibéré, décide d'écrire à M. le ministre de l'intérieur, afin qu'il veuille bien réclamer de M. le professeur van Coetsem, à Gand, héritier de M. Lammens, la communication des manuscrits ci-dessus mentionnés. Elle ne doute pas que le but dans lequel cette communication est demandée, ne le dispose à y accéder avec plaisir.

A l'égard du Journal de Vandenesse, M. le ministre sera prié de vouloir le mettre le plus tôt possible à la disposition de la commission.

M. Gachard présente un second rapport de M. le docteur Coremans, sur l'examen et le classement dont il a été chargé par la commission, des archives allemandes qui font partie du dépôt général des archives du royaume. La commission, ayant entendu la lecture de ce rapport, en ordonne l'insertion au procès-verbal de la séance, et décide qu'il sera écrit de nouveau à M. Coremans, pour lui témoigner sa satisfaction de la manière dont il s'acquitte de la tâche qui lui a été confiée.

Le rapport est ainsi conçu :

Messieurs,

Conformément à votre dépêche en date du 1.er juillet, qui approuve la marche que j'ai adoptée dans mes travaux aux archives de l'Etat, j'ai continué à inventorier les pièces dont se compose la partie allemande des archives, et je suis parvenu à l'heure qu'il est, à un point qui permet déjà de se faire une idée plus complète de toute la collection. Elle présente des documents précieux pour l'histoire de la période de 1520 jusqu'à 1636 et embrasse principalement trois grandes époques, savoir :

A. le règne de Charles-Quint.

B. Le règne de Philippe II, c'est-à-dire l'époque, des dissensions et troubles dans les Pays-Bas.

C. Le règne d'Albert et d'Isabelle et le commencement de la guerre de trente ans, 1598-1633.

§ I.

Les liasses qui concernent le règne de Charles-Quint, ne forment pas un ensemble aussi complet que celui des deux autres époques; ce ne sont que des fragments épars dont plusieurs méritent cependant de fixer l'attention des personnes qui s'occupent d'études historiques. Je citerai par exemple :

1.° La liasse contenant une suite de lettres de Ferdinand, roi des Romains, écrite à la princesse Marguerite, tante de Charles-Quint, ainsi que des rapports d'un agent diplomatique de l'empereur, adressés à la même princesse.

Ces lettres, partie en allemand, partie en français, sont écrites pendant les années 1523-1526, et offrent d'intéressants

détails sur les événements qui précédèrent et suivirent immédiatement la bataille de Pavie.

2.° Deux autres liasses se composant d'une masse de minutes, en allemand et en latin, de procurations, priviléges, licences, dispenses, diplômes et d'autres pièces de ce genre, émanant presque toutes de Charles-Quint, ainsi que diverses minutes de lettres adressées par cet empereur au Grand-Turc, au grand duc des Moscovites, aux rois de Pologne, de Suède, d'Écosse, de Danemark et à d'autres princes; d'une copie d'une lettre écrite à l'empereur par le Sophi de Perse, d'une lettre du fils du roi des Maures, de deux lettres du Grand-Turc et d'une lettre originale du célèbre Sigismond, roi de Pologne, etc.

3.° Quelques liasses ayant trait aux démêlés de Charles-Quint avec les princes protestants de l'Allemagne. Elles renferment des pièces remarquables, entre autres des rapports et des lettres interceptés ainsi que différents pamphlets publiés par les adversaires du luthéranisme.

§ II.

La seconde partie des archives, celle relative au règne de Philippe II, présente un ensemble d'un haut intérêt. Outre les liasses contenant des lettres d'une quantité de princes contemporains adressées à Marguerite de Parme, au duc d'Albe, au grand-commandeur Requesens, à Don Juan d'Autriche, à Alexandre Farnèse, au comte de Mansfeld, aux archiducs Mathias, Ernest et Albert; liasses déjà citées dans mon premier rapport, et qui se sont complétées par beaucoup d'autres de la même catégorie; je ferai mention ici des pièces suivantes:

1.° Remontrances faites par les princes protestants de l'Allemagne à Marguerite de Parme au sujet des mesures de Philippe II; des observations sévères de ces princes adressées au duc d'Albe à l'occasion des sanglantes exécutions d'Egmont, de Hornes et de tant d'autres victimes; des lettres de plusieurs princes catholiques touchant le même sujet, et surtout de l'empereur Maximilien II. Ces dernières auxquelles se trouve annexée la copie d'un mémoire justificatif du prince d'Orange, adressé à l'empereur, détruisent complétement le soupçon que ce monarque approuva secrètement la cruauté du fléau

des Belges (1), et viennent à l'appui de l'opinion favorable que les historiens modernes nous font concevoir de cet empereur, nommé par le célèbre Hormayr, le plus aimable des Habsbourgs. La plupart des lettres de Maximilien sont accompagnées d'extraits ou sommaires de leur contenu en langue française.

2.° Correspondance d'Albert-le-Magnanime, duc de Bavière, avec le duc d'Albe, Requesens et Don Juan d'Autriche. Albert était un des plus ardents alliés de Philippe II. Il prêtait de l'argent au duc d'Albe et lui communiquait ce qui se passait de plus important en Allemagne et dans le Nord. Il entretenait surtout à la cour de son parent, le palatin Jean Casimir, des espions zélés qui lui procuraient des copies des pièces les plus marquantes que recevait le palatin, surtout de la part des huguenots français. Deux de ces pièces méritent ici d'être mentionnées comme se rapportant particulièrement à la Belgique. C'est une relation circonstanciée de l'emprisonnement des comtes d'Egmont et de Hornes, de la manière dont on les traitait, etc.; relation écrite, à ce qu'il paraît, pour quelqu'un de la cour du palatin, et qui, transcrite par un agent secret du duc Albert, avait été communiquée par celui-ci au duc d'Albe, pour lui faire savoir comment ses ennemis envisageaient ses actions. L'autre pièce est le rapport d'un agent confidentiel envoyé par Albert à Don Juan, mais qui, arrivé à Bruxelles, trouva la ville dans les mains des états, et le colonel Fugger, le protégé du duc Albert, emprisonné au *Broodhuys*. Ce rapport contient des faits très-caractéristiques pour cette époque.

---

(1) Au commencement de la résistance des Pays-Bas contre les volontés de Philippe II, Maximilien, trompé par les assurances de la diplomatie espagnole, se montrait très-défavorable à l'opposition des Belges. Dans une lettre patente du 15 novembre 1566 dont les archives possèdent 15 exemplaires sur parchemin, munis du sceau impérial, il permettait à Philippe II de recruter 3000 chevaux et 10,000 fantassins en Allemagne, et affirmait que les Belges calomniaient la clémence et la douceur innée de leur gracieux souverain, lorsqu'ils l'accusaient de vouloir introduire l'inquisition dans les provinces du cercle de Bourgogne.

3.° Lettres des princes protestants alliés de l'Espagne, surtout d'Adolphe de Holstein, dont l'intervention armée dans les affaires des Pays-Bas devint si funeste aux gueux.

4.° Rapports de divers agents secrets que le duc d'Albe entretenait en Allemagne et en France. Ils font connaître beaucoup de faits curieux, particulièrement à l'égard des affaires de France en 1567 et 1568.

5.° Différents documents relatifs aux négociations qui, sous les auspices de l'empereur, furent entamées du temps de Don Juan, dans l'intention de pacifier les Pays-Bas.

6.° Les pièces concernant la négociation du duc d'Albe avec les moines de Gladbach, pour obtenir d'eux la tête de Saint Laurent que Philippe II voulait faire transporter à l'Escurial; négociation qui traîna en longueur et occasiona, sous le règne d'Albert, l'envoi à Gladbach d'un mandataire spécial, Baptiste de Taxis.

7.° Documents relatifs à Gérard (1), l'archevêque marié de Cologne. La tradition populaire de l'Allemagne, qui aime toujours de réunir le merveilleux à l'histoire, nous représente Gérard comme un homme distingué par les plus belles qualités, mais à qui, malheureusement pour lui, l'astronome, astrologue et magicien Scotus fit voir, dans un miroir enchanté, la figure d'une femme dont la beauté était si ravissante que Gérard en devint éperduement amoureux. Cet amour alla un peu loin. La femme du miroir magique était une comtesse de Mansfeld, religieuse à Girresheim. Les frères de la comtesse forcèrent l'archevêque de réparer l'honneur de leur sœur en l'épousant; c'est ce qu'il fit en février 1583, après s'être déclaré calviniste le 19 décembre 1582. Mais bientôt toutes les puissances catholiques s'élevèrent contre lui, et le chapitre de Cologne le déclara déchu de sa dignité d'archevêque et de souverain. Les Bavarois et les Belges entrèrent dans ses états, qu'il défendit énergiquement, mais avec si peu de succès que bientôt (en janvier 1584) il perdit Bonn, l'unique place forte qui lui restât, le Godesberg ayant déjà été pris peu de temps au-

(1) Gebhard

paravant. Les troupes des Pays-Bas se distinguèrent d'une manière brillante pendant cette guerre, surtout au combat près de Bourg; mais on leur reproche, non sans raison, d'avoir souillé leur victoire par d'affreux excès. Gérard mourut à Strasbourg en 1601. Cet épisode de l'histoire belge mériterait de trouver son historien; la partie allemande des archives pourrait lui fournir d'utiles matériaux.

8.° Documents concernant les troubles d'Aix-la-Chapelle. Une foule de pièces de nos archives jettent du jour sur les révolutions de cette antique cité, sur les négociations qu'elles occasionnèrent, ainsi que sur ses relations avec les Pays-Bas qui exerçaient, envers elle, le droit de protection.

9.° Documents touchant l'affaire de Blankenbeil. Une petite liasse nous apprend qu'un homme de ce nom proposa à l'archiduc Ernest, en 1594, de lui révéler, moyennant une grande récompense, un secret qui mettrait le gouvernement en état de reconquérir, en un an et quelques mois, les provinces insurgées du nord, et de s'assurer désormais ces possessions au moyen de la construction d'une forteresse qui maintiendrait toute la Hollande en respect. L'homme au secret parvint à captiver la confiance de l'archiduc, et ce dernier eut même la faiblesse de s'engager, par une lettre-patente, à récompenser Blankenbeil comme il le demandait, si, par son secret, on parvenait à dompter les rebelles du nord. Blankenbeil obtint aussi, comme le démontre sa quittance, un petit à compte de 300 couronnes du bon archiduc.

§ III.

L'époque d'Albert et d'Isabelle est largement représentée. Cette partie contient :

1.° Plusieurs liasses de lettres écrites à l'archiduc Albert, ou à l'Infante, par les rois de Danemarck, de Pologne et de Suède, ainsi que par presque tous les princes de l'empire depuis 1597 jusqu'à 1633.

2.° La correspondance de l'archevêque de Mayence, Jean Schweikart, avec l'archiduc Albert et l'Infante Isabelle, correspondance d'une partie de laquelle la découverte est déjà

mentionnée dans le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 1.er juillet dernier.

3.° La correspondance des empereurs Rodolphe II et Mathias avec l'archiduc Albert, depuis 1597 jusqu'à 1619, présentant plusieurs faits marquants, peu ou point connus.

4.° La correspondance de l'empereur Ferdinand avec le même archiduc, pendant les années 1619-1621. Elle nous montre Ferdinand en guerre avec presque toutes les provinces de ses États héréditaires, dont les plus faibles mêmes osaient défier la puissance du successeur des Césars, et désobéissaient aux ordres de l'empereur, toujours Auguste; ce souverain, harcelé par les insurgés de la Hongrie et de la Bohême, qui se montraient jusque sous les murs de son Wienerbourg, puis tout à coup sauvé par la bataille du Montblanc près de Prague, que l'électeur Maximilien-le-Grand de Bavière gagna le 1.er novembre 1620, le dimanche : « *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari.* » Ce n'est pas un historien qui nous raconte ici les événements plus ou moins défigurés par la partialité ou l'erreur, c'est le principal acteur même qui les fait connaître au fur et à mesure qu'ils ont lieu, à un frère, un ami fidèle, qui le secourt, non-seulement par de bons conseils, mais aussi en lui envoyant de fortes sommes d'argent et des hommes capables de lui rendre de grands services. Ces lettres et les réponses d'Albert méritent l'impression; j'ose espérer que le gouvernement m'accordera la permission de les publier; un libraire renommé de l'Allemagne, qui attache volontiers son nom à de pareilles publications, en deviendrait en ce cas l'éditeur.

5.° La correspondance du palatin de Neubourg, Wolfgang-Guillaume, qui s'efforçait de rétablir le catholicisme en ses états. Il n'est pas sans importance de connaître la part que le gouvernement des Pays-Bas prit à ces efforts.

6.° Quelques liasses renfermant la correspondance de différents princes allemands avec l'Infante Isabelle, depuis 1621 jusqu'à 1633. Elles sont également riches en faits historiques très-intéressants. Les grandes figures des Wallenstein, des Tilly, des Gustave Adolphe, y apparaissent, et en face des mémorables événements de la guerre sanglante entre le grand principe

de la liberté d'examen et celui non moins grand d'une autorité divine supérieure à l'esprit humain, se dessine le fervent catholicisme d'Isabelle, qui, écrivant au plus grand guerrier du XVII.me siècle, le félicitait avant tout de ce que ses victoires lui avaient ouvert les portes de la ville où se trouvait le corps de Saint-Norbert, dont elle désirait ardemment l'envoi immédiat à Bruxelles.

Quoique la secrétairerie d'état allemande semble avoir subsisté jusqu'au milieu du XVIII.me siècle, les archives ne renferment que peu de documents postérieurs à la mort d'Isabelle.

Je citerai cependant :

A. Une liasse contenant quelques pièces intéressantes de l'époque de 1674 à 1700. *B.* Une autre qui fournit des matériaux pour l'histoire des événements politiques de 1673. *C.* Une troisième enfin qui concerne diverses négociations de l'abbé d'Echternach en Allemagne, et donnant des détails sur le siége de Luxembourg, ainsi que sur celui de Trèves, en 1684.

Les papiers relatifs aux diètes de l'empire, auxquelles les Pays-Bas ont pris part depuis 1543 (1) jusqu'à la fin du XVII.me siècle, et ceux concernant les redevances du cercle de Bourgogne à l'empire, sont nombreux et peuvent en plusieurs cas être consultés avec fruit.

Les liasses inventoriées jusqu'ici fournissent en outre d'utiles renseignements pour l'histoire de quelques pays et localités. J'ai déjà parlé d'Aix-la-Chapelle et de Cologne; l'historien de Trèves, de Juliers, de l'Ostfrise, de la Saxe, de la Livonie, etc., trouvera aussi des choses dignes de son attention dans nos archives. L'historien de l'archiduché d'Autriche saura utiliser les documents précieux qu'elles offrent concernant les démêlés des états de ce pays avec leurs souverains au commencement du XVII.me siècle, et la renonciation de l'archiduc Albert à cet archiduché, dont il était l'héritier légitime.

Je passerai ici sous silence une foule de pièces détachées,

---

(1) Époque où fut conclu le traité qui mit tous les Pays d'en bas, sans exception : sous les tuition, défense et sauvegarde du Saint-Empire.

remarquables par leurs auteurs ou par les personnes dont elles émanent; l'énumération en deviendrait trop longue; mais je me permettrai encore de faire remarquer que l'amateur d'autographes et de lettres originales pourrait faire une ample moisson dans les nombreuses liasses renfermant les correspondances de 1520 à 1634.

Je me croirais heureux si mes travaux continuaient à jouir de vos suffrages, et je désire ardemment que l'espoir exprimé dans mon dernier rapport de pouvoir faire encore d'intéressantes découvertes, se soit réalisé à vos yeux.

Daignez accepter l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le docteur COREMANS.

Bruxelles, le 1.er novembre 1836.

Inventaire de divers manuscrits existants dans quelques dépôts publics.

LOUVAIN (*Université*).

Communiqué par M. De Reiffenberg.

1. Annales des Pays-Bas, 1 vol. in-fol.

2. Recueil de diverses pièces concernant les troubles de la religion du royaume (de France), depuis 1589-1592, par M. Talon, 4 vol. in-fol.

3. Annales des ducs de Brabant, depuis Charles dit Hasbain, jusques y compris l'infante Isabelle, avec leurs armoiries bien enluminées, etc. (1260-1555), 1 vol. in-fol.

4. Chronicon, Augustianum Lovaniense, 1 vol. in-fol.

5. Supplément aux trophées du Brabant par Butkens, 1 vol. in-fol.

6. Accuratior abbatum Vlierbaecensium series, ex antiquis, ut vocant, mortuariis, aliisque manuscriptis, concinnata, 1 vol. in-fol.

7. Necrologium conventus fratrum calceatorum ordinis B. V. Mariæ de Monte Carmelo urbis Brux. a fundatione ejusdem

monasterii a 1249, ad præsens tempus usque productum (1780), 1 vol. in-fol. (Ce nécrologe va jusqu'en 1780 et commence au XIII.e siècle).

8. P. Divaei annales Lovanienses, in het nederduyts overgeset en vermeerdert door Guil. Ant Divaeus, 1 vol. in-fol. *Voy.* notre édit. de Ph. Mouskes, I, CCCI.

9. Mémoires de Hopperus, touchant l'état et gouvernement des Pays-Bas, 1 vol. in-fol.

10. Epitaphes et tombes du Brabant, 1 vol. in-fol.

11. Mémoires politiques pour les marchands de bières étrangères à Gand, contre les échevins de la keure de ladite ville, 1 vol. in-fol.

12. Recueil van de besonderste conventien, accoorden en tractaeten tusschen de universiteyd ende de stad Loven betreffende, 1 vol. in-fol.

13. Promotiones in artibus ab erectione univ. Lovan. ab anno 1428, collectæ a D. Guil. Leunckens, usque ad an. 1797. 1. vol. in-fol.

14. Chronicon Diestense.

Ms. in-fol., pap. de 8 feuillets écrits. XVI.e siècle. La date la plus récente est 1516.

Ce Ms. est intéressant. Il contient aussi la charte de liberté de Diest, déjà publiée par Kremer. Je me suis servi de ce Ms. dans un travail sur les sires de Diest, présenté à l'académie et imprimé dans mes *Mémoires Héraldiques.*

15. Rerum cœnobii Lovaniensis ordinis Eremitarum S. P. Augustini aliarumque rerum intercurrentium in-folio. (XVII.e siècle), 238 pp.

Provient de la bibliothèque de Nic. Van den Reydt; prieur provincial de la Fl. Belg., dans l'ordre de Saint-Augustin. Cette chronique finit à l'année 1379.

16. Liber itineris et successuum ejusdem facti per Reverendiss. in Chr. P. ac dm. dm. Petrum Vorstium episcopum Aquensem ac comitem, unius ex sacri Palatii apostolici causarum auditoribus, locum tenentem, cum esset in legatione sua ad Germaniam ad intimandum generale concilium in civitate Mantuæ celebrandum, et ad XXIII. diem mensis maii proxime futuri videlicet anni 1537 inchoandum, incipientem a Vienna

Austriæ dei VI nov. 1536, authore D. Cornelio Ettenio, scriptore archivi apostolici, curiæ ejusdem Rev. Dni Petri Vorstii secretario. Gr. in-4.° provenant de la bibliothèque de Verdussen, qui y a mis cette note : « Hoc illustrissimi Petri Vorstii Antwerp., opus rarum, curiosum et nunquam impressum est. » 148 pp.

A la fin est un court éloge de Vorstius et une table alphabétique des matières.

16. Relatione di Francia dell' Ecc.me signor cavaliere Morosini, 1655, in-fol.

17. Origo et acta capituli B. Mariæ Virginis in Alba Longa, item registrum benefactorum et beneficiorum in eandem ecclesiam B. M. Virginis collatorum. Lov. 1608, in-fol.

Il y a deux titres imprimés par Joannes Masius.

18. Instructions pour notre conseil d'état établi aux Pays-Bas, dépêchées à Vienne le 4 janvier 1719 et autres pièces sur le gouvernement de la Belgique, in-fol.

19. Chronica Ultrajecti, Hollandiæ, Frisiæ, Brabantiæ, Flandriæ, Gueldriæ, Zutphaniæ, Cleviæ et Montis. Ms. sur pap., in-8.°, longues lig., XV.e siècle.

Il a fait partie de la célèbre bibliothèque d'Uffenbach, dont le catalogue des Mss. parut en 1720, in-fol. Il avait appartenu précédemment à un savant qui y a fait quelques notes, et qui le considérait comme un morceau précieux. Le nom de ce personnage a été effacé, mais on lit distinctement Adrianus..... Le chiffre imprimé en or sur la couverture, est aussi A. W. Les différents traités que ce Ms. renferme et dont le plus étendu (il a 50 feuillets) est la chronique d'Utrecht, ont été écrits vers l'an 1461.

Voici l'idée que l'auteur donne de la Frise :

« Frisia est valdè magna et multæ provinciæ sunt in ea, » quum multi sunt ibi episcopatus, ducatus et comitatus, qui » modo satis sunt famosi et honesti, et principes eorum qui ab » antiquo intra Frisiam computati erant, ac inferiorem Saxo- » niam, quia a flumine qui (quod) præterfluit Hamburch nomine » Elve, usque Sincval (Wahal) hoc locum habitum est pro Frisia » vel inferiori Saxonia. Et isti Frisonès vel Saxones fuerunt po- » pulus multum incultus et indomitus, et terra fuit lata et

» inculta et omnino bestialis, et ad ultimum est per multum » populum perdomita et inhabitata.

GAND.

Notice contenant les manuscrits relatifs à l'histoire de la Belgique, qui ont été acquis pour la bibliothèque de l'université, réunie à celle de la ville depuis 1816.

(Cette liste est un supplément au catalogue publié en 1816, par M. J.-A. Walwein de Tervliet).

118. Annotations sur l'érection et dédicace de l'église de l'abbaye des chanoines d'Elseghem; sur les décès des religieux, à commencer de juillet 1452; et ceux de la famille de Bracle, avec indication des legs faits; les anniversaires à célébrer, etc., jusqu'en l'année 1777, folio; bulle du pape Innocent XII, du 28 mars 1699, portant des indulgences accordées aux couvents des Augustins des Pays-Bas.

120. Diplôme original de Baudouin IV, comte de Hainaut, de l'an 1177, par lequel il donne deux parties de dîmes de terrain cultivé à Lombiolle, que possédait de lui en fief Engelbert de Sternquerie, et que ce dernier lui restitue à condition de les donner à l'abbaye de Cambron.

88. Cæremoniale Blandiniense; précède le cérémonial et prières usitées lors des inaugurations des souverains à l'abbaye de St.-Pierre à Gand; on y trouve le serment ordinaire que les comtes de Flandre y prêtaient, ainsi que celui de Philippe II en particulier, in-4.°

1291. Annotatien op de costumen van Gend, 3 d. in-fol.

1292. Secrete resolutien van den raede in Vlaenderen, van 1584 tot 1700, 2 deelen in-fol.

1293. Cort begryp ende tafel van diversche registers ende filiasen van den raedt in Vlaenderen. Registre noir en forme de petit feuillet, écrit en parchemin, reposant en l'armoire du conseil de Flandre, in-fol.

1294. Reglement raekende de kooplieden in wynen van Gend, van 10 mey 1672.

1297. Registrum actorum tempore R. D. Caroli Masii IV episcopi Gandavensis, incipiens a 5 nov. 1610 usque ad 7 aug.

1621, continuatum per R. D. Henr.-Franc. Vander Burght, Vum episc., ac per R. D. Jacobum Boonen (consecratus fuit R. D. Vander Burght, 17 febr. 1613, et R. D. Boonen, 3 febr. 1617), et continuatum a die Martii 1622 usque ad 9 sept. 1672, in-fol. Suivent encore quelques actes relatifs à la juridiction épiscopale de Gand.

1306. Interpretatien, decreten en andere acten van den majesteyt, van den privéen raed, raeden van Mechelen en Vlaenderen, schepenen van der keure en gedeele van Gend, in-fol.

1317. Gechreven handvesten of privilegien van Delftland, van 1445 tot 1613, als mede handtvesten van t'heemraetschap van Rhynland en ordonnantien van Delftland, tot 1589, in-fol.

1382. Costumen van St.-Pieters nevens Gend. Item van de heerlykhede van Crombrugghe. Item de wetten, vierschaeren en hoven van de heerlykhede toebehoorende de kerke van St.-Pieters nevens Ghendt, in-4.°

1891. Lantrecht voor die rechters van Westerwoldingerlant, in-4.°

2278. Considérations historiques et politiques sur la pragmatique sanction, sa garantie et son infraction, jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, in-8.°

9. Het leven van S. Amandus, in verzen. Brugge, 1336, petit in-4.°

26. Procès-verbal des limites, en exécution du traité de Nimègue, par MM. Le Pelletier et de Vuoerden, commissaires députés par S. M. très-chrétienne et MM. Simon et Vaes, et depuis M. Christyn au lieu du premier, commissaires députés par S. M. Catholique, à Courtrai, le 20 décembre 1679, in-fol.

35. Privilegie van Karel den V, aen de stad Middelburg verleent op het vermaecken aen de stads regeringe, van 23 january 1518, in-4.°

33. Déduction du gouvernement des Pays-Bas. Réglement sur la nouvelle forme du même gouvernement. Bruxelles, 1703, in-4.°; le réglement est imprimé.

37. Fama Brugensis resonans, vitas et scripta Brugensium, sanctitate, vertutibus, eruditione aliave nota, etc., auctore C. F. Custis, 3 vol. in-4.° Indiqué dans la *Biog. Univ.*

39. Mémoire touchant la forme du gouvernement politique des Pays-Bas, et des conseils et officiers qui en composaient le ministère, dressé par M. le président Hovinnes, en 1662, pour être envoyé au roi, avec des remarques faites par M. le conseiller de Wynants, in-fol.

40. Généalogie de la famille de Hornes, avec blasons coloriés, in-4.°

41. Lyste van de burgemcesters van den lande van den vrye en van 1397 tot 1504, getrokken uyt 's lands rekeningen.

42. Mémoire sur les finances des Pays-Bas, suivi de l'arrêt du grand conseil de Malines dans le procès criminel entre les conseillers fiscaux de S. M., acteurs contre Adam-Joseph, baron de Potvliet, du 4 septembre 1741, in-fol.

43. Recueil qui traite des affaires des finances des Pays-Bas autrichiens, qui en détaille les revenus et la dépense, et produit différents mémoires sur la matière, in-fol.

45. Justification du droit de dame Marie de Bourgogne et de monseigneur l'archiduc Maximilien son époux, aux duché de Bourgogne, comtés d'Artois, Bourgogne, Boulogne, Quesnes, Orchies, avec les appartenances, etc., et composée par M. Jehan Dauffay, natif de Béthune, vivant conseiller du duc Charles et depuis aussi desdits seigneurs et dame en leur grand conseil, envers l'an 1479, in-fol.

44. Res Gandæ, ou recueil des pièces historiques pour la province de Flandre et en particulier pour la ville de Gand. On y trouve entre autres la liste des échevins de la keure et des Parchons, depuis 1301 jusqu'à 1525, entremêlées d'annotations historiques. — Dit es testament dat Gilles de Kameleere ghemaect heeft; en vers flamands. — Ediet van 't magistraet van Brussel, tegen de Geuserye. — Van de Privilegien van Gend, etc., in-4°.

46. Mémoire contenant des notions générales de tout ce qui concerne le gouvernement des Pays-Bas, formé en 1780 par le comte de Wynants, in-fol.

47. Recueil de Jehan d'Hollander, gantois, proton. apostol. et romain de S^te^-Wauldru. à Mons, touchant les baillyfs du vieuf bourg en la ville de Gand, avecque l'origine du dict office, in-4.°

48. Ghendtsche geschiedenissen, of copie van den druk van 1752, 2 deelen in-8.°, door M. Roothaese, pastor van Belcele, in-4.°

49. Ghendsche gechiedenissen van 12 aug. 1566 tot november 1593, 3 vol. in-fol.

50. Varia sur la ville de Gand, commençant par la liste des échevins de cette ville, depuis 1301 jusqu'en 1566, mêlé d'annotations historiques, in-fol.

51. Tafel van 't gene begrepen in de XLVII registers rustende ter greffie van schepenen van der keure der stad Gend, tot den jaere 1695, in-fol.

52. Mechlinia Christo nascens et crescens ab anno 670, usque ad annum 1263, in-fol. grand, 48 pages.

54. Chronique de Hainaut, jusqu'en 1050, in-4.°

55. Collectio diplomatum a comitibus Hollandiæ familiæ van Borselen, concessorum, in-4.°

57. Vita B. Beatricis, ordinis cisterciensis priorissæ in Nazareth prope Lovanii, ab ipsa flandrice vel gallice conscripta, interprete anonymo, in-fol.

59. Reyse van de deputatie der staten van Vlaenderen nae Weenen, ter oorsaecke van de gepretendeerde executie van limiten, door de heeren staeten van Hollandt, in-4.°

63. Vita beati Rumoldi, mart. et pont., in-8.°

237. Varia sur l'histoire Belgique, principalement pour la Flandre et la ville de Gand, jusqu'à l'an 1607, en flamand; contient entre autres : De prophetie van den smet van Huysse; de belegering van Gend, ten tyde van graef Arnhout van Vlaenderen, in 963 of 965; over de komst van Karel den V, te Gend, in 1539, etc., in-fol.

MALINES (*Archevêché*).

Communiqué par M. De Ram.

1. Cartulaire original de l'abbaye de Cambron; grand vol. in-fol. sur parchemin. — Ancienne copie du même cartulaire; in-fol. — Plusieurs chartres relatives à la même abbaye fondée en 1148.

2. Chartulaire original de l'abbaye de Ninove, fondée en 1137; in-fol. sur parchemin.

3. Diversche brieven, cyrographien, privilegien, vonnissen des godshuys van sinte Cornelis, by Niniven; vol. in-fol. de 54 pp. sur parchemin, renfermant plusieurs actes et titres du XIII.e et du XIV.e siècle.

4. Amati Coriache, archidiaconi et vicarii gen. Mechliniensis miscellanea, seu collectio monumentorum; 15 vol. in-fol. L'archidiacre Foppens a extrait plusieurs pièces de ce recueil, pour son édition de Miræus.

5. Contrat de mariage entre Philippe-le-Beau, fils de Maximilien, archiduc d'Autriche, et Jeanne de Castille, fille du roi Ferdinand; it. entre Marguerite d'Autriche, sœur de Philippe et Jean, fils du même roi Ferdinand, 1494; vol. in-fol. sur parchemin, à la fin duquel on lit : Collacio harum pm. Lrarum. et copiar. psn scriptar. debita fcta est cum ipsis Lris. originalib. per nos Boele.

6. Traité de paix entre Henri VII, roi d'Angleterre, et Philippe-le-Beau, duc de Bourgogne et comte de Flandre, vol. in-fol. sur parchemin. La dernière pièce porte la date suivante : « Datem Cales in die sancti Marci evangeliste XXV die aprilis anno domini millesimo quadringentesimo nonage^mo nono. » Le recueil est authentiqué comme le précédent.

7. Lettres originales de Marguerite de Parme à Florent de Montmorency, seigneur de Montigny, gouverneur de Tournai, avec ses réponses à la gouvernante, par rapport aux troubles du Tournaisis, en 1563. in-fol. — Notre collègue M. Willems, dans ses *Mengelingen van vaderlandschen inhoud,* tom. I.er, p. 325, a publié une lettre intéressante tirée de ce recueil (1).

8. Lettres du roi d'Espagne Philippe II, de son secrétaire Don Juan Idiaquez, etc., en espagnol, in-fol.

9. Mechlinia Christo nascens et crescens, seu acta urbem, ecclesiam Mechliniensem, ejusque viros pietate et dignitate conspicuos concernentia, collecta et ordine disposita per Rev. admodum ac Ampliss. D. D. Joannem Franciscum Foppens, Bruxellensem, S. T. L., ecclesiæ S. Rumoldi Mechliniæ canonicum granduatum et archidiaconum; 3 vol. in-fol., copiés

(1) Ces lettres ont été publiées dans le *Messager* de 1836.

et augmentés par M. Servais. Le Ms. original de Foppens se trouve à la bibliothèque de Bourgogne.

10. Belgica Christiana; 5 vol. in-fol. Ce Ms. de l'archidiacre Foppens renferme les notices des archevêques de Malines, de Cambrai, d'Utrecht et de leurs suffragants; il est remarquable par le grand nombre de portraits gravés par Pontius, de Jode, Hollar, Neeffs, Pilsen, etc.

Manuscrits relatifs aux monts-de-piété.

1. Réglement et instruction pour établir lesdits monts à Bruxelles et autres villes de Brabant, 1618.

2. Eenige brieven van Vereyken à Castro.

3. Somets de remarcque sur le subject de l'annexion de la depositairie de mont-de-piété à Lille.

4. Collection de plusieurs lettres adressées à son altesse sérénissime.

5. Varia Hieronim. van Seul. — Oblata illust. Dom. archiep. Mechlin.

6. Collection dans laquelle se trouve : Édit de Philippe, roy d'Espagne. — Réglement de Cobergher, 1618. — Deux édits de Philippe.

7. Projet à correction par forme de placard à dresser sur le fait des dépositairies. — Philippe par la grâce, etc.

8. Extractum e litteris D. F. Sylvii ad archiep. Mechlin.

9. Les deniers levez au mont-de-piété sur les bagues de la sér.^{me} infante Isabelle. — Varia.

10. Compt om te maeken en fonderen eenen berch van bermherlicheyt binnen de stadt van Loven.

11. Introduction du papier scellé.

12. Balance générale de l'état des monts-de-piété, 1650.

13. Berg van bermherligheyt tot Brugghe, 1649.

14. Abrégé de ce que contient l'examen général dressé sur l'érection des mont-de-piété.

15. Touchant les déportements des officiers et serviteurs.

16. Memorie voor zyne hoogweerdigheyd onder correctie.

17. A liquider entre les monts et les héritiers de Cobergher.

18. Abrégé total des charges jusqu'à 1646.

19. Les conseillers des monts-de-piété. — De nouveau visité et corrigé par monseigneur de Malines, 1626.

20. Berg van B. tot Naemen.

21. Ordonantie gesteld by de gedeputeerde van Zyne Majesteyt tot het redressement van de bergen, Mechel. ,1652.

22. Verbaulx tenus sur les affaires de mont-de-piété, le d'aoust 1652.

23. Minute à correction de l'empliation et changement qui semblent nécessaires au réglement du surintendant-général des monts.

(*La suite au prochain numéro*).

Pour extrait conforme :

Le secrétaire de la Commission,

Baron De Reiffenberg.

Priviléges accordés aux habitants de Tirlemont, en 1168.—Plus on étudiera l'état politique de notre pays au moyen-âge, plus on s'apercevra que les anciennes libertés germaniques n'y furent jamais totalement éteintes. Cette idée déjà émise par M. Warnkœnig, *Histoire de la Flandre* (II, 212 et *passim*) mériterait sous plus d'un rapport d'être développée. Elle conduirait sans doute à faire voir que depuis quelque tems on a abusé de l'expression *institution des Communes*. Plus d'un acte cité comme portant institution de telle ou telle commune, n'est autre chose que l'élevation d'une *villa* au rang d'*oppidum*. Quant aux priviléges accordés pendant les XII.e et XIII.e siècles à un grand nombre de nos plus anciennes localités, ce ne sont là sans doute que des confirmations écrites de libertés dont les habitants jouissaient déjà antérieurement. A l'époque que nous venons d'indiquer, on commençait généralement à rédiger toutes espèces d'actes par écrit, et le droit ne resta plus entièrement coutumier comme il avait été jusqu'alors.

La pièce suivante que nous publions d'après le *Cartulaire B* (p. 104), reposant aux archives du royaume à Bruxelles, nous apprend que le duc Godefroi III, en 1168, n'y fait que confirmer ce qui existait depuis un temps immémorial (*antique libertatis privilegium*), et qui avait déjà obtenu la sanction

de ses prédecesseurs. Ainsi ce n'est plus Vilvorde qui la première de nos villes, en 1192, obtient des priviléges, puisque Tirlemont jouissait déjà de quelques libertés écrites à une époque plus ancienne. Au reste, dans la charte accordée à Vilvorde par le duc Henri I.er, nous ne voyons que l'élévation de cette *villa* au rang de ville.

Godefridus, Dei gracia dux Lotharingie, tam posteris quam presentibus, in perpetuum (1), *antique libertatis privilegium a progenitoribus nostris Thienensis opidi burgensibus collatum, prout eorum ordinavit dispositio, presentis cartule innovamus testimonio. Horum vero singula brevi complectentes conclusione et civilis libertatis legi, ad complacitum eorum, non adversantes, ut ab omni injuriola occasione, omnique exactione utpote precaria post alterutrius, viri aut uxoris, obitum, facultatis divisione, securi predecessorum nostrorum auctoritate perpetua eos, universis exclusis molestiis, vallamus libertate. Testes autem horum sunt liberi homines : Giselbertus de Landen, Henricus, Gerardus, Michael fratres de Birbaico, Renerus Ruschebosch, Henricus de Woluwe, Gerardus Chotten, Alexander de Helenchines* (2), *ministeriales; Arnoldus Dapifer, Gosuinus de Haverliis, Arnoldus de Veke, Henricus, Alardus, Sigerus, Willelmus, branco, fratres de Baltershem; Galterus et frater ejus Pollaer de Wanbelne, et quam plures alii. Acta sunt hec dominice incarnationis anno millesimo centesimo sexagesimo octavo, papa Paschali secundo regnante, Frederico Nadusto Leodiensi electo.*

Tombeau de la famille de Lichtervelde, a Coolscamp, district de Thielt. — On trouvait naguère dans l'église du village de Coolscamp, district de Thielt, des pierres sépulcrales de la famille de Lichtervelde, sur l'une desquelles étaient sculptées en haut-relief la figure en pied, de Jacques de Lichtervelde,

---

(1) Le texte porte *imperpetuum*.

(2) Il y a dans le cartulaire : *Alexander Alexander de Helenchines.* C'est là sans doute par surabondance, à moins qu'il y ait eu deux différents Alexandres et que le copiste ait oublié d'écrire le nom du premier.

armée de pied en cap et un lion couché à ses pieds, et celle de Marie de Tollenare, son épouse; ces pierres, ornées d'une inscription gothique, portaient le millésime de 1371. Sur la seconde pierre était représenté Jacques De Lichtervelde, avec la date de 1432. En 1810 ou 1811, ces deux pierres furent, par l'ordre du curé, enlevées de l'église et placées contre les murs extérieurs; mais son successeur, nommé Van den Driessche, a fait disparaître ces pierres du lieu où ils se trouvaient récemment pour les faire servir de marche-pied devant le portail de l'église; elles y sont encore actuellement, mais on n'aperçoit que la face brute de la pierre, la partie sculptée étant cachée en terre. Nous ne doutons point que lorsque ces faits parviendront à la connaissance de la commision pour la conservation des monuments nationaux, elle ne s'empresse de sauver d'une destruction totale ces deux monuments d'une famille illustre, qui joue un rôle brillant dans l'histoire de la Flandre. Des débris de ces monuments, mutilés ainsi, ont été conservés par M. De Jonghe, propriétaire à Coolcamp, dont le fils, M. De Jonghe, chef de bureau au gouvernement provincial du Brabant, nous a bien voulu communiquer la présente note.

Nécrologie. — Un homme que son admirable modestie n'avait pas empêché d'obtenir l'une des plus belles réputations littéraires de l'Europe, a terminé sa longue et honorable carrière : la bibliothèque royale de France et l'académie des inscriptions viennent de perdre M. Van Praet. Cette mort produira généralement une impression douloureuse : car M. Van Praet, par les fonctions qu'il remplissait depuis si longtemps, mais surtout par la précieuse érudition bibliographique à laquelle chacun venait puiser, comme dans une commune source, avait acquis des droits particuliers à la reconnaissance de tous les écrivains et de tous les littérateurs. Il est vrai que depuis trois ans les infirmités d'un grand âge ne lui permettaient plus de parcourir les studieuses galeries de la bibliothèque; mais de la chaise où le retenait la vieillesse, il lui arrivait encore souvent de se rappeler et la place, et la destinée et le véritable titre des livres. Sa mémoire était encore au public d'un important

secours, et jusqu'au dernier moment pour ainsi dire, on sentait tout le prix de ses conseils et de son expérience. D'ailleurs il s'est éteint en s'occupant de la grande idée de toute sa vie, l'intérêt de sa chère Bibliothèque royale. Deux jours avant sa mort, il lui légua la plupart des beaux livres qu'il ne lui avait pas encore donnés, et dont on s'empressait de lui faire hommages de toutes les parties de l'Europe. Quant aux autres, il a voulu qu'ils fussent envoyés à la collection publique de Bruges, sa ville natale et *sa dernière maîtresse,* comme il aimait à la nommer. On sait quelle était la *première.*

Aujourd'hui, quand tant de personnes ont sollicité inutilement des fonctions à la Bibliothèque du roi, on peut demander comment M. Van Praet, belge d'origine, était parvenu à y entrer. C'était en publiant vers l'année 1783, la célèbre *Notice des Manuscrits du duc de La Vallière,* notice qui lui attira les grossières injures de l'abbé Rive, mais dont le mérite incontestable frappa tous ceux qui s'occupaient en France de la vieille littérature nationale et de la bibliographie. Peu de temps après, M. Van Praet fut attaché au cabinet des livres imprimés de la Bibliothèque du roi, avec les appointements de douze cents francs. Dès lors, étranger au mouvement politique des esprits, aux querelles d'amour-propre des littérateurs en vogue, il commença dans les salles de l'hôtel de Richelieu, ce petit voyage, que pour ainsi dire il n'a pas discontinué jusqu'en 1834.

Durant près de cinquante ans, il est sans exemple, je crois, qu'on n'ait pas trouvé M. Van Praet à son poste; il est vrai qu'on ne le voyait guère ailleurs. Seulement les samedis, après les heures publiques, il recevait quelques amis, curieux, érudits, modestes comme lui; mais c'était encore dans l'une des salles de la Bibliothèque, car il n'aurait pas souffert une amitié qui pût nuire au sentiment qui le dominait toujours. *Amicus Plato,* disait-il souvent en souriant à M. Parisot, *sed magis amica bibliotheca.*

En 1795, on fit pour la *Bibliothèque nationale* un nouveau réglement; on supprima les titres de *Bibliothécaires* et de *Gardes,* on y substitua ceux de *Conservateurs* et d'*Employés.* M. Van Praet fut dès lors appelé aux fonctions de *Conservateur;* et par un singulière coïncidence, la durée de ce réglement fut

la même que l'exercice des fonctions de M. Van Praet. Longtemps avant 1834, plusieurs réclamations s'élevaient bien contre les statuts alors en vigueur; mais il faut dire que la longue expérience de M. Van Praet suppléait à l'absence d'une foule de dispositions importantes; et puis M. Van Praet craignait toujours, et peut-être un peu trop, qu'on ne lui gâtât sa bibliothèque, comme ce Parisien qui, revoyant les quais du Louvre et de la Grève après une longue absence, se plaignait qu'on lui eût gâté sa rivière.

M. Van Praet a publié beaucoup de volumes, tous consultés avec fruit et tous forts recherchés. Comme on le pense bien, ils se rapportaient tous à l'établissement pour lequel il avait été mis au monde. Les *Manuscrits du duc de la Vallière,* le seul ouvrage qu'il eût fait avant d'y être attaché, furent eux-mêmes acquis par la bibliothèque du roi, dont ils sont le plus brillant ornement. *Le catalogue des livres de la bibliothèque du roi, imprimé sur vélin,* est devenu aussi indispensable aux collecteurs de ce genre de *raretés bibliographiques,* que l'est aux numismates le livre de son autre savant et modeste confrère M. Mionnet.

Puis, M. Van Praet a fait encore l'*histoire du seigneur de la Gruthuyse,* qui avait trois grands droits à sa bienveillance particulière: il était de Bruges; il était grand amateur de beaux manuscrits, et ces manuscrits appartenaient à la bibliothèque du roi. Citons encore le *Catalogue des livres imprimés au quinzième siècle par Colard Mansion, de Bruges;* enfin, son dernier ouvrage est le *Catalogue des livres de l'ancienne bibliothèque de Charles V, roi de France,* travail précieux, auquel M. Van Praet n'aurait pas eu le temps de donner la dernière main, sans la collaboration d'un employé de la bibliothèque, M. Foizy.

L'illustre secrétaire de l'Académie des Inscriptions ne manquera pas de rappeler, dans l'éloge de M. Van Praet, tout ce que la France lui doit de reconnaissance pour les expédients ingénieux et multipliés qu'il sut trouver en 1815, afin de soustraire aux réclamations des puissances alliées la connaissance d'une foule de précieuses conquêtes bibliographiques, derniers souvenirs de nos conquêtes territoriales. Qu'il me soit seulement permis de terminer cet article en rappelant ce que j'eus le bonheur d'écrire il y a quelques mois, je dis *le bon-*

heur, car ces lignes, expression d'un affectueux respect, furent mises sous les yeux de M. Van Praet, et lui causèrent encore une sorte de plaisir.

« Un nom cher à tous les hommes d'étude est celui de M. Van » Praet; vieillard vénérable dont tous les vœux, tous les senti- » ments n'ont pas un moment cessé d'avoir pour centre la bi- » bliothèque du roi, et dont on devrait par reconnaissance, » placer le buste auprès des plus rares éditions du quinzième » siècle et des plus beaux manuscrits du moyen-âge. Cependant » le respectable antiquaire ne borna pas son affection aux » éditions du quinzième siècle et aux exemplaires sur peau de » vélin qu'il nous a si bien fait connaître : tout ce qu'il y a de » précieux dans les vastes domaines de la bibliographie, a par » cela seul eu droit à son attention et reste, encore aujourd'hui, » l'objet de ses plus chères études. Quand on songe à tous les » travaux de cet homme de bien, on ne peut s'empêcher de » penser qu'il avait été, de toute éternité, destiné aux fonctions » qu'il remplit depuis cinquante ans, et qu'il est véritablement » bibliothécaire par la grâce de Dieu. » P. Paris.

Nécrologie.—Françoise-Jeanne Ridderbosch.—La ville de Gand vient de perdre une artiste, qui, si elle ne brilla pas au premier rang, n'en a pas moins mérité une certaine réputation à cause du genre peu cultivé aujourd'hui, l'art de dessiner à la plume, dans lequel elle se distingua d'une manière tout-à-fait particulière. Françoise-Jeanne Ridderbosch naquit à Gand, le 2 octobre 1754. Dès l'âge le plus tendre, elle s'adonna à la peinture et au dessin, et sans autre maître qu'elle-même, elle fit des progrès très-remarquables. Ses productions furent bientôt recherchées avec avidité, et depuis 1792 jusqu'en 1832, elle ne cessa d'embellir de ses dessins les salons d'exposition de Gand (1). Aussi la Société royale des Beaux-Arts de Gand

(1) Les ouvrages de M.lle Ridderbosch se trouvent portés aux différents catalogues sous les N.os suivants : En 1792, sous les N.os 13-22, 52; en 1796, sous le N.o 5; en 1804, sous les N.os 50-53; en 1810, sous les N.os 47-49; en 1812, sous les N.os 39-40 et 106; en 1817, sous les N.os 197-199, en 1820, sous les N.os 308-312; en 1822, sous le N.o 104; en 1823, sous les N.os 285-287; en 1826, sous le N.o 21.

s'était-elle empressée de compter M.lle Ridderbosch au nombre de ses membres. Le nombre des ouvrages de cette artiste s'élèvent au-delà de trois cents. Plusieurs personnes de distinction, parmi lesquelles on compte S. A. royale, le prince Charles de Lorraine, les ducs d'Arenberg et d'Ursel, le baron Van der Linden, lui firent des commandes. On cite surtout un dessin allégorique exposé à Gand, en 1803, et acheté par M.me Bonaparte au prix de 2000 fr. Cette pièce représentait le portrait de Napoléon, alors premier consul, dans un médaillon soutenu par la Rénommée, à laquelle la Religion applaudit, tandis que la Sagesse, sous la figure de Minerve, relève la Justice renversée. Naguères encore, S. M. la reine des Belges paya une Madone 250 fr.

M.lle Ridderbosch cultivant un genre peu goûté aujourd'hui, fut loin de se trouver heureuse au bout de sa carrière. Affaiblie par l'âge qui ne lui permit plus de travailler, et atteinte depuis quelque temps d'une maladie mentale, elle finit ses jours dans un établissement de charité le 27 février 1837.

Synodicon Belgicum. — On sait que M. l'abbé De Ram, recteur de l'université de Louvain, s'occupe depuis long-temps de la publication de nos synodes nationaux. Feu M.r J. F. Van de Velde avait recueilli en partie les documents que M. De Ram communique aujourd'hui au public; mais celui-ci ne se borne pas à éditer les matériaux rassemblés par M. Van de Velde : de nombreuses recherches dans les bibliothèques et les archives l'ont mis à même de rendre la collection plus complète et plus intéressante. On sait que deux volumes, contenant les synodes de l'*archevêché de Malines,* ont paru il y a déjà quelques années; le public avait vu avec regret que la suite se faisait si long-temps attendre. Aujourd'hui nous pouvons assurer que l'impression du troisième volume, qui doit renfermer les *synodes* des évêchés de Gand et d'Anvers, est déjà assez avancée et qu'il ne tardera pas à paraître.

Nous reviendrons encore sur cette publication, ainsi que sur une autre que M. De Ram a promise depuis quelques années et qui serait de la plus haute importance pour l'histoire ecclésiastique de la Belgique. Nous voulons parler de la *Belgica christiana.*

Le Tombeau de la comtesse Alix. — MM. les membres de la fabrique de Ste-Waudru de Mons viennent de faire replacer dans cette église, le sarcophage de comtesse Alix, épouse de Bauduin l'Édificateur, comte de Hainaut. Ils ont fait placer sur le socle cette inscription :

HOC MONUMENTUM
ÆLIDIS COMITISSÆ
ANNO M. DCC. XCVIII
IMPIETATE DIRUTUM
HUJUS ECCLESIÆ CURATORES
RESTITUERE
M. DCCC. XXXVI.

« La comtesse Alisa mourut en la ville de Valenciennes d'une maladie causée de tristesse qu'elle conceu en entendant que le comte Bauduin son mary se soit rompu la cuisse en tombant des hourdements de la salle de Valenciennes, qu'il faisoit bastir. Son corps fut inhumé en leglise de Sainte-Waltrude du dit Mons, dedans un tombeau de marbre noir couvert d'une porphyre, que l'on void encore de présent en son (*sic*) en la carolle du chœur de ladite église. Avec son corps fut mis un certain épitaphe, gravé en lame de plomb quon at depuis trouvé à louverture dudit tombeau, et est tel :

Me ligat ad lapidem comitissam mors Aelidem
Qui legis adde fidem, cras tibi fiet idem.
Quid mihi formose dat forma genus generose
Quid mihi formose forma nitorque rose.
Fama tepet generi, dolor est speciem removeri;
Sicque datur fieri non hodie quod heri.
Finis adest julio, cùm nulla *det* altera, fio,
Matris humi gremio more locato pio,
Sanctis cognota namucensi stemmate nota.
Sancta frequens fata plaudo metendo sata.
Quisquis ades tecum volvas quod nunc traho mecum
Dùm potes est æquum te dare verba precum. »

Cette épitaphe gravée sur une lame de plomb, et insérée dans le tombeau selon l'usage d'alors, est, à quelques différences près, la même que celle qui se trouve sur le sarcophage que nous possédons. Elle contient les quatre derniers vers qu'aucun auteur n'avait donnés, par la raison qu'étant inscrits sur la base du tombeau scellée dans le mur, il était devenu impossible de les lire. M. Delmotte est le premier qui

les ai fait connaître dans un article sur cette épitaphe, publié par les archives de Valenciennes. Dans ce même article, M. A. Dinaux a donné en note la traduction suivante de cette singulière composition, en vers léonins, parfois aussi entortillée qu'un logogriphe :

« La mort tient sous cette pierre la comtesse Alix. Passant, crois-moi, demain même sort t'attend. A quoi me servent maintenant la renommée, la noblesse, l'éclat de la beauté, la blancheur de la rose! ici l'illustration est bien froide, et la beauté, hélas! n'habite point ce lieu : c'est ainsi que la veille ne peut renaître le lendemain.

» Le mois de juillet expire au moment où la mort m'anéantit ou me métamorphose, et lorsqu'un pieux usage me fait rentrer dans le sein de la terre, notre mère commune.

» 1169 de l'incarnation.

» Issue de la noble famille de Namur, qui était unie par le sang à de saints personnages, ayant obéi à des destinées sacrées, j'en recueille avec joie le fruit.

» Qui que tu sois, encore que tu portes avec toi les mêmes grâces méritoires qui m'accompagnent, n'oublie pas, tandis que tu le peux, d'acquitter ton juste tribut de prières. »

Le tombeau de la comtesse Alix, placé d'abord dans l'ancienne église, devant l'autel de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fut transporté, lors de la construction de l'église actuelle, dans le bas-côté à gauche du chœur, en face de la chapelle de Saint-Joseph, c'est-à-dire entre le premier et le second piliers. Il se composait d'une base ou socle de marbre noir, qu'on n'a plus, recouvert d'un sarcophage de porphyre ou plutôt de granit des Vosges, dont la forme est un carré long, plus étroit à l'une de ses extrémités, surmonté d'une croix en arête, qui figure assez bien le toit d'une église. Cette pierre a 1 metre 90 centimètres de longueur, 0,71 centimètres de largeur à la tête, et 0,47 aux pieds. C'est le plus ancien monument et un des plus curieux de notre ville (1).

---

(1) Cet article est emprunté à la *Revue de Mons*.

Société des Antiquaires de la Morinie, a Saint-Omer. —La société vient de mettre au concours les questions suivantes :

Pour l'année 1837. 1.° Quelles ont été et quelles sont encore, pour les peuples des anciens comtés de Flandre et d'Artois, les conséquences de la domination espagnole?

2.° Tracer l'historique de l'établissement du christianisme dans la Morinie; faire connaître l'époque où l'idolâtrie en fut définitivement expulsée; étayer son opinion de la conversion en oratoires chrétiens des édifices du paganisme construits par les Romains?

Les mémoires qui seront présentés à la société pour 1837, devront pour être admis au concours, être adressés à M. L. De Givenchy, secrétaire de la société, à St.-Omer, *franc de port,* avant le 30 octobre prochain, terme de rigueur. Ils ne doivent point être signés et porteront en tête une épigraphe ou sentence, qui sera répétée à la suscription d'un billet cacheté, lequel contiendra le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le mémoire aurait été jugé digne d'un prix ou d'une mention honorable; sinon il sera brûlé publiquement, séance tenante.

Il sera décerné une médaille d'or, du prix de 300 francs au meilleur mémoire sur la première question, et une de 200 francs, au meilleur mémoire sur la seconde.

Pour l'année 1838. 1.° Rechercher et décrire l'influence que Suger, né à St.-Omer, ministre des rois Louis VI et Louis VII, a exercée sur son siècle, comme homme d'état?

2.° Rechercher et décrire les établissements militaires, désignés dans le temps sous les noms *mansiones* et *castra stativa*, fondés par les Romains, près des voies qu'ils avaient construites dans la Morinie, en prenant Terrouanne comme point central de départ; faire ressortir le système de domination qui les a guidés dans ces travaux de communication et de défense?

Les mémoires en réponse à ces deux questions doivent être adressées à M. L. De Givenchy, avant le 1.^{er} octobre 1838.

Médaille d'or, de 300 francs pour la première question, et de 200 pour la seconde.

Association lilloise pour l'encouragement des lettres et des arts dans le département du Nord. — Afin que l'on connaisse plus particulièrement le but que cette société se propose, nous transcrivons ici une partie du prospectus qu'elle vient de publier :

« Le but de la société est indiqué d'une manière générale dans la dénomination qu'elle a prise : nous allons le présenter plus explicitement en développant les motifs de sa formation.

» C'est un fait inconstestable que jamais époque ne fut, plus que la nôtre, féconde en jeunes hommes de bonne volonté, pleins d'inspiration et de talent, désireux surtout de suivre la voix régénératrice du sentiment religieux, qui est celle du beau, et de conquérir, les œuvres à la main, la place d'honneur que tout littérateur, tout artiste, honnête homme, doit tenir dans l'ordre social.

» Mais isolés, sans appui réel, éloignés du grand air de la publicité, qui fait vivre; privés d'émulation, quand leur essor les élève, ou de guide, lorsqu'il les égare, ils marchent quelque temps, mais d'une marche indécise, et tombent bientôt, trop faibles pour fournir leur carrière : ou bien, on les voit, dénués de toutes ressources, expatriés pour ainsi dire de cette commune société, où les attendait un rang distingué; on les voit lutter en vain contre l'implacable nécessité; puis, se laissant aller au découragement, précurseur du suicide moral, lacérer leurs pages ou briser leurs pinceaux.

» Or, si comprenant cette position de l'artiste, une association se forme, offrant à ceux qui marchent ferme, l'encouragement des éloges; à ceux qui trébuchent, l'appui des meilleurs conseils; à ceux qui manquent de tout, des ressources honorables; à tous enfin, un public impartial, une bienveillance désintéressée, une direction sage et religieuse, en un mot éminemment sociale; alors une telle institution ferme une de nos plaies les plus profondes, remplit les vœux de tous, et mérite également bien de la patrie et des arts. »

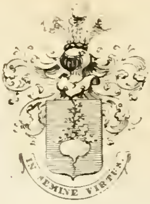

J. Joseph Raepsaet.

Mémoires manuscrits

DE

J. J. RAEPSAET.

A la demande de l'un de nos collaborateurs, M. le chanoine R. Raepsaet voulut bien avoir la condescendance d'autoriser le *Messager des Arts et des Sciences*, à publier tous les mémoires inédits de feu son père J. J. Raepsaet, dont il était le légataire. Cette permission fut accueillie avec la plus vive reconnaissance, et déjà depuis long-temps nous en eussions commencé la publication, sans des circonstances indépendantes de notre volonté. Nous avions l'intention de faire précéder ces mémoires d'une notice biographique sur cet illustre historien; mais ayant depuis eu l'occasion de confronter l'article sur Raepsaet dans *la Nouvelle Biographie de Contemporains* (mars 1829), avec les notes originales écrites de sa main sur sa vie politique et privée, nous avons pu nous convaincre que tout ce que *la Nouvelle Biographie* contenait dans cet article était exact, et que partant toute nouvelle publication à cet égard devenait oiseuse, d'autant plus qu'il a paru dans l'Annuaire de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles (3.me année, 1837), une autre notice sur Raepsaet, formée sur des matériaux

originaux, qui a complété tout ce que la première pouvait avoir de défectueux. Toutefois, nous avons cru nécessaire de joindre à la publication du premier mémoire le portrait de J. J. Raepsaet, exécuté au burin d'après un tableau d'une ressemblance parfaite : c'eût été une perte pour la postérité de ne pas lui avoir transmis les traits fidèles d'un savant qui a fait tant d'honneur à la Belgique, et dont l'opinion, en matière d'histoire, est regardée comme toute puissante.

Le détail des divers mémoires qui précède la première publication, nous a été fourni par M. le chanoine Raepsaet : ce détail est précieux, en ce qu'il est accompagné de plusieurs extraits puisés dans les mémoires politiques de son père et qui sont tout-à-fait caractéristiques : ils forment un complément exact et positif à la biographie de J. J. Raepsaet. Cependant, il faut l'observer, d'autres richesses littéraires et scientifiques se trouvent encore enfouies dans la correspondance de Raepsaet avec diverses académies, etc., et une foule de savants : correspondance dont il a tenu copie. Jusqu'ici le triage n'en a pas encore pu être fait; toutes les questions intéressantes qui y sont traitées, seront livrées au public. Non-seulement on publiera tout ce qui est inédit concernant l'histoire, mais on réimprimera les mémoires et dissertations imprimés dans des collections d'ouvrages se trouvant peu dans le commerce.

Liste des Mémoires historiques et politiques

DE M. J. J. RAEPSAET.

N.° 1. Sur la langue wallonne qu'on parle dans quelques villages du pays d'Alost.

(Mémoire rédigé en 1807, à la demande de M. Faipoult, préfet du département de l'Escaut.)

N.° 2. Sur les anciennes Milices nationales belges.

N.° 3. Sur les Monuments encore existants dans le département de l'Escaut.

N.° 4. Sur la Joyeuse Entrée du Brabant.

N.° 5. Sur la prétendue *Dea Sandrodiga.*

N.° 6. Sur l'origine des Chambres de Rhétorique.

N.° 7. Sur un ancien Bocal trouvé en Hollande.

N.° 8. Dissertation historique et juridique sur la législation et la jurisprudence post-révolutionnaire.

N.° 9. Sur l'organisation des Régences des villes de la Flandre.

N.° 10. Sur l'alignement à donner à la nouvelle chaussée de Bruxelles à Audenarde.

N°. 11. Sur le rétablissement du Clergé régulier, en 1814.

N.° 12. Pour le rétablissement de l'abbaye de Groeninghen.

N°. 13. Sur les années de grandes pluies, depuis l'année 1097.

N.° 14. Sur la fête des Foux.

N.° 15. Dissertation sur les *Poorteryen*, présentée à la Société de Leyde en 1820, — avec des notes posthumes.

N.° 16. Notes pour servir à l'histoire de la ville d'Audenarde.

N.° 17. Mémoire et précis sur la *Dea Nehallennia*.

N.° 18. Observations sur le rapport de M. Dewez, concernant les antiques trouvées à Alt-Trier.

N.° 19. Sur l'institution et la compétence des Parlements de Malines, Conseil de Brabant, Conseil de Flandres et autres Conseils supérieurs des Pays-Bas.

N.° 20. Note sur l'antiquité du mal Vénérien.

N.° 21. 3.me Mémoire académique sur la législation des Gaules, traitant de la *Lex Mundana, Salica et Ripuaria*.

N.° 22. Extrait de la Chronique MS. du baron de Neve.

N.° 23. Observations critiques sur le Tableau représentant la fondation de la principauté d'Orange en 793.

N.° 24. Fastes de la Révolution belgique des années 1787 à 1794.

N.° 25. Bemerkingen t'samen gesteld, ten versoeke van S. E. de Minister van Justitie, op eenen overouden kostelyken drinck-beker nieuwelincks ontdeckt in Holland.

N.° 26. Rapport de l'Académie de Bruxelles sur les mémoires concernant l'origine des corps de métiers.

N.° 27. Opinion sur les mots, *Croce, Nette* et *Everardin*, dans une satire inédite du XIV.e siècle.

N.° 28. Dissertation en réponse à une dissertation de *Judiciis Drenthinorum antiquis*, que m'avait envoyée le professeur van Eerde, de l'université de Groningue.

N.° 29. Anecdote sur l'origine et la nature du Carnaval.

N.° 30. Mon rapport au prince souverain sur la politique et l'administration du royaume, — du 23 septembre 1814.

Dans les mémoires de M. Raepsaet on trouve l'origine et la cause de ce rapport. Voici ce qu'il en a écrit lui-même :

« Quoique décidé à ne plus rentrer dans la charge des emplois publics, à cause de son âge et du dégoût qu'ils lui inspiraient, depuis les malheurs et les persécutions qu'il en avait soufferts depuis 1787, et surtout à cause de l'ingratitude dont le peuple récompense ses défenseurs, Raepsaet cependant voulut être encore, en secret, utile à sa patrie: il se persuadait qu'il pouvait l'être auprès du prince d'Orange, depuis les proclamations flatteuses qui parurent de sa part.

» Il fut vivement sollicité par toutes les classes de patriotes de se présenter à la cour pour offrir ses hommages au prince et pour se faire connaître; mais il voulut d'autant moins y consentir qu'il savait, sous main, que le parti des *libéraux*, qui y prédominait, l'avait dépeint au prince et à son conseiller intime M. Falck, comme un homme inflexible sur tout changement à porter à l'ancienne constitution. Il tenait cela de son ami le curé De Bast, chanoine de S.t-Bavon, chez lequel Falck allait faire quelque fois visite, quand il venait à Gand.

» Informé plus tard que le Congrès de Vienne avait donné les Pays-Bas au prince d'Orange, et voulant sauver les droits de sa patrie, il composa et fit imprimer chez Stapleaux à Bruxelles, son *Mémoire sur les Inaugurations des Princes belges*, dans lequel, sans traiter ostensiblement la question, il démontra, qu'un souverain ne peut l'être *légitimement* des Pays-Bas, sans être *agréé par la Nation;* qu'il était donc de son intérêt de consacrer ainsi son titre, tant envers les Belges, qu'envers les puissances étrangères.

» Les journaux ne tardèrent pas de s'épuiser en éloges sur cet ouvrage, puisque le souvenir de l'origine et de l'engagement de nos Inaugurations était perdu, et que tous les amis de la patrie y découvraient assez quel en avait été le but secret, qui était de stipuler le maintien de

notre constitution dans l'acte d'acceptation du nouveau souverain.

» Pour donner de l'appui à ce mémoire, au milieu de l'apathie inconcevable de toutes les provinces, le Brabant excepté, Raepsaet écrivit un mémoire anonyme sous le titre d'*Observations d'un Belge sur le sort éventuel des Pays-Bas Autrichiens*, pour servir de canevas à un autre à présenter aux puissances alliées, dans lequel il démontre juridiquement l'injustice et l'impolitique qu'il y aurait à atténuer l'ancienne constitution, sans le consentement des États, et combien notre système de gouvernement et d'administration était supérieur à celui des Français, qu'on semblait vouloir maintenir, quoiqu'il eût ruiné la France.

» Il fit remettre secrètement des exemplaires du Mémoire sur les Inaugurations, à lord Castelreagh, ministre d'Angleterre, au corps législatif de France et à M. de Talleyrand, premier ministre, ainsi qu'aux ambassadeurs américains, qui étaient alors à Gand pour traiter de la paix avec l'Angleterre.

» Quant au mémoire anonyme, il y avait joint des instructions pour obtenir la procuration de toutes les provinces belgiques; il l'avait confié à l'avocat Audoor, à Bruxelles, pour le remettre à M. Drughman, ancien conseiller pensionnaire de la ville de Bruxelles et conseil des doyens et syndics; mais M. Audoor, au lieu de remplir son mandat, le laissa lire, par une confiance indiscrète, au baron Van de Capellen, qui le remit au prince d'Orange, qui l'a tenu et le tient encore.

» C'est à cette occasion, ou peut-être par un motif plus sincère, que le prince d'Orange fit inviter Raepsaet, par lettre du baron Van de Capellen du 20 août 1814, de se rendre à Bruxelles pour une entrevue.

» Après un entretien d'environ deux heures et demie sur

la situation politique du pays, et dans lequel Raepsaet s'était expliqué franchement, Van de Capellen lui dit qu'il ne pouvait quitter Bruxelles, parce que le prince désirait s'entretenir avec lui.

» En effet, le prince revint le lendemain du château de Laeken, et Raepsaet eut l'honneur d'avoir une audience qui dura sept quarts d'heure.

» Le prince commença par lui témoigner le désir de le nommer conseiller d'état, mais Raepsaet s'en excusa sur la résolution qu'il avait prise de ne plus rentrer en place, comme il l'avait dit au baron Van de Capellen; et sur ce que le prince eut la bonté de lui observer, qu'on n'est jamais trop âgé, pour être utile *à sa patrie*, Raepsaet répondit : *ni à son prince ;* mais, ajouta-t-il, si V. A. R. croit que mes services pourraient être utiles, je puis m'engager à en rendre sans entrer en place; c'est ainsi, qu'en refusant la place de conseiller du conseil privé que mon souverain l'empereur François II m'avait conférée, de son propre mouvement en 1793, je n'ai pas cessé de rendre au prince Charles et à M. de Metternich, ministre des Pays-Bas, tous les services qu'ils ont exigés de moi. En ce cas-là, reprit le prince, nous sommes d'accord, puisque vous me promettez la même chose.

» Après quoi le prince lui confia, sous le secret, que l'union de notre pays avec la Hollande, ainsi que sa nomination de roi de ce nouveau royaume, étaient résolues; il consulta Raepsaet sur les moyens de consolider cette union sous une constitution commune, sur le système du gouvernement et sur celui de l'administration.

» Avant de répondre et d'entrer en matière, Raepsaet lui demanda s'il lui était permis de parler franchement? S'il faut, dit-il, que je parle en courtisan, il m'est facile, quoiqu'il m'en coûte, Monseigneur, de répondre en termes vagues, complimentateurs et avec réticence, suivant l'u-

sage de la cour; mais si je puis être franc et loyal, je dirai à V. A. R. des vérités, qu'elle n'est pas accoutumée d'entendre, parce que sur cent personnes, qui ont l'honneur de l'approcher, presque toutes ont communément à demander, et moi je ne demande ni ne veux rien. — Ce sont des gens comme ceux-là, reprit le prince, dont j'ai besoin et que j'aime.

» La conférence roula sur les principales branches du gouvernement et de l'administration, ainsi que sur la constitution, sur plusieurs points de laquelle l'opinion du prince n'était pas conforme à celle de Raepsaet; cependant le prince ne tint pas opiniâtrément à la sienne, et, en résultat, il semblait dire de cœur, qu'on l'avait bien fait roi, mais qu'il aurait été peut-être plus heureux de rester comme il avait été auparavant; qu'il était ennemi du pouvoir despotique et absolu, mais grand partisan d'une constitution libre; que puisqu'il fallait une constitution commune aux deux nations, qui dorénavant n'en feraient plus qu'une, il serait injuste de sa part de favoriser l'une aux dépens de l'autre; qu'ainsi son projet était de créer une commission, composée de personnes instruites, pour se concerter ensemble sur les changements à faire à la nouvelle constitution de Hollande, pour présenter ensuite le projet de constitution, arrêté par la commission, à l'acceptation des deux nations, et, ajouta-t-il, si vous pouvez vous entendre et être contents, je le serai. Enfin il fit remettre à Raepsaet un exemplaire de la constitution hollandaise, et la copie des huit articles de Londres et le pria de faire là-dessus un travail général. Ce rapport fut transmis au prince le 23 septembre 1814.

» Le roi avait inspiré beaucoup de confiance à Raepsaet, et celui-ci tachait de lui faire acquérir la confiance publique. En effet, tous les sentiments que le roi avait manifestés dans cette entrevue, annonçaient de très-

bonnes intentions et beaucoup de sincérité de sa part.

» Il n'en était pas tout-à-fait de même de M. le baron Van de Capellen. Il avait bien eu l'air d'être loyal et sincère envers Raepsaet; mais ses principes, qui semblaient se rattacher au système des *libéraux*, donnaient de l'ombrage. Cependant Raepsaet se flattait, que si le roi parvenait à goûter les principes qui formaient la base du travail qu'il était chargé de lui remettre, M. Van de Capellen aurait aussi changé de système, auquel peut-être, il ne tenait que faute de connaître l'ancien. Mais l'événement a prouvé que Raepsaet s'était trompé, et qu'on n'avait exigé ce travail de lui que pour connaître ses opinions dans toute leur étendue. »

N.° 31. Observations d'un Belge sur le sort éventuel des Pays-Bas Autrichiens, 1814.

N.° 32. Journal des séances de la commission chargée, en 1815, de rédiger un projet de constitution pour le royaume des Pays-Bas. (Raepsaet était un de ses membres).

« Les séances de cette commission furent à peine ouvertes de dix jours, que Raepsaet s'aperçut qu'il n'y était appelé, que pour fasciner les yeux des vrais amis de la patrie; mais, qu'au fond le système des *libéraux* était arrêté d'avance, peut-être sans que le roi s'en doutât; Raepsaet s'apercevait sans peine que, sur les 11 membres belges, il y avait sept *libéraux*, parmi lesquels il se trouvait quelques bons patriotes de 1787 et 1790, mais qui avaient alors changé d'opinion, acquéreurs qu'ils étaient de biens nationaux, qu'ils craignaient de perdre au cas qu'on eût repris les anciennes constitutions.

» Il savait aussi que M. Falck, secrétaire du roi, qui jouissait de toute sa confiance, était un des chefs des *illuminés* ou *libéraux*. La grande majorité, y compris le président de la commission, M. de Hoogendorp, se composait des créatures de Falck et en même temps con-

seillers ou ministres du roi ou grands officiers de la cour; mais malgré la réserve du président, il n'échappa pas à Raepsaet, que le président était muni d'instructions secrètes, qui lui prescrivaient de se méfier de Raepsaet et d'empêcher qu'il ne prit de l'ascendant sur la commission.

» Raepsaet en prévint les comtes De Thiennes, Mérode et Dubois; d'abord ils ne voulurent pas le croire, mais au bout de trois semaines ils en furent tellement convaincus, que MM. de Mérode et de Thiennes se chargèrent de faire les motions, que Raepsaet avait préparées dans son cabinet, parce que le président affectait constamment d'écarter ou d'éluder les motions faites par celui-ci.

» La position de Raepsaet était d'autant plus épineuse et désagréable, que dans les séances on avait pris rang par âge, et que, sous ce rapport, étant le second en rang, il se trouvait obligé de faire communément l'ouverture des motions dangereuses ou délicates, puisque le doyen d'âge, M. Van Tuyl van Serooskerke, s'excusait souvent de prendre l'initiative, que le président se gardait bien de s'expliquer, et que les autres membres, comme il arrive toujours dans les affaires difficiles, se taisaient, sous le prétexte banal de ne pas devoir parler avant leur tour.

» Ainsi, la constitution hollandaise de 1814 n'avait établi qu'une seule chambre des États-Généraux. Raepsaet fit la motion d'en établir deux, et en fit voir la nécessité pour la tranquillité du royaume et pour la sûreté de la couronne. Cette motion, après quelque opposition de la part des Hollandais, fut adoptée.

» La constitution hollandaise avait établi que la première partie du budget, contenant les dépenses ordinaires, resterait fixée à perpétuité sur le même pied qu'elles auraient été arrêtées dans la première assemblée des États-Généraux; Raepsaet fit la motion de les rendre annales, et d'obliger le roi à demander des subsides tous

les ans. Après de fortes et vives discussions, on décida à la majorité des voix, que les subsides seraient décennaux.

» Raepsaet fit aussi la proposition de rétablir les états-provinciaux, les villes, les châtellenies et villages dans la libre administration de leurs biens et perception de leurs impôts et revenus, et de borner l'action des ministres de l'intérieur, des finances et du waterstaet, aux objets appartenant au corps du royaume, comme autrefois. Cette motion, après de grandes oppositions de la part des membres ministériels, fut adoptée; mais le roi la fit changer après le départ de Raepsaet, à la demande de ses ministres, qui préférèrent la centralisation pour être plus despotiques et avoir toutes les chaises à leurs ordres. La centralisation est déjà par expérience, et sera constamment la perte de tous les royaumes qui l'embrasseront. Un gouvernement doit gouverner, mais non pas administrer, puisqu'il est impossible qu'il administre tous les ménages d'une ville ou d'une châtellenie.

» Raepsaet a fait aussi la motion de motiver les jugements, malgré l'opposition de M. Van Maanen, ministre de la justice.

» Il avait fait aussi le plan d'un concordat entre les deux religions, mais il fut rejetté après son départ; et déjà, dans le moment où il écrivait (le 24 mars 1816), la scission, sur ce point, comme sur bien d'autres, est à son comble : les deux nations se haïssent, autant qu'elles devraient s'aimer.

» Enfin il voulut supprimer ces commissaires près les États-provinciaux, auxquels le roi a donné le titre de *gouverneurs*, parce que c'était rétablir *mutato nomine*, les préfets ou intendants, et paralyser les États-provinciaux et les magistratures locales; c'est à cette occasion, qu'il eût une vive dispute avec le président, qui en levant le masque, que Raepsaet lui avait supposé dès les premiers jours,

prit un ton de hauteur que celui-ci rabaissa si vertement, que le président finit par lui faire des excuses.

» Quoique tous les membres indépendants de la commission pensassent, dans le fond, comme lui, cependant aucun ne l'avait secondé dans une matière aussi délicate qu'importante, puisqu'elle devait garantir à jamais la nation contre l'influence ministérielle; Raepsaet prévit, dès ce moment, qu'il lui était impossible de faire le bien à lui seul. Et dès lors, sauf son opposition contre la part des voix des deux nations dans les États-Généraux, il se borna à voter, sans prendre encore part aux débats, et ne chercha plus que l'occasion de s'en retourner chez lui; bien résolu de ne plus rentrer dans la carrière des affaires qui allaient être dirigées d'après un esprit et un système tout-à-fait contraires à ses principes, et qui renfermait en lui tous les éléments d'une nouvelle révolution, qui arriverait nécessairement à la première guerre qu'aurait eue la France régénérée. Il est de toute impossibilité que notre royaume, avec le système qui le dirige et la haine entre les deux nations, qui en est résultée, puisse résister à un choc.

» Raepsaet, désormais étranger aux débats, se livra tout entier à mettre en ordre et à continuer son *Journal des séances de la Commission,* dans lequel il consigna, jour par jour, toutes les motions qui y ont été faites et tout au long les discussions qui y ont eu lieu, ainsi que les noms des membres qui les ont soutenues, et les résolutions qui en ont été le résultat.

» Cette pièce est unique, car le *procès-verbal* des séances, qui a été tenu par M. Meyer, juif, secrétaire de la commission nommée par le roi, ne contient que les motions et les résolutions, sans motifs ni indication du nom des membres.

» M. Gendebien et quelques autres membres avaient conçu le même projet; mais les uns ne l'ont pas commencé

et les autres ne l'ont pas suivi, de manière que le travail de Raepsaet est l'unique ouvrage et la seule source, où la postérité pourra puiser les notions de l'esprit et des principes, qui ont dirigé la commission pour le projet de constitution.

» Mais Raepsaet est bien décidé de ne pas le rendre public pendant sa vie; les vérités ne sont pas de toute saison. On remarquera, en le lisant, que la première partie comprend l'époque antérieure à l'inauguration du roi, et lorsqu'on comparera la seconde partie avec la première, l'on s'apercevra qu'en rédigeant la première, Raepsaet était encore toujours dans la bonne foi que le gouvernement voulait sincèrement une constitution libre et le bien-être des Belges, conformément aux promesses et aux intentions que le roi paraissait si franchement avoir manifestées à Raepsaet dans ses entrevues confidentielles.

» Mais, aussitôt après l'inauguration, le gouvernement jeta le masque; Raepsaet et tous les vrais amis de la patrie virent qu'ils avaient été trompés; et, pour ne rien soustraire à la connaissance de nos neveux sur ces manœuvres, aussi indignes qu'impoliliques, Raepsaet composa la deuxième partie de son journal. »

N.° 33. Projet d'organisation de l'administration en Belgique.

C'est un projet d'organisation des tribunaux qui a été envoyé à M. le ministre de la justice le 22 février 1815. Une copie de la lettre d'accompagnement est annexée au mémoire. Elle commence ainsi :

«Monseigneur, lorsque j'eus l'honneur d'être chez vous » en décembre dernier, vous m'invitiez, Monseigneur, de » vous transmettre et d'adresser *à vous seul,* mes idées sur » l'organisation de la justice en Belgique; c'est le travail » que je prends la confiance d'adresser présentement à » Votre Excellence..... »

N.° 34. Notice sur l'origine de la fabrique des toiles de lin dans les Pays-Bas, et notamment en Flandre (1).

N.° 35. Op den vlaemschen koophandel van linnen met Vrankryk. 28 december 1814.

Ce mémoire a été adressé à S. A. le prince souverain des Pays-Bas. Il commence ainsi :

Seer hoog en geweldig Heer en Prins.

« Om te volbrengen het last 't welk uwe Koninglyke » Hoogheyd, in 't gehoor van den 16 dezer, my wel heeft » willen opleggen, heb ik thans de eer van aen hoogst de » zelve aentebieden de volgende bemerkingen op den » vlaemschen koophandel van linnen met Vrankryk. »

N.° 36. Nommé en septembre 1815 membre de la commission pour la composition des États, M. Raepsaet a rédigé alors, en exécution de l'art. 81 de la constitution :

« Projet de réglement sur l'organisation des États-pro- » vinciaux de la Flandre orientale. »

N.° 37. Projet de réglement sur l'organisation des villes, châtellenies et villages de la province.

En marge de la première page du premier projet, on lit :

« J'ai présenté à la commission, dont j'étais membre, » un projet de réglement dont le croquis est-ci contre.

» Je n'ai réussi presque en rien; seulement à force d'ef- » forts, je suis parvenu à ne pas rendre illusoire la repré- » sentation des villes, à ne pas abandonner le choix du » greffier des États tout entier au roi, et à faire quelques » petits amendements au réglement de la Hollande, qui » était envoyé à la commission pour modèle.

» Je sentis bientôt que le pied était pris, et que presque » tous les membres de la commission, la *pluspart* avec de

---

(1) Ce mémoire a été publié par le *Messager*, et vendu à part.

» bonnes intentions, étaient ou faibles, ou complaisants, » ou avaient peu d'usage des affaires publiques. »

N.° 38. Lyste van de voorwerpen van kunst en van gedenk-stucken van geschiedenis, die sigh bevinden noch in wezen, vernietight of verdwenen zyn, binnen de stad Audenarde, provincie Oost-Vlaenderen, opgemaekt by de commissie tot dies benoemt by d'edele heeren burgemeester ende schepenen, by besluyt van 22 january 1824, tot uytvoeringe van d'ordonnantie van d'edele heeren staaten van de provintie van den 14 july 1823, bekrachtight door S. M. den 5 december daer naer.

Historissche aenteekeningen op de voorwerpen in de voorenstaende lyste begrepen.

N.° 39. Note pour démontrer que la Hollande n'a aucun titre à indemnité, soit en nature, soit en équivalent, du chef du pays de la Généralité. Du 17 juin 1831.

Note sur Berg-op-Zoom et les parties des frontières connues sous le nom de pays de la Généralité. 23 mai 1831.

Ces deux pièces, ont été données à M. Nothomb, secrétaire-général au ministère des affaires étrangères.

N.° 40. Mémoire sur la question contre la Hollande concernant le Luxembourg.

Envoyé le 17 avril 1831 à M. Gendebien, père, membre du comité diplomatique du congrès.

N.° 41. Note d'un Belge sur les indemnités exigées par le roi de Hollande. — 1831.

N.° 42. Réponse à M. le secrétaire de l'Académie royale des Sciences, etc., sur la question : « Indiquer les change- » ments que notre côte maritime a éprouvés depuis l'épo- » que de la conquête de César. » 1824.

N.° 43. Précis historique de la révolution belgique de 1789 à 1790, notamment concernant les Flandres et le Brabant, pour n'être rendu public qu'après ma mort, si on lui trouve quelque mérite.

N.° 44. Papiers relatifs à ma commission à La Haye vers la fin de septembre 1790.

« Les basses intrigues de M. Van Eupen dévoilées, et les » services importants rendus par MM. le comte de Mérode » et Raepsaet, reconnus et appréciés par le congrès même. »

Telle est l'inscription que M. Raepsaet a écrite lui-même sur ce paquet, qui contient le rapport de leur voyage et les pièces y relatives.

N.° 45. Stukx Varia op de kennisse van de provintie; item relatif tot de revolutie van 1790, erstellinge van de cloosters, enz., enz.

N.° 46. *Project.*

Register narratif van de troubels voorgevallen ten jaere 1787, in d'Oosteryksche Nederlanden, met de revolutien van de casselrye van Audenarde, en de voordere stukken daer relatif.

N.° 47. Points à considérer au cas que le pays serait absolument obligé de se soumettre.

N.° 48. Notes au cas qu'il en faut venir mal gré bon gré à un accommodement.

N.° 49. Redevoeringe, binnen de stad Audenarde uytgesproken den 24 april 1775, dagh van d'eerste uytdeelinge der pryzen van de onlangs aldaer opgerechte Academie van teeken-konste.

2.° Idem van 1777.

3.° Idem van 28 april 1783.

N.° 50. *Memorie*

Voorgeleézen tot ontwerp in de vergaedering der Staeten van Vlaenderen, den 23 mey 1787, door de gedeputeerde van de casselrye van Audenarde.

Aen hunne Koninglyke Hoogheden (1).

---

(1) Toutes les *réclamations* et *remontrances* de la châtellenie d'Audenarde, ont été rédigées par M. J. J. Raepsaet; on trouve dans ses mémoires au sujet de ces pièces, le passage suivant :

« L'empereur Joseph avait à peine succédé à sa mère d'immortelle mémoire, qu'il entreprit de renverser la constitution belgique; toute la nation s'en indigna, mais aucun corps de l'état n'osa s'élever contre le nouveau système, si l'on excepte quelques réclamations partielles de la députation ordinaire des États de Brabant, sur des points particuliers. Raepsaet proposa au collège de la chatellenie d'Audenarde, d'attaquer tout le système à la fois et de front, comme contraire en tous points au serment inaugural; il parla avec tant d'énergie, qu'après avoir rappelé à chacun des membres le serment qu'ils avaient prêté à leur entrée en fonctions, et que leur ayant demandé s'ils pourraient se justifier devant Dieu, au jour du jugement, d'avoir gardé le silence, tous répondirent que non, et arrêtèrent unanimement, de convoquer l'assemblée générale de tous les seigneurs de terre à clocher et des députés de tous les villages, consistant en 106 personnes, y compris le collége. Cette mémorable réunion fit un grand éclat; et nonobstant toutes les sourdes menées du gouvernement pour l'entraver, elle eut lieu le 17 avril 1787. Après mûre délibération, on y adopta à l'unanimité le projet de ces *remontrances* non moins mémorables, que Raepsaet avait rédigées et qui sont insérées dans le *Recueil des représentations, protestations et réclamations des Etats des dix provinces des Pays-Bas, tom. I, pag.* 232.

« Cette journée offrit de beaux traits de patriotisme.

» M. Van Hoobrouck de Mooreghem, un des membres, dit à Raepsaet : « M. le greffier, je vous envie votre droit de signature, je voudrais » pouvoir signer ces remontrances de mon sang. »

« La digne épouse de Raepsaet, lui demanda le soir pourquoi il avait » l'air si sombre? — C'est, répondit-il, que mon serment et mon hon- » neur m'ont fait un devoir de signer aujourd'hui une pièce, qui pourra » me conduire à l'échafaud, ou à la perte de nos biens. — Si c'est » ainsi, répliqua-t-elle, je ferai moi-même la bésace; il vaut mieux » mourir ou tomber dans la misère, que de se damner. »

N.° 51. Notice sur les *Groene Vierschaeren*, ou remarques sur le mode de l'administration de la justice, ainsi que sur la forme et la situation de ces tribunaux dans la Belgique jusqu'au XVI.e siècle, et sur leur analogie avec ceux du XVIII.e.

N.° 52. Anecdote sur l'origine des visites de la nouvelle année, et des étrennes (1).

N.° 53. Relation de la députation de MM. le baron Draeck, de Graeve, Deurwaerder et Raepsaet à Bruxelles, comme députés des États de Flandre en 1791, pour arranger les affaires de cette province, après que le pays s'était soumis à S. M. l'empereur et roi.

En tête de cette relation se trouvent les mots :

Pour moi seul.

Raepsaet résume en peu de mots à la fin de cette pièce le succès de toutes ces députations, « *les députés des autres provinces furent amusés et finirent comme nous.*»

N.° 54. Sur l'établissement d'une banque en Flandre.

N.° 55. Mémoire pour la noblesse de Flandre.

« Ce mémoire a été approuvé et signé le 4 janvier 1790, en l'hôtel de Steenhuyze, à Gand, et porte les signatures authographes des nobles de la Flandre. A signé en tête,

Charles J. comte de Lichtervelde. »

N.° 56. Notice des monuments qui existaient ou existent encore dans le département de l'Escaut.

Envoyée le 8 avril 1811 à M. le ministre de l'intérieur à Paris.

N.° 57. Recueil de pièces relatives à la commission dont Raepsaet a été chargé avec M. Helias d'Huddeghem, en juin 1790, envoyés à Audenarde, comme commissaires du gouvernement.

---

(1) Publiée dans le *Messager.*

Parmi ces pièces se trouvent plusieurs lettres du général Vandermeersch, qui contiennent les conditions auxquelles il veut bien prendre le commandement des troupes patriotiques. Ensuite la correspondance avec un espion des patriotes qui s'était rendu à Lille.

N.° 58. Recueil de pièces, mémoires, consultations, etc., relatives aux affaires ecclésiastiques dans le diocèse de Gand.

Mémoire

SUR LA DÉMARCATION DES LANGUES FLAMANDE ET WALLONNE, DANS UNE PARTIE DE LA BELGIQUE;

Par feu M. J. J. Raepsaet.

Sur la langue Wallonne, *qu'on parle dans quelques villages du pays d'Alost : mémoire rédigé à la demande de M. Faipoult, préfet du département de l'Escaut.*

1.° Peut-on indiquer la cause ancienne, qu'à *Russignies, Amougies, Orroir* et dans la partie méridionale de *Renaix,* la langue naturelle soit la *langue française?*

2.° Pourquoi dans le *Hainaut* et à *Tournay,* parle-t-on le français? Et qui a établi la démarcation entre cette langue et la langue flamande parlée à Bruges, Gand, Bruxelles, etc, etc.

César, en parlant des Belges, assure que la plupart d'entre eux étaient *Germains* d'origine (1): et Tacite, pour déterminer cette origine, se réfère principalement à la langue qu'ils parlaient (2). Les *Gaules,* dont la Belgique formait la troisième partie, étaient habitées par un grand nombre de peuples, qui différaient tous entr'eux par la langue, les mœurs, les lois ou coutumes et les habitudes (3), et comme les Belges étaient en partie *Germains*

(1) L. 2 de Bell. Gall.
(2) De moribus Germ., cap. 21 et 28.
(3) L. 1 de Bell. Gall. Cæs.

et en partie *Gaulois* d'origine, il s'en suit nécessairement qu'une dissemblance pareille devait exister parmi eux.

C'est à cette époque reculée, qu'il m'a toujours paru qu'il fallait remonter pour résoudre les deux questions proposées.

Les *Nerviens* habitaient l'ancien diocèse de Cambrai : ils occupaient donc le *Cambrésis*, l'*Entre-Sambre* et *Meuse*, le *Hainaut*, les *pays d'Alost*, de *Termonde* et *Bornhem*, jusqu'à Rupelmonde, sur la droite de l'Escaut. Il en résulte que l'ancien *Bracbantum* se trouvait compris dans les limites du *Pays-Nervien*, attendu que le bollandiste Henschenius (1) borne l'ancien *Bracbantum* ou *Brachbantum* par l'Escaut, le Ruppel, la Senne et la Haisne, et que *Miræus* (2) l'étend jusqu'à la Demer au nord, et à la Sambre au midi. Si l'on peut s'en rapporter à Meyer, le chef-lieu du Bracbantum était *Brakele*, dans l'arrondissement d'Audenaerde (3).

Cependant quoique le pays des Nerviens s'étendit si loin au nord, il est plus probable que les *Nerviens* n'habitaient que le *Hainaut*, le *Cambrésis* et le pays d'*Entre-Sambre* et *Meuse*, et que la partie septentrionale de leur empire était occupée par cinq autres peuples, savoir : les *Grudiens*, *Centrons*, *Levaciens*, *Pleumosiens* et *Gordiens*, qui étaient sous leur clientèle et domination (4).

On ne peut douter que ces cinq peuples ne demeurassent dans le nord de l'empire des *Nerviens;* car aussitôt qu'*Ambiorix* se fut joint aux Nerviens, pour aller attaquer les Romains, en l'absence de César, les Nerviens ordonnèrent à ces cinq peuples d'assaillir à l'improviste le camp

---

(1) Acta selecta SS. Belgii, tome 1, page 289.
(2) Opera diplom., tome 1, page 141, note 5.
(3) Meyeri Ann. ad ann. 1077.
(4) Cæs. de Bell. Gall., lib. 5.

de Cicéron, frère de l'orateur; il fallait donc que ces cinq peuples n'en fussent pas bien éloignés. Or, selon les uns, le camp de Cicéron s'est trouvé à *Velsique*, près de Sotteghem, selon Des Roches à *Assche*, entre Alost et Bruxelles, et selon le chanoine De Bast, à *Terrueren*. Quoiqu'il en soit de cette position topographique du camp de Cicéron, toujours est-il constant que ces cinq peuples étaient à portée pour le surprendre par un coup de main, en attendant qu'Ambiorix arrivât de la Sambre avec les Nerviens.

Mais il n'a pu y avoir, dans le nord de l'empire des Nerviens, d'autres peuples que ceux qui ont habité le pays, connu au moyen-âge, sous le nom de *Brachantum :* il faut par conséquent que les cinq peuples, clientaires des Nerviens, aient habité le vieux *Brachantum*. Ce qui donne un grand appui à cette opinion, c'est que dans la charte de partage de l'empire de Lothaire de l'an 870, il est alloué à Charles quatre comtés dans le Brabant : *in Brachanto comitatus quatuor*. Or l'on sait, que, parmi les Germains et les Gaulois, le territoire que l'une de leurs peuplades habitait, s'appelait *Pagus :* que dans le moyen-âge le mot de *pagus* se transforma en celui de *comitatus*, du nom du magistrat, qui le gouvernait sous le titre de *comes*, comte, et que les *premiers comtés* comprenaient tout le territoire de l'ancien *pagus ;* on peut donc en conclure que les quatre comtés dans le *Brachantum* étaient formés, en tout ou en partie, de ces cinq peuples, qui, placés dans le nord du pays des Nerviens, étaient soumis à leur empire.

On refuserait difficilement une place dans ces quatre *comitatus in Brachanto,* puisqu'ils y sont enclavés, 1.° à la *Pairie de Pamele,* connue jadis sous la dénomination de pays entre *Marcke* et *Ronne*, 2.° au pays et comté d'*Alost,* 3.° à la châtellenie de Termonde, qui, selon Meyer.

s'étendait en l'an 750 jusqu'à Dickelvenne, en-deça de Gavre (1).

Dans cet état de choses, comme le pays d'entre *Marke* et *Ronne*, et le pays d'*Alost* d'une part, n'ont jamais fait partie du pays des Nerviens, quoiqu'à titre de clientèle, ils fussent soumis à leur empire, que d'autre part la ville de *Renaix* n'a jamais été comprise dans le *pays d'Alost* (elle n'en était que ce qu'on appelle *contribuante* par concordat), ni les villages d'*Amougies*, *Russignies*, *Orroir*, dans le pays d'entre Marke et Ronne, il doit s'en suivre que *Renaix*, *Amougies*, *Russignies* et *Orroir*, n'ayant pas fait partie d'un de ces cinq peuples, qui occupaient la partie septentrionale du pays des Nerviens, doivent avoir appartenu aux véritables Nerviens du Hainaut; comme en effet ils se trouvent encore séparés du pays d'Alost et de celui d'entre Marke et Ronne par une lisière de collines.

Cela posé, il n'est pas difficile à concevoir de quelle manière la langue française s'est conservée chez les premiers, et la flamande chez les seconds. Car, si les Nerviens étaient un peuple indigène et partant d'origine gauloise, ils auront conservé la langue gauloise, devenue la française, comme l'ont conservée ceux du Cambrésis, qui étaient aussi Nerviens : si au contraire, on veut leur attribuer une origine germanique, l'on doit observer qu'après les avoir taillés en pièces dans la bataille sur la Sambre, où de 60,000 combattants il n'en échappa que 500 et trois sénateurs, César repeupla leur pays par des colonies.

Mais il n'a pu tirer ces colonies des *Ménapiens* ou des *Morins* de la Flandre, puisqu'ils n'étaient pas encore subjugués, vu surtout que les premiers, qui occupaient la Flandre orientale, étaient si peu nombreux, que dans la

(1) Ad an. 750.

confédération des Belges contre César, ils n'avaient pu donner que 9000 hommes à l'armée belge, forte de 300,000 guerriers. Les Eburons et les autres Belges orientaux n'ont pu lui fournir des colonies, puisqu'il ne les avait pas encore vaincus et qu'ensuite il a anéanti les Eburons presque jusqu'au dernier homme. Il a donc bien fallu qu'il tirât ses colonies de l'intérieur des Gaules, et qu'avec elles il aît introduit chez les Nerviens la langue gauloise ou française. Ainsi quelqu'origine qu'on veuille supposer aux Nerviens, la langue gauloise a dû devenir celle du pays.

Mais il n'en a pas été ainsi de leurs cinq peuples tributaires, qui, quoique requis par les Nerviens d'accourir en armes, se sont excusés, après leur défaite, auprès de César et en obtinrent leur grâce, en lui persuadant, que ce fût vrai ou non, qu'ils n'avaient pas pris part à la bataille, parce qu'ils étaient arrivés trop tard.

Ces peuples ont donc conservé leurs mœurs, leurs lois et leur idiôme : or, sans devoir s'enquérir si les cinq peuples avaient une origine germanique et par conséquent si leur langue était la teutonique, il suffit de savoir que le pays d'Alost et celui d'entre Marke et Ronne, ont de tous temps eu les mêmes habitudes, mœurs, usages, coutumes et langage, que les Ménapiens de la Flandre, qui sont incontestablement d'origine germanique : de sorte, que d'après les principes adoptés par Tacite dans la description de ces peuples, l'identité de mœurs et d'habitudes, doit déterminer l'identité d'origine.

Ainsi, en résumé, ceux d'Amougies, Russignies et Orroir, etc., parlent la langue française, puisqu'ils sont Nerviens, et ceux du pays d'Alost et de celui d'entre Marke et Ronne parlent la flamande ou teutonique, parce qu'ils sont d'origine germanique : et les habitants de la Flandre orientale, sur la rive droite de l'Escaut, parlent

la même langue, puisqu'ils ont la même origine et qu'ils ont formé, en tout ou en partie, ces *Grudiens*, *Centrons*, *Levaciens*, *Pleumoriens* et *Gordiens*, qui demeuraient au nord des Nerviens et qui ont trouvé grâce auprès de César, après la défaite de cette nation courageuse.

Maintenant examinons d'où est venu qu'à Tournai et dans le Tournésis, on parle la langue française?

On peut en donner plus d'une raison.

D'abord en nous reportant à l'époque de César, nous ne trouvons pas que Tournai avec le Tournésis ait formé ce qu'on appelait, dans le temps, *une nation*, c'est-à-dire un peuple particulier.

Je sais bien que dans la suite du temps, l'opinion la plus accréditée a renfermé *Tournai* dans le pays des Ménapiens; mais il en est une autre (confirmée par des chartes) qui la placent dans celui des Nerviens.

Peut-être ces deux opinions sont fondées; car l'Escaut divise la ville en deux parties, et sous ce rapport, il n'est pas douteux que la rive droite n'en ait appartenu aux Nerviens : cette partie même de la ville était de l'évêché de Cambrai, jusqu'à l'époque de la révolution française. Serait-il donc étonnant que les Nerviens, qui étaient bien plus puissants que les Ménapiens, y aient été les maîtres?

Une seconde raison, qui paraît la véritable, c'est que Tournai devint sous les Romains, une des villes capitales, puisqu'on trouve dans la notice des dignités de l'empire, qu'il y avait un Gynœceum, et qu'après l'expulsion des Romains de la Belgique, vers 476, les Francs y établirent le premier siège de leurs rois.

Il était d'usage chez les Romains de donner à leurs villes un arrondissement rural, qui jouissait des mêmes droits et immunités que la capitale, aux lois de laquelle cet arrondissement était soumis.

Cet arrondissement des villes se nommait *pagus* et plus

tard *comitatus* ou comté; c'était le ressort de la juridiction, et dont les habitants devaient payer une redevance annuelle.

Les abbayes mêmes avaient de pareils ressorts dans le moyen-âge, non pas de juridiction, comme plusieurs l'ont cru, car il n'existait pas de justices seigneuriales avant le milieu du X.e siècle, mais bien *un ressort d'immunités*, qui affranchissait du *droit de gîte* accordé aux officiers royaux, venant rendre justice ou percevoir les impôts, et qui étaient des hôtes très-incommodes, puisqu'ils étaient accompagnés de leurs femmes et enfants, domestiques, chevaux, meute, etc. Ce ressort d'immunité des abbayes s'appelait *Cercle*, en latin *Gyrus abbatis*.

Avant la conquête de la Belgique par les Romains, les Belges n'avaient pas de villes *murées :* ils pensaient même qu'il s'accordait mal avec la liberté d'être enfermés dans des murs. Mais les Romains, qui y ont dominé pendant cinq cents ans, y bâtirent la plupart des villes, et en donnant à chacune un *arrondissement* ou *comté*, ils divisèrent les anciens *pagos nationaux*, tels que les Ménapiens, Morins, Nerviens, etc., qui représentaient et comprenaient toute la nation, en moindres *pagos* ou arrondissements *communaux*, qu'ils soumirent au chef-lieu ou ville, en continuant encore à les appeler *pagus* ou *comitatus*, mais en y ajoutant la dénomination de la chef-ville du ressort.

C'est là l'origine naturelle de tous les *Pagi* qu'on rencontre dans le moyen-âge, et dont on ne trouve mot ni dans César ni dans Tacite : ce qui a embarrassé et embarrasse encore, mal à propos, plusieurs savants, et ne devait pas plus les embarrasser, que nos arrières-neveux quand ils voudront comparer nos ci-devant provinces avec les départements qui leur ont succédé.

N'en doutons pas, le *divide* et *impera* est une maxime politique qui n'a pas été découverte de nos jours : elle

aura dicté aux Romains la formation de leurs *pagos* de ville, comme elle a dicté aux Français la formation de leurs départements; c'était une mesure politique pour anéantir l'esprit national, amener la division en isolant les intérêts, et détruire par conséquent la force de l'ensemble en morcelant la masse. Ainsi nous trouvons dans Grégoire de Tours (1), à l'année 580, le *pagus tornacensis*, puisque la femme de Leudastes y fut exilée; cependant les Francs avaient laissé aux Belges leurs mœurs, lois et usages, ils n'avaient rien changé; ceci prouve donc encore plus que le *pagus tornacensis* était une institution romaine.

Soit donc que les anciens habitants du Tournésis aient été *Gaulois* d'origine (auquel cas il n'avait rien eu d'étonnant qu'ils eussent parlé le français comme ceux de l'Artois), soit qu'ils aient eu une origine germanique, comme les Ménapiens, il est très-probable, pour ne pas dire certain, que Tournai ayant été un chef-lieu pendant cinq cents ans sous les Romains, la langue romaine n'y soit devenue la langue du chef-lieu et celle du district, comme il est arrivé dans la Flandre française depuis la conquête de Louis XIV, où la langue flamande tombe davantage en désuétude de jour en jour.

Or, à la langue romaine a succédé la *romane*, et à celle-ci la *française*; il n'est donc pas surprenant qu'à Tournai et dans son *pagus*, qui est le Tournésis, on parle la langue française, d'origine romaine : et en effet l'usage de la langue française ne s'étend pas hors du Tournésis vers la Flandre. *Helchin* est le dernier village en deça; l'on y parle les deux langues : *Bossut* et *Moen* sont les premiers de la Flandre, et l'on n'y fait usage que du flamand.

---

(1) Hist. Franc., lib. 5, ann. 580.

Le Tournésis aboutit aussi à la châtellenie de Courtrai; mais on ne trouve pas que sous les Romains, il y ait eu un *pagus corturiacensis :* on ne le trouve que dans le moyen-âge, alors que la subdivision des *pagus* s'est multipliée à mesure que l'on fondait des villes, et après, des châteaux avec droit et prééminence de *châtellenie ;* ce dernier état est parvenue jusqu'à nous et subsista jusqu'à la conquête des Pays-Bas par les Français, en 1794.

C'est à mon avis, à cette dernière subdivision que la châtellenie d'Audenaerde doit son origine; car le *pagus aldenardensis* n'est pas connu dans le moyen-âge. Au contraire dans la charte du roi Lothaire de l'an 967 (1), les villages de *Synghem, Asper* et *Auweghem*, les plus orientaux de la châtellenie d'Audenaerde vers Gand, sont placés dans le *pagus curtracensis*, de sorte que je pense que la châtellenie d'Audenaerde n'est qu'un démembrement de la châtellenie de Courtrai : ce ne sera donc que dans la dernière subdivision des *pagi*, que celle d'Audenaerde aura pris naissance, lorsqu'on aura bâti, sous le règne féodal, le château d'Audenaerde, pour la cour féodale d'un arrondissement. Cela étant, le *pagus corturiacensis* aura borné le Tournésis par le nord et le levant; et le *pagus* de Courtrai, ayant fait de tout temps partie du territoire des Ménapiens, qui, en tant que d'origine germanique, parlaient la langue teutonne, comme les Ménapiens de Bruges et de la côte maritime, ils auront conservé, comme ils conservent encore, la langue *teutonne* ou *tudesque*, qui est l'ancien *flamand.*

(Ce mémoire, écrit en janvier 1807, fut communiqué en 1825 à l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles; M. Dewez, secrétaire perpétuel, demanda

---

(1) Miræi op. diplom., tome 1, page 46.

par lettre à M. Raepsaet quelqu'éclaircissement sur le point historique que César avait repeuplé le pays des Nerviens, des Éburons et des Atuatiques, *non avec des Germains, mais avec des colonies gauloises.* La réponse ne se fit pas attendre, voici ce que M. Raepsaet lui écrivit le 13 mars de la même année) :

J'ai cherché d'après vos désirs des textes clairs et positifs pour appuyer ma conjecture sur l'introduction de la langue française dans nos provinces wallonnes. Quant à cette introduction par César, je n'en ai trouvé qu'une preuve par induction de plus; mais je crois avoir rencontré un texte précis, non seulement pour établir la colonisation de ces provinces par des *Gaulois,* mais même celle du *Luxembourg* par des Allemands. Cette colonisation gauloise et allemande est postérieure de quatre siècles à César, mais elle ne détruit pas la probabilité de celle de César, ni mon opinion sur l'introduction de cette langue par les Latins, parce qu'elle n'en fait que reculer l'évènement, ce qui est indifférent pour ma conjecture.

La nouvelle preuve en faveur de l'introduction opérée par César est tirée de l'*Epitome, lib.* 104 de Tite-Live (apud Dom Bouquet, t. I, p. 367), où il est dit : Cæsar *Ambianos, Suessiones, Veromanduos, Attrebates,* Belgarum populos, quorum *ingens multitudo* erat, prælio victos, *in deditionem accepit, deinde contra Nervios eamque gentem delevit.* » Il s'agit là de sa victoire d'Elise, en Bourgogne, où César avait eu à combattre 770,000 hommes, *collecti ex omnibus Galliæ nationibus.* Ib., p. 409 et 410. Cette armée se composait des *fortissimi* ou chefs de toutes les nations gauloises. Qu'a-t-il fait de cette *ingens multitudo* de prisonniers ? l'histoire n'en dit rien. Il semble qu'il n'eût d'autre alternative que de les renvoyer dans leurs foyers, ou de les faire passer comme *læti* dans des provinces éloignées de leur patrie.

La première eût été impolitique, car si la seule absence de César de ses quartiers d'hiver avait suffi pour enhardir tous les peuples à former cette terrible confédération contre lui, que n'aurait-il pas eu à craindre, s'il les avait renvoyés chez eux, au moment où il allait commencer une guerre civile en Italie contre Pompée? il ne pouvait donc que choisir la seconde alternative, celle de les disséminer par colonies dans diverses provinces à titre de *læti* et de les captiver par des promesses, qu'il savait faire si à propos, pour les attacher à son parti. Mais ne pouvant les placer dans les provinces intérieures de la France sans encourir le danger que je viens de signaler et n'étant pas encore maître du pays des Nerviens et des Éburons, il a dû naturellement repartir cette *ingens multitudo*, dans les provinces qu'il occupait, telles que la *Bourgogne*, la *Champagne*, la *Picardie* et l'*Artois*, où il pouvait les contenir par son armée, en attendant la conquête des Nerviens, qu'il a fait immédiatement après la victoire d'Elise, *deinde contra Nervios.*

Qui nous dira même si c'est bien sincèrement qu'il conserva *ex misericordiâ* ceux d'entre les Nerviens, qui avaient survécu à leur défaite, et qu'il repeupla leur pays? ou bien s'il ne l'a pas repeuplé par politique, ne sachant que faire de cette *ingens multitudo* de prisonniers gaulois, dont il méprisait autant la lâcheté, qu'il redoutait la valeur des Nerviens? Quoiqu'il en soit des raisons qui peuvent avoir guidé César, toujours est-il que, s'il a transplanté ces prisonniers gaulois dans nos provinces wallones, ils y ont été placés sur le pied de *læti.* Or, la *Notitia dignitatum imperii* place une *præfectus lætorum Nerviorum in Fanomartis* (Famars); mais il me semble qu'on ne peut pas prendre ces *læti Nervii* pour des Nerviens *originaires:* car César n'avait pas fait prisonniers ceux qui avaient échappé au fer des Romains, il leur avait fait grâce et les

avait laissés tranquilles dans leur pays. D'ailleurs, la politique romaine était de transplanter les prisonniers *læti* loin de leur pays; ainsi, en prenant ces *læti Nervii* de la préfecture de Famars, près de Valenciennes, pour des Nerviens originaires, ils se fussent trouvés au milieu de leurs foyers, ce qui n'est guère admissible.

Il me semble donc que les *læti Nervii* du V.e siècle, date de la *Notitia dignitatum*, ne peuvent avoir été que les descendants de ces colonies de prisonniers gaulois, que César avait transplantés dans le pays des Nerviens, pour le repeupler.

Quelque puissante que soit cette considération, à mes yeux elle ne peut pas toutefois passer pour valoir un texte positif : mais en voici un qui me paraît tel, je l'emprunte à S.t-Jérôme, il est du V.e siècle, et coïncide partout avec l'époque de la *Notitia*. Dom Bouquet le rapporte tome 1, page 744; S.t-Jérôme, en rendant compte des horreurs qui avaient signalé l'invasion des Huns et des Vandales, dit : « Remorum urbs præpotens, Ambiani, Attrebatæ, extremique hominum Morini, Nemetes, Argentoratus, *translati in Germaniam.* » Quelle est cette *Germania* indiquée par S.t-Jérôme? Ce n'est plus cette *Germania transrhenana* du temps de Tacite, ce nom avait disparu au V.e siècle et avait fait place aux noms de *Franci salii et ripuarii.* Et l'on voit dans mon analyse, tome 1, page 59 et 60, que tous les pays situés entre l'Escaut et le Rhin, formaient la *seconde Germanique*, comme Strasbourg, Spire et Worms formaient la première Germanique. Or, ceux de Strasbourg et de Spire (Nemetes et Argentoratus), peuples de la première Germanique, n'ont pu être transférés dans une autre Germanique que dans la *seconde;* et par conséquent entre l'*Escaut* et le *Rhin*. Et ceux de Rheims, d'Amiens, d'Arras et des Morins ou Flandre française, n'ont pu pareillement être transférés dans la première Germanique,

attendu que les peuples de la première Germanique en furent arrachés eux-mêmes pour être transférés dans la seconde: ils n'ont donc pu être placés dans une autre Germanique que dans la seconde, qui comprenait nos provinces maintenant wallonnes où ils auront introduit leur idiôme gaulois, qui est le *wallon*, avec leurs mœurs sauvages, bien différents de ceux des *Teutons*, qui sont les Flamands et les Brabançons, dont les coutumes sont encore dissemblables.

Cette considération me paraît donner, en même temps, la clef et la preuve de l'origine de la langue allemande dans le Luxembourg et tout le pays de Trèves, parce que les exilés de Spire et de Strasbourg y auront introduit leur langue allemande.

Il faut encore remarquer qu'il est positif que ces colonies n'ont pas été entièrement composées de prisonniers, mais qu'il doit s'être trouvé, dans tous ces pays occupés et dévastés par ces hordes barbares, un grand nombre d'émigrés, qui voulaient se soustraire au fer et au feu de ces furibonds iconoclastes: or, quel asyle eussent-ils pu mieux choisir que la seconde Germanique, qui, par les Ardennes et au besoin, par les marais de l'Escaut, les couvrait contre la rage des Goths.

Ainsi, quand bien même on n'adopterait pas la colonisation du pays des Nerviens par César, on ne pourrait pas, ce me semble, la contester aux Huns et aux Vandales, et mon opinion, quant au fond, n'en souffrirait rien, parce que l'époque ne s'en trouverait que reculée et qu'il ne resterait pas moins vrai, que ce furent des colons gaulois, qui introduisirent la langue française dans nos provinces wallonnes, suivant l'opinion que j'ai émise dans mon analyse et qu'il serait aisé de renforcer, s'il s'agissait de traiter le point plus largement encore.

Observations

Sur quelques Chartes et anciens Documents relatifs a l'Histoire des Monnoies des comtes de Hainaut et de Flandre (1).

1275.

Archives de Lille.

Fragment de lettres par lesquelles la comtesse Marguerite donne à ferme ses monnoies de *Valenciennes* et d'*Alost* (2), pour trois ans, à Claes le Doyen (Dekin, *Decanus*), bourgeois de Bruges, à condition d'y battre une monnoie *dont trois* valent en poids et en loi à l'avenant *de deux tournois* du roi, etc.

La comtesse s'oblige à ne pas faire d'autres monnoies dans sa terre pendant ce terme de trois ans, si ce n'est *artésiens, mailles artésiennes, rondes ou valenciennoises.*

Sans date: 1275 environ. 1^er^ Cart. de Fland., pièce 506.

---

(1) Les titres concernant le Hainaut ont été consultés sur les originaux conservés aux Archives de la province. Ceux relatifs à la Flandre sont cités d'après l'*Inventaire chronologique des Titres de la Flandre, à la chambre des comptes à Lille*, imprimé dans l'ouvrage de S.t-Genois : Monuments anciens, *essentiellement utiles à la France, au Hainaut*, etc.

(2) Le Ms. cité dans le *Messager des Arts*, 1823, pag. 348-353, ajoute : « *et de St.-Bavon à Gand.* »

Un manuscrit ancien, publié dans le *Messager des Sciences et des Arts,* de Gand, année 1823, pag. 348, donne en substance le contenu de cette charte. Ce manuscrit cité par Lelewel, a été invoqué par moi dans ma discussion avec M. Cartier sur l'attribution de la monnoie au cavalier armé, portant le nom de Marguerite (Voir Revue de la Numismatique, tome I.) Aux observations déjà faites, j'ajouterai encore que le poids donné aux pièces de Dekin par les lettres ci-dessus, de 2/3 du gros tournois, c'est-à-dire de 2 gra. 80 environ, est précisément celui des monnoies de Marguerite au Cavalier et des pièces d'Alost. M. Kreglinger, d'Anvers, vient de me communiquer des exemplaires de ces deux monnoies, trouvées ensemble et en assez grande quantité dans la Flandre orientale. Ces pièces, d'une conservation admirable et de très-bon alloi, sont de même poids et de la même fabrique. Si la monnoie d'Alost est incontestablement de Marguerite de Constantinople, pourquoi nier celle de Valenciennes? Elle remplit, je le repète, toutes les conditions voulues par un document authentique qui prouve que des pièces de cette valeur ont été forgées à Valenciennes. Elle porte le nom de la comtesse qui a fait frapper ces monnoies, le nom de la ville où les monnoies ont dû être frappées; elle est au poids et au titre voulu, elle est identique de valeur avec celles d'Alost qu'on ne peut attribuer à une comtesse plus récente; puisque Marguerite de Constantinople est la dernière comtesse de ce nom qui ait régné à la fois sur la Flandre et le Hainaut.

Si toutes ces circonstances réunies ne peuvent rien encore, s'il faut, pour qu'un fait historique soit admis, pour qu'une attribution numismatique surtout soit regardée comme juste, l'appuyer sur des preuves directes et de telle nature que toute autre supposition devienne *impossible,* on en serait réduit à un bien petit nombre de certitudes; car il n'est guère de classification de monnoies anciennes

qu'on ne puisse combattre avec dix fois plus d'avantages que celle-ci.

La monnoie d'Alost est gravée dans Lelewel, n.° 62.

Celle au cavalier de Valenciennes, dans la Revue de la Numismatique française, tome I; dans Ghesquière, Duby, Lelewel, n.° 63, etc.

Les *artésiens* et *mailles artésiennes* dont parlent les Lettres de la comtesse Marguerite, sont de petites monnoies d'argent, souvent muettes (Voir Duby, pl. I, supp. n.° 1). M. Lelewel a donné dans ses *Observations sur le type du moyen-âge de la monnoie des Pays-Bas,* notes, page 6, la figure d'un *artésien* au nom de la comtesse Mahaut (1302-1329).

J'ignore comment Marguerite de Constantinople, qui ne possédait pas l'Artois, faisait forger des *artésiens.* Quant aux *rondes* ou *valenciennoises,* ce sont des oboles d'argent portant d'un côté une croix patée, cantonnée de croissants ou de bezants, de l'autre le monogramme Hennuyer, seul ou entouré du nom de Valenciennes (Voir Duby, pl. LXXXVII, fig. 9 et 10).

1276.

Archives de Lille.

Fragment de lettres des officiers de la monnoie du roi, écrites à ce qu'il paraît au comte de Flandre, qu'ils appellent *Sire,* par lesquelles ils lui marquent la manière dont ils font les essais dans les monnoies du roi.

Environ 1276. 1.er Cartulaire de Flandre, pièce 540.

Ce sont des renseignements demandés sans doute pour l'exécution du bail passé avec Claes de Dekin, ou peut-être pour établir les clauses de ce bail, car ce fragment n'a pas une date certaine.

1282. — 20 *Juillet.*

Archives de Lille.

Lettres par lesquelles Philippe III, dit le Hardi, roi de France, mande à son amé et féal le comte de Flandre, qu'il a ordonné depuis peu que ceux qui auront dans son royaume *baudekins* ou *valenciennois*, ou autre monnoie blanche ou noire de hors du royaume, exepté des *sterlings*, et qui ne les auront fait percer dans un mois après cette ordonnance, les perdront et forferont, et ceux qui les auront dénoncés auront la dixième partie du forfait.

Quant aux *sterlings*, ils auront, jusqu'à nouvelle ordonnance, cours dans le royaume pour *quarriau tournois* (1), et ceux qui voudront leur donner plus de valeur seront punis sévèrement.

Toutes monnoies des terres des barons du roi qui seront trouvées avoir cours dans la terre du roi ou d'un autre baron seront fourfaites au profit du roi, ou de celui dans la terre de qui elles seront trouvées, quoi qu'il ait chez lui le ban et toute la haute justice; à moins qu'elle n'y ait cours par l'usage.

Le roi mande au comte de faire publier dans sa terre cette ordonnance sans délai, d'en donner des copies à ses barons et à ses prélats, et de la faire exécuter avec tant de soins qu'il ne puisse être repris de diligence

A Paris le lundi avant la Magdelene (20 juillet) 1282.

Un fait singulier et qui n'avait pas échappé au savant Lelewel, c'était l'apparition simultanée du type anglais des Esterlings sur les diverses monnoies des provinces belgi-

---

(1) Une ordonnance de S^t^-Louis (*Facta in parlamento omnium sanctorum, anno domini* 1265), donne aux *sterlings* la même valeur, 4 tournois ou un tiers de *gros*, ce qui revient à la moitié des *baudekins* ou *valenciennois*.

ques, à la fin du XIII.e siècle. Cette ordonnance de Philippe le Hardi est une explication de l'énigme. Toutes les monnoies étrangères, les *baudekins* ou *valenciennois*, sont interdites dans le royaume, à l'exception des *esterlings* qui auront cours pour *quarriau* tournois (4 tournois ou un tiers de *gros*). Cette préférence accordée à la monnoie anglaise devait la faire adopter. C'est ce qui arriva en effet: on connait des esterlings de presque tous les seigneurs de la Belgique qui frappaient monnoie à cette époque. Ceux de Luxembourg se distinguent toutefois par cette particularité qu'ils portent le nom du roi anglais Edward, comme s'il avait possedé cette province.

1282 (1283). — *Février.*

Archives de Lille.

Lettres par lesquelles le comte Gui de Dampierre, marquis de Namur, donne à Ubiert Alion, citoyen d'Ast, et à ses compagnons, la permission de faire de la monnoie à Namur pendant deux ans, commençant aux Pâques prochaines.

Ils feront de la monnoie aux mêmes poids et loi que le duc de Brabant en a fait faire *depuis un an :* chacun *deus* (denier) pour trois *Brousselois* et pour trois *Louvagnois.* (Suit alors la manière de constater le poids des monnoies fabriquées, d'en justifier le titre en se servant des monnoies de Brabant pour étalons).

Cette monnoie sera de telle *taille, de fors et de foible* comme les *nouveaux sterlings* d'Angleterre.

Le comte promet de ne pas faire de la monnoie dans la terre de Namur, par autres personnes, pendant le terme ci-dessus et de donner cours à cette monnoie dans tout le comté de Namur. Si le duc de Brabant ou autres sires refusaient de recevoir dans leurs pays la monnoie d'Hubert, le comte s'oblige de deffendre la leur dans son comté de Namur. Février 1282. (Nouveau style 1283.) 4.me Cart. de Fland., p. 93).

Les *esterlings* frappés en exécution de ce bail sont connus. Ghesquière en donne la figure pl. 4, n.° 3. « Cette monnoie doit être identique de poids et de loi avec celle que le duc de Brabant a fait faire depuis un an. » C'est-à-dire, sans doute, depuis le mois de juillet précédent, depuis l'ordonnance de Philippe le Hardi. Le duc de Brabant Jean I paraîtrait avoir donné l'exemple aux imitateurs des esterlings.

1294 (1295). — 17 *Mars.*

Archives de Lille.

Mandement du roi Philippe le Bel, au comte de Flandre, de faire observer dans sa terre les ordonnances faites par ce roi, au sujet des monnoies et y interdire le cours des monnoies étrangères blanches ou noires.

Le jeudi après la mi-carême (17 mars) 1294 (1295).

Renouvellement de la défense de Philippe le Hardi, du 20 juillet 1282.

1296. — *Juin.*

S.t-Genois, 412. — Archives du Hainaut.

Vidimus donné en 1296 par Jean de S.t-Liennart, garde de la prévôté de Paris, sous le sceau de cette prévôté, du réglement fait par le roi Philippe le Bel entre les monnoies du royaume, pour la fabrique des monnoies et les droits qui doivent leur appartenir.

A Paris en juin 1296.

Nous allons voir ce réglement servir de base à des mesures de même genre prises par le comte de Namur, le comte de Hainaut et le comte de Flandre.

L'habitude d'aller chercher nos modèles de lois en France date de loin.

1297. — 29 *Avril.*

Archives de Lille.

Lettres de Gui, comte de Flandre, par lesquelles il accorde à ses monnoyers divers priviléges.

Les personnes qui travaillent à la monnoie en Flandre auront dans ce comté les mêmes usages et coutumes que le roi de France a accordé aux ouvriers de ses monnoies, et le comte les prend sous sa garde et protection.

Ils seront francs et exempts de toutes coutumes et servitudes. Excepté des trois cas, « *rapt, meurtre, larcin,* » ils ne pourront être jugés que par-devant le prévôt et le maître de la monnoie. Ils seront obligés de *garnir la monnoie* du comte pour tous ses besoins à leurs frais et dépens, toutes les fois qu'ils en seront requis.

29 Avril 1297. 1.er Cart. de Fland., p. 460.

Ce sont à-peu-près les mêmes priviléges et conditions que ceux exprimés dans l'accord de Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut, avec les monnoyeurs de Valenciennes, le 24 août de la même année 1297, c'est-à-dire ceux dont jouissaient les monnoyeurs du roi de France.

1297. — 1.er *Août.*

Archives de Lille.

Lettres par lesquelles Gui, comte de Flandre, établit dans la ville de Namur, 24 ouvriers et 20 monnoyers pour travailler toujours aux monnoies de ce comté, et leurs hoirs après eux.

Il leur accorde divers priviléges.

1.er Août 1297.

Les priviléges et conditions exprimés dans cette charte, sont à-peu-près ceux que le même comte avait établis pour ses monnoyers de Flandre, le 29 avril de la même

année, et que Jean d'Avesnes accorda à ses monnoyers de Valenciennes, le 24 août suivant.

1297. — 24 *Août.*

S.t-Genois, 412. — Archives du Hainaut.

Accord fait entre Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut, et ses monnoyers de Valenciennes, pour la fabrication de ses monnoies.

Par cet accord ceux-ci s'engagent à : « *faire se monoie partout u il plaira a lui, u sen hoir conte de haynnau, en se tiere, en un lieu u en pluiseurs,* » etc.; ils s'obligent à avoir douze *fournaises* au moins.

Le comte leur accorde diverses immunités et priviléges.

Le dimanche après la S.t-Barthélemi (24 août). 1297.

On connaît des *esterlings* du comte Jean II d'Avesnes, frappés à Mons : MONETA MONTE^{n}S(*is*), à Valenciennes : VALENC^{e}NENSIS, à Maubeuge : MELBODIENSIS (1); ces pièces ont sans doute été faites en exécution de cet accord, par lequel le comte se réservait le droit de faire forger monnoie *en un lieu* ou *en plusieurs*. Antérieurement à cet acte, les comtes de Hainaut ne paraissent pas avoir eu d'autres monnoies que celles de Valenciennes.

Cette charte est imprimée dans le *Novus Thesaurus Anecdotorum* de Martène et Durand, tome I, page 1295.

1299. — 13 *Mai.*

S.t-Genois, 242. — Archives du Hainaut.

Lettres de Guillaume de Hangest, bailli de Vermandois, par lesquelles il fait savoir au comte de Hainaut que le roi a défendu dans son royaume le cours d'autres mon-

---

(1) Duby, planche LXXXIV, N.os 1, 2, 3.

noies que celles qu'il a fait forger, et lui mande qu'il ait à faire publier et exécuter cette défense dans le Pays d'Ostrevant, qui était tenu du roi.

A S.t-Quentin, le mercredi après la translation S.t-Nicolas. 1299 (13 mai).

Les rois de France ont essayé à plusieurs reprises, de faire valoir leur droit de suzeraineté sur l'*Ostrevant*, petit territoire avec titre de comté, dont Bouchain était la capitale. Les titres qui concernent les différends entre les rois de France et nos comtes, pour l'hommage de l'Ostrevant, occupent une division toute entière, dans l'inventaire des chartes du Hainaut, de Jean Godefroi (Voir Monuments Anciens de S.t-Genois, page 238 et suivantes.)

1299. — 31 *Octobre.*

Archives de Lille.

Traité et accord entre Robert, fils aîné du comte de Flandre, avoué d'Arras, sire de Béthune et de Termonde, ayant l'administration du comté de Flandre, et Jean II, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, au sujet des monnoies.

Robert et Jean partageront également entre eux le profit des monnoies de leur pays : aucunes monnoies étrangères n'auront cours en Flandre ni en Brabant.

Il n'y aura que trois monnoies (1) en Flandre, et pareil nombre dans les terres du duc en-deçà de la Meuse : on y fera de nouveaux deniers de 114 au marc qui *vaudront* (2) 7 *deniers, pougeoise moins*, de fin argent : chaque denier vaudra 6 *deniers parisis :* le marc de Cologne se vendra cent sols tournois, etc.

---

(1) Fabriques de monnoie.

(2) Lisez qui *seront à.*

Cet accord doit durer jusqu'à la S.t-Jean-Baptiste 1301, à peine de 10,000 marcs contre celui qui y contreviendra.

La veille de la Toussaint (31 octobre) 1299.

Les monnoies frappées en exécution de cet acte, étaient *des demi-gros parisis.* Ces *demi-gros* ou pièces de 6 deniers, se forgeaient à raison de 114 pièces dans un marc de Cologne (1), et au titre de 7 deniers, *pougeoise moins,* de fin. C'est-à-dire au titre de 6 deniers 18 grains (27/48 de fin). On appelait *pougeoise* ou *poitevine* le quart du denier ou la moitié de l'*obole.*

Elles pesaient donc . . . . . Gr. 2.101

Et contenaient de fin. 1.182

Le marc de Cologne à raison de 5 liv. 1 sol *parisis,* ou 6 liv. 6 sol 3 den. *tournois.* Ou le marc de Troye à raison de 6 liv. 9 sol 4 den.

« *Le marc de Cologne se vendra cent sols tournois,* » signifie que le marc d'argent *non monnoyé* sera échangé à la monnoie contre cinq livres tournois en espèces. Avec ce marc, les monnoyeurs faisaient pour 6 liv. 6 sol 3 den. de la monnoie nouvelle.

1299 (1300). — 2 *Avril.*

Archives de Lille.

Accord entre Robert, fils aîné du comte de Flandre, etc., et Jean II, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, par lequel ils conviennent de partager entre eux le profit des monnoies qui seront fabriquées en Flandre et en Brabant.

Ils ne pourront avoir que deux monnoies dans tous leurs pays.

---

(1) Nous verrons dans une convention faite entre les mêmes princes, le 2 avril 1299 (1300), que le marc de Cologne faisait 1 et 172 58.me de moins que le marc de Troye.

On fera, dans les monnoies de Flandre et de Brabant, des *gros deniers d'argent, aussi bons de poids et de loi* que le *gros tournois le roi;* il y en aura 56 et 1/2 au marc de Cologne, et chacun sera de loi de 11 den. et demi moins un demi grain d'argent fin; ces deniers seront taillés *à recours*, et il ne pourra y avoir de différence que trois grains entre le fort et le faible. Le remède du titre sera de *trois grains*, etc.

On fera dans ces monnoies des *deniers d'argent,* dont trois vaudront un *gros denier* ci-dessus. Ils seront de même alloi que les gros tournois et de poids taillés à 14 sols 3 deniers au marc de Cologne (171 pièces au marc).

On fera en Flandre des *deniers noirs,* dont 18 vaudront un gros denier ci-dessus. Ils seront de loi à 2 *deniers et maille* d'argent fin (5/24), et de poids à 20 sols au marc de Cologne (240 pièces au marc).

On fera en Brabant des *petits deniers d'argent,* dont 9 auront cours pour un gros denier ci-dessus; ils seront de loi à 10 deniers d'argent fin (10/12), et de poids à 37 sols au marc de Cologne (444 pièces au marc).

Ce traité doit durer jusqu'à la nativité de S.t-Jean-Baptiste 1302.

Fait le samedi avant Pâques fleuries 1299. C'est-à-dire 2 avril 1300.

Cet acte nous fournit plusieurs renseignements précieux pour l'histoire de nos monnoies. Il nous donne d'abord le rapport entre le marc de Troye et le marc de Cologne, rapport sur lequel les auteurs qui ont écrit sur les monnoies sont loin d'être d'accord.

Selon Ricard, le marc de Cologne serait égal à 4560 grains de Troye, c'est-à-dire plus faible que ce dernier de 48/4608 ou de 1/96.

Selon le docteur Arbuthnot, le marc de Cologne repré-

sente 4402 gr. 778/945 de Troye. Il serait plus faible que ce dernier de 206/4608, ou un 22.me 1/2 environ.

Nous voyons ici que le *gros denier* d'argent, aussi bon de poids que le *gros tournois* le roi, se taille à 56 1/2 au marc de *Cologne*.

Le gros tournois se taillait à 58 au marc de Troye; donc le rapport entre ces deux poids est de 56 1/2 à 58. Le marc de Cologne serait d'un 58.me et 1/2 ou de 3/116 plus faible que le marc de Troye.

Ce gros denier d'argent pesait 4.241
Il contenait d'argent fin 4.065

Les tiers étaient comparativement un peu plus légers, puisqu'on en forgeait 171 au marc, au lieu de 169 et 1/2 qu'on aurait dû forger pour faire exactement le tiers du gros.

Cette différence se remarque souvent dans les subdivisions, et elle servait sans doute à couvrir les frais de fabrication qui augmentent en raison du nombre de pièces à forger.

Le denier noir de Flandre, dont 18 faisaient g.
un gros, pesait. 1.000
Il contenait de fin 0.208

Dans la proportion *du gros d'argent*, il aurait dû contenir 0,225. Cette différence couvrait sans doute les frais de fabrication et le prix de l'alliage qui entrait dans les *deniers noirs*.

Les petits deniers d'argent de Brabant, qui faisaient deux deniers noirs de Flandre,

Pesaient. 0.540
Ils contenaient de fin. 0.450

C'est à peu de chose près la neuvième partie de l'argent fin contenu dans *le gros*, qui fait neuf de ces pièces. Ici on n'a guères eu égard à l'augmentation des frais du monnoyage. La différence de valeur entre *un gros* et *neuf* petits deniers, n'est que de 15 milligrammes.

« Les *gros*, dit l'accord, seront *taillés à recours.* » C'est-à-dire que chaque pièce devra être ajustée à son poids séparément. On disait tailler *sans recours* quand il suffisait qu'un certain nombre de pièces égale un certain poids, le fort compensant le faible. Ce dernier mode s'employait pour la menue monnoie.

Le gros de Flandre de Gui de Dampierre n'est pas décrit que je sache. Ghesquière nous a conservé, pl. IV, fig. 7, un gros qu'il attribue à Jean I de Brabant. Il me paraît plus probable que ce gros appartient à Jean II, et qu'il a été frappé en exécution du traité fait par ce duc avec le comte de Flandre, traité qui stipule la fabrication d'une pareille monnoie.

Une objection assez grave combat cependant cette supposition, c'est le titre donné à cette pièce par Ghesquière, 8/12, tandis qu'il devrait être de 11 et demi deniers. Mais Ghesquière n'a pu donner bien exactement le titre des pièces qu'il décrit; il eut fallu pour cela employer l'essai à la coupelle, c'est-à-dire fondre les pièces, ce que très-certainement il n'a pas fait. Il a donc jugé ou fait juger du titre à la touche, comme il le dit lui-même, pag. 34, mais ce procédé est très-imparfait. Ajoutez à cela que parmi les pièces de ce siècle il n'est pas rare de voir des *spécimens* de la même monnoie varier considérablement dans le poids et dans le titre.

Les *tiers* sont sans doute les esterlings de ces deux princes, pièces décrites et gravées, savoir : Celui de Gui de Dampierre, dans Duby, pl. 79, n.° 6, et celui de Jean duc de Brabant, dans Ghesquière, pl. IV, n.° 6.

Le denier noir de Flandre ne m'est pas connu, peut-être était-ce une monnoie muette; mais je crois reconnaître le petit denier de Brabant, dont 9 faisaient un gros, dans ces pièces que Lelewel désigne sous le nom de *petite monnoie*

brabançonne, et spécialement dans celle qu'il a donnée sous le n.° 37.

1306. — 9 *Octobre.*

S.t-Genois, 412. — Archives du Hainaut.

Lettre de non préjudice donnée au comte de Hainaut, par Jean, sire de Walaincourt, au sujet de la permission que ce comte (Guillaume I), lui avait donnée de faire battre monnoie dans le donjon de Walaincourt, *qu'il tenait en fief du dit comte.*

Le jour S.t-Denis, 1306.

Je crois avoir reconnu, dans l'empreinte d'une pièce qui m'a été communiquée par M. Lelewel, la monnoie frappée en vertu de cette permission du comte Guillaume, par le sire de Wallincourt. Cette pièce porte d'un côté une aigle. † MO: WALLENCORT. Rev. une croix. † GVILLELM: COMES.

On trouve dans les *additions* du Traité de Duby, la mention et l'analyse d'une lettre de ce même Jean de Wallincourt, en date du 5 janvier 1314, par laquelle il reconnaît n'avoir pas le droit de battre monnoie à Wallincourt, *qui relève*, dit-il, *de l'évêque de Cambrai.* Il renonce à tout droit acquis et veut que ce qu'il a fait ne puisse autoriser ses successeurs. Cette reconnaissance est faite à la réquisition de l'évêque de Cambrai qui lui avait ordonné de cesser de battre monnoie à Wallincourt.

1312. — 2 *Mai.*

Archives du Hainaut.

Accord fait par le moyen d'arbitres, entre le comte Guillaume I de Hainaut et les monnoyers de Valenciennes, au sujet des contestations survenues entre eux sur l'exécution des accords de 1297 et de 1304.

A Valenciennes le 2 mai 1312, ratifié par le comte, le jeudi avant la Pentecôte 1312, et par les monnoyers le lendemain.

C'est un jugement arbitral pour l'exécution du bail de 1297 et d'un autre contrat fait en 1304.

1336-7. — 1.er *Mars.*

Archives du Hainaut.

Accord fait entre Guillaume I, comte de Hainaut, et Jean III, duc de Brabant, pour la fabrication d'une monnoie commune à leurs deux pays.

Le dimanche gras 1336-7.

J'ai donné sur ce curieux document, un notice qui a été insérée dans le *Messager des Sciences et des Arts* de Gand, en 1836 (1).

1343. — 6 *Octobre.*

Archives du Hainaut.

Ordonnance de Jean de Hainaut, sire de Beaumont, lieutenant pour son neveu, le comte de Hainaut, relatif à *l'enforcessement* des monnoies qui devaient avoir cours dans le Hainaut. (Données à Binch, le lundi après S.t-Remi, en octobre 1343 (6 octobre 1343).

---

(1) Depuis l'impression de cette charte dans le *Messager*, M. Serrure m'a fait connaître qu'elle avait déjà été publiée en entier dans le *Charterboek van Holland* de Mieris, vol. II, p. 575, et de plus qu'*Heylen* en avait parlé.

A partir du jour S.t-Luc 1343 (18 octobre 1343), *le grand blanc denier de Hainaut au lion et le petit* dont les trois valent un grand seront pris, savoir :

Le grand blanc pour . . . . . 18 den. Tournois.
Le petit pour . . . . . 6 » »
Le florin à l'écu . . . . . 41 sols »
Les florenches . . . . . 30 » 9 den.
Et tout autre florin à l'avenant.

A partir du dimanche devant Pâques fleuries, ensuivant (21 mars 1344 n. s.),

Le grand blanc denier pour. . . . . 12 den. Tournois.
Le petit . . . . . 4 » »
Et tout florin ravaluet selon chou.

A partir du jour N. D. en suivant (8 septembre 1344),

Le grand blanc denier pour. . . . . 6 den. Tournois.
Le petit pour . . . . . 2 » »
Et tout florin à l'avenant.

Cet acte est la conséquence du retour à la forte monnoie qui avait lieu en France, on y suit la proportion et à-peu-près les époques indiquées dans l'ordonnance de Philippe de Valois, du 22 août 1343, c'est-à-dire la réduction par quarts. Il est à remarquer que cette ordonnance du 22 août ne fut pas exécutée en France. Elle fut suivie, le 26 octobre de la même année, d'une autre qui la modifiait en ce sens que la réduction se faisait en une fois à partir de cette date, 26 octobre. Selon toutes les probabilités, cette seconde ordonnance aura aussi été imitée dans le Hainaut.

Après la modification de la valeur des monnoies, l'ordonnance de Jean de Hainaut traite des paiements et de l'exécution des contrats :

« Item toutes convenenches, emprunt et debtes fait et accuités de temps passet, à payer à certains termes u sans termes, seront dore en avant payés à tel monoie et pour *teil fuer come elle valoit* ou temps et au terme que les convenenches, les obligations u les debtes furent faites, *selon le pris que li mars d'argent valoit adont,* etc. »

Disposition bien plus sage et plus juste que celle du code Napoléon, qui, article 1895, impose dans ce cas l'obligation de rendre la *somme numérique* énoncée au contrat, dans la monnoie qui a cours au moment du paiement, soit que sa valeur intrinsèque (la quantité d'argent qu'elle contient) eut augmenté ou diminué. Ici, le législateur français a évidemment pris le nom pour la chose. Ce n'est pas le nom d'une monnoie qui en fait la valeur, mais bien le métal qu'elle contient. Rendre un égal nombre de *francs* n'est pas rendre la même valeur, si le *franc* a changé de poids ou de titre dans l'intervalle de l'exécution du contract.

Le grand blanc denier de Hainaut au Lion, dont parle cette charte, doit être le *gros* donné par Duby, pl. LXXXIV, n.° 11.

Le tiers, s'il était à la même empreinte, ne m'est pas connu.

Le *florin d'or à l'écu* est une monnoie de France. On n'a commencé à frapper des monnoies d'or dans le Hainaut que sous les comtes de la maison de Bavière. Les *florenches* sont les florins de Florence, au type de S.t-Jean-Baptiste; cette monnoie, comme furent plus tard les ducats de Hollande, avait cours dans toute l'Europe.

1366 (1367). — 1.er *Avril.*

Archives du Hainaut.

Mandement du duc Albert de Bavière, gouverneur de Hainaut, à Jean Roingie, maître des monnoies de Hainaut.

pour la fabrication des différentes espèces (du 1.er avril 1366) (1367 n. s.)

« Comme par nos lettres donées ou mois de may l'an 1366 pewissiens faire pour et ou nom de no chier et amé frère le duc Willame, comte et signeur des dis pays, et de par nous, une certaine monoie d'argent, nomeis *Fors*, de certain pois et alloi et de 2 S. 6 D. de cours la pièce, *demi Fors* de quinse deniers de cours la pièce et *tierceles* de dix deniers de cours la pièce. Nous vous mandons que dore en avant les dis deniers nomeis *Fors* vo continueis en leur dite fourme en fasant y chia d'aloi à XI den. 12 grains d'argent le Roi et de LIIII et II tiers de compte au *mark* et de II sol. VI den. de cours le pièce, *esterlins* de ce meismes aloi de XIII sol. VIII den. de compte au marc (164 pièces au marc), et de X den. de cours la pièce, et *petits Fors* de la loi devant dit de C VIIII den. et tiers de compte au mark, et de XV den. de cours la pièce. »

Le *Fors* de Hainaut forgé en exécution de cette ordonnance devait peser exactement . . . . . Gr. 4.500

Il contenait de fin. 4.134

C'est à raison du marc d'argent pour 7 liv. 8 sols.

Le marc d'argent valait en France à cette époque 5 liv. 5 sols.

Donc la monnoie du Hainaut était plus faible d'environ 2/7 que la monnoie française. C'est une différence plus grande encore que celle que nous avons remarquée à l'occasion du Traité de 1337, entre Guillaume I de Hainaut et Jean III de Brabant.

Le document qui fait le sujet de cet article est dans un état de vétusté tel que la lecture en est parfois incertaine. Pour titre du *Fors* j'avais d'abord lu VI den. 12 g., ce qu

donnait des pièces dans un rapport de valeur avec les monnoies françaises de moins de moitié. J'ai cru alors devoir lire XI au lieu de VI, et le calcul ci-dessus est basé sur cette supposition. La lecture entière de la charte m'a prouvé que c'était bien VI qu'il fallait lire, puisqu'on y voit que les monnoyers doivent racheter les billons et *anciens Fors* à raison de XI liv. VI sous le mark argent le Roi. Les monnoies nouvelles devaient donc être calculées à peu près sur le pied de cette valeur du mark; c'est ce qu'on trouve en effet en admettant les *Fors* au titre de VI den. 12 gr. C'est-à-dire à 13/24 d'argent le Roi (d'argent à 23/24 de fin).

La pièce pesant. 4.500
Contient de fin 2.336

C'est-à-dire le marc d'argent fin à raison de 13 liv. 3 sol., ou si vous voulez un marc d'argent fin, allié au titre et forgé en monnoie de Hainaut, s'appelait 13 liv. 3 sous, tandis que le même poids d'argent fin, forgé en monnoie française avait nom 5 liv. 5 sous.

C'était l'époque des grandes perturbations monétaires, et cette disproportion peut ne plus paraître incroyable, quand on considère les variations énormes qui avaient lieu en France dans la quantité d'argent représentée par le mot livre. Au 21 mars 1359 cette quantité d'argent est la 102.^{me} partie du marc, au 31 du même mois la 11^{me}.

Une monnoie d'argent, *Moneta fortis Valencenensis*, portant le nom du comte Guillaume, a été gravée par Duby, pl. 87, fig. 4, et par Van Alkemade avec ses subdivisions, fol. 97.

Tous les deux attribuent cette pièce à Guillaume IV. Ne serait-ce pas le *fors* dont il est ici question?

1376. — 24 *Octobre.*

Archives du Hainaut.

Promesse faite par Gui de Blois (1), sire de Beaumont et de Chimay, chevalier, de ne plus faire fabriquer monnoie en son château de Flimaing, qu'il tenait en fief et hommage du comte de Hainaut, sans le consentement de ce comte, et de ses successeurs, laquelle promesse il a fait à la prière du duc Aubert de Bavière, gouverneur de Hainaut.

Au Quesnoy, le 24 octobre 1376.

Acte passé par devant et sous les sceaux de Gilles, dit Louppais de Wattignies, écuyer, et de Jean de Berry, hommes de fief du comté de Hainaut, à la saisie faite par Jean, dit Sausses de Maurege, prévôt de Maubeuge, pour et au nom du duc Aubert de Bavière, gouverneur de Hainaut, de tous les outils trouvés propres à faire monnoie au château de Flimaing.

Le 27 octobre 1376.

Ce château de Flimaing est sans doute le château de Fumaing ou Fumai, sur la Meuse, près de Charlemont. On voit en effet, dans les *Monuments anciens* de S.t-Genois, pag. 347, un mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, en date du 28 janvier 1397 (1398), adressé aux habitants des villes de Fumaing et de Revin,

(1) Gui de Châtillon, comte de Soissons et de Blois, seigneur d'Avesnes, Chimay, Beaumont etc., héritier de la terre de Beaumont, par sa mère, Jeanne de Hainaut, fille de Jean de Beaumont, troisième fils du comte Jean II d'Avesnes. Gui mourut à Mons en 1397, et la terre de Beaumont retourna à défaut d'hoirs, au comte de Hainaut, Albert de Bavière; c'est ce Gui, II.e du nom comte de Blois, qui vendit ce dernier comté à Louis de France, duc d'Orléans. Louis XII, petit-fils de celui-ci, le réunit à la couronne.

terres échues au comte de Hainaut par succession de son cousin Gui de Blois.

On peut attribuer, à Gui comme comte de Blois, des monnoies portant l'inscription : GVIDO COMES. BLESIS CASTRO. Voir Duby, tome II, page 20, mais je ne connais pas sa monnoie de Fumai.

R. CHALON.

P. J. B. P. Dubois.

(EXTRAIT D'UN ESSAI DE BIOGRAPHIE TOURNAISIENNE, INÉDIT.)

Dubois (Pierre Jean Baptiste Pascal), docteur honoraire de la faculté des lettres et de la philosophie spéculative de l'université de Gand, professeur de rhétorique à l'Athénée royal de Tournai, mort dans cette ville le 12 février 1832, était né à Maignelai, village du département de l'Oise, à peu de distance de Clermont, le 21 avril 1767.

Ce fut en 1818 que M. Dubois vint en Belgique; à cette époque, il comptait déjà plus de dix-huit ans de services non interrompus dans l'instruction publique. Il avait été pendant quatre ans chef d'une école de langues grecque et latine, qu'il avait ouverte dans son pays natal en 1799; il avait rempli pendant douze ans, d'abord au collége de Clermont-Oise, puis à celui de Beauvais, les fonctions de principal, cumulées avec celle de professeur de rhétorique; enfin, il était, depuis deux ans et demi, professeur de seconde au collége royal de Metz et membre du conseil académique de la même ville, dont la juridiction s'étendait sur toutes les écoles des départements des Ardennes et de la Moselle.

Arrivé à Tournai, où il était déjà connu, en 1818, par sa traduction en vers latins de *l'Homme des Champs,* de Delille, qu'il avait publiée en faveur de la jeunesse des écoles (1), M. Dubois porta dans ses nouvelles fonctions toute l'expérience qu'il avait acquise précédemment dans l'exercice de ses divers emplois; elle fut de la plus grande utilité à l'établissement encore naissant, dans lequel ses fonctions de professeur de rhétorique devaient, d'après les réglements, embrasser la direction et la surveillance des études. L'opinion lui sut gré de tout le zèle qu'il mit à faire prospérer l'Athénée; ses efforts pour mériter la confiance de l'administration et celle du public furent couronnés de succès. Maintenir la concorde et l'union entre tous les fonctionnaires de l'enseignement, exciter l'émulation des élèves de toutes les classes, distinguer et encourager les talents, tel fut l'objet constant de ses soins. Son ambition était d'élever les études de l'Athénée de Tournai au degré de force où il les avait vu portées dans les meilleures écoles de l'ancienne université de Paris, et notamment dans l'illustre maison de S.te-Barbe, dont il était un élève distingué. Il poursuivit ce but avec ardeur,

---

(1) Paris, in-18. Ginet et Michaud, 1808. M. Dubois était entré fort jeune dans la carrière de l'instruction publique. L'état de sa santé le força d'y renoncer momentanément et d'aller respirer l'air natal. Delille venait de publier *l'Homme des Champs,* et ce poème obtenait un grand succès : le lire et le relire, le savoir par cœur, le traduire tout entier en vers latins, fut pour M. Dubois, ainsi qu'il le dit dans sa préface, un amusement délicieux, et le travail de moins d'une année. Toutefois, et quelque soit le mérite de cette œuvre de sa jeunesse, on ne peut s'empêcher de regretter qu'une seconde édition, préparée et presque entièrement achevée dans un âge plus mûr, n'ait point rempli un vœu des amis des lettres latines.

Heureusement le fils aîné de M. Dubois, qui occupe avec distinction une chaire dans l'un des meilleurs colléges de Paris, a compris ce vœu, si bien fait d'ailleurs pour sympathiser avec son cœur filial.

et même au détriment de sa santé. L'impulsion qu'il a donnée a porté d'heureux fruits; il a eu la satisfaction d'entendre citer l'Athénée de Tournai comme l'un des premiers de la Belgique.

Le zélé professeur aurait pu borner sa sollicitude à la surveillance intérieure des classes; il la poussa plus haut et plus loin. Chargé de la direction des études dans une école établie et soutenue par le gouvernement, il aurait cru manquer à ses devoirs s'il n'avait profité des réunions solennelles qu'amène tous les ans la distribution des prix, pour éclairer l'opinion sur les avantages de l'éducation nationale et pour combattre les préjugés contraires aux saines études; s'il n'avait essayé d'exciter l'émulation de la jeunesse belge en lui présentant le tableau des services rendus aux sciences et aux lettres par un grand nombre de savants dont la patrie s'honore, démontré à la génération naissante la nécessité des fortes études, résultant pour elle de la composition de l'ordre social moderne, et cherché, dans toutes les occasions, à lui inspirer l'amour des devoirs qui font le citoyen vertueux.

C'est ce qu'il fit en 1818, en 1820, en 1821 et en 1826, dans les quatre discours qui ont tous été imprimés et dont deux (1820-1821) ont été de plus insérés en entier dans les *Annales Belgiques* (1). Le Roi avait agréé l'hommage du dernier, en faisant connaître à l'auteur qu'il appréciait son zèle et approuvait ses principes.

Au commencement de 1829, M. Dubois fut atteint d'une paraplégie qui le priva de l'usage de ses jambes. Longtemps il conserva l'espoir d'une prompte guérison, mais au bout de seize mois d'une douloureuse attente, toutes les ressources de l'art de guérir ayant été épuisées sans

---

(1) Recueil scientifique et littéraire publié à Gand jusqu'en 1830.

succès et ses forces physiques, au lieu de revenir, s'affaiblissant chaque jour, il se vit dans la dure nécessité de renoncer à des fonctions qu'il lui était devenu impossible de remplir par lui-même. Il se résigna donc à quitter pour toujours un titre qu'il aimait à cause du bien qu'il l'avait mis à même de faire; il envoya sa démission et sollicita, en faveur de ses trente-et-un ans de services dans l'instruction publique, une pension qui assurât à sa vieillesse une honnête existence : car, par une anomalie étrange qui n'a pas disparu encore de la législation belge, les professeurs des Athénées et des colléges communaux n'ont pas, comme les professeurs des universités, la perspective d'une retraite qui les mette à l'abri du besoin dans leurs vieux jours. Voilà comment un homme vieilli dans l'instruction, père d'une famille nombreuse, frappé dans un âge encore peu avancé d'une maladie incurable qui le privait de toutes ressources, était réduit à demander des secours qu'on était libre de lui refuser et qu'il n'aurait tenu que de l'humanité personnelle du prince. C'est là une lacune qu'il est réservée à la législature actuelle de faire disparaître. C'était au mois d'août 1830, que, sur son lit de douleur, M. Dubois formulait péniblement sa requête au roi Guillaume. A peine était-elle revenue à l'avis de l'autorité compétente, que la révolution éclata. Il fallait attendre des circonstances plus calmes; hélas! elles n'arrivèrent point assez vite. M. Dubois avait renouvelé sa demande auprès du successeur du roi détrôné; justice allait lui être rendue; la mort ne permit pas qu'il bénit la royale main qui aurait adouci ses derniers moments. M. Dubois, que ses talents et ses qualités rendaient également recommandable, a emporté dans la tombe les vifs et justes regrets de sa famille dont il était tendrement chéri, de ses collègues qui trouvaient en lui un savant d'un commerce aimable, un ami sincère et digne de leur

respect, de ses élèves qui ont pu particulièrement apprécier l'étendue et la profondeur de ses connaissances littéraires.

Marié deux fois et deux fois veuf, M. Dubois eut pour seconde femme une cousine germaine du poète Millevoye; ses relations avec le chantre gracieux de l'*Amour maternel* furent fréquentes et intimes. Nous ne pouvons nous refuser au plaisir d'emprunter aux œuvres de Millevoye, quelques vers qui nous paraissent s'adresser à M. Dubois :

Philosophe modeste, ami sincère et tendre,
Qui méritez la gloire et n'osez y prétendre,
Ariste recevez ce fruit de mes loisirs :
De l'étude par vous, j'ai goûté les plaisirs :
C'est vous qui le premier, par des avis sévères,
Daignâtes corriger mes rimes trop légères ;
Qui le premier du goût m'enseignâtes les lois,
Et de l'expression la noblesse et le choix.
Vos leçons m'ont formé : mes vers sont votre ouvrage,
Vous ne pouvez, Ariste, en dédaigner l'hommage.
Jamais dans mes tableaux l'obscène nudité
Ne vient effaroucher la pudique beauté ;
Jamais surtout mon vers, qu'aucun fiel n'envenime,
N'immole un honnête homme au besoin d'une rime.
Je hais le satirique et son rire moqueur ;
Il brille par l'esprit, mais aux dépens du cœur.
Oh ! si le dieu des vers, protégeant ma jeunesse,
Et me guidant lui-même aux rives du Permesse,
Daigne un jour à mes vœux accorder ses présents,
J'ornerai votre front de mes lauriers naissants ;
Mais si la noire envie à nuire toujours prête
S'agite et fait siffler ses serpents sur ma tête,
Si Zoïle affamé déchire mes écrits,
Cherchant pour l'oublier vos entretiens chéris,
Au sein de l'amitié touchant en paix ma lyre
Je me consolerai des traits de la satire.

Outre la traduction de *l'Homme des Champs*, on a de M. Dubois :

1.° *De l'influence des Gouvernements sur les Sciences et*

les Lettres, discours prononcé le 12 août 1814, à la distribution des prix du collège de Beauvais. Beauvais, Dujardin, 1814, in-8.° de 36 pages.

2.° *Exercice académique sur l'Histoire de France*, soutenu dans le même collége. Beauvais, Dujardin, 1815, in-8.° de 20 pages.

3.° *De l'instruction publique*, etc., discours prononcé le 13 août 1818, à la distribution des prix de l'Athénée de Tournai. Tournai, D. Casterman, 1818, in-8.°, petit texte, 18 pages.

4.° *De quelques auteurs classiques anciens, considérés sous le rapport moral, politique et religieux*, discours prononcé à l'Athénée de Tournai, le 17 août 1820. Gand, J. N. Houdin (1820), in-8.°, de 20 pages.

5.° *Des services rendus par les Belges aux Sciences et aux Arts*, avec des notes en petit texte sur chacun des hommes célèbres dont les noms sont cités dans le corps du discours.

6.° *De la nécessité d'étudier les Sciences et les Lettres, surtout à l'époque actuelle*, discours prononcé le 11 août 1826, à l'Athénée royal de Tournai. Tournai, Dosson-Varlé (1826), in-8.°, de 24 pages.

Ce dernier discours, dont l'édition s'est vendue au profit des Grecs, a été traduit en hollandais par M. Victor Deflinne. Bruxelles, Tarlier, 1826, in-8.°, de 20 pages.

M. Dubois laisse de plus des Traités encore inédits, sur l'histoire générale, sur la géographie ancienne, comparée à la moderne, et sur diverses parties de l'enseignement.

Fréd. H.

Notice historique

SUR

L'HOPITAL D'AUDENAERDE.

Parmi les institutions utiles au malheur, si répandues en Belgique, une des plus anciennes et des plus renommées est certes l'hôpital de Notre-Dame, à Audenaerde; fondé sous le haut patronage des comtes de Flandre, généreusement doté par ces princes, il s'est maintenu dans les troubles et les guerres civiles qui désolèrent notre patrie pendant plusieurs siècles. Accueillant le pauvre et le soldat blessé, il fut respecté par tous les partis, et honoré de la protection et de la sauvegarde des vainqueurs, qui, loin de lui envier ses richesses, les ont presque toujours augmentées.

Les archives de cet établissement sont dans un curieux état de conservation, et peu, ou pas de villes, peuvent se vanter d'en posséder une collection aussi complète. Les chartes de donations et de confirmations s'y trouvent garnies de leurs sceaux, une suite de comptes depuis 1317 jusqu'à nos jours presque sans interruption; une série de réglements et statuts ecclésiastiques, donnés par divers papes et par des évêques de Tournai; enfin une quantité de procès

evant les cours ecclésiastiques et civiles, contiennent des résors inépuisables pour l'histoire nationale, et offrent ne source de documents nouveaux à l'historien qui oudrait consciencieusement décrire les mœurs de nos ncêtres. Je n'ai fait qu'effleurer la matière pour tâcher e tracer une notice succinte et abrégée de l'origine, des rogrès et de la prospérité croissante de cet hospice. J'ai uivi l'ordre chronologique de l'inventaire des archives, t par la suite des chartes, établi une contexture. M. Van uffel, secrétaire des hospices, et archiviste titulaire de la ille, m'a, par son obligeance si connue, évité une foule e recherches difficiles et peu agréables.

Il est presqu'impossible de préciser l'emplacement rimitif de l'hôpital de Notre-Dame, à Audenaerde, tant cause des changements arrivés dans la circonscription les murs de la ville, que par le bouleversement des ter-ains qui les avoisinent; il est constant qu'il se trouvait ors de la porte de Bever, du côté de l'Eyndriesch, au ord de la ville, sur un terrain qui devait être très-mal-ain, par le marais, dit *Pude-mere* et les inondations an-uelles, auxquelles cette partie de la banlieue était sujette.

La charte d'institution n'existe plus; il paraît d'après a donation de Baudouin, dont nous allons parler, que et hôpital fut érigé par un prêtre nommé *Arnulphus*, à a fin du XII.e siècle.

Le premier document des archives est un diplôme de **1202**, de Baudouin de Constantinople, par lequel il donne a la nouvelle fondation un emplacement pour établir un noulin à eau, sur un bras de l'Escaut, près de la porte d'Eyne. Ce moulin n'y a été construit que bien long-temps après, car sur un plan de cette partie de la ville à vue d'oiseau, dressé apparemment pour une contestation sur cet emplacement, on voit le cours d'eau libre, et les tours des fortifications sont celles construites par le duc

Jean-sans-Peur, en 1400; il fut abattu lorsqu'on reconstruisit les murs de la ville en 1579.

Peu de temps après l'établissement de l'hôpital, en 1224, Wautier, évêque de Tournai, exempte de dîmes les fruits et autres productions récoltés pour l'entretien des malades, et accorde des statuts et réglements claustraux aux Frères et Sœurs hospitaliers. En 1232, Arnulphe de Landas, chevalier, seigneur d'Eyne, et fondateur de l'église de ce village, donne à l'hôpital dix bonniers de terre situées à l'Eyndriesch (1); dans la même année, on projeta l'établissement d'une abbaye de l'ordre de Citeaux, qui devait se trouver près de l'hôpital, mais des discussions sur les droits ecclésiastiques de ces deux maisons religieuses s'étant élevées, un arbitrage eut lieu, et n'ayant pas été en faveur de l'abbaye, il paraît qu'on ne donna pas suite au projet, et qu'on la transféra à Marcke près de Courtrai. L'année suivante, Grégoire IX accorde au nouvel hôpital des statuts de vie religieuse. Les Frères et les Sœurs qui le desservaient, continuèrent long-temps à vivre d'une manière exemplaire, qui leur mérita souvent les éloges de leur diocésain, mais par la suite des temps, les mœurs se relachèrent, et il en résulta tant d'abus que l'évêque de Tournai en expulsa les hommes laissant aux religieuses seules le soin de la maison. Les malades y étaient déjà si nombreux, qu'en 1235, on dut recourir à l'évêque pour obtenir l'autorisation d'établir un cimetière particulier, mais les prébendiers de l'église de S.te-Walburge, à Audenaerde, s'y opposèrent bientôt, et une sentence du même évêque, de 1236, les débouta de leurs prétentions.

L'état financier de l'hôpital prospéra tellement qu'en

(1) Cette acte est cité par Miræus, *Diplomata Belgica.*

1238, il eut un excédant de revenu de 200 livres de Flandre, qui furent données à titre de prêt à Gilles Zuathar, pour sûreté duquel il hypothéqua ses dîmes d'Avelghem, du consentement du curé de cette commune et de l'abbé de S.t-Pierre-lèz-Gand.

L'année suivante, 1239, le comte de Flandre, Thomas de Savoie, donna à l'hôpital dix bonniers de terre, et Arnulphe de Landas, qui sept années auparavant lui avait déjà donné une grande marque de générosité, ajouta dix bonniers de terres et prairies à son premier don.

Les prébendiers de S.te-Walburge élevèrent de nouvelles difficultés à cause du cimetière, et une nouvelle sentence de l'évêque de Tournai, en 1214, les débouta une seconde fois.

Les donations récentes faites à l'établissement, le mirent à même d'acheter, en 1242, dix bonniers de terre à l'Eyndriesch, du couvent de Marcke (1), près de Courtrai, et l'an d'après il acquit encore, de moitié avec la ville, un autre champ, voisin du couvent d'Ath : cette acquisition fut confirmée par Jeanne de Constantinople. La comtesse Marguerite, sa sœur, rectifia et confirma l'achat des terres provenant de Marcke, et Arnulphe de Landas renouvela l'acte de ses donations.

La comtesse Marguerite concéda, en 1246, à l'hôpital, le droit de pêche exclusif d'un étang situé hors de la porte de la ville, nommé de *Pude-mere,* du côté de *Wilshuge* (2).

L'hospice avait prêté à Guillaume, sire d'Avelghem, une somme de 100 livres de Flandre, pour sûreté desquelles

---

(1) On présume que c'est le terrain qui devait servir à l'établissement de l'abbaye de l'ordre de Citeaux, dont nous avons parlé plus haut.

(2) Ce nom de *Wilshuge* que je crois être une fontaine, de *Wel*, *Welle*, source, ne se retrouve plus dans aucun titre ni charte des archives de la ville.

il avait engagé ses dîmes sur la paille de sa seigneurie; mais cette hypothèque étant regardée comme insuffisante, Wautier, sire de Heestert, et Guillaume, seigneur d'Eyne, se portèrent garants pour cette rente, par un acte daté de 1247.

En 1256, un nouveau prêt de 220 livres fut fait à Gilles Zuathar, sur ses dîmes d'Avelghem; il les céda à l'hôpital en 1259, le pape Innocent IV ayant permis en 1247 à l'hôpital d'acquérir des dîmes qui se trouvaient entre les mains de laïcs. Cette cession fut confirmée par Arnould, sire de Mortagne et châtelain de Tournai, en 1260.

Une des pièces les plus précieuses pour notre histoire, c'est l'ordonnance d'avril 1252, par laquelle Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, accorde l'émancipation aux serfs qui lui appartenaient dans ces deux comtés, elle est citée dans le Recueil des Coutumes de Flandre, liv. III, rub. III, et publiée pour la première fois dans l'*Histoire de la Flandre*, de M. Warnkœnig, vol. I, pag. 358. Elle se trouve ici en original, revêtue des sceaux.

En 1261, l'hôpital acheta de Guillaume, sire d'Eyne, un bonnier de terre à l'Eyndriesch, et Robert de Nieuwkerke fit don de deux maisons tenant à l'enclos.

Comme les troubles qui agitèrent la Flandre à cette époque, exposaient les propriétés de l'hôpital aux courses et déprédations des soldats, le comte Gui de Dampierre lui accorda, en 1287, une charte de sauvegarde, par laquelle il prend sous sa protection immédiate, l'hôpital et toutes ses propriétés, chargeant son bailli de l'exécution de sa promesse.

Le Rieu ou ruisseau dit de Hutteghem, qui tombe aujourd'hui dans le fossé extérieur de la porte de Bever, et qui, dans ce temps, pouvait bien se perdre dans la *Pude-mere*, fut donné à l'hôpital en 1287, par Olivier d'Aishove, seigneur de Maskelines et de Bever.

Eustache, dit Zelle, ancien receveur ou intendant de l'hôpital, en 1293, et Gérard sire de Wissenghem, en 1298, donnent chacun un bonnier de terre situé à l'Eyndriesch.

Philippe-le-Bel ayant résolu de mettre toute la Flandre à feu et à sang pour venger le massacre des Français à Bruges, donna des lettres de sauvegarde à l'hôpital en 1301, et huit ans après, Robert de Béthune qui gouvernait la Flandre pendant l'absence de son père, prisonnier à Paris, lui accorda aussi sa protection.

La veuve d'Ange Van Herleghem ayant fait don, en 1309, d'une maison derrière l'église, l'hôpital acquit une autre maison voisine, nommée *den steen van Engeland,* partie par achat et partie par donation, dans l'intention de se procurer un refuge dans la ville. Comme son emplacement se trouvait devant le principal point d'attaque des fortifications, et les siéges presque continuels que les Gantois tenaient devant Audenaerde, causant des dégats souvent involontaires, tant de la part des assiégeants que des assiégés, on se décida enfin à abandonner cette situation dangereuse au mois d'avril 1332 (1), et l'hôpital vint s'établir derrière l'église de S.te-Walburge, où il se trouve aujourd'hui, mais bientôt l'emplacement étant devenu insuffisant, le duc Jean-sans-Peur accorda, en 1412, par

---

(1) Voici ce qu'en dit une chronique MS., provenant de l'abbaye d'Eenaeme, que j'ai en ma possession :

Int selve jaer (1332) *ontrent desen tyd, in april, doen was thospitael van Audenaerde af ghedaen daert stond buiten der Beverpoorten om doerloghe van die van Ghendt jeghen Audenaerde. Het was alzo schoen een hospitael als eenich in Vlaenderen stondt, zo dadt schade was dadt afghedaen moeste zyn. Ende die religieusen quamen wonen binnen Audenaerde daer zy noch woonen dat eene schoene cloester en de hospitael es, up een cleen plaetse daer de Boegaerden plochten te wonene.*

lettres d'amortissement, le terrain sur lequel avait été le couvent des Bogards; il fut encore agrandi par l'acquisition de plusieurs maisons derrière l'église, faite en 1413. On avait déjà acheté, en 1406, d'Eustache Roelf et de sa femme, une maison nommée de *Aude Schole*.

Les religieuses qui mouraient étaient enterrées au cimetière des Frères-Mineurs; mais des discussions pour un mur mitoyen survinrent entre les deux maisons, et les bourgeois se plaignant continuellement de ce qu'on devait charrier les morts par les principales rues de la ville, *ce qui était très-périlleux en cas de grande mortalité pour la contagion des maladies*, eurent pour effet qu'on amortit trois verges de terre (sur lesquelles se trouve actuellement la grande salle), pour la sépulture des religieuses, et sept verges pour celle des malades.

Il y avait à coté de l'hôpital un béguinage nommé *de Cluyse* (1), qui fut cédé en échange de plusieurs maisons et terrains au Bourg, où le béguinage se trouve aujourd'hui. On croit, d'après des données vagues, que l'hôpital primitif, avant d'être fondé hors de la ville, se trouvait à l'endroit du nouveau béguinage.

Le terrain de l'hôpital n'étant presque plus susceptible d'agrandissement, les religieuses demandèrent de pouvoir fermer leur enclos de murs et de portes, ce qui fut accordé par octroi de Philippe-le-Bon, en 1433, et décrété par le même comte en 1435. C'est sur ce décret que les religieuses fondèrent long-temps la prétention que l'hôpital était une maison noble, et demandèrent qu'on exigeât des preuves de noblesse des dames qui s'y présenteraient; mais ce titre n'ayant pas été jugé suffi-

(1) Nous croyons que cette *Cluyse* ou solitude, était l'endroit où se retira la comtesse Richilde, veuve de Baudouin de Mons, pour y faire pénitence de ses nombreux méfaits.

sant, il ne fut pas donné de suite à cette demande; cependant pendant bien long-temps toutes les religieuses furent nobles, et plusieurs anciennes familles de Flandre et de Hainaut se trouvent sur la liste des Prieures.

Le magistrat de la ville ayant fait plusieurs travaux d'assainissement entre les portes d'Eyne et de Bever, une partie du marais de *Pudemere,* connu plus tard sous le nom de *Puyde mere* ou *Pumere,* fut réhaussé et coupé par une digue; l'hôpital en réclama la propriété, mais pour éviter un procès coûteux, pour la possession d'un terrain vague et improductif, il en fit la cession à la ville moyennant une rente annuelle de six florins carolus, ou douze livres parisis, plus la quittance d'une rente de 2 liv. 2 sols; cet accord à l'amiable fut fait sous la régence de messire Joes Cabellau, seigneur de Mulhem, bourguemaître, Jacques de Wargny, Christophe Buridaen, Pierre Van Gheersdaele, Georges de Curte, l'aîné, Arent Cabellau, Anthoine Van Heurne et Ghelyn Maraeten.

L'hôpital avait une issue particulière, s'ouvrant sur le marché à côté de la chapelle de S.t-Georges, mais il en céda le terrain à la corporation des mesureurs de blé, sous condition de lui restituer cette issue dans le cas où les marguilliers s'opposeraient au passage par le parvis de l'église. La ville rebâtit cette maisonnette pour servir de corps-de-garde aux veilleurs, et aujourd'hui elle est un lieu de réunion des porteurs au sac, qui se sont maintenus en corporation.

Lors de la prise d'Audenaerde par les Gueux, en 1572, ces bandes desordonnées commirent les excès les plus révoltants dans l'hôpital, non seulement sur les religieuses, mais encore sur les pauvres malades qu'ils forcèrent de jeûner pendant plusieurs jours. Le curé d'Edelaere, dans sa Complainte que j'ai publiée l'an passé, décrit longuement toutes ces horreurs (pag. 18, st. XLIV, XLV et XLVI).

Après cette époque, on ne trouve plus rien d'intéressant dans les annales de cette maison, jusqu'à ce que la révolution française vint en chasser les religieuses ; mais des jours plus tranquilles ayant reparu, tout rentra dans l'ordre. Aujourd'hui une commission gère les propriétés, et par une administration bien entendue, augmente tous les ans la prospérité de cet établissement, qui peut être donné pour modèle d'ordre et de propreté.

J. Ketele.

Note *sur la carte figurative du cours du Rieux ou ruisseau d'Husteghem, et de l'emplacement du moulin, donné par Baudouin comte de Flandres, en* 1202.

Cette carte dont on ne saurait préciser la date doit être antérieure à 1543, puisqu'en cette année on enleva la digue qui s'y trouve figurée, pour l'amélioration des fortifications, et la terre servit à combler le marais dit *de Pumere.*

Il y a des inscriptions sur la maison et sur le chemin du moulin, mais elles m'ont paru indéchiffrables.

Dans un procès qui eut lieu pendant le XVI^e^ siècle, un avocat reproche aux religieuses d'avoir, soit par négligence, soit par fraude, rendu illisibles plusieurs de leurs titres et chartes : ces inscriptions pourraient bien être dans le cas dont cet avocat se plaint, car la solution de noix de Galles, employée il y a quelques années, n'a point fait reparaître l'écriture.

N. A. J. Lecreux,

SCULPTEUR TOURNAISIEN.

Nicolas Adrien Joseph Lecreux a consacré toute sa vie à embellir les églises, à décorer les principaux édifices de la ville de Tournai. Chaque jour les créations de son génie frappent encore nos regards; aussi nous importe-t-il de sauver d'un éternel oubli, un nom qui doit appartenir aux annales des arts, et dont la postérité nous demandera compte un jour.

Quoique Lecreux ne fut point originaire de Tournai, il y avait acquis le droit de cité, car né à Valenciennes, il fut dès l'âge le plus tendre confié aux soins de Gilis père, premier directeur de l'Académie de Tournai. Le jeune Lecreux qui ne quitta plus cette dernière ville, et qui n'alla même jamais à Paris, fit de si rapides progrès, qu'à l'âge de 22 ans, il exécuta la chaire de vérité d'Harlebeke, généralement considérée aujourd'hui comme un chef-d'œuvre de sculpture.

Lecreux possédait à un point élévé les plus belles parties de l'art du statuaire. La chaire de vérité dont nous venons de parler, les bas-reliefs en marbre blanc qui décorent le chœur de Notre-Dame de Courtrai; ceux de la porte de l'hôpital Notre-Dame et le fronton de la bibliothèque

publique de Tournai, attestent toute l'étendue de son talent.

En effet, on trouve dans ces belles productions un dessin correct et onctueux; des figures de femmes toujours naturelles et gracieuses; des enfants qui, traités dans la manière de Jerôme Duquesnoy, sont pleins de grâces et de vérité. Peu d'artistes ont mieux sculpté les mains et les pieds que Lecreux; ses draperies largement disposées sont sans manière et sans affectation.

Mais c'est dans le groupe de S.t-Michel terrassant les démons, morceau vraiment capital, qui couronne le magnifique jubé de la cathédrale de Tournai, que l'on peut apprécier toute la puissance du talent du statuaire tournaisien. Peu de compositions présentent dans les nus, une action musculaire aussi étudiée et aussi consciencieusement rendue. Cet ouvrage, si remarquable sous le rapport myologique, ne l'est pas moins quant à la composition qui, pleine de hardiesse et d'énergie, est réellement d'un effet saisissant. Ce seul groupe suffirait pour en placer l'auteur au premier rang des sculpteurs de son temps.

Lecreux traitait tous les genres de sculpture avec un égal succès : excellent modeleur, il reste de lui beaucoup de petits ouvrages exécutés en biscuit (1), qui séduisent autant par la grâce du dessin, que par une naïveté d'expression que lui seul peut-être a su donner à d'aussi légères compositions.

Le ciseau de Lecreux a reproduit avec un rare talent, toutes les vertus chrétiennes : une partie de ces figures allégoriques se retrouve dans les galeries du chœur de la cathédrale de Tournai, où on les distingue à leur noble simplicité : deux de ces figures, les dernières sorties des mains de l'artiste, sont placées dans les deux niches

(1) Porcelaine mate imitant le marbre blanc.

qui se trouvent au-dessous du jubé; l'une représente la Religion, l'autre la plus belle de ses vertus, la Charité.

En contemplant cette belle et éloquente figure de la Charité, qui tient avec tant de douceur le symbolique pélican et ses petits, on ne peut se défendre de penser à l'ingratitude des hommes!

Eh quoi! cet artiste qui se dévoua au service du sanctuaire et dont les pieuses conceptions tendirent à provoquer l'exaltation des sentiments religieux, cet artiste, avouons-le à notre honte, nous a laissé un de ses nombreux enfants, et cet enfant que la reconnaissance publique aurait dû placer à l'abri du besoin, est abandonné à la plus profonde misère!

Lecreux, qui mourut à la fin du siècle dernier, eut 25 enfants de deux femmes qu'il épousa : une fille est restée de cette nombreuse famille, et cette malheureuse femme végète aujourd'hui dans une des chambres de l'enclos de de l'ancien Béguinage de Tournai.

La ville de Tournai n'avait su jusqu'ici, ni honorer la mémoire des morts, ni encourager les succès des vivants : la nouvelle administration semble enfin vouloir s'imposer cette noble tâche; car, touchée comme elle devait l'être du retentissant concert d'éloges et d'hommages étrangers dont Gallait a été tout récemment l'objet, elle s'est crue forcée de suivre l'exemple donné par deux gouvernements et de commander comme eux un tableau à cet illustre Tournaisien (1).

Espérons que l'administration municipale de Tournai regardera comme un devoir d'arracher à la misère la fille d'un artiste qui, comme Lecreux, a tant fait pour la gloire de sa cité adoptive.

Un Tournaisien.

---

(1) Le conseil communal de Tournai a voté pour cet objet une somme de 6000 francs.

Esquisses biographiques

DE L'ANCIEN PAYS DE LIÉGE.

—

JEAN GUILLAUME BRIXHE.

Brixhe (Jean Guillaume), naquit le 27 juillet 1758, à Spa, bourg célèbre de la province de Liége. Dès sa plus tendre jeunesse, il manifesta un goût passionné pour l'étude des belles-lettres, mais bientôt la jurisprudence devint l'objet spécial de ses travaux. Il fit des progrès si rapides dans cette science, qu'a l'âge de dix-neuf ans, il fut admis procureur, à la cour de Spa, et en février 1780, immatriculé notaire public du pays de Liége. Une lecture assidue de productions philosophiques du XVIII.e siècle, les réflexions que lui suggéraient les évenements importants qui se préparaient en France, donnèrent à son esprit une tendance toute libérale, et firent germer dans son cœur les semences du patriotisme le plus vif et le plus éclairé.

La lutte qui venait de s'engager chez nos voisins eut d'autant plus d'attrait pour lui, que le pays de Liége se trouvait à la veille d'une commotion violente. Là, aussi, le pouvoir se débattait dans une longue agonie; une dis-

cussion peu importante, impure même à sa source, féconda les germes du mécontentement. Sous des questions d'un intérêt secondaire, l'évêque de Liége cachait des vues ambitieuses et cherchait à priver les citoyens des droits que leur accordait la constitution. On rechercha alors si le prince pouvait seul porter des édits en matière de police, ou si, pour ces édits comme pour toutes les autres modifications à apporter aux lois existantes, la délibération et le consentement des trois ordres de l'état étaient nécessaires (1).

Des démonstrations hostiles de la part du prince, une plainte en foule portée au tribunal des XXII par le citoyen que ces démonstrations avaient lésé, le rétablissement de *l'impôt des quarante patars,* aboli dans la journée d'état de 1787, eurent bientôt nationalisé la querelle et mis les partis en présence; d'autres incidents propagèrent l'agitation.

La fermentation des esprits était grande à Liége; il ne fallait qu'une secousse pour hâter un éclat que l'on pouvait retarder encore peut-être, mais qu'il n'était plus possible d'empêcher. La prise de la Bastille et le retentissement que ce fait important eut en Europe, vint enthousiasmer tous les cœurs et détermina le mouvement liégeois. Le peuple osa désirer hautement que le clergé, propriétaire de près des deux tiers du territoire, contribuât aux charges de l'état; il demanda une représentation véritablement constitutionnelle, et, comme préalable, l'abolition du fameux édit de 1684, qui avait presque anéanti le tiers-état en mettant la représentation des villes sous la dépendance du pouvoir exécutif. Quelques hommes, et Brixhe fut de

---

(1) *Dohm*, Révolution de Liége, 1 vol. in-8°. — Souvenirs de l'ancien pays de Liége, par *Gaillard;* in-8°.

ce nombre, secondèrent ce mouvement qu'avaient préparé les fameuses *Lettres de Bassenge* à l'abbé de Paix.

La révolution éclata le 18 août 1789, et la magistrature de Liége fut renouvelée selon les anciennes formes populaires; les autres villes ayant suivi cet exemple, Brixhe fut élu bourgmestre dans la commune de Spa. Il fut ensuite nommé membre et secrétaire de l'assemblée représentative de Franchimont; c'est en cette dernière qualité qu'il a publié : *Journal des séances du congrès du marquisat de Franchimont, tenu au village de Polleur, commencé le* 26 *août* 1789; Liége, J. J. Tutot, 1789, in-4.°, avec les suites; inséré en partie dans le *Journal patriotique* qui paraissait à Liége à cette époque. Ce congrès du marquisat de Franchimont, sous la présidence de M. Dethier, se distinguait par les opinions ultra-libérales et le radicalisme de tous ses membres. On doit applaudir, sans doute, au vif patriotisme, à la dignité qui régnaient dans plusieurs de ses arrêtés, à la noble énergie qui dictait ses réclamations lorsque le succès de la révolution n'était rien moins que certain; mais hâtons-nous de dire aussi que les mesures un peu irréfléchies et quelquefois violentes, prises dans le sein de cette assemblée, auraient pu nuire aux progrès de la cause révolutionnaire.

Dethier et Brixhe furent souvent députés par l'assemblée franchimontoise près la municipalité de Liége, afin de lui proposer l'exécution de différents arrêtés du congrès. Ils rédigèrent aussi plusieurs adresses remarquables, dans lesquelles ils reclamaient vivement le droit de représentation pour les campagnes, mesure importante et libérale que les Franchimontois furent les premiers à demander; on trouve ces adresses dans les différents recueils périodiques de cette époque.

En 1790, Brixhe fut élu député suppléant à l'état-tiers du pays de Liége; cette même année, il publia : *Plan de*

municipalité pour le bourg et la communauté de Spa, à suivre provisoirement à la prochaine élection et dont la ratification finale est laissée aux cinq sections. Spa, Badon et C.ᵉ, 1790, in-4° de 20 pages. Ce plan a été rédigé d'après celui qui fut publié à Liége vers la même époque.

Une réaction violente suivit de près cette courte époque de liberté. L'invasion autrichienne ramena le prince fugitif, et le peuple vit tout-à-coup ses foyers envahis, ses magistrats, ses principaux citoyens exilés. Brixhe fut proscrit par la commission impériale, comme étant l'un des quatorze premiers chefs de la révolution liégeoise; il se réfugia en France avec J. N. Bassenge et quelques autres, et y devint membre du *comité-général des Belges et des Liégeois unis.*

Son caractère exalté lui fit sans doute embrasser avec ardeur les opinions de l'un ou l'autre des clubs qui dictèrent successivement des lois à la capitale de la France; nous n'avons sur ce sujet que des renseignements trop incomplets pour que nous en fassions usage ici. Nous dirons seulement que son nom figure sur les *listes des bons patriotes* trouvées dans les papiers de Robespierre, et inserées dans le *Rapport* que Courtois fit à la Convention, en brumaire an III.

Lors de l'invasion de la Belgique et du pays de Liége par l'armée républicaine, Brixhe fut réintégré dans la municipalité de Spa et nommé, par le peuple, député à l'administration générale du pays de Liége; il s'y montra l'un des plus chauds partisans de la révolution française, et de la réunion pure et simple du pays à la France.

A la retraite de Dumouriez, Brixhe fut de nouveau forcé de se réfugier à Paris; il y fut employé dans les bureaux de la vérification générale des assignats. En prairial an II, le comité de salut public réuni à celui des finances et des assignats, le nomma vérificateur dans les départements du

Nord et des Ardennes. Par divers arrêtés des représentants du peuple, il fut envoyé en cette même qualité à la suite des armées dans les pays conquis, emploi qu'il a rempli jusqu'à la suppression des assignats.

A cette époque il commença à exercer les fonctions de défenseur officieux près les tribunaux civils et criminels des départements de l'Ourthe, Sambre-et-Meuse et Meuse-Inférieure. Une ame passionnée, une éloquence vive, jointe à une logique serrée, une connaissance approfondie des lois, lui firent bientôt obtenir dans cette carrière, les succès les plus brillants. En l'an VI, l'assemblée scissionnaire le nomma administrateur du département. En l'an VII, il fut envoyé au conseil des cinq-cents; il en fut exclu par la loi du 19 brumaire an VIII. Il revint à Liége et y continua la profession de défenseur officieux. Le 27 frimaire an IX, il fut nommé par le premier consul, avoué près le tribunal d'appel séant à Liége, et le 18 fructidor an XIII, l'école de droit de Paris lui délivra un diplôme de licencié. Les agitations continuelles qu'il n'avait presque jamais cessé d'éprouver, avaient considérablement altéré sa santé; il mourut le 25 fevrier 1807.

On a de Brixhe quelques plaidoyers remarquables par les questions importantes qu'il a su y soulever et par le talent avec lequel il les a traitées. Il a aussi travaillé à la rédaction du plusieurs recueils péridioques; nous citerons entre autres : *La tribune publique du département de l'Ourthe.* Liége, Latour, an V, in-8.°, dont il n'a paru, croyons-nous, que 18 numéros formant 312 pages.

DENIS COPPÉE.

Le pays de Liége a produit peu de littérateurs et surtout de poètes qui aient écrit purement en français; les langues anciennes, au contraire, y ont été cultivées avec succès, et plusieurs Liégeois ont droit à être mentionnés avec éloge dans l'histoire de la littérature latine chez les modernes (1). Mais en revanche, l'art dramatique y fut presque complètement négligé, et nous devons remonter jusqu'au milieu du XVI.e siècle pour trouver un nom qui rappelle quelque talent, celui de *Gregoire de Hollogne* (2). Les pièces de cet auteur sont du reste écrites aussi en latin, et c'est Coppée, croyons-nous, qui le premier, chez nous, s'est avisé d'écrire en français pour le théâtre.

Coppée (Denis) naquit à Huy vers 1580. On ne connait absolument rien de la vie de cet auteur; le peu que nous savons de lui, se rattache à sa mort; il périt en 1632, percé de coups d'épée et de mousquet, au milieu d'une campagne. Pierre de Bello, poète dramatique, né à Dinant vers la fin du XVI.e siècle, en rapportant cet événement dans une *Complainte aux muses,* placée à la fin de sa tragédie intitulée : *Vie et martyre de S.t-Eustache,* Liége 1632, in-12, n'a pas jugé convenable de nous apprendre la cause de ce meurtre; peut-être l'ignorait-il lui-même.

---

(1) Nous citerons entre autres Lambert de Vlierden et Jean Polit.

(2) Nous avons de cet écrivain trois tragédies, imprimées à Anvers, chez *Bellerus,* en 1556, *Lambertias*, *Laurentias* et *Catharina,* in-8°.

Coppée s'adonna surtout à la poésie française; mais si, comme on l'a dit, la poésie est le langage des dieux, il faut avouer que notre compatriote les a fait quelquefois parler d'une manière bien bizarre. Ce ne sont qu'anagrammes, vers anacycliques, acrostiches de la structure la plus originale; on ne sait souvent ce qu'il faut le plus admirer ou de la singularité des idées, ou des entraves que le poète s'est imposées et de la variété de ces entraves. Dans ce genre, Coppée pourrait presque disputer la palme au fameux père *de S.t-Louis,* l'auteur du ridicule poème de la *Magdeleine.* Toutes ces pièces n'ont du reste que le triste mérite de la difficulté vaincue, et nous croyons bien faire en épargnant les citations à nos lecteurs.

Outre ces poésies, Coppée composa plusieurs tragédies dans le goût des anciens mystères. Ce genre était encore neuf à Liége vers cette époque, et ces tragédies y obtinrent, à ce qu'il paraît, un très-grand succès. Coppée y déploye assez souvent de l'imagination, et la versification est quelquefois passable; c'est le seul éloge que nous accordions au poète de Huy, et nous n'imiterons pas Valère André qui compare la gloire qu'a fait rejaillir Coppée sur sa patrie à l'éclat qu'ont jeté sur Florence, les ouvrages du Dante.

Je ne finirai pas ce que j'ai à dire de cet auteur, sans mentionner une circonstance fort remarquable, la seule, peut-être, pour laquelle il m'est venu à la pensée d'écrire ces quelques lignes: la plupart des ouvrages de Coppée ont été imprimés à Rouen chez Raphaël du Petit-Val, de 1622 à 1624. Corneille était là et avait 18 ans; il a dû connaître ces tragédies, et nous croyons en effet, avoir remarqué dans le grand tragique français, quelques vers imités de notre concitoyen. C'est la seule gloire que nous désirions revendiquer en faveur de Coppée.

Je connais de lui :

1.° *La très saincte et admirable vie de Madame Saincte*

Aldegonde, patrone de Maubeuge. Tragecomédie (*sic*) par Denis Coppée, natif de Huy, pays de Liége. A Rouen. Raphaël du Petit-Val, 1622, in-8°, 4 f. lim., 48 p. de texte, plus 2 f. qui contiennent des chansons et des prières à S.te-Aldegonde.

2.° *Chansons spirituelles* composées par Denis Coppée. Rouen, Raphaël du Petit-Val, 1622, in-8.° de 7 f. non chiffrés.

3.° *Les Muses françoises avec les occupations de chacune d'icelles,* par Denis Coppée. Rouen, Raphaël du Petit-Val, 1623, de 8 f. non chiffrés; viennent ensuite huit autres feuillets contenant : Autres divers petits poèmes par ledit Coppée.

4.° *L'exécrable assassinat perpétré par les janissaires en la personne du sultan Osman, empereur de Constantinople, avec la mort de ses plus illustres favoris.* Tragédie par Denis Coppée, Huitois. Rouen, Raphaël du Petit-Val, 1623, de 76 pag. chiffrées, plus un f. pour l'errata.

Voici ce que dit Coppée de cette pièce, pag. 5 de la dédicace : « C'est une tragédie toute tragique : ceux qui la verront, auront à remercier Dieu de ce que la piété chrétienne nous éloigne autant de telles cruautez turquesques, etc. L'on ne verra en cette pièce (outre la cruelle mort d'Osman, empereur de Constantinople), qu'assassinats et corps emmoncelez les uns sur les autres. »

5.° *Pourtrait de fidélité en Marcus Curtius, chevalier romain.* Tragédie par Denis Coppée, Huitois. Rouen, Raphaël du Petit-Val, 1624, in-8.° de 55 pag.

6.° *Tragédie de Sainct Lambert, patron de Liége, dédiée à Son Altesse sérénissime,* par Denis Coppée, Huitois. Liége, Léonard Streel, 1624, in-8.° de 56 pag. Cette pièce est sans doute celle que Paquot a désignée sous ce titre : Le cruel martyre de Sainct-Lambert, patron de la ville de Liége. Tragédie imprimée vers 1620. (V. Paquot, Mémoires, fol., vol. 2.e, pag. 484).

7.° *La sanglante et pitoyable tragédie de nostre Sauveur et rédempteur Jésus-Christ. Poëme mélangé de dévotes méditations, figures, complaintes de la glorieuse Vierge, de la Magdalène et de Saint-Pierre; avec quinze sonnetz en mémoire des quinze effusions de nostre Sauveur*; par Denis Coppée, bourgeois de Huy. Liége, L. Streel, 1624, in-8.° de 184 pag. chiffrées. Paquot (ibid) a désigné cette pièce sous ce titre : La passion de nostre Seigneur Jésus-Christ. Liége, L. Streel, 1624, in-12.

Cette tragédie, qui est fort longue, n'est pas divisée par actes, parce que, dit Coppée dans un avis au lecteur, *elle est de longue haleine, et que le Sauveur de nos ames fut tourmenté sans relasche depuis sa prise au jardin jusqu'en l'arbre de la croix.* Les acteurs, ajoute-t-il, pourront la représenter en une, deux ou trois journées.

8.° *Chant triomphal de la victoire à jamais mémorable de Statlo.* Liége, L. Streel, 1624, in-8.° de 35 pag. Le nom de l'auteur n'est pas sur le titre, mais l'épitre dédicatoire à monseigneur le comte de T' Serclaes de Tilly, est signée : *Denis Coppée.*

9.° *La sanglante bataille d'entre les Impériaux et Bohêmes, donnée au parc de l'Estoile, la reddition de Prague, et ensemble l'origine du trouble de Bohême.* Tragédie par Denis Coppée, Huitois. Liége, L. Streel, in-8.° de 104 pag., dont les deux dernières sont chiffrées 105 et 103, plus trois feuillets pour la table et l'errata. Cette pièce contient quelques vers passables.

10.° *Pallas en deuil, ou plainte funèbre sur la mort de très grande et très puissante dame madame la comtesse de Rochefort, etc.*, par Denis Coppée, Huitois. A Liége, de l'imprimerie de Jean Tournay, 1626, in-8.° de 40 pages. Les pages 42 et 48 ne sont pas chiffrées.

11.° *Miracle de Nostre Dame de Cambron arrivé en l'an* 3261, le 8 *d'avril, représenté en la présente action,*

faicte par D. C. (Denis Coppée), *à l'honneur de la glorieuse mère de Dieu.* Namur, Jean Van Milst, 1647, in-12 de 31 pag., en cinq actes fort courts. Cette pièce a été publiée après la mort de l'auteur par le Père Pignewart, religieux de l'abbaye de Bonneffe, qui s'adonnait à la poésie latine.

12.° *Panégyrique de M. le comte Charles de Bucquoy.* Je n'ai vu ni cette pièce, ni la précédente : elles sont indiquées dans les mémoires de Paquot. Je puis en dire autant de la suivante.

13.° *La vie de S.te-Justine et de S.t-Cyprien,* tragédie. Liége, Jean Ouwers, 1621, in-12.

Je ne sais si l'on doit ajouter beaucoup de foi aux indications de Paquot; car, de cinq pièces qu'il annonce (n.os 6, 7, 11, 12, 13), il a estropié le titre des deux premières, et il convient de n'avoir vu que le n.° 11. —

Sources: Les ouvrages de *Coppée* — *Paquot,* Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas, vol. 2.e, p. 484. — *Valerii Andreæ,* Bibliotheca Belgica.

M. Polain.

Analyses critiques d'Ouvrages.

Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine, *ou Tableau historique, géographique, physique, statistique et archéologique de la Belgique et de la Hollande, depuis les premiers temps historiques jusqu'au XVI.e siècle; par* A. G. B. Schayes, *employé de première classe aux archives générales de la Belgique, membre de plusieurs sociétés littéraires.* Tome I. Bruxelles, 1837, in-8.° p. IV-492.

Depuis quelques années les études historiques ont pris dans notre pays un développement considérable; on y a commencé, avec une ardeur chaque jour croissante, à préparer les matériaux pour la reconstruction de nos annales, sur un plan nouveau, et plus en rapport avec les progrès de l'intelligence; mais jusqu'ici toutes les recherches ont été dirigées vers les temps modernes et surtout vers le moyen-âge, tandis que notre histoire primitive est demeurée exclue des bienfaits de ce redoublement d'activité scientifique et ne semblait pas même devoir en jouir de sitôt. En effet, cette prédilection presqu'exclusive pour les époques plus rapprochées de nous, n'a pas uniquement sa cause dans l'intérêt plus immédiat qui s'y attache, mais provient peut-être aussi de ce que ces époques ouvrent aux investigations de la science un champ plus vaste, aussi difficile sans doute, mais moins aride

et moins ingrat à exploiter. Et lorsqu'on a la perspective de puiser à pleines mains, dans les trésors de nos archives, des faits restés inconnus ou des éclaircissements et des rectifications à d'autres faits mal compris ou mal exposés, l'on conçoit aisément qu'elle fasse reculer tant soit peu devant l'idée de consacrer son temps et ses veilles à rechercher, à peser, à combiner, encore une fois après tant d'autres, les notices rares, incomplètes et souvent contradictoires, dont se compose l'histoire fragmentaire de nos premiers temps et de notre société primordiale; et cela sans espoir d'autres résultats nouveaux que ceux que peuvent provoquer une sagacité plus grande, des textes plus épurés et mieux expliqués, le reflet des lumières répandues par l'érudition de nos voisins, sur les antiquités celtiques et germaniques, enfin l'emploi de cette saine méthode de critique historique qui a pris naissance seulement de nos jours. L'apparition du livre de M. Schayes est donc pour nous un événement aussi heureux qu'inattendu. A la vérité, ce n'est point notre histoire ancienne, complète et envisagée sous toutes ses faces que l'auteur nous présente, mais il en a choisi la partie la plus importante, la plus intéressante: il a entrepris de dérouler sous nos yeux le tableau historique de notre civilisation à son berceau; et ce tableau il l'a retracé sur une échelle plus étendue, et avec une plus grande richesse de détails qu'aucun autre avant lui.

Les matériaux avec lesquels M. Schayes devait composer son livre, se trouvaient en majeure partie rassemblés et préparés déjà dans les doctes ouvrages du père Boucher, de Desroches, de Raepsaet, de Dewez, etc. Cependant il a fort bien senti qu'il ne suffisait pas de les y prendre, mais que son devoir était de remonter aux sources mêmes; aussi a-t-il soin de nous prévenir dans sa préface, qu'il a médité les historiens et les géographes grecs et latins, etc.

Ce n'est pas certainement chose d'une exécution aisée et rapide que la lecture approfondie des ouvrages, et même la vérification simple mais consciencieuse des passages de tant d'auteurs divers; le courage le plus ferme mollirait dans l'accomplissement scrupuleux de cette tâche; M. Schayes serait donc bien excusable de s'être quelque fois relâché, si malheureusement ce relâchement ne l'avait exposé à commettre des erreurs grossières. Aussi en traitant (p. 110 et 111) de la chasse chez les Celtes, il invoque à plusieurs reprises l'autorité d'Arrien dans son traité *de Venatione*, et s'imaginant que l'auteur qu'il avait vu ainsi cité était latin, il ajoute l'observation suivante: « il n'est pas besoin de dire qu'Arrien a fait la supputation en monnaie romaine, car les oboles, les drachmes, etc., étaient inconnus aux Celtes avant la domination romaine. » Si M. Schayes avait seulement ouvert le livre qu'il cite, il aurait reconnu que l'auteur s'appelait Oppien et non Arrien, qu'il avait écrit en grec, et d'après cela il eût été probablement amené à soupçonner que les drachmes et les oboles pouvaient bien être de la monnoie grecque. Du reste, cette méprise n'a guère qu'un côté plaisant; les suivantes sont plus sérieuses: il s'agit du passage capital de Posidonius sur les repas des Celtes (1), qui se trouve rapporté (p. 86 et suiv.) dans une traduction française, empruntée on ne dit pas à qui, et dont voici la teneur. « Leurs rivières (il est question des Celtes en général) et les deux mers qui les environnent *leur* fournissent aussi du poisson qu'ils assaisonnent avec du cumin et du vinaigre, car ils usent *peu* d'huile. » Le texte grec restreint l'usage du poisson aux habitants des côtes de la mer et des rives des fleuves et ajoute qu'ils employaient pour assaisonnement le *sel*,

(1) Ap. Athen. IV, p. 151. E.; et dans Bake, *Posidonii reliq.*, p. 136.

le cumin et le vinaigre, mais qu'ils n'usaient *pas* d'huile (1). La traduction du passage continue ainsi : « lorsqu'ils sont un certain nombre à table, la coutume est de s'asseoir en *demi-cercle* (il y a dans le grec *en cercle.*). Au milieu, comme à la place d'honneur, se met le personnage le plus distingué par sa valeur par sa naissance et ses richesses (le grec porte par sa valeur *ou* par sa naissance *ou* par ses richesses)... Le domestique chargé de cette fonction apporte *dans chaque main* (ces mots ne sont pas dans le texte) un vase de terre ou d'argent semblable à une marmite et rempli de vin. » Mais il est aussi arrivé à M. Schayes de ne pas exprimer ou de n'exprimer qu'incomplètement le sens du texte, alors même qu'il l'avait sous les yeux et qu'il le reproduisait : témoin le passage de Tertullien cité à la page 135, note 4, d'après lequel l'auteur avance que les Celtes *allaient* aux tombeaux des héros, tandis que le texte dit de plus que cette visite se faisait pendant la nuit, *apud virorum fortium busta... obnoctare.* Dans une peinture de mœurs, de pareils traits ne doivent pas être mutilés. Je me permettrai ici une observation qui trouve sa place dans la partie générale de ma critique : M. Schayes a, sans contredit, beaucoup de lecture, mais je ne le crois pas philologue ; je ne prétends pas d'ailleurs lui en faire un reproche, puisque, par la spécialité de ses travaux, il a bien acquis le droit d'être demeuré un peu étranger à de fortes études classiques. J'ai puisé les éléments de ma conviction à cet égard dans plusieurs endroits de son livre, dont

---

(1) J'aurais pu emprunter le redressement de cette erreur à l'auteur lui-même qui, une page plus haut, avait dit : « Ils préparaient, suivant Posidonius, le poisson avec du sel, du vinaigre et du cumin, mais sans huile, parce qu'elle était trop rare et trop chère. » Une pareille contradiction, qui n'est pas l'unique exemple qu'il eût été possible d'alléguer, dénote quelque précipitation dans la rédaction de l'ouvrage.

j'indiquerai seulement un ou deux. Nous lisons à la page 457 : « les greffiers de la ville, appelés dictateurs (du mot *dictare.*) » Les greffiers des municipes sont nommés *scribæ, censuales, tabularii, tabelliones, logographi,* mais nulle part, que je sache, *dictatores;* l'étymologie du mot eût dû faire naître des soupçons sur la chose même. Ailleurs (p. 161), l'auteur se donne beaucoup de peine pour démontrer le peu de fondement du reproche que Tacite adresse aux Germains, d'être d'une insolence sans bornes dans la victoire et la prospérité et de se laisser facilement abattre par les revers; mais il convenait de faire ici une distinction entre Tacite historien et Tacite orateur; en effet, les paroles qu'il attaque, sont mises par l'écrivain romain dans la bouche de Germanicus, exhortant ses soldats à marcher contre les Germains, et ayant intérêt par conséquent à atténuer, même aux dépens de la vérité, l'opinion formidable que les Romains s'étaient faite de leurs ennemis. A propos de l'étymologie du nom de Germain (p. 30 et suiv.), M. Schayes se prononce d'une manière catégorique pour une opinion qu'il fonde sur une leçon d'un passage de Tacite de l'édition d'Oberlin; avec un peu plus de tact philologique cependant, il eût senti qu'au milieu de cette fluctuation des variantes, il était nécessaire de donner à son opinion une forme dubitative; car tant s'en faut que la leçon d'Oberlin soit la meilleure, qu'elle a été abandonnée dans des éditions plus récentes et plus estimées, notamment dans celles de Walter et de Ruperti.

Nous blâmerons encore M. Schayes d'avoir cité quelquefois, seulement pour le plaisir de les réfuter ou de faire parade d'érudition, des opinions réfutées déjà et oubliées depuis long-temps et qui n'ont même jamais joui d'aucun crédit; telle est l'hypothèse de Lescalopier sur le culte de la Vierge chez les anciens Gaulois, hypothèse

à laquelle notre auteur a fait certainement trop d'honneur encore, en la rapportant pour la qualifier de singulière et de ridicule. Nous eussions voulu aussi qu'il ne se fût jamais départi d'une juste sévérité dans le choix des sentiments divers qu'il avait à mentionner sur des questions controversées. Ainsi, par exemple, relativement à l'origine du mot *Germains*, au lieu des opinions de Dom Calmet, d'Erasme, de Goropius Becanus, nous eussions vu avec plaisir, ne fut-ce qu'à cause de l'importance qu'elles obtiennent aujourd'hui dans le monde savant, figurer celle du célèbre orientaliste De Hammer (1), qui dérive ce nom du mot persan *Dsjerman*, *Dschermani* (Γερμάνιοι dans Hérodote, I, 125), et celle qui regarde *Germani* comme l'équivalent de *fœderati* et s'appuie sur les noms imposants de Huschke, Anton, Beck, Ritter, Schlegel, Passow et autres.

Je terminerai ces observations générales sur l'ouvrage de M. Schayes par une dernière remarque, concernant la forme. Dans la citation de ses autorités, M. Schayes a ressuscité, la plupart du temps, le procédé en usage jadis, mais abandonné avec raison de nos jours, qui consiste à ne désigner que le nom de l'auteur ou de l'ouvrage, avec mention du livre seulement, sans autre indication plus précise (2). Avec un pareil système de citations, force est au lecteur, qui a conçu quelque doute, de se résigner à croire l'écrivain sur parole, ou de se condamner à parcourir tout un livre ou tout un volume pour trouver l'endroit suspect. D'autres fois pour-

---

(1) Dans Kruse's *Archiv für alte geschichte*, etc., B. I. Heft, 2, p. 124.

(2) Exemples : Pausanias, Dion, Cassius et Suidas (p. 5); Strabo, liv. IV; Servius ad Æneid. ad finem; Tzetzes Schol. Lycophron (p. 16); Tite-Live, lib. V; Polyb., lib. II (p. 22); Athen., l. XIII; Diodor. Sic., l. V (p. 64).

tant M. Schayes cite les mêmes ouvrages d'une manière beaucoup plus précise (1); il est d'autant plus à regretter qu'il n'ait pas pris garde à cette disparate, qu'elle est ordinairement le cachet qui trahit l'érudition d'emprunt, et qu'une critique malveillante pourrait s'en emparer pour faire à l'auteur un injuste procès.

Maintenant, après ce préambule un peu long, j'arrive à l'analyse de l'ouvrage. Le premier volume, le seul publié jusqu'ici, comprend le premier livre, qui est divisé en deux parties, dont l'une est consacrée à la Belgique avant sa conquête par les Romains, et l'autre s'occupe de la Belgique pendant la domination romaine.

L'ouvrage commence par des recherches sur l'étendue de la Celtique, sur l'origine des habitants et sur leurs émigrations. Le nom de Celtique n'a pas toujours été appliqué par les Anciens (2) à une contrée invariablement déterminée; ils l'ont donné à une étendue de pays tantôt plus vaste tantôt plus resserrée. Mais toujours est-il vrai que la Belgique faisait partie de la Celtique, renfermée dans ses justes limites. Les Anciens ne savaient rien de certain sur l'étymologie et l'origine du nom de Celtes, pas plus que sur l'origine de la nation celtique elle-même; tout ce qu'ils nous en apprennent se réduit à des fables dont l'historien doit pourtant tenir compte, parce qu'au fond se cache presque toujours quelque lueur de vérité. Dans cet état des choses, le champ est resté ouvert aux

---

(1) Ainsi par ex : Athen, l. V, ch. 18 (p. 89); Tite-Live, l. VII, c. 24; Servius ad Æneid., l. II, v. 682 (p. 107).

(2) Je crois utile de remarquer en passant que M. Schayes, avec d'autres auteurs, se trompe en avançant (p. 4, note 2) qu'Hérodote est le plus ancien écrivain grec parvenu jusqu'à nous, qui ait parlé des Celtes; il en est déjà fait mention dans un fragment du logographe, Hécatée de Milet.

hypothèses des modernes; celle que M. Schayes met en avant me paraît fort plausible et renverse d'une manière décisive l'opinion par trop systématique du célèbre écrivain français Thierry.

Au moment où commence à poindre le crépuscule de notre histoire, les Celtes avaient déjà abandonné nos contrées, se retirant forcément devant des peuplades germaniques qui vinrent occuper leur place. Le chapitre II de l'ouvrage est consacré à l'examen de cet événement, sur lequel nous manquons de beaucoup d'éclaircissements désirables: l'époque même où il a eu lieu est demeurée enveloppée de ténèbres; toutefois, il est très-probable que cette expulsion des Celtes de la Belgique arriva, comme l'avance M. Schayes, entre les années 200 et 130 avant J.-C. L'auteur insiste fortement sur ce point, que l'expulsion des Celtes fut complète; cette circonstance découle des paroles formelles de César (II, 4), et avait déjà été signalée entre autres par Desroches (pag. 3). Si donc M. Schayes avance que le premier il a tracé une ligne de démarcation exacte entre les Celto-Belges et les Germano-Belges, son assertion ne doit pas être prise à la lettre, mais bien dans le sens que j'indiquerai plus bas.

Dans le troisième chapitre, l'auteur cherche à déterminer la position géographique des peuples de la Belgique avant la domination romaine, notamment à partir de l'invasion germanique (car cette fixation est impossible relativement aux Celto-Belges). Ce point est aussi enveloppé de beaucoup de vague, et permet l'existence simultanée de plusieurs systèmes. Je ne doute nullement que les déterminations proposées ou adoptées par M. Schayes, n'obtiennent l'assentiment de beaucoup de personnes, quoique pour ma part je ne puisse les approuver toutes. Par contre, je n'hésite pas à faire un mérite particulier à notre savant compatriote, d'avoir rejeté les Morins hors des limites de la Belgique actuelle.

Les chapitres V et VI sont les plus importants, et par leur étendue (ils composent à eux seuls plus des deux cinquièmes du volume) et par la nature des matières traitées : ils nous retracent les qualités physiques et morales, les mœurs, les usages, le culte, l'industrie, etc., des Celto-Belges d'abord, et ensuite des Germano-Belges. Nous avons vu plus haut que nous manquions de renseignements historiques sur les Celtes, habitant la Belgique; ils sortent donc du domaine de notre histoire; mais leur état social, qu'il est permis de retracer jusqu'à un certain point à l'aide de l'analogie, doit-il également en être exclu? c'est ce qu'avaient cru jusqu'ici tous nos auteurs, mais c'est ce que n'a pas pensé M. Schayes. Pour ma part, je partage pleinement son avis quant au fond de la chose même, toutefois j'ai quelques remarques critiques à faire sur la manière dont il l'a traitée. Les notices qui doivent servir à tracer ce tableau sont non-seulement étrangères aux Celtes de la Belgique, mais elles appartiennent encore à une autre époque; les transporter toutes indistinctement sur ceux-ci, est donc s'exposer à leur attribuer une civilisation qui ne fut jamais la leur. Il existe sans doute dans la physionomie des peuples des traits qu'une suite de siècles n'altère pas; il y a des institutions profondément enracinées dans le caractère national, qui participent à sa fixité, mais il s'en trouve aussi d'autres qui subissent l'influence progressive de la civilisation, et qu'un siècle ne transmet pas au siècle suivant dans l'état où il les a reçues de celui qui l'avait précédé. M. Schayes n'a pas cru devoir tenir compte de cette différence. Son chapitre IV est une exposition succincte, mais complète, de tout ce que nous connaissons de la civilisation celtique et conviendrait parfaitement à un ouvrage sur la nation des Celtes en général. Il résulte de ce caractère de généralité, qu'il s'appliquerait aussi bien à toute autre partie de la Gaule

qu'à la Belgique, car si nous y trouvons quelques faits exclusivement propres à notre pays, il en est d'autres qui ne le concernent nullement. Pour se convaincre de cette vérité, que l'on jette un coup-d'œil sur les §§ 2 et 9, qui traitent de l'économie rurale et de l'industrie, et, par exemple, sur ce qui y est dit de la culture du figuier et de l'olivier (1).

Passons maintenant aux Germano-Belges. « Si dans le » chapitre précédent, dit l'auteur, nous avons osé attri- » buer aux Celto-Belges une grande partie des mœurs et » des usages des Gaulois en général, nous pouvons, avec » plus de raison encore, rendre communs aux Germano- » Belges le culte et la vie privée des habitants de la grande » Germanie; car, fiers de leur origine, les Germano- » Belges conservèrent intacte les traditions et les mœurs » de la mère-patrie, et ne se confondirent jamais avec les » Celtes, dont ils habitaient le territoire. » On voit que M. Schayes donne aux Germano-Belges une civilisation purement germanique, sans aucune influence celtique, et c'est en cela qu'il a eu raison d'avancer qu'aucun auteur moderne avant lui n'avait tracé une démarcation aussi tranchée entre les Celto-Belges et les Germano-Belges. Toutefois l'auteur me permettra de ne pas adopter son

(1) M. Schayes, résumant ici les recherches spéciales qu'il a publiées ailleurs sur la culture de la vigne en Belgique, avance (p. 82) que ce n'est guère qu'au XII.e siècle qu'on la voit introduite dans le Brabant, la Flandre, le Tournaisis et la province d'Anvers. Il paraîtrait au contraire qu'elle aurait déjà été connue anciennement dans la Flandre orientale; c'est du moins ce qui résulte de la découverte dans une tourbière à Beveren, près d'Audenaerde, de vignes, avec leurs sarments symétriquement plantées. Les autres objets trouvés au même endroit appartiennent évidemment à la période germanique. Voyez De Bast, *Recueil d'Antiquités romaines et gauloises*, pag. 122.

avis (1). Cette supposition d'absence de toute influence des Celtes sur les Germains de l'ancienne Belgique, avec lesquels ils étaient continuellement en contact et en relation, n'est pas seulement contraire au principe de civilisation, d'après lequel le moins civilisé se forme sur celui qui l'est davantage, mais contredit encore les témoignages historiques. En effet, Hirtius rapporte que les Tréviriens avaient perdu de la férocité des Germains, et si César (II, 5) dit des Nerviens seulement qu'ils avaient proscrit tout commerce d'objets de luxe, interdit l'entrée de leur pays aux marchands étrangers et défendu l'usage du vin, c'est que probablement il n'en était pas de même des autres Germano-Belges. Les Nerviens eux-mêmes ne poussaient pas la haine de l'étranger jusqu'à rejeter l'adoption d'un usage avantageux. On raconte que quand ils attaquèrent le camp de Quintus Cicéron, ils avaient déjà appris des prisonniers romains à assiéger les places d'une manière plus conforme aux règles de la tactique militaire. Qui peut donc répondre que les Germano-Belges, dès l'époque de leur établissement en Belgique, n'aient pas déjà fait quelques emprunts à l'art militaire des Celtes, qu'ils avaient eu occasion de connaître dans leurs guerres d'invasion. Ainsi les Tréviriens, contre l'usage des peuples germaniques, avaient une cavalerie excellente et en grand crédit chez les Gaulois (César, II, 24). Il est donc permis de douter que tout ce qui est dit, au § VI, des armées, des armes et de la tactique militaire des Germains soit entièrement applicable aux Germano-Belges. Un point où le système de démarcation de l'auteur semble surtout être en défaut, c'est l'économie rurale. En lisant, par exemple,

(1) Desroches pensait comme moi; voyez les développements de son opinion dans ses *Recherches sur l'ancienne Belgique*, pag. 198 et suiv., édit. in-4°.

ce qui y est dit des plantes légumineuses et des arbres fruitiers, d'un côté chez les Celtes, de l'autre chez les Germains, si l'on n'a pas oublié qu'il s'agit d'un seul et même sol, ne s'imaginerait-on pas que les peuplades germaniques, en s'établissant dans notre pays, en ont extirpé les productions du sol, pour les remplacer par celles de leur patrie primitive. C'est pourtant ce dont je ne pense pas que M. Schayes ait eu l'idée; car il doit regarder à plus forte raison comme vrai, relativement aux productions de la terre, ce qu'il avance (p. 169) de leur culture, que les Germano-Belges en auront adopté les différentes espèces usitées par les Celto-Belges.

Le jugement que j'ai porté sur le chapitre IV, je l'appliquerai au chapitre V. Parmi les choses que ce chapitre contient, beaucoup me paraissent des hors-d'œuvre, et ne sauraient trouver place que dans un ouvrage général sur les Germains. Telle est ma manière individuelle de voir, mais je n'ai pas la prétention de croire qu'elle soit la bonne. M. Schayes a pensé autrement et il a le droit d'être jugé du point de vue où il s'est placé. Je dirai donc que ces deux chapitres offrent à la curiosité des lecteurs, sur la société celtique et germanique, une foule de renseignements que l'on ne trouve que dans des ouvrages peu répandus ou inacessibles à beaucoup de nos compatriotes, et que sous ce rapport beaucoup de personnes peut-être auraient été fâchées que l'auteur eût partagé mon sentiment. Je ne puis m'empêcher cependant d'exprimer le regret que M. Schayes n'ait pas connu ou plutôt qu'il n'ait pas eu à sa disposition, plusieurs ouvrages importants, publiés en Allemagne, et dont la lecture, je n'en doute pas, aurait modifié ses idées sur plusieurs points relatifs aux Germains (1).

---

(1) Je citerai entre autres les ouvrages d'Adelung, de Barth, de

Dans les deux chapitres suivants, qui terminent la première partie du livre I, l'auteur, après avoir décrit l'état physique de la Belgique, se livre à des recherches sur sa population à la même époque. Aidé des lumières de la statistique, il établit avec beaucoup de sagacité et au moyen de calculs neufs et judicieusement déduits, que le nombre des Germano-Belges ne s'élevait guère au-dessus de 250,000. — Ce qui suit, pour prouver que la population de presque toutes les contrées de la terre était beaucoup moindre dans les temps anciens que de nos jours, aurait pu, me semble-t-il, être si non omis, du moins abrégé, sans que le système de l'auteur en souffrit.

Nous arrivons à la partie de l'ouvrage qui traite de la Belgique pendant la domination romaine. Cette partie s'ouvre par un résumé succinct des événements qui ont signalé sa conquête par César. L'auteur y trouve l'occasion de toucher plusieurs questions importantes et obscures de géographie ancienne. Suivent un exposé du repeuplement de la Belgique par de nouvelles colonies germaniques, sous Auguste et ses successeurs, et la détermination des limites des différents peuples belges à l'époque romaine. Toute cette partie (chap. I-III) est traitée d'une manière très-satisfaisante. Je regrette de ne pouvoir accorder le même éloge au chapitre IV, qui s'occupe de la condition politique et de l'état administratif de la Belgique sous la domination romaine. D'abord M. Schayes blâme les auteurs qui ont écrit avant lui, de ce qu'ils n'ont établi

---

Luden, de Menzel, sur l'histoire; d'Eickhorn sur l'histoire du droit; de J. Grimm sur les antiquités du droit; de Rogge sur la procédure; d'Anton et de Jacobi sur l'économie rurale, et par rapport à la mythologie, ceux de Bergner, de Legis, de Hachmeister, de Barth et de Grimm, tous postérieurs au livre de Mone, dont M. Schayes a eu tant à se louer.

aucune distinction entre l'état politique des Germano-Belges et celui des autres habitants de la Gaule. Mais ce reproche est-il tout-à-fait bien fondé? C'est ce que je ne crois pas, et ma conviction résulte du livre même de M. Schayes. En effet, il convient que la Belgique, comme les autres parties de l'empire, était soumise à la circonscription territoriale et administrative, établie par Auguste et ses successeurs (p. 454). Quelle différence pouvait-il donc exister encore entre deux pays sur lesquels avait passé le niveau du régime provincial de Rome? Nulle autre, je pense, que celle qui résultait du nombre plus ou moins grand de localités privilégiées qu'ils renfermaient. Or, suivant l'auteur, il y avait en Belgique des municipes et des cités libres (p. 456), de même que l'on sait qu'il s'en trouvait dans le reste de la Gaule. Mais ici il y avait de plus des peuples non privilégiés, c'est-à-dire, sur lesquels pesait de tout son poids le joug de l'administration provinciale (*provinciales*), tandis que dans le système de M. Schayes, tous les Germano-Belges jouissaient de la condition de peuples libres. Dans cette circonstance unique et purement accidentelle réside donc toute la distinction; et cette distinction, les devanciers de M. Schayes ne pouvaient la faire, puisqu'ils ne regardaient pas tous les Germano-Belges comme des peuples libres. Quant à moi, je persisterai à demeurer de leur opinion, jusqu'à ce qu'on ait infirmé le témoignage de Pline (Hist. nat. IV, 31, 17), qui n'accorde aucunement cette qualité aux Toxandres, aux Tongrois, aux Suniques, ni aux Bétasiens, et il est à remarquer que probablement l'écrivain romain, en faisant le recensement géographique de ces différents peuples, n'indiquait leur état politique que d'après des documents authentiques et officiels. Selon l'auteur, les Ménapiens auraient joui d'une liberté plus étendue encore que les autres Germano-Belges, puisqu'ils

n'auraient même jamais subi le joug de Rome. Cette opinion sur la non-soumission des Ménapiens, mise en avant d'abord par Vrédius et Poutrain, développée ensuite par Raepsaet, a reçu dans le livre de M. Schayes le complément de preuves sur lesquelles elle puisse jamais s'appuyer. Que les Romains aient eu des établissements fixes dans les Flandres, c'est ce qui ne saurait être démontré et ce qui du reste est peu vraisemblable; mais ce qui est bien moins vraisemblable encore, c'est que ces mêmes Romains, après que leur domination eut pris racine dans les Gaules, aient souffert qu'un petit peuple, avec lequel ils entretenaient du reste des relations commerciales, continuât à braver leur puissance. Quant à la civilisation romaine, peut-on douter un instant qu'elle ait pénétré dans cette partie de la Belgique, à la vue des débris que le sol en a déjà rejetés de son sein, et qui sont étalés dans nos musées (1).

Puisque M. Schayes admettait pour condition politique des Germano-Belges, celle de peuples libres, il aurait dû, me semble-t-il, tâcher de déterminer avec plus de précision et de mettre davantage en relief la nature des relations des cités libres avec le gouvernement de Rome. Car bien que le titre de *libres* semblerait avoir assuré à ces cités une juridiction entièrement indépendante, il n'est cependant que trop vrai qu'on appelait des jugements, prononcés dans ces localités (2), à la décision du gouverneur provincial, et que les habitants n'échappaient pas

---

(1) Je reprendrai peut-être un jour l'examen de cette question. En attendant je renvoie ceux qui se sentiraient entraînés par les arguments de mes adversaires à la préface du chanoine De Bast, *Antiquités romaines* et *gauloises*, p. XI-XVI.

(2) A Athènes, par ex.; *voyez* Boeckh, *Corp. Inscriptionum græcar.* vol. I, n.° 355.

à la juridiction criminelle du magistrat romain (1). Une circonstance surtout avait besoin d'être rapportée par l'auteur, c'est que cette autonomie des cités disparut vers la fin du III.e siècle de notre ère (2).

La critique ne peut non plus passer sous silence l'exposition sommaire du régime municipal. Cette exposition est incomplète; il y règne de la confusion dans l'énumération des divers magistrats : la hiérarchie des pouvoirs par exemple, n'est nullement observée. On y trouve en outre plusieurs inexactitudes : telle est l'origine du mot «*Décurions*, ainsi nommés parce qu'ils étaient au nombre de dix» (p. 456), tandis qu'on ne saurait citer et qu'il n'a peut-être jamais existé un seul de ces conseils (*curia*) composé de dix membres seulement (3).

Ce chapitre se termine par un abrégé chronologique des annales des Francs depuis le III.e jusqu'au VI.e siècle.

Enfin le chapitre V, le dernier du volume, contient des recherches sur la population de la Belgique durant la domination romaine, ainsi que sur la population et l'état des Gaules à la même époque.

Voilà un aperçu de l'ouvrage de M. Schayes; si je l'ai donné si pâle et si peu substantiel, c'est que la richesse des détails a échappé à l'analyse. On aura remarqué sans doute, que dans ce compte-rendu il a été fait une part bien large à la critique; ceci ne provient pas certainement

---

(1) Fragm. 7, § 2, Dig. de captivitate, 49, 15.

(2) *Voyez* Spanhemii, *Orbis Romanus*, II, 7, 16.

(3) Cette erreur provient sans doute de ce que l'on aura mal compris la définition de Pomponius, fr. 239, § 5, Dig. de verborum significatione, 50, 16. « *Decuriones* quidam dictos aiunt ex eo, quod initio, quum coloniæ deducerentur, decima pars eorum qui ducerentur, consilii publici gratia conscribi solita sit. » *Voir* sur les différentes étymologies du mot F. Roth, *de re municipali Romanorum*, lib. II, c. 2, p. 65 et suiv.

de ce que l'ouvrage offre plus de choses à reprendre qu'à louer; mais qu'on veuille bien se rappeler d'abord que la science gagne rarement à la louange, au lieu que la critique lui est presque toujours profitable. D'ailleurs M. Schayes n'en est pas à son début, il n'a pas besoin d'indulgence et d'encouragements; ce qu'il a fait déjà nous donne le droit d'être sévères à son égard. Aussi M. Schayes lui-même, je l'espère du moins, ne se méprendra pas sur le caractère de mes observations. Il sentira que ce sont simplement des avertissements, des conseils que j'ai cru pouvoir hasarder, et nullement des leçons que j'ai voulu lui donner (en effet le rôle de docteur m'irait fort mal, à moi, dans une matière qui n'a fait qu'accidentellement l'occupation de ma vie littéraire). Il y verra en outre une marque du vif intérêt que je porte à son ouvrage et de la haute estime que je professe pour son zèle et son érudition.

J. E. G. Rouez.

The Origin of the Dutch: *with a sketch of their language and literature, and short examples, tracing the progres of the language, by the Rev. J. Bosworth.* London, Longman, Rees, etc., 1836; gr. in-8.° de 32 pages.

Enfin la Belgique et sa langue commencent à être regardées à l'étranger comme un peu plus dignes d'attirer l'attention, grâces aux efforts constants de nos littérateurs, qui ont senti que la nationalité ne s'acquiert et ne se constitue pas seulement par des traités, mais encore par un sentiment d'unité qu'il faut tâcher d'inculquer dans les masses, en répandant la connaissance de ce que nous avons été, et par conséquent de ce que nous pouvons devenir encore. Après avoir été trop long-temps le théâtre de guerres intérieures et extérieures qui auraient ruiné complètement toute autre contrée que la fertile Belgique, nous nous sommes vus balottés d'une puissance à l'autre, et naturellement notre amour-propre et notre dignité ont dû être froissés dans ces luttes. Aujourd'hui presque tous les points qui forment la nationalité, doivent être réunis avec soin au milieu des débris étrangers, et c'est à quoi nous devons travailler.

Voici qu'un savant anglais, le rév. J. Bosworth, par suite de recherches faites sur la langue anglo-saxonne, vient de publier un opuscule des plus intéressants, mais tiré seulement à cent exemplaires, sur la langue et la littérature flamande, qu'il prouve, ainsi que nous le verrons plus loin, n'être autre chose que l'ancienne langue de la Hollande et d'une grande partie des Pays-Bas, où elle a conservé son type primitif; tandis que les Hollandais ont cherché à l'affilier plus intimement à l'allemand, au lieu de lui laisser son premier cachet. Je crois qu'il n'est pas sans intérêt de donner une analyse

détaillée de ce livre, qui ne pourra être lu que par bien peu de personnes, à cause du petit nombre d'exemplaires qui se trouvent dans le commerce.

The Origin of the Dutch : with a sketch of their language and literature and short examples, tracing the progress of the language. Tel est le titre de ce petit volume de 32 pages, qui contient la matière d'un gros volume, comme le dit l'auteur lui-même dans sa préface.

Après quelques considérations sur l'importance philosophique du langage, il avance que l'histoire, les recherches des plus profonds géologistes, les investigations des hommes les plus savants, et l'examen attentif des phénomènes de la nature confirment ce que Moïse nous rapporte sur cet objet : *Erat autem terra labii unius, et sermonum eorumdem.* Il cite plusieurs preuves et plusieurs ouvrages d'un grand poids. Passons maintenant à la division des langues. Quelque soit la diversité d'opinion sur la grande variété des langues, les plus savants philologues les ont généralement divisées en classes. L'une d'elles est appelée *Sémétique,* une autre *Japhétique* ou Caucasienne, ou bien encore *Indo-germanique.* Le sanscrit se trouve à la tête de cette division, comme étant probablement le plus semblable à la langue-mère. On sait que le sanscrit est ce langage riche et flexible dont on découvre encore chaque jour des monuments littéraires, et qui jadis se parlait dans tout l'Indostan, depuis le golfe du Bengale jusqu'à la mer d'Arabie, et depuis l'extrémité méridionale du pays jusqu'aux montagnes de Himalaya, au nord. Le sanscrit contient les racines des diverses langues européennes, du latin, du grec, du celtique, du germain et du slavon. L'Europe fut graduellement occupée par des populations venues de l'Est. Les Celtes furent des premiers à quitter l'Asie; ils se répandirent par des émigrations successives sur une partie considérable de l'Europe : les anciens Bre-

tons en faisaient partie. Conquis d'abord par les Romains et par les Saxons, leurs débris se retirèrent dans le pays de Galles.

Les tribus teutonnes, germaines ou gothiques furent la seconde source de la population de l'Europe.

Les peuplades qui vinrent en troisième lieu se répandre en l'Europe, sont les Slavons ou Sarmates.

Maintenant remarquons bien que les tribus d'origine celtique qui arrivèrent les premières, sont très-distinctes des tribus teutonnes ou germaines, qui n'émigrèrent qu'après. La langue apportée en Europe par la grande famille teutonne, germaine ougothique, se divise en deux grandes branches : le scandinave, qui produisit l'islandais, le danois, le suédois, le norwégien, etc., et la branche germanique, qui comprend non-seulement l'anglo-saxon, le frison, l'ancien saxon, mais encore leurs dérivés immédiats, l'anglais, le flamand, le hollandais et le bas-allemand. Quant à ce qu'on désigne sous le nom de haut-allemand, ce dialecte s'est combiné avec le mœso-gothique.

Nous avons dû nécessairement entrer dans ces détails préliminaires pour bien faire comprendre ce qui va suivre sur la langue hollandaise ou flamande, son caractère et son histoire. Nous croyons en passant pouvoir faire observer ici qu'il est singulier de voir le révérend J. Bosworth avancer que des preuves solides attribuent aujourd'hui l'invention de l'imprimerie à Laurent Koster, de Harlem, tandis que cette opinion est, ce nous semble, entièrement abandonnée par les bibliophiles. Revenons à la langue flamande (1). Son caractère

(1) L'auteur se sert du mot *Dutch*, comme on a pu le voir dans le titre, mot qui pour lui représente aussi bien le flamand que le hollandais (Voir la page 17, § 11); nous emploierons donc de préférence le premier de ces noms.

distinctif est l'énergie. Si elle n'est pas douce, elle a de la dignité, beaucoup de ressources, et une grande richesse dans la composition de ses mots. Les mots techniques, que les Anglais et les Français empruntent aux langues étrangères, sont formées en flamand de racines flamandes, comme *sterrekunde, taelkunde, telkunst, aerdrykskunde,* et une foule d'autres.

Comme preuve de l'affinité d'origine avec l'anglais, le flamand présente des exemples frappants. Ayant encore beaucoup à citer, nous nous contenterons de ce proverbe:

Als de wyn is in de man,
Is de wysheid in de kan.

Qui se traduit en anglais :

As (when) the wine is in the man,
Is the wisdom in the can.

Du reste, la lecture des anciens auteurs anglais et flamands ne peut manquer d'apporter la conviction sur cette extrême ressemblance.

Plus les exemples pris dans les langues teutonnes sont anciens, plus leur analogie est grande, ce qui prouve qu'originairement elles viennent d'une même source. Le plus ancien monument de notre langue est une traduction des Psaumes, faite vers l'an 800; le rapprochement du flamand d'aujourd'hui avec celui de ce temps fera voir que le changement est peu considérable.

PSAUME 56. 2-3.

1.° Begenadig my, God! Begenadig my; want op U vertrouwt myne ziel. In de schaduw uwer vederen zal ik vertrouwen tot dat het onregt moge voorbygaen.

2.° Roepen zal ik tot den hoogsten God, God die my wel deed.

1.° *Ginathi mi, Got! ginathi mi, wanda an thi gitruot sila min. In an scado fitheraco thinro sal ih gitruon untis farliet unrecht.*

2.° *Ruopen sal ic te Gode hoista, got thia wala dida mi.*

Ici le révérend J. Bosworth, se servant de l'ouvrage de M. Willems : *Verhandeling over de Nederduitsche taelen letterkunde,* et donnant aux connaissances et aux sentiments patriotiques qui animent cet auteur pour sa langue maternelle, tous les éloges qu'il mérite, présente des extraits de la charte de Bruxelles de 1229, pour confirmer ce qu'il a déjà avancé : 1.° que le flamand a peu dévié de sa source, le dialecte teuton ou germain; 2.° qu'il est très-semblable à l'anglais.

Nous sommes arrivé maintenant à un des poèmes satyriques qui, après l'œuvre du Dante, a fait le plus de bruit au moyen-âge, le soi-disant roman du *Renard.* L'auteur partage l'opinion soutenue avec tant de succès par M. Willems, dans le *Messager des Sciences et des Arts,* que l'original de cet ouvrage est en ancien dialecte flamand. Ceci est d'ailleurs mis hors de doute par la publication du manuscrit que le gouvernement belge a acheté à Londres, et dont l'édition a été faite par M. Willems. Ce poème, composé vers 1250, fournit un point de comparaison très-curieux avec notre langue actuelle. Nous n'entrerons pas dans de plus longs développements sur ce sujet qui a occupé tant de savants, et où M. Bosworth suit la préface mise en tête de la traduction en vers flamands modernes, donnée par M. Willems, en 1834.

Il passe ensuite à un court examen de nos anciens poètes, Jacques Van Maerlant, Melis Stoke, Jean Van Heelu, etc.

Maerlant a été regardé jusqu'ici comme le père de la poésie flamande. Né probablement à Damme, en 1235, il se distingua comme philosophe et orateur. Il me semble que l'auteur aurait pu donner quelques extraits

de ce poète qui, malgré les six siècles qui nous séparent, est encore bien compris par tout Flamand qui connait un peu sa langue. Est-il beaucoup de nations qui puissent dire la même chose de leurs anciens auteurs?

Le principal ouvrage de Maerlant, son *Spiegel historiael*, peut certainement être comparé, pour le bon sens et la philosophie qui y règnent, à ce qu'on trouve de mieux à cette époque. C'est afin que le lecteur étranger eut pu se convaincre de ceci, qu'il est à regretter que l'auteur de l'ouvrage que nous analysons, se soit contenté d'un simple extrait de huit lignes. Quoiqu'il en soit, nous avons déjà bien des grâces à lui rendre pour avoir fait connaître aux Anglais, si fiers de leur littérature, que la nôtre n'est pas aussi pauvre que les étrangers ont voulu le croire jusqu'à présent. Il est vrai que comme langue usuelle, le flamand ne se parle guère hors du pays, mais quelle source de jouissances nouvelles ne peut-elle pas offrir à l'homme de lettres, et quelle facilité pour étudier les autres langues du nord? Cats seul est une mine féconde en bonnes plaisanteries, en sages conseils, en vraie philosophie. *He is the poet of the people*, dit Borsworth, *every where practical, and useful, every where original, and often sublime.* Aveu remarquable dans un étranger, et qui est bien propre à nous faire rougir de nos préjugés contre notre langue maternelle.

L'auteur finit par des remarques sur des poètes modernes hollandais et sur les différents dialectes de cette langue, se rapprochant tous plus ou moins de l'anglo-saxon.

De tout ceci nous concluerons que des différentes variétés produites par les langues mères, aucune n'a conservé autant de ressemblance avec ses dérivés que la langue germanique. Aussi l'allemand, le flamand, le hollandais, connait-il communément plus d'idiômes qu'aucun autre peuple.

Octave Delepierre.

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE DE LA BELGIQUE.

Historisch bewys over het leven van den heyligen en roemweerdigen Bonifacius, gebooren te Brussel, gewezen bisschop van Lausanne, belyder der H. Kerk, en overleden in het klooster Terkameren in het jaer 1260. Als ook over den geest en zeden der dertiende eeuw, door J. F. Commun, priester. Brussel, M. Van der Borght, 1837. In-12, de 200 pages.

Geschiedenis van Vlaenderen, gevolgd van eene afzonderlyke verhandeling zoo over den oorsprong als de benaming onzer steden, parochien of gemeenten; door P. Lansens, bestierder der fransche kostschool, te Coukelaere. Thourout, Delplace, 1837. In-12, VIII et 344 pages.

LITTÉRATURE.

In 't Wonderjaer [1566]. Historische tafereelen uit de XVI.e eeuw, door Hendrik Conscience, voorzitter van den Antwerpschen kunstenaerskring en lid der Antwerpsche rederykkamer. Antwerpen, W. J.S. Schoesetters, 1837. In-8.°, VIII et 191 pages.

[Ce roman historique, dont plusieurs journaux ont parlé avec éloge, est orné de dix lithographies, exécutées d'apres les dessins de plusieurs jeunes peintres d'Anvers.]

Coup-d'œil sur la langue et la littérature flamande en Belgique, considérée comme langue et littérature nationale,

par M. J. T. Van der Voort, membre fondateur de la société de littérature flamande, *Antwerpsche rederykkamer, den Olyftak*. Anvers, De Wever frères, 1837, in-8.° de 74 pages.

Bydragen der Gazette van Gend voor Letteren, Kunsten en Wetenschappen, uitgegeven door de Maetschappy van vlaemsche Letteroefening, onder de kenspreuk : *de tael is gansch het volk*. Eerste jaergang, 1836. Gent, D. J. Vanderhaeghen. In-4.° de IV et 90 pages.

[C'est la réunion des feuilletons publiés dans la *Gazette van Gend*, par la société de littérature flamande, pendant l'année 1836.]

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, des lettres, des mœurs et de la politique en Belgique, et dans les pays limitrophes, par V. Goethals, bibliothécaire de la ville de Bruxelles. Tome 1.^er^, in-8.° avec portraits lithogr.

Recherches bibliographiques sur quelques impressions Neêrlandaises, du XV.^e^ et du XVI.^e^ siècle, par E. H. J. Du Puy de Montbrun, avec des planches xylographiques. Leyde, S. et J. Luchtmans, 1836. In-8.°, VIII et 98 pages.

[Cet opuscule renferme la description de 38 de nos incunables.]

OUVRAGES PÉRIODIQUES.

Annales littéraires et philosophiques, 2.^me^, 3.^me^, 4.^me^, 5.^me^ et 6.^me^ liv. 1837, Liége.

[Ce recueil a adopté trois divisions : 1.° Littérature et philosophie; 2.° Nouvelles et Mélanges; 3.° Bulletin bibliographique; mais sous ces rubriques il a donné jusqu'ici peu d'articles intéressants.]

Belgique industrielle et littéraire, 1837; livraisons 17 — 26.

Revue belge, 5.^me^ liv., mai, année 1835, 3.^me^ année.

[Cette livraison contient : Biographie de Jean Guillaume Carlier, peintre, par F. Van Hulst; — Etudes épiques et dramatiques, par Ph. Lesbroussart; — 1.^re^ Lettre sur la législation pénale, par De Brauwere de Hogendorp; — Bassesse et générosité, par E. G. B.; — Poésie, le Juré, pot pourri. — Analyses critiques, mélanges.]

Archives de Droit et de Législation, publiées par MM. Belpaire, De Bonne, De Brantegheni, De Facqz, Delecourt, à Mons, Delecourt, à Bruxelles, Gans, Haus, Lavallée, Levigney, Ouliff, Rollin, De Sauvage, Van Meenen, Verhaeghen, Vinchent, Warnkœnig. — Bruxelles, Hauman, Cattoir et C.e, 1837; in-8°.

[Il paraîtra un volume par an d'environ 500 pages, in-8.°, en 4 livr.]

Nouvelles Archives historiques, philosophiques et littéraires, Revue trimestrielle, publiée par MM. J. B. d'Hane, F. Huet, P. A. Lenz, H. G. Moke, à Gand, avec la collaboration de plusieurs savants et hommes de lettres. Tome Ier. Gand, C. Annoot-Braeckman, 1837. In-8.° (I.re et II.e livr., avril et juillet), de VI et 320 pages.

Journal historique et littéraire, année 1837. 1.re, 2.me et 3.me livr. Liége, Kersten.

[Ce recueil périodique est ordinairement divisé en 4 rubriques: 1.° Histoire et Littérature; 2.° Nouvelles: Rome et Belgique; 3.° Nouvelles des autres pays; 4.° Nouvelles littéraires.

Revue de Bruxelles. — I.er vol., juillet, Bruxelles, 1837.

[Ce recueil, publié sur l'échelle de la *Revue de Paris*, sous le rapport typographique, contient dans son 1.er volume les articles suivants : Le clergé belge pendant les troubles du XVI.e siècle, par le ch. De Smet; Comment finissent les époques philosophiques, par A. De Champs; Du matérialisme politique, par P. De Decker; Des rapports de commerce international, par J. P. Cassiers; De la nationalité littéraire en Belgique, par J. De Saint-Gennois. — A ma mère, poésie, par Van Hasselt. — Articles étrangers. — Miscellanées, nouvelles des arts, des lettres et des sciences.]

NUMISMATIQUE.

Recueil des Monnaies, Médailles et Jetons, pour servir à l'histoire de Douai et de son arrondissement, par L. Daucoisne et le docteur A. De Lanoy. Douai, 1836. In-8.° de 144 pages, avec XXII planches.

MÉDECINE ET BOTANIQUE.

Précis élémentaire de médecine légale, extrait des meilleurs ouvrages généraux et spéciaux de médecine légale,

suivi des lois, des arrêtés et des réglements de police médicale et de police sanitaire, à l'usage des élèves en médecine, des médecins praticiens et des pharmaciens chimistes; par F. J. Matthyssens, docteur en médecine, etc., etc., à Anvers. Imprimé par ordre de la société de médecine d'Anvers. Tome 1.er Anvers, V. J. J. Heirstraeten. 1837. In-12 de 470 pag.

Notice sur la vanille obtenue pour la première fois en maturité à Liége, le 16 février 1837. Bruxelles, 1837. In-8°

Observation upon the vanille and its impragnation, by Ch. Morren. London, 1837. In-8°.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Essai sur la culture de la betterave, et sur la fabrication du sucre qui en provient, par Lefebvre; in-8°.

Du sucre de betterave, par Van Roosbrouck; in-8°.

De la fabrication du sucre de betterave, par Delbar; in-8°.

De la betterave à sucre, par Hannequard-Brane; in-8°.

Chemin de fer de l'Etat. Dépenses d'établissement, d'entretien et d'exploitation, du 1.er mai 1834, jour du commencement des travaux, jusqu'au mois de janvier 1837. Rapport présenté aux chambres législatives, par M. le ministre des Travaux publics, le 1.er mars 1837; suivi du tableau des demandes en concession au 1.er janvier 1837. Imprimé par ordre des Chambres. Bruxelles, H. Remy (1837), petit in-folio de 216 pages.

[Cette publication officielle est exécutée avec un soin tout particulier; elle offre le plus haut intérêt pour l'économie politique, la statistique et les autres sciences administratives.]

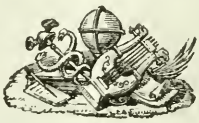

Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

—

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Séance du 4 février 1837.

Lecture de la correspondance.

M. Van Praet, secrétaire du cabinet, remercie la commission, au nom du Roi, de l'hommage qu'elle a fait à Sa Majesté du premier volume de la *Chronique* de Philippe Mouskes.

M. le comte Molé, ministre des affaires étrangères, et M. Guizot, ministre de l'instruction publique en France, remercient la commission de l'envoi du même ouvrage.

M. De Ram présente diverses observations sur la copie moderne de Dinterus en cinq volumes in-folio, qui a été mise à sa disposition.

M. De Reiffenberg obtient la parole et dit :

« L'ancienne commission d'histoire m'avait confié la publication d'*A Thymo;* en 1830, j'en avais achevé un volume, qui, sauf quelques cartons, était en état de paraître. Vous m'avez fait l'honneur de me continuer le même travail, et depuis lors, je n'ai cessé d'étudier sérieusement cet auteur. Permettez-moi de vous communiquer les réflexions que cette étude m'a suggérées, et de les motiver par une courte analyse.

Le manuscrit d'*A Tymo* appartient aux archives de la ville de Bruxelles. Il est sur parchemin et forme trois volumes dont le second égale les deux autres en grosseur.

Le premier volume commence par cette espèce d'avis au lecteur :

Hunc quicumque librum qui scribitur infra
Ejus qui fecit te meminisse decet,
Et precibus foveas opus egregiumque corones
Quo meritum sibi sit et bona vita tibi.

L'ouvrage débute par la donation de Constantin, mais incomplète et telle à peu près qu'elle se trouve dans le Décret de Gratien. Cette pièce est suivie d'extraits de l'*Historia ecclesiastica tripartita*, des *Gesta regum Francorum*, de Geoffroi de Montmouth, du Décret déjà cité et du code de Justinien. Ces extraits remplissent le premier titre.

Le second parle d'abord de Carloman, prince de Hesbaye et de Brabant, et offre ensuite des fragments de chroniques, de légendes et surtout du Décret.

Le troisième s'occupe de Pepin-l'Ancien, de Mahomet et de la loi des Sarrasins. Cette partie peut se comparer avec le poème latin sur Mahomet par Wautier, moine français du XII.e siècle, et avec l'ouvrage mis au jour par MM. Rainaud et Francisque Michel, sous ce titre: *Roman de Mahomet, en vers du XIII.e siècle, par Alexandre Dupont, et livre de la loi au Sarrasin en prose du XIV.e siècle, par Raymond Lulle.* Paris, 1831, in-8.° Comme les autres, elle est puisée à des sources peu sûres ou déjà connues.

Le titre quatrième, après un chapitre sur Grimoald, *prince de Brabant* et duc d'Austrasie, emprunte encore au Décret.

Le cinquième, après avoir traité d'Ansigise et de Begge, fait de même.

Le sixième est consacré à Pepin-le-Gros,

Le septième à Théodoalde,

Le huitième à Charles-Martel,

Le neuvième à Carloman II,

Le dixième à Pepin-le-Bref,

Et le onzième à Carloman III. Ainsi finit la première partie.

La seconde partie va depuis Charlemagne jusqu'à Gerberge, comtesse de Bruxelles. Ici le faux Turpin, dont j'ai reproduit le texte corrigé parmi les appendices du premier volume de Philippe Mouskes, est l'autorité préférée. L'*Historia tripartita* et le *Décret* ne sont pas néanmoins entièrement négligés. On

y trouve aussi un chapitre *de Excellentia urbis et ecclesiæ Aquensis*, chapitre qui est déjà dans Miræus, *Donat. piar.* 14, et le faux privilége de la liberté des Frisons, donné par Hamconius; viennent ensuite des fragments nombreux des capitulaires que j'ai comparés avec l'édition de Baluze, et qui m'ont fourni ainsi d'assez nombreuses variantes, mais qui ne semblent pas devoir améliorer les textes que nous possédons.

Le *titre* second du deuxième livre a pour rubrique : « De piissimo Ludowico imperatore, filio Karoli Magni, et de suis legibus. » C'est aussi un extrait de chroniques et des capitulaires. On y lit : « Anno imperii piissimi Ludovici vicesimo secundo obiit Lydricus primus, perpetuus forestarius Flandriæ. » On voit qu'A Thymo, entre autres, a fait un fréquent usage de Sigebert de Gembloux.

Titre III. De Lothario imperatore et rege Lotharingiæ et de suis legibus.

Titre IV. De Lothario, secundo rege Lotharingiæ, et de suo tempore. — Ce titre renferme différentes constitutions du pape Nicolas I.

Titre V. De Carolo Calvo rege Francorum et Lotharingiæ et postea Romanorum imperatore, et de suo tempore.

Titre VI. De Ludowico Balbo, rege Francorum et Lotharingiæ, et de suo tempore.

Titre VII. De Ludowico Juniore, rege Lotharingiæ et Germaniæ seu Franciæ Orientalis et de suo tempore.

Le chapitre second roule sur les incursions des Normands.

Titre VIII. De Carolo Grosso, etc.

Diverses constitutions du pape Etienne V, tirées du Décret.

Titre IX. De Arnulpho, rege Lotharingiæ, etc.

Titre X. De Zvendeboldo, rege Lotharingiæ, etc.

Titre XI. De Ludowico, filio Arnulphi, etc.

Titre XII. De Carolo Simplice, rege Francorum, etc.

Titre XIII. De Henrico, rege Almaniæ, etc.

Titre XIV. De Ottone primo, Lotharingiæ et Germaniæ rege, etc.

Le chapitre septième a pour objet : « De immunitate et advocatia ecclesiæ Gemblacensis. » C'est le diplôme dont l'au-

thenticité a été attaquée, et dont M. Marchal a entretenu l'Académie.

Titre XV. De Ottone II, Romanorum imperatore, etc.

Le Chapitre 3 est : De Notgero episcopo Leodiensi et de Castro Caprimontis.

Titre XVI. De Ottone III, etc.

Titre XVII. De Carolo, duce Lotharingiæ, etc.

Titre XVIII. De Ottone, filio Caroli, duce Lotharingiæ et principe Brabantiæ, etc.

Troisième partie : a Gerberga, comitissa Bruxellensi, et Lamberto, suo conjuge, usque ad ducatum Godefridi cum Barba.

Titre I. Ch. 1. Quomodo stirps Karoli Magni Lotharingiam amisit, solam Brabantiam tenens.

Ch. 5. De comitatu Lovaniensi et de bello apud Florinas in quo Lambertus, comes Bruxellensis, occubuit.

Titre IV. Ch. 2. De translatione corporis beatæ Gudilæ Virginis ad ecclesiam Sti. Michaelis, etc.

Titre VI. Ch. 2. De Godefrido de Bullione, duce Lotharingiæ et de genealogia ipsius. — On lit dans ce chapitre ce qui suit, relativement au lieu où Godefroid fut élevé, sans dire qu'il y fût né. « Godefridus de Bullione fuit enutritus in quadam villa nomine *Basin,* in confinio Genapiæ, castelli ducis Brabantiæ. »

Ch. 5. De lege pacis Lotharingiæ.

Titre VII. Ch. 3. De exercitu Walteri Salsenir versus Jherusalem (anno 1096).

Ch. 7. De Godefrido de Bullione.... et de profectione sui exercitus per Ungariam.

« Ipse (Godefridus) castrum illud (Bulleniense) Oberto, episcopo Leodiensi, vendidit pro tribus marchis auri et pro mille trecentis marchis argenti purissimi, sub ea conditione ut ipse aut sui heredes illud infra tempus ad hoc præfinitum pro eodem pretio semel solvendo, redimere possent. » Werner Titien, auteur des annales de Nuys (*Annales Novesienses,* publ. dans l'*Amplissima collectio* de DD. Martene et Durand) dit que Godefroid vendit son comté de Bouillon à l'évêque de Liége pour 1300 *marcs d'argent qu'il dépensa joyeusement*

dans la sainte expédition. Cette vente est rapportée à-peu-près dans les mêmes termes dans l'*Histoire du monastère de S.t-Laurent de Liége,* que contient la même collection, excepté que cette histoire ajoute, comme ici, *trois marcs d'or* aux *treize cents d'argent fin.* On peut voir à ce sujet une dissertation de Dom Calmet, dans son *Histoire de Lorraine,* et la *Bibliothèque des croisades* de M. Michaud, t. 1, p. 331.

Ch. 27. Qualiter Oliverus de Leefdale Heinricum, filium imperatoris Romanorum, et Godefridum cum barba, comitem Lovaniensem, liberavit.

Ch. 30. Quomodo Godefridus cum barba Gorgoniam, reginam Turquiæ, duxit uxorem.

Ch. 31. Quomodo Godefridus cum barba Amistadum, regem Georgiæ, devicit, et de confederatione inter Godefridum et Cangis Can, regem Tartariæ.

Le second volume, dont plusieurs pages ont été rongées par le temps, a aussi son inscription. La voici :

> Est opus hoc grande quia grandia continet in se,
> Nec minus utilia, quæ lege sicque proba,
> Auctori referens grates precibusque refunde
> Ad Christum fusis quam labor iste placet.

Ce second volume, écrit à deux colonnes, tandis que le précédent est à longues lignes, revient sur les temps dont il a été parlé dans le premier, et, comme l'a fait remarquer M. De Nelis, c'est probablement une seconde rédaction, d'où l'auteur a élagué les parties suspectes et inutiles. Il reprend en effet sa division et commence ainsi, sans plus s'occuper de la donation de Constantin ni de ses autres extraits.

Pars prima, *a Karolomanno usque ad Karolum magnum...*

Dans la seconde partie il est question de Charlemagne, et si le compilateur reproduit les capitulaires, il n'a plus recours au faux Turpin. Le privilége des Frisons et le chapitre sur l'excellence de l'église d'Aix-la-Chapelle sont répétés.

Pars secunda, *a Karolo Magno usque ad Gerbergham, comitissam Bruxellensem.*

Titre XIV. Ch. 3. De advocatia ecclesiæ Gemblacensis. —

Nouvelle transcription du diplôme d'Otton, mentionné quelques lignes plus haut.

Pars tertia, *a Gerberga, comitissa Bruxellensi, usque ad ducatum Godefridi cum barba.*

Titre I. Ch. 2. De immunitate ac libertate ecclesiæ Bruxellensis. — Diplôme de l'an 1023, donné par Albert, évêque de Cambrai.

Ch. 3. De forma litteræ quam Baldricus super... translatione (S.tæ Gudile) et canonicarum institutione concessit (an 1047).

Pars quarta, *a ducatu Godefridi cum barba usque ad Johannem primum.*

Ch. 7. De lege mortuæ manus redimendæ cassata.

C'est l'anecdote d'Albert, évêque de Liége, rapportée dans le *Magnum Chronicon Belgicum,* et que j'ai révoquée en doute dans les mémoires de l'Académie, en examinant des actes de Henri II et de Henri III, ducs de Brabant.

Ch. 8. De confirmatione consuetudinis molendinorum Bruxellæ. (A cette charte furent témoins entre autres *Heinricus Monetarius, Everwinus frater ejus*).

Titre II. Ch. 6. De lege Grimbergensi.

Simple mention en huit lignes.

Titre IV. Ch. 6. De pace Nivellensi (sans date).

Cette pièce est du genre de celles que M. Warnkœnig a énumérées dans le tableau intitulé : *Chronologische Verzeichniss der unsbekannten Rechtsquellen der Belgischen Provinzen im zwölften und dreizehnten jahrhundert,* tableau qu'il a placé, avec plusieurs monuments curieux à la suite du discours qu'il a prononcé à Fribourg, sur l'utilité de la connaissance du droit et de l'histoire des provinces belgiques, pour connaître le droit civil et politique de l'Allemagne. *Von der Wichtigkeit der kunde des Rechts und der geschichte der Belgischen Provinzen für die deutsche Staat-and Rechts-geschichte.* Freiburg, Fr. Wagner, 1837, in-8.° de 96 pages, avec un fac-simile.

Ch. 8. De concordia inter Henricum, ducem Lotharingiæ, et Theodoricum, comitem Hollandiæ.

Ch. 12. De concordia inter Henricum, ducem Lotharingiæ,

et ecclesiam Montensem super opido de Herentals (Oct. 1209).

Ch. 14. De regula hospitalis sancti Johannis Baptistæ Bruxellensi (octobre 1211).

Ch. 33. Quod quilibet possit bona sua in ecclesiam Bruxellensem transferre (diplôme de Henri, duc de Lorraine, donné l'an 1225). Voyez aussi dans le 5.e partie, tit. II, ch. 44, un diplôme de l'an 1312 sur le même sujet.

Ch. 39. De lege electionis opidi Bruxellensis (15 juin 1229).

Titre V. Ch. 4. De concordia inter Henricum, ducem Lotharingiæ, et Walterum Berthout.

Ch. 11. De regula ordinis militaris.

L'auteur remarque que dans la création des chevaliers on omettait les cérémonies solennelles d'autre fois, et que l'on se contentait de l'accolade. Il transcrit, en conséquence, un réglement de Guillaume, comte de Hollande et roi des Romains, sur la manière de conférer la chevalerie. Cet acte est de l'an 1247, au mois d'octobre.

Titre VI. Ch. 16. De testamento Henrici tertii, ducis Lotharingiæ.

Titre VII. Ch. 3. De confederatione opidorum Brabantiæ (1261).

Pars quinta, *a ducatu Johannis primi ad Antonium de Burgundia.* Cette partie, qui est très-vaste, commence au revers du feuillet LXXI et finit seulement au verso du CCCX^{e}.

Titre I. Ch. 2. De lege ac exercicio Johannis primi, ducis Brabantiæ, in ludis armorum.

Ch. 9. de confederatione inter Gandavum et Bruxellam super bannitis suis non admittendis (juin 1274).

Ch. 9. De salario fullonum Bruxellensium.

Cette pièce, la plus ancienne en flamand qui soit insérée dans le recueil d'A Thymo, est de l'an 1280.

Ch. 14. De burgensibus et litteris schabinalibus Bruxellensibus et de multis aliis (1290). En flamand.

Ch. 17. De carta Ammaniæ Bruxellensis (1292). En flamand.

Titre II. Ch. 4. De libertate illorum de Obbruxella (1295). En flamand.

Ch. 14. De ordinatione Guldæ Bruxellensis (1300). En flam.

Ch. 15. Mechlinia data duci Brabantiæ usque in tertium heredem (1300).

Ch. 18. De privilegio quod Johannes secundus, dux Brabantiæ, opido Mechliniensi donavit (1301). En flamand.

Ch. 22. De privilegio opidi Herentallensis (1303). En flamand.

Ch. 31. De concordia inter episcopum Leodiensem et Ægidium Berthout super opido Mechliniensi (1308).

Ch. 43. De carta concilii de Cortenberghe (1312). En flamand.

Titre III. Ch. 5. Chartes en français, sur les dettes du prince (1314).

Ch. 10. De privilegio quod Guilhelmus, comes Hannoniæ, dedit opido Mechliniensi (1316).

Ch. 17. De armis communitatis Bruxellensis (1318). En flamand.

Ch. 24. De ordinatione super scolis Bruxellensibus (1320). En flamand.

Ch. 44. Quod opidum Bruxellense pro duce non debeat obligari (1328).

Ch. 48. De confirmatione cartæ concilii de Cortenberghe (1332). En flamand.

Ch. 51. De privilegio domini de Dyest (1333).

Il est assez singulier que le recueil d'A Thymo ne contienne pas la charte de franchise de l'an 1228, charte rapportée par Kremer, en latin, et que je donne dans cette langue ainsi qu'en flamand, dans les *Mémoires héraldiques et historiques.*

Ch. 62. De Mechlinia et de confederatione inter Brabantiam et Flandriam (1336). Pièce très-étendue en français.

Ch. 64. De privilegio quod Eduardus rex Angliæ, burgensibus opidi Bruxellensis concessit. (Datum apud Antwerpiam, 18 aug. anno regni nostri duodecimo).

Ch. 69. De ordine opidorum Lovaniensis et Bruxellensis in expeditionibus ducis (1340). En flamand.

Ch. 90. De confederatione inter Brabantium et opida episcopatus Leodiensis (1347). En français.

Ch. 98. De flagellatoribus. (Avignon, XIII kal. nov., 8.e année du pontificat de Clément VI). Bulle papale.

Ch. 106. De confederatione opidorum Brabantiæ et ultra Mosam (1354). En flamand.

Titre IV. Ch. 2. De privilegio receptionis Johannæ et Wenceslai, ducum Brabantiæ (1355). En flamand.

Ch. 6. Quod opidum Antwerpiense Ludovicum, comitem Flandriæ, recepit (1356). En français et en flamand.

Ch. 13. De dispositione devolutionis ducatuum Brabantiæ et Limburgiæ (1356).

On sait que ce droit de dévolution a été l'origine de longues discussions sous le règne de Louis XIV, qui réclamait les Pays-Bas, au nom de son épouse Marie-Thérèse d'Autriche. Cette discussion a été exposée avec une merveilleuse clarté par M. Mignet, dans les *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, lesquelles font partie des *Documents inédits sur l'histoire de France*, qui s'impriment par l'ordre et sous la direction de l'illustre M. Guizot, avec le concours de plusieurs hommes distingués, parmi lesquels se sont déjà inscrits MM. Victor Cousin, le lieutenant-général Pelet, M. A. Bornier, avocat à la cour royale de Paris, etc. (1).

Ch. 46. De latitudine viarum (sans date, mais vers 1368). En flamand.

Ch. 68. De scabinatu Bruxellensi (1375). En flamand.

Ch. 79. Van der artelryen der stad van Brussel (1378). En flamand.

Ch. 83. De privilegio regis Franciæ pro mercatoribus Bruxellensibus (1379). En français.

Ce privilége est précédé de plusieurs autres du même prince, accordés également aux marchands de Bruxelles.

Ch. 85. De scolis Bruxellensibus (1381). En flamand. — Inséré à la fin de mon *Troisième Mémoire sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain.*

Le troisième volume porte cette inscription :

---

(1) Jusqu'à present, cette belle collection se compose de six volumes in-4.° dont les éditeurs sont les savants nommés dans le texte... Il faut y ajouter un sixième volume contenant les rapports et instructions de M. Guizot, relativement à cette publication, si digne des applaudissements du monde littéraire.

Ultimus hic sequitur seu tertius ordine liber,
Unde Deo sit honor, sit salus atque decus,
Qui dedit inceptis medium junxit quoque finem,
Auctor et ipse Petre nunc sine fine vale.

Pars sexta, *a ducatu ducis Anthonii usque...*

On voit que l'auteur n'assignait pas de terme certain à sa compilation.

Titre I. Ch. 2. De privilegio receptione Anthonii ducis Brabantiæ (1406). En flamand.

Ch. 3. De pacificatione inter Anthonium, ducem Brabantiæ, et suos fratres (23 juin 1407). En français.

Ch. 9. De foris seu nundinis Antwerpiensi et Mechliniensi (28 mars 1410). En français.

Ch. 10. Van t'Shertogen vrede (22 mai 1411).

Ch. 16. De privilegio opidi Bruxellensis super homicidiis (1414). Pièce très-étendue en flamand.

Ch. 18. De arbitrio ducis Anthonii inter dominum et opidum de Dyest (1414). En flamand.

Titre II. Ch. 35. De privilegio Bernardi Merchandeel, mercatoris Lucani, et suæ generationis. (Ce diplôme du duc Jean IV, est de l'an 1421).

Ch. 50. De domo monetæ Bruxellensis (1423). En flamand.

La dernière pièce est du 16 août 1429.

Telle est l'analyse sèche et rapide des trois volumes d'A Thymo. — En résumé :

Le premier volume n'est qu'une espèce d'essai qui a été remanié et corrigé ensuite.

Les deux autres sont historiques et diplomatiques.

Sous l'un et l'autre rapport ils contiennent des pièces déjà connues, avec un grand nombre d'autres, inédites à la vérité, mais dont les originaux ou des transcriptions, peut-être plus complètes et plus exactes, peuvent exister (1).

Je soumettrai donc les observations suivantes à la commission.

---

(1) Le Musée historique de Gand possède un cartulaire de Bruxelles, intitulé *Den Core,* qui renferme la plupart des pièces mentionnées dans cette analyse d'A Thymo. *Note de la Réd.*

Imprimer A Thymo tout entier, suivant le projet primitif, ce serait, en faisant une dépense considérable, reproduire des renseignements que l'on possède déjà, et aller même contre le dessein de l'auteur.

En conséquence, il me semble inutile de s'occuper du premier volume, que j'avais livré en partie à l'impression.

Quant aux suivants, je propose de ne les publier que plus tard, en y retranchant tout ce qui existe déjà dans les différents recueils, en indiquant ces retranchements, et en renvoyant aux sources.

Je propose également de laisser de côté les pièces répétées dans Dinterus, ce qui nécessitera une comparaison des deux auteurs.

Enfin, pour les pièces conservées, je pense qu'il sera convenable de les collationner sur les chartes et diplômes que peuvent contenir nos différents dépôts d'archives.

De cette manière, l'énorme recueil d'A Thymo, considérablement réduit et plus exact, n'offrira au public qu'une suite de documents dont il ne jouissait pas encore, et si le travail de l'éditeur en devient plus épineux, en revanche, il en sera plus utile. »

M. Gachard rend compte, dans les termes suivants, des recherches auxquelles il s'est livré, à Lille et à Paris, d'après la résolution prise en la séance du 2 mars dernier, pour compléter les matériaux relatifs à la *Collection des Voyages des Souverains de la Belgique*, dont la publication lui a été confiée :

« La commission avait désiré que je m'assurasse si les archives de l'ancienne Chambre des Comptes de Flandre, conservées à Lille, ne renfermaient pas les éléments nécessaires pour établir un *Itinéraire* des ducs de Bourgogne : les indications précises et détaillées existantes dans le compte de la recette générale des finances de l'année 1464-1465 (1) sur les séjours de Philippe-le-Bon pendant toute l'année qu'embrasse ce compte, donnaient quelque fondement aux espérances que nous avions conçues à ce sujet.

J'ai profité, pour éclaircir ce point intéressant, de la mission

(1) Voir le cinquième bulletin, pages 132-137.

que M. le Ministre de l'Intérieur m'a donnée, au mois de novembre dernier, d'aller examiner le dépôt de Lille (1).

Les premiers documents sur lesquels devait se porter mon attention, étaient les comptes de la recette générale des finances de nos anciens souverains.

Cette collection commence à l'année 1406 et finit à 1662 (2).

Je l'ai soigneusement parcourue, pour toute la période de la dynastie bourguignonne, et j'en ai même continué l'examen jusqu'au règne des archiducs Albert et Isabelle inclusivement.

Le résultat de cette laborieuse investigation n'a répondu que d'une manière imparfaite à notre attente.

Les seuls comptes dans lesquels j'ai rencontré l'indication journalière des séjours du prince, sont les cinq suivants:

I. Compte 4e de Robert De le Bouvrie, conseiller et receveur-général des finances, commençant au 1.er octobre 1462, et finissant au dernier septembre 1463. L'itinéraire de Philippe-le-Bon n'y est tracé qu'à partir du 1.er décembre 1462; il remplit les feuillets 57-100.

II. Compte 5e et dernier de Robert De le Bouvrie, commençant au 1.er octobre 1463, finissant au dernier septembre 1464. Les feuillets 79-144 contiennent l'itinéraire du duc, pendant la période qu'embrasse le compte.

III. Compte 1er de Guilbert De Ruple, conseiller et receveur-général des finances, du 1.er octobre 1464 au dernier septembre 1465. C'est celui dont un double existe dans nos Archives: les séjours du duc y sont rapportés, aux feuillets 66-116.

IV. Compte 2e de Guilbert De Ruple, commençant au 1.er octobre 1465, finissant au dernier septembre 1466. Les séjours de Philippe-le-Bon n'y sont indiqués, aux feuillets 63-85, que depuis le 1.er octobre jusqu'au 19 avril, sans que l'on voie pourquoi celui qui a formé le compte s'est arrêté là.

---

(1) Voir mon *Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur sur les archives de la Chambre des Comptes de Flandres, conservées à Lille, et sur les travaux à exécuter dans l'intérêt de l'Histoire de la Belgique.* Bruxelles, M. Hayez. In-8.° de 34 pages.

(2) Les comptes suivants, jusqu'à 1794, reposent aux Archives du Royaume, à Bruxelles.

V. Compte 7e de Louis Quarre, receveur-général des finances et maître de la chambre aux deniers, du 1.er janvier 1485 (*v. st.*) au dernier décembre 1486. Les séjours de l'archiduc Maximilien y sont indiqués pour toute cette année, avec les mêmes détails qu'offrent les quatre comptes des ducs de Bourgogne: par exemple, à la date du 16 février, on y lit que, ce jour-là, l'archiduc fut élu roi des Romains, en présence de l'empereur son père, à Francfort, en l'église de Saint-Berthelin, etc.

J'aurais eu beaucoup de peine à m'expliquer pourquoi des renseignements analogues sur les dépenses de l'hôtel du prince, et conséquemment sur les lieux où il séjournait, ne figuraient pas dans d'autres comptes de la recette générale, si une étude attentive du mode de comptabilité qui était en usage alors, ne m'avait appris que des comptes spéciaux étaient rendus de cette catégorie de dépenses par le maître de la chambre aux deniers, et que ce n'avait pu être que par exception, qu'on les avait inscrites dans les cinq comptes de la recette générale, mentionnés ci-dessus.

Dès lors, il ne s'agissait plus que de recourir aux comptes rendus par le maître de la chambre aux deniers. Malheureusement, ici, je me suis trouvé arrêté par une déplorable lacune.

La Commission a pu voir, dans mon rapport à M. le Ministre de l'Intérieur, quelles pertes fit le dépot de Lille durant la tourmente révolutionnaire de la fin du dernier siècle.

Quoique l'on n'ait pas de liste des pièces anéanties à cette époque, il est néanmoins hors de doute que les comptes de l'hôtel du prince, rendus par le maître de la chambre aux deniers, furent du nombre de celles que le vandalisme voua à la destruction; il ne s'en est pas conservé un seul pour les ducs de Bourgogne, ni pour Maximilien, ni pour Philippe-le-Beau.

Si quelques comptes relatifs à Charles-Quint furent épargnés, ce ne peut être qu'au hasard que l'on en est redevable; les commissaires qui avaient mission de retrancher du dépôt de Lille toutes ces *vieilles et ridicules paperasses*, selon l'expression du ministre Garat, ne les auront pas aperçus dans leurs perquisitions.

Les comptes dont je veux parler sont au nombre de dix-huit. Les quatorze premiers sont rendus par Pierre Boisot; ils commencent au 1.er septembre 1506, et finissent au 30 juin 1520. Les quatre autres sont rendus par Henri Stercke; ils vont du 1.er juillet 1520 au 31 décembre 1531. Ils sont portés au catalogue sous la lettre M et les n.os 142, 146, 147, 217, 219, 221. Les séjours de Charles-Quint, durant cette période de vingt-six années, y sont indiqués régulièrement et sans lacune.

Aucun compte de l'hôtel des archiducs n'a échappé à la destruction. Il y en a deux, rendus par Didier Boisot, maître de la chambre aux deniers de l'infant don Fernand, frère de Charles-Quint, pour les années 1518 et 1519, et neuf rendus par Jean de Gyn, *penninckmaistre* de la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, depuis le 1.er janvier 1533 jusqu'au dernier décembre 1540.

Après avoir ainsi vérifié tous les documents où pouvaient se rencontrer des itinéraires de nos souverains, je me suis appliqué à la recherche de ceux qui auraient offert des éclaircissements utiles sur le voyage de Philippe-le-Beau en Espagne, en 1501, le premier dans l'ordre des dates que j'aie à publier.

J'ai trouvé, dans le compte de la recette générale des finances de 1501, de curieux renseignements touchant les dispositions que fit l'archiduc pour ce voyage, et entre autres l'état détaillé de toutes les sommes qu'il dépensa pour monter sa maison, sa chapelle, ses écuries; pour sa garderobe; pour le service des postes qui devaient faire le transport des dépêches d'Espagne aux Pays-Bas, etc.

J'ai trouvé, de plus, l'état original de la maison de l'archiduc, telle qu'il l'organisa à Bruxelles, au moment de son départ, avec toutes les mutations qui y furent apportées durant le voyage.

Des documents précieux, que j'ai recherchés en vain, auraient été les lettres qu'écrivit Philippe-le-Beau, tandis qu'il était en France, en Espagne et en Allemagne, au comte de Nassau, établi par lui son lieutenant-général aux Pays-Bas. Il ne paraît pas que cette correspondance ait été autrefois dépo-

sée aux archives de Lille : mais où l'aura-t-on placée? Nous ne l'avons pas à Bruxelles; et, jusqu'à présent, je n'ai point appris que des pièces de cette nature et de cette époque se soient trouvées au dépôt des chartes de Rupelmonde, qui fait aujourd'hui partie des archives de la Flandre orientale.

En résumé, les travaux qui m'ont occupé à Lille ne seront pas infructueux pour la publication des voyages des souverains de la Belgique.

Je ferai usage, dans l'introduction que je me propose d'y donner, de l'itinéraire de Philippe-le-Bon, contenu dans les comptes de la recette générale des finances, des années 1462 à 1466.

J'y insérerai la liste des dépenses que fit l'archiduc, pour les préparatifs de son premier voyage d'Espagne, d'après le compte de la recette générale de 1501.

J'enrichirai, de plus, cette édition de l'état de la maison de Philippe-le-Beau, au moment où il quitta Bruxelles.

Enfin, lorsque j'arriverai au *Journal des Voyages de Charles-Quint,* par Vandenesse, je le comparerai avec les comptes de l'hôtel de ce prince, de 1506 à 1531, pour le compléter et le rectifier, s'il y a lieu.

Ce sont là déjà des résultats que la Commission, j'en suis persuadé, accueillera avec intérêt. Le rapport que j'ai à lui faire de mes recherches à Paris, lui en signalera qui ne sont pas moins dignes de son attention.

Je savais qu'il existait, à la bibliothèque du Roi et à la bibliothèque de l'Arsenal, différents manuscrits des voyages de Philippe-le-Beau et de Charles-Quint. Je me suis occupé d'abord de les vérifier.

Le n.° 10228 des manuscrits italiens, allemands, français, etc., à la bibliothèque du Roi, contient : *Les mémoires du sieur De Lalaing, concernant les voyages de Philippe d'Autriche, premier du nom, en Espagne, pour y prendre possession des royaulmes eschus à la royne Jeanne sa femme.*

C'est un manuscrit in-fol. sur papier, ayant 115 feuillets, écriture de la fin du XVI.e siècle, assez peu soignée. La copie que nous possédons est plus ancienne et plus correcte.

Au revers de la couverture, on lit : *Au sieur de Wiex,* 1584,

Charles de Vedeghem. Ces mots ont été biffés, de même que les suivants, écrits à la marge du prologue : «Je n'ai jamais vu que ce livre seul, contenant seulement le premier voiage. »

A la même bibliothèque, sous le n.° 10229, est le *Voyage de Charles d'Austriche en Hespaigne, par Laurent Vital, extrait de l'autographe en l'an* 1618. C'est un manuscrit in-fol. sur papier, de 160 feuillets, écriture française, de la première moitié du XVII.e siècle; il s'y trouve beaucoup de ratures, de surcharges, d'intercalations marginales, qui paraissent provenir du défaut d'intelligence du copiste.

Le manuscrit de Laurent Vital que nous possédons à la bibliothèque de Bourgogne, n'ayant pas encore été remis à la Commission, je ne saurais dire si le texte en est préférable à celui de la bibliothèque de la rue de Richelieu, à Paris.

Sous le n.° 10000, est un *Discours entier et au vray du Voiage de Thunes, fait par l'empereur Charles cinquiesme, et de son retour à la visitation de ses roiaumes de Secille et Naples, avec description d'aucunes singularités et antiquités qui sont en iceulx.* MS. sur papier, ayant 72 feuillets, doré sur tranche, écriture de la deuxième moitié du XVI.e siècle, nette et correcte.

Au verso d'un des feuillets blancs qui précédent le texte, on lit : A tres hault et tres illustre seigneur monseigneur » Claude François de Neufchastel, seigneur du dit lieu, Rye, » Rahon, Geurey, etc., Guillaume De Montoiche, escuier, vostre » tres humble et tres obeissant serviteur.

» Monseigneur, ayant fait le voiage de Thunes et la Goul- » lette avec feu de tres recommandee memoire et immortelle » l'empereur Charles cinquiesme, mon feu bon maistre et sei- » gneur, et descouvert à mon pouvoir tous les desseins, escar- » mouches et autres choses qui se sont faictes en icelluy voiage, » voiant n'estre le moien à presant pour le service des armes, » me suis souvenu à mettre en lumiere un petit discours du » voiage de sadicte majesté fait audit Thunes et Goullette, » auquelle la chance et bon droit luy fut si prospere, qu'il » pervint à tous ses desseins; lequel je presante à vostre sei- » gnorie, vous suppliant en toute humilité le recepvoir comme » de celuy qui est et sera perpetuellement vostre tres humble » et tres obeissant serviteur. »

Le rédacteur paraît avoir eu connaissance et même avoir amplement fait usage du *Commentarium seu potius Diarium expeditionis Tunc anctà Carolo V imp. anno* 1535 *susceptæ, Joanne Etropio autore,* que l'on trouve inséré au deuxième volume des historiens d'Allemagne de Schardus, pag. 320.

Enfin il existe, au même établissement, fonds de Notre-Dame, n.° 152, une copie, faite à la fin du XVII.e ou au commencement du XVIII.e siècle, du *Journal des Voyages de Charles-Quint* par Vandenesse (1515-1551), continué pour Philippe II jusqu'au 1.er mai 1560.

La bibliothèque de l'Arsenal possède aussi une copie du Journal de Vandenesse; mais celle-ci est bien supérieure à l'autre, par la netteté et le soin avec lesquels elle a été faite. Elle est contenue dans un volume in-4.° sur papier, relié en peau, doré sur tranche, inscrit au catalogue sous le n.° 644 des in-folio.

Ce manuscrit, qui a 249 feuillets, d'une écriture française de la deuxième moitié du XVI.e ou du commencement du XVII.e siècle, a appartenu à Charles de Croy, prince du Saint-Empire, marquis d'Havré, etc., chevalier de la Toison d'or, et gentilhomme de la chambre de l'archiduc Albert, comme en témoignent la devise et les vers suivants, qui se trouvent sur le feuillet de garde, et qui sont de l'écriture de ce seigneur :

JE SOUSTIENDRAY CROY,
ET
J'AYME QUI M'AYME.
A.° 1618.

Quy n'ayme, estant aymé, n'est pas digne d'amour,
Et aymer sans subjets, c'est ung erreur extresme ;
Et quy feint en aymant, a beau jeu beau retour.
Ou tout un, ou tout aultre. Ainsy j'aime qui m'ayme.

Les manuscrits dont je viens de faire mention étant les seuls indiqués dans les catalogues des deux bibliothèques de la rue de Richelieu et de l'Arsenal, comme se rapportant aux voyages des souverains de la Belgique, là se seraient nécessairement bornées mes recherches, si un travail de la plus haute utilité

pour les investigations historiques, qui s'exécute depuis deux ans à la bibliothèque du Roi, ne m'avait mis sur la voie d'autres documents dont la découverte est un des plus heureux résultats de mon voyage.

Je dirai ici quelques mots de ce travail, dont la connaissance ne saurait être trop propagée.

Tous ceux qui ont visité le département des manuscrits de la bibliothèque du Roi, savent que les grandes collections composant les divers fonds de ce dépôt national, et nommément la collection de Dupuy, à laquelle appartient l'immense recueil d'anciens titres, chartes, diplômes, etc., originaux ou en copie, rassemblés ou transcrits par Pierre Pithou, formant ensemble 950 volumes in-folio et in-quarto; celle de Brienne, composée de pièces diplomatiques et de documents qui se rapportent aux diverses affaires du royaume; celle de Bréquigny, formée de copies exécutées, par ordre du gouvernement de Louis XVI, aux archives de la Tour et de l'Échiquier de Londres; celle de Colbert, riche en matériaux de tout genre, concernant les affaires intérieures et les affaires étrangères de la France; celles enfin de Gaignières, de Baluze, du président de Mesmes, sont restées jusqu'ici dépourvues de tables. Les volumes dont elles sont composées étaient bien, à la vérité, repris dans les catalogues: mais ils n'y étaient indiqués que d'une manière très-imparfaite; souvent même, cette indication se réduisait à faire connaître l'objet de la première pièce d'un recueil qui en renferme une centaine, ou plus. Il résultait de là qu'une immense quantité de documents se trouvaient enfouis et en quelque sorte perdus pour la science: car, à moins d'être singulièrement favorisé par le hasard, ou de consacrer à l'exploration de ces collections diverses, un temps beaucoup plus long que les homme d'étude ne peuvent le faire, comment serait-on parvenu à y déterrer les pièces dont on avait besoin?

Cet inconvénient ne pouvait échapper au ministre éclairé qui a conçu le dessein de doter la France du monument le plus grandiose qu'aucune nation ait encore érigé à son histoire. Dès l'année 1834, M. Guizot a prescrit le dépouillement des collections de manuscrits de la bibliothèque du Roi. Douze

personnes ont été chargées de cette opération, qui se fait au moyen de cartes sur lesquelles chaque pièce est relevée et analysée (1). La direction en est confiée à M. Champollion-Figeac, l'un des conservateurs de la bibliothèque, dont les connaissances, le zèle et l'activité sont une garantie du soin qui y préside.

Au 31 août dernier, suivant le rapport de M. Champollion au ministre de l'instruction publique (2), le nombre des pièces relevées était de 118,237, appartenant aux collections de Dupuy, de Brienne, de Bréquigny et de Colbert.

A mesure qu'une collection est entièrement dépouillée, les cartes qui en présentent le relevé sont classées par ordre chronologique. Plus tard, elles seront dépouillées elles-mêmes, pour former des tables générales des matières et des noms d'hommes et de lieux mentionnés dans l'ensemble des collections de la bibliothèque royale.

M. Champollion ayant eu l'obligeance de mettre à ma dispositions les cartes des quatre collections dépouillées, je les ai parcourues pour les années 1501 à 1506, qui se rapportent aux époques des deux voyages de Philippe-le-Beau, et voici tous les articles relatifs à ces voyages que j'y ai rencontrés :

Collection Dupuy.

1501. Voyage de Philippe, archiduc d'Autriche, roi d'Espagne, et de sa femme, en Flandre. Vol. 503. (A.)

1501. Réception faite, en France, à l'archiduc Philippe

---

(1) L'arrêté de M. Guizot, en date du 28 janvier 1835, qui organise le travail de dépouillement, porte article 9 :

« Le dépouillement sera fait pièce par pièce. Le titre de chaque pièce » sera transcrit sur un bulletin. Ce titre sera précédé de la date de la » pièce, exprimée en année, mois et jours, s'il est possible. Il sera suivi » d'un signe qui fera connaître si la pièce est originale ou en copie, et » il sera terminé par l'indication de la collection, du volume et de la » page où la pièce se trouvera. »

Ces dispositions pourraient être imitées avec fruit dans plusieurs de nos grands dépôts, où tant d'inventaires manquent.

(2) Ce rapport est inséré au *Moniteur universel* du 29 septembre 1836.

d'Autriche et à l'archiduchesse Jeanne de Castille, sa femme. Vol. 542. (B.)

1501. De l'honneur et respect que l'archiduc Philippe rendit au roi Louis XII, lorsqu'il vint le trouver à Blois. Vol. 744. (C.)

1501. Voyage en France de Philippe d'Autriche et de Madame Jeanne de Castille. Vol. 325. (D.)

1501. Entrevue de Louis XII et de l'archiduc Philippe, à Blois. Vol. 326. (E.)

1501-1508. Mémoire sur la vie de Philippe, archiduc, comte de Flandre, roi d'Espagne, et de Jeanne, sa femme, fille de Ferdinand et Isabelle, par Jean Le Maire des Belges, indiciaire et historiographe de l'archiduc Charles, prince d'Espagne. Vol. 503. (F.)

1501. 4 novembre. Mémoire concernant le premier voyage du roi et de la reine d'Espagne, de Flandre en Espagne. *Ibid.* (G.)

1502. Mémoire relatif à ce qui se passa en Espagne depuis le retour de l'archiduc Philippe, jusqu'à son départ pour un second voyage en 1503. *Ibid.* (H.)

1503. Continuation du mémoire relatif au voyage du roi d'Espagne, Philippe I.er, archiduc d'Autriche. Cette partie du mémoire se rapporte au voyage du prince, de Dôle à Bruxelles. *Ibid.* (I.)

1503. Mémoire relatif au voyage de l'archiduc Philippe, roi d'Espagne, en France, en Allemagne et en Flandre *Ibid.* (K.)

1504. Continuation du mémoire sur le voyage de Philippe I.er, roi d'Espagne, archiduc d'Autriche. *Ibid.* (L.)

1505. Mémoire relatif au deuxième voyage de Philippe I.er, roi d'Espagne, archiduc d'Autriche, et de la reine sa femme, de Flandre en Espagne (M.)

Mémoire relatif à la mort de Philippe I.er, roi d'Espagne, et à diverses choses plus ou moins importantes relatives au règne de ce prince. (N.)

Collection Brienne.

1501, novembre. Entrée en France de monseigneur Philippe d'Autriche, fils du roi des Romains, et de madame Jeanne de Castille. Vol. 268. (O.)

1501. Entrevue du roi Louis XII et de Philippe, archiduc d'Autriche, à Blois. Vol. 269 (P.)

Ayant recouru aux volumes indiqués, j'ai constaté que les pièces B, D et O contenaient toutes trois la même relation que l'on trouve imprimée au tom. II, pag. 713-735, du *Cérémonial français* de Denis Godefroy, Paris, Cramoisy, M. DC. XLIX, in-fol.;

Que la pièce C n'est qu'une traduction, par extrait, de Pontus Heuterus;

Que la pièce E est extraite d'un chapitre de l'histoire de Louis XII, par Jean Dauton;

Que la pièce P ne consiste que dans une relation assez insignifiante, de quatre petites pages.

Jusque là, j'avais peu à me féliciter du succès de mes recherches : mais il n'en a pas été de même, lorsque j'ai parcouru les pièces marquées des lettres A, F, G, H, I, K, L, M, N, toutes contenues dans le volume n.° 503 de la collection Dupuy.

Je vais donner une description exacte de ce volúme, sans prendre égard à la manière dont il a été dépouillé, car celle-ci ne fait pas assez ressortir l'objet et l'importance des documents qui le composent.

Le volume n° 503 de la collection Dupuy, qui est relié avec les n.os 502 et 504, n'est pas coté.

Sur l'un des premiers feuillets, on lit : *Mémoires de la vie de Philippe, archiduc d'Autriche, comte de Flandre, roi d'Espagne, Ier du nom, et de Jeanne, sa femme, fille de Ferdinand et Isabelle; leur voyage de Flandre en Espagne en* 1501; *leur second voyage de Flandre en Espagne en* 1505 *et* 1506; *mort dudit archiduc à Burgos, septembre* 1506, *et la suite de l'histoire jusqu'en* 1508, *par Jean* Le Maire, *des Belges, indiciaire et historiographe de l'archiduc Charles, prince d'Espagne, présent auxdits voiages.* L'écriture de ce titre est du XVII.e siècle.

La première pièce qui se présente est une relation du pre-

mier voyage de l'archiduc en Espagne : elle commence au 4 novembre 1501, jour où ce prince partit de Bruxelles, et se termine à son retour dans cette capitale au mois de novembre 1503. Elle forme 44 feuillets, écriture très-serrée.

A la suite, est une autre relation qui commence au mois de décembre 1504, et se termine au mois d'août 1507. Elle comprend le second voyage de Philippe-le-Beau en Espagne, et sa mort, avec les particularités qui l'accompagnèrent et la suivirent, en Espagne et aux Pays-Bas. Elle se compose de 44 feuillets.

Puis vient un cahier d'une dixaine de feuillets, intitulé *Memorialia indiciariatus;* ces mémoriaux ne consistent qu'en de simples notes;

Et enfin, une *Cronicque annale de tres haulx, tres puissans et tres illustres princes et princesses de la maison d'Austriche, Castille et Bourgogne, pour l'an qu'on dit de la création du monde six mil sept cens et six, qui est de nostre salut mil cinq cens et sept, du pontificat de nostre saint pere le pape Jules, ij^e^ de ce nom, l'an cinquiesme, indiction X, et du regne du roy des Romains, Maximilien Cesar Auguste, xxij^e^, Pasques estant le iiij^e^ d'Avril.* Cette chronique s'étend du 4 avril au 23 août 1507. Elle a 29 feuillets.

La Commission peut juger de l'agréable surprise que j'éprouvai, en trouvant ainsi des chroniques de Jean Le Maire, qui étaient restées ignorées jusqu'à nos jours. Et ma satisfaction s'accrut encore, lorsque j'eus acquis la conviction que ce manuscrit, à l'exception de 17 feuillets de la relation du premier voyage de Philippe-le-Beau, était en entier de la main de Le Maire lui-même; on pourrait même le regarder comme une minute ou brouillon, tant il est chargé de ratures, de corrections et d'additions marginales et interlinéaires.

Cette découverte est d'autant plus importante pour notre histoire, que nous ne possédions pas de relation du second voyage de Philippe-le-Beau en Espagne. Antoine De Lalaing, dans le prologue de celle qu'il nous a transmise, annonce bien qu'il en a écrit une; mais on doute qu'elle ait jamais existé.

Il est une remarque que je dois communiquer à la Commission : c'est que, en comparant la relation de Le Maire avec

celle du S.r De Lalaing, j'ai eu bien des raisons de croire que celui-ci s'était servi de la première, en l'amplifiant. Je tâcherai d'éclaircir plus complètement ce point, lors de ma publication.

La chronique du second voyage de Philippe-le-Beau, par Jean Le Maire, renferme une foule de particularités intéressantes sur le séjour que ce prince se vit obligé de faire en Angleterre, sur son arrivée en Espagne, sur sa mort, sur la conduite de la reine Jeanne, sa femme, etc. C'est dire assez qu'elle doit faire partie de la *Collection des Voyages* de nos souverains.

Celle qui termine le volume, et qui embrasse quelques mois de l'année 1507, mérite aussi d'être comprise dans nos publications. Plusieurs faits curieux y sont rapportés. En voici un qu'aucun de nos historiens, à ce que je pense, ne nous a fait connaître.

Le chroniqueur, après avoir parlé de la proposition qui fut faite, le 20 juillet 1507, aux État-Généraux assemblés à Malines, par l'organe du chancelier de Brabant, proposition que l'archiduchesse Marguerite résuma ensuite elle-même *par une éloquence succincte et merveilleuse*, ajoute : « Et lors, monseigneur l'archiduc, representant bien son prince en si jeune aaige (1), les pria d'accorder le subside demandé, par une petite harengue, plus entenduc par les gestes de son visage, que par la sonorosité de sa voix pueriile, mais toutes voyes en telle sorte, qu'il debvoit bien souffire au peuple. »

La *chronique annale* de Jean Le Maire finit par des détails sur Jean Molinet et sur Le Maire lui-même, qu'on me saura gré de transcrire ici : « Ce ne sera pas passer les termes de ceste histoire, si je dy que, en ce mois d'aoust (1507), par ung lundy xxiij^e^, en la bonne ville de Vallenciennes, termina vie par mort, aggravé de vieillesse et de maladie, en l'aaige de lxxij ans(2), le chief et souverain de tous les orateurs et

(1) Charles-Quint avait à peine alors sept ans et demi, étant né le 24 février 1500.

(2) M. Buchon, dans sa notice sur Molinet (*Collection des chroniques nationales française*, t. XLIV), n'avait pas fait connaître l'année de la naissance de cet historien; il paraît avoir ignoré aussi la date précise de sa mort.

» rhetoriciens de nostre lange gallicane, c'est assavoir maistre » Jehan Molinet, chanoine de la Salle le Conte, renommé par » tous les quartiers d'Europe en ladite langue, lequel, dès son » jeune aaige, adonné au service de musicque, et rethoricien, fut » premierement disciple et depuis successeur de messire George » Chastelain, indiciaire et historiographe de la maison de » Bourgoigne, et continua les cronicques d'icelle depuis le » siege tenu devant Nuz par le grand duc Charles, jusques au » merveilleux nauffrage et abordement en Engleterre du feu » roy Phelippe, tirant en Espaigne. Et pour ce qu'il sembla à » l'excellence de ma tres redoubtee dame, que ma petitesse » avoit quelque industrie en fait d'histoires, et que le feu roy, » à la requeste expresse d'elle, et en la presence et par l'adveu » et consentement du roy son pere, m'avoit reservé ledit office » de indiciaire et historiographe de la maison d'Austriche, » Castille et Bourgoigne, quand il escherroit à vacquer par le » trespas dudit maistre Jehan Molinet, mon precepteur et pa- » rent, elle ordonnna m'en estre faictes et despeschees les paten- » tes, dont je fiz le serment en ses mains, et le tout fut depuis » ratiffyé par le roy son pere.... Et, quelques mois paravant, » sa liberalité m'avoit faict un prebende et chanoine en la » dicte Salle le Conte en Vallenciennes. Desquels bienfaictz je » seroie bien digne d'estre repris d'ingratitude, se, autant » qu'il est en mon possible, je ne taschoie à en faire la memoire » perpetuelle. »

Ce rapport achevé, M. Gachard demande si, avant de mettre sous presse les *Voyages des Souverains de la Belgique*, il ne conviendrait pas qu'il publiât la Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint, dont l'impression a été résolue dans la première séance, et dont le manuscrit sera très-prochainement en la possession du gouvernement, par l'acquisition qui vient d'être faite de la bibliothèque de feu M. Van Hulthem. Il rappelle les détails dans lesquels il est entré, en la séance du 5 décembre 1834, sur les curieux documents que renferment, au sujet de l'insurrection des Gantois, les archives du royaume et les archives municipales de Gand et d'Audenarde (1).

---

(1) Voir le 2.e Bulletin, pages 44-46.

La commission, après en avoir délibéré, autorise M. Gachard à commencer les publications qui lui sont assignées par le récit des troubles de Gand sous Charles-Quint, si son travail sur ce manuscrit peut être prêt avant celui qu'exige l'édition des *Voyages des souverains de la Belgique.*

M. De Reiffenberg informe la Commission que la vente de la riche bibliothèque de Rosny, appartenante à la duchesse de Berri, doit commencer à Paris le 20 février prochain. Il signale dans le catalogue les deux articles suivants, parmi les manuscrits :

20403. *Sigeberti chronica,* 1 vol. petit in-fol. vél.

Manuscrit du XII.e siècle, de 94 pages à deux colonnes, portant à la fin la signature de P. Pithou qui paraît avoir écrit, en outre, les cinq pages de remarques mises à la fin. On lit sur l'une des pages la note suivante, indiquant que ce volume, auquel manquaient quelques feuillets, a été complété : *Hic codex, principio mutilus octo foliis, restitutus est aliis duodecim anno* 1686, *cura Francisci Desmares in curia patroni.*

2430. *Cartulaire de Flandre et de Bourgogne* de 1300 à 1369, 1 vol. in-fol. de 96 feuillets, relié en parchemin.

Précieux manuscrit sur vélin, d'une très-belle conservation, le tout en français, la partie latine ayant été traduite.

Il annonce également que M. de Rosny, directeur de la maison centrale de détention de Looz, dans le département français du Nord, vient de mettre sous presse une chronique de l'abbaye de Looz, et se propose d'en publier une autre de l'abbaye de Marquette. M. de Rosny a donné récemment au public une notice sur les *Rois de l'Épinette.* Les membres de la commission souscrivent pour la chronique de Looz.

Suite de l'inventaire des Manuscrits relatifs à l'histoire de Belgique.

MONS.

1. *Les annales du Hainaut de Jacques De Guyse,* second volume (contenant du 8.e au 14.e livre inclusivement); in-f°. sur » papier. A la fin se trouvent ces mots : « Escript en 1448. »

Les renseignements suivants se lisent sur les gardes : « Ceste

» seconde partie des histoires de Haynnaut appartient à moi » Jehan Thirou dit Brassot et le Fich (*sic*) escripre de mes dé- » pens en l'an mil iiij^c 1 signé : Brassot. »

On ne possède ni le premier ni le 3.^e ou tiers volume.

2. *Les mêmes,* texte latin, in-f°, sur papier : « Explicit » prima pars historiæ illustrissimorum principum Hannoniæ » edita à fratre Jacobo De Guisiâ ordinis fratrum minorum, » conventus Valencensis; scripta et expleta per manus Johan- » nis de Loe, S. Jacobi de Gandavo clerici Tornacensis diocesis » magistri in artibus; die Veneris quæ fuit xxviij^a mensis anno » domini millesimo quadragesimo liij^o. Deo gratias. »

Ce manuscrit ne contient que les 7 premiers livres.

A la suite se trouvent les suivants :

a. Incipit declaratio proprietatum quarumdem regionum in diversis locis situatarum ultra mare.

Étranger à l'histoire du pays.

b. Sequuntur testamenta xij prophetharum in quibus sunt aptissimæ de Christo prophetiæ quas magister Robertus Grossum-Caput de Græco transtulit in latinum.

c. Sequuntur statuta papalia in officiis dominicis et quædam alia utilia.

On remarque parmi les rubriques des chapitres :

De primo rege Francorum;

Ortus studii Parisiensis;

De morte Caroli Magni imperatoris;

De morte Rolandi nepotis Caroli;

Initium comitatus Flandriae;

Persecutio Normanorum et Danorum;

Initium ordinis Chimacensis (?);

Conversio Hungariorum;

Ordo Cisterciensis.

d. Incipit dialogus Jacobi *De Merland* Flandrensis, ad Martinum Trajectensem socium suum, translatus de flamingo (*sic*) in latinum (*en vers latins rimés*).

Explicit Martinus latine translatus à Johanne *Bukelare* presbitero.

3. *Les mêmes,* en français, in-f.° sur papier.

Explicit : « Fin du tiers volume des chroniques et annales

» de Hainnault, escrit par Philippe Masure, portier à la porte » de Havreh à Mons, 1641. »

Ce manuscrit renferme la traduction des 21 livres des annales de Jacques de Guyse.

4. *Manuscrit* que l'on croit être l'autographe *des annales du Hainaut de Vinchant,* vol. in-f°.

L'imprimé ne va que jusqu'en 1555; le manuscrit finit à l'an 1633, 78 années de plus que n'a donné Ruteau. Le manuscrit provient de la vente de Leclercz en 1829. *Voy.* ce qu'en dit M. Châlon, *Notice sur les tombeaux des comtes de Hainaut,* p. 7 et 8.

5. Annales de l'abbaye de S.t-Gislain, de 633 jusqu'en 1754, rédigées par Dom P. Baudry, continuées par Dom A. Durot; 2 vol. in f.° sur papier, légués à la bibliothèque par M. le chanoine Wins.

6. Collection de Généalogies de la plupart des maisons et familles de la province d'Hainaut et de celles qui y ont possédé des dignités, canonicats, emplois, charges, y pris habitation ou alliance, avec leurs armoiries enluminées, le tout recueilli par J. B.te Laisné, licencié ès-droits et avocat à la cour de Hainaut; 2 vol. in-f.° sur papier.

7. Recoel des tous les festes et chapitres de la noble ordre du thoison d'Or depuis la première institution jusques à notre temps. Recvellez et fais par Jacques Leboucq, demourant en Valen (Valenciennes), depuis ocmenté par David Hoyoss de Mons et Haynaut; in-f.° sur papier de 43 feuillets.

Le dernier chapitre indiqué est celui de 1556; manuscrit du temps.

8. Manuscrit autographe *de l'histoire du Hainaut,* par le P. Delewarde; in-4.° sur papier.

Ce manuscrit ne contient que les livres 5 à 10; il est probable que c'est le manuscrit d'une seconde édition projetée par l'auteur.

9. Recueil des épithaphes qui se trouvaient en 1787 encore tant soit peu déchiffrables, des personnes nobles, conseillers, etc., qui furent enterrés dans l'église de S.te-Waudru, paroisse des étrangers et nobles de la ville de Mons, capitale du Hainaut Autrichien; in-4.° sur papier.

Manuscrit autographe de M. Leclercqz, mort en 1828 ou 1829. C'est lui-même qui a recueilli ces épitaphes.

A ce volume se joint un autre manuscrit du même auteur (in-4.° sur papier), contenant les épitaphes des personnes nobles, recueillies dans les autres églises de la ville de Mons; ce dernier volume ne porte pas de titre.

10. Chroniques de Froissart, tome 3; in-f.°, sur papier à deux colonnes.

Un titre inscrusté dans la couverture porte :

« Tierch et dernier volume des chroniques maistre Jean » Froissart finans en l'an mil cccex. »

La dernière page sur laquelle se trouvait probablement un *explicit* a été arrachée.

11. Recœil de ce qui est advenu plus digne de mémoire depuis l'an de salut 1575 jusques à l'an 1585, quatriesme volume. Tout recueillé par Jean Ballin, religieux à Clermaret-lez-S^{t}-Omer, in-f.° sur papier; manuscrit du temps, très-intéressant et contenant beaucoup de pièces relatives aux troubles des Pays-Bas. Il est autographe et a appartenu jadis à Claude Bernard Rousseau, auditeur des comptes.

Les mots suivants, écrits sur la page qui se trouve après le titre, font craindre que les 3 premiers volumes de ce précieux ouvrage ne soient perdus pour jamais :

> Heu! pereat potius legem veneranda potestas
> Quam, tot consumptas, noctesque, diesque, labores,
> Hauserit una dies flammis....

12. Manuscrit sans titre; livre de blasons des principales familles des Pays-Bas, et nommément des demoiselles qui ont été reçues au chapitre de Denain dans les 14.^{e}, 15.^{e} et 17.^{e} siècles, in-4.°, sur papier, blasons coloriés.

La première page, cotée 2, semble indiquer que le titre de cet ouvrage a été arraché. Ce manuscrit a appartenu à l'avocat Jean-B.^{te} Laisné de Mons.

13. Dans ce livre sont rapportées grand nombreuses (*sic*) d'épitaphes des anciennes familles de Flandres, Tournay, Tournesis, Arthois, Haynault, avec leurs alliances, très-curieux et instructif, recueillies l'année 1572 et notablement augmen-

tées par le sieur Pierre Marie de Calonne Baufaict, chanoine de la cathédrale de Tournay l'an 1752.

In-f.° sur papier, armoiries coloriés. Manuscrit intéressant.

14. Recueil des traités de paix; in-f.° sur papier.

Pièces contenues dans ce recueil :

« 1.° S'ensieult le contenu au poinct des treves de noef ans » faittes et conclues par le roy Loys de France d'une part et » mon très redoubté seigneur et prince Charles duc de Bour- » gogne le xiij^e^ jour de septembre l'an de grace mil iiij^c^ lxxv. »

« 2.° Sensieult le contenu des treves d'un an faittes et con- » clues au pont à Wendin par le roy Loys de France d'une » part et monsieur le duc Maximilien et madame Dautrice » Marie sa femme le x^e^ jour de juillet l'an de grace mil iiij^c^ » lxxviij.

« 3.° S'ensieuvent aincoires auleuns compromis touchant la » ditte treve du pont à Wendin faite par messeigneurs des- » susdits. »

« 4.° Sensieult le traittié de la paix fait à Franchise alias Arras » par les seigneurs dedens nommez en l'an de grace mil iiij^c^ » iiij xx et deux. »

» 5.° Justification faitte par maistre Jehan Doffay sur les ac- » tions, discors et querelles de entre le roy et ma très redoub- » tée Dame Marie Ducesse et vraye héritière de Bourgogne, et » des pays, terres et seigneuries à elle escheux par feu Monsieur » le duc Charles son père. »

« 6,° Extraits de auleuns anciens registres et aultres ensei- » gnemens trouvez en la tresorie de Poligny et ailleurs, tou- » chant auleuns rois, princes et aultres saintes personnes yssus » de la très-noble et ancyenne maison de Bourgogne. »

Ce manuscrit a appartenu au P. Delewarde, auteur de l'*Histoire de Hainaut,* dont il porte la signature autographe; il a ensuite été donné par lui aux P. P. de l'Oratoire de Mons.

15. Les Tournois de Chauvency. M. H. Delmotte, récemment enlevé aux lettres par une mort prématurée, a livré à l'impression ce poème qui avait été préparé par son père.

16. Recueil de traités de paix. In-folio sur papier; ce recueil, qui a appartenu à N. Dufief, conseiller au grand-conseil, contient :

« 1 ° Traité de garde du duc Philippe avec la cité de Besançon, le 27 août 1357. »

« 2.° Id. Entre Philippe le Hardy, duc et comte de Bourgogne, et Dame Marguerite, sa femme et ceux de Besançon, le 24 mai 1386. »

« 3.° Traité de paix fait entre le roi de France et M. le duc de Bourgogne à Péronne, de l'an 1468. »

« 4.° Le traité de paix de Cambray, de l'an 1508. »

« 5.° Paix de Paris, de l'an 1514.

« 6.° Traité de paix de Noyon (1516)

« 7.° Lettres-patentes par lesquelles Henri VIII, roy d'Angleterre, reçoit la ville et cité de Tournay en sa grace, subjection et obéissance. » Datées de Tournay le 6 octobre 1513.

« 8.° Tractatus redditionis civitatis Tornacensis in ditionem Caroli imperatoris (1521). »

« 9.° Traité de Madrid (14 janvier 1526) »

« 10.° Sommaire des articles de paix concludt à la louange de Dieu, en la ville de Mons, le dimenche 14.e de janvier, anno 1526. »

« 11.e Le traictiet de paix conclut en la ville de Cambray (1529). »

« 12.° Le traictet de Crespy, entre l'empereur et le roi de France (1544). »

« 13.° Trefve faite en l'abaye de Vaucelles, le 4 février 1555. »

« 14.° Traicté de paix faict au château de Cambrésis (1559). »

17. Chronique de Flandres, par Philippe Wielant, président du conseil privé. En flamand; in-folio, sur papier.

Cette chronique finit à l'époque du mariage de Jean de Bavière, après sa résignation de l'évêche de Liége.

Voici le texte d'un note mise en tête de ce volume : « Celui qui a fait escripre ce libvre duquel les armes sont peintes au commencement du libvre, s'appelait (selon que m'a dit M. Van Torre, conseiller de la gouvernante de Lille) Alexandre Le Blancq, chevalier, sieur de Haulchin, écuyer, maistre de la chambre des comptes à Lille. Sa mère était de la maison de Ruffault. L'auteur de ce libvre est messire Phillippe Wielant, président du Conseil privé. »

Sur Wieland et son traité, voir le remarquable ouvrage de M. Warnkoenig, intitulé : *Histoire de la Flandre* (traduite par M. Gheldolf), tome I, pages 11, 81, 83, etc.

18. Suyte des comtes et comtesses de Hainau, gouverneurs et capitaines-généraux au Pays-Bas, baillifs et grands baillifs de Hainau, prevosts de Mons et prevosts-le-comte à Valenciennes, institution de la cour de Mons, chefs et premiers eschevins (*sic*) de la ville de Mons et des prevosts de la ville de Valenciennes, etc. Depuis y ont estez adjoustez les chastellains et gouverneurs de la ville d'Ath, encore depuis les députés du clergé de la noblesse doiz l'an 1620. Manuscrit qui paraît avoir été terminé en 1634; in-folio oblong, sur papier.

Il a appartenu originairement au comte de Cuvelier. Armoiries coloriées.

19. Dépouillement du cartulaire général des mortes-mains du pays et comté d'Hainau, 1739. In-4.°, sur papier; armoiries coloriées.

20. Livre concernant un ample détail de principaux princes du monde, où sont renfermés les annales du pays et comté d'Hainaut, de même que ceux de la Hollande. A Mons, 1773.

Ce manuscrit a pour auteur Philippe Joseph André, fils de Guillaume André, clerc du béguinage, âgé de 17 ans, et rhétoricien au collége de Houdain, In-4.°, sur papier, de 951 pages.

21. Annales abbatiæ S. Dionisii in Broqueroye, incipientes ab anno 1031 usque ad annum 1667. In-4.°, sur papier, manuscrit de la fin du XVII.e siècle.

Le titre ci-dessus mentionné a été ajouté : il est de la main de M. Leclercqz.

22. Historia Vita admodum reverendi et venerabilis Domini Domini (*sic*) Gasparis Vincq, abbatis alias S. Adriani, S. Dionisii et denominati S. Petri in Blandinis.

G. Vincq mourut le 24 mars 1659, âgé de 85 ans. In-4.° sur papier.

23. Manuscrit contenant les fondations en abrégé, de l'église de Notre-Dame, Crespin, Loppes (sic *Lobes*, probablement), Vaucelles, Flines, Soignies, S.te-Waudrud, Hasnon, etc., etc., par Simon Leboucq.

Manuscrit autographe de Simon Leboucq, in-4.°, sur papier. Titre plus moderne ajouté.

24. Requête présentée par les États de Hainaut, à l'empereur François II, exposant la conduite qu'ils ont tenue pendant la guerre, datée de Cologne le 21 août 1794. (Sans titre). Copie in-4.°, sur papier.

25. Septième livre de divers mémoires journaliers fort curieux (concernant Mons), depuis le premier de May 1745, usques (*sic*) le premier de Mars 1746. In-4.°, sur papier.

26. Charte de Guillaume, duc de Bavière, comte de Hainaut, etc.; pour l'établissement d'un conseil de ville à Ath, datée du Quesnoy, le 14 mai 1406. Sur parchemin, avec le scel du comte sur cire verte.

27. Véritable déclaration de la guerre que Jehan Davesnes (*sic*) comte de Haynau, etc., suscita contre sa ville et comté de Valenchienne, et de l'accord et paix ensuivie. Recueillé par Sire Simon Leboucq, prévost dudit Valentienne, 1648.

Manuscrit autographe; in-4.°, sur papier. Intéressant.

28. Recueil de vies de saints, par Philippe De Harvengt, abbé de Bonne-Espérance, mort en 1182. In-folio, sur peau de vélin, à deux colones, manuscrit du XII.e ou XIII.e siècle. Il a fait partie originairement de la bibliothèque de l'abbaye de St.-Feuillan.

Il contient:

Passio sancti Foyllani;
Vita sancti Remacli;
Vita sancti Algisi;
Vita Beatæ Pecuniæ virginis;
Passio sancti Salvii;
Conversio sancti Cypriani;
Passio Cypriani et Justinæ;
Passio sanctæ Katherinæ virginis;
Vita sancti Bernardi abbatis;

A l'exception des passions de S.t-Sauve et S.t-Feuillan, toutes les autres vies des saints que contient ce recueil, ne figurent pas dans l'édition des *OEuvres de Philippe De Harvengt*, publiée à Douay en 1620, in-folio, par Nicolas Chamart, abbé de Bonne-Espérance.

La première page, déchirée en partie, a été restaurée; elle est d'une écriture plus moderne que celle du reste du manuscrit.

Les cahiers 3 à 8 manquent.

29. In hoc volumine continentur isti libris :

Bibla versificata;

Vita Stæ. Mariæ Egypsiachæ versificata;

Passio sancti Lamberti martyris (Nicolai Leodiensis);

Passio sancti Tomæ archiepiscopi et martyris. In-folio, sur peau de vélin, à deux colonnes. Ce manuscrit a appartenu à l'abbaye de Cambron.

30. Vitæ sanctorum. In-folio, sur peau de vélin, à deux colonnes. Ce manuscrit contient :

Passio sanctæ Anastasiæ virginis;

Passio sanctæ Eugeniæ virginis;

Passio sanctorum Proti et Jacincti, martyrum;

Passio sanctæ Martyriæ virginis et martyris;

Passio sanctæ Columbæ virginis;

Passio sanctæ Agathæ virginis;

Passio sanctæ Julianæ virginis et martyris;

Passio sanctarum Perpetuæ et Felicitatis;

De obitu S. Petronillæ, sanctæ Felicitatis vs. et de Passione sanctæ Feliculæ virginis;

Passio sanctæ Domitillæ virginis;

Passio sanctæ Simphorosæ et filiorum;

Passio sanctarum martyrum Sophiæ, Fidei, Spei,et Caritatis (*sic*);

Passio sanctæ Felicitatis cum septem filiis;

Passio sanctæ Crinæ (Christinæ) virginis;

Vita sanctæ Mariæ Mahdelenæ;

Vita sanctæ Mariæ Egyptiacæ;

Passio sancti Pauli apostoli;

Passio sancti Sebastiani martyris;

Passio sancti Pantaleonis;

Passio sancti Appollinaris, martyris;

De inventione sancti Stephani pthor;

Passio sanctorum martyrum Abdon et Sennis;

Passio sancti Sixti prophetæ et martyris;

Passio sanctorum Cyriaci, Largi et Smaragdi;

Passio sancti Calixti prophetæ;

Passio sancti Dyonisii, archiepisopi, et sociorum ejus Rustici et Eleutherii;

Passio sanctorum martyrum Claudii, Symphoriani, Simplicii, Nycosttratuni et castorii, quatuor coronatorum;

Vita sancti Johannis archiepiscopi Alexandrini;

Passio sancti Christofori martyris;

Vita Sancti Servatii episcopi;

Vita sancti Augustini episcopi;

Passio sanctorum Cosmeæ et Damiani;

Vita sanctæ Marthæ.

31. Mémoire sur le Hainaut, contenant l'état ancien et moderne de cette province, l'administration générale et particulière des revenus des états et du magistrat de la ville de Mons, et un détail très-circonstancié du domaine engagé. Manuscrit précieux, in-folio, sur papier, avec cartes, tableaux, plans coloriés, etc. Cet ouvrage, d'une superbe exécution, paraît avoir été rédigé par ordre du Gouvernement,

32. Mémoire sur l'Artois. — Mémoire sur la Flandre Flamingnante. — Flandre Gallicane. — Province du Hainaut. In-folio, sur papier. Ce manuscrit est attribué à l'intendant Bernier; il est du commencement du XVIII.e siècle.

33. Généalogie de plusieurs familles du Hainaut. Manuscrit de M. de S.t-Genois; in-folio, sur papier.

34. Cartulaire des héritaiges tenus de la seigneurie du chapitre S.t-Germain de Mons, au territoire de Genly, Noirchin, et là entour; renouvellés par M. Jehan de Bouyne, prêtre, chanoine dudit chapitre, l'an XVI.e lxxviij, in-folio, sur papier.

35 Journal des touts ce qu'ils s'est passez au blocus et siége de Mons en septembre 1709. In-18, sur papier, avec onze dessins. Par un bourgeois de Mons qui ne se nomme pas.

36 Journale (*sic*) intérieur du siége de Mons du 4 juin 1746. In-folio, sur papier, avec la capitulation imprimée. Ce volume contient:

1.° Le journal du gouverneur de Mons, M. le comte de Nava;

2.° Le journal du général en chef du corps des troupes des armées du roi, le prince de Conty;

3.° Plan de la bataille de Fontenoy, du 11 de mai l'an 1745. La cote des pages (89 à 122) indique que ce manuscrit a fait partie d'un autre plus volumineux.

37. Réglement de 1787. Pour les compagnies bourgeoises de Mons. In-folio, sur papier.

38. Mémoire historique sur les compagnies bourgeoises (de Mons), par M. Leclercqz. In-4.°, sur papier. Autographe.

39. Mémoire sur l'histoire de Mons, depuis le 7 juillet 1739, jusqu'au 6 de juin 1746.

Mémoires sur l'histoire de la ville de Mons, pour les années 1746, 1747, 1748 et 1749, où est comprise l'histoire de cette ville, depuis sa prise par les Français, jusques à sa reddition et entière évacaution des Français, le 24 février 1749.

Mémoires sur l'histoire de la ville de Mons, depuis le premier mars 1749, jusques compris.... (novembre 1771), Trois volumes grand in-8.°, sur papier.

40. Recueil des résolutions des conseils de ville et assemblées d'états en la ville de Mons, pour les années 1750, 1752, 1753, 1754, 1755, 1756, 1757, 1758, 1789. In-folio, sur papier.

41. Registre de loy de la ville du Rœulx, commenchant en mai 1634, et finissant en octobre 1638. In-folio, sur papier.

42. Traicté de l'antiquité et prééminence des maisons d'Habsbourg et d'Autriche, ensemble de la descente généalogique des archiducs sérénissimes Albert et Isabelle-Claire-Eugénie, princes des Pays-Bas, etc., recueilli et composé par Adrian Baltyn, premier à conseils (*sic*), pensionnaire et greffier du pais et terroir du franc, représentant le quatrième membre de Flandres. Beau manuscrit in-folio, sur papier, avec portraits gravés sur cuivre et coloriés. Il paraît être autographe; il est du commencement du XVII.e siècle, et a appartenu jadis à un monsieur De Hanon.

43. Recueil de plusieurs statuts, ordonnances et priviléges de la ville de Mons, depuis l'an 1164, jusques et compris 1626. In-4.°, sur papier, copie moderne.

44. *Varia.* Concernant Mons. In-folio, sur papier, manuscrit sans titre du XVI.e siècle.

45. Manuscrits originaux de M. le pensionnaire Pierre Leduc,

sur l'histoire de la ville de Mons. In-folio, sur papier, du XVI. siècle. Vers la fin se trouvent quelques pièces ajoutées d'une date plus récente.

46. Annotations extraiées sur celles tenues aux bureaux de la cour et conseil souverain, ensuivis sur leures (*sic*) chartes et autres libvres y reposant. In-4°, sur papier.

47. Pièces diverses, relatives aux corps de métiers de Mons. In-folio, sur papier, du XVIII.e siècle, sans titre.

48. Copie des conditions proposées et demandées à son Al tesse Louis De Bourbon, par les ecclésiastiques, magistrats bourgeois et habitans de la ville de Binch, avec la réponse In-folio, sur papier.

49. Notice des chapelles royalles et des biens affectés au chapitre de S.te-Waudru. Sans titre, in-4.°, sur papier.

50. Genealogia dominorum terræ Angiensis. In-folio, su papier, moderne copie.

51. Manuel de l'abbaye de Béthleem dit Bélian, où son contenues les cérémonies, et ce que l'on doit chanter aux pro cessions et derniers sacremens, à l'usage de Dame Marie Ho noré Lanciau, professe, 1738, 7 juillet. In-4.°, sur papier. Cett abbaye, située près de Mons, est actuellement la propriété d M. A. Duvivier, ex-ministre des finances.

52. Constitutiones circà divinum officium secundum consue tudinem ecclesiæ sancti Dyonisii in Broqueroya. Petit in-foli sur peau de vélin, avec ornements et lettres peintes et dorées *Explicit* qui se trouve avant *l'ordinale sanctorum :*

« Reverendissimus, illustrissimus ac suavissimus in xp » Pater et D. dominus (*sic*) Henricus de Bergis, miseration » divinâ Cameracensis episcopus atque commendatorius eccle » siæ seu abbatiæ sancti Dyonisy in Broquoroya, mandavi » conscripsisse istas pentes constitutiones atque ordinale pe » dominum Andream de Nivella, religiosum monasterii sanct » Andreæ de Castello in Cameracisio, hic morantem pro præ » senti propter discordias priores nec non tribulationes et guer » ras principum sub anno domini M° CCCC^mo octuagesimo se » cundo, presulatus sui secundo anno. Orate pro eo. »

53. Cou est des fais et des generations des seigneurs et conte de Haynau, extrais d'anchiennes chroniques ensi qu'il apper

chi apres. In-4.°, sur papier, copie moderne de la main de M. Leclerqz.

54. Plusieurs copies des priviléges de S.te-Wauldru, les aucuns en françois et aultres en latin. In-folio, sur papier, du XVI.e siècle.

55. Incipit epla Raineri monachi ad abbatem Rathbodum, in vita sancti Gisleni.

Ratbode mourut vers l'an 1042, ce manuscrit paraît être de la fin du XII.e siècle ou du commencement du XIII.e. In-folio, sur peau de vélin.

Un autre manuscrit intitulé : *Incipit plog. in vita sancti Joannis, evangelistæ*, est relié avec celui-ci. Il doit avoir fait partie autrefois de la bibliothèque de l'abbaye de S.t-Ghislain; au moins à en juger par sa reliure.

56. Noms des personnes qui sont intervenues aux assemblées des états du Hainau, comme membres de la noblesse depuis le 19 décembre 1536 jusques compris le 5 de novembre 1668; par M. le comte de S.t-Genois. In-folio ,sur papier.

57. Epitome des antiquitez de Hainault extraict de Maistre Jacq. De Guise et d'autres historiographes, divisé en trois parties, par Jean D'Anly.

L'épître dédicatoire à Charles De Berlaimont est datée de Mont-Médy, ce 12 de septembre 1578. In-folio, sur papier, provenant de la bibliothèque de M.elle d'Yves.

58. Mémoire sur l'état auquel se trouvent les droits du domaine dans le département du Hainaut, par rapport à ce qu'ils ont été depuis leur éta blissement sous la domination de l'Espagne, jusqu'au 8e d'août 1682, que le roi, par son arrêt rendu sur la requête du fermier, en a fixé l'augmentation. In-folio, sur papier.

59. Projet de réponse à cette question : « Quand et comment les comtes devinrent-ils souverains en Hainaut? » In-4.° sur papier, manuscrit autographe de M. Leclercqz.

60. Proème de ce présent livre qui traîtera et contiendra deux choses principalement : la première sera des histoires de Haynau esquelles l'acteur parle de la division de la terre en général et de la situation, et une distinction du pays de Gaule que l'on nomme orendroit France. La seconde partie de ce pré-

sent livre seront les capitles sur la première décade de Titus-Livius, et dist premièrement comment Eneas de Troyes vint en Italie et comment il en fut roy et ses hoirs après lui. Manuscrit du XVI.e siècle. In-folio, sur papier.

61. Notes sur le synode ou concile provincial de Cambray tenue (*sic*) à Mons en Hainaut, le 23 octobre 1586. In-folio, sur papier, manuscrit moderne.

62. Recueil général des parties engagées du domaine depuis l'an 1518. In-folio, sur papier. On remarque ces mots après le titre de la table : « achevé au mois de mars 1702. »

63. Historica narratio deplorandæ tragediæ excitatæ in monasterio sancti Petri in monte Blandino prope Gandavum contra personam B. admodum. D. Gasparis Vincqs ex-abbatis sancti Dionisii prope montes Hannoniæ dicti monasterii sancti Petri abbatis à rege catholico nominati. In-4.°, sur papier. Ce manuscrit a appartenu jadis à l'abbaye de S.t-Ghislain.

64. Mémoires contenant des notions générales de tout ce qui concerne le gouvernement des Pays-Bas, formé en 1730, par M. le vicomte de Wynants, conseiller-régent du conseil suprême desdits Pays-Bas à Vienne. In-folio, sur papier, copie.

65. Histoire généalogique de la maison des comtes de Flandres et d'Haynaut, de quelques comtes aussi de Namur, d'Hollande, de Zélande et seigneurs de Frise; et de plusieurs autres familles illustres qui y ont été alliées. Le tout divisé en sept livres et justifié par chartes de diverses églises et abbayes, arrests du parlement, tiltres, épitaphes, histoires anciennes et autres bonnes et certaines preuves. Par noble homme Marius Boet (*ou Voet*) escuier, seigneur de Huchenbourg, etc., ancien bourgmaistre et eschevin perpétuel du pays du Franc à Bruges, l'an 1685. In-folio, sur papier. Intéressant.

66. La généalogie de la maison de S.t-Genois. In-folio, sur papier. Manuscrit autographe de M. de S.t-Genois.

67. Copie des comptes des anciens parchons des années 1507 et 1525, par M. le comte de S.t-Genois. In-folio, sur papier.

68. Extraits du livre des arrêts, commençant au 23 février 1593, et finissant au 8 d'octobre 1604, par M. le comte de S.t-Genois. In-folio, sur papier.

69. Extraits du greffe féodal du Hainaut, commençant au 28

de mars 1556, et finissant au 23 d'avril 1566, par M. le comte de St.-Genois. In-folio, sur papier.

70. *Varia.* In-folio, sur papier, généalogies.

71. *Varia.* In-folio, sur papier, généalogies.

72. *Varia.* In-folio, sur papier, généalogies.

73. *Varia.* In-folio, sur papier, généalogies.

74. *Varia.* In-folio, sur papier, généalogies.

75. Collection des généalogies de la plupart des maisons et familles de la province de Hainaut et de celles qui y ont possédé des dignités, canonicats, emplois, charges, y pris habitation ou alliance, le tout avec leurs armoiries enluminées. A. F. Preud'homme. Deux vol. in-folio, sur papier. Armoiries coloriées.

76. Mémoire ou description de la province du Haynaut, composée par Monsieur l'intendant Bernier, en l'an 1691. Mémoire sur le département du Hainaut et païs d'entre Sambre et Meuse. In-4.° sur papier.

BRUGES.

N° 1. — 481.e du catalogue des manuscrits. Annales de la ville de Bruges et du Franc (*de Bruges*) jusqu'à l'année 1763. 1 vol. in-folio, de 1009 pages; écriture très-lisible.

Cet ouvrage est à peu près, en français, celui qui a été imprimé en flamand en cette ville, d'abord en 2 vol. petit in-8.°, sans nom d'auteur, en 1738, et depuis en 3 vol. petit in-8.°, en 1765, avec le nom de l'auteur, Charles Custis, ancien échevin de la ville.

Les deux éditions sont intitulées: *Jaerboeken der stad Brugghe.* La première finit à l'an 1700, et la seconde va jusqu'en l'année 1765, qui est celle de l'impression par Joseph Van Praet, imprimeur du territoire du Franc de Bruges.

N° 4. — 484. Chronicke van Vlaenderen. Elle commence comme suit: « Int jaer ons heeren 613, doe was paus te Roeme » Deus-dedit en Eraclius was keyser van Rome ende Lotharius » de Groote coninch Chilperich suene was ceuninc van Vranc- » kericke. In desen tyde was een edel man in Bourghonen » gheheeten Salvaert en hy was princhen van Dygon. » Petit

in-folio, papier de la grandeur d'un in-4.° ordinaire, écriture à deux colonnes, du XVI.e siècle. *L'ouvrage finit* den 23sten dach van hoymandt anno lxxviij (1478). 410 feuillets écrits. Surtout beaucoup de détails sur ce qui s'est passé à Bruges.

N° 5. — 485 du catalogue. Nauwkeurighe beschryving van het land van den Vryen (c'est-à-dire du franc ou du franconat de Bruges), inhoudende een kort verhael van de gelegendheyd van hetzelve land, zoo dat geweest is in voorleden tyden, en hoe hetzelve gekomen is tot den jegenwoordigen staet; benevens van alle de privilegien, octroyen, transactien, appointementen, sententien ende andere promissen, inhoudende designatie van de registers, boeken ofte bescheeden, alwaer die bekomelyk zyn, met vorclaers van de graven ofte graevinnen van Vlaenderen die dezelve verleent hebben, etc., van de jaere 863 tot in jaere 1551; te saemen vergadert uyt verscheyde autenticque registers, letteragien, monumenten, etc., rustende meest ten comptoire van de greffier van de camer van den gemelde lande, by d'heer ende meester Adriaen Baltyn, licentiaet in beide de rechten, greffier van de kamer ende pensionaris slands voornompt, anno 1604. In-folio, 135 feuillets, écriture du XVII.e siècle, sur papier. Cet ouvrage est un exposé historique concis de l'état politique du franc de Bruges. Il semble mériter la confiance, parce que l'auteur, Adrien Baltyn, greffier et pensionnaire de la chambre du magistrat dudit franc, a travaillé sur les chartes et autres monuments qu'il avait sous les yeux. Il indique presque toujours à la fin de chaque article les chartes sur lesquelles il se fonde, et les cartulaires où elles se trouvent transcrites.

N° 6. — 486. Wet der stede van Brugghe beghinnende van den jaere 1391 en vervolgende tot den jaere 1767, en voorder.

Après l'énoncé nominal et par année de tous les membres du magistrat de cette ville, depuis 1331 jusqu'en 1771, suit une petite chronique intitulée : *Ghedenkweerdige geschiedenissen binnen en ontrent Brugghe vooren ghevallen en volgens de jaeren dat deselve gebeurd syn, aengeteekend,* — Ce croquis de chronique commence à l'année 565 et finit le 3 août 1773. Papier, in-folio, 45 feuillets pour la chronique seule.

N° 7. — 487 du catalogue. Nauwkeurighe beschryvinghe

van de oude ende hedendaegsche ghestaethede van de edele ende vermaerde stadt Brugghe in Vlaenderen, door heer ende meester J. P. Van Male.

Ce volume, format in-4.°, écrit sur papier, ne traite que des particularités de la ville de Bruges. L'auteur est mort curé de la commune de Vladsloo, en 1735.

N° 8. — 488. Levens des graven van Vlaenderen, ofte kort begryp derzelve, wanneer zy aen de regeeringen zyn ingekomen, hunne huwelycke en kinders, hunne dood en begraefplaetsen met hunne grafschriften en epitaphien, by een verzamelt en getrocken uyt verscheyde historyschryvers, door Petrus Ledoulx, konstschilder, ter jaere 1808 tot Brugge in Vlaenderen.

Ouvrage de peu de mérite pour le style, mais orné des dessins de toutes les statues en pierre des comtes de Flandre, qui décoraient autrefois la façade de l'hôtel-de-ville, et dont il ne reste plus que les niches; dessins reproduits par M. O. Delepierre.

Le texte, d'une écriture très-lisible, a 274 pages, petit in-folio, il finit à l'an 1793.

N°9. — 489. Chronica monasterii S. Andreæ apostoli, juxta Brugas, ordinis benedictini, conscripta ab Arnulpho Goethalsio, ejusdem monacho.

L'ouvrage est dédié à Jean Asset, abbé de ce monastère depuis 1534 jusqu'en 1554; il ne va que jusqu'en 1504. Écriture du XVI.e siècle, 77 feuillets sur papier, petit in-4°. M. Jules van Praet, aujourd'hui secrétaire du roi, a fait imprimer la traduction d'un morceau de cette chronique à la suite de son ouvrage sur l'origine des communes. In-8.°, Gand, 1829.

N° 10. — 490. Un volume in-folio, écrit sur parchemin, écriture du XV.e siècle, contenant les chroniques suivantes :

1° Chronica abbatum Vilariensium. 46 pages, commençant à l'an 1147, et finissant à l'an 1333.

2° Gesta virorum illustrium monasterii Vilariensis. 92 pages, finissant à l'an 1380.

3° De origine monasterii Viridis Vallis in Zonia. 54 pages, finissant à l'an 1435.

4° Primordiale monasterii canonicorium regularium rubeæ-vallis in Zonia. 86 pages, finissant à l'an 1475.

5° Tractatulus de origine monasterii Septem Fontium. 18 pages. A la fin du volume on lit cette note :

« Emptus a Dominis Dunensibus 12 florenis a Carolo van » Brusel (*sic*) bibliopola Brugensi anno 1614. »

N° 11. — 491. Wetten der stede van Brugghe, beghinnende van den jaere 1322, door J. A. Kerchove, priester, anno 1670. Continué ensuite par d'autres plumes jusqu'en 1792. 3 volumes in-folio, sur papier.

Ces fastes consulaires de la ville de Bruges contiennent beaucoup d'annotations historiques, la plupart d'un intérêt local.

N° 12. — 492. Versameling van alle de sepulturen, waepens ende blasoenen die gevonden worden in alle de kercken binnen de stad van Brugge, door M. Ignace de Hooghe, 1789. 6 volumes in-folio, sur papier, ornés d'un très-grand nombre de dessins.

N° 13. — 493. Incipit prologus Ardensis ecclesie presbyteri Lamberti super Ghisnensem historiam et Arnoldum de Ghisnes. In-f.°, papier, 104 feuillets, écriture du XVI.e siècle.

Cette chronique de Lambert d'Ardres finit à l'an 1200; elle se trouve imprimée dans la collection de J. P. Ludewig, intitulée : Reliquiæ manuscriptorum; in-8.°, Francofurti, tome 8, page 369. Mais ce recueil, assez répandu en Allemagne, ne se voit guère en Belgique.

N° 14. — 494. Alle de wetten der stadt Brugghe sedert het jaer 1250; alsmede het gendenckweerdigste dat er op yder jaer is voorgevallen, door Pieter Ledoulx, raed, schepen en hooftman derzelve stadt. 2 vol. in-folio, de l'écriture de l'auteur.

N. B. Ces détails sont tirés du catalogue dressé par M. Scourion, et dont nous avons fait mention déjà pp. 121-123. M. O. Delepierre en a donné également un extrait pp. 99-103 du *Précis des Annales de Bruges.*

COURTRAI.

M. Goethals-Vercruysse a commencé, en 1797, un recueil de pièces concernant l'histoire de Courtrai, qui, en septembre 1836, en était au 18.e volume, in-4.°, de 400 pages; il a encore

environ 60 vol. in-8.°, où sont réunis tous les matériaux de l'histoire politique, littéraire, etc., de la même chatellenie. De plus, sa bibliothèque contient quantité de matériaux du plus grand intérêt, et qui méritent d'être consultés par tous ceux qui s'appliquent à l'étude de l'histoire du pays.

Pour extraits conformes,
Le Secrétaire de la Commission,
Baron De Reiffenberg.

Belgica Sacra. — Nous avons dit un mot dernièrement du *Synodicon Belgicum*, de M. De Ram. En attendant que nous y revenions, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en insérant ici l'exposition sommaire du plan d'un ouvrage latin, sur l'histoire ecclésiastique de la Belgique. C'est déjà depuis le 13 mai 1831, que M. De Ram, alors archiviste de l'archevêché de Malines, et professeur de philosophie à la 1.re section du séminaire de la même ville, a confié son projet au public. Les nombreuses recherches que l'auteur aura à faire et la multitude de ses occupations l'ont sans doute empêché de commencer l'impression de cette vaste publication. Puisse-t-il bientôt remplir le vœu de tous ceux qui s'intéressent aux études historiques, et puisse-t-il trouver parmi les savants de la Belgique et de l'étranger la coopération qu'exigera cette grande entreprise!

Voici le plan de la *Belgica Sacra*, publié par M. De Ram en 1831.

Le *Synodicon Belgicum*, contenant les monuments relatifs à la discipline ecclésiastique des églises de la Belgique, depuis le concile de Trente jusqu'au concordat de 1801, laisse à désirer les monuments antérieurs à ce concile. Pour remplir cette lacune, l'éditeur se propose de publier dans la suite, sous le titre de Concilia antiqua Belgicæ, une collection chronologique de ces monuments. Les pièces inédites et rares y seraient reproduites en entier, tandis qu'on pourrait se borner à indiquer sommairement celles qui se trouvent déjà dans les grandes collections de Labbeus, Hardouin, Mansi et Hartzheim.

Cette collection générale de nos monuments ecclésiastiques exige en outre, comme dernier complément, un ouvrage historique dans le genre de ceux qui ont été publiés pour l'Italie par Ughelli et Riccio, pour l'Allemagne par Hansitz et Uffermann, pour la France par les Bénédictins de Saint-Maur, etc.

C'est cette considération qui m'a suggéré la pensée de rassembler de nombreux matériaux pour une Belgica Sacra, ouvrage qui, en retraçant la partie la plus utile et la plus curieuse de notre Histoire ecclésiastique, ne sera pas sans intérêt pour l'Histoire civile de la Belgique.

Voici le plan que je me propose de suivre dans l'exécution de cet ouvrage.

Il sera précédé de trois dissertations préliminaires :

A) — Dissertatio prima. *De Epocha prædicati Evangelii in Belgica.* — Cette première dissertation basée sur les recherches des Bollandistes, de Hartzheim, Hontheim et Ghesquière, servira à fixer les premières époques de notre Histoire ecclésiastique.

B) Dissertatio secunda. *De initiis et vicissitudinibus episcopatuum in Belgica, ab epocha prædicati Evangelii usque ad novarum sedium erectionem, sæc. XVI.* — Cette deuxième dissertation est consacrée à l'histoire de nos anciennes églises épiscopales qui existaient avant l'érection des nouveaux évêchés du seizième siècle. Elle contient la succession (avec les détails nécessaires) des évêques respectifs, et spécialement la description de l'étendue et des limites de ces anciens diocèses. Bucherius et Wastelain ainsi que Des Roches tirent de l'étendue et des limites de nos anciennes églises épiscopales, un argument pour fixer la situation des différentes nations qui ont occupé les provinces belgiques, dans les temps les plus éloignés. « Cet argument, dit Des Roches dans son *Hist. anc. des Pays-Bas, p.* 98, a beaucoup de poids; même il balance quelquefois l'autorité d'un contemporain. » Le traducteur de Niebuhr, M. P. de Golbery, dans un article sur l'écrit de M. Benjamin Preusker, intitulé : *Ueber Mittel und Zweck der vaterländischen Alterthumsforchung*, dit encore à ce sujet : « Nous y remarquons... une observation qui est juste aussi

» pour la Gaule, c'est que les confins des diocèses guident assez » bien l'antiquaire pour fixer les frontières des peuples anciens. » On sera bien aise de savoir d'ailleurs que plus d'un fait » constaté aujourd'hui est venu appuyer les conjectures du » geographe Mannert (1). » Nous avons la confiance de pouvoir satisfaire le désir de ceux qui s'intéressent à l'ancienne topographie de la Belgique; car nous possédons trois manuscrits qui présentent l'état détaillé de tous les doyennés (*decanatus*), et de leurs paroisses, de trois de nos plus anciennes églises épiscopales, Liége, Tournai et Cambrai. Puissent nos recherches nous conduire également à fixer les limites des évêchés d'Utrecht, d'Arras et de Saint-Omer! Les archevêchés de Cologne, de Trèves et de Reims, et l'évêché de Munster n'avaient qu'une étendue peu considérable dans les provinces qui constituent la Belgique proprement dite.

Plusieurs manuscrit, les Bollandistes, les premiers volumes des *Rerum francicarum scriptores* de D. Bouquet, un Mémoire de Des Roches publié en 1771, et plusieurs autres écrits, sont nos sources principales.

C) — Dissertatio tertia. *De origine novarum Episcopatuum in Belgica.* — Cette dernière dissertation, calquée sur le Commentaire d'Havensius et sur les actes publiés par l'archidiacre Foppens dans la nouvelle édition de Miræus, est en état d'obtenir un nouveau degré d'intérêt; puisque nous avons eu

---

(1) *Bulletin des Sciences hist., etc.*, rédigé par MM. Champollion, n.° 10, oct. 1830, p. 174. — M. A. de Wersebe, dans une description des *Pagi*, qui se trouvaient entre l'Elbe, la Saale, la Veser et la Verna, en tant que ces *Pagi* ont appartenu à l'Ostphalie y compris la Thuringe du nord, et à Ostengern, divise aussi ces *Pagi* d'après les limites et l'étendue des anciens diocèses de cette partie de l'Allemagne. Cette dissertation, remarquable par la profondeur des recherches, a été couronnée par la société des Sciences de Gottingue, et publiée en allemand à Hanovre, 1829, 1 vol. in-4.°, avec une carte. On doit au même auteur deux autres écrits qui se rattachent à la dissertation précédente; l'un sur la fondation des colonies Neêrlandaises dans l'Allemagne du nord au XII.e siècle; et l'autre sur les peuples et les ligues nationales de l'ancienne Allemagne.

le bonheur de découvrir un nombre considérable de monuments inédits qui se rapportent à l'érection de ces évêchés, tels que les lettres originales de Sonnius, écrites pendant son séjour à Rome, au roi Philippe II; différentes consultations, réclamations, protestations, etc., etc. C'est d'après ces pièces authentiques que nous tâcherons de développer les causes et les conséquences de ce nouvel ordre hiérarchique.

Les trois dissertations susdites forment une introduction générale à l'Histoire de nos diocèses, qui comprend, comme le *Synodicon Belgicum*, les trois églises métropolitaines avec leurs suffragants et l'évêché de Liége, dans l'ordre suivant :

A) — 1. Primatialis ac metropolitana ecclesia Mechliniensis. 2. *Ecclesia Antverpiensis.* 3. *Ecclesia Gandavensis.* 4. *Ecclesia Brugensis.* 5. *Ecclesia Iprensis.* 6. *Ecclesia Buscoducensis.* 7. *Ecclesia Ruræmundensis.*

B)— 8. Metropolitana ecclesia Cameracensis. 9. *Ecclesia Atrebatensis.* 10. *Ecclesia Tornacensis.* 11. *Ecclesia Audomarensis.* 12. *Ecclesia Namurcensis.*

C)—13. Metropolitana ecclesia Ultrajectensis. 14. *Ecclesia Harlemensis.* 15 *Ecclesia Daventriensis.* 16. *Ecclesia Leowardensis.* 17. *Ecclesia Groenengensis.* 18. *Ecclesia Middelburgensis.*

D) — 39. Ecclesia Leodiensis.

L'histoire de chacun de ces diocèses, formant un ouvrage séparé, sera divisée et ordonnée de la manière suivante :

Caput primum. — *Erectio episcopatûs.* — Description abrégée de la ville; résumé historique, érection de l'évêché; bulles et autres pièces y relatives, etc. Ce chapitre est orné d'une lithographie représentant le plan de la ville.

Caput secundum. — *Series episcoporum.* — Notices historiques des évêques, avec leurs portraits.

Caput tertium. — *Ecclesia cathedralis.* — Description de l'église; série historique des prévôts, archidiacres, archiprêtres, écôlatres, doyens, chantres, pénitenciers, etc. — Ce chapitre exige deux lithographies, l'une représentant la vue intérieure et l'autre la vue extérieure de l'église.

Caput quartum. — *Seminarium clericorum.* — Erection, dotation du séminaire; études ecclésiastiques; série historique des

présidents; notices de quelques professeurs distingués. — Vue du séminaire.

Caput quintum. — *Curia ecclesiastica.* — Origine de l'officialité; série historique des officiaux.

Caput sextum. — *Ecclesiæ collegiatæ.* — Description des églises collégiales du diocèse, par ordre alphabétique.

Caput septimum. — *Abbatiæ.* — Description des abbayes d'hommes et de femmes. Plusieurs de ces anciens établissements, dont nous voyons encore quelques tristes ruines, mériteraient d'être lithographiés. Les éditeurs du *Monasticon anglicanum* nous ont donné un exemple qu'il convient de suivre, surtout lorsqu'il s'agit de faire connaître plus particulièrement ces anciens établissements auxquels la Belgique doit sa première civilisation, et qui ont exercé une influence salutaire sur les arts et les sciences.

Caput octavum. — *Monasteria virorum.* — Description abrégée de ces monastères.

Caput nonum. — *Monasteria fœminarum.* — Description abrégée des communautés religieuses et béguinages.

Caput decimum. — *Decanatus et pagi.* — Ce chapitre précédé d'une carte topographique du diocèse, donnera les détails nécessaires sur les villes, villages, bénéfices, etc.

Caput undecimum. — *Diœcesecos status hierarchicus post concordatum anni* 1801. — Exposition du nouvel ordre des choses amené par le concordat de 1801 (en tant que cela concerne le diocèse dont on donne l'histoire); nouvelle circonscription et état actuel du diocèse; notices des évêques et des vicaires généraux capitulaires, nommés depuis cette époque; érection du chapitre; rétablissement du séminaire et série historique des présidents; nouvelles communautés religieuses. Ce dernier chapitre doit nécessairement ne pas se trouver dans l'histoire des diocèses qui ont été incorporés à d'autres, tels que ceux d'Anvers, de Bruges, Ipres, etc. L'ouvrage sera terminé par un

Codex diplomaticus, sive appendix monumentorum. — On y donnera par ordre chronologique les pièces justificatives, pour servir de preuves à l'histoire de chaque diocèse. Les pièces déjà imprimées dans les collections qu'on peut se procurer facilement, n'y seront point reproduites; le titre seul, suivi

d'un petit sommaire, y sera indiqué en renvoyant à l'ouvrage où elles se trouvent. La même méthode a été suivie par l'abbé Grandidier dans son Code diplomatique de l'église de Strasbourg.

C'est d'après ce plan que nous avons déjà rédigé l'Histoire des diocèses de Malines et d'Anvers, mais pour la publication de laquelle nous sommes forcés d'attendre encore quelques renseignements, et surtout des circonstances plus favorables aux entreprises de ce genre.

Entre-temps entièrement livré, autant que mes fonctions me le permettent, à l'exécution de ce plan qui exige plusieurs années de travail, je ne cesserai de puiser à toutes les sources, dans des relations inconnues jusqu'ici, dans des documents et des manuscrits poudreux. Puissions-nous trouver, dans la longue et pénible carrière qui nous reste à parcourir, un soutien dans la bienveillance de tous ceux qui cultivent les sciences historiques et qui vénèrent la mémoire de nos ancêtres! Nous osons supplier les savants de vouloir bien nous aider de leurs lumières; car plus le dessein qu'on embrasse est grand, plus on a besoin de cette sorte de secours. Les ouvrages déjà imprimés offrent, il est vrai, de grandes ressources, mais il s'en faut de beaucoup qu'ils fournissent tout ce qui est nécessaire pour parvenir à notre but.

La grâce que nous demandons en général à toutes les personnes studieuses, nous l'attendons en particulier de MM. les doyens et curés qui sont à même de puiser des renseignements précieux dans les archives de leurs églises, et des membres des anciennes corporations religieuses qui, seuls, peuvent nous faire connaître avec exactitude l'état de leurs maisons dans les dernières époques, et nous montrer des richesses littéraires inconnues jusqu'ici. Il nous sera bien agréable de pouvoir leur marquer notre juste reconnaissance pour toutes les communications qui nous seront adressées.

Ces secours réunis à l'approbation bienveillante de Nos-Seigneurs les évêques et de MM. les Vicaires-généraux, nous permettent d'espérer l'heureuse exécution d'un projet conçu pour l'utilité et la gloire des églises de la Belgique.

Nous ne pouvons finir cette légère esquisse sans annoncer

au public les services que nous rend M. l'abbé *J. L. Bax*, B. F. en Th., membre de l'ancienne Université de Louvain. Cet homme, non moins modeste que laborieux, s'est associé à nous pour l'exécution de la *Belgica sacra*, et en partage le travail avec un zèle au-dessus de tout éloge.

Revue de Bruxelles, *directeurs spéciaux, MM. A. Dechamps et P. De Decker.* — Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître le plan et le but de ce nouveau journal (1). Voici comment s'expriment à cet égard les rédacteurs dans leur prospectus :

Nous savons que pour être neufs, mieux vaudrait peut-être ne rien dire et ne rien promettre dans un prospectus, tant les lecteurs sont habitués à être trompés à ces écriteaux pompeux; nous savons que les choses grandes et durables ne commencent pas au son des trompettes; et c'est pour cela que nous venons à nos lecteurs sous le titre modeste de *Revue de Bruxelles*, sans l'encadrer de ces programmes à phrases retentissantes et si souvent menteuses.

Cependant, quand des idées généreuses vous sont venues, quand vous voulez réaliser des projets dont vous espérez retirer un peu de bien et de gloire pour votre pays, il faut bien en causer avec les lecteurs afin qu'ils sachent votre plan et votre but; et c'est ce que nous allons faire ici, le plus sobrement possible.

La Belgique a triomphé successivement de bien des préjugés qui accueillirent sa renaissance; un seul reste encore à vaincre. On nous soutenait que notre indépendance nationale était impossible; nous avons fait comme celui qui voulait prouver le mouvement à cet autre qui le niait; nous avons marché.

Notre existence comme nation étant démontrée, on nous prédisait que notre industrie et notre commerce, privés de débouchés, allaient périr et que nous traînerions une vie

---

(1) 12 volumes par an; prix d'abonnement, 15 francs. — Le premier volume a paru, les autres se publieront successivement dans les premiers jours de chaque mois. On souscrit à Bruxelles, rue des Ursulines, n.° 9.

boiteuse et misérable; — et voilà que notre industrie et notre commerce fleurissent à faire envie aux vieilles nations si fières de leur prospérité.

Ce préjugé détruit, on nous disait : C'est bien; votre nationalité se consolide, et votre richesse publique étonne, mais vous êtes condamnés à vous traîner terre-à-terre, comme les États-Unis, dans la vie matérielle, sans que le soleil des arts, de la sience et de la littérature vienne vous réchauffer jamais de ses rayons; — et voici que nos artistes se sont inspirés au souvenir de notre ancienne gloire; qu'ils en rappelent les beaux jours par leur chefs-d'œuvre; voici que la Belgique commence à être représentée dans le monde scientifique par de beaux noms contemporains.

Et l'on dira qu'au moment où se réveillent ses sœurs, la littérature ne revivra pas! Cela est impossible, nous en avons pour garants des essais qui ne seront pas oubliés, et toutes les pages de nos annales.

Si le génie de la littérature et des arts a sommeillé pendant long-temps pour la Belgique, c'est que pendant long-temps notre indépendance nationale a été garottée à ne pouvoir remuer. Les époques de progrès intellectuels et les époques de vie politique naissent et meurent toujours en même temps.

Voyez : n'est-ce pas quand nos communes donnaient le signal à la liberté européenne, et sous l'époque si brillante des ducs de Bourgogne, n'est-ce pas alors que nos manufactures et notre commerce répandaient tant de richesses dans nos provinces? que s'élevaient les hôtels-de-ville de Gand et de Louvain et la cathédrale d'Anvers? que nos musiciens étaient les plus célèbres du monde, et que Jean Van Eyck fondait l'école flamande? N'est-ce pas alors aussi que Froissart, Monstrelet, Lamarche, Philippe de Commines, Jean Le Maire, et tant d'autres, marchaient en avant dans le mouvement littéraire de cette époque?

La Belgique, par l'effet si long-temps désastreux des troubles politiques qui la divisèrent au seizième siècle, vit tomber à la fois son commerce, ses manufactures, sa littérature et ses arts. Mais elle reprit son unité et sa sève d'indépendance sous Albert et Isabelle; aussitôt sa prospérité industrielle se ra-

nima, et toutes ses gloires éteintes se réveillèrent : Juste-Lipse et Bollandus dans les lettres; Rubbens et toute cette famille de grands peintres flamands; Jean de Bologne et les frères Duquesnoy dans la sculpture, réhabilitèrent notre ancienne renommée. Mais tout cet éclat ne dura guère plus long-temps que notre vie politique, qui s'éteignit peu à peu sous la domination autrichienne.

Eh bien ! aujourd'hui, qu'en place des chartes de provinces, nous avons notre charte de peuple belge; aujourd'hui que notre prospérité matérielle rappelle l'époque des ducs de Bourgogne, et que notre jeune dynastie couronne une nationalité bien autrement assise que celle dont a joui la Belgique sous Albert et Isabelle, pourquoi les diverses causes qui produisirent le développement littéraire à ces périodes de notre histoire, ne le produiraient-elles pas aujourd'hui que ces causes se trouvent heureusement réunies? Il est impossible que cela n'arrive pas. C'est sur cette espérance que s'appuient les efforts que nous allons tenter; et le recueil que nous annonçons sera fondé pour en hâter la réalisation.

Il faudrait pour cela la réunion de toutes les activités individuelles qui se comprennent, et ce n'est pas trop demander, quand on songe que notre histoire est à refaire, et que sans parler de la littérature, de la science et des baux-arts à encourager et à applaudir, nous devons, peuple producteur, placé entre trois grands centres industriels, choisir le système d'économie politique en rapport avec nos nouveaux besoins.

Et comme tous ces points sont subordonnés à la condition de notre indépendance, de notre existence comme nation, la politique aura de droit sa place dans la *Revue*. Non cette politique querelleuse, mesquine, individuelle; mais celle qui, voyant les choses de plus haut et conservant sa dignité, examine sans prévention, discute sans passion, approuve sans faiblesse et critique sans aigreur; celle qui, dans toutes les questions de relations internationales et d'organisation intérieure, prend pour base la Constitution, et pour but la gloire et la prospérité du pays.

La science pour elle-même, et aussi au profit de notre nationalité, voilà l'épigraphe de ce recueil; et quand nous parlons

de nationalité, nous entendons y comprendre surtout ce qui, à toutes les époques de notre histoire, en a formé l'élément le plus actif, notre croyance religieuse. D'ailleurs, aujourd'hui que le christianisme *rallie toute les puissances rationelles du genre humain*, la science, pour être progressive, doit rester ou plutôt redevenir chrétienne et ne plus s'écarter du centre commun.

La première partie de chaque volume sera consacrée aux choses de la Belgique. La seconde partie offrira l'esprit des revues et publications périodiques de l'étranger. Les correspondants que nous comptons déjà en divers pays nous permettront de donner les nouvelles des sciences, de la littérature, des arts, de l'industrie, etc., chez les peuples qui possèdent tout cela.

Des questions diverses, dans l'intérêt de la science et du pays, seront proposées de temps en temps; un jury d'examen décidera du mérite et de la doctrine; des prix seront remis à l'auteur du meilleur article sur chaque objet de concours.

Nous ne demanderons du dévouement qu'à ceux qui seront en position d'en faire; car nous savons que les savants et les artistes ne vivent pas seulement de gloire. Aucun sacrifice ne nous coûtera pour leur donner des encouragements, qu'un individu pourrait difficilement effectuer, mais qui sont réalisables par une association.

Programme d'articles mis au Concours :

1.° Faire une histoire abrégée de Charlemagne, en ce qui concerne surtout la Belgique. Établir le fait certain de sa naissance dans le pays. S'occuper surtout dans cette histoire des actions et des séjours que Charlemagne a fait chez les Belges.

Article à remettre avant le 1.er septembre. Le prix sera de 200 fr.

2.° Exposer l'historique du célèbre traité des Barrières; ses causes, les moyens qu'on employa pour l'obtenir; ses effets sur le commerce Belge; les avantages que ce traité procura à la Hollande.

Article à remettre avant le 1.er octobre. Le prix sera de 200 fr.

Notice

SUR LES MANUSCRITS HISTORIQUES,

QUI APPARTIENNENT

AU DÉPOT D'ARCHIVES DE LA FLANDRE ORIENTALE, A GAND.

On sait que les Archives de la province de la Flandre Orientale forment un des dépôts archéologiques des plus importants, des plus précieux de la Belgique. Aucune des autres provinces du royaume ne possède de chartrier qui soit plus complet, plus intéressant que le nôtre : le nombre des diplômes et des chartes qui précèdent l'an 1300, est immense. Outre ces pièces, la plupart originales et bien conservées, dont il sera un jour dressé un inventaire détaillé, notre dépôt renferme encore des MSS. qui méritent, sous beaucoup de rapports, d'attirer l'attention. Comme ceux qui concernent l'histoire de la Belgique et particulièrement celle de la Flandre et de Gand, semblent devoir entrer en premier lieu dans un inventaire raisonné, c'est à les analyser d'abord que nous nous sommes attachés principalement dans cette notice. Cependant, nous ne voulons pas comprendre sous la rubrique de MSS. historiques les cartulaires, terriers, livres féodaux, livres de comptes, de cens, de rentes, etc. Nous nous proposons de faire un inventaire séparé de ces registres, curieux à tant d'égards.

Parmi les MSS. relatifs à l'histoire du pays, il s'en trouve plusieurs qui renferment des renseignements peu

connus, des détails circonstanciés sur une foule d'événements; nous ne citerons pour exemple que le passage du *Memorie-Boek*, marqué ci-après N.° 5, sur l'exécution des deux ministres de Marie de Bourgogne.

La plupart des MSS. mentionnés dans cet inventaire, proviennent de l'abbaye de S.t-Pierre, à Gand; quelques-uns de l'abbaye de Ninove. D'autres ont été achetés dans des ventes particulières ou cédés à notre dépôt. A chaque N.°, nous avons tâché d'indiquer la source d'où ils nous sont venus. Nous ferons observer que, comme le nombre des MSS. historiques n'est guères considérable, nous n'avons gardé ni ordre chronologique pour la date des écritures, ni ordre alphabétique.

N.° 1.

MS. sur papier, de 198 feuillets, écriture de la fin du XVII.e siècle. Titre : *Chronycque relaterende in den eersten het beleegh der stede van Ghendt van dry coninghen. Ten tweeden de sententie van Keyser Carel ieghens die van Ghendt, int jaer* 1540. *Ten derden de troubelen in de Geusen tyt, t'sedert tvoor. jaer* 1540 *ende daer vooren. Ten lesten diversche criminele sententien, ende eenighe notabel gheschiedenissen seer curieus om lesen, ghetrocken uutten incorrecten ende verbetert.* Ce titre explique sommairement tout le contenu du livre. — 1.° L'histoire fabuleuse du siége de Gand par les rois de France, d'Angleterre et d'Ecosse, en 970, se termine à la page 11 v^{so}. Le texte en est conforme à celui de l'édition qui parut de cette histoire au XVI.e siècle, sous ce titre : *Een schoon historiken oft cort verhael van de principaelste poincten in de belegheringhe der vermaerde stadt van Ghendt, etc. Ghendt, ghedrukt by Bauduyn Manilius, in de Witte Duyve, in*-4.°, 19 pag. Cfr. *Historie van Belgis*, door M. Van Vaernewyck. Gend. 1829, II, 180 et 297 pag. — 2.° De la p. 11 v.^{so} à 13, sont insérées quelques maximes politiques, adressées par

Philippe II à son fils. — 3.° De la p. 13 à 33, sont relatés les événements arrivés en Flandre, et surtout à Gand, de 1536 à 1540. A la suite se trouve la sentence de Charles-Quint, du 30 avril 1540. Ce texte de la sentence, très-fautif d'ailleurs, semble avoir servi à l'impression des Mémoires de *Jean d'Hollander, sur la Révolte des Gantois en* 1539. La Haye, 1747, in-4°. — 4.° De la p. 34 à 198, est contenu le récit des événements qui se sont passés à Gand, de 1538 à 1600. Cette Chronique parle, en outre, encore de ce qui est arrivé pendant cette époque dans tout le reste de la Flandre et dans l'Europe entière. Il est certain que *le père De Jonghe* a puisé dans cette Chronique les renseignements qu'il a insérés presque mot pour mot dans ses *Gendsche Geschiedenissen.* On sait que cette intéressante compilation finit à l'an 1588. Après cette dernière année, le MS. dont nous nous occupons, ne donne plus que sommairement ce qui est arrivé, et le récit y est entrecoupé de différents jugements et sentences, entre autres de ceux de Marie et de Charles-Stuart, de l'infortuné Gantois, Joachim Pyn (1539), de Jean Vindevoghel, condamné comme sorcier, à Oycke (1652), de Martin Stoop, condamné comme loup-garou, à Aspre (1657), etc. Cfr. *Oude strafregt in Vlaenderen,* par M. Cannaert. Les pag. 59 et 70 de ce MS. manquent.

N.° 2.

MS. sur papier, de 94 et 356 pages, écriture récente, portant au dos le titre de : *Chronycke en charters van Brabant.* Ce MS. est divisé en deux parties : la première, qui contient 94 pag., a pour en-tête : *Dit is de Chronyke van Brabant ende van Grimberghen daer inne gestelt worden de orloghen, die de hertoghen van Brabant hadden teghen de heeren van Grimberghen ende is uuyt eene Chronycke in ryme in prose verandert.* Cette Chronique, dont l'original, sur parchemin et en vers, est malheureu-

sement inconnu, présente un grand intérêt; car il est peu de faits auxquels se rattachent plus de fables qu'à la guerre de Grimberge, et tout ce qui peut éclaircir ce point d'histoire, est digne d'attention.

La deuxième partie de ce MS. est la copie du Catalogue des MSS. que possédait M. De Valeriola, bourgmestre de Bruxelles, avec l'indication des années auxquelles ils appartiennent : on lit en tête : *Table générale de toutes les pièces contenues dans mes MSS.* — Ce livre a été acheté à la vente de Raepsaet, à Audenarde.

N.° 3.

MS. sur papier, de 314 pag., écriture moderne. Titre : *Chronyke van Audenaerde, gecopieert op de gonne rustende op het Stadhuys der selver stad.* Il est à présumer que c'est la copie d'une ancienne Chronique de l'abbaye d'Eenham, commençant à l'an 411. Cette Chronique finit à l'an 1645. — Acheté à la même vente.

N.° 4.

MS. sur papier, de 88 feuillets in-folio, écriture de la fin du XVI.e siècle, portant pour titre : *Correspondances d'Ernest de Mansvelt, relatives aux troubles qui eurent lieu sous le règne de Philippe II.* Quoique la plupart des pièces renfermées dans ce MS. soient imprimées, en tout ou en partie, dans les ouvrages de Van Meteren, P. Bor, Van Meerbeeck et autres, il s'y trouve cependant encore beaucoup de renseignements curieux sur la politique suivie pendant l'époque des Troubles, sur l'état de l'armée espagnole, etc.; des lettres de Mansfelt, du comte de La Laing, d'Alexandre de Parme, etc., pendant les années 1578 et 1579.

N.° 5.

MS. sur papier, de 583 pag. in-folio, écriture du milieu du XVI.e siècle. Titre : *Bouck van memorien der stadt*

Ghendt. L'écriture de ce MS. est de quatre mains différentes : la première de la pag. 1-439, ou de l'an 1307 au mois de mai 1554; — la deuxième de la page 439-441, ou du 25 juillet 1554 au 24 septembre 1556; — la troisième de la page 441-540, ou de l'an 1556 à 1672; — la quatrième (qui commence une continuation en latin de la Chronique) de la pag. 540-583. Cette partie est écrite de la main d'*André Van Heule*, moine et bibliothécaire de l'abbaye de S.t-Pierre, à Gand. Il était né dans cette dernière ville et y vivait encore en 1676; c'est ce qu'on peut voir par une liste qu'il donne de tous les religieux de l'abbaye qu'il a connus. Ce MS., qui est une Chronique extrêmement intéressante, donne d'abord une notice sur la manière dont la ville de Gand est gouvernée. On y trouve les noms des magistrats qui, ainsi qu'on le sait, se renouvelaient chaque année. Il renferme surtout des détails très-circonstanciés sur les grands événements qui agitèrent la Flandre à différentes époques. L'historien Diericx l'a mis à contribution presqu'à chaque page. V. ses *Mémoires sur la ville de Gand*, tome I, pag. 427, 431, 438, etc. Quoique ne portant pas toujours le même titre, il existe cependant beaucoup d'exemplaires de cette Chronique. M. Parmentier, archiviste de la ville de Gand, M. Paelink, peintre, M. Wouters de Terweerden, à Bruxelles, la bibliothèque de feu Lammens, la famille Van Hoorebeeck et le Musée historique de Gand en possèdent chacun un exemplaire. On rencontre, dans cette espèce de journal, une foule de renseignements ignorés sur l'époque des ducs de Bourgogne, sur la Révolte de 1539, sur les Troubles religieux, etc.

N.° 6.

MS. sur papier, deux volumes, écriture de deux mains différentes et du XVI.e siècle. Le 1.er vol. a 264 feuillets

y compris la table raisonnée des matières et la préface. On lit sur la 1.re page : *Postrema annotatio atque editio primæ partis operis preparatorie defensionis illustrissisimi Flandrie comitis, adversus parliamentarios regis Francorum super olim ab ipsis pretenso in Flandria ressorti et superioritatis jure, priusquàm scilicet id ipsum ob non servata a rege comiti nostro federa, in commissum cecidisset. Qua propter eamque precipuè ob causam atque controversarii, armis vicissim notis, regique Francisco bello superato atque captivo in potestatem quoque tanti servis nostri principis cadente, per pacis tandem conditiones ipsum illud pretensum ressorti atque superioritatis jus abolitum extinctumque existit.* Plus bas, on lit : *Liber pertinet auctori suo, Jacobo De Blasere, ex concilio Flandrie comitatus.* Ce long titre nous apprend que c'est un manifeste ou une défense, composé à grands renforts de raisonnements et de citations juridiques, pour soutenir Charles-Quint contre le parlement de Paris, qui prétendait encore avoir un droit de ressort sur la Flandre, malgré que ce droit eût été aboli par la paix qui suivit la défaite de François I.er, à Pavie. L'auteur de ce volumineux mémoire, est Jacques De Blasere, président du conseil de Flandre, un des citoyens les plus recommandables qui ait vécu pendant le règne de Charles-Quint. A la pag. 222 r.o sont dessinés et élégamment coloriées les armes emblématiques de Charles-Quint. Le 2.e volume contient la 3.e et dernière partie de l'ouvrage. Cette partie est précédée d'une lettre et d'un avant-propos, adressés au lecteur, ainsi que d'une dédicace offerte au président du Conseil suprême de justice. Ce volume, qui a 374 feuillets, est d'une écriture différente, quoique de la même époque, mais beaucoup moins soignée que celle du 1.er vol.; les marges sont chargées de gloses et de notes. Pour appuyer sa défense, l'auteur donne une foule d'extraits historiques qui ne manquent pas d'intérêt. Ce MS. provient de l'abbaye de S.t-Pierre. L'épitaphe de Jacques De Blasere,

qui mourut en 1558, se trouve rapportée dans le MS. ci-après (1).

N.° 7.

MS. sur papier, in-folio, écrit en 1750. L'en-tête est ainsi conçu : *Copia cujusdam libelli manuscripti in cujus primo folio habentur sequentia : Sum Viglii Breydelii, dono charissimi patris sui Cornelii Breydel secretarii ac receptoris generalis honorum temporalium, præpositi ecclesiæ cathedralis S. Bavonis Gandavensis.*

C'est la vie détaillée du célèbre Viglius. Elle est précédée d'une pièce de vers en latin composée par *Jacques Vetzwertius*, et suivie du testament de Viglius, fait à Bruxelles en 1577, et augmenté par Viglius lui-même d'annotations interprétatives des articles dudit testament. Ensuite sont énumérés, en guise de codicile, une foule de legs particuliers qui tous portent l'empreinte de la générosité et de la droiture de ce grand homme. Il règle aussi les statuts du collége qu'il avait fondé à Louvain et qui portait son nom (pag. 34-40). La fin de ce MS. contient quelques pièces du milieu du siècle dernier, concernant les affaires ecclésiastiques.

N°. 8.

MS. sur papier, de 183 feuillets in-folio, écriture des années 1652 et 1653. Titre: *Chronotaxis in qua dirigantur in annos domini, pontificum, episcoporum, primo Camera-censium, post archiepiscoporum Mechlinensium, Comitum Flandriæ initium, progessus, abbates, diplomata, fundationes, donationes, gesta, resolutiones capitulares, pertinentes ad ecclesiam Cornelio Cyprianam Ninhoviensem, composita anno Domini..... Studio et opere R. Domini Godefridi ab Elshoudt S. T. B. F. olim per multos annos*

(1) Son fils, Jean De Blasere, fut aussi président du Conseil de Flandre. Il fit partie, un instant, du fameux *Conseil des Troubles!*

S. T. lectoris atque pastoris successive oppidi Ninhoviensis, deinde Pamellensis et Ockeghem, viri eruditissimi, linguasque hebrusam et græcam edocti (qui me Ferdinandum abbatem Ninhoviensem baptizavit 26 *martii* 1641, *dominica Palmarum nati), fuitque archivarius atque consiliarius amplissimi domini prælati Roelofs.* Ce long titre explique suffisamment le contenu de l'ouvrage, qui renferme d'ailleurs plusieurs extraits de chartes et de diplômes qui reposent aux Archives de cette province.

N.° 9.

MS. sur papier, de 119 feuillets in-4.°, écriture des années 1788, 1789. Titre : *Dagh-registre van alle de gedenkweerdighe saecken voorengevallen in de vergaderinghe der staten van Vlaenderen, t'sedert de* 24 *july* 1780, *opgestelt ende onderhouden door den eerweirdighsten heer Ludovicus Wauters, prelaet van het clooster van Waerschoot, eersten gedeputeerden der clerge van het bisdom van Gend tot de voornoemde vergaderinghe.* Ces éphémérides, dont le titre rapporté indique le contenu, sont intéressantes pour l'intelligence des événements qui amenèrent la chute de Joseph II, en Belgique.

N°. 10.

MS. sur papier, de 53 feuillets ou 106 pag., in-folio étroit, écriture du XVII.° siècle. Titre : *Boek der geschiedenissen binnen Ghendt ende andere quartieren, anno* 1538-1590. C'est encore une Chronique dans le genre du *Memorien-boek,* N.° 5. Elle rapporte la plupart des événements qui se sont passés à Gand et aux environs, avec plus de concision cependant que le *Memorien-boek.* On n'y trouve pas la liste des magistrats de Gand.

N.° 11.

MS. sur papier, de 138 feuillets in-folio, écriture moderne. Titre : *Chronologie des choses principales et de ce*

qui s'est passé de plus mémorable depuis la naissance du monde jusques au temps de Jesus-Christ et du (sic) *depuis jusqu'au temps présent, avec une table chronologique sur la fin et une méthode pour apprendre l'épacte, cicle d'or, lettre dominicale et l'indiction romaine*, etc., *à Namur.* Jusqu'à 1700, ce n'est qu'un récit sommaire des événements. Ce récit devient ensuite plus détaillé et se termine au 2 juillet 1747. Quoiqu'intitulée : *Chronique du monde*, ce MS. s'occupe principalement des provinces belges. Le petit traité qui se trouve à la fin sur la computation chronologique, est très-curieux. De la pag. 100 r.°-106 r.°, on lit le mandement donné par l'évêque de Marseille, à l'époque où la peste régnait dans cette ville, en 1720.

N.° 12.

MS. sur papier, de 337 pag. in-folio, écriture moderne. Titre : *Recueil des recherches historiques et chronologiques du conseil provincial, ordonné en Flandre, contenant la première institution, le progrès et les changements arrivés au dit conseil, avec une relation des faits les plus intéressants et des circonstances qui concernent ce corps en général et les membres en particulier, depuis l'an de grâce* 1395 *jusqu'à présent* (1).

Cet ouvrage est fait avec érudition et assez de soin. — Acheté à la vente du conseiller *Mesdach.*

N.° 13.

MS. sur papier, de 114 feuillets in-folio, écriture du XVIII.e siècle. Titre : *Gebeurtenissen van Ghendt*, 1554-1743. Cette Chronique est encore une de l'espèce du *Memorien-houck.* Des sommaires se trouvent en marge de chaque page. — Acheté à la vente de *Rottier*, à Gand.

---

(1) Le Conseil de Flandre fut supprimé par les Français le 1.er décembre 1795.

N.° 14.

MS. sur papier, de 152 feuillets, écriture de la fin du XVI.e siècle, in-4°. Titre: *De prima fundatione ac origine domûs Blandinii.* C'est une Chronique contenant l'histoire de l'abbaye de S.t-Pierre et des prélats qui l'ont gouvernée. Elle est précédée d'une nomenclature de tous les abbés de ce couvent, qui s'arrête à l'an 1709. Du reste, cette histoire a été compilée par *Syger de Visschere*, de Tournay, prieur de l'abbaye de S.t-Pierre. Sanderus en a extrait plusieurs passages dans son ouvrage intitulé: *Gandavensium rerum libri VI.* Voy. aussi *Acta sanctorum Belgii*, t. III, pag. 342, N.° 6. Ghesquiere y a inséré les pag. 14-16. Voy. encore *Dieriecx*, *Mémoire sur la ville de Gand, I*, 327, note 2.

N.° 15.

MS. sur papier, de 195 pag., écriture moderne, petit folio. C'est une sorte de mémoire composé de 1754-1756, qui renferme une foule de pièces, telles que rapports, remonstrances, tableaux, états de dépenses, etc., relatifs aux finances de la Flandre et présentés par les députés des états de Flandre en réponse à un ouvrage intitulé : *Réflexions sur les finances de la Flandre*, qui attaquait violemment leur administration.

N.° 16.

MS. sur papier, de 114 feuillets in-4.°, étroit, écriture du XVI.e siècle; en-tête: *Copie des remonstrances faictes par L. M. aux États généraulx des pays de par decha le* XIX.e *jour de juillet* XV^{c}XXI *en la ville de Gandt.* Outre cette pièce, ce MS. en contient encore d'autres très-curieuses pour l'histoire de la guerre de Charles-Quint contre François I.er; — pour les propositions de paix et d'accomodements, faites par ces deux princes; — pour la règle de conduite que l'empereur ordonnait aux États-généraux de

tenir, etc., etc. On y a aussi enregistré une correspondance suivie entre tous les grands personnages de cette époque, des lettres de Charles-Quint, de la reine Marie, du comte d'Egmont, de Marguerite d'Autriche, ect.

N.° 17.

MS. sur papier, de 115 feuillets in-4.°, écriture du XV.° siècle (vers 1470). C'est un procès important entre les abbayes de S.t-Bavon et de S.t-Pierre d'une part, et les échevins et habitants de Gand d'autre part, au sujet des limites de la justice seigneuriale et des octrois de ces abbayes. Ce procès, commencé en 1464, était pendant au grand-conseil de Flandre. La partie demanderesse était le magistrat; la partie défenderesse les abbayes susnommées. Ce procès contient des extraits de chartes anciennes servant de preuves. On y trouve aussi des détails sur la vente des vins, dont le monopole appartint long-temps, à Gand, au couvent de S.t-Pierre.

N.° 18.

MS. sur papier, petit-folio, de 212 feuillets, de différentes mains, intitulé : *Bouck van Memorien der abdye van sinte Pieters*. Cette espèce de Chronique contient le récit de tout ce qui est arrivé dans la juridiction et seigneurie de S.t-Pierre, dès l'an 1400. Elle raconte aussi ce qui s'est passé dans les différentes possessions appartenant à l'abbaye de S.t-Pierre. Une foule de sentences criminelles et de jugements y sont aussi relatés. Le récit ne va pas au de-là de 1699.

N.° 19.

MS. sur papier, de 249 feuillets ou 536 pages, in-4.°, écriture vers 1572. Titre : *Geschrevene chronyke van Gend*. C'est une Chronique très-intéressante pour l'histoire locale de Gand. Elle raconte les événements jour par jour, et commence à l'an 1301. Elle est précédée d'une

notice sur le magistrat de la ville. Le récit s'arrête au 16 juin 1572. Huit vignettes, dessinées et coloriées grossièrement, ornent les premières pages, qui renferment un pot-pourri d'histoire grecque et romaine, de mythologie et d'histoire sainte. Cette chronique, écrite entièrement de la même main, ne semble être qu'une copie plus amplifiée, plus détaillée du *Memorien-bouck der stad Ghendt*, indiqué au N.° 5.

N.° 20.

MS. sur papier, in-folio de 120 feuillets, portant pour Titre : *Instructions pour le commissaire civil local de la province sur le pied de guerre.* Ce MS. a rapport à l'organisation militaire sous l'administration autrichienne. Acheté à la vente de *Raepsaet.*

N.° 21.

MS. sur papier, de 72 feuillets, in-folio, écriture moderne. Titre : *Traité des affaires des finances des Pays-Bas autrichiens*, Il est divisé en deux parties : la 1.re concerne les revenus appartenant à l'empereur Charles VI, comme souverain des Pays-Bas; la 2.e traite des dépenses qu'occasionne le soutien des Pays-Bas.

N.° 22.

MS. sur papier, de 108 feuillets, in-folio, écriture du XVI.e siècle, portant sur la première page : *Propositie ende openinghe ghedaen aen leden van Vlaenderen op schepenhuyse van Ghendt by de K. Mat. anno* 1527, *nopens de oorloch ieghens Vrancryck.* Ce MS., extrêmement intéressant pour le règne de Charles-Quint, de 1527 à 1539, renferme une foule de pièces en latin, en français et flamand, relatives à la politique et à la conduite de l'empereur et de la reine Marie, la régente; — aux impôts somptuaires, sur les vins et le luxe; — à l'expédition de Charles-Quint en Afrique et en Italie; — à la guerre avec

le roi de France. On y trouve aussi des renseignements curieux sur la révolte des Gantois de 1539; — des lettres d'arrangement, de propositions, de demandes de subside, etc., etc.

N.° 23.

MS. sur papier, de 113 feuillets, écriture moderne, en partie en français et en flamand. Titre : *Stile du Conseil de Flandre, à Gand.* C'est un extrait présentant l'ensemble des ordonnances qui se trouvent dans les placarts de Flandre.

N.° 24.

MS. sur papier, in-folio, écriture moderne, intitulé : *Réflexions sur les finances de la Flandre.* 1755.

N.° 25.

MS. sur papier, de 7 feuillets, in-folio. Titre : *Lantscheydinge van het quartier geseyt den Overslag, ambacht van Assenede in Vlaenderen, van den* 13 *july* 1768. — *Geschreven tot Brussel den* 16 *september* 1778. Avec une belle carte coloriée.

N.° 26.

MS. sur papier, de 14 feuillets endommagés et soigneusement recollés par feu l'archiviste De Bast sur du papier plus raide, écriture de 1551. Titre : *Doriginele aenbestedingen van de materialen tot het bauwen van de parochiale kerke van sinte Jans, nu sinte Baefs, binnen Gend, anno* 1551. C'est l'adjudication des travaux à faire à l'église de S.t-Bavon, à Gand. Nous y voyons que *Liévin Van Maele* fut l'adjudicataire.

N.° 27.

MS. sur papier, de 55 feuillets in-folio, écriture du XVIII.e siècle. Titre : *Flandriæ Chronicon ab anno* 1296 *ad annum* 1310, *quibus autor anonymus monachus conventius fratrum minorum Gandavensium vixit et*

scripsit. Apographum ex pergameno authentico in quarto, quod constabat foliis 50, *paginis* 100.

N.° 28.

MS. sur papier, in-folio, écriture moderne, intitulé : *Pour les Décimateurs.* C'est un Mémoire sur l'étendue des droits de dîmes du clergé de Flandre, écrit pour s'opposer aux députés des villes et pays d'Alost et Termonde, qui élevaient des prétentions à cet égard.

N.° 29.

MS. sur papier, de 93 feuillets, écriture du XVIII.e siècle, ayant pour en-tête : *Mémoire pour servir de défense contre les entreprises de quelques évêques des Pays-Bas sur les abbayes de l'ordre de Saint-Benoit, soumis à leur juridiction,* sans nom d'auteur. Cet ouvrage se trouve aussi à la Bibliothèque de l'Université, sous le N.° 123 du catalogue, fait par le S.r Walwein.

N.° 30.

MS. sur papier, de 34 feuillets in-folio, écriture moderne, copie du MS. indiqué au N.° précédent.

N.° 31.

MS., le même que le précédent.

N.° 32.

MS., le même que celui indiqué au n.° 30.

N.° 33.

MS. sur papier, de 82 feuillets, écriture du XVII.e siècle (vers 1620). Titre : *Memorien gecolligeert uyt vele diversche rekeningen beginnende met t' jaer* 1591. Ce MS. contient une grande quantité de pièces différentes, telles que sentences criminelles, réglements d'administration, procès pour sortilège et sorcellerie, mention d'impôts, permis de chasse dans la juridiction de l'abbaye de S.t-Pierre. A la

pag. 28 se trouvent quelques détails sur l'inauguration d'Albert et d'Isabelle, etc.

N.° 34.

MS. sur papier, de 470 pag. in-8.°, écriture du commencement du XVIII.e siècle. Titre : *Copie geschrevene uyt sekere ouden boeck, behelsende den oorspronck van Nederlant en gedenckweidighe geschiedenissen voorgevallen in Vlaenderen ende Brabant in andere plaetsen, aldermeest binnen Ghendt, tot den jaere* 1707. Cette Chronique, qui rapporte des détails curieux sur l'histoire de la Flandre dans les temps anciens, finit à l'an 1607 (p. 247). A la p. 249, commence la prophétie d'un certain docteur Argentini. A la p. 253, la prophétie d'un astrologue turc appelé Alontriphant. A la p. 254, les prophéties de Methodus. A la p. 256, les prophéties de Jutaula, reine de Saba. Ces prophéties sont écrites en 1733, d'après l'indication qui se trouve à la p. 261 : *Johannes Baptista Dohercourt*. Aug. Gand, 1733. A la p. 262, commence un supplément à la Chronique mentionnée; l'auteur dit l'avoir tiré de *Geriet Van Span, by een ghebracht en ghedruckt tot Roterdam*, 1701. Dans le même MS. sont encore rassemblées 24 sentences criminelles prononcées par les échevins de Gand.

N.° 35.

MS. sur papier, de 46 pag., in-folio, écriture moderne, ayant pour en tête, à la pag. 1 : *Supplément à la recherche des antiquités et noblesse de Flandre, par Philippe de l'Espinoy*. Ce Supplément continue la liste des échevins des deux bans de la ville de Gand, depuis 1631 jusqu'à 1783.

N.° 36.

MS. sur papier, de 32 feuillets, oblong, écriture du commencement du XVII.e siècle. Titre : *Statuta Ecclesiæ Sancti Bavonis juxtà Gandavum in primæva illius in*

ecclesiam collegiatam erectione, condita et edita. Ce sont les statuts du chapitre de l'église collégiale de S.t-Bavon, donnés par Lucas Munich, dernier abbé de ce monastère, en 1537.

N.° 37.

MS. sur papier, de 45 feuillets, écriture de 1594. Ce sont les statuts de la réforme de la règle de Citeaux, décrétés dans le concile de Trente, et approuvés par Edmond A. Cruce, général de cet ordre, et par le pape Clément VIII, en 1593.

N.° 38.

MS. sur papier, de 115 feuillets, écriture du XVII.e siècle. Ce MS. contient des pièces relatives à l'érection de l'église de S.t-Bavon en collégiale, en 1543, ainsi que les statuts et règles à observer par le Chapitre. Il s'y trouve aussi des chartes données, à cet effet, par Lucas Munich, dernier abbé de S.t-Bavon. De la page 111-115, sont transcrits quelques préceptes de Justinien, sous forme de maximes.

N.° 39.

MS. sur papier, de 117 feuillets, de mains différentes, du XVII.e siècle. Ce sont les règles de l'ordre des Citeaux, suivies, pag. 64 v.so, d'une table de tous les privilèges et diplômes accordés à cet ordre, depuis l'an 1100. A la suite de cette partie, se trouvent quelques résolutions de questions douteuses.

N.° 40.

MS. sur papier, de 67 feuillets, petit in-4.°, écrit en 1637. Ce sont les statuts accordés au couvent de femmes de Roosenberg, à Waesmunster, par l'évêque Antoine Triest. La signature de ce prélat se trouve à la fin d'un diplôme du 28 avril 1637.

N.° 41.

MS. sur papier, de 75 feuillets, in-4.°, écrit en 1643. Titre : *Statuta et ordinationes capituli provincialis celebrati in ecclesia Sancti Michaelis Antverpiæ, anno* 1643.

N.° 42.

MS. sur papier, de 19 feuillets, écrit en 1620, in-8°. Titre : *Recœil de Joan d'Hollander, touchant les baillyfs du Vieus-Bourgh, en la ville de Gand, aveo l'origine dudict office.* Ce MS., presqu'entièrement imprimé dans de l'Espinoy, présente peu d'intérêt.

N.° 43.

MS. sur papier, de 55 feuillets, petit in-4.°, écriture moderne, intitulé à la pag. 1 : *Brève Mémoire de la forme des ressorts du gouvernement politique des provinces des Pays-Bas, soubs l'obéissance de Sa Majesté.* Cette espèce de mémoire, composé à la fin du XVI.e siècle ou au commencement du XVII.e siècle, est une restrospection sur l'histoire politique des Pays-Bas et sur l'état de ces contrées à cette époque. L'auteur passe en revue les institutions de chaque province. M. Serrure a acheté ce MS. à la vente de Raepsaet.

N.° 44.

MS. sur papier, de 94 feuillets, in-4.°, écriture du XVIII.e siècle. Titre : *Abrégé de l'histoire de Dunkerque commencée en l'année de la naissance de notre seigneur J.-C. jusqu'à la démolition de cette ville, citadelle, forts et port et son comblement, avec l'entrée des Anglais et la construction du nouveau canal et écluse de Mardick, finie en l'année* 1715.

N.° 45.

MS. sur papier, de 200 feuillets, in-folio, écriture du XVIII.e siècle. Titre : *Dit zyn de costumen die den bailliu en schepenen der heerlyckhede van Sinte Pieters nevens Ghendt toebehoorende, den eerweerden heere ende vader in Godt, mynheer den prelaet ende der kercken van Sinte Pieters cloostere overgegeven hebben volgende de lastinghe*

van Syne Maj.t hemlieden gedaen altydts onder correctie van hemlieden myne heeren, ten desen gecommiteert. Ce sont les coutumes qu'on observait dans la cour féodale de S.t-Pierre et dans les possessions territoriales de cette abbaye. Il s'y trouve aussi quelques ordonnances, des lettres, des notices historiques, etc. C'est en partie la copie des MSS. analysés aux numéros 47 et 48.

N.° 46.

MS. sur papier, de 179 feuillets, de différentes mains; au bas de la page 62 r.°, on lit : *Finis* 1737, *J. Telliers.* Cette partie du MS. semble faire suite au précédent. A la page 63 commence une espèce de mémoire en faveur de l'abbaye de S.t-Pierre, et portant pour titre : *Advertissement ende applicat omme den prelaet van Sinte Pieters clooster, nevens Ghendt, tot voldoeninge van de brieven van haerlieder serenissime Hoogheden, van den* 29 *septembre* 1620.

N. 47.

MS. sur papier, de 81 feuillets, in-4.°, écriture du XVIII.e siècle; ce sont : 1.° les coutumes de S.t-Pierre, en flamand, telles quelles furent soumises à l'homologation du Conseil de Flandre, le 5 mars 1546; 2.° les coutumes de la cour féodale de S.t-Pierre, soumises à l'homologation du même Conseil, le 23 mai 1540.

N.° 48.

MS. sur papier, de 37 feuillets, petit in-4.°, écriture de 1650. Ce sont encore des coutumes de la même abbaye.

N.° 49.

MS. sur papier, de 280 feuillets, in-folio, écriture du XVII.e siècle, portant au dos : *S.te Pieters neffens Ghendt.* De la page 4-26 v.°, ce MS. donne des détails locaux sur

les édifices et les monastères de Gand, quelques actes concernant l'inauguration des souverains, etc. De la page 40-98 r.°, se trouve un mémoire plein d'intérêt et de science, composé par C. Van der Meere, en faveur de l'abbaye de S.t-Pierre, dont voici le titre : *Den Spieghel van de eerweirdighe heeren prelaeten van de aude wyt vermaerde ende exempte abdye van S.te-Pieters nevens Ghendt, waer inne verbeelt ende verthoont worden de principaele prerogatieven, vryheden, privilegien, jurisdictien ende vermoeghen de voors.e abdye ende kercke van S.te-Pieters competerende, gepresenteert ende opgedraeghen aen den seer eerweerdighen heere ende vader in gode heer Robertus Willocqueau, prelaet van de voors.e kercke der abdye van sinte Pieters, prince van Camphin, grave van Harne, primaet van Vlaenderen, heere van het voorseyde S.te-Pieters, Zwynaerde, Zeeverghem, Afsnede, S.te-Denys, Baerle, Desselghem, Saffelaere, Letterhauthem, etc., door meester Cornelis van der Meere, advocaet in den raed van Vlaenderen ende greffier van den opperleenhove van Sinte Pieters voornoempt, t' synder blyde aencompste ende inauguratie, gebeurt den vierden van meye*, 1681. C'est une véritable histoire de cette abbaye et de ses droits, appuyés sur des témoignages authentiques, et des citations d'auteurs qu'on rencontre à chaque page. Il existe cinq copies de ce Mémoire aux Archives (V. les N.os suivants) et une à la Bibliothèque de l'Université. De la page 100 à la fin, sont transcrits des priviléges, lettres, ordonnances, etc., concernant l'abbaye de S.t-Pierre, ses fonctionnaires, ses propriétés, sa juridiction, etc. Une table des matières se trouve à la fin du MS.

N.° 50.

MS. sur papier, de 132 feuillets, écriture moderne. De la page 1-47 v.°, est transcrit un mémoire composé en 1621, en faveur de l'abbaye de S.t-Pierre. C'est une copie du

mémoire qui se trouve indiqué au N.° 46. De la page 48 à la fin, est transcrite une copie du mémoire de Van der Meere, indiqué au N.° 49 et intitulé : *Den Spieghel der Prelaeten.*

N.° 51.

MS. sur papier, de 79 feuillets, écriture moderne. C'est une copie du N.° 49.

N.° 52.

MS. sur papier, de 101 pages, écriture moderne. C'est une troisième copie du N.° 49.

N.° 53.

MS. sur papier, de 149 feuillets, écriture moderne. De la page 1-107 v.°, c'est une quatrième copie du N.° 49. De la page 108-146, se trouve écrite d'une autre main, une Chronique de Gand, ayant pour titre : *Boek der geschiedenisse binnen Ghendt ende andere quartieren, anno* 1538. Cette Chronique commence à l'année 1538 et finit en 1590. Pour la partie qui comprend l'époque historique entre 1538 et 1590, c'est la copie de la chronique mentionnée au N.° 19. Aux pages 148 et 149 est insérée la relation du pillage de l'abbaye de S.t-Pierre, ordonné par le fameux Hembyse, dans la nuit de S.t-Barthélemy, 1578.

N.° 54.

MS. sur parchemin, de 149 feuillets, portant au dos : *Martyrologium.* Sur les quatre premiers feuillets, qui sont fortement endommagés, se trouvent transcrits, de mains différentes, quelques vers sur les événements de la Flandre de 1467-1500; — un fragment de musique ancienne; — une courte Chronique de l'abbaye de Ninove, d'où ce MS. provient. — A la page 5 r.°, commence le martyrologe d'Usuard, écriture soignée du XII.e siècle. Les majuscules

et les jours des mois sont coloriés. A la page 76 r.°, se trouve une petite chronique de 900 à 1272. — A la page 77 commence le nécrologe ou obituaire de l'abbaye de Ninove, dont le fond semble être de la même main et de la même époque que le martyrologe d'Usuard. A chaque page, on rencontre une foule d'interpolations, de notes et de corrections d'écritures différentes, depuis le XII.e jusqu'au XVIII.e siècle. Ce nécrologe est extrêmement précieux, à cause du grand nombre de commémorations dont il y est fait mention. Les notions historiques qu'on y rencontre sont très-curieuses, et l'on y retrouve des renseignements sur des personnages de l'époque, qu'on ne pourrait chercher ailleurs. Parmi les annotations dont les marges sont couvertes, on lit au bas de la page 102 v.° un passage intéressant sur la bataille de Woeringen; il a été inséré parmi les pièces justificatives de la *Rym-Chronyke de Van Heelu*, page 384, publiée par M. Willems. Les feuillets 132 et 133 contiennent : une bulle du pape Honorius, de 1285; une charte de Rodolphe, abbé de Ninove. L'obituaire finit à la page 139 v°. Le reste du MS., qui semble être le fragment d'un autre, contient des prescriptions a observer par les moines. — Acheté des héritiers de M. *Hye-Schoutheer*.

N.° 55.

MS. sur papier, in-folio, de 180 feuillets, écriture du siècle dernier. Titre : *Martyrologium abbatiæ affligemensis*. C'est, pour le fond, la copie d'un ancien nécrologe ou obituaire de l'abbaye d'Affligem. Comme le précédent, il est très-curieux et contient la commémoration de tous les moines, abbés, etc., du couvent, et les noms de ceux qui dotèrent le monastère. L'original datait sans doute du XII.e siècle, car la commémoration la plus ancienne est de 1136. La continuation de ce nécrologe cesse à l'an 1754. — Acheté des héritiers de M. *Hye-Schoutheer*.

N.° 56.

MS. sur papier, de 22 feuillets. C'est une copie moderne d'un ancien nécrologe de l'église de S.t-Jean, maintenant Saint-Bavon, à Gand. L'original, écrit au commencement du XIV.e siècle, se trouve à la Bibliothèque de l'Université, à Gand. — Acheté à la vente d'*Hye-Schoutheer.*

N.° 57.

MS. en deux volumes, sur papier, écriture moderne, bien soignée; portant au dos : *Chronologia et Annales abbatiæ S.-Petri.* Une foule de pièces historiques se rencontre dans cet ouvrage. Un index détaillé commence chaque volume. La plupart de ces pièces concernent l'histoire des abbayes de S.t-Pierre et de S.t-Bavon, de la ville de Gand, de la Flandre en général, etc. Ce MS. contient encore huit figures coloriées. — Acheté à M. De Laval, sous-bibliothécaire de l'Université.

N.° 58.

MS. sur papier, in-folio, écriture moderne. Titre : *Avis de Monsieur Fariseau, conseiller, à son Altesse sérénissime Marie Elisabeth, gouvernante des Pays-Bas.* C'est un Mémoire présenté sur l'établissement de la censure des livres dans les Pays-Bas, et partant sur le commerce de la librairie.

N.os 59, 60, 61, 62, 63. Ce sont autant de copies du N.° 58.

Tels sont les MSS. historiques proprement dits, qui se trouvent déposés aux Archives de la province. Des notices séparées seront consacrées aux cartulaires, terriers, livres de rente et de cens, etc., qu'on y conserve aussi en assez grande quantité.

Jules De Saint-Genois.

Institution

DE LA COMMUNE D'YPRES.

On a beaucoup écrit sur l'institution des communes, « à la naissance desquelles donnait lieu le serment que » les habitants des villes prêtèrent, sur les choses saintes, » de se soutenir les uns les autres, et de ne point permettre » que, qui que ce fût, fît tort à l'un d'entre eux, ou le » traitât désormais en serf (1). » Les savants qui, dans la Flandre, se sont occupés de ce point de notre histoire nationale, ne nous apprennent, cependant, rien de positif sur l'époque à laquelle les habitants d'Ypres ont contracté, entre eux, cette association et cette confédération qui leur assurèrent le droit de s'assembler pour délibérer sur leurs affaires, et la jouissance des autres prérogatives des villes érigées en communes. Aussi, il n'est pas toujours facile de préciser l'origine des institutions du moyen-âge. De Bast, chanoine de la cathédrale de Gand, qui a publié un ouvrage intitulé : *Institution des communes dans la Belgique, pendant le XII.e et le XIII.e siècle*, in-4.°, Gand, 1819, se borne, à la page 43, à faire remarquer qu'il est fait mention de la commune d'Ypres, en 1286, et il renvoie, pour appuyer ce qu'il avance, à l'inventaire

(1) Aug. Thierry, Lettr. sur l'Hist. de France, 1834, pag. 243, 244.

des archives de la chambre des comptes, à Lille, par De S.t-Genois, page 743, premier cartulaire de Flandre, pièce 159. Raepsaet, auteur d'un ouvrage imprimé à Gand, en la même année 1819, et portant pour titre : *Histoire de l'origine, de l'organisation et des pouvoirs des États-Généraux et Provinciaux des Gaules, particulièrement des Pays-Bas*, en indiquant, page 127, les dates des chartes de liberté, de loi et de commune de la plupart des villes des Pays-Bas, et à l'égard de celle d'Ypres, les dates de 1209 et de 1227, semble avoir eu en vue, non les époques de l'institution de la commune d'Ypres, mais plutôt les dates de deux monuments qui autorisaient les Yprois à renouveler annuellement, eux-mêmes, leur magistrat; prérogative dont ils ont été en possession long-temps auparavant. En effet, cet auteur reconnaît lui-même, dans son Exposition historique et critique des bourgeoisies ou communes des Pays-Bas (traduite en hollandais), page 30, que toutes les chartes qu'il a invoquées ne sont point des keures de communes, mais que, parmi elles, il y en a quelques-unes qui ne sont que des octrois de prérogatives et de franchises, que l'on nommait, dit-il, *libertates sive communia.* Quoiqu'il en soit, les chartes que Raepsaet cite se trouvent dans les archives de cette dernière ville; et dans la deuxième de ces chartes (celle de l'an 1227) il est parlé de la *communauté* (commune) d'Ypres. Et les échevins de cette ville ayant déclaré, par une ordonnance du mois de septembre 1280, que le comte pouvait ôter, quand il le voulait, les mauvais usages de la ville, et faire de bonnes lois et coutumes (1), nous concluons de cette déclaration, que ces échevins avaient eux-mêmes le pouvoir de faire des keures (2) et

(1) De Saint-Genois, page 679.
(2) Cora, cura, loi, lex.

des statuts, comme cela a réellement eu lieu, et qu'ainsi la ville avait déjà été érigée en commune antérieurement à cette époque. Aussi, comme le remarque De Bast (1), les villes de commune étaient régies par des coutumes qui y avaient, de tout temps, été observées, ou par celles que les habitants, désignés sous le nom de bourgeois, déclaraient vouloir adopter; en France, « dans la plupart des » chartes de commune, les dispositions législatives sont » l'œuvre de la commune elle-même (2). » Enfin, M. le professeur Warnkœnig, dans ses documents relatifs à l'histoire des Trente-Neuf (échevins ou administrateurs de la ville) de Gand, page 32, nous rappelle que des traditions, rapportées dans nos chroniques (celles de la Flandre), parlent de communes régulières dans le X.e siècle, telles qu'Ypres et Bruges.

En effet, nous voyons, dans les annales manuscrites de la première de ces deux villes (annales qui nous appartiennent depuis l'an 1780, et que nous avons continuées depuis lors), que, peu de temps avant sa mort, arrivée au commencement de l'an 910, Baudouin-le-Chauve, comte de Flandre, fit bâtir, à Ypres, une maison communale, destinée à la réunion des échevins dans le cas d'insurrection du peuple, et lorsque les intérêts de la ville l'exigeraient. Tel est le texte de cette partie de nos annales; et, quoique nous n'ignorions pas qu'on a souvent confondu les villes de commune avec celles qui jouissaient d'une juridiction municipale, et que, selon la remarque judicieuse d'un savant déjà nommé (3), on ne peut entendre, par ce nom de commune, les conspirations des bourgeois qui, pour s'affranchir de l'oppression de la féodalité, excitèrent quelquefois, au XI.e siècle, des scènes

(1) Instit. des communes, introd., page 111.
(2) Thierry, Lettr. sur l'Hist. de France, page 243.
(3) De Bast, Instit. des Communes, page 33.

tumultueuses et sanglantes, nous croirons cependant, avec M. Warnkœnig, et jusqu'à ce qu'on nous aura prouvé le contraire, que la ville d'Ypres était déjà, au X.e siècle, une commune régulière, et ceci nous paraît être en harmonie avec la circonstance de la construction de la maison communale. Car on sait que, parmi les attributs des communes, on compte, non-seulement le droit d'avoir un sceau particulier, une cloche pour assembler les habitants, un beffroi pour veiller à leur garde et à leur sûreté, et une caisse ou trésor commun, mais aussi le droit d'avoir une maison ou hôtel-de-ville, où les échevins, choisis par les habitants, tenaient leurs séances (1). Les communautés bourgeoises pouvaient aussi se créer des forces pour défendre leurs villes, leurs territoires et leurs personnes contre la tyrannie des seigneurs féodaux et les surprises de leurs voisins. A cet effet, leurs communes avaient des tours, et elles étaient environnées de fossés, de remparts et quelquefois de souterrains. Une autre prérogative des communes, c'était d'avoir des lois écrites et de ne pouvoir être régies que par elles.

Nous savons que ce fut Philippe d'Alsace, comte de Flandre, qui érigea en communes la plupart des villes de ce pays, comme il le fit, en l'an 1178, à l'égard de celle de Gand, et qu'il approuva leurs anciennes coutumes ou leur en prescrivit de nouvelles, à l'instar de ses devanciers, et nommément de son père Thierri qui, en 1164, avait donné une keure aux habitants de Furnes. Cependant nous avons lieu de croire, d'après ce que nous avons dit ci-dessus, que l'institution de la commune d'Ypres est antérieure au règne de ce prince, et qu'elle date de l'an 910, c'est-à-dire du commencement du X.e siè-

(1) Raepsaet, Expos. histor. et critiq. des bourgeoisies ou communes des Pays-Bas, page 69.

cle, comme le témoignent nos chroniques, invoquées par M. Warnkœnig. Alors, et c'est une nouvelle preuve que la ville d'Ypres jouissait des droits et des immunités qui constituaient une commune, elle fut entourée de remparts et de fossés (1). Et si la ville de Tournai avait une régence municipale avant qu'elle fut érigée en commune (2), il en était de même à l'égard de la ville d'Ypres, où il y avait des magistrats en 903, et même dès l'an 805 (3); plusieurs autres villes, indiquées par De Bast (4), étaient aussi dans ce cas.

Ce savant donne encore des élucidations qui ne sont pas étrangères à notre opinion. Il dit : « Ce n'est pas que » l'on puisse regarder généralement tous les diplômes » du XII.e et du XIII.e siècle, comme des établissements » de communes, et que d'autres circonstances, dans les- » quelles ces lois ont été données, jettent souvent de gran- » des lumières sur un fait, que les diplômes mêmes ne » nous apprennent point précisément (5). » Que l'on compare ici la date des lois données à la ville d'Ypres (en 1171 ou 1174) (6), avec celle de la fondation de la maison communale (en 910) !

Au reste, il a été observé que « plusieurs diplômes du » XII.e et du XIII.e siècle entendent, sous le nom de fran- » chises, priviléges, exemptions, lois, keures ou chores » accordés, l'institution ou la confirmation d'une com- » mune, quoique la concession de ce droit ne soit pas » littéralement énoncée dans ces chartes. Aussi, suivant

---

(1) Annal. manuscr. d'Ypres, ad ann. 910.

(2) Raepsaet, Expos., page 50.

(3) Annal. manuscr. d'Ypres.

(4) Supplem. au Recueil d'antiq., pages 159 et 160.

(5) Ibid., page 165.

(6) M. Warnkoenig dit, dans son Hist. de Fland., tome 1, page 197, que ce fut en cette année 1174, que Philippe d'Alsace donna à la ville d'Ypres un droit municipal (loi, constitution) exactement défini.

» un usage bizarre de ce temps, quelquefois ces lettres ne » contiennent que des lois pénales (1). » On peut classer, dans cette catégorie, les lois et les coutumes d'Ypres, de Gand, etc.

Quant à celles données aux Yprois, elles ne portent point de date, et se trouvent transcrites d'abord au cartulaire de la ville, livre rouge, f.° 45 à 48, et aussi sur une feuille détachée, en parchemin, également sans date, sans signature et sans souscription de témoins, (nous avons découvert cette feuille dans un ancien registre de keures) (2), et nous présumons que (bien qu'il nous semble, comme nous l'avons cru d'abord (3), d'après leur intitulé, que le fils de Thierri d'Alsace les donna en deux fois, comme il a été fait, en 1229 et en 1234, à l'égard de la ville de Bruxelles), les premières ont, au moins en partie, été extraites de celles que Baudouin-le-Chauve (qui fonda, ou permit la construction de la maison communale), fit rédiger lorsque, par le fait de cette fondation, la ville d'Ypres a été instituée en commune. Cela est surtout probable, parce que, « quand » un nouveau comte de Flandre, confirmait ou chan- » geait la charte d'une commune, il était très-rare qu'il » énonçât, dans les nouvelles lettres, le nom du prince » qui avait donné la charte primitive, et ceux de ses de- » vanciers qui l'avaient déjà confirmée : dans la plu- » part de ces nouvelles lettres ou diplômes, le prince se » bornait à changer la date de la charte, et à substi- » tuer son nom et son sceau à ceux de son prédécesseur » immédiat (4). » Quoiqu'il en soit, il est toujours vrai

---

(1) Ibid., pages 164 et 165.
(2) Au 1.er bureau voûté, armoire F, case 5, n.° 9.
(3) Mémoire couronné à Saint-Omer, en 1833, note (D).
(4) Diericx, Mém. sur la ville de Gand, tome 1, page 98.

que la première charte de l'institution de la commune d'Ypres n'est point parvenue jusqu'à nous.

Nous croyons faire plaisir, aux amateurs de l'histoire du moyen-âge, de transcrire ici, littéralement, les lois et les coutumes d'Ypres qui sont consignées dans le livre rouge; nous indiquerons ensuite les additions et les changements qui, probablement, y ont été faits du temps de Philippe d'Alsace; elles sont ainsi conçues :

« Ce sont les loys donnees as eschevins et a la communaulte de le vile dYpre de Philippe de bonne memoire conte de Flandres et de Vermendois.

» (1) Se aucun a faict a aultre aulcune plaie dedens les banlieuwes de le vile dYpre et ce est cognut par le verite des eschevins, de quel cose que ce soit faict, et cil qui le plaie a faict doit estre semons sour le markiet par les eschevins et par le justice le conte, se ce nest cose quil ait aulcun fief dedens les banlieuwes de le dicte ville qui appartiengne a aulcun, liquel doit etre frans, et cieus qui est semons a droit sil se represente devant eschevins quand le verite est enquise de celi qui le plaie a fait, ce fourfaict lui convient amender de lx. livres, et se eschevins sevent que cil na mie faict le plaie, il est quittes et empais, et se cil qui est semons de venir a droict ne se presente devant eschevins au jour qu'il est semons, il est en fourfaict de lx livres, et li eschevins peuent abatre sa maison se li mesfais est faict sur eschevins, et se ne le peuent eschevins mettre en respit, mais ils ne peuent mie de tout pardonner, se ce nest par le volente du conte. »

«(2) Item se aulcun assalist auteur en sa maison dont plainte soit faicte, li eschevins et li justice le conte poront regarder se maison, et se li eschevins peuent appercevoir en la maison laissant, chil de cui le clamis est faict doit estre semons, et sil se presente devant eschevins, et il peuent entendre quil a faict cil assaut, il pert lx livres,

et se cil qui est semons ne vient a droict, il est a lx livres et banni du faict, et se aulcun aultre aient este a tel assaut, de qui clamis ne soit mie faict, se li cuens sur ce requesist verite, eschevins doivent enquerire le verite, et quiconque soit pourtrais par le verite des eschevins de tel assaut, chacun qui est pourtrais est en fourfaict de lx livres, aussi bien que plainte fust faicte de luy, et se li eschevins en le maison ne peuent congnaistre nul assaut, sour chou doit on enquerir le verite. »

» (3) Item se aulcun ait cachut aultre darme moblue dedens le banlieuwe de le ville dYpre, et il soit jugiet par le verite des eschevins, il est pourtrais de lx livres. »

« (4) Item se aulcun est assalis, quel quil face pour son corps deffendre, il nest mie tenu en fourfaict. »

« (5) Item quy aulcun banyt ochira, en chou ne fera il nul fourfaict. »

« (6) Quiconques est convaincu par tesmoignaige des eschevins de rapine, cest sur le hart. »

« (7) Quelle accordance que banis face au conte ne ke dont il demeure bannis jusques celle heure quil ait donne lx livres as besoingnes de le vile dYpre. »

« (8) Quiconques fera forche a aultre, il est en fourfaire de lx sols au conte et lx sols au plaintyf, et doibt restorer le dommage de le forche. »

« (9) Quiconques bannis de fourfaict de lx livres rechevra en son hostel, et le bailly de che ais cognoissance de deux eschevins, il est en fourfaict de lx livres. »

« (10) Qui aucun de fust ou baston aura ferut, il sera en fourfaict de x livres, et il en est pourtrais des eschevins, desquels x livres li conte et li castellains auront vj livres, et qui sera ferus lx sols, a le besoigne de le ville xx sols. »

« (11) Qui de puing ou de paume ferra, ou prendra par les cheviaus, et de ce soit pourtrais par eschevins, il devra lx sols, dont li cuens et li castellains auront xl sols, cil quil a feru xv sols, et a le besoingne de le ville v sols. »

« (12) Qui aucun traira a terre par les cheviaus, ou depassera de ses pies, il dovra x livres x sols au conte et au castellain, xv sols a celluy qui est trais à terre, et a le besoingne de le vile v sols. »

« (13) Qui aultre aura laidengie de parolles, et il soit convaincus par le tesmoingnaige de deux eschevins, il li dovra v sols et a le justice xij deniers. »

« (14) Quiconque ne vaura donner trieuwe de pays a deux eschevins ou a plus, ou a paysiers establis par eschevins, il est en fourfaict de chascune discorde de lx livres. Se discorde ou guerre ou aulcuns aultres mauls viengne entre bonne gens dYpre, dont plainte viengne as eschevins, il le peuent amender et apaisie sauf le droit le conte. »

« (15) Qui ne vaura tenir le composition et le pais que eschevins aurons faict, ou paisiers par eschevins sour chou, il est en fourfaict de lx livres. »

« (16) Qui chou desdira que les eschevins arront affermet en jugement et en le tesmoingnaige, il est en fourfaict de lx livres, et a chascun eschevin x livres. »

« (17) Quiconques mectra main a eschevins pour mal, et li eschevin tesmoingne, il doit perdre lx livres. »

« (18) Quiconques aura femme efforchie par forche, et il est convaincus par le verite des eschevins, il sera condempnez a le hart. »

« (19) Apres sachent tous que homme qui soit dYpre, quel cose ne quel fourfaict quil face, il ne peut plus perdre que lx livres, sil ne soit loyaulment convaincus par eschevins de reuberie ou de larchin, si comme il est dit, ou de faussete, ou qu'il ait homme occhis, et se aulcun occhist homme, il dovra teste pour teste et toutes ses coses sans contredit seront au conte, s'il est convaincus de le homicide par le verite des eschevins, sauve le moitie des biens qui doibvent demourer a la femme du maufacteur. »

« (20) Se li eschevins, par amendement de la vile et par la grace et lassentiment de le justice le conte, aient

mis ban en pain et vin et en toutes aultres marchandises, le moictiet des fourfaicts doivent estre li conte et lautre moitiet le castellain et la vile. »

« (21) Se marchans ou aultres estranges homs, viengne devant eschevins pour justice, et cil de qui il se plaint soient present, ou puissent estre trouve dedens tierch ou dedens huict jours, li eschevins le doivent faire plaine justice selonc le loyde le vile. »

« (22) Se aucuns apporte devant eschevins faus tesmoingnaige de coses enfraintes de le vile, et li eschevins le peuent savoir, il est a lx livres. »

« (23) Se ung eschevin soit convaincus de faussete par tesmoingnaige des eschevins qui sont si per, il le doit amender par le jugement de ses pers. »

« (24) Se li eschevins sont semons del conte ou del ministre le conte, sour aulcune cose quil aient faict faus jugement, li cuens les peut constraindre par le jugement des eschevins des aultres quatre bonnes villes de Flandre, cest assavoir Gand, Bruges, Lille et Douay, et se ils sont convaincus, ils amenderont par le jugement des eschevins des quatre bonnes villes devant dictes, et de toutes les fois que eschevins seront semons sour cette maniere de fauseteit, en nulle maniere ne pourront contredire, que il ne tiengnent certain jour en une des bonnes villes devant dictes, et de toutes aultres coses qui appartiennent au conte, li bourgeois dYpre tenneront plait en le ville dYpre, pardevant le conte ou pardevant celi que li cuens aura mis en son lieu pour tenir la justice, et ils reponderont de toutes coses a la semonce de celi qui iert et service le conte. »

« (25) Quant eschevins entendent par bonne gens du commun de le vile dYpre, que aucuns estatus soit pourfytable a la communaulte de le vile, et il leur semble par leur serment que ce soit commun pourfyt de le vile, li sires y doit mectre son assent, ou cil qui sera en son lieu doit mectre son assent a ce que eschevins peuent faire

tel estatut et faire cryer par le bailli ou par le castellain aveuc eschevins, sur telle paine que leur semble raison, et quant bonnes gens du commun de le vile dYpre monstrent as eschevins que aucun estatut soit dommagieus a la communaulte de le vile, et il semble aux eschevins par leur serment quil est dammagieus au commun, li cuens, ou cil qui tenra son lieu, doit abatre a le requeste des eschevins. »

« (26) Quiconque meurt bourgeois de le vile dYpre, tous ses biens quil a au temps de son trespas, heritaiges et meubles, doivent estre party a le loy, as us et coustumes de le vile, en quelconque lieu quil soient, et doivent li hoir ou leur parens, sils estoient de soubs eage, venir pardevant eschevins pour prendre parchonniers a partir les biens devant dis, et a chou doit on distraindre li hoirs quil viengnent partir a le loy, aus us et coustumes de le vile dYpre, aussi bien les biens et li heritages qui sont gissant dehors leschevinage comme dedens. »

« (27) Et se aulcun bourgeois mespresist lung vers lautre hors del eschevinaige, et se partesist des calengiet du lieu, eschevins dYpre de celluy meffaict aroient la cognoissance deux appaisier de le qualite du meffaict. »

Voici, maintenant, les changements que ces lois ont subis, et les additions qui y ont été faites.

A l'article 1.er, au lieu des mots *dedens les banlieuwes de le vile dYpre*, on a substitué ceux-ci : *dedens le croix sainte Godelief devers Messines, et dedens le crois Saint-Winnoc devers Courtray, et dedens le crois Saint-Jehan devers Dickemue, et dedens le crois del Upstal.* — Ce changement nous paraît avoir dû être fait, parce que, lors de l'émission des premières lois, les crois (faubourgs) n'existaient pas encore.

Art. 3. Au lieu d'*arme moblue dedens le banlieuwe*, on lit ici : *darme esmolue dedens ches chermes* (crois,

faubourgs). — Voyez l'observation à l'article précédent.

Art. 6. Ici on a adouci la peine de ceux qui se rendraient coupables de rapine, car, au lieu de *la hart,* ils encouraient seulement *une amende de lx livres*, et devaient réparer le dommage causé par la rapine.

Art. 8. Ne figure pas dans les changements faits aux premières lois.

Art. 12. Y a également été omis.

Art. 14. A été divisé en deux paragraphes, et l'on a supprimé les mots *ou a paysiers establis par eschevins.* On a ainsi substitué ces derniers aux paysiers (pacificateurs) des dissentions de la ville, des familles et des particuliers. On croit voir ici des traces de l'institution des juges-de-paix.

Art. 18. Au lieu des mots *il sera condempnez a le hart,* sont mis ceux-ci : *il sera condampneis de chele meisme paine de le quele li maufacteur seulent estre condampneit en cheste maniere, en Flandres, par les ancisseurs le conte.*

Art. 19. La dernière phrase de cet article, *sauve le moitie des biens qui doibvent demourer a la femme du maufacteur,* est supprimée.

Après cet article, sur la feuille détachée, se trouvent les quatre suivants :

(A) Nul ki soit manans dedens le terme des crois, ne puent porteir espee, sil nest marchans ou autres qui trespasse par le ville pour se besoigne, et sil entre en le vile pour demorer, il li convient laissier sespee hors de le vile et fourbourc, et se il ne le fait il perdra lespee et lx sols.

(B). Les justices le conte qui le pais de la vile ont a garder, peuent nuit et jour porter armes. — Les justices (officiers du comte) remplacent ici les paysiers (pacificateurs) de l'article 14.

(C). Li hommes dYpre peuent porter et raporter lor espees endemenuers quil issent de le vile es raument.

(D). Se aucuns diaus face demoranche ou voist par le vile sespee portant, il perdra lx sols et sespee.

Après l'article 20, il y en a un autre ainsi conçu :

Nus ne doit loeir estal el marchiet le conte, et se il le fait, il donra au conte lx sols.

A la suite de l'article 22 se trouve le suivant :

Quant aucuns eschevin muert, uns autres doit estre fais par election le conte ne nus aultres.

Art. 24. La connaissance des affaires en fait de faux jugements, rendus par les échevins d'Ypres, est ici attribuée aux eschevins d'Arras ou autre eschevins qui tienent chele meisme loy (Bruges et Gand étaient dans ce cas) (1).

Le paragraphe final du dernier article des lois, écrites sur la feuille détachée, porte : *li eschevins ni li borgoie ne porront nule chose mettre ni muer ni amendeir, se ce nest par le consentement del conte, ou par le consentement de chelui que li quens aura mis en son lieu pour se justice tenir.*

Nous voyons que, dans les premières de ces lois, il est parlé trois fois de la communaulte (commune) d'Ypres; que les échevins avaient le droit d'établir des paysiers (pacificateurs), chargés de concilier les dissentions et les discordes qui s'élevaient entre les habitants; que la peine du talion était aussi en usage à Ypres, lors de l'émanation de ces mêmes lois, et que le partage des biens délaissés par les bourgeois, devait être fait suivant les usages et les coutumes de la ville. Cette dernière stipulation nous fait croire que, dans le même temps, il y existait déjà, depuis quelques siècles, des coutumes locales, qui étaient, si non écrites, au moins consacrées par l'usage.

Enfin, ces lois, qui, nous le répétons, selon leur inti-

---

(1) Diericx, Mém. sur la ville de Gand, tom. I, page 110.

tulé, ont été données aux échevins et à la communauté d'Ypres, par Philippe, de bonne mémoire, comte de Flandre et de Vermandois, ont été originairement rédigées en latin: car les documents d'une date antérieure à la deuxième moitié du XIII.e siècle, étaient tous en cette langue, et elles ont été traduites en français vers la même époque, c'est-à-dire, à en juger d'après les mots de *bonne mémoire,* long-temps après la mort du comte Philippe, afin que les habitants, auxquels cet idiôme était, sans doute, plus connu, pussent se les rendre familières. Nous les avons comparées avec celles que ce prince prescrivit aux Gantois, en 1178 (1), et nous avons reconnu, qu'au moyen des additions et des changements qui ont été faits aux premières, les unes et les autres renferment, à peu de chose près, les mêmes dispositions : aussi, il nous semble prouvé que les lois de Gand ont été modelées sur celles de la ville d'Ypres.

LAMBIN.

(1) Annal. d'Oudegherst, par Lesbroussart, tome I, page 426.

Notice

SUR UN VASE DE TERRE CUITE, PRÉSUMÉ ROMAIN.

Si dans mes conjectures sur l'origine du vase que je publie ici, j'avais dû me laisser guider par la forme seule, j'avoue que je n'aurais pas eu de raison plausible pour l'attribuer aux Romains plutôt qu'à tout autre peuple ancien ou moderne. Cette forme est fort remarquable et je la regarde comme inédite; du moins ni mes souvenirs, ni les nouvelles recherches que j'ai faites à ce sujet, ne m'ont rien offert de semblable parmi les vases anciens, quelqu'étonnante que soit la variété de leurs formes. A la première vue, la couleur de la poterie m'avait fait soupçonner qu'elle pouvait être romaine, et j'ai été confirmé dans mon opinion en apprenant du possesseur actuel du vase, M. Charles Lebrun, de Nivelles, qu'il le tenait de personnes habitant un village des environs de cette ville, dans la famille desquelles il se conservait de temps immémorial, sans qu'on en connût la provenance. La seule tradition qui s'y rattachât, c'était qu'il avait servi jadis à renfermer les cendres d'un mort; on se gardait d'y mettre du liquide, parce qu'il disparaissait, on ne savait comment.

La terre du vase est d'un rouge foncé et d'une qualité assez fine; sans atteindre toutefois le degré de finesse qui distingue celle dont se fabriquait la belle poterie romaine.

Le vernis qui le couvre, et cela à l'extérieur seulement, est également d'une couleur rouge foncée. Sous le rapport de la pâte et de la nuance du vernis, cette poterie présente une analogie frappante avec un vase, brisé en grande partie, que possède aujourd'hui le cabinet d'Antiques de l'Université de Gand, et qui a été acquis à la vente de la collection de feu le comte de Renesse, où il était coté au catalogue sous le N.° 387 : Ce fragment provient, comme la plupart des poteries de cette collection, des fouilles faites à Coblence entre les années 1818 à 1823, lors de la construction des fortifications de cette ville.

On a observé (1) qu'en général les poteries qui avaient été enfouies dans le sein de la terre pendant des siècles, avaient la propriété de boire l'eau, propriété qui, à ce que l'on prétend, provient de la dissolution de la partie pierreuse de la terre, qui fermait le passage à l'eau. Quelque soit la vraie cause de ce phénomène, toujours est-il certain qu'il existe et qu'il peut servir à reconnaître une pièce antique et à préserver les amateurs d'antiquités des pièges des faussaires modernes. J'ai répété moi-même l'expérience sur plusieurs vases du cabinet d'Antiques de l'Université de Gand, et entre autres sur le fragment dont il a été parlé ci-dessus. Or, cette propriété absorbante, le vase, qui nous occupe, la possède à un degré éminent, bien qu'il ait été soumis à une forte cuisson. Durant les premières minutes après que je l'eus rempli d'eau, l'absorption fut si considérable et si rapide que le liquide descendait à vue d'œil; elle se ralentit ensuite et finit eulement au bout de plusieurs heures, alors que l'eau eut pénétré toute l'épaisseur de la poterie et se trouva

(1) Voy. J. Emele, *Beschreibung roemischer und deutscher Alterthuemer in dem Gebiete der Provinz Rheinhessen zu Tage gefoerdert.* Page 8. Mainz, 1833, in-4°.

arrêtée par la couche de vernis, lequel se rembrunit à ce contact. Je présume que les bonnes gens, à qui le vase appartenait jadis, n'auront jamais attendu la fin de l'absorption et se seront imaginé que le liquide, qu'ils y avaient versé, allait disparaître entièrement.

La tradition, d'après laquelle ce vase aurait contenu les cendres d'un homme, autorise à croire qu'il fut trouvé dans un tombeau, mais je me persuaderais difficilement qu'il ait réellement renfermé des cendres, bien que la chose ne soit pas impossible; je pense plutôt qu'il aura été déposé autour de l'urne cinéraire avec d'autres poteries, ayant servi au sacrifice funéraire. Il serait difficile et en tout cas hasardeux, de lui assigner un nom particulier. A n'y considérer que la réunion d'un goulot étroit à un ventre large, on pourrait le ranger dans la classe des *lagenæ*, vases dans lesquels on mettait le vin sur la table. On pourrait aussi y voir une *urne* ou *hydrie* (*urna*, ὑδρία, κάλπη), servant au transport des liquides et que l'on portait ordinairement sur la tête ou sur l'épaule.

Le plus grand diamètre du ventre du vase se trouve à sa partie inférieure. De là il va en se rétrécissant vers la partie supérieure; mais tout à coup il se renfle pour former ce que j'appellerais volontiers le ventre du goulot dont il est surmonté (voy. la pl., fig. I); de façon que l'ensemble figure en quelque sorte deux vases superposés et liés l'un à l'autre par deux anses communes. Autour du ventre règne une ligne de fossettes rondes, du fond desquelles s'élèvent des petits mamelons; ces fossettes sont séparées les unes des autres par des cannelures ou tailles pratiquées verticalement. Plus haut l'on voit deux enfoncements de forme pyramidale, dont chacun est décoré d'un masque, ornement assez ordinaire des vases, surtout de ceux destinés à mettre du vin. Ces masques sont en relief très-saillant, mais d'une exécution fort mauvaise et qui contraste singulièrement avec le fini de

la pièce. Nous en donnons un dessin de grandeur naturelle sous le N.° 3. Le renflement, qui est au-dessous du col, présente aussi, à deux de ses faces, un creux rond avec un mamelon au milieu.

Les anses sont composées de deux pièces s'enlaçant l'une dans l'autre; leurs extrémités s'appuient sur la partie la plus large du ventre et du renflement au-dessous du col, mais le milieu se replie sur le vase et s'y rattache, de manière à former quatre anses : les deux inférieures sont brisées, comme on le voit à la figure N.° 2.

Plusieurs parties du vase dans son état actuel, portent des dorures, ce sont : les mamelons qui se trouvent dans les fossettes; les deux masques; les cannelures qui séparent les fossettes ainsi que celles qui encadrent les enfoncements situés à la partie supérieure du vase et sur le renflement au-dessous du goulot; deux cordons autour du goulot; enfin les brisures des deux anses. Toutes ces dorures, qui ont été appliquées en même temps, sont évidemment modernes : la circonstance que les brisures des anses en sont recouvertes ne saurait laisser de doute à cet égard.

Le plus grand diamètre du vase est de 213 millimètres, sa profondeur de 400 millimètres. Le dessein ci-joint le donne réduit au tiers de sa grandeur naturelle.

J. E. G. Roulez.

hier light begrauē Gheerot

Mors ultima
Ostium
Nobilissimæ Familiæ
Linea rerum est.

Notice

SUR QUELQUES MEMBRES DE L'ANCIENNE FAMILLE

DES GOETHALS,

Plusieurs journaux, tant de notre pays que de l'étranger, ont annoncé les *Esquisses biographiques sur la maison de Goethals,* rédigées par M. le chevalier de la Basse-Moûturie, et publiées à Paris en 1835. Cette brochure, tirée à un certain nombre d'exemplaires, a été assez répandue, mais il n'en est pas de même de quelques autres opuscules relatifs à différents membres de la même famille des Goethals, qui avaient paru à des époques antérieures. Comme toutes ces petites publications ont un intérêt plus ou moins grand pour ceux qui s'occupent d'études historiques ou littéraires dans notre pays, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en les énumérant ici; ce sont : 1.° *Notice sur Henri de Gand, fameux dans les annales ecclésiastiques et dans la république des lettres.* Gand, 1828, 16 pag. Il existe deux éditions différentes de cette brochure. 2.° *Notice sur Henri Goethals, célèbre dans l'histoire de l'église et dans les annales diplomatiques.* Gand, 1829, 30 pages. 3.° *Notice biographique sur André Goethals, trente-troisième prélat du monastère de Waerschoot à Gand.* Ib., 1831, 17 pag. 4.° *Notice sur Egide Goethals, chanoine du chapitre de S.t-Bavon à Gand.* Gand, 1832, 33 pag.

Aujourd'hui que les études historiques sont cultivées avec tant de succès, on apprécie à leur juste valeur les recherches généalogiques, surtout quand elles ne se bornent pas à ne nous donner que des dates et des noms. On se rappelle de quelle importance sont les travaux du père des historiens de France, le célèbre Duchesne; et tout le monde connaît chez nous ses Histoires de la maison de Guisnes et de Gand, de celle de Béthune, de celle de Montmorency, etc., etc. Ces livres, tout en n'embrassant que l'histoire de telle ou telle famille, ont été rédigés avec tant de soin et avec tant d'érudition, qu'ils sont indispensables à tous ceux qui s'occupent de nos annales. Un nombre considérable de chartes, relatives à l'histoire de la ville de Gand pendant les XII.e et XIII.e siècles, ont eté éditées dans le premier de ces volumes, et c'est là que les auteurs de nos jours, les De Bast, les Diericx, les Raepsaet, ainsi que M. Warnkœnig, ont trouvé une bonne partie des documents relatifs à l'ancienne capitale de la Flandre.

Quel n'est pas non plus l'intérêt des ouvrages de Butkens, de Christyn, de De S.t-Genois et de tant d'autres, entrepris dans un but purement généalogique. On aurait donc tort d'abandonner tout-à-fait ce genre d'études, et nous dirons avec M. Michaud que, « quelque soit le prix que l'on attache aujourd'hui à la science généalogique, on doit avouer qu'elle jette souvent un grand jour sur l'histoire des familles illustres et quelquefois sur l'histoire générale du pays auquel appartiennent ces familles (1). »

Il paraît que toutes les publications que l'on a faites jusqu'à ce jour sur la famille des Goethals, ne sont que des essais destinés à être successivement augmentés et revus, afin d'être réunis plus tard en un seul ouvrage, dans le genre de ceux que nous avons mentionnés plus haut.

---

(1) Michaud, Hist. des Croisades, t. VI, pag. 240.

Mais il est bien plus difficile aujourd'hui de réunir les matériaux nécessaires à une publication de ce genre qu'il ne l'était du temps de Duchesne et de Christyn; et voilà pourquoi on a débuté par des brochures. En effet, depuis la dispersion d'une grande partie des chartriers des abbayes et des couvents, on ne trouve qu'avec des peines infinies des renseignements qui, autrefois, se rencontraient sous la main.

Malgré cette difficulté, nous devons avouer que l'on est déjà parvenu à recueillir sur la famille des Goethals des détails extrêmement curieux, et qui, tout en servant à son illustration, offriront en même temps le plus grand intérêt pour notre histoire.

Voici l'origine que l'on donne à cette famille. Vers l'an 880, sous le pontificat de Jean VIII, le capitaine Honorius, à la tête d'une légion romaine, dans un combat contre les Sarrasins, reçut à la gorge un coup d'épée dont il ne fut garanti que par l'excellence de la trempe de son haubert. De là lui vint le nom de *Boni-Colli* (bon col) (1).

Telle est la tradition sur l'origine du nom, voici maintenant comment cette famille vint s'établir en Flandre: « En l'an 965, un comte de Flandre, Arnould *le Jeune,* étant allé en Italie épouser la fille de Bérenger, roi de Lombardie, ramena avec lui plusieurs seigneurs italiens, qui s'étaient distingués dans les tournois, et au nombre desquels était Pietro I.^er^, fils de Giovano et petit-fils d'Honorius.

» La terre de Mude-lez-Gand fut octroyée à ce jeune chevalier avec les droits, priviléges et prérogatives attachés à cette importante seigneurie (2). »

Voilà, dira-t-on, une antiquité bien reculée. Et comme il serait à-peu-près impossible de l'appuyer sur des témoignages contemporains, on pourrait la révoquer

(1) Esquisses biographiques, pag. III. (2) Ibid. l. c.

en doute. Mais pour ceux qui savent combien peu de chroniques ou même combien peu d'actes écrits d'une époque si reculée sont venus jusqu'à nous, pour ceux-là une pareille tradition seule sera déjà d'un grand poids. Au reste, l'origine de toutes nos anciennes cités n'est-elle pas aussi elle-même cachée dans la nuit des temps, n'est-elle pas souvent entourée de fables. Qui ne connaît, à Anvers, l'histoire du géant Antigonus, qui ne connaît celle de Brabon ou de Bavo? Nous n'hésitons donc pas un seul instant à conclure que cette tradition même est, en quelque sorte, une preuve de l'ancienneté de cette famille. Au reste, l'origine italienne de la famille Goethals se trouve déjà racontée dans un acte officiel de 1505. Cette pièce, qui est extrêmement intéressante, sera insérée en entier dans une prochaine livraison du *Messager*.

Les Esquisses biographiques donnent une filiation presque non interrompue de la famille, depuis ce capitaine Honorius jusqu'à nos jours. Nous nous garderons de citer tous les personnages célèbres dont il y est parlé, nous voulons seulement nous arrêter à quelques-uns d'entre eux.

Il en est un qui doit surtout être connu, et dont le mérite n'a pas été suffisamment apprécié jusqu'ici. Nous voulons parler du célèbre Henri de Mude, archidiacre de Tournai, homme qui doit trouver sa place parmi les premières illustrations de la Belgique. Notre collègue, M. le professeur Huet, qui s'occupe en ce moment d'une dissertation sur les écrits philosophiques de ce grand homme, ne contribuera pas peu à le faire apprécier à sa juste valeur. Henri de Mude, ou de Gand, parce qu'il était né en cette ville, en 1217, fut un des plus beaux génies de son siècle. Nourri des doctrines d'Albert-le-Grand, et condisciple de Saint-Thomas d'Aquin, il montra par ses nombreux écrits qu'il ne leur était pas inférieur. Outre beaucoup d'ouvrages de théologie et de philosophie,

qui lui valurent le surnom de *Docteur solennel,* nous lui devons un catalogue des principaux auteurs ecclésiastiques qui avaient vécu avant lui. Cet opuscule, dont le principal défaut est peut-être d'être trop court, est cependant extrêmement précieux, vu le peu d'écrits de ce genre que nous a laissés le moyen-âge (1).

Henri de Gand jouit non-seulement de l'estime des comtes de Flandre, mais encore de celle du pape Honorius IV, et du roi de France Philippe-le-Bel.

Attaché à l'évêché de Tournai, il y mourut revêtu du titre de grand-archidiacre. Sa mort est communément fixée au 29 de juin 1293 (2).

Le frère de ce savant, le chevalier Eustache de Mude ou Goethals, après avoir reçu une éducation brillante, embrassa la carrière des armes. Attaché à la cour du roi de France, Louis IX, il le suivit à la Terre-Sainte. Après s'y être couvert de gloire par une foule d'exploits et y avoir assisté à la prise et reprise de Damiette, il revint en Flandre avec Guillaume de Dampierre, l'aîné des fils du deuxième lit de la comtesse Marguerite. S'étant fixé

---

(1) Le buste d'Henri de Gand a été placé, grâce à la munificence de M. le comte Goethals-Pecsteen, pendant ces dernières années, dans les Bibliothèques des Universités de Gand, de Liége et de Louvain, ainsi que dans celles des villes d'Anvers, de Bruxelles, de Cologne et de Tournai. M. Guizot, assure-t-on, lui avait retenu une niche particulière dans la Bibliothèque royale de Paris.

(2) On sait que nos bibliographes ne sont pas d'accord sur la date de sa mort; quelques uns l'ayant fixée au 8 septembre 1298. M. J. B. Van der Straelen, à Anvers, qui possède l'ancien Nécrologe de l'église de Tournai, a eu la bonté de me le laisser feuilleter, mais il m'a été impossible d'éclaircir la question relative à la mort de Henri de Gand. Voici la seule indication que j'y ai trouvée, et il est fort problématique qu'elle se rapporte à lui :

II.o Kal. julii. Eodem die obiit magister Henricus Senogiensis hujus ecclesie canonicus et cancellarius episcopi, qui domum propriam et curiam adjacentem huic ecclesie donavit, ita ut de pecunia summa, etc.

à Gand, il y bâtit, vers l'année 1262, une de ces maisons fortifiées et flanquées de tourelles, que l'on désigne sous le nom de *Steenen* (1).

L'hôtel de ce seigneur était situé dans la rue aux Draps (*Drapstraet*) (2), et pendant deux siècles environ elle appartint à la branche aînée de la famille Goethals, mais lorsque, dans le courant du XV.e siècle, Elisabeth Goethals épousa Paul Van der Haeghen, cette propriété passa aux descendants de ce dernier. Ce sont eux qui la firent reconstruire, en grande partie, telle qu'on la voit de nos jours et telle que la représente la gravure ci-jointe. Cependant on conserva alors quelques parties de l'ancien bâtiment, telles que des voûtes et quelques autres constructions à l'intérieur, qui existent encore aujourd'hui. Les armes que l'on voit au-dessus de la porte principale sont celles de la famille Van der Haeghen.

Ajoutons encore que cet Eustache Goethals, dont il est question ici, a fait partie, à la fin de ses jours, de la célèbre magistrature de Gand, celle des trente-neuf.

Nous ne nous arrêterons pas à différents membres de cette famille cités dans la Notice et qui, plus ou moins, méritent d'être connus de la postérité. Nous dirons en passant que Pierre Goethals, capitaine des arbalétriers de la ville de Gand, fut armé chevalier sur le champ de bataille de Groeninghe ou de Courtrai, en 1302. Baudouin Goethals, son frère, se distingua également à cette brillante journée, où les milices de la Frandre firent éprouver un si terrible échec à la chevalerie française.

Depuis cette époque jusqu'à nos jours, on rencontre un grand nombre de Goethals qui se distinguèrent dans

---

(1) *Steenen*, maisons en pierre, parce qu'à cette époque les habitations des grands seigneurs ou riches bourgeois étaient seules bâties en pierres. Les autres étaient construites en bois on en chaume.

(2) C'est la maison qui porte le N.o 28.

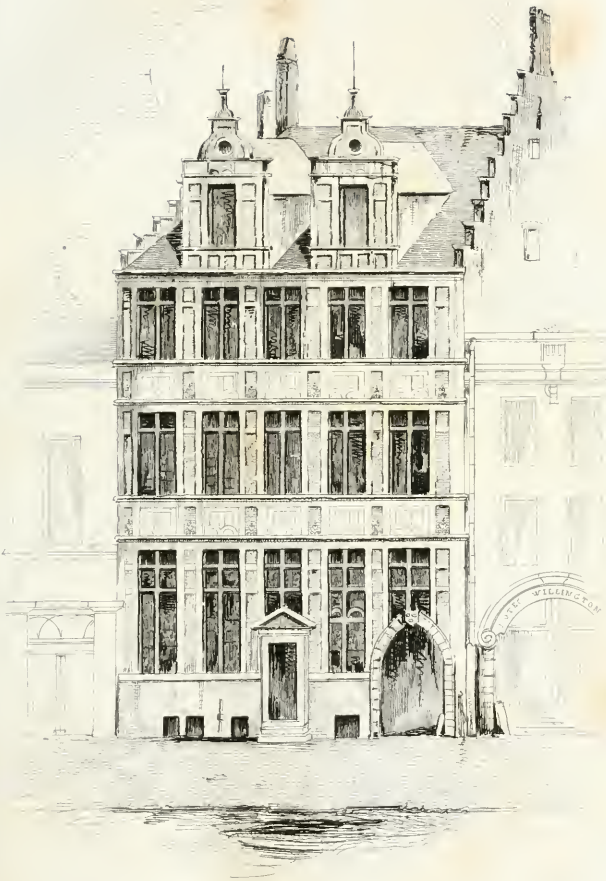

la carrière des lettres ou dans celle des armes. On voit, encore de nos jours dans plusieurs églises, des monuments érigés à la mémoire des membres de cette antique famille. Nous donnons ici en gravure une pierre sépulcrale (1), qui se trouve dans la grande nef de l'église de Vosselaere, près de Nevele, dans la Flandre Orientale. Elle représente les frères Gérard et Jean Goethals, écuyers de l'empereur Charles-Quint, et fils du chevalier Baudouin Goethals, maître des requêtes ordinaires de l'empereur Maximilien et de dame Marie Van Raveschoot.

On y lit l'inscription suivante :

Hier light begrave Gheerot
Goethals f.o bauwes die overleet den 29.e
i. juni 1559. En ja goethals
zv broeder die ovleet de 8.e octobris 1558. (2)

On voyait autrefois, dans la même église, une seconde inscription relative à la même famille. C'était celle qui se trouvait sur l'entrée du caveau de la famille Goethals-Van Raveschoot. Cette pierre a disparu aujourd'hui et nous l'avons représentée sur notre planche d'après un dessin tiré d'un manuscrit déposé aux Archives de l'église de Vosselaere. C'est un recueil, écrit sur parchemin et authentiqué le 20 octobre 1724, par J. J. Van Risseghem, notaire à Gand, des inscriptions, armoiries, décorations de noblesse, etc., qui se voyaient à cette époque dans cette église.

On conserve un autre monument d'un genre différent, et non moins précieux pour l'illustration de cette famille.

---

(1) En pierre bleue, de quarante-trois pouces de longueur sur trente-deux de largeur, ancienne mesure de Gand.

(2) Cette inscription a été rapportée d'une manière fautive dans les *Esquisses*, page 32.

Nous voulons parler de l'aiguière en argent massif offerte, en 1681, par la ville de Gand, à Josse Goethals (1), lorsque, proclamé *primus* dans la faculté de philosophie de l'Université de Louvain, il fit son entrée triomphale dans sa ville natale. Cette aiguière appartient aujourd'hui à M. le comte Goethals-Peesteen, amateur et protecteur zélé de nos antiquités historiques. Si ce monument est précieux comme souvenir de famille, il offre en même-temps un témoignage éclatant de la manière dont nos ancêtres savaient récompenser le mérite. Les annales de nos différentes villes offrent plus d'un exemple de récompense ou d'encouragement accordés aux lettres que nos administrations municipales n'imitent plus que trop rarement.

Josse Goethals, dont il s'agit ici, n'avait que dix-neuf ans, lors de son triomphe à l'Université de Louvain. Plus tard, il y fut professeur en philosophie et l'ami intime du célèbre Van Espen, dont il n'embrassait pas cependant toutes les opinions. Il composa plusieurs traités de théologie et ouvrages ascétiques, parmi lesquels on remarque un écrit de controverse en réponse à un livre d'un prédicateur protestant, nommé Jacques Leydecker.

De retour dans sa ville natale, il devint chanoine et plus tard archidiacre du Chapitre de S.t-Bavon, qui, comme l'on sait, était un des plus renommés de la Belgique. Deux fois il y remplit la place de vicaire-capitulaire, et il avait été proposé pour le siége vacant, lorsque la mort vint le frapper, en 1742 (2).

La suite à une prochaine livraison.

---

(1) C'est celui dont il est parlé dans les *Esquisses*, sous le N.° XCVI, page 50.

(2) Son épitaphe se trouve dans *Hellin*, page 138.

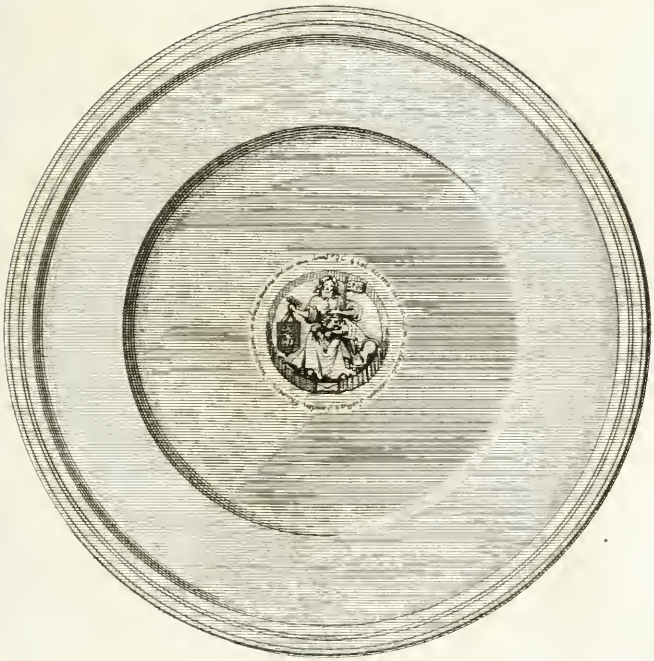

50 centim

Analyses critiques d'Ouvrages.

Reinaert de Vos, *episch fabeldicht van de twaelfde en dertiende eeuw, met aenmerkingen en ophelderingen van* J. F. Willems. Gent, F. en C. Gyselynck, 1836; in-8.°, XI et 352 pages, *avec* 13 *lithographies.*

DEUXIÈME ARTICLE.

En rendant compte dans un premier article du système suivi par M. Willems dans la publication du *Reinaert*, nous nous sommes engagés à en consacrer un second à l'examen critique du texte même. Nous allons tâcher aujourd'hui de remplir notre promesse, quoique nous soyons persuadés par avance, qu'après avoir lu cette critique, plus d'un lecteur sera d'avis que nous aurions pu nous en dispenser.

En effet, de quoi s'agit-il ici? d'expliquer un terme vieilli, de corriger un mot que les copistes ou les éditeurs auront estropié, d'effacer une interpolation, de rétablir la mesure d'un vers, de justifier ou d'éclaircir une expression singulière, le plus souvent d'ajouter ou de retrancher une syllabe, une lettre, de changer un point ou une virgule; et il faudra rendre compte de tout cela en français, c'est-à-dire dans la langue du monde la moins propre à

la philologie et (pourquoi n'ajouterions-nous pas encore un bout de phrase?) dans un temps où, *pour rendre les études faciles,* on a réduit la grammaire *à six leçons.* N'ai-je pas vu de soi-disant littérateurs pour qui Paul-Louis Courrier lui-même n'était qu'un pédant!

D'un autre côté, cet article qui s'annonce comme critique, ne sera et ne peut être qu'une critique d'un bout à l'autre. Nous n'avons pas la prétention de vouloir, par notre suffrage, donner une nouvelle autorité à ce qu'il y a de bon dans les travaux de ceux qui se sont jusqu'ici occupés du *Reinart.* Notre but est de relever ce qui nous paraît douteux ou faux, d'indiquer ce qu'à notre avis on aurait dû faire et qu'on n'a pas fait, de rappeler en passant quelques règles de critique qu'on semble avoir perdues de vue, ou regardées comme inapplicables à nos anciennes poésies, en un mot, nous voudrions non-seulement contribuer, autant qu'il est en nous, à rendre le texte du *Reinart* un peu plus correct, mais encore faire en sorte que les éditeurs futurs de pareils ouvrages puissent se convaincre de toute l'importance et de toute la difficulté de la tâche qu'ils s'imposent. Il est temps enfin d'arrêter la reproduction et la propagation de toutes les absurdités dont les copistes ont chargé nos vieux poètes, et le seul moyen d'y parvenir, c'est de les signaler dans les éditions qu'on en a faites.

Nous aurons donc rarement le plaisir de louer, et la pensée, qu'une critique perpétuelle, systématique, qui fermant les yeux sur le bien, ne voit que le mal et le voit même quelquefois où il n'est pas, porte je ne sais quel caractère d'injustice, cette pensée, disons-nous, fait que nous ne reprenons la plume qu'avec une certaine répugnance.

Mais nous serons utiles à ceux qui s'occupent de l'étude du moyen-âge, de littérature et de grammaire. Nous con-

tribuerons peut-être à faire renaître dans notre pays le goût d'une science, pour l'avancement de laquelle les Belges autrefois ont plus fait qu'aucune autre nation. La philologie qui est aujourd'hui bannie de chez nous, ne compte pas de noms plus célèbres que ceux des *Scottus*, des *Gruterus*, des *Juste-Lipse*, des *Livineius*, des *Torrentius*, des *Puteanus*, des *Heinsius* et de cinquante autres savants, tous nés dans les limites de la Belgique actuelle. C'est à eux (et ceci soit dit pour les industriels et les journalistes) que les éditions des Plantins et en grande partie aussi celles des Elzévirs, doivent cette réputation qui a rendu pendant plus d'un siècle toute l'Europe tributaire de la presse belge; qui aujourd'hui encore fait rechercher ces éditions jusqu'en Amérique et à laquelle n'atteindront jamais nos éditions modernes de luxe et d'ignorance.

Il est vrai que dans la revue que nous allons faire, il n'est question ni de grec ni de latin; qu'il ne s'agit tout bonnement que de flamand. Mais qu'importe la langue? qu'importe quels soient les signes par lesquels l'homme révèle à l'homme ses pensées et ses affections? Ne suffit-il pas que l'un parle et que l'autre comprenne? Son pour son, le flamand vaut le français, et le français vaut toute autre langue; et, si l'on ne juge de leur importance que d'après leurs destinées, qui osera assigner à chacune le rang qu'elle doit occuper? Lorsque, il y a quatre mille ans, la Providence détacha de la langue sanscrite deux faibles rejetons pour les planter dans la Grèce et dans l'Italie, qui pouvait prévoir qu'un jour leurs rameaux couvriraient l'Europe entière et la sauveraient deux fois de la barbarie? Toutes les langues contribuent au développement de l'humanité, toutes y entrent comme un élément nécessaire, et ne méritent pas plus notre dédain que les peuples mêmes qui les ont parlées.

D'ailleurs la faculté accordée à l'espèce humaine de per-

fectionner une langue et celle de s'en créer plusieurs n'est qu'une même faculté, ou plutôt comme l'espèce humaine est une, le langage humain est un. Dans celui-ci comme dans celle-là, les différences ne constituent que des variétés. Tous les hommes sont frères, toutes les langues sont sœurs. Si l'histoire pouvait remonter de génération en génération jusqu'aux premiers hommes, la linguistique remonterait de même, et plus facilement encore, jusqu'à la première langue. Car ici comme là il y a une succession continue, une filiation qu'on ne peut suivre, mais qu'on peut encore moins méconnaître. Et toutefois il sera toujours plus facile de retrouver dans le langage d'un Espagnol un mot africain, que dans ses veines, la goutte de sang qu'y a versée un Maure.

Aujourd'hui que la science nouvelle que nous venons de nommer, la linguistique, qui ne diffère de la philologie que par son objet, a entrepris d'expliquer l'histoire primitive par la comparaison tant des langues existantes encore sur le globe, que de celles qui sont mortes depuis des milliers d'années, toutes ont acquis une nouvelle importance. La perte d'un mot, d'une syllabe, d'une terminaison ou d'un augment devient regrettable, parce que de leur connaissance pouvait dépendre la solution d'un de ces problèmes, devant lesquels la science s'arrête long-temps. Si cela est vrai, même des langues en apparence les plus insignifiantes, de celles qui, parlées par quelques hordes barbares, n'ont jamais été écrites, il le sera à plus forte raison d'une langue qui, comme la langue flamande, a des monuments qui comptent près de huit siècles d'existence.

Laissant de côté l'assertion du professeur Hamaker, qui prétend que, de toutes les langues de l'Europe, à l'exception peut-être de celle de quelques peuples esclavons, la nôtre offre le plus de ressemblance avec les anciennes lan-

gues de l'Inde, il est du moins prouvé qu'elle en offre beaucoup et que le linguiste ne peut se passer de son secours, s'il ne veut manquer les rapprochements les plus essentiels. Soit que nous ayons appartenu à une émigration antérieure à celle des Germains, soit que notre langue ait subi moins d'influences étrangères avant de se fixer, elle a conservé en grand nombre de racines et de formes primitives que les autres dialectes de la langue teutonne (les langues indo-germaniques) ont perdues ou rendues méconnaissables. Plus on remontera, plus le caractère originel se manifestera clairement, plus les termes de comparaison se multiplieront : regardant de plus haut, on embrassera plus d'espace.

Laissant aussi de côté que des débris de notre langue se retrouvent dans l'Asie mineure, sur les côtes de la Norwège et dans plusieurs autres contrées, qu'elle a été transplantée depuis deux siècles sur les points les plus éloignés du globe, en Asie, en Afrique et en Amérique, dont les peuples un jour en appelleront peut-être à elle pour prouver leur origine ou pour expliquer leur propre langue; que sera-ce si nous considérons la grande affinité qui existe entre l'idiôme flamand et celui de quelques nations qui nous entourent, des Anglais par exemple, dont l'ancien langage nous appartient presqu'autant qu'à eux-mêmes?

Ainsi, quoique nos connaissances nous permettent aussi peu que l'objet même de cet article d'entrer dans des questions de linguistique ou même de grammaire comparée, nous ne croyons pas toutefois que notre travail soit absolument inutile pour ces sciences, pour autant que la pureté des anciens textes est la première condition de leur autorité, pureté que, dans l'état actuel des Mss., la critique seule peut leur donner. Il en résultera aussi, pour ces vieux livres, que l'intelligence en deviendra plus facile et la lecture plus agréable : ils ne rebuteront plus le lecteur

par ces fautes grossières, ces constructions monstrueuses, qu'on rencontre à chaque page, et qui nous font douter parfois si ceux qui parlaient ce langage se comprenaient eux-mêmes. Certes ils se comprenaient et se faisaient comprendre; ils avaient une langue riche, énergique, harmonieuse, capable de prendre tous les tons, depuis le badinage léger qu'elle exprimait avec grâce, jusqu'au reproche mordant et la menace qui tonne; tantôt courte et précise, étonnante par la hardiesse de ses tours, tantôt pleine de douceur et de mollesse, suivant dans les descriptions un libre abandon et empruntant à la nature même toute la richesse de ses couleurs. Mais la langue qu'ils parlent aujourd'hui dans leurs livres n'est pas la leur : l'ignorance et l'audace des copistes ont tout gâté ou altéré, et il est temps enfin de réparer le mal qu'ils ont fait, avant que de nouvelles éditions l'aient rendu irréparable. Il s'agit moins aujourd'hui d'éditer que de corriger, moins de multiplier le nombre des livres, que de diminuer celui des fautes dont ils fourmillent. Et qu'on ne pense pas que nous soyons seuls de cet avis : « *Sorglose auflagen, nach schlechten hand-* » *schriften und mit halber sprachkenntniss, fruchten nichts.* » *Diplomatisch-aengstliches widergeben guter handschrif-* » *ten reicht nicht aus, und kan nur in seltnen fallen ge-* » *boten seyn. Wir fordern... critische ausgaben, keine wil-* » *kürliche critik, eine durch grammatik, eigentümlighkeit* » *des dichters und vergleichung der Mss. geleitete.* » C'est ainsi que s'exprime Grimm dans la préface de sa Grammaire, préface que nous devrions peut-être transcrire ou traduire ici en entier.

Nous ne nous dissimulons pas que c'est inviter les éditeurs à nettoyer l'étable d'Augias, et que les Hercules littéraires sont rares de notre temps et surtout dans notre pays. Mais que l'un commence, l'autre continuera; ce qu'un homme ne pourra faire, dix le pourront peut-être.

Quant à nous, nous aurons assez fait si nous prouvons que le mal existe, et si nous en indiquons sinon toujours le remède, du moins la manière dont on peut le trouver. Pour arriver plus sûrement au but, il eût peut-être été convenable de ranger par classes les différents genres de fautes et d'en choisir ça et là les exemples les plus frappants; mais nous n'écrivons pas un traité de philologie ou de critique, nous examinons le texte du *Reinaert*, et cette seule considération nous prescrit notre marche, sans qu'il nous soit libre de songer à une autre plus méthodique. Nous avouons même, que nous livrant à peine depuis un an et par délassement à ces sortes d'études, auxquelles nous étions pour ainsi dire étrangers, les exemples et les autorités nous manqueraient bien souvent, si nous voulions établir un système parfaitement coordonné. Et que serait-ce qu'un traité où l'on ne trouverait consigné que des doutes? Au contraire, en suivant vers par vers les éditions que MM. Grimm et Willems nous ont données du *Reinaert*, le doute au sujet de telle ou telle leçon paraîtra de notre part très-naturel, toutes les fois que nous n'aurons à opposer à l'autorité de ces deux savants que notre propre opinion.

Voici toutefois une esquisse imparfaite de la manière dont on pourrait classer ces fautes :

I.° Fautes anciennes ou des Mss. { *a*) Du fait de l'auteur. *b*) Du fait des copistes.

II.° Fautes modernes ou des éditions, du fait des éditeurs, qui malheureusement sont aussi responsables de celles que commettent les imprimeurs.

I. *a*) Les fautes anciennes qu'on pourrait avec certitude attribuer à l'auteur, sont bien difficiles à reconnaître, et doivent dans tous les cas être respectées. Elles peuvent exister :

1.° Dans une orthographe vicieuse, le plus souvent employée pour la rime.

2.° Dans l'emploi de mots impropres, barbares, etc.
3.° Dans la flexion des noms et des verbes.
4.° Dans la confusion des genres.
5.° Dans la syntaxe.
6.° Dans la versification.

Chacune de ces classes admet plusieurs subdivisions qu'il est inutile d'indiquer. D'un autre côté, on pourrait retrancher le n.° 4, la confusion des genres n'étant presque toujours que le résultat des variations de l'usage ou de la différence des dialectes. (Un exemple, entre mille : Meijer, Leven van J., chap. 6 : *Jan es syn name.* Ibid., chap. 9, *ēn syn name sal syn Emmanuel.* It. chap. 15, *So gaf men hem den name.* Tandis que dans un Ms. du même livre trouvé à Stuttgard, on lit chap. 2 : *Hare name was Elysabeth*; et chap. 9, *ende hiet sine name jhc.* Voy. Mone; Anz. 1837, page 79-80).

b) Les fautes introduites dans les Mss. par les copistes peuvent se classer de la même manière et consistent ordinairement dans l'omission, l'addition, le changement ou la transposition de lettres, de mots, de vers et même quelquefois de tout un passage. Elles ont pour cause, de la part du copiste, la négligence, la précipitation, l'ignorance, la mauvaise foi, la prétention de corriger, etc.; de la part du livre qu'il copie, la difficulté de l'écriture, la ressemblance des caractères ou des sons, etc.

II. Les fautes des éditeurs modernes sont en outre et principalement :

1. Une ponctuation contraire au sens.
2. Une orthographe vicieuse ou inconstante.
3. L'interprétation erronée des phrases ou des mots, les fausses étymologies, etc.
4. La confusion des dialectes.
5. Un mauvais choix parmi les variantes.
6. Un changement arbitraire des formes.
7. La conservation d'erreurs évidentes, etc.

Nous ne chercherons pas dans notre revision à ramener chaque faute que nous croirons rencontrer, à l'une de ces classes; nous laisserons ce soin au lecteur, qui pourra en établir d'autres encore, s'il le juge nécessaire. Notre intention, en traçant ce tableau, a été de faire voir du premier coup-d'œil à ceux qui pouvaient en douter encore, la possibilité et même la probabilité que toutes les fautes que nous avons annoncées existent réellement. Un éditeur, qui est obligé de prendre ou de rejeter, ne peut se dispenser de faire la distinction, par exemple, entre les fautes qui viennent de l'auteur et celles qui, avec le temps, se sont glissées dans ses ouvrages. Nous, qui avons plus de latitude, nous mettrons, pour être plus bref, toutes les fautes anciennes sur le compte des copistes, sans entrer dans aucune recherche à cet égard. Il y a même ici une raison toute particulière d'en agir ainsi. Le *Reinaert,* par son contenu, et par sa forme est peut-être de tous les anciens poèmes flamands celui qui a donné le plus beau jeu à leur témérité. Déjà du temps de Maerlant, il en avait tant souffert, que ce poète à la fin de sa Bible rimée, le cite comme un exemple des livres corrompus par eux. Nous transcrivons le passage tel que le donne Hoffm. V. Fall., d'après son Ms., sans corriger les fautes qui, malgré l'ancienneté de leur source (le Ms. de M. Hoffm. est de 1321), s'y sont glissées :

Voert so willic hem vermanen
Die clerke sijn ende historien kinnen,
Of si iet vinden hier binnen
Te verbeterne of syt connen,
Dat sijt doen. hens onder der sonnen
Menscelec werc, dat wet al bloet,
Hen heeft wel verbeterns noet.
Scrivers oec diet sullen scriven,
God gheve, dat sijt goet laten bliven;
Want meneghen ne roect, hoe hi verdult
Tfolc, up dat hi die plaetse vult.

Hem biddic, dat sijs nemen goem,
Want dit nes niet Matocs droem,
No Reinaerts no Arturs boerden.
Waert dat si den boec vervoerden,
Met valsc te scrivene, si daden sonde.
Hier es over ghepijnt langhe stonde
Ende mi ware leet, wet te voren,
Soude die pine sijn verloren
Met hare valsceit die si scriven.

On voit par ce passage que dès lors déjà (1271) les copistes ne se piquaient pas d'exactitude et se souciaient fort peu de ce qu'ils faisaient entrer dans un volume, pourvu qu'ils le remplissent. Nous en avons la preuve dans ce nombre immense de variantes que présentent tous nos anciens poèmes, dans chaque nouvelle copie que l'on en consulte. M. Willems a déjà fait cette observation au sujet du *Reinaert,* dans son introduction, p. xxx, en s'appuyant du même passage de Maerlant que nous venons de rapporter; et comme il cite ces vers d'après un autre Ms. peut-être plus ancien encore, nous y trouvons en même temps un exemple des libertés que l'on a prises avec Maerlant lui-même, malgré sa protestation et ses prières. Voici dans ces vingt vers les variantes que nous offre la citation de M. Willems : V. 1, *Vort.* — 2, *Ystorien.* — 5, *En es onder d. s.* — 6, *Menschelijc werc, weet al bloot* (il faut *dat weet*). — 7, *Verbeterens noot.* — 8, *Scriveren die dit s. s.* — 9, *Dat si goet moeten bliven.* — 10, *Rouct.* — 11, *Uptat.* — 12, *Dat si nemen.* — 13, *Dit es niet Madocs* (il faut *en es niet*). — 14, *Artus.* — 15, *Ware de s. d. houc.* — 16, *Met valscen sermoene.* — 17, *Hier over es gepijnt.* — 18, *Weet wel te voren.* — 19, *De pine.* — 20, *Valscheit.*

Ce n'est là que le changement de quelques lettres, tout au plus d'un mot, il est vrai, mais il ne l'est pas moins que l'auteur n'avait écrit que de l'une de ces deux manières et peut-être quelquefois d'aucune, comme il serait

facile de le prouver si nous recherchions les fautes qui sont communes aux deux textes. Ailleurs, c'est bien autre chose encore. Qu'on compare dans toute la première partie du *Reinaert* les variantes avec le texte, et l'on aura une idée de ce que les copistes ont osé. M. Willems assure que de tous les Mss. qu'il a vus des *Brabantsche jeesten*, pas deux n'ont la même préface; chaque copiste y en a mis une autre. Il en est de même des envois ou des dédicaces qui se trouvent en tête ou à la fin d'autres ouvrages. On dirait qu'en copiant un livre on croyait acquérir un certain droit d'auteur, droit qui devait tout naturellement paraître d'autant mieux établi, qu'on s'était montré plus infidèle. Et qu'on ne pense pas que, du reste, chaque copiste fût d'accord avec lui-même, et que ces changements ne se rencontrent que dans des copies de mains différentes. Le contraire se voit dans le fragment de la *Guerre de Troie*, publié par Van Ackersdyck (1). Là, tout au commencement, la même main, sur la même page, a par distraction répété deux fois les mêmes vers, avec de notables différences. Ils ont été une fois biffés, et selon toute apparence par le copiste lui-même; mais ce qui prouve que les uns ne sont pas la correction des autres et que la différence de leçon n'y a été pour rien, c'est que ce sont précisément les derniers qu'on a effacés, tandis que les premiers sont restés. Voici les uns et les autres. Nous donnons les vers biffés en italique :

Mar dat was niet sond' were,
Selc brac d' ontwee sijn spere,
Die thoeft te pande moeste laten;
Daer waser vele blide utermaten,

(1) M. Ph. Blommaert, à qui nous devons déjà le *Théophilus*, prépare en ce moment une seconde édition de ce fragment, revue sur d'autres Mss. et augmentée de plus de 2500 vers.

Mar dat en was niet sonder were,
Selc stac d' ontwee sijn spere,
Dier thoeft te pande moeste laten,
Daer waser blide vele utermaten,
Dat het daer was comen toe, etc.

Nous croyons avoir indiqué suffisamment de quelle nature sont la plupart des fautes que nous voudrions ne pas voir reproduire dans les éditions de nos anciens auteurs, du moins de celles qu'on donne comme critiques et dans toute édition nouvelle d'un livre déjà imprimé. Quant à ceux qui obtiennent pour la première fois cet honneur, si l'éditeur n'est pas en mesure d'exercer sa critique avec une entière assurance sur tous les points, le plus prudent sera toujours (Grimm dirait : de s'abstenir, nous dirons seulement) de suivre religieusement son Ms., s'il n'en a qu'un, et s'il en a plusieurs, de choisir avec soin parmi les variantes, celles qui méritent d'entrer dans le texte, en indiquant toutes les autres, soit au bas des pages soit à la fin du volume. Il ne redressera que la ponctuation et les fautes d'orthographe évidentes, mais toujours en en avertissant; toute autre correction pourra être proposée dans les notes, mais non reçue dans le texte. Or, quelles sont les conditions que suppose une critique telle que nous la voudrions? Nous en indiquerons quelques-unes, dont nous avons eu l'occasion d'apprécier l'importance, par cela même qu'elles manquaient en nous.

1.° L'âge et l'auteur de l'ouvrage étant connus, il faut que l'éditeur tâche de connaître, autant que faire se peut, et la langue de l'époque en général, et le dialecte de l'auteur en particulier, c'est-à-dire, il faut qu'il se familiarise avec les écrits des contemporains et surtout avec les autres écrits qui pourraient exister du même auteur, etc. Remarquons en passant que Meijer se trompe quand il assure dans sa préface, p. XVII, qu'au treizième siècle il n'y avait

pas encore de différences de dialectes dans notre langue; les seuls vers de Maerlant, cités dans notre premier article, suffisent pour le réfuter.

2.° Il faut qu'il connaisse la grammaire de notre ancienne langue, principalement en ce qui regarde les déclinaisons et les conjugaisons, le régime des prépositions et des verbes, le genre des substantifs, la signification et l'emploi des particules, etc., etc.

3.° La versification ancienne, c'est-à-dire les lois de la rime et de la mesure en général, la prononciation, les règles de la syncope, de la crase, de l'élision, de l'apocope, de l'énallage et de la metathèse, qui sont des figures qui reviennent à chaque instant. Il faut encore bien d'autres connaissances et de plus d'un genre, mais nous n'avons voulu indiquer que celles auxquelles appartient plus particulièrement la critique des mots, et dont d'ordinaire on se met le moins en peine; qu'on méprise même comme nous ramenant en quelque sorte sur les bancs, et dont cependant l'absence est un des plus grands obstacles à tout progrès littéraire. Nous demandons à tout lecteur qui s'occupe de littérature ancienne, si ce ne sont pas ces petites choses qui lui causent tous les jours les plus grands embarras? Ce serait un grand bonheur pour notre pays, où l'étude des langues anciennes et de la Grammaire, comme science, est si généralement négligée, si, avec les efforts qu'on fait pour réveiller l'amour de notre langue, on pouvait faire renaître le goût des fortes études grammaticales.

Nous en sommes maintenant pour le flamand à-peu-près au point où l'on en était à la fin du XV.e siècle pour le grec et le latin. Les vieux Mss. sont tirés de la poussière des bibliothèques et des greniers où ils pourrissaient; on sait les déchiffrer, ou les comprend même déjà assez bien: mais les règles de la langue qu'on y parle ne sont connues

que très-imparfaitement, ou plutôt ne sont pas connues du tout. La grammaire en est encore à faire. L'essai de M. Grimm peut être d'un grand secours, mais plutôt par les recherches qu'il contient, que par l'exactitude des résultats que ce savant a obtenus. Pour pouvoir s'en servir sans danger, il faut presqu'être en état de s'en passer. Mais on a commencé et c'est beaucoup : il ne s'agit plus que de rectifier et de compléter. Qui nommera les grammairiens grecs depuis *Clenardus* jusqu'à *Matthiæ* et *Buttmann?* Qui comptera les grammairiens latins depuis (nous ne remonterons pas trop haut, et nous nous arrêterons encore de préférence à un Belge, pour retomber de nouveau et forcément sur des noms étrangers) depuis le Ninovite *Despautère,* jusqu'à *Rudiman, Scheller et Ramshorn?* Cent volumes in-folio ne contiendraient pas les recherches qu'on a faites sur ces deux langues avant d'en avoir fondé la grammaire. Et combien notre tâche n'est-elle pas plus facile? Peut-on comparer quelques données incertaines et souvent erronées, conservées par les grammairiens anciens, à l'avantage de trouver la science grammaticale toute faite comme elle l'est de nos jours; à celui de n'avoir pas à corriger des erreurs traditionelles, défendues par l'autorité d'un Dyscolus ou d'un Priscien; à celui enfin d'avoir dans les glossaires déjà existants mille termes de comparaison qui manquaient aux premiers maîtres d'un art qu'aujourd'hui nous pouvons qualifier de science? D'ailleurs, il se trouve déjà bien des observations précieuses dans les ouvrages de *Huydecoper,* de *Clignett,* de *Bilderdyk* et de quelques autres; mais tout cela sera inutile, tant qu'on n'aura pas réduit à des règles certaines le mécanisme du vers ancien, non-seulement parce que la plupart des écrits qui nous restent sont en vers, mais principalement parce que le nombre des syllabes et la rime sont l'unique moyen qui nous reste pour connaître tant l'orthographe

que la prononciation de nos pères. La rime surtout doit être étudiée, c'est elle qui a sauvé leur langue et qui a résisté seule à l'ignorance et à l'audace des copistes. Y aurait-il un mot flamand qu'on désespérât de rencontrer dans la rime, quand on compte les douze à quinze cent mille vers qui nous restent du XII.e au XV.e siècle?

Mais que l'on se persuade bien d'abord que nos vieux poètes rimaient avec soin. Qu'on écoute Diederic Van Assenede :

Men moet korten ende linghen
(Die tale) sal mense *te rime* bringhen
En te redenen d (ie) aventure.
Hets worden harde te sure
Van Assenede Diederike, etc.

Avec trop de soin peut-être, c'est-à-dire jusqu'à sacrifier parfois la langue même. C'est Maerlant qui nous le dit, et l'éditeur ne doit pas négliger cet avertissement :

Men moet *om die rime* soeken
Misselike tonge in boeken...
Om vray thoudene rijm en zin, etc.

Nous avons cité le passage en entier dans notre 1.er article. L'auteur du *Lekenspiegel* nous prévient que rimer n'est pas un jeu :

Om dat leken van allen saken
Rime ende dicht willen maken
Ghelijc clerke dat wonder es; (clerken?)
So hebbic mi onderwonden des,
Dat'ic nu wille brenghen voert
Wat eenen dichtere toe behoert,
Die te rechte sal dichten wel,
Want dichten en es gheen spel, etc.

Quant à la mesure dont nous avons déjà dit un mot dans une note de notre 1.er article, les anciens l'ont si bien

connue et par conséquent observée, qu'il nous est resté d'eux des strophes à rimes croisées et à vers masculins et féminins symétriquement disposés, où l'on ne peut la méconnaître et qui prouvent déjà un grand sentiment de l'harmonie. C'est encore Maerlant que nous citons, *Van de* (n?) *V bloemen :*

Vro so werdi oec Marië
Doe Jhesus u sone vrië
Van der doet te lijve up stont.
Recht est dat elk kersten lië,
Ēn u love ēn benedië
Om dit elc ghelovich mont.
Maghet vol *van* alre doghet,
Ghi die aldus waert verhoghet
Als u selven wel is cont,
Helpt mi uutvercorne joghet,
Ter noet, want ghijt wel doen moghet,
Jeghen den fellen helschen hont, etc.

Si le dernier vers n'est pas corrompu, *jeghen* n'y doit, avec *den,* former que deux syllabes (1); au septième vers, nous avons ajouté *van.* Mais tout corrompus qu'ils sont, ces vers et beaucoup d'autres de la même époque, prouvent jusqu'à l'évidence que les anciens avaient des vers mesurés rigoureusement; d'où l'on doit conclure, nous semble-t-il, que tous leurs vers l'étaient. L'oreille une fois accoutumée au rhythme ne pouvait plus se dispenser d'y obéir. Si nous pouvons supposer que sur ce point aussi le lecteur est d'accord avec nous, notre tâche en sera bien plus facile. Nous nous contenterons de lui avoir mis entre

---

(1) *Bij wilen ich czwu kurcze*
Vor eyne lange sturcze,
dit Jeroschin, dans sa Chronique prussienne rimée (Ms. de Heidelberg; V. Mone, Anz. 1836, p. 82), dont nous aurions pu citer ici plusieurs autres vers applicables à l'ancienne poésie flamande, si nous ne devions nous contenter pour le moment de donner de simples indications.

les mains une règle dont il saura se servir dans la plupart des cas, nous réservant seulement de lui aider à l'appliquer dans les endroits les plus importants. Car on ne doit pas l'oublier, notre but est principalement de constater les erreurs et de prouver, par des exemples, qu'il y a encore un grand nombre de questions grammaticales qui n'ont pas été éclaircies jusqu'à présent, et qu'il est du devoir de tout éditeur d'avoir au moins examinées avant de se mêler de critique. Nous nous garderons bien de vouloir nous-mêmes redresser tous les endroits corrompus; nous répétons l'aveu que nous avons déjà fait, que jusqu'ici cela surpasse de beaucoup nos forces. Dans quelques années, quand nous aurons encore lu une vingtaine de volumes, excerpé et comparé tout ce qu'ils contiennent de remarquable sous le rapport de la langue, quand nous nous serons fait une grammaire, une prosodie adaptée à nos vieilles poésies, quand nous aurons compilé un glossaire à-peu-près complet de nos anciens dialectes, alors, mais alors seulement, nous pourrons peut-être montrer un peu plus de confiance. Aujourd'hui, nous ne voulons qu'avertir ceux qui s'adonnent à ces études, de ne pas négliger des recherches minutieuses, longues, fastidieuses, si l'on veut, pour ceux qui possèdent déjà ou croient posséder suffisamment notre langue, mais dont nous leur aurons fait voir, nous l'espérons du moins, l'indispensable nécessité.

Nous ne relèverons pas toutes les fautes, encore moins indiquerons-nous tous nos soupçons. Nous ne nous arrêterons qu'à ce qui sera plus ou moins palpable, à ce qui pourra le mieux prouver au lecteur que ce n'est pas sans raison que nous poussons les hauts cris. Si, au commencement, nous signalons parfois des inexactitudes de peu d'importance, si nous bornons même de temps à autre nos observations à un simple doute, bientôt notre marche deviendra plus rapide et nous n'appellerons plus l'atten-

tion du lecteur que sur ce qui présentera un caractère nouveau, ou nous fournira l'occasion de faire quelque remarque que nous croirons utile. L'interprétation du texte n'entre point dans notre plan, nous ne nous y livrerons que dans le cas assez rare, où l'explication donnée par l'éditeur nous paraîtra ou incomplète ou inexacte. Nous tâcherons d'être aussi courts et aussi précis que la langue française, dont nous sommes malheureusement obligés de nous servir, nous le permettra. Qu'on ne cherche donc ici ni phrases arrondies, ni transitions, ni même toujours l'exactitude grammaticale, quand elle s'opposerait à la brièveté. Enfin nous serons sobres de citations, et nous nous contenterons le plus souvent d'un renvoi, surtout pour le *Reinaert* et pour les ouvrages imprimés. Quant aux citations prises dans les Mss., nous les donnerons ordinairement en entier, mais nous sommes si peu riches en ce genre de livres, qu'on n'a rien à craindre de notre prodigalité.

Après ces observations que nous avons crues nécessaires, nous ouvrons enfin le *Reinaert,* et nous commençons notre critique par le titre même.

Reinaert de Vos.

Le Ms. de C. porte *Van den vos Reynaerde;* Grimm a conservé ce titre, et il a bien fait. *Reinaert* est ici le nom propre, et, sans être trop rigoureux, on peut regarder le titre préféré par M. Willems comme une inversion mal placée, ici. Il fallait *de vos Reinaert,* ou *vos Reinaert,* comme au vers 50 :

Sonder vos Reinaert alleene.

Si dans le cours du poème, nous trouvons plus d'une fois *Tibert, die cater,* v. 107; *Pancer, de bever,* v. 126; *an Cuwaerde den hase,* v. 138; *Grimbert, die das,* v. 177, etc., l'appellatif y sert partout, comme apposition, à déter-

miner ou à expliquer le nom propre, et M. W. a bien fait de les séparer le plus souvent par une virgule : *Bruun, den here*, v. 479, n'est pas autrement dit que v. 44, *Nobel, die coninc,* et doit être compris comme v. 99 : *Een hondekijn, hiet Cortois,* et v. 299 : *Die goede hane Craiant.* Or, on avouera qu'il n'est pas d'usage de mettre de pareilles appositions dans les titres. D'où vient donc que depuis des siècles ce titre ait constamment servi à désigner la fable de *Reinaert?* Je répondrai après avoir encore fait deux ou trois autres questions : d'où vient que dans l'édition de Gouda, 1479, on lise cette grosse faute : *die historie van Reinaert die vos,* pour *den vos?* Qu'on retrouve la même chose dans l'édition de Delft, 1485? Qu'on lise *Reinaert de Vos* (sic avec un V capital) dans toutes les éditions qu'on en a faites depuis? D'où vient enfin que ce qui était encore *Reynke de fos* dans l'édition de Lubeck, 1498, et même dans celle de Scheller, soit devenu plus tard *Reynke* ou *Reineke vos* tout court, comme le *Reinhart Fuchs* de M. Grimm, etc.? Parce que le mot *Vos, Fos* ou *Fuchs,* originairement nom spécifique d'animal, a commencé à désigner peu à peu une qualité, un caractère, un personnage; et c'est ce malentendu ou, si vous voulez, cette métaphore, qui a donné occasion aux rêves d'Eccard et de ceux qui, comme lui, ont voulu voir dans cette fable une allégorie ou une satyre. En effet, les mots *Reinaert de Vos,* ne présentent pas d'autre idée que celle de *Renard le fin, le subtil, l'astucieux,* et signifient toute autre chose par conséquent que *de vos Reinaert,* qu'on ne peut plus traduire qu'en vieux français, depuis que dans cette langue le nom du personnage est devenu celui de l'animal : *Le goupil* ou *gorpil Renard.*

Prologue, v. 1-40. Selon M. Willems, introd., p. XXVI et suiv., ce prologue est d'une date postérieure au reste du poème, ou tout au moins l'ouvrage de deux auteurs différents, et la dernière partie seulement, v. 11-40, appar-

tiendrait à l'auteur primitif. La preuve qu'il apporte en faveur de la première opinion prouve trop. Il s'en suivrait que ce prologue est postérieur aux éditions de Gouda et de Delft, et à la traduction bas-saxonne; ce que M. W. lui-même n'accorderait pas. Il n'est pas exact du reste de dire que le *Reineke* bas-saxon ne connaît pas non plus le prologue. Hinreck von Alckmer ne l'a point traduit en vers, et pour cause; mais le prologue en prose qu'il y a substitué, porte les traces les plus évidentes d'imitation, à n'en juger que par ce que Scheller en cite dans sa préf. p. V-VI.

Quant au double commencement (v. 9 et v. 40) et au double but (v. 3-7 et 25-31) que M. W. croit y apercevoir, nous ne pouvons les admettre. Qu'y a-t-il d'invraisemblable dans la supposition que l'auteur, qui regrettait que l'aventure de *Reinaert* ne fût pas encore écrite en flamand, ayant exprimé ce regret devant une dame de haut rang, dont probablement il flattait le goût, reçut d'elle l'invitation de la composer, ou même que ce regret ne soit qu'un mensonge ou une flatterie? D'un autre côté si, en répétant deux fois qu'il a commencé (v. 9 : *Aldus begonnen;* v. 40 : *Nu hoert hoe ic hier beghinne*), l'auteur a détruit l'unité de son prologue, que dirons-nous de celui de *Flor. et Blanc.*, qui met 90 vers à commencer et nous annonce ce commencement six ou sept fois?

V. 1. *Nu hoort na mi! ic sal beghinnen*
Een aventure tellen van minnen
Die den dorpren ende den doren
Niet bestaet dat sise horen.

V. 27. Tierst heeft hi *dus begonnen*,
Ende secht hoeghedaen wijs, etc.

V. 42. Als ic van desen tween *tellen sal*
Ende der historien *die ghi selt horen.*

V. 85. *Daer ic af segghe daventure*
Ende telle, al wert het mi te sure,
Een deel van hare gherechter minnen,
Nu hoort hoe ic u sel beghinnen.
Wi vinden ghescreven *als ghi selt horen*, etc.

Ajouterons-nous encore le v. 246 :

Daer ghi daventure *af selt horen?*

Si l'on considère en outre l'extrême ressemblance qui existe entre ces deux prologues (nous entendons ceux des deux ouvrages que nous comparons), même dans l'expression (comparez *Fl. et Bl.*, v. 3-4 avec *Rein.* 13-16; 22 avec 2; 25-26 avec 8-9; 5-15 avec 28-39, etc.), on ne doutera pas peut-être que l'un de ces deux poèmes n'ait servi de modèle à l'autre. Or quel est le plus ancien? Evidemment *Reinaert.* Nous laissons au lecteur le soin de tirer la conclusion, pour passer à une autre observation.

Dans le Ms. de C. le nom de *Willem* se lit deux fois, v. 1 et 6. C'est *Willem* qui regrette que l'ouvrage de *Willem* soit resté inachevé et qui l'achève. Cela n'est-il pas très-singulier? N'est-il pas singulier aussi, qu'il se donne la peine de se nommer, sans distinguer suffisamment son nom de celui de son devancier, et enfin que ce devancier lui-même ait voulu rester inconnu? Le savant éditeur croit que ce *Willem*, vraisemblablement *van Utenhove*, est celui qui a refondu l'ancien poème; les remarques qui précèdent doivent faire supposer qu'il en est plutôt l'auteur même, et une légère correction dans le texte rendra cette supposition sinon certaine, du moins très-probable. Voici le texte du Ms. de C. qui seul, il faut bien le dire, a quelque autorité, tout défiguré qu'il est d'ailleurs.

Willem die vele bouke maecte
Daer hi dicken omme waecte
Hem vernoyde so haerde
Dat die avonture van Reynaerde
In dietsche onghemaket bleven
Die Willem niet heeft vulschreven
Dat hi die vijte van Reynaerde soucken
En hise na den walschen boucken
In dietsche dus hevet begonnen.

Nous ne transcrivons point le texte du Ms. dont M. W. s'est servi; si M. W., en adoptant le singulier mélange que Grimm en a fait avec celui du Ms. de C., a négligé de nous donner ce texte, le lecteur en trouvera du moins une partie dans le *fac-simile*, et il suffira de l'avertir que ce ne sont que les anciens vers réhabillés par une main plus moderne, main peu habituée à mesurer les vers, main ignorante autant que téméraire, comme le prouvent les innombrables imperfections de cette copie. Cependant comme tout n'y est pas changé, et que le Ms. de C. a aussi ses défauts, elle peut encore être d'un grand secours pour la critique, et c'est à elle que nous redemanderons parfois l'ancienne leçon. Pour en donner un exemple, nous allons écrire ici ces neuf premiers vers comme nous croyons qu'ils doivent être lus:

Willem die veel boeke maecte
Daer hi dicke omme waecte,
Hem vernoide zeere haerde
Dat daventuer van Reinaerde
In dietsc onghemaect es bleven,
Die Willem nu heeft vulscreven.
Des dat hi die vite soeken;
Eñ hi na den walscen boeken
In dietsce dus heeft begonnen.

Nous avons dit comme ils doivent être lus, parce qu'au sujet de l'orthographe on pourrait n'être pas d'accord avec nous, et que nous n'avons voulu donner du reste qu'une espèce de prononciation figurée. Nous allons maintenant rendre compte, vers par vers, des changements que nous avons faits, et peut-être parviendrons-nous même à justifier en partie notre orthographe.

V. 1. Dans le Ms. hollandais (c'est ainsi que nous désignerons dorénavant le Ms. acquis par notre gouvernement, quoiqu'il eût peut-être été plus convenable de dire

le Ms. de Bruxelles; mais on l'a nommé ainsi, et il importe de ne pas mettre de confusion dans les noms. Nous continuerons de même à appeler l'autre le Ms. de Combourg, quoiqu'il se trouve actuellement à Stuttgard), dans ce Ms. donc, le vers:

Willam die Madock maecte

est trop court au moins d'une syllabe. Dans le Ms. de C., lu comme il est publié, il en a une de trop, car le second vers est trochaïque. Or, nous établissons comme règle, que les vers qui riment ensemble, doivent avoir le même rhythme, ou ce qui revient au même ici, le même nombre de syllabes (1). Nous avons donc écrit *veel* au lieu de *vele*, pour marquer la prononciation. Nos anciens poètes avaient la liberté de regarder dans ces sortes de mots l'*e* final, qui est muet (terminaison féminine), comme absolument nul; et d'un autre côté, ils le faisaient quelquefois valoir comme long sur l'élévation du pied, mais jamais dans la rime. Ici *vele* ne compte que pour une syllabe; il en est de même v. 2413 et ailleurs. On sait que les Anglais sont allés bien plus loin, n'ayant plus aujourd'hui de finales feminines en *e*, quoique dans les poésies de Chaucer elles comptent encore souvent pour une syllabe dans le corps du vers. Cependant ils écrivent ces *e*, et à la rigueur nous pourrions faire comme eux. Mais notre prononciation moins fixe à cet égard, qui pourrait nous in-

---

(1) Ouch des tichteres czunge
An der materien straze
Sol dy rechte maze
Behalten an den rymen :
Glich czu glichem lymen
An lenge, synne, luyte...
Die lenge helt der silben czal, etc.

Jeroschin, Ibid.

duire en erreur, et l'orthographe si inconstante de nos Ms. (suite nécessaire de cette prononciation; comparez *om, omme, aen, ane, hem, heme, seer, seere, wael, wale*, etc.), et même l'usage actuel, qui reconnaît encore *vele* et *veel*, semblent conseiller le contraire, partout où ce mot, sans être suivi d'une voyelle, comme v. 637, 1481, etc., ne compte que pour une syllabe. A la fin du vers, comme 661, 1149, la rime doit servir de règle; mais je doute qu'on l'y rencontre comme masculin, parce que l'oreille aime les rimes féminines, et qu'il n'y a peut-être pas de mot avec lequel il puisse rimer, qui ne puisse recevoir également un *e* paragogique. Ce qui vient d'être dit de *vele*, peut s'appliquer à *seere*, *hare*, *inne*, etc. Voy. sous le v. 4. Si l'on voulait conserver *vele* comme dissyllabe, il faudrait ajouter *so* au vers suivant : *Daer hi so dicke omme waecte*, pour en faire un vers ïambique.

Nous voudrions pouvoir passer maintenant à ce vers, mais Graeter a *bouke*, Grimm, *boeke*, M. W., *boeken*, et force nous est de nous enquérir de la raison de cette différence. Graeter a suivi probablement l'orthographe du Ms. de C., car il donne deux fois ce vers de la même manière, pag. 269 et 276; d'un autre côté, il écrit deux fois aussi dans le v. 8, *boucken* : rimant avec *soucken*. Mais peu importe un *c* de plus ou de moins, peu importe même le *ou* qu'on rencontre encore ailleurs au lieu de *oe*, qui est plus régulier (voy. sous le v. 28); plus importante est la différence de déclinaison introduite par M. Willems. Pourquoi *boeken*, qui est la terminaison ordinaire du génitif et du datif pluriel, au lieu de *boeke* qui est celle de l'accusatif? Si au v. 8 il y a *boeken*, c'est qu'il précède *na*, et la préposition demandait cette terminaison. Si c'est une correction que M. W. a voulu faire, elle doit reposer sur un système particulier que nous ne connaissons pas; mais nous aimons mieux n'y voir qu'une faute d'impression.

Cependant voy. v. 74, *minen kindren*, ou le Ms. de C. et Gr. ont *mine kindre*.

Enfin M. Mone, dans l'Anzeiger, 1836, pag. 439, nous apprend que les mots *vele boeken* (sic?) sont écrits dans le Ms. de C. avec une encre plus pâle, dans une rature, et il ne doute pas qu'il n'y ait eu auparavant le mot de *Madoc*, qui, selon lui, est un diminutif de *Maduco*, c'est-à-dire *Malegijs*, reduit à cette forme pour remplacer plus commodément le nain Albéric dans la fable des Quatre Fils Aimon! Nous aimerions mieux apprendre de lui, si l'endroit raturé répond exactement, par son étendue, au mot de *Madoc*, et s'il ne pouvait contenir que ce mot; en d'autres termes, si la correction est écrite en lettres plus petites ou plus serrées que le reste du vers? car de *vele houken* à *Madoc*, il y a la différence de cinq lettres, et de quatre s'il y a *houke*. Or, voici pourquoi cette question : Nous soupçonnons fortement qu'il n'y a eu d'abord que *desen hoek* ou *houc*, que le sens et l'usage des anciens romanciers semblent exiger, et que *vele boeken* appartient à quelqu'un qui ou bien connaissait d'autres ouvrages de ce *Willem*, ou bien voulait par cette espèce d'éloge donner plus de prix à celui-ci. *Madock* dans le Ms. hollandais peut avoir une origine semblable; il peut en outre être une conjecture du copiste, qui, parmi les lettres presqu'effacées du premier feuillet, a cru démêler le titre d'un livre qu'il connaissait d'ailleurs, ou que même l'opinion attribuait à *Willem*. On a souvent confondu des mots orthographiquement moins ressemblants que VELE BOEKE et MADOCK.

Voilà pour le premier vers; nous passons au suivant, sur lequel nous n'avons à faire qu'une légère observation.

V. 2. Ordinairement, comme dans le Ms. hollandais, *dicke*, même devant une voyelle; souvent *dick* ou *dic*, et dans Kiliaen *dickent*, que nous n'avons pas retrouvé

ailleurs, mais qui s'explique par les infinitifs en *ent* que l'on rencontre aussi quelquefois. Il ne connaît point *dicken*. Le comparatif est toujours *dicker*, ce qui ferait croire que *dicken* est une corruption de l'usage, comme dans l'ancien allemand les adv. en *lichen* pour *liche*, qui sont également rares. V. Fl. et Bl. Gloss. — *dicke, omme*, restent deux trochées.

V. 3. *Zeere;* le Ms. hollandais a *zeer;* le *so* du Ms. de C. peut être résulté de l'abbrév. *se'e.* — *Hem* après le nomin. absolu *Willem*, etc. Voy. v. 432, et comparez Van Heelu, v. 1 et suiv., le fragment des Niebelungen, publié par M. Serrure, dans l'Anzeiger, 1835, pag. 192, dernier vers :

Zegevrijt | hi vinc | kene || en doed | dene wel | saen.

V. 4. *Daventuer*; dans le Ms. de C. *die av.* est une faute du copiste qui n'a point consulté la mesure. Voy. Fl. et Bl., v. 85, v. 246, etc. — *aventuer*, de trois syllabes, voyez Rein., 5512, *asuer : aventuer.* — *geeste* ou *jeeste* (jamais *gheeste*, voy. 452), désigne des faits réellement arrivés; *aventure* marque un événement qui vit dans la tradition. Flor. et Bl., Gloss. et Reineke, pag. 186; col. 2. Cependant *aventure* signifie aussi tout simplement un événement: Van Heelu, I, 55, etc. Dans tous les cas ce n'est pas *geeste* qu'il faut ici.

V. 5. Ce vers : *Niet te recht en is gescreven,* appartient au rimailleur qui a voulu mieux faire et qui a tout gâté. *Willem*, le premier poète flamand qui ait mis en vers la fable de *Reinaert* a dit et ne peut avoir dit que :

In dietsc onghemaect es bleven.

Onghemaket est une bévue du copiste, qui a mal lu, ou, du moins, a omis *es*, c'est-à-dire *is. Onghemaket, onghemaect,* voy. v. 9. — *Dietsc* ou *dietsch,* voy. Van Heelu, I, v. 59.

V. 6. *Een deel is dair* (sic) *after gebleven.*

C'est encore l'auteur du texte hollandais, qui voudrait nous faire croire qu'il a complété l'œuvre de *Willem* en y cousant son misérable centon. On voit cependant que les copistes qu'il a trouvés, ne l'ont pas épargné lui-même; car, sans aucun doute, il avait écrit *bleven* et non pas *gebleven.* Et cette détestable orthographe qu'on y voit d'un bout à l'autre, serait-elle de lui, ou ne serait-ce qu'une de ces transitions qui ont à la fin amené l'œuvre plus inepte encore de *Hinrek fon Alckmer,* le *Reynke* ou *Reineke* bas-saxon? Car je crains bien que le soi-disant Ms. hollandais ne réclame un jour, quand nous saurons un peu mieux distinguer les différents dialectes, une toute autre patrie. Mais comment se fait-il que, dans le Ms. de C., où ces vers se lisent autrement et dans un autre ordre, *Willem* nous apprenne qu'il va compléter l'aventure que *Willem* a laissée imparfaite :

Die Willem niet hevet vulscreven?

Parce qu'un copiste ignorant n'a pas compris comment ce qui était resté inachevé, *onghemaket,* pouvait s'appeler terminé, *vulscreven,* et, sans nul égard au sens général du passage, a changé *nu* ou *hier* ou *dus* qu'il y avait, en *niet.* Le mot *vulscreven* même prêtait à l'erreur, quoiqu'il ne signifie ici que *gescreven, gemaect.* Le vers 19 nous prouvera tantôt, plus clairement encore, que le continuateur n'a pas toujours compris l'ancien texte. Peut-être aussi a-t-il mal lu, ou la main d'un correcteur nous a-t-elle gratifié de cette absurde leçon. Cette dernière supposition ne peut se vérifier que par l'inspection du Ms.

V. 7. *Dat* (daet, deet) *hi die vijte van Reynaerde soucken,*

n'est un vers que parce que le dernier mot de cette ligne rime avec le dernier mot de la ligne suivante. Les mots *van Reinaerde* sont une glose, ajoutée par quel-

qu'un qui a voulu rendre le sens plus clair. Dans le cours de nos lectures nous avons eu mille occasions de nous convaincre que c'est une des principales causes de la corruption des Mss. (1). Il est rare que, dans le passage d'une phrase à une autre, les scribes n'aient cherché à épargner au lecteur la peine de se rappeler ce qui avait précédé, surtout s'il n'y avait qu'à substituer un nom propre à un pronom. Nous avons biffé ces mots d'après le Ms. hollandais où il y a :

Daerom dede hij die vite zoeken;

mais nous avons changé en même temps *Daerom* en *Des*, qui est l'expression ancienne et que réclame la mesure. Nous aurions pu mettre avec Gr. et W. *dedi*, mais nous avons préféré suivre les Mss. et séparer le pronom du verbe, parce qu'il tombe sur l'élévation du pied, ce qui le fait nécessairement moins incliner. *Dat* pour *daet*, avec *a* long, et en général une voyelle simple pour une double, sont des fautes d'orthographe assez communes. Il n'y a peut-être pas de Ms. qui n'en offre des exemples, mais on n'en trouvera guère où elles fourmillent comme dans celui qu'a publié M. Meijer. Dans la vie de J. C., *rip, hif, nit, nin, din, irste* pour *riep, hief, niet, nien, dien, ierste; oc, don, lofden, hogsten* pour *ooc, doen, loofden, hoogsten*, etc., ne sont plus des exceptions, mais constituent la

---

(1) Voyez par exemple Willems, Van Heelu, *Bijlagen*, p. 350 et suiv., dans les vers de Jean de Thielrode :

Cum C. militibus ac denis, vah! bone Christe!

où il faut effacer *cum*. Et un peu plus loin :

Anno milleno bis centeno novies quoque deno;

où *Anno* est pareillement de trop. Ajoutons encore en passant que dans le dernier vers *composuerat* doit être *composuit*, ou, si l'on cherche la consonnance, *condiderat :*

Hæc metra condiderat cui dentur regna polorum.

Plus haut *Ecclesias claustra* et *perpetua luce* sont pareillement une corruption pour *Ecclesias clausit, perpete luce.*

règle même. Comme le Ms. vient de l'abbaye de St.-Trond, on peut supposer que celui qui l'a écrit était de Looz, petit bourg à deux lieues de là, où l'on prononce encore aujourd'hui la plupart de ces mots comme le Ms. les représente; le nom même du bourg qu'on écrit en flamand *Loon* ou *Loen*, et que partout ailleurs on prononce avec *o* long, y devient dans la bouche des habitants *Lon*, prononcé comme la première syllabe dans *l'honneur*. Cependant à côté de ces formes, on trouve dans le même livre *gheeste, ghereet, gheboet, ghehoert, groete* pour *groote, troest*, etc., comme un retour involontaire à la véritable orthographe; voy. v. 8. — *Vijte* au lieu de *vite* peut paraître aussi une faute, si l'on consulte l'étymologie du mot, *vita*. Remarquons pourtant que, dans les mots étrangers, l'*i* long est ordinairement remplacé par *ij : Antonijnus, Tijberius*, et encore aujourd'hui *Tijger, Nijl*. Plus communément au lieu d'*ij* l'on trouve *y*, comme dans Rein. *Tybert, vygelye, Fyrapeel, Lyoen*, ce qui doit s'attribuer au changement qui est survenu dans la prononciation de l'*ij*, que de bonne heure on a commencé à confondre avec l'*y*. Le Ms. publié par Meijer écrit même *syn*, verbe et pronom, *myn, wys*, etc.; je n'ai remarqué dans tout le livre qu'un *ij*, dans *vloijen*, pag. 159. Dans le Ms. du même livre découvert par M. Mone, *y* et *ij* varient souvent dans les mêmes mots, mais *ij* prédomine. Dans d'autres Mss. *y* est exclusivement pour les mots étrangers *Symoen*, *Ystorie* et pour les combinaisons avec les autres voyelles *ay, ey, oy*, plus rarement *uy*. Il serait trop long d'exposer ici notre opinion relativement à l'emploi de *i, ij* et *y ;* nous dirons seulement que nous sommes loin d'exclure la dernière de ces lettres de notre alphabet, et qu'il ne serait pas difficile de s'accorder sur l'emploi de toutes les trois, si, écartant tout esprit de système, on se donnait la peine de rechercher leur origine, de constater leur usage primitif

et de corriger les aberrations des Mss. au moyen de l'analogie et des principes généraux de l'orthographe. Voy. sous le v. suiv.

V. 8. La construction de ce vers et du suivant, tels que nous les avons écrits, peut paraître irrégulière : *Des daet hi... eñ hi heeft,* au lieu de *daet hi eñ heeft hi;* mais il n'est pas rare de voir nos anciens écrivains passer ainsi subitement, dans une même phrase, d'une construction dépendante ou subjonctive à une construction absolue ou indicative. Le pronom *se* dans les deux Mss. est une addition des copistes; le verbe *beghinnen,* en pareil cas, n'a presque jamais un régime : l'adverbe *dus* y supplée. Rien n'était plus facile d'ailleurs que de mettre :

Die hi na den walschen boeken.

M. Gr. qui a le premier mis dans le texte le vers du Ms. hollandais, n'a pas jugé à propos de changer *wtten,* c'est-à-dire *uutten,* en *na den,* comme l'a fait M. Willems. *Na den*, est la leçon du Ms. de C., mais elle gâte ici le vers. D'un autre côté, M. Gr. écrit *utten* (sic), quoique dans sa Gramm. I, pag. 505, il établisse comme règle que *ût,* c'est-à-dire d'après l'orthographe vicieuse qu'il a imaginée, *uut,* même suivi d'un enclitique, n'admet point la gémination du *t,* mais fait toujours *ûten* (*uuten*), *ûter* (*uuter*). Nous répétons avec regret ce que nous avons déjà dit dans notre 1.er article : M. Gr. ne connaît point la valeur de nos voyelles (1). Dans la langue flamande, toutes les voyelles indéterminées par leur nature sous le rapport de la quan-

(1) En veut-on une preuve, une seule ? il regarde comme brèves toutes les voyelles simples; pour lui *name, halen, maken,* etc., *weten, heten, pleghen*, etc., *rime, wive, scriven, mine, sine,* etc., *horen, lopen, copen, groten,* c. a. d. *hooren, loopen,* etc., it. *bode, gode, hoch,* c. a. d. *hooch,* enfin *huse, mure, ghelude, scrifture,* etc, etc., sont

tité, sont longues quand elles terminent la syllabe (*im auslaut*), brèves quand la syllabe finit par une ou plusieurs consonnes (*im in-oder anlaut*). On ne doit pas même excepter pour la langue ancienne l'*i*, qui aujourd'hui est toujours bref, si ce n'est pour autant qu'on l'oppose à *ij* ou *y; ie* n'est pas un *i* allongé, mais une dipthongue propre au flamand et à l'allemand. La seule exception que l'on puisse faire, est en faveur des proclitiques *be, ghe, te;* des enclitiques *mi, di, ghi, hi*, etc., et alors seulement quand ils ne reçoivent point d'accent emphatique; enfin de l'article *de* et de quelques pénultièmes muettes comme dans *heilighe, meneghe, bedelen, scriveren,* etc., qu'on pourrait comparer aux *esdrujulos* des Espagnols, si l'on n'aime mieux considérer ces syllabes comme absolument nulles. On pourrait généraliser la règle en l'étendant à toutes les syllabes non radicales. Une voyelle devant une autre qui commence la syllabe suivante, reste également longue, à l'exception de quelques noms propres étrangers : nous avons *ghebenediën*, *liën* à côté de *Indië, Massiliërs,* etc., mais depuis long-temps le *ij* ou le *y* a remplacé dans les premiers l'*i* simple, c'est-à-dire que pour éviter d'un côté un hiatus désagréable, et d'un autre côté la confusion avec *ie* et la contraction de deux syllabes en une seule, on y a joint un *j* consonne. Ces deux *ij* ont bientôt été considérés comme ne faisant qu'une seule lettre, qui a été peu à peu confondue avec *y*, d'abord dans l'orthographe, ensuite dans la prononciation; et ce désordre étant une fois introduit dans la lan-

---

tous des mots où les voyelles *a e i o u* sont brèves! Où cette erreur fondamentale ne doit-elle pas conduire un homme aussi rigoureusement conséquent que l'est M. Gr. dans un ouvrage qui repose tout entier sur l'analogie, et où tout est induction? Quant à la différence entre les voyelles longues et graves (*scherp lang*) et longues et aigues (*zacht lang*), il ne la soupçonne même pas.

gue, on a vu *ij* et *y* s'emparer de toutes les places. De *benedî-en*, on a d'abord fait *benedî-jen*, et c'était bien; puis *benedijen* (*ij* ne formant plus qu'une lettre); puis encore *benedyen*. (Ici la prononciation change, et donne enfin *benedyt*, son de l'*y* ou d'*ei* très-dur, à côté de *benedijt*, son d'*î* ou *i* long, plus doux que *ie*. Remarquons en passant que dans *benedijt* cet *ij* (— *i* redoublé ou *i* long) est purement voyelle, tandis que dans *benedi-jen*, c'est une lettre composée d'une voyelle et d'une consonne et que par conséquent dans *benedijt* et *benedijen*, ce sont, au fond, deux lettres différentes, l'une simple (*ii*), l'autre composée (*ij*). Ce que nous avons dit de l'*i* allongé ou combiné avec *j*, peut s'appliquer à toute autre voyelle : *za-en*; semer, devient, *za-jen*, *zaijen*, *zayen*, ou, en allongeant *a* par *e* devant la consonne ainsi renforcée, *zaeijen*, *zaeyen*. De *za-ët* à *zaeyt* le passage est le même; partout la confusion de l'*i* long (*ii* ou *ij*) avec la consonne *j*, et de la *voyelle-consonne ij* avec l'*y*, confusion qui a eu d'abord pour cause la ressemblance de ces quatre caractères essentiellement différents, et qu'a portée plus tard à son comble le changement de prononciation de l'*i* long, qu'elle-même avait préparé.

La voyelle *i* a subi encore d'autres changements. Nous avons parlé plus haut des enclitiques; là l'*i* primitif a été depuis long-temps changé en *e* et cet *e*, en vertu de l'accent de la syllabe précédente, est devenu en quelque façon *muet*. Il en a été de même des proclitiques : *becomen* n'est autre chose que *bi-* ou *bijcomen*, etc., et dans un grand nombre de mots où ils étaient suivis d'une voyelle, cet affaiblissement d'*e* en *e* a amené enfin la disparition totale de la voyelle : *gheönnen*, *gheonnen* (comme ou le prononce encore en certains endroits), *gonnen*, *bïnnen*, *beïnnen*, *binnen*, etc. Dans le livre publié par Meijer : *ghoppenbart* pour *gheopenbaert*, où l'on peut de plus remarquer la con-

servation de *gh* devant *o* comme dans *die ghone* pour *die ghene.*

Mais s'il en est ainsi de la quantité de nos voyelles considérées comme signes, il n'en est pas de même des sons que ces signes doivent représenter. Nous avons dans notre langue un nombre infini de syllabes où les consonnes finales sont précédées de sons nécessairement longs, et qui par conséquent n'ont point dans notre alphabet de signes simples par lesquels ils puissent être représentés. Aussi bien n'en faut-il pas, la longueur ou la brièveté d'une voyelle n'en faisant pas une voyelle différente, vu que c'est la qualité qui fait la différence et non la quantité. Mais comment y suppléons-nous, puisqu'il importe enfin que la quantité même soit représentée et que nous n'avons pas d'accents comme les Français (non vraiment nous n'en avons pas), ni ne nous servons à cet usage de l'*h* comme les Allemands? Nous employons le procédé le plus simple et le plus naturel; comme primitivement les Romains, nous redoublons la voyelle à laquelle nous voulons donner une double valeur. Si, au lieu de la redoubler, d'autres y joignent, dans certains cas, un *e,* c'est plus encore une différence de système que de dialecte. Ce système n'est pas d'ailleurs toujours applicable à nos anciens auteurs, pour qui *u* long valait souvent notre *ui : huus, muus, huse, muse,* sans parler du *w* qui tendait à la même fin. Il ne l'est pas même dans la langue moderne, si l'on ne veut confondre les diphthongues *ie*, *oe,* avec *i* et *o* long. C'est tout ce que nous dirons ici, nous contentant d'avoir indiqué quelques-uns des points de vue sous lesquels la question peut être considérée, et de tirer de ce qui a été dit, une conclusion applicable à *utten.* Or, la voici en deux mots : *utten* est une faute, parce que dans ce mot ainsi écrit, le son *u,* qui y est naturellement long, est représenté comme bref. Il faut donc écrire *uutten* (*wtten*)

ou *uten*. Mais comme 1.° entre ces deux manières il n'y a pas de différence de prononciation; qu'il faut 2.° simplifier l'orthographe autant qu'il est possible; que 3.° la plupart des Mss. écrivent *uten*, et que 4.° nous avons perdu le *w* voyelle (Bilderdyk l'appelle consonne d'extension, *consonant van uitbreiding*), conservé par quelques autres, avec redoublement du *t* (Voy. le fac-simile de *Rein.*, fig. I.re), il faut écrire *uten*, avec un *u* et un *t*.

V. 9. Nous avons conservé la leçon du Ms. de C. si ce n'est que nous avons mis *heeft* pour *hevet*, à cause du vers. Les Mss. témoignent que dès les temps les plus reculés on employait indifféremment l'une ou l'autre de ces deux formes. J'en veux donner une preuve assez singulière. Dans un Ms. que je possède et qui est tout au moins du commencement du XIV.e siècle se trouve un petit écrit ascétique, intitulé *Die palmeboem van penitencien.* On y lit f.° 2 recto la phrase suivante : *Want als haer die ziel meer opwaert recket als die palmeboem, soe si meer wasset in minnen.* Or entre *opwaert* et *recket* se trouve le mot *trect* (sic), mais biffé au moyen de points placés au-dessous; d'où je crois pouvoir conclure, que le copiste, qui n'a biffé ce mot qu'à cause du *t* initial, aurait pu aussi bien écrire avec syncope *rect* que *recket*. J'y trouve pareillement f. 4 recto *ieman naket der doet*, et *iemand neect der doet*, à cinq lignes de distance. Quelle règle donc suivra-t-on pour ces sortes de mots? je réponds : en prose l'orthographe du Ms., en vers celle qu'exige la mesure; et ceci doit se pratiquer également pour l'épenthèse (*schwa*), comme dans *sulc, sullec, arm, arrem* (*aerm, arem*, Rein. 564, n'est qu'une différence de dialecte), etc.

Nous nous sommes arrêtés sur ces neuf vers un peu plus long-temps que nous n'aurions voulu, mais nous croyons que le rétablissement en est assez important, pour que le lecteur nous en sache gré si nous y avons réussi, et dans

tous les cas nous pardonne de l'avoir essayé. Les détails de grammaire dans lesquels nous sommes entrés à cette occasion, nous permettront de supprimer bien d'autres explications dans la suite.

V. 10. *God moete*, etc. Dans les souhaits le verbe *moeten* remplace presque toujours notre *mogen* ou *willen*, même lorsqu'il précède *wenscen, bidden*, etc. Melis St. I, 35-38 :

Hem biddic die noeit en began
Dat hi mi dat moete leeren.

fin du prol. de la Vie de J. C. publ. par Meyer : *Mar die alle goede werke volbrengt, hi mote dit oc also volbrenghen te sinen love, datter oc aldeghene af ghebetert moten syn, diet.. selen lesen.* C'est l'expression de la confiance fondée tant sur l'équité de celui qui demande, que de celui qui doit accorder; notre *mogen* n'exprime que faiblement le désir, et marque plutôt le doute que l'espérance. Cependant *moeten* s'emploie aussi pour *mogen, kunnen* en d'autres circonstances. Melis St. ib., v. 40 :

Dat ic de waerheit so verclare,
Dat men weten moghe dat ware.

Voy. encore *Reinart*, v. 490. — Ibid. dans le Ms. de C. il y a *ziere* avec un *z*, de même au v. suiv. et v. 36, *zin*, ailleurs *zijden* (côtés) etc., et presque partout *zeere*. M. Gr. a remplacé tous ces *z* par des *s : Das hin und wieder vortrekende Z ist überall getilgt und durch S ersetzt*, dit-il, Reinh. F., pag. CLV. Dans sa Gramm. I, p 496, il établit en principe que nous n'avons pas d'*s* sifflant, mais seulement bourdonnant : *reiner sauselaut*, par opposition à *zischlaut* (Angl. *buzzing sound* et *hissing sound*). Cependant il y distingue deux degrés de force : notre *s* bourdonnant est plus doux devant les voyelles, plus dur devant les consonnes et à la fin d'une syllabe (*auslautend*) : *reiner sau-*

selaut bleibt er derwegen immer! Il ajoute qu'il n'a que ces deux degrés et renvoie à p. 166, où nous apprenons... que le *son bourdonnant* est le même dans toutes les langues, mais... que le *son sifflant* est indéterminé et susceptible d'être gradué, etc. Nous ne nous arrêterons pas à la contradiction ni aux erreurs que ces passages contiennent, nous ferons seulement remarquer que *an-*, *in-* et *auslautend* nous avons le *sauselaut* et le *zischlaut*, et qu'en y comprenant le *ts* et le son aspiré que représente le *sch*, nous pouvons reconnaître plusieurs degrés dans l'un et dans l'autre. *Tsidderen, schitteren, sissen, steen, mos, kous, kousen, wees, zwier, weezen*, sont tous des sons ou des nuances de sons différents; *kousen, kous* et *wees* forment la transition de l'*s* au *z*, qui comme l'élément le plus faible, a été réservé pour figurer le dernier degré du son bourdonnant.

M. Gr. ne nie pas absolument que notre ancienne langue admît le *z*, il reconnaît même qu'il se rencontre quelquefois dans les Mss.; il se contente de l'exclure provisoirement de la Grammaire flamande, en attendant que l'autorité des meilleurs et plus anciens Mss. vienne décider la question. Nous avouons que dans les plus anciennes copies que nous avons vues, le *z* n'apparaît que comme une exception, mais nous n'ajouterons pas avec M. Gr. « et sans conséquence, (*d. h. ohne consequenz*). » Au contraire, comme il n'y a pas de Ms. si ancien, dans lequel le *z* ne se montre de temps en temps, et qu'il y en a du XIV.e siècle où il revient régulièrement dans tous les mots auxquels le son sifflant ne convenait pas, *zaen, zake, zin, zwaer, ziele, zee, zoet, zuur*, etc.; comme d'un autre côté, la langue latine repousse le *z* (c'est l'expression du Grammairien Vélius, et l'inspection d'un dictionnaire latin suffit pour la justifier), et que la plupart des écrivains et des copistes ont dû, malgré eux, subir l'influence de cette orthographe étrangère, et qu'enfin, après que cette influence se fut affaiblie,

le *z* est rentré dans tous ses droits et a même, dans ces derniers temps, comme par représailles, empiété sur le domaine de l'*s*, nous en tirons cette *conséquence*, que non-seulement le son bourdonnant n'était pas, dans notre ancienne langue, confondu avec le son sifflant, mais que déjà dès les temps les plus reculés, on sentit le besoin de le représenter par un signe différent, signe que les Mss. nous ont conservé dans un grand nombre de mots, quoique l'exemple du latin, et peut-être aussi le caprice des calligraphes l'aient le plus souvent fait disparaître comme étrange ou incommode et occupant trop d'espace. Mais ne nous plaignons pas des copistes. M. Gr. en l'éliminant provisoirement, et M. W. en adoptant définitivement le même système, ont enfin effacé entièrement cette lettre de notre ancien alphabet. Témoin le Glossaire du *Reinart*. Dans ceux de *Fl. et Bl*, de *Karel ende Elegast*, etc., on le chercherait aussi en vain. Les Latins ne sont pas allés aussi loin.

Le lecteur qui voudra tirer une conclusion trouvera encore quelques considérations sous le v. 219.

Il n'y a pas que le *z* dans *ziere* dont on ait besoin d'établir les droits, toutes les lettres de la première syllabe sont dans le même cas. On trouve *sire*, (j'emploie l'*s* pour ne pas multiplier les parenthèses) *siere*, *sinre* et *sijure*, comme aussi *mire*, *miere* et *mijure*. De ces quatre formes M. Gr. ne nomme que les trois premières et n'approuve que la deuxième. » Cette syncope de l'*n*, dit-il, suppose » les formes plus anciennes de *sinere*, *minere*, sans quoi le *e* » dans *siere*, *miere* serait inexplicable. » Hâtons-nous d'ajouter : d'après son système; car pour qui connaît la valeur de nos voyelles et la facilité avec laquelle l'*r* se redouble et s'attache à la syllabe précédente (comparez *derre*, rarement *dere*, pour *desere*, dans la Vie de J. C. chap. 4, *harre* pour *harere*, *dergherre*, pour *derghenere*, etc.), *siere* n'est autre chose que *sire*, mais écrit d'après la prononcia-

tion ou l'oreille, c'est-à-dire, d'après un certain système, avec *i* long. Je ne sais si l'on peut admettre avec M. Gr. la *syncope d'une consonne*, mais dans tous les cas, il y a ici *syncope d'une syllabe entière*, de *ne*, sans quoi *siere* serait de trois syllabes. D'un autre côté, *sire* appartient à un autre système ou usage, d'après lequel, comme nous l'avons dit, *i* à la fin d'une syllabe était long comme toute autre voyelle. Dans le livre publié par Meijer partout *sire*, *imen*, *nimen*, *ighewelk*, *ripen*, etc.; *sire* n'est une mauvaise orthographe que parce que tout ce système est mauvais, et que l'*r* comme liquide et comme ayant de sa nature un son plus prolongé qu'aucune autre consonne, ne laisse presque pas d'intervalle entre la syllabe qui précède et celle qu'il commence, en tirant, pour ainsi dire, la première à lui. *Mire* et *sire* ne sont donc pas plus irréguliers que *mine* et *sine*, quoique dans ces derniers on ait de bonne heure doublé l'*i* (*ij* ou *y*, comparez, mais avec précaution, *Van Wijn, Huisz. leven*, p. 448), ce qui n'a pu se faire dans *mire* et *sire*, où la prononciation primitive (j'emploie à dessein ce mot) avait été forcément respectée par l'usage, l'oreille flamande étant assez délicate pour ne pas souffrir, dans deux syllabes de suite, deux sons aussi durs que le sont celui de l'*y* et de l'*r*. Ces deux lettres ne peuvent même se réunir dans un même syllabe, dans l'ordre que nous les avons nommées : *ijr* ou *yr* n'est pas un son flamand. Quant à *minre*, *sinre* (*Rein.* 4405, 4463, etc., M. Willems y écrit *mijnre*, *sijnre*, je ne sais si d'après le Ms. hollandais) ils appartiennent à un autre dialecte. Il est remarquable que dans la Vie de J. C. on trouve constamment *mijn* et *sijn* monosyllabe et *mine*, *sine*, dissyllabe, mais cela se voit encore ailleurs et s'explique par les observations qui précèdent.

V. 13. *Beide*, W.; *bede*, Gr.; mais le Ms. de C. écrit toujours *beede*. En outre, M. W. dans son Glossaire distingue

à tort *beede* de *beide*. Que l'on compare ensemble les v. 42, 147, 151, 408, 681, 700, 751, 837, 841, etc., et l'on verra qu'il y a plus ici qu'une inconstance d'orthographe. — Ibid. Pourquoi *den dorpren*, *den doren* au datif? Le verbe *bidden* régit ce cas. Vie de J. C., chap. 99 : *doe suoer die coninc dat hi hare gheven soude wat si hem bade*, *al bade si hem half syn coningrike ;* et sans un second régime *Gode bidden*. On disait aussi comme nous, *bidden om*, Vie de J. C., pag. 74; et *bidden op*, c'est-à-dire *met : op ghenade*, Van Heelu v. 12; *op omoet*, *op groet oetmoet, up hovescede* et *up hovesceit* dans Melis Stocke et Walewein. Voy. Huyd. vol. II, pag. 514. — Ibid., *doren* rime avec *horen*, et ainsi v. 33 et ailleurs. *Doren* est-il donc long et grave, ou faisaient-ils rimer les graves avec les aigus? V. Heelu, v. 337, *groot : ontboot,* nous le ferait croire, si l'orthographe du Ms. *ontboet* n'indiquait que *ontboot* était lui-même autrefois long et grave, comme *dooren* ou *doeren* l'est sans aucun doute. Voy. sous v. 28 la note.

V. 15. Le Ms. de C. a partout *rijm*, *rijme*; pourquoi l'a-t-on changé? voy. v. 8. — Ib. *Woort*, Gr. selon sa coutume, *Wôrt*. Dans sa grammaire, il donne ce mot comme paradigme de la 1.re déclinaison forte des noms neutres, dont, selon lui, le nominatif et l'accusatif pluriel sont semblables au nominatif singulier, à l'exception de ceux dont la racine est brève, qui font *e* au pluriel. On a vu sous le v. 8, ce que c'est que bref et long pour M. Gr.; ainsi nous nous en tairons ici, mais est-ce un nominatif ou un accusatif pluriel dans Maerlant Sp. Hist. vol. III, pag. 65, *met dusghedane wort?* nous en doutons : comparez *metter tijt,* etc. Il y a d'ailleurs des substantifs invariables au pluriel de toutes les déclinaisons, dont nous regrettons que M. Gr. n'ait pas donné une liste plus complète. *Woort*, *woert*, *wort* (bref) et *wart* ne sont que des différences de dialecte.

V. 18-19. *Te vele slachten si den raven*
Die emmer es al even malsch.

Le rimailleur du Ms. hollandais n'a pas compris ces vers; voici ce qu'il met à la place :

Maer so wie die doghet haten
Die maken mitter logen *malsch* (!)
Ende oordelen menneghe rijm valsch.

M. Gr. ne les a pas compris davantage. Quest-ce que c'est que *malsch?* Dans sa grammaire I, pag. 499, il l'explique par *vorax;* dans ses notes, par *lecker, geil, weichlich.* Pourquoi pas aussi *weiblich,* car *mollis* en latin est synonyme d'*effeminatus?* M. Willems se contente de mettre en note *week.* Je ne sais si *week* signifie ici tendre, bien cuit, *gaer, murw,* ce que l'auteur de *Reinaert* a voulu, mais le passage méritait d'être éclairci davantage. Voici comme nous l'entendons : Il dit que les hommes grossiers et ignorants peuvent se dispenser d'entendre la lecture de son ouvrage, qui ne peut leur profiter, puisqu'ils ressemblent au corbeau dont la chair reste toujours également coriace, quelque peine qu'on se donne pour la faire cuire. Mot à mot en conservant l'ironie : ils ressemblent trop au corbeau qui est toujours également tendre.

V. 21. *Af ne weten;* le Ms. de C. et Grimm ont *of ne weten. Af* est *van*, la même chose que le *of* des Anglais. Comparez Clign. Esop. X, 6; IX, 14; XVII, 16, LXII, 4, etc. *Rein.* 70, etc. Flor. et Bl. 422 :

Men ghewons nemmer prijs no lof
Noch vrome en quamer nemmer of;

et le fragm. de Madelgijs, publié dans les Notæ in Rein. vulp., p. 17 :

Sullec prijs eñ sullec lof
Waeyet mitten winde of.

of pour *af* est comme on voit un idiotisme qui se rencontre

souvent, et qui, nous semble-t-il, devait être conservé. Il en est de même de l'ancienne négat. *ne*, qui du reste est bien plus doux sur la thèse du pied que *en*, surtout après *of* ou *af*, sur lequel il s'incline.

V. 22. Le Ms. de C. a *heeten*, que Grimm. a eu raison de corriger, parce qu'il rime avec *weten* (sic). J'avoue cependant qu'il ne m'est pas encore prouvé qu'anciennement *weten* ne fût pas aussi long et grave (*weeten*); car cette prononciation se retrouve encore par-ci par-là dans la Belgique; j'en dis autant de *heten*. — *Dan ic doe*, voy. v. 197, 235, etc.

V. 24. Ce vers a une syllabe de trop, car dans le v. 23 *Babilonien* (*Babilonie?*) est de quatre syllabes; mais il contient deux mots qui, dans la prononciation souffrent souvent une syncope, *daden* et *soudens*, dont le premier devient *daen* ou *deen*, le second *soun's* ou, comme on le prononce encore en certains endroits, *sonn's* (*sonn't*). Il s'agit donc de choisir entre la syncope de *daden* et celle de *soudens*, à moins qu'il ne paraisse plus simple de les adopter toutes les deux, après avoir rejeté, comme suspect, le *nu* du vers précédent :

Die in Babilonie leven
Daen si wel si souns begheven.

Comparez *raen* pour *raden*, *vaen* pour *vanghen; hens* pour *het en es*, etc. — Dans la var. *vertijen*, expliqué d'abord par M. W. par *voorbijtrekken*, est mieux rendu dans l'Errata par *opgeven*. Le mot existe encore dans le Limbourg : *vertegen*, *vertegeren*=*vertijgen*, *vertijgeren*, se dit au jeu de cartes pour ne pas servir de triomphe quand on en a et qu'on doit le faire. Comparez dans Kiliaen *vertijden*. L'un vient cependant de *tijghen* dans le sens de *tooghen*, montrer, savoir une fausse carte, l'autre de *tijghen* dans le sens de *tijden*, tendre, pencher vers, et c'est ce

que voulait probablement M. W. quand il écrivit *voorhytrekken*. Meijer, Vie de J. C., l'explique par *verlaten*, il fallait *verzaken*, que le sens des chap. **99** et **125** exige absolument et qui même au jeu est synonyme de *vertijen*. Du reste *tijen* pour *tooghen* et *tijghen* pour *tijden* viennent d'une même racine et ne diffèrent pas l'un de l'autre. — Quant à la mention qui est faite ici de *Pavijen*, avec lequel il rime, ne pourrait-elle pas fournir quelque conjecture probable sur l'époque de la refonte du vieux poème?

V. 25. Lu comme il est écrit ce vers est trop long, prononcez : *Da'n* ou *dat'n* pour *dat en* ou *dat ne; da'n* comme dans le Limbourg, (V. Heelu, v. **742** : *Dan hoort te deser yeesten niet*, c'est-à-dire *Dat en hoort* etc.) *dat'n* comme en Brabant. Autrement : l'anacruse du vers trochaïque (iambique, mais mesuré comme trochaïque) est ici de deux très-brèves au lieu d'une brève ou d'une longue, auquel cas, *même chez les Grecs et les Latins*, on doit toujours supposer une ellipse dans la prononciation. Et combien ces ellipses n'étaient-elles pas familières à nos pères? *In doe*, pour *ic en doe*, *hens* pour *het en es* et les autres que nous avons citées plus haut : *dergherre* pour *derghenere*, etc. Aujourd'hui encore les Anglais peuvent nous donner une idée de cette prononciation : *I donn't* pour *I do not*, *I'll*, pour *I will*, etc. Nous-mêmes nous ne l'avons pas perdue entièrement. Pour en donner un exemple, croirait-on que le mot *entwijvel* est un composé de cinq mots différents? Il est employé comme synonyme de *ecnige*, quelques uns, dans un grand nombre de villages du Limbourg : *ik heb daer entwijvel menschen gezien*, ou pour figurer la phrase comme elle se prononce : *'cheb dâ'ntwijvel minsse gezien*, signifie j'ai vu là un certain nombre de personnes; et le mot *en-* ou *intwijvel* doit se décomposer en *ik en weet niet wie veel; wie veel*, pour

hoe veel est un germanisme ou plutôt un archaïsme, comme il en existe beaucoup dans ces contrées (voy. J. V. Heelu, v. 284, etc.); mais *wie* se prononce *wy*, tandis que *wij*, nous, et *wie*, qui? se prononcent *wèh*.

On pourrait peut-être aussi supprimer *en* : *Dat segghic niet*, mais je crois que le plus sûr est de respecter partout la double négation. Je l'ai trouvée quelquefois omise, mais pas assez souvent pour oser affirmer que cette omission ne soit pas une négligence de copiste. Voy. v. 27, et le fragment de Van Ackersdijk cité plus haut. — Grimm écrit mal *ensegghic* en un mot.

V. 26. Vers trochaïque, donc ou *mines*, ou *ware* sans élision. Graeter donne *ēe*, ce qui ferait *enen*, mais comme Grimm n'en dit rien, il est probable que Graeter a mal lu et qu'il n'y a dans le Ms. que *eē*, c'est-à-dire *een*. *Ghestille* est toujours accompagné de *een* et se dit proprement du silence. Il se construit avec différents verbes : v. 1136, *doe dies een ghestille;* v. 2194, *een ghestille maken*. Flor. et Bl, 358 :

Dammirael dede int paleis ghebieden
Een ghestille maecte hi alle den lieden

où je lirais volontiers :

Dammirael die deet ghebieden
Een ghestille al den lieden.

Comparez ib. v. 3418 et 2801.

V. 27. *Ne hads mi ene*, etc. *Ne hads* (pourquoi pas *hats?*) ne compte que pour une syllabe, *n'hads*. — Will. *ene;* Grimm *éne* (sic); le Ms. de C. *eene*. Pourquoi a-t-on répudié l'orthographe du Ms.? M. Gr. est du moins constant dans son système (je regarde l'accent comme une faute d'impression, car il ne reparaît plus, pas même au vers 104, pas même sur *ere* = *eenere*, si ce n'est une fois,

v. 135), il écrit partout *ene*, *enen* avec un *e*. Dans l'édition de M. W. nous trouvons *ene*, v. 80, 103, 104, 119, 121, 137, jusqu'au v. 146, où nous trouvons pour la première fois *eene* rimant avec *beene*. Nous disons pour la première fois, car depuis ce vers, à une seule exception près, v. 217, on ne rencontre plus que *eene*..; jusqu'au vers 600, où, avec *tenemale ene* rentre de nouveau dans le texte pour n'en plus sortir. Qu'on nie maintenant la force de la rime ! Cependant M. W. écrit partout *een* et *eere* (*eenere*), et a suffisamment condamné par là l'*ên* et l'*ere* de M. Gr. Voy. sous le v. 28, *grote*, 29 *gherne*, 35 *eren : keren*, 65 *here*, etc. etc.

V. 28. *Groter*, le Ms. de C. porte partout *groeter*. Je ne demande pas pourquoi M. Grimm l'a changé, c'est son système; mais qu'est-ce qui a engagé M. W. à adopter ce changement? N'y a-t-il donc pas de différence entre *o* long et grave (scherplang) et *o* long et aigu (zachtlàng)? ou nos anciens ne l'ont-ils point sentie? ou enfin n'ont-ils su comment la représenter par des lettres? Qu'on consulte les Mss. On y trouvera presque toujours *oo* ou *oe* dans les syllabes qu'aujourd'hui encore nous prononçons longues et graves, *groot*, *groet*, *doot*, *doet*, *hoort*, *hoert*, *scoon*, *scoen*, et comme son final, *groote*, *groete*, *doode*, *doede*, *hooren*, *hoeren*, *scoone*, *scoene*, etc. Nous ne nions pas que, dans ce dernier cas, on ne trouve aussi très-souvent *o* seul, même dans *Rein.*, *horen*, *scone*, etc., mais quelle est la véritable orthographe? Nous répondons ce que nous avons déjà répondu ailleurs : la preuve que dans ces sortes de mots il fallait toujours *oo* ou *oe*, c'est qu'on les a écrits ainsi quelquefois; et cette preuve est sans réplique, parce que, s'il n'y avait point eu de différence, si elle n'avait point été sentie, on n'aurait pu même une seule fois employer cette orthographe. Nous ajouterons encore comme une invitation à compléter ces observations, que l'on ne trou-

vera jamais, que comme une aberration de la plume, cet échange de *oo* avec *oe* dans les syllabes qui sont longues et aigues (zachtlang) : *soen* pour *soon*, fils; *doer* pour *door*, préposition; *voer* pour *voor*, préposition; *spoer*, *spoeren*, pour *spoor*, *sporen*, etc. Cet *o* long-aigu a de l'affinité avec *eu*, qui le remplace quelquefois, et avec *a* long. *Haer*, pron.; *hoer*, *heur; spraek*, *sprook*, *spreuk; braek, brook*, *breuk; Maese* (Mosa), *Moese, Meuse; maen*, *moen* (*meunke*, *moinke*, dimin. pop.), etc. D'un autre côté, l'*o* long et grave devient *u* long (*uu* ou *w*, aujourd'hui *ui*, dans la bouche du peuple *ue*) : *croon*, *croen*, *cruun*, *cruin*, *cruen; cloot*, *cloet*, *cluut*, *cluit*, *cluet*, etc. Mais son affinité avec *oe* n'empêche pas qu'il ne soit un élément parfaitement distinct : *oe* ne devient jamais *oo; bloet*, *spoet*, *moet*, ne deviennent jamais *bloot*, *spoot*, *moot*, etc. (1) Il ne devient pas même *ui*, quoique le peuple en fasse ordinairement *ue* : *voet*, *vuet; soet*, *suet*, etc., jamais *soot* ni *suit*, et encore moins *seut*, car de tous les sons que nous avons nommés, les plus éloignés l'un de l'autre par leur origine sont *eu* et *ue*. On trouve pourtant *scueren* pour *sceuren*, déchirer etc; nous le savons, et c'est

---

(1) Dans V. Heelu, v. 338, *groot : ontboet* est une double faute, contre la langue et contre la rime, à moins que *ontboet* (de *ontbieden*) ne fût réellement long et grave, ou que nous n'admettions que les vieux auteurs flamands n'observaient pas plus que ne le font aujourd'hui les Hollandais, le précepte ainsi formulé par *Jeroschin* :

Vil wort man gliche scribet,
Der luyt ungliche sich tribet;
Such rymen sal man miden!

N'est-il pas étonnant que quoique de l'aveu même de Bilderd. les Holl. aient l'oreille assez dure (*hardhuidig in 't gehoor*, Gramm. p. 36) pour ne pas sentir la différence entre *y* et *ei*, ils se gardent bien de les faire rimer ensemble : tandis qu'ils associent dans la rime *spoor* et *gehoor*, dont la différence est infiniment plus sensible ?

pour qu'on corrige ces fautes que nous appelons l'attention sur la différence des deux sons.

Quelques mots paraissent varier avec le temps : *voor* sillon, etc., et l'imparfait de *varen*, *voer*, appartiennent évidemment à la même racine, cependant nous trouvons *varen*, *voer*, *voor*, *veur*, dimin. *veurken*. D'autres sont plutôt une différence de dialecte : *waert* et *wart* (paroles) *woort* et *wort*, *woert* et dial. pop. dans le Limbourg, *weur* et *weuet*, en Brabant *woit* et *wot*. C'est à cette différence de dialecte jointe à l'influence de l'orthographe latine qui ne redoublait plus depuis long-temps les voyelles longues (on sait que primitivement elle le faisait), qu'on doit attribuer toutes les variations entre *oo* ou *oe* et *o* simple, *ee*, *ei* et *e* simple : *woort*, *woert*, *wort*; *door*, *dor*; *ooghen*, *oghen*; *roosen*, *roesen*, *rosen*; *eene*, *ene*; *twee*, *twe*; *seere*, *sere*, *weerde*, *werde*, *weirde*; *kleene*, *kleine*, *klene*, etc. Mais encore une fois, dans les mots où *o* est long et grave, il faut dans tous les cas (*anlaut*, *inlaut*, *auslaut*), écrire *oo* ou *oe* selon le dialecte de l'auteur, jamais *o* simple; et la même règle s'applique aussi à *e* long et grave : ce sera toujours *ee* ou *ei*. Pour le cas où ces voyelles sont aigues, on peut consulter ce qui a été dit sous v. 8.

Nous prévenons le lecteur qui n'est pas étranger, de regarder ces observations comme n'étant point faites pour lui. Mais comme les étrangers se livrent aussi à l'étude de nos vieux monuments, nous le prions en même temps de nous pardonner ces détails, que, dans notre but, nous ne pouvions écarter entièrement. Il verra bien que nous n'avons pas voulu tout dire.

V. 28. Grimm d'après le Ms. de C. *hovescheden*, faute évidente. Comparez v. 37 et 48.

V. 29. *Gherne*, dans le Ms. de C. constamment ainsi, même dans la rime, v. 935 : *gherne : scerne*. Grimm : *Ghérne = gheerne* ou *gheirne*; c'est un autre dialecte. — *Keert* il fallait sans syncope *keeret*, pour le vers.

V. 30. Lisez : *dat 'csoude*, ou *dat ic soud* (*sou*). Lequel préférera-t-on? voy. v. 34.

V. 31. *Dese avonture*, quatre syllabes, voy. v. 4. Mais pourquoi ici *avonture*, avec un *o* et partout ailleurs, v. 160, 394, 259, etc., avec un *e*? Le Ms. de C. a toujours *avonture*. Les deux leçons sont bonnes, l'une parce qu'elle est fondée sur l'étym. basse lat. *adventura*, l'autre parce qu'elle l'est sur la prononciation et l'usage. Qui sait même si le calembourg d'*avond ure*, heure du soir, heure du berger, etc., que dans ces derniers temps on a imaginé pour trouver une étymologie à ce mot, n'a pas passé par la tête de nos ancêtres? Quoi qu'il en soit il fallait suivre le Ms. et rester d'accord avec soi-même.

V. 33. *Ēn die* Ms. de C. et ainsi le veut le vers. Mais il y a deux fois *ēn die*; M. W. et Gr. ont mis la première fois *ende die* et la seconde *entie*. *Ēn die* ne vaut donc rien?

V. 34. Le vers demande *'cwille* ou *ic wil;* quelle prononciation adoptera-t-on? nous dirons notre avis ailleurs.

V. 35. *Eren : keren*. Le Ms. de C. a *ceren : keeren*. Voy. v. 28.

36. La mesure exigeait qu'on adoptât la leçon du Ms. de C. *ēn*.

V. 41. Lisez *'twas*. Le Ms. de C. a *tfinxen* selon Graeter, et *tsinxen* selon Grimm, qui donne cependant *pinxen*, quoique ce mot ne se trouve probablement nulle part. Si l'on voulait changer, il fallait *pinxter-* ou comme M. W. a donné, *sinxen dagh*e. Mais *tsinxen* pouvait, c'est-à-dire devait se conserver comme représentant une prononciation particulière, à laquelle nous devons aussi *tsestich*, *tseventich, Tsnachts*, Belgisch Museum I, pag. 109, où *tsnachs* peut être regardé comme une faute de copiste. C'est la lettre sifflante à son plus haut degré, comme dans *tsidderen*, un véritable *z* allemand. Quant à *tfinxen*, que Graeter a cru lire s'il existe réellement dans

le Ms. on pourrait soupçonner qu'autrefois il y a eu *pfinxen*, forme plus allemande encore. Lisez dans la note de Grimm : Huyd. III, 360, au lieu de I, 360. Voyez aussi sa grammaire I, 498.

V. 43. Lisez :

Met loveren waren bevaen,

groenen est de trop pour le vers et inutile pour le sens. On serait tenté de soupçonner qu'il y a eu d'abord :

Met groen eñ loef waren bevaen.

V. 44. Lisez : *hat* ou *had ghedaen*, et de même v. 46, où l'on pourrait aussi lire *waent* pour *waende ;* car rien de plus ordinaire dans nos vieux poètes que cet emploi d'un temps pour un autre. Maerl. Sp. Hist. VI, I, 58, *vroemt* pour *vroemde ;* id. vol. III, pag. 66 : *Alsi dus henen gaen, quamen si.* Ib. pag. 65, *vliet* pour *vloot*, etc., les exemples se rencontrent à chaque page.

V. 47. *ten wel groten love*, ainsi Gr. et Will. Ne faut-il pas *te wel groeten love*? Autre chose serait *ten love* seul.

V. 48. Le Ms. de C. a *tes sconinx*; Grimm d'après la règle établie dans sa grammaire, pag. 505, écrit *tes coninx* et M. W. le suit. La gémination de l'*s* est ici comme v. 28, dans *hovescheden*, l'effet d'une prononciation trop pesante. L'orthographe de Grimm a la même tendance, il faut *te sconinx*, comme *sconinx* seul. Règle contre règle : l'*s* figurant le gen. de l'art. ne peut jamais se joindre au mot précédent ; la prononciation s'y oppose ; cela n'appartient qu'aux liquides *n* et *r* et en allemand à l'*m ;* pour le *t*, voyez sous le v. 61. Si le mot suivant a déjà un *s*, celui de l'art. se supprime. Très-bien jusques-là ; mais s'il commence par un *z*, on a vu que nous reconnaissons cette lettre? Nous sommes d'avis qu'on le change en *s*. Qu'on interroge son oreille. Nous pourrions donner d'autres

raisons, mais il importe que la question soit discutée, et peut-être la manière dont nous nous énonçons y invitera-t-elle. En attendant voy. v. 1280.

V. 49, *Alle die diere groot ende clene*
Sonder vos Reinaert allene.

Ainsi M. Gr. et W.; le Ms. a *groet eñ cleene : alleene.* Écrivez :

Al die diere groet eñ cleene
Sonder vos Reinaert alleene.

Groet parce que c'est l'orthographe du Ms.; *cleene : alleene* et par cette même raison, et parce que l'*e* y est long et grave (comp. *clein*, *allein*); enfin *al* et *eñ* pour le vers. *Al* voy. v. 57; *sonder* voy. v. 58, 72, etc.

V. 51. *Hi hadde te hove so vele mesdaen;*

Ce vers doit être corrigé, mais comment? Quelle est la leçon du Ms. hollandais? M. W. ne nous le dit pas, mais peut-être l'auteur de *Reineke* qui le traduit presque mot pour mot, nous le dira :

Hi hadde in dem hof so vele mesdân.

Lisez donc :

Hi hat in thof so veel mesdaen
Dat hire niet en dorste gaen.

Dans le second vers, nous avons complété en même temps la négation et la mesure en ajoutant *en*. Peut-être l'auteur avait-il même écrit *aen thof;* voy. v. 362 et comparez 56.

V. 55. *Ende hier omme scuwedi sconinx hof.*

Quel vers! écrivez :

Eñ hierom scuwdi sconinx hof.

V. 58. *Sonder* garde partout la force, c'est-à-dire le régime d'un impératif. Voy. v 50 214, 791, etc., où l'on

peut remarquer aussi qu'il aime à être suivi d'*alleene*. *Behalve*, synonyme de *sonder*, n'est pas une préposition mais un adverbe qui fait quelquefois la fonction d'une préposition comme en grec χωρὶς, etc.; aussi admet-il après lui tous les cas.

V. 59. Dans ce vers, comme dans les vers anglais, aucune muette ne compte. *Hine*, prononcez *hin'; hadde* doit être *hat; clagene* est un monosyllabe *claegn'*, et cette syncope est propre à tout infin. pareil et à un grand nombre d'autres mots. La seule chose qui soit douteuse ici, c'est la manière dont il faut écrire ce vers. Peut-être, en se fondant sur d'autres exemples, pourrait-on écrire:

Hin hat te claegne over Reinaerde

Hin, comme *in* dans *in doe*, v. 586; *hat* se trouve souvent; *claegne*, comme *heilghe*, *genaedghe*, en élidant en outre l'*e* final, *claegn'*. Quant à l'*e* que nous avons placé devant le *g*, il sert à conserver *a* long; car le *g* appartient après la syncope à la première syllabe.

V. 60. Le Ms. de C. a *metten grysen baerde;* Gr. *metten grisen*. M. W. qui a mis à la place *metten roden,* c'est-à-dire *rooden* ou *roeden*, a pour lui v. 3745, 3771, 940, et dans le *Reinardus* latin : *Per rufum caput hoc;* mais il ne devait pas recevoir sa correction dans le texte sans en avertir, ni surtout le citer ainsi pag. LVII de son introduction.

V. 61. *Nu gaet hier op ene clage.* Ne construisez pas: *nu gaet hier eene claghe op*, mais *nu gaet het hier op eene claghe. Gaet* est donc pour *gaett* ou *gaet 't*, comme souvent *dat* pour *datt,* c'est-à-dire *dat het*, etc. Ecrira-t-on avec le livre publié par Meijer ces sortes de mots par *tt; gaett*, *datt*, *hiett*, etc., ou joindra-t-on le second *t* au mot suivant, ou enfin le supprimera-t-on? Nous croyons qu'il faut laisser le double *t* final aux Allemands, et qu'il vaut mieux d'un autre côté réunir le second au mot suivant, quand

il représente l'article, que de le supprimer entièrement; car il est certain que celui qui parle le marque par un mouvement rapide de la langue et qu'on l'entend : *dat 't was* ne se prononce pas comme *dat was*, mais comme *dattet was*. On ne le supprimera que quand le mot suivant a déjà lui-même un *t* au commencement. Reste à savoir ce qu'on fera quand il est pronom, comme ici, et que par conséquent il ne peut appartenir au mot suivant? Nous écririons *hoe salt sijn, hoe kant sijn, doet dach was*, etc., et nous serions portés à faire pour ce seul cas une exception en faveur de *tt*, en écrivant aussi *soe moett sijn, nu gaett hier*. Voy. v. 48. Nous ne parlons pas de l'apostrophe (') , parce que ce signe ne marquait point autrefois une *aphérèse*, une *syncope* ou une *apocope*, c'est-à-dire une abbréviation phonétique, mais seulement orthographique : *m'* reste toujours dans la prononciation *mer* ou *maer*, *Roel'*, *Roelant; s'ee, sere*, etc. La question de l'apostrophe est donc une question à traiter après celle qui nous occupe.

V. 62. *Ende* écrivez *ẽ*. NB. Nous ne parlerons plus de cette conjonction que dans le cas très-rare où *ende* pourra rester.

V. 65. Ce vers est trop court malgré *ende;* et M. W. ne nous dit pas ce qu'il y a dans le Ms. hollandais. Quant à *Reineke,* il y est allongé outre mesure par le cérémoniel allemand :

Ũn sede : hôchgeboren konninck, gnaedige here.

Peut-être en retranchant le *hôchgeboren* retrouverions-nous la véritable leçon :

Ẽn sprac : coninc, ghenadighe here;

ghenadighe n'est que de deux syllabes, soit que vous prononciez *gnadich* ou *gnaedghe*. Nous ferons remarquer de

plus que le mot *coninc* paraît souvent aussi n'être que d'une syllabe; mais nous reviendrons sur cela. Voici comme le Ms. de C. a ce vers et les suiv.

En sprac : coninc here,
Dor hu edelheit en dor hu ere
Eñ dor recht en dor ghenade,
Ontfaerme hu miere scade,
Die mi Reynaert heeft ghedaen. etc,

Grimm les a laissés ainsi; M. W. a retranché dans *hu* ce *h*, marque distinctive des Mss. écrits dans la Flandre; il en a agi de même partout ailleurs avec *huwe*, etc., et il a bien fait. Mais il a aussi changé *ghenade* en *genaden*, malgré le sens et la rime; il a, dans le v. suiv. remplacé *miere scade* par *der groeter scade*, peut-être à cause du pléonasme : *Die mi Rein. heeft ghedaen* : en cela, il n'a pas bien fait, d'autant plus que deux vers plus bas on a de nouveau *groeten lachter*. Il a mis *ontfermt* pour *ontfaerme*, comme aussi v. 72, etc. Mais v. 316, nous trouvons :

Ende seide : here coninc,
Dor God ende dor *genade*
Nu *ontfarmet miere* scade
Die mi Reinaert heeft gedaen ;

C'est-à-dire les mêmes vers écrits tout autrement, et un peu moins mal. Là *Ende ontfermt u der grooter scade* se trouve relégué parmi les variantes, tandis qu'ici nous y trouvons : *Ontfaermt u miere scade*. Est-ce la leçon du Ms. hollandais? est-ce celle du Ms. de C.? Nous n'en savons rien. Nous croyons que ce n'est ni l'une ni l'autre. Le Ms. de C. a, comme nous l'avons dit, *ontfaerme*, etc., et dans *Reineke*, auquel le silence du savant éditeur nous fait de nouveau recourir, il y a :

Bede dorch recht $u\bar{n}$ *dorch gnaden*
Entfermet ju des groten scaden;

Et il y a toute apparence que le Ms. hollandais a à-peu-près la même chose. Nous laissons au lecteur le plaisir de continuer ces rapprochements, nous ferons seulement observer qu'il fallait ou n'admettre dans les variantes que les leçons du Ms. hollandais ou, dans le cas contraire, prévenir le lecteur. Voici du reste comme nous croyons que ces vers ont été primitivement écrits :

Eñ sprac : coninc, ghenadige heere, (l. ghnaed'ge)
Dor u edelheit eñ u eere, (l. eelheit)
Eñ dor recht eñ dor Ghenade,
Ontfaermet u miere scade,
Die mi Reinaert heeft ghedaen;
Daer ic af dicke hebbe ontfaen (l. dic heb).
Groeten lachter eñ verlies., etc.

La suite dans la prochaine livraison.

Bulletin Bibliographique.

—

LITTÉRATURE.

Légendes Namuroises, par Jérôme Pimpurniaux. Namur, 1837; 1 vol. in-18.

[Ces légendes, publiées par un pseudonyme, ont paru en grande partie dans le feuilleton du *Journal de Namur.*]

La Belgique au XV.e siècle, par G. G. Le Cointe. Bruxelles, 1837, Hauman, Cattoir et C.e; 2 vol. in-18.

[C'est une collection de nouvelles sur notre pays.]

L'Héritière de Bruges, par Grattau, traduit de l'anglais, par O. Delepierre. Bruxelles, 1837, Wahlen; 3 vol.

BEAUX-ARTS.

Album pittoresque de Bruges, ou Collection des plus belles vues et des principaux monuments de cette ville, par O. Delepierre. 1.re livr., Bruges, Buffa, 1837; gr. pap.

[C'est un ouvrage de luxe qui aura 3 livraisons.]

HISTOIRE NATURELLE, MÉDECINE.

Catalogue des lépidoxtères ou papillons de la Belgique, par Edm. De Selys Longchamps. Brochure in-8.°, Liége, J. Desoer, 1837; in-8°.

Essai de Matière médicale belge, contenant la description des plantes médicales qui croissent spontanément en Belgique; leurs propriétés physiques et chimiques; leurs vertus; leurs modes d'administration et leurs doses, par F. Dubois, D. M. de la faculté de Liége. Tournay, Blanquart, 1837; in-8°, 154 pag.

OUVRAGES PÉRIODIQUES.

Revue belge, livraison de juin et de juillet, année 1837 3.me année.

[La dernière livraison contient : Liége au Lion, par F. Rey ; — La Grotte de Tilf, par Th. Weustenrand et GGGG.; — Histoire de la Hanse Teutonique dans ses relations avec la Belgique, par J. J. Altmeyer ; — Poésie, une nuit en diligence ; essai, par H. Doreye; Mélanges, etc.]

Journal historique et littéraire, année 1837, livr. d'août. Liége, Kersten.

Revue de Bruxelles. — 2.me vol., août, Bruxelles, 1837.

[Ce nouveau recueil, qui compte déjà près de 1000 abonnements après deux mois d'existence, publie dans son 2.me volume : Le Clergé belge pendant les guerres de religion, par le Ch. De Smet, 2.me article. — Tableau de la situation de la Belgique à la mort de Marie-Thérèse, par Gachard. — Du Beau, considéré dans la littérature payenne, dans la littérature chrétienne et dans le romantisme, par l'abbé De Haerne. — La Belgique et son avenir, par Th. Normand. — Sur le livre de Baudoyn, comte de Flandre, par A. Van Hasselt. — A mon frère, par A. Dechamps. — Articles étrangers. — Miscellanea.]

VARIA.

Discours qui ont été prononcés en séance publique du Conseil communal de la ville de Bruges, le 9 juin 1837, lors de la remise au Conseil, par monsieur le ministre d'état, gouverneur de la province, des éditions de Colard Mansion, léguées à la Bibliothèque publique de cette ville par monsieur Joseph Van Praet, natif de cette même ville, l'un des conservateurs administrateurs de la Bibliothèque royale, à Paris, etc., etc. Bruges, Bogaert-Dumortier, in-8.° de 27 pages.

L'Aveugle de la Montagne, Entretiens philosophiques, par C. F. De Nélis, évêque d'Anvers. Nouvelle édition, Bruxelles, Société pour la propag. des bons livres, 1837, XX et 182 pag., avec front. gravé.

[On sait que les premières éditions complètes de ce livre, faites en Italie, sont d'une rareté excessive en Belgique.]

Nouveau Guide des voyageurs dans la ville de Gand, par Désiré Dujardin. Orné de planches. Gand, J. De Blye (1837), in-12 de 108 et IV pages.

[Ce volume est orné de 15 planches litographiées, représentant les différents monuments de la ville de Gand.]

Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

—

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Séance du 7 mai 1837.

M. le président De Gerlache ouvre la séance, en communiquant à la commission plusieurs dépêches ministérielles et sa correspondance ordinaire.

M. De Smet informe la commission que l'impression du *Corpus Chronicorum Flandriæ* est achevée, sauf l'introduction et les tables.

M. Gachard, au nom du docteur Coremans, communique un troisième rapport sur les travaux faits par ce dernier pour le classement des papiers de la secrétairerie d'état allemande qui sont conservés aux Archives générales du royaume. Ce rapport, dont la lecture est entendue avec un vif intérêt, est conçu en ces termes :

« Messieurs,

Depuis mon dernier rapport, j'ai classé et inventorié au-delà de trois cents liasses, parmi lesquelles le plus grand nombre mérite d'être mentionné ici, comme contenant des matériaux historiques, dont l'existence dans nos archives était restée ignorée du public.

Je vous ai déjà parlé, Messieurs, des pièces que j'avais examinées avant le mois de novembre, relativement à deux des principaux événements de l'histoire moderne, la réforme et la guerre de trente ans. Comme le nombre de ces pièces s'est considérablement augmenté depuis, je vais avoir l'honneur de vous en entretenir encore.

Les détails que j'ai à vous fournir à ce sujet, feront la matière de la première et de la seconde partie du présent rapport.

Dans la troisième, je traiterai des documents qui concernent plus spécialement les événements arrivés dans les Pays-Bas.

J'indiquerai, dans la quatrième, ceux qui ont de l'intérêt pour l'histoire de l'Allemagne.

Enfin, je signalerai les pièces que les historiens de la France, de la Scandinavie et de la Suisse, pourraient consulter avec quelque fruit.

Il m'a semblé que cette division du travail apporterait de la clarté dans le compte que j'ai à vous rendre.

§ 1.

Les pièces qui concernent la réforme, en 24 liasses et quatre volumes, comprennent principalement :

A. Documents relatifs à la diète de Worms, 1521, celle de Nuremberg, 1524, celle de Spire, 1529, celle de Smalcalden, 1537. Correspondance de l'empereur avec ses conseillers en ce temps.

B. Pièces concernant les affaires de la Saxe; le fameux siége de Copenhague, en 1536, terminé par la capitulation de cette ville, qui assura la domination de Chistiern III, et entraîna l'abolition complète du catholicisme en Danemarck; les affaires de la Suisse et des villes libres de l'Allemagne.

C. Documents curieux, touchant les raisons qui déterminèrent les princes protestants à s'armer contre Charles-Quint; les relations de la France avec l'empire; les affaires du duc de Brunswick, Henri-le-Jeune; les résolutions de l'empereur, communiquées à la diète de Nuremberg, 1543, etc.

D. Pièces relatives à l'électeur Jean-Frédéric; lettres de ce dernier; réponses de l'empereur; déclarations; remontrances de l'électeur.

E. Pièces touchant les diètes de Ratisbonne, d'Augsbourg et de Spire, en 1546 et 1547. Propositions de l'empereur, représentations des états sur ces propositions; protestations du pape; observations des états relativement à l'intérim proposé par l'empereur. Opinion de Melanchton à l'égard de cette mesure.

et autres documents semblables; quelques pièces concernant le concile de Trente.

F. Lettres interceptées de l'électeur de Saxe, Jean-Frédéric, d'Albert de Brandebourg, duc de Prusse, de l'électeur Maurice de Saxe; lettres et déclarations de ce dernier.

G. Documents concernant l'emprisonnement du landgrave Philippe de Hesse, l'adversaire que Charles-Quint craignait le plus, et auquel l'histoire déféra le nom de Magnanime. Cette partie est très-complète, et offre une quantité de pièces diplomatiques, ainsi que des lettres remarquables de Charles-Quint, de Ferdinand, roi des Romains, de Marie, reine de Hongrie, du landgrave, de son fils, de l'électeur Maurice, etc., des renseignements sur la tentave d'évasion que fit, en 1551, le landgrave, alors détenu à Malines, de la procédure qui s'en suivit (1), enfin des détails sur sa mise en liberté.

H. Pièces concernant les négociations du cardinal de Granvelle avec les princes protestants, en 1543 et en 1553; lettres de Charles-Quint au roi de Danemarck, etc.

§ 2.

Parmi les liasses qui se rapportent à la guerre de trente ans, et dont le nombre est plus grand même que celui des actes concernnant la réforme, je citerai :

A. La correspondance de Wallenstein avec l'archiduc Albert et l'infante Isabelle. Les premières lettres sont de l'année

---

(1) Rien ne caractérise mieux les hommes et les mœurs de cette époque, que les détails sur la manière dont on traitait le prisonnier; sur ces Hessois pleins de dévouement à leur malheureux souverain, qui se cachèrent sous différents déguisements dans les environs de Malines, pour se réunir et délivrer le landgrave pendant une nuit à la fin de décembre 1551; sur les mesures que Charles-Quint fit prendre alors; sur la punition d'un soldat qui, s'étant trouvé chargé d'une lettre du landgrave Philippe à son fils le landgrave Guillaume, dut passer par les piques par l'ordre de l'empereur, qui prescrivit de plus que le châtiment se fît « en la rue où logeait le landgrave, et que l'on ouvrît la » fenêtre de sa chambre, luy permettant de voir ce spectacle; » enfin, sur l'émeute qui eut lieu à Malines, lorsque les soldats espagnols, préposés à la garde du landgrave, quittèrent la ville sans payer leurs dettes.

1619; c'est encore le pauvre gentilhomme de la Bohême, monsieur le baron Albert de Waldstein, mandant très-humblement à S. A. que S. M. l'empereur avait eu la grace de le nommer colonel d'un régiment de cuirassiers, et priant l'archiduc de lui permettre de recruter son régiment dans les Pays-Bas, parce qu'à Vienne il n'était pas possible de se procurer cette sorte de cavalerie. Ces lettres sont écrites entièrement de la main du nouveau colonel. En 1626 et 1627, c'est le duc de Friedland, assurant à l'infante, à l'occasion de quelques intercessions de celle-ci en faveur de l'un ou de l'autre officier, qu'il s'efforcera toujours de lui être agréable, et lui annonçant comment il a délivré la Silésie de la présence de l'ennemi, remporté des victoires sur les Danois et Suédois, conquis les pays de Mecklembourg, de Holstein, Sclesswing, de Jutland et tous les ports de mer de ces contrées. Ces lettres, remarquables par leur laconisme plein d'énergie et de précision, ne sont plus que signées par le duc, à la hâte et d'une manière presqu'indéchiffrable. En 1629 — 1632, c'est l'égal des princes de la terre, le protégé de Dieu, l'homme dont les astres retracent en caractères de feu la destinée, écrivant à la régente des Pays-Bas, tantôt pour l'instruire de ses succès et de ses conquêtes, tantôt pour s'excuser de ne pas pouvoir lui accorder les secours qu'elle réclame de lui contre les Hollandais, tantôt pour lui faire savoir qu'il a envoyé son adjudant De Mérode dans les Pays-Bas pour faire de nouveaux recrutements. Ses titres, que le secrétaire a soin d'indiquer au pied de chaque lettre, sont : Albert, par la grâce de Dieu, duc de Mecklembourg, de Friedland et Sagan, prince des Vandales, comte de Schwerin, seigneur des pays de Rostock et Stargard, généralissime des armées de S. M. impériale, général de l'Océan et de la Baltique (*des Oceanischen und Baltischen Meeres General*). En juillet 1632, il écrit à l'infante qu'au commencement du mois de mai, après avoir rassemblé l'armée impériale, il a marché droit contre le duc de Saxe, recouvré la ville de Prague et toutes les autres places que ce dernier avait occupées en Bohême, le contraignant de se retirer en Saxe; qu'il a aussi reconquis la Lusace, excepté la ville de Bautzen, etc. Il exprime de plus l'espoir que ces premiers avantages seront

suivis d'autres succès plus brillants, et qu'il pourra faire quelque chose de décisif contre le roi de Suède. Cet espoir n'était pas mal fondé : le 16 novembre, même année, Gustave-Adolphe fut tué à Lutzen. La dernière lettre de Wallenstein que j'aie retrouvée jusqu'ici, est datée de Tœplitz, le 28 novembre 1632. Deux mois plus tard, le traître Gordon, une des créatures de Wallenstein, l'assassina à Egra.

Cette correspondance est curieuse, non-seulement parce que les autographes et lettres originales de Wallenstein se paient, en Allemagne et en Angleterre, à des prix très-élevés, mais surtout parce qu'elle contient des renseignements historiques que l'on chercherait vainement ailleurs. Elles confirment, entre autres, que, comme l'observait il y a quelques mois un journal belge (1), la gloire de Wallenstein est, plus que celle de Napoléon, aussi la gloire des Belges. C'est notre patrie qui fournissait au commandant en chef des forces de la ligue catholique, une grande partie de son armée, celle qu'il affectionnait le plus; ces Wallons impétueux, qui comprenaient le génie ardent de leur grand capitaine, et en qui cet astre lumineux se réflétait le mieux, quoiqu'avec les fortes ombres inséparables d'une grande lumière.

B. La correspondance de Tilly, du valeureux Liégeois auquel l'Allemagne a accordé une place dans sa Walhalla. Ces lettres, ainsi que celles de Pappenheim de Gronsfeld, de Galas, Jean de Werth et d'autres hommes de guerre distingués de cette époque, ne sont pas nombreuses, et offrent moins d'intérêt que la correspondance de Wallenstein; cependant elles méritent d'être lues.

C. Plusieurs pièces relatives à la ligue catholique et à la part active qu'y prit le gouvernement des Pays-Bas; aux troubles de la Bohême, troubles qui furent le signal de la guerre de trente ans; aux négociations diplomatiques que ces troubles occasionnèrent; au *roi d'un hiver* (le palatin Frédéric); à l'occupation du palatinat par les troupes des Pays-Bas, ainsi que des lettres de l'électeur palatin et de son fils implorant

(1) Le *Journal des Flandres.*

l'intervention de l'infante pour rentrer en possession de leur pays.

D. Des pièces concernant les négociations avec le comte Ernest de Mansfeld en 1622, ainsi que diverses lettres de cet audacieux proscrit, qui ne reconnaissait d'autre autorité que celle de son épée.

E. Des pièces se rapportant directement ou indirectement au traité de Munster; des lettres du célèbre Piccolomini et de divers princes, généraux et diplomates d'alors.

§ 3.

Entre les liasses qui se rapportent plus spécialement à la Belgique, je désignerai :

A. Une suite de pièces ayant trait aux obligations des Pays-Bas envers l'empire. L'importante question de la suzeraineté de l'empire sur les Pays-Bas a soulevé à diverses époques de grandes discussions, et donne encore en ce moment lieu, en Allemagne, à certains articles de journaux qui vraisemblablement ne sont pas écrits sans arrière-pensées politiques. Ceux qui, d'après le traité de 1548, admettent cette suzeraineté, comme ceux qui ne l'admettent qu'en partie, ou qui ne reconnaissent au chef du Saint-Empire qu'une *tuition,* qu'une espèce de droit de protection, trouveront, les uns comme les autres, une grande quantité de preuves, car la question semble avoir été traitée différemment d'après les circontances, tant par le gouvernement des Pays-Bas, que par l'empereur et les princes allemands.

L'empereur Maximilien II, écrivant au duc d'Albe, s'exprime positivement dans les termes suivants : « Les électeurs et princes m'ont aussi remontré avec beaucoup de véhémence que, les Pays-Bas étant une fraction et pas la plus minime de la Germanie, étant incorporés à l'empire, et ayant plein droit de jouir des bénéfices de la paix publique, il était du devoir du roi d'Espagne, membre de l'empire, comme possesseur de ces pays, de faire observer les dispositions des traités à cet égard, d'après ce qui a été réglé à Augsbourg en 1548 et à Passau en 1552. » C'est en général comme empereur, comme prince suzerain, que Maximilien adresse au duc d'Albe ses

remontrances, au sujet des mesures cruelles de celui-ci (1). Le beau-frère du comte d'Egmont, l'électeur comte palatin, écrit dans le même sens au duc, et le prince d'Orange, dans un mémoire justificatif, envoyé à l'empereur, insiste fortement sur ce point.

L'investiture des fiefs impériaux des Pays-Bas, ainsi que le renouvellement du traité de 1548, ce dernier tant à l'égard des provinces et districts tenus directement en fiefs, que pour les autre parties des Pays-Bas, fut demandée aux empereurs par Philippe II et l'archiduc Albert; mais je n'ai pas trouvé jusqu'ici que leurs successeurs aient suivi leur exemple. Ces demandes étaient d'un bon rapport pour le trésor impérial, et c'est pourquoi l'on tâchait à Vienne de les multiplier autant que possible. Ainsi le prince de Croy, envoyé par Philippe II à la cour de l'empereur, écrivait de Prague, 4 mars 1588, au duc Alexandre Farnèse: « Et, comme l'on nous avoit informés » qu'il fauldrait payer double droict de relief, ung particulier » pour le faict de Cambray, et l'aultre pour tous les autres » fiefs en général, avons enfin trouvé que n'en debvons qu'un » seul, neantmoins conviendra faire depescher comme du passé » deux distinctes lettres, comme aussi ferons, suyvant la fin » de notre instruction et les copies cy joinctes, expedier nou- » velle confirmation du traicté d'Augsbourg de l'an 48, et une » aultre de l'exemption des nouveaux tonlieux, et la troisième » de tous les priviléges des Pays-Bas, dont ne sçavons encore » combien que les dépêches pourront couster, sinon qu'on dist » icelles se payer selon l'importance et grandeur des affaires, » et à la discrétion et qualité des parties. »

Les empereurs Ferdinand I.er, Maximilien II, Rodolphe II, Mathias, Ferdinand II et Ferdinand III réclamèrent souvent et avec instance les redevances des Pays-Bas à l'empire, et elles furent aussi quelquefois payées. Mais lorsqu'à la fin du XVII.e siècle, les Français menacèrent et envahirent les Pays-Bas, l'empereur se montra peu disposé à les secourir. Alors les rôles

---

(1) La précieuse collection de ces lettres s'est notablement complétée depuis mon dernier rapport.

changèrent; c'était le gouvernement des Pays-Bas qui faisait valoir ses droits à la protection de l'empire, tandis que la diète les contestait. La longue correspondance du député du cercle de Bourgogne à la diète de Ratisbonne, le sieur La Neuveforge, avec le gouvernement, correspondance écrite en français, avec une grande quantité d'annexes en allemand, donne à cet égard une suite d'éclaircissements très-circonstanciés.

B. La correspondance des empereurs avec le gouvernement. J'ai déjà parlé de celles de Maximilien II, ainsi que de Rodolphe II, Mathias et Ferdinand II. Depuis, j'ai retrouvé, outre la suite des lettres des empereurs précités, les correspondance des empereurs Ferdinand I.^{er} et Léopold I.^{er}. Il est donc permis d'espérer que la collection formera un ensemble complet de ces correspondances embrassant un siècle et demi, depuis Ferdinand I.^{er} jusqu'à Léopold I.^{er}, collection d'une valeur historique que personne ne contestera.

C. Les documents concernant le règne d'Albert et d'Isabelle se complètent journellement. Celui qui veut étudier le véritable caractère de ce règne trouvera une grande quantité de faits à recueillir dans la partie allemande de nos archives Déjà, sous le duc d'Albe, la secrétairerie allemande avait de l'importance; presque toutes les relations extérieures, excepté celles avec la France et avec le cour de Madrid, se traitaient par le secrétaire allemand. L'influence de cette secrétairerie s'accrut de beaucoup sous l'archiduc Albert; alors les secrétaires allemands étaient vraiment les secrétaires intimes du souverain. Après la mort de l'archiduc, sous Isabelle, le secrétaire allemand d'Huart jouit de la même considération.

D. Les liasses qui contiennent les pièces relatives aux relations diplomatiques des Pays-Bas avec toute l'Allemagne, la Suède, le Danemarck, la Pologne, la Hollande, etc. Sous les archiducs Ferdinand et Léopold-Guillaume, surtout sous le gouvernement du dernier, où toute dépêche de quelqu'intérêt était traduite ou analysée en allemand, le rôle du secrétaire allemand (Voeller) continua d'avoir de l'importance; il reçut le titre de « secrétaire des langues », sans doute parce que, depuis l'archiduc Albert, les correspondances latines et italiennes passaient aussi par cette secrétairerie.

E. Divers documents relatifs aux affaires de Luxembourg dans la dernière moitié du XVII.e siècle.

F. Plusieurs liasses se rapportant aux affaires de Liége; entre autres les correspondances des princes-évêques Ernest, Ferdinand et Maximilien-Henri. La dernière surtout est riche en détails sur les démêlés du prince-évêque avec les Liégeois. La correspondance des résidents des Pays-Bas à Liége renferme de même des notions intéressantes, particulièrement sur les événements de la fin du règne de Maximilien-Henri.

Ces deux collections sont d'un assez haut intérêt pour l'histoire du pays de Liége. Les lettres des résidents sont en français.

G. Pièces concernant les relations des Pays-Bas avec les villes anséatiques et les villes libres de l'Allemagne en général, depuis le temps de Charles-Quint jusqu'à la fin du XVII.e siècle. Lettres et réclamations des autorités de ces villes; réponses que le gouvernement y fit; négociations avec Brême, Hambourg, Lubeck, etc. L'Académie royale de Bruxelles ayant proposé une question sur ce sujet, les personnes qui voudraient concourir pourraient consulter avec fruit les documents précités.

H. Diverses liasses concernant les affaires du turbulent archevêque de Trèves, Philippe-Christophe, détenu, en 1635, à Tervueren, et plus tard à Linz en Autriche. Lettres de ce dernier à l'archiduc Ferdinand; lettres de l'empereur, entre autres celle par laquelle il réclame l'électeur, pour le faire transporter en Autriche.

J. Des pièces concernant la bataille de Gravelines, la prise de S.t-Quentin, et autres événements de 1557-1558.

K. La correspondance de l'électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel, gouverneur des Pays-Bas, avec divers princes de l'empire, ainsi qu'un grand nombre de pièces de cette époque.

§ 4.

La plupart des liasses dont il est question dans les trois paragraphes qui précèdent, présentent presqu'autant d'intérêt pour l'Allemagne que pour les Pays-Bas : je parlerai maintenant de celles qui se rapportent plus particulièrement au premier de ces pays.

Voici l'indication des documents de cette catégorie, qui m'ont paru les plus dignes de remarque :

A. Les correspondances de Charles-Quint avec divers souverains étrangers ou princes de l'empire, touchant les affaires générales ou celles de quelque province de l'Allemagne. Plusieurs de ces lettres sont d'un grand intérêt. Aujourd'hui, où les dangers auxquels est exposée la nationalité allemande, garantie par les traités aux provinces de la Baltique, excitent si vivement l'attention de l'Allemagne, et même celle de l'Europe entière, il peut être de quelqu'importance de savoir comment un des grands empereurs de l'Allemagne, malgré l'impopularité qui reste attachée à son nom dans les contrées germaniques, déclarait au czar Ivan IV, tout en le priant de ne pas troubler le repos de la Livonie, qu'il ne pourrait jamais consentir à laisser prendre et subjuguer, par l'étranger, des provinces dont la conservation était d'une si grande importance pour l'empire et pour les Pays-Bas. Charles-Quint ne voulait, au reste, pas même supposer que le czar aurait l'audace de commettre de pareilles hostilités.

B. Des documents concernant la succession de l'archiduché d'Autriche, à laquelle l'archiduc Albert renonça en faveur de son neveu Ferdinand.

C. Plusieurs liasses concernant les affaires de Brunswick, de Wurtemberg, du Tyrol, de Bavière, de Bade, de Saxe, du Holstein, enfin presque de tous les pays de la Germanie, l'humble seigneurie de Kniphausen non exceptée, depuis Charles-Quint jusqu'à Charles VI.

D. La correspondance des envoyés de l'archiduc Albert à la cour impériale, Bodinus, Blasius, Lamberg. Ces correspondances contiennent une foule de faits curieux, relativement à la cour des empereurs Rodolphe II et Mathias, et aux événements des premières années du XVII.e siècle. On y trouve aussi des détails piquants. Lamberg, par exemple, raconte l'arrivée d'un ambassadeur moscovite à Vienne, qui, peu instruit des convenances de la cour, se borna, à l'audience de réception, à dire à l'empereur Mathias, que le czar le faisait saluer fraternellement, et qui, en réponse de son salut, voulut que l'empereur se levât, s'informant de la santé du czar. L'empereur

fit adresser une verte réprimande à l'ambassadeur, et lui ordonna même de partir de suite avec les lettres de créance dont il était porteur. Cependant S. M. I. accepta plus tard les lettres, mais sans pardonner à l'ambassadeur, qui fut reconduit par des soldats à son logement. Le lendemain, le pauvre Moscovite reçut une nouvelle admonition à l'égard de sa grossièreté barbare (*barbarische unhœflichkeit*), et il ne put qu'avec bien de la peine apaiser le courroux du monarque, et obtenir son pardon. Dans une lettre à l'archiduc Albert, l'empereur Rodolphe II lui mande comment un juif nommé don Gabriel Bonaventura l'avait indignement mystifié, en prenant le titre d'ambassadeur du Sultan, et arrivant à Vienne avec une grande suite, partout traité avec distinction par les autorités, et il ajoute que, peu après, ayant été reconnu pour un aventurier, ce fils d'Israël fut provisoirement, c'est-à-dire pendant qu'on prenait de plus amples informations à son égard, jeté dans un cachot, tandis que les messieurs de sa suite, un ramassis de vauriens turcs et juifs, durent, soigneusement enchaînés, s'occuper à des travaux dans les fossés de Vienne. Peut-être ce juif voyait-il, dans l'astrologue Rodolphe II, sur le trône des Césars, de Charlemagne et de Frédéric-Barberousse, un singulier empereur; un empereur pour rire.

E. De nombreux documents se rapportant à la succession de Clèves (1611-1666).

F. Les inventaires du mobilier et des joyaux appartenant à la succession de l'archiduc Maximilien, des empereurs Rodolphe II, et Mathias, frères de l'archiduc Albert et de l'impératrice, mère de l'archiduc, du margrave de Bourgau, époux de l'ambitieuse Sybille de Clèves; inventaire des ornements et des bijoux appartenant à la couronne impériale, des objets précieux en or et en argent, ainsi que des livres et manuscrits que possédait la maison d'Autriche au commencement du XVII.e siècle.

§ 5.

Pour l'histoire de France spécialement, l'on trouvera d'intéressants détails dans les liasses contenant des lettres, rapports, avis, etc., relatifs aux querelles religeuses, ainsi qu'à

d'autres événements, pendant les années 1566-1570 (la correspondance d'Albert-le-Magnanime avec le duc d'Albe renferme aussi quelques renseignements de ce genre); de même une liasse de lettres adressées, en 1642, par des mains amies, au gouverneur don Franscisco de Melo, peut mériter d'être explorée par ceux qui recherchent des anecdotes sur les affaires de cour du temps de Richelieu.

Les lettres de l'aventureux duc de Lorraine, Charles IV, de son frère Nicolas-François et Charles V, fils de ce dernier, l'un des hommes de guerre les plus distingués de cette époque, aux différents gouverneurs des Pays-Bas, méritent également d'être citées, comme renfermant d'utiles renseignements pour l'histoire de la Lorraine.

Les lettres de Frédéric II, Christiern IV, Frédéric III et Christiern V, rois de Danemarck; celles de Gustave-Adolphe, Charles X et Charles XI, rois de Suède, donnent des détails sur les événements de la Scandinavie pendant les XVI.e et XVII.e siècle, sur les rapports commerciaux qu'avait alors la Belgique avec le Nord. Les pièces concernant les affaires de Hongrie, de la Transylvanie, de la Pologne et de l'Irlande me semblent aussi dignes d'une mention particulière.

La correspondance du colonel Zweyer, officier suisse, avec l'archiduc Léopold-Guillaume, et d'autres papiers ne sont point sans valeur pour l'histoire de la Suisse à cette époque, et jettent quelque jour sur les relations de ce pays avec le nôtre pendant le XVII.e siècle, relations qui, à l'avantage des deux peuples, tendent à se renouer.

Les éléments pour former une collection d'autographes très-précieuse, se sont considérablement augmentés.

L'histoire militaire des divers pays de l'Europe a été dans ces derniers temps l'objet des recherches de plusieurs savants écrivains. Si quelqu'un voulait s'occuper d'un pareil travail, par rapport aux Pays-Bas, il trouverait, dans la partie des archives dont je dresse l'inventaire, une grande quantité de matériaux, consistant en détails sur la composition de nos armées, sur la discipline, sur les mutations qu'éprouva la paie des soldats, sur les circonstances dans lesquelles l'un ou l'autre corps d'armée fut employé, sur l'uniforme

du lansquenet du duc d'Albe, comme sur celui du Croate de Léopold-Guillaume, etc., etc.

En vous présentant, Messieurs, cet aperçu des résultats de mes travaux aux Archives de l'état, j'ose me permettre d'exprimer l'espoir qu'ils pourront être de quelqu'utilité, et qu'ils seront trouvés dignes de l'attention du prince, du gouvernement et de votre commission, sous les auspices desquels ils s'exécutent.

L'Allemagne, qui, dans ses recherches historiques et scientifiques, en général, tend toujours à embrasser le monde entier, a souvent tourné en ridicule les vues étroites de plus d'un écrivain étranger, qui, regardant le coin de la terre qu'ils habitent comme l'univers, se plaisent dans une espèce d'isolement historique. La protection que le gouvernement et la commission royale d'histoire de Belgique accordent à mes travaux, qui intéressent l'Allemagne au même degré que notre patrie, prouvera que, tout en fixant, comme il est juste, principalement ses regards sur ses propres annales, la Belgique ne méconnaît point les liens qui les rattachent à celles des autres peuples, à celles de l'humanité en général; elle prouvera qu'elle aussi rend hommage à ce noble esprit d'universalité germanique, auquel se rallient en ce moment les hommes les plus distingués de la France, de l'Angleterre et de l'Italie.

Vous avez eu la bonté, Messieurs, de m'assurer que votre commission saisirait toutes les occasions de me témoigner combien mes travaux excitent ses sympathies; je vous prie instamment de continuer à m'honorer de cette bienveillance, et je regardai toujours comme un devoir de ne rien négliger pour la mériter.

Veuillez recevoir, etc. COREMANS. »

M. Gachard lit un projet pour la rédaction d'une Table chronologique des chartes imprimées, concernant l'histoire de la Belgique. Ce projet, auquel la commission donne, à l'unanimité, son assentiment, est adressé par elle à M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères. En voici le texte :

« Il n'est personne, parmi ceux qui consacrent leurs veilles

à des recherches et à des travaux sur notre histoire nationale, qui ne soit à chaque instant frappé d'une lacune dans l'ensemble des ressources qui présentent les publications faites jusqu'ici.

Une immense quantité de pièces qui concernent nos annales ont été mises au jour; mais, si l'on excepte deux ou trois collections spéciales, elles sont répandues et comme égarées dans ces volumes imprimés, soit en Belgique, soit à l'étranger, et dont le nombre écrase l'imagination.

Comment celui qui voudrait entreprendre d'écrire l'histoire générale de notre pays, ou même celle d'une époque ou d'une localité quelconque, pourrait-il mettre à profit tous ceux de ces matériaux qu'il aurait intérêt de consulter? Il est difficile, disons plus, il est impossible qu'il n'ignore pas l'existence de la plupart d'entre eux. Quel écrivain aurait le temps et les moyens de compulser tant de monuments historiques? Qui aurait le courage de s'engager dans la longue et laborieuse recherche des actes épars dans mille ouvrages divers?

Il résulte de là, que l'historien le plus capable et le plus consciencieux est exposé à commettres de grossières erreurs, soit en révoquant en doute des faits dont les preuves ont été publiées, soit en posant des assertions démenties par des documents authentiques, mis en lumière long-temps avant lui; il en résulte encore que, tous les jours, on peut, de la meilleure foi du monde, et après s'être livré à des investigations scrupuleuses, donner, comme inédites, des pièces éditées depuis des siècles.

Je ne m'appesantirai pas sur ces conséquences de la lacune que j'ai signalée; la commission, j'en suis persuadé, sent mieux que personne ce qu'elles ont de grave pour les progrès de la science.

Aujourd'hui que les études historiques ont pris chez nous un essor si remarquable, aujourd'hui que les efforts réunis du gouvernement et des chambres tendent à développer ce germe fécond de patriotisme, la confection et la publication d'une table chronologique des chartes, diplômes, lettres et autres actes concernant les annales de la Belgique, qui ont été imprimés, avec l'indication des livres où ils se trouvent, seraient,

si je ne me trompe, un des plus grands services que l'on pût rendre à la science; elle serait un des moyens les plus efficaces d'encourager et de faciliter les travaux sur notre histoire; « elle épargnerait enfin, pour me servir des expressions d'un » des hommes les plus érudits du dernier siècle, le temps et » les peines de l'écrivain laborieux, et ne laisserait point » d'excuse à la négligence de celui que les recherches peuvent » rebuter (1). »

L'importance d'un pareil recueil a été reconnue dans plusieurs des pays qui nous avoisinent, et y a donné lieu à des publications qui pourraient, à bien des égards, nous servir de modèles (2).

La première, dans l'ordre des dates, que nous connaissions, est celle qui est due à Pierre Georgisch, et qui contient, en quatre volumes in-folio, le catalogue des chartes imprimées concernant l'histoire de l'Allemagne (3).

Le 1.er volume commence par une charte de Constantin, donnée le 30 mars 315, et se termine par un acte du 30 octobre 1273.

Le 2.e volume s'étend des années 1273 à 1493.

Le 3.e comprend les années 1493 à 1730.

Le 4.e volume est un *Index geographico-topographico-alphabeticus* des trois volumes précédents, avec répétition de la date et de l'objet sommaire des pièces.

---

(1) De Bréquigny, préface du tome II de la *Table chronologique des diplômes et chartes concernant l'histoire de France.*

(2) *Voy.* la *Notice sur les Archives de Louvain*, où M. De Reiffenberg appelle l'attention de l'Académie sur un pareil projet. Tome VI des mémoires de cette compagnie, séance du 7 mars 1829.

(3) *Regesta chronologico-diplomatica in quibus omnis recensentur generis monumenta et documenta publica, etc., rerum præcipuè germanicarum præsidia; omnia in summas suas contraxit, juxta annorum dierumque quam præferunt seriem digessit, temporisque subnotationes medii ævi more expressas cum nostro computandi modo composuit Petrus Georgisch, phil. et jur. utr. doct.* Francfort, Leipzick et Halle, 1740-1744.

Il est digne de remarque que Bréquigny ne connaissait pas cet ouvrage, lorsqu'il publia, en 1769, le 1.er vol. de sa *Table chronologique.* (*Voy.* la préface de son 2.e volume).

Quoique cette collection concerne spécialement l'Allemagne, et que l'auteur n'ait mis à contribution qu'un assez petit nombre d'ouvrages, on peut déjà, en la parcourant, se faire une idée de l'utilité qu'on retirerait d'un catalogue du même genre, rédigé pour la Belgique, en y faisant entrer tous les ouvrages publiés jusqu'à nos jours (1).

L'Allemagne possède encore des *Regesta chronologico-diplomatica regum atque imperatorum romanorum indeà Conrado I usque ad Henricum VII* (911-1313), recueil publié récemment (1831) par le savant Böhmer, et qui a valu à son auteur de nombreux témoignages d'estime dans le pays de l'Europe où les travaux de l'érudition sont peut-être le mieux appréciés. Une œuvre beaucoup plus complète que celle de Georgisch a été entreprise sous les auspices du gouvernement français.

En 1746, Secousse, de Foncemagne et de S.te-Palaye conçurent et présentèrent au contrôleur-général des finances Machault, qui l'agréa, le projet de dresser une table de toutes les pièces imprimées concernant l'histoire de France.

Ce travail fut commencé par Secousse. Après la mort de ce savant, arrivée en 1754, S.te-Palaye le continua. Enfin, dans l'année 1763, de Bréquigny fut chargé de l'achever.

Bréquigny en publia le 1.er volume en 1769 (2). Il commence

---

(1) J'ai noté, dans l'*Index* de Georgisch, les articles suivants, comme étant à consulter, en ce qui regarde notre pays :

Antwerpen (Anvers); Brabant; Brugge (Bruges); Brussel; Chimay; Cortenberg; Echternach; Flandern (Flandre); Geldern (Gueldre); Gemblours; Gent; Hennegau (Hainaut); Limburg (Limbourg); Loven (Louvain); Loos (comté de); Lothringen (Lothier et Lorraine); Luttich (Liége); Luxenburg; Mechelen (Malines); Munster-Bilsen; Namur; Nederlandsche stadte (villes des Pays-Bas); Niederlanden (Pays-Bas); vereenigte Niederlanden (Pays-Bas unis); catholische Niederlanden (Pays-Bas catholiques); Nivelles; Ruremunde; Thoren (abbaye de Thorn); Valckenburg (Fauquemont); Vianden; Wynnendael.

(2) *Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France*, par M. de Bréquigny, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. Paris, de l'imprimerie royale.

par une lettre du pape Pie I à l'évêque de Vienne, réputée de l'année 142 ou 166, et finit par des actes de l'année 1031.

Le 3.e volume vit le jour en 1775. Il s'étend des années 1032 à 1136.

Le 3.e parut en 1783. Il embrasse les années 1137 à 1179.

Au moment où éclata la révolution, le 4.e volume était parvenu à la page 568 et à l'année 1213 (1). Cette utile entreprise fut abandonnée alors, avec toutes celles qui avaient tant contribué à la gloire littéraire de la France, les recueils des historiens et des ordonnances, la collection des chartes, la collection des conciles, le glossaire de S.te-Palaye, etc. Le vandalisme ne s'en tint pas là; il fut ordonné que l'on mît au pilon toute la partie de la table chronologique qui était imprimée (2), et c'est ce qui explique comment il s'est à peine conservé, au cabinet des chartes et diplômes de l'histoire de France, quelques recueils des bonnes feuilles du 4.e volume (3). Les amis des lettres historiques ont appris avec une vive satisfaction que l'œuvre de Secousse, de S.te-Palaye et de Bréquigny avait été reprise; elle se continue maintenant par des élèves de l'école des chartes, sous la direction de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Des fonds spéciaux y ont été affectés par le gouvernement français.

Est-il besoin de démontrer ici que les gouvernements seuls peuvent présider à de telles entreprises, depuis qu'ont disparu ces congrégations à jamais regrettables dont l'existence tout entière était vouée à l'illustration de la science? Je ne le pense pas. Où sont les hommes d'étude et d'érudition qui voudraient et pourraient faire les sacrifices de temps et d'argent qu'elles exigent? Quel véhicule pourrait les y pousser d'ailleurs? De profit, il n'y a point à en espérer; d'honneur, ils n'en retireraient pas assez pour tant de sacrifices.

Si la commission, comme j'en ai l'espoir, accorde son suf-

---

(1) *Voy.* l'intéressante *Notice* de M. Champollion-Figeac *sur le Cabinet des chartes et diplômes de l'histoire de France.*

(2) *Voy.* Chateaubriand, préface des *Études ou discours historiques.*

(3) *Voy.* la *Notice* de M. Champollion.

frage aux considérations que je viens de lui soumettre, et auxquelles ses lumières me dispensent de donner des développements plus étendus, peut-être y trouvera-t-elle des motifs d'appeler la sollicitude de M. le ministre de l'intérieur sur l'utilité qu'il y aurait à faire entreprendre, le plus tôt possible, aux frais de l'état, la confection d'une liste de toutes les chartes et autres pièces imprimées concernant l'histoire de la Belgique.

Quoique l'arrêté royal par lequel la commission a été instituée, ne lui impose d'autre tâche, que celle de publier les chroniques inédites, elle doit cependant regarder comme un devoir de donner à l'administration supérieure tous les renseignements, de lui suggérer toutes les vues qui peuvent tendre aux progrès des études historiques dans notre pays, et c'est ce qu'elle a déjà fait en mainte occasion, où M. le ministre de l'intérieur l'a consultée sur des travaux en rapport avec ceux qui lui sont attribués.

La table que l'on proposerait de faire rédiger serait d'ailleurs d'un très-grand secours à la commission elle-même, pour les publications qu'elle est appelée à faire dans l'intérêt des lettres et de la gloire nationales : sous ce point de vue encore, il lui appartient, sans contredit, d'en provoquer la confection.

Je pense même que son zèle ne devrait pas s'arrêter là; je pense que, pour faciliter l'accomplissement d'une entreprise qui ne ferait pas moins d'honneur à notre pays, que l'édition de ses vieilles chroniques, elle pourrait offrir à M. le ministre de l'intérieur d'en dresser le plan, et d'en diriger l'exécution.

Le gouvernement, par l'approbation de ce projet, n'entraînerait pas l'état dans une grande dépense. Jusqu'à l'époque où l'on aurait à s'occuper de l'impression de la *Table chronologique*, une somme annuelle de 4 à 5,000 fr. suffirait à rétribuer plusieurs travailleurs, et, pour que l'administration eût toute garantie du bon emploi des fonds, les personnes auxquelles on confierait le dépouillement des ouvrages où se trouvent des pièces concernant l'histoire de la Belgique, pourraient être indemnisées d'après le mode usité à la biblio-

thèque du roi à Paris, c'est-à-dire à raison d'une somme fixe pour chaque pièce dépouillée. »

M. Gachard entretient ensuite l'assemblée du manuscrit sur les troubles de Gand, dont il a été plusieurs fois question dans les séances précédentes. Il s'exprime en ces termes :

« Le manuscrit sur les troubles de Gand en 1539 et 1540, appartenant à la bibliothèque de feu M. Van Hulthem, que la commission avait demandé à M. le ministre de l'intérieur, m'a été remis depuis peu de jours : je me suis empressé de l'examiner, afin de pouvoir en rendre compte dans cette séance.

La narration contenue dans ce manuscrit commence à la mi-août 1539, et se termine proprement à la fin de l'année 1540, où Charles-Quint quitta les Pays-Bas, pour aller visiter ses états d'Allemagne. Elle complète ainsi celle du chanoine Jean D'Hollander, imprimée dans les *Analecta Belgica* d'Hoynck Van Papendrecht, qui s'arrête au mois de novembre 1539. Elle n'est pas, comme cette dernière, entremêlée de pièces officielles : les seules que l'on y rencontre sont la lettre écrite par François Ier à Charles-Quint, pour l'engager à traverser la France; la sentence de l'empereur contre les Gantois (30 avril 1540); son ordonnance connue sous le nom de la *Caroline*, qui donna à la ville une nouvelle constitution (même date), et enfin un acte du 6 mai, qui prescrivit la démolition de certaines portes et tours.

L'auteur de cette relation ne se nomme point, et il ne dit rien qui puisse faire soupçonner son nom ni son état, il ne se désigne autrement que par l'expression l'*acteur, cet acteur :* mais il nous apprend (fol. 125 v.°) qu'il se trouva à Gand depuis le jour de l'arrivée de l'empereur jusqu'à son départ, et qu'il vit tout ce qui y advint. On lit à la fin de son récit, les lignes qui suivent : « Ce present livre a esté fait à la gloire » et loenge de dieu le tout-puissant, et à l'honneur de l'empe- » reur de Romme Charles le cinquieme de ce nom, conducteur » d'une partie de son peuple, et pour exemple de tous royaul- » mes, pays, provinches, villes et subgectz. » On comprend par-là qu'il ne se montre pas très-favorable aux Gantois. Un peu plus bas, il ajoute : « Ce livre a esté faict par maniere

» de passe-temps, et pour memoire cy apres ou temps advenir, » et fut escript en la ville de Lille *en l'an mil cinq cens* » *quarante et un.* » Le manuscrit que nous avons pourrait bien être l'original même, car l'écriture en est de l'époque indiquée, et il se fait remarquer par beaucoup de netteté et une rare correction. Il a 320 feuillets écrits : mais chaque feuillet ne contient qu'une quarantaine de lignes, en caractère très-large.

On pourrait reprocher au chroniqueur anonyme de la prolixité et des répétitions; il convient lui-même qu'il mérite ces reproches : « L'acteur, dit-il, prie à ceulx qui liront ou » orront lire ce livre, que, se, à leur samblant, il est faict, » composé en trop rudde langaige, ou par trop prolixe, et que » une chose y soit souvent resumee deux ou trois fois, qu'il » luy soit pardonné. » Ces défauts n'empêchent pas que son livre ne mérite de voir le jour, surtout par rapport aux détails tout-à-fait neufs qu'il contient, sur les événements arrivés depuis l'entrée de Charles-Quint dans Gand jusqu'à son départ de cette ville (16 février 1539—fin de mai 1540), détails qui en forment la partie la plus considérable, et par rapport aussi aux curieux renseignements qu'il donne sur deux fêtes populaires fameuses à cette époque dans la capitale de la Flandre : celle de la *t'auwe wet* et celle de S.t-Liévin.

D'après la faculté qui m'a été accordée par la commission à la dernière séance, je me suis décidé à publier la *Relation des Troubles de Gand,* avant les *Voyages des Souverains de la Belgique :* je commencerai cette publication, aussitôt que la copie du manuscrit sera faite. »

Enfin M. Gachard donne communication d'une lettre que lui a écrite M. Tailliar, conseiller à la cour royale de Douai. M. Tailliar, ayant lu, dans le septième bulletin de la commission, qu'il s'occupe de recueillir des matériaux pour former une *Collection des voyages des Souverains de la Belgique,* lui signale l'existence, à la bibliothèque publique de Douai, d'un manuscrit qui renferme les procès-verbaux détaillés des entrées et séjours des comtes de Flandre dans la ville de Douai, depuis Guy de Dampierre, en 1252, jusqu'à Albert et Isabelle, en 1600. Ces procès-verbaux sont extraits des registres

de la maison de ville et d'autres documents inédits : ils comprennent environ 50 pages grand in-4°. M. Tailliar offre d'en faire faire la copie, si la commission le désire. Pour donner une idée de la manière dont il sont rédigés, il en transmet deux fragments : l'un qui a été imprimé dans le *Mémorial de la Scarpe* du 7 août 1834, et qui rend compte de l'entrée de Charles-le-Téméraire à Douai, le 25 mai 1472; l'autre tout-à-fait inédit, et relatif à l'entrée de Charles-Quint, le 15 mai 1516. « Les documents de ce genre, ajoute-t-il, sont en géné-» ral des tableaux aussi naïfs que curieux des mœurs d'une » époque, et présentent sous ce rapport un très-haut intérêt. »

M. Gachard fait connaître, à cette occasion, que les archives municipales de Tournai renferment aussi un registre dans lequel le magistrat avait fait consigner, depuis le XIII.e siècle, la description des entrées dans cette ville des rois de France, des comtes de Flandre, des ducs de Bourgogne, des évêques et des châtelains de Tournai, et d'autres personnages éminents : ce registre, sur vélin, est appelé *de cuir noir,* à cause de la matière et de la couleur de sa couverture; il est infiniment précieux, par son authenticité; il s'étend jusqu'à l'année 1647.

La commission pense qu'il conviendra d'extraire, des deux volumes qui viennent d'être mentionnés, les pièces qui concernent les entrées de nos princes, pour les insérer dans la *Collection des Voyages.* Elle charge M. Gachard d'exprimer à M. le conseiller Tailliar toute sa gratitude de l'intéressante communication qu'il a eu la complaisance de lui faire, en y ajoutant qu'elle ose se promettre de l'intérêt qu'il prend aux travaux de la commission, que ce ne sera pas la seule qu'elle recevra de lui.

M. De Ram présente à la commission deux feuilles de parchemin trouvées dans une vieille reliure, et contenant des fragments d'un ancien poème. M. De Reiffenberg, à qui il veut bien les remettre, en rédige la notice suivante :

« De ces deux feuilles l'une a été mutilée par le haut. Elles contiennent ensemble environ 700 vers. C'est une chanson de geste dont l'action se passe sous Louis d'Outremer, roi de

France. Le héros principal est *Isembart* surnommé *le Margari*. Philippe Mouskes qui parle de ce personnage, en fait un neveu de Louis et un des fils de Garin, comte de Ponthieu, mais le fragment donne pour père à Isembart, le *vieux Bernart*, qui ne peut être ce *signor de Naisil*, dont il est question dans le *Garin le Loherain*. On y voit aussi le roi *Gormont* dont parle également Philippe Mouskes. Ces personnages étaient connus des troubadours, et plusieurs font allusion à leurs aventures. Ainsi, par exemple, Giraud de Cabreira et Bertrand de Paris, nomment Isembart et Gormont dans leurs poésies, et Pierre Cardinal, dans la pièce intitulée *Per fols* dit :

Anc Carles Martel, ni Girartz,
Ni Marsilis, ni Aigolans,
Ni 'l rey *Gormons* ni *Ysembartz*
Non ancizeron homes tans.

La scène se passe en Picardie, principalement dans le Ponthieu.

Voici quelques vers du fragment que je donnerai tout entier dans une dissertation sur les traditions romanesques des trouvères :

. . . . . .
L'or et l'argent et les soudées
E les pelices engulées,
Et eus si funt sanz redutée,
Arière torneut les estrées.
Lowis ad sa gent jostée, — Louis d'Outre-
Émmi chevacha l'emperère, — Mer.
Quant Sarrazin li tresturnèrent.
Là véissiez tant cop d'épée
E tante lance en quarterée,
Tanz Sarrazins par ces estrées
Morir sanglent sor l'erbe lée.
En sun lo munt, al estandart,
Là ù jut mort le Satenas,
Vindrent paiens de tutes parz.

2 *Engulées*, en forme de capuchon.
9 *Quarterée*, quartiers.
12 *En sun lo mont*, latin : *in summo monte*.

« Pour le tuen Deu, sire Isembart,
» Gentil, ne nous faillir tu jà? »
— « Nu ferai-jeo, dist Isembart, Isembart.
» Tant comme li miens cors durra,
Paiens, ne vos esmaiez pas. »

Quatre jors à l'esture dure
Puis que Gormont fud afolé, Gormont.
Car Isembart i est remés
Od quarrante mil d'armez.
Par un Franceis s'en sunt passez,
Mut en unt mors et affolez.
Lowis ses genz a jostez
Tant que dis millers sunt d'armez;
Parmi paiens s'en sunt passez,
Plus en unt mort et affolez
Que ne vous sai dire ne conter.
E Lowis est el pui munté,
E ad le roi Gormont trové
Al estandart là ù il iert
U il ainceis l'ot mort rué.
Mue franchement l'ad regreté.
« Ahi, dist-il, rei amiré,
Tant mar fustes gentil ber;
Si créissiez en Damne-Deu,
Meudre hom ne pust hom trover. »
De ço fist Lowis que ber
Qu'al paveillon le fist porter.
. . . . . .

Lowis ad trové Gormunt
A l'estandart en sun le mont,
Regreta le com gentil hom.
« Tant mar fustes, rei, baron;
» Si créissiez al créator,
» Meudre vassal ne fust de vous. »
De ceo fist Lowis que pruz.
Porter l'en fist as paveilluns
Covert suz un escu runt,

16 *Faillir*, faillis?
17 *Nu*, *nun*, non.
22 *Remés*, le Ms. semble porter *remis*.
34 *Ainceis*, *ainçois*, auparavant.
44 *Mont*, tout à-l'heure *munt*.
48 *Vassal*, se dit ici d'un roi, ce qui prouve que ce mot veut quelquefois dire *un brave*.

Puis repaira enz el chambon.
Hugon. Si a trové nafré Hugon
Guedon. De juste li Guntier Guedon
Qui esquier fud al barun.
Faissier le fist d'un peliçun,
Puis l'ot munté sur un gascon,
L'estriu li tint li reis le jor
Puis l'unt porté al paveillun
Là ù jut mort rei Gormond
D'autre part cochent dan Hugon.

Enz en l'estor à une part
Se combat Miles le gailart — Miles.
Tut cors à cors à Isembart.
Jà l'éust mort le bon vassal
Quand survint le viel Bernard, — Le vieux Bernard, père d'Isembart.
Le père fut meistre Isembart.
Le père al fiz tel cop duna
Que sun escu li estrua.
Mieuz feri, le meistre Isembart,
Car sun écu li estrua,
E sun hauberc li désafra,
Par le milieu l'espie passa,
Mès n'en ateinst mie en char;
De son cheval le derocha
Par les dous resnes le cobra
Véant ses euz, puis i monta,
Unques congié ne demanda;
De ceo fist-il péchié et mal
Qui sun père desch evacha,
Mais qu'il n'el reconoist pas,
S'il le conust j'à n'el tochast,
Car d'autre chose l'areisnast.
. . . . . .

52 *Chambon*, le champ de bataille.
53 *Nafré*, navré, blessé.
54 *De juste*, latin, *juxta*.
56 *Faissier*, couvrir, *fasciare*.
57 *Gascon*, un cheval gascon; cette espèce était fort estimée.
61 *Cochent*, couchent.
62 *Enz en*, dans.
63 *Gailart*, gaillard.
68 *Le père al fiz*. Ces vers rappellent une situation de la *Henriade*, moins intéressante peut-être que celle de la rencontre du vieil Hildebrand et de son fils Hadebrand, dans le poème dont MM. Grimm ont publié le seul fragment connu, à Cassel en 1812, et que M. De Chateaubriand a fait connaître d'après M. Ampère.
71 *Estrua*, perça.
72 *Désafra*, mutila.
83 *Areisnast*, eût parlé.

« Je m'arrête ici, quoique je sois loin de penser que ces fictions poétiques soient étrangères à l'histoire. Je suis convaincu au contraire, que, pour certaines époques, elles sont les documents les plus précieux et même les plus véridiques. Si j'avais besoin d'autorités pour confirmer une proposition qui me paraît évidente, j'invoquerais celle de l'illustre M. Guizot, qui, dans ses instructions officielles pour la formation d'une grande collection historique, recommande particulièrement les chansons de geste, sans oublier les *farces, sottises* et *moralités*. Plus sobre, la commission d'histoire n'admet que les poésies proprement historiques, et les juges compétens, les Daunou, les Grimm, les Raynouard, les Mone, les Hoffmann, les Paulin Paris, les Le Roux de Lincy, les Cooper, etc., l'ont hautement félicitée de n'avoir pas négligé ces sources si fécondes. »

M. De Reiffenberg rappelle ensuite que M. Gachard, dans la dernière séance, a communiqué des renseignements curieux sur Jehan Lemaire. Il fait connaître, à cette occasion, que son savant ami, M. Le Glay, conservateur des archives départementales à Lille, lui a écrit qu'il avait entre les mains une copie authentique des lettres-patentes par lesquelles l'empereur Maximilien I.er conférait le titre d'historiographe à *Remy du Puys*, en remplacement de Jehan Lemaire *derrenier possesseur du dit office, lequel, au moyen de ce qu'il s'est retiré et a accepté autre service, délaissant et habandonnant ledit office, en avons deschargé et desporté, deschargons et desportons, pour au dict cas, par le dict maistre Remy du Puys, nous servir doresnavant au dict office, recueillir, mectre et renger par escript toutes mémoires d'istoires, faiz et actes helliceux, victoires, traictez, alliances et autres affaires qui surviendront en nos royaulmes, provinces et monarchies, et, au surplus, faire bien et deuement toutes et singulières les choses que bon et loyal historiographe puet et doit faire.* Ces lettres sont du 15 février 1511. Dans la quittance que donne Remy du Puy, de la première année de sa pension, qui est de 240 livres tournois de 20 gros chaque, il s'intitule : *croniqueur et hystoriographe des maisons d'Austrice et de Bourgogne.*

M. De Reiffenberg annonce, en outre, que M. le Glay a

trouvé, dans le dépôt qui lui est confié, des lettres autographes de Marguerite de Croy, comtesse de Hornes, à Marguerite d'Autriche, *la gente damoiselle* (de 1508 à 1521). M. Le Glay se propose de mettre au jour ces lettres, qui sont piquantes, et où la comtesse de Hornes s'exprime avec beaucoup de liberté.

Enfin, M. De Reiffenberg met sous les yeux de la commission une copie de la chronique de *Jean Li Tartiers*, prieur de l'abbaye de Cantimpré (1), commençant à S.t-Louis et finissant à l'an 1305. Cette chronique assez courte d'un contemporain de Froissart, est due à l'obligeance de M. Le Glay.

M. Willems fait part d'une lettre de M. Van Ertborn, ancien bourgmestre d'Anvers, qui annonce qu'il est au moment de mettre sous presse son histoire de Jaqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Brabant; histoire pour laquelle il a fait des recherches immenses et réuni quantité de pièces inédites. M. Van Ertborn recevrait avec reconnaissance les indications que la commission serait dans le cas de lui donner.

La commission informée que M. J. De Jonghe, régent à l'Athénée de Bruges, est au moment de faire paraître la chronique de Nicolas Despars, mentionnée dans nos *Bulletins*, pp. 121, 122, l'exhorte, autant qu'il est en elle, à poursuivre cette utile entreprise.

Suite de l'inventaire des manuscrits relatifs à l'histoire de Belgique.

LIÉGE.

(*Bibliothèque de l'Université*).

6. La description des dix-sept provinces des Pays-Bas autrement dites la Germanie inférieure ou Bas-Allemagne, ensemble le duché de Lothaire et l'évêché et pays de Liége, comme étant enclavés dans les Pays-Bas, etc., par le sieur A. B. D. (Draeck), achevée l'an 1759; fol. r. v. sur papier, 244 feuil-

(1) *Voy* plus haut p. 140 (*Notice sur la bibliothèque de Lille*).

lets de texte, 4 feuillets de prol., 1 pl. color. et 3 feuillets de tables, avec les armoiries des villes coloriées.

18. Vita sancti Huberti conscripta per Adulphum Haspard. Historia abbatiæ sancti Huberti in Ardenna, 1526, fol. pap.

19. Vita sancti Trudonis confessoris apud Hasbanos. Vita, S. Eucherii, episcopi Aurelianensis, Vita S. Liberti, martyris breviter perstricta, Gerardo Moringo autore. Ejusdem divi Trudonis vita heroïco carmine per L. Guilielmum Lupum non ineleganter descripta. Lovanii, imp. per Serv. Zassen, 1540. (A la fin de cet opuscule, sont reliés :

1.° Referyn van Truyden. Poésies flamandes, 5 pages.

2.° Vita seu comedia divi Stephani Proto-martyris.

3°. Het leven van Sint Truyden in rethorycxsche dichte hier voermaels ghemaeckt van heer Christiaen Fastrats, preecher van Loven uit dien convent (St.-Truyden).

4.° Comedia una vitam sancti Trudonis confessoris utcumque explicans. a f° Petro Crull à Ghinghelim, 1566.

5.° Historia coenobii divi Trudonis apud Trudonopolim in Hasbanis, a Johanne Latomo Bergamo, succinte descripta, sur papier, sec. XVI, in-4.° d. r.

21. Remarques sur la joyeuse entrée de S. M. comme ducq de Brabant, par Mess. Léon Jean de Pape, in-fol., sur pap., sec. XVIII, r. v.

23. Recherches généalogiques sur plusieurs familles des pays de Liége et de Limbourg, principalement sur la famille Stroeyff ab Ophoven; in-fol. sur pap., XVII sec. avec beaucoup d'armoiries.

25. La vie des saintes des Pays-Bas, ou les femmes illustrées dans l'église (par Berthollet), 1747, in-fol., pap. cart.

27. Cartularium monasterii sancti Trudonis, 1372, in-4.° vél. r. v.

28. Fragmentum historiae abbatum monasterii sancti Trudonis, continens hist. integram Guillelmi a Bruxella, abbatis 29, in-fol. sur vélin, sec. XVI, cart.

31. Lyst van alle hooflanden toebehoorende aen het klooster van Sint Trudo, tot Borlo gelegen, ontrent anno 1639, fol. r. v.

41. Vita sancti Trudonis confessoris. — Sermo Theodorici abbatis de translatione sanctorum Trudonis et Eucherii quae

facta est III.° idus augusti Nortmannis populantibus Flandriam et Lotharingiam. — Stipelinus monachus, de miraculis sancti Trudonis. — Epistolae de Philippi abbatis de Elemosina ad abbatem Hugonem de vita sancti Amandi. — Vita sancti Amandi. — De miraculis ejus. — Translatio sancti Cyrici. — 4° papier., XVI saec. p. v.

67. Exposition familière à l'usage des praticiens, sur la coutume générale des pays et duché de Luxembourg et comté de Chiny. 4.° chart. XVIII saec. d. r.

72. Chronique du pays de Liége, depuis la fondation de la cité jusqu'à la mort de Gérard de Grosbeck, 59e évêque de Liége, fol. charta; XVI saec. d. r.

78. Het leven van Sint Truyden, in rethoryexsche dichte door Christiaen Fastraets, ann. 1562.

Vitâ sancti Trudonis confessoris comediis duabus utplurimum expressa, a Petro Crull à Ghinghelim, a° 1565. — In eod. vol. Historia coenobii divi Trudonis, apud Trudonopolim in Hasbanis, a Joanne Latomo Bergano succinte descripta. Sec. XVI.e, 4.° charta. Cette histoire, qui est curieuse, s'arrête à l'an 1559. Le vol. contient encore : Rodulphus abbas mon. R. Trud. in gestis abbatum prædecessorum suorum. Cette pièce, en quelque lignes, est suivi de la vie de l'abbé Georges Saerens, 1558. M. De Reiffenberg a donné un extrait de ce MS. dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, t. II, pp. 330-334.

80. Historiae Leodiensis Enneas, seu libri novem, in tres partes distincti, legiam, veterem, novam, renovatum, auctore Joanne Erardo Fullonio, accurate exscripta ex ipso Ri. Patris autographo par Gerardum D'Ouffet, praefixa est auctoris autobiographia; XVII.e sec., chart. fol. r. v.

81. Histoire de l'église et de la principauté de Liége, par le P. Jean Berthollet, 1749, chart. fol. r. v.

On lit en tête de ce livre : « Les réviseurs ont rejeté ce livre à la révision, tant ceux de la province Gallo-Belgique que de la Flandre-Belgique, où l'auteur, autorisé par N. A. P. Général, s'était adressé. *Signé* : J.-B. De Marne, collegii Leodiensis vice-rector. »

82. Réformations et ordonnances du comté de Looz. — In

EOD. VOL. — Les coutumes du pays de Liége et comtez de Looz, par Servais Haeghem, échevin de Vliermel, observées, tant en ordonnant qu'en jugeant, dès l'an 1500. XVIII^e sec., chart. fol. r. v.

162. Lamberti parvi et Reineri chronicon sancti Jacobi in Leodio. MS. autog. XII.^e sec. 4.^o r. v.

164. Recueil de paix, priviléges, etc., concernant le pays de Liége, XVI.^e saec., fol. r. v.

166. Recueil des anciennes loix, paix, etc., du pays de Liége, XVI.^e saec., fol. r. v.

170. Griefs et considérations que font remarquer le clergé général et les trois chefs colléges, représentans les estats généraux de la province de Flandres, sur le XVII.^e article du traité de Barrière et extension des limites, signé à Anvers, le 15 de novembre 1715, fol.

171. Copie extacte des actes contenus dans un livre intitulé : *Register van den Tol,* format petit in-4.°, du XIV.^e siècle.

Cette copie est faite de la main et signée de M. Hye-Schoutheer, en son vivant secrétaire de la régence de Gand, en date du 20 février 1815.

172. Manuscrit de 8 feuillet in-4.°, contenant des pièces de vers adressées aux différents dignitaires et chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, XVI.^e siècle, papier.

173. Paix de Bruges et du Franc, entre l'archiduc Maximilien et ses sujets, 27 février 1484, 1 feuille vélin, gr. in-fol. plano, pièce originale.

174. Histoire du pays de Liége, depuis l'année 1538 jusqu'en 1668, 1 vol. fol., charta, XVII.^e siècle.

175. Histoire ecclésiastique des Pays-Bas, y compris le martyrologe belgique; tome second, fol., XVIII.^e siècle.

(Cet ouvrage a été composé et écrit par le P. Berthollet. Le 1.^er volume se trouve à la bibliothèque du séminaire.)

176. Histoire de Liége, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'an 1004; fol. sur papier, XVI.^e siècle. Cette histoire est annoncée comme tirée d'un vieux MS. Elle a appartenu à la mairie de Liége; 223 pages, sans la table, qui est plus moderne que le texte. M. Mone en a pris des extraits pour ses *Anzeiger,* 1836, 64-71.

177. Miroir des nobles de Hesbaigne, par Jacqz de Hemricourt, fol. sur pap., XVI.e siècle.

178. Harigeri. Gesta pontificum, Leodiensium, in-fol. charta XVI.e s.

179. Chronique du pays de Liége, depuis la fondation de la cité de Tongres jusqu'à l'an 1675, fol. sur pap.

180. Chronique du pays de Liége, depuis la fondation de la cité de Tongres, jusqu'à l'an 1631, fol. sur pap.

181. Chronique du pays de Liége, depuis la fondation de la cité de Tongres, jusqu'à l'an 1609, fol. sur pap.

182. Histoire du pays de Liége, depuis la fondation de la ville de Liége, par St.-Hubert, jusqu'à l'an 1654, fol. pap.

183. Recueil des choses mémorables concernantes le royaume de Tongres, le pays de Liége et ses environs, depuis son origine jusqu'au commencement de l'épiscopat de Ferdinand de Bavière, 61.e évêque de Liége, fait par M.e Jean d'Outremeuse (1); le reste extrait des Chroniques de Jean Dupas, par Jean de Stavelot, jusqu'à l'an 1626, fol. pap.

184. Recueil de pièces relatives à l'histoire de Liége, du XV.e et XVI.e siècle, fol. pap.

185. Copie de la mémoire de la conduycte de la reyne Marguerite, fille aisnée de l'empereur Maximilien II, par Philippe de Cotereau, 1570, 4.°, pap.

186. Chronique du pays de Liége, depuis la fondation de la cité jusqu'à l'an 1016, 1 vol. 4.e écrit en 1601.

187. Historia ecclésiastica Leodiesis ab anno 1477 ad annum 1538, 4.°, XVII.e sec.

188. Copie des armes et blasons des évêques de Tongres et de Liége. In eod. vol. :

Catalogus sanctorum et gestorum eorum ex diversis voluminibus collectus a Patre Petro de Natalibus de Venetiis. — Henricus Vandenbergh hoc volumen conscribere coepit, anno 1621.

Le reste du volume contient une foule de recherches gé-

---

(1) *Voy.* dans le *Messager des Sciences et des Arts*, 1834, 3.e livraison, les *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jean Desprez*, dit d'Outremeuse, chr. du XV.e siècle, pp. 317-386, par M. L. Polain.

néalogiques concernant des familles des Pays-Bas : ces recherches semblent être écrites de la main de Lefort, roi d'armes, dont les archives provinciales possèdent d'autres manuscrits.

107. Recueil de pièces relatives au concile de Bâle, in-fol., pap., MS. du temps. Une des pièces, qui semble originale, offre encore la marque d'un sceau et une formule de conclusion de Louis de Garsiis, clerc de la chambre apostolique. La même pièce, ou sa continuation, présente une autre attestation et une autre marque de sceau. L'écriture est de diverses mains. (Vol. curieux.)

Pour extraits conformes :
Le Secrétaire de la Commission,
Baron de Reiffenberg.

Écoles a Gand. — M. Warnkœnig a communiqué, dans son excellente *Histoire de la Flandre,* des pièces très-intéressantes sur les écoles de la ville de Gand. Quelques-uns de ces documents avaient déjà été édités, avant lui, par Castillion, dans la *Sacra Belgii Chronol.*, p. 66, et par Lesbroussart, dans ses notes sur Oudegherst, II, p. 132. Nous publions ici pour la première fois une charte de 1359, relative à ces mêmes écoles.

Cette charte est tirée d'un cartulaire (1) de Louis de Male, reposant aux archives générales du département du Nord, à Lille.

Loys etc., à nostre amé maistre Pierre de Rake, maistre es ars, salut. Nous, infourmés de vostre discrecion, sens et dîligence, par le presentation de nos amés prévost, doyen et capitre de nostre église de Saincte Pharahant de Gand faicte à nous, le regimen des escoles de nostre dicte église, vous donnons pour un an seulement, commenchant à le S. Jehan prochain et un an durant après, et vous en investonz et baillons la possession par la tradicion de cez presentes, as us proffis et droîtures deues et accoustumées. Donné a Male soubz nostre scel le XXVII jour de march, l'an LIX.

(1) C'est un fort volume in-folio, sur papier, contenant les actes de Louis de Male des années 1358, 1359, etc.

Cette pièce se trouve à la page 25.

Fabrication de Perruques. — *Requette et octroy accordé pour introduire, faire et vendre des Perruques aux Pays-Bas, ou cette fabrique n'estoit pas encore connue*, 1622 *et* 1628.

Au Roi en son conseil des finances,

Remonstre en toute humilité Gilles Ballais, perrucquier, comme au mois de décembre mil six cent vingt et deux vostre Majesté at esté servie luy accorder octroy et privilége, pour, à l'exclusion de tous aultres, durant le terme de six ans, pouvoir faire, vendre et distribuer toutes sortes de perrucques propres pour les hommes chauves, apparant plus amplement par copie auctentique du dit octroy cy joincte, ce qu'il a fait au grand contentement de plusieurs personnes, qui en reçoivent journellement aultant d'utilité et commodité qu'ils en ont désiré, et comme toutes artz et sciences ne s'introduisent qu'avecq longues années, aussy ny a il encoir à présent cent personnes, qui s'en servent dans toutes les provinces de l'obeissance de vostre Majesté, de sorte que le suppliant à plus travaillé que debité, ayant à présent plus de six cent perrucques, tant faictes, que cheveulx tressez, pour les faire, qu'est tout son bien et son labeur depuis six ans de son dit octroy, qui sont maintenant expirez.

Occasion pourquoy il supplie très humblement que vostre Majesté soit servie luy vouloir accorder prolongation du dict octroy, affin qu'il puisse vendre et distribuer sa dicte marchandise, et en tirer les fruicts de son labeur pour nourir et sustenter sa famille et luy en faire aultres nouvelles lettres patentes pour semblable terme de six ans, quoi faisant, etc.

Copie de l'Appointement.

Son Altesze serenissime ayant oy le rapport du contenu en ceste requeste et consideré les raisons y alleguées, at pour et au nom de sa Majesté par advis de ceux des domaines et finances du Roy, consenty, octroyé et accordé, consent, octroye et accorde de grace especiale par cestes au suppliant qu'il puisse continuer à faire, vendre et distribuer ses perrucques icy mentionées privativement et à l'exclusion de tous aultres pour ung temps et terme de six ans commencez à l'expiration de l'octroy précédent qui fut le dixième de decembre dernier,

par tous les pays, villes et places de l'obéissance de sa Majesté ou cestuy art ou invention n'est introduicte avant la date de ces dictes présentes et signament au pays et duché de Brabant et D'oultremeuze, défendant à tous aultres d'imiter ou contrefaire l'invention des dictes perrucques durant le dit temps, à paine de confiscation d'icelles, et de par-dessus ce fourfaire l'amende de cent florins à en estre applicquée ung tiers au prouffict de sa dicte Majesté et ung aultre au dénunciateur et le restant au prouffict du dict suppliant, dont lettres patentes seront depeschées, chargées de vérification es dict finances et d'enregistrature en la chambre des comptes en Brabant, faict à Bruxelles le XXVIII.e de juing XVI.c vingt nœuf, paraphé D'O. V.t et signé Isabel et contresigné D'Ognijes et plus bas Fv. Kinschot, J. B. Maes et Van den Wouwere.

Copié sur son original signé comme dessus, et contenu dans certain registre manuscript du secrétaire Loyens, intitulé *In dorso Commissien,* et après collation y est trouvé accorder par moy conseiller ordinaire de S. M.

Signé : Le Vicomte De Wynants.

Nous ajoutons ici un extrait du Dictionnaire de Trévoux, au mot *Perruque :* « On peut dire que l'année 1629 est l'époque des longues perruques en France. Pour les ecclésiastiques, on prétend qu'ils ne l'ont portée que depuis l'an 1660, et que cette coutume n'est pas encore bien authorisée. »

Les pièces que nous communiquons à nos lecteurs, semblent prouver qu'en Belgique l'usage des perruques date de plus loin qu'en France.

Bibliographie. — M. Marcus, libraire à Bonn, vient d'imprimer sur une feuille séparée, une liste des ouvrages de science qui ont paru chez nous depuis 1833. Ce petit catalogue, fait avec soin, est une nouvelle preuve de l'attention que les Allemands ont dirigée vers le progrès scientifique et littéraire qui s'opère en Belgique dans ce moment.

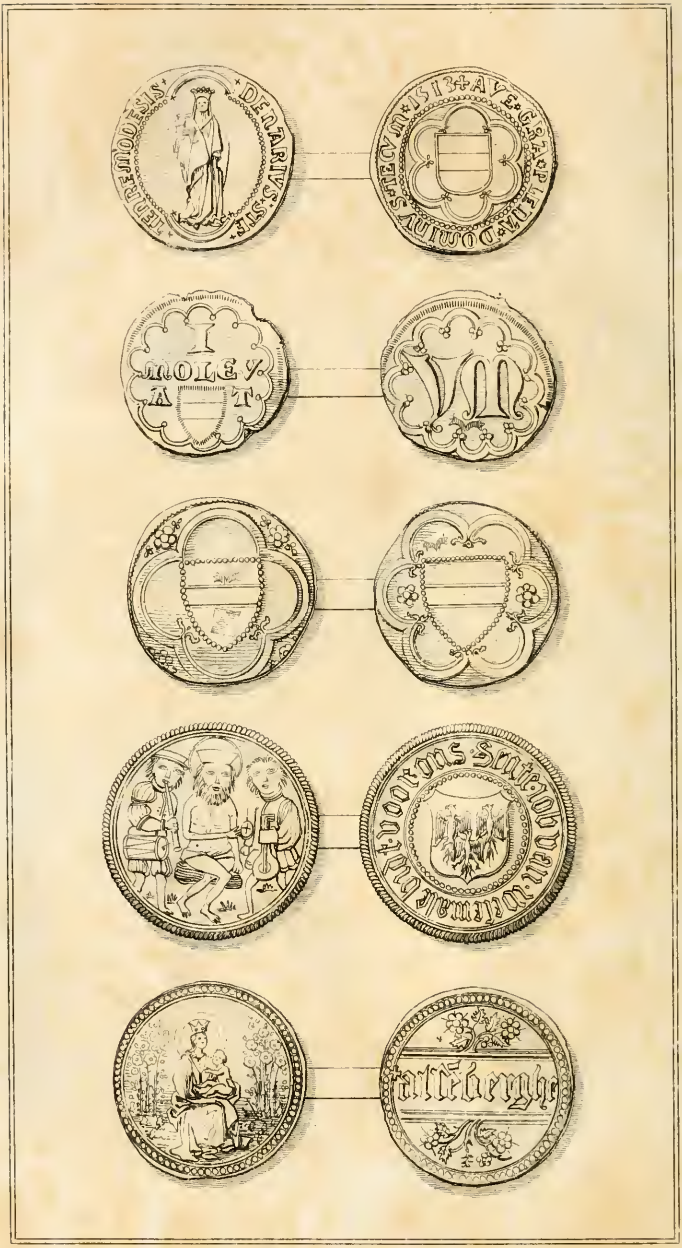

TERREMODESIS DENARIVS.STE
1513+AVE.GRA.PLENA.DOMINVS.TECVM
I
MOLEV
A T

Notice

SUR QUELQUES ANCIENS MÉREAUX

DE BELGIQUE.

Le goût de la Numismatique semble se développer de jour en jour. Si d'un côté on trouve aujourd'hui moins d'amateurs de médailles grecques et romaines qu'anciennement, de l'autre le nombre de ceux qui recueillent avec une avidité toujours croissante tout ce qui a quelque rapport à l'histoire des peuples modernes est devenu infiniment plus grand. La vente du riche et nombreux cabinet du comte De Renesse, qui eut lieu à Anvers dans les mois de septembre et d'octobre de l'année dernière, a pleinement confirmé ce que nous venons d'avancer. Beaucoup d'amateurs, non-seulement de Belgique, mais encore de France, d'Allemagne, de Hollande et d'Angleterre s'y étaient donné rendez-vous. On a pu y faire la remarque que la même tendance, que l'on observe aujourd'hui d'une manière si particulière dans les études historiques, dirige également le goût des amateurs de médailles. Le moyen-âge est le premier but de toutes les recherches, ensuite l'attention se porte sur tout ce qui offre de l'intérêt pour telle ou telle localité.

En numismatique comme en histoire, la Grèce et le

Latium ont perdu de leur prestige; les monnoies informes de nos ancêtres trouvent plus d'amateurs que les plus beaux types de l'antiquité. Peut-être cet engouement est-il poussé trop loin : si nos devanciers ont trop négligé nos monnoies nationales, peut-être les recherchons-nous avec trop d'avidité et les payons-nous trop cher?

Il existe un autre point de ressemblance entre la direction que l'on a donnée à la Numismatique et celle que l'on remarque dans les études historiques. Peu d'auteurs osent de nos jours comprendre dans un même cadre les événements qui se sont passés simultanément dans les différentes parties du globe, soit parce que la tâche leur paraît trop vaste, soit parce qu'ils pensent que plus d'une branche doive faire préalablement l'objet d'un examen particulier. C'est-là ce qui a fait éclore tant d'excellentes histoires locales, et si peu d'histoires générales qui méritent l'attention. Les numismates ont également senti qu'il était presqu'impossible à un seul homme de recueillir les monuments métalliques de tous les peuples, soit anciens, soit modernes. Chacun se tient donc à sa spécialité, et donne la préférence à ce qui a trait à certaine période, à certaine suite de rois, de ducs ou de comtes, ou à certaine localité.

Ce ne sont plus seulement les monnoies du moyen-âge, ni les médailles proprement dites, que l'on recueille; l'attention a été portée vers un troisième genre, qui tient en quelque sorte le milieu entre les deux autres : nous voulons parler des méreaux. Quoiqu'il existe certains rapports entre les jetons et les méreaux, il y a cependant des distinctions à faire.

Les jetons servaient, en général, du XV^e^ au XVIII^e^ siècle, à compter ou, comme on disait alors, à *jeter,* ce qui est la même chose. De là les légendes : *qui bien jettra le compte trouvera, jettes seurement, jettes,* et une foule d'autres que l'on trouve sur les jetons.

Le méreau s'employait soit comme jeton de présence, soit comme monnoie fictive, soit comme marque de l'acquittement du prix des marchandises, ou des droits auxquelles elles étaient sujettes, ou enfin comme contre-marque (1).

On a longuement discuté sur l'origine du mot *méreau,* et nous renvoyons nos lecteurs à une dissertation aussi savante que curieuse sur cette matière, qui est due à M. A. Herman, de S^t^-Omer (2).

L'auteur n'a pas osé se prononcer définitivement, et il a développé avec beaucoup d'érudition les motifs qui l'empêchent de regarder le mot *méreau* comme dérivé du verbe latin *mereri,* quoique cette étymologie paraisse au premier abord très-naturelle.

Les méreaux des Pays-Bas ayant été négligés dans les ouvrages de *Van Mieris* et de *Van Loon,* un zélé Numismate hollandais, M. G. Van Orden, de Zaandam, entreprit de combler cette lacune, en faisant paraître en 1830, ses *Bydragen tot de Penningkunde van het koningryk der Nederlanden* (3); cet ouvrage fut parfaitement bien accueilli de tous les amateurs, et si les circonstances politiques n'y avaient mis obstacles, l'auteur aurait probablement publié une suite à sa première notice. Les méreaux de la Hollande tiennent la première place dans l'ouvrage de M. Van Orden; cependant il en a décrit un assez grand nombre d'autres, qui appartiennent aux villes d'Anvers, d'Audenarde, de Bruxelles, de S^t^-Omer, etc., mais l'au-

(1) Les méreaux sont restés en usage chez nous dans le service des barques sur les canaux. C'est ainsi que sur celles de Louvain à Malines, de Gand à Bruges, on reçoit un plomb en acquittement du prix de sa place.

(2) Dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique,* tome IV, 6^e^ livr., pag. 385-418.

(3) Un volume in-8°, avec 24 pages in-4°.

teur est loin d'avoir tout fait, et il est encore réservé à l'un ou l'autre amateur belge de nous donner une collection aussi complète que possible de tous les méreaux connus.

Feu M. le comte De Renesse a décrit assez soigneusement ceux du pays de Liége (1). En attendant que l'on publie chez nous un travail général sur cette matière, nous croyons faire plaisir, en communiquant ici cinq méreaux assez anciens et peu connus; ils sont tirés de la collection de l'auteur de cette notice, et n'ont pas encore été gravés jusqu'ici.

I. La première de ces pièces, qui est en cuivre jaune, porte d'un côté la Vierge et l'Enfant Jésus avec l'inscription: * denarivs * sic ** tenremódésis *.

Au revers, dans un écusson, les armes de la ville de Termonde avec cette légende : † ave* gr'a*plena*dominvs tecvm * 1513.

L'occasion qui a fait frapper cette monnoie fictive, car c'est sous le nom de monnoie que les historiens de la ville de Termonde la désignent, est assez curieuse. Voici comme la rapportent Lindanus et Mœstertius (2). Il existait au XVII^e^ siècle, dans la chapelle de la Vierge, à l'église collégiale de cette ville, une confrérie en l'honneur de la Vierge, laquelle, à une époque antérieure, avait été établie dans la chapelle de Notre-Dame, près de la *Dykpoort.* Philippe-le-Bon, pour favoriser cette institution, avait en pure aumône, et après avoir pris l'avis des chanoines et du magistrat de Termonde, accordé aux directeurs de cette confrérie la permission de frapper de dix en dix ans dix

(1) Dans son *Histoire numismatique de l'évêché de Liége*, pl. 71-78.

(2) *Lindanus, de Tenerœmonda*, p. 111. — *Beschryvinge van de stadt ende landt van Dendermonde*, 104.

mille pièces de cuivre de la valeur de quatre oboles de Flandre chacune. Elles furent appelées *mites*, et eurent cours dans tout le territoire de Termonde. Le diplôme qui accordait cette faveur ayant péri dans les troubles et les guerres du XV^e^ siècle, l'empereur Maximilien confirma de nouveau le privilége de son prédécesseur, pour frapper tous les dix ans les dix mille pièces. Lindanus croit que cette monnoie servait à payer les dépenses de la chapelle dont nous venons de parler; car, ajoute-t-il, l'empereur Maximilien dit dans son octroi, que si on cessait de frapper ces pièces, il serait à craindre que le service divin de la confrérie ne diminuât de jour en jour et ne vînt bientôt à cesser entièrement (1).

Une tradition populaire rapporte que l'usage de frapper ces deniers existait déjà avant la translation de la chapelle de la *Dykpoort* à la collégiale.

Ces pièces furent appelées deniers ou monnoies de Notre-Dame, à cause de ceux qui les fesaient frapper et ensuite parce que toutes représentaient l'image de la Vierge.

Il doit en avoir existé un assez grand nombre de variétés, du moins Lindanus en possédait quatre frappées la même année. Voici la description qu'il en donne. Toutes portaient d'un côté, soit l'inscription *Denarius S. Tenerœmōdēsis* (le mot *S. sancte* sous-entend *Virginis*, et se rapportait à l'image de la Vierge qui se trouve au milieu), soit celle-ci: *Ave Mater Salvatoris Jesu Christi.* Rarement on rencontrait sur l'avers d'autres inscriptions que celles que nous venons de mentionner: mais le revers offrait

---

(1) *Quod si dicti numi desinerent cudi, periculum esse, ne divinus dictœ sodalitatis cultus paullatim minuatur et tandem penitus intercidat.*

Ces mots imprimés par Lindanus en italiques, semblent empruntés au diplôme de Maximilien.

des variantes. Lindanus en possédait une avec la légende : *Theodoricus Cãtor anno Domini* CIↃIↃXII, mais il avoue lui-même n'avoir vu que son exemplaire. Tantôt on y lisait : *Ave gratia plena Dominus tecum,* ou quelque chose de pareil (1).

L'usage de frapper ces méreaux cessa pendant les troubles du XVI^e^ siècle.

On voit que la pièce dont nous offrons la gravure a été décrite assez exactement par Lindanus.

Nous aurions désiré joindre à cette notice le diplôme de Maximilien, mais il paraît qu'il ne se retrouve plus aux archives de Termonde, du moins M. P. Van Duyse, naguères archiviste de cette ville, aujourd'hui professeur à l'Athénée de Gand, a eu l'obligeance de faire des recherches à ce sujet : mais malheureusement elles ont été infructueuses.

Il aurait été curieux de voir le texte de cette pièce même, car on pourra toujours conserver des doutes sur l'usage de ces méreaux, que je ne puis moi-même regarder que comme des monnoies fictives, d'autant plus qu'il n'entrait pas dans la politique des ducs de Bourgogne, et principalement dans celle de Philippe-le-Bon, d'accorder à qui que ce fut un droit régalien, tel que celui de battre

---

(1) La planche, qui accompagne cette notice, était déjà gravée lorsqu'il m'est tombé entre les mains deux autres de ces méreaux. Ils seront publiés plus tard avec d'autres pièces du même genre.

L'un porte d'un côté une figure assez singulière qui tient les mains levées. Au revers se trouvent les armes de Termonde, avec les lettres DEND'—MŌ—DE, disposées sur deux lignes et entourant l'écusson.

L'autre représente à l'avers la Vierge et l'enfant Jésus, avec la légende AVE GRA PLE'A DNS TECUM, et au revers les armes de Termonde et en lettres un peu confuses † DE'AR'VS S. MAR'E TER'MO. Elle est beaucoup plus petite que celle gravée sur notre planche.

monnoie. Il est vrai que les souverains ont été de tout temps moins difficiles quand il ne s'agissait que de monnoie de cuivre.

Il nous reste à redresser une erreur dans laquelle est tombé M. Van Orden, à l'égard de ces pièces. On sait que cet amateur a publié, en 1825 et en 1830, un *Catalogue de Jetons inédits*, relatifs à l'histoire des Pays-Bas et non décrits dans les ouvrages de Van Mieris et de Van Loon (1). Il indique dans le I^er^ volume, sous le N° 211, le méreau qui nous occupe, mais n'ayant pas eu l'occasion de le voir, il est obligé d'en donner la description d'après un manuscrit, où la légende était rapportée *Denarius sct terre Modesis*. M. Van Orden crut que c'était une monnoie de Modène, qui avait été assignée erronément par quelques amateurs comme appartenant aux Pays-Bas. Dans le supplément (p. 17), il rectifie à la vérité cette erreur, et classe cette pièce parmi les méreaux; mais il en commet une autre, en donnant la légende de la manière suivante : *Denarius sc̄te terrae moisis*, et en y voyant une allusion à la Terre promise ou la Terre de Moïse.

II. Le deuxième de nos méreaux porte à l'avers un écusson aux armes de Louvain, surmonté du chiffre I et du mot **Molevat**, qui se trouve sur trois lignes, comme on le voit sur la gravure; au revers on ne remarque que les lettres VM., au-dessous desquelles on distingue une contre-marque. Il m'est impossible de deviner la signification de ces deux lettres.

Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur cette pièce, ainsi que sur la suivante, ni sur leur destination. Toutes deux sont en cuivre rouge, et, à en juger par la gra-

(1) *Handleiding voor Verzamelaars van Nederlandsche historiepenningen*, Leyden, 1825, in-8°, et *Tweede of laatste deel*, Zaandam, 1830.

vure, elles appartiennent à la fin du XV^e^ siècle ou au commencement du XVI^e^. Il n'y a que le mot *Molevat* qui puisse faire deviner l'usage auxquelles elles étaient destinées ; ce mot, inusité dans la plus grande partie de la Belgique flamande, conserve encore aujourd'hui à Louvain la signification d'une espèce de petite mesure pour mesurer le blé. Kilianus, dans son excellent Glossaire (édition de 1599), l'explique ainsi : *Molenvat,* Lovan. *Genus minus mensuræ frumentariæ.* Ce méreau servait donc apparemment comme *bon* distribué aux pauvres pour obtenir une mesure de blé.

III. La pièce suivante, qui est un peu plus grande et d'un poids à peu près double de celle qui précède, appartient évidemment à la même époque; elle porte des deux côtés l'écusson aux armes de Louvain sans la moindre inscription : seulement on distingue à l'avers deux contremarques incuses et une sur le revers, dont deux, en forme de fleurs, paraissent avoir été faites avec le poinçon qui servit pour marquer la pièce décrite sous le N° II.

La riche collection de M. Van der Meer, à Tongres, renferme encore une troisième pièce dans le genre des deux que nous venons de décrire.

IV. La pièce qui tient la quatrième place sur notre planche est en plomb, et paraît remonter, à en juger au type, vers l'année 1500.

Sur l'avers, on voit le saint homme Job, la tête entourée d'une auréole, et assis sur un fumier. Il a la barbe très-longue et son corps est chargé de boutons et d'ulcères. A côté de lui, se trouvent deux musiciens : celui qui est placé à sa droite tient une flûte de la main gauche, et de la droite (que l'on ne distingue pas sur la médaille) il bat sans doute du tambour. L'autre musicien, qui est placé à sa gauche, joue d'un instrument assez difficile à reconnaître, mais qui paraît être une mandoline.

Au revers, se trouvent des armoiries avec l'inscription : **sinte. iob. van. wesemale. bidt voor ons**, c'est-à-dire, *Saint-Job de Wesemale, priez pour nous.*

Le village de Wesemael, situé à une lieue et demie de Louvain, sur la route d'Aerschot, et connu de nos jours par ses vignobles, était anciennement une des baronnies les plus célèbres du Brabant. La dignité de maréchal héréditaire de ce duché, était un titre attaché à cette terre (1); mais les armoiries de la famille ou de la baronnie de Wesemael étaient trois fleurs de lys sur un fond de gueule. Ainsi elles sont tout différentes de celles gravées sur notre méreau.

Nous avons dit que notre méreau paraissait remonter à la fin du XV^e^ siècle ou tout au plus au commencement du siècle suivant. Comme la terre de Wesemael, après l'extinction de la famille à laquelle elle avait donné le nom, avait passé, en 1472, à Gui de Brimeu, sire d'Humbercourt, il est possible que ce soient les armes de ce seigneur ou d'un de ses descendants, auxquels elle appartint jusqu'en 1561 (2).

Il y avait autrefois dans l'église de Wesemael une image très-vénérée de S^t^-Job, laquelle attirait annuellement beaucoup de pélerins attaqués de la maladie syphilitique. C'était le 10 mai que non-seulement les habitants des villes voisines, mais même des étrangers, venaient d'une grande distance pour invoquer la protection du saint. Ce pélerinage qui, par la suite des temps, a considérablement diminué, était surtout célèbre au commencement du XVI^e^ siècle. Dans un petit livret imprimé à Louvain chez Phi-

(1) Butkens, *Trophées du Brabant*, II, p. 124; De Vaddere, *Traité de l'origine des ducs de Brabant*, II, 489; *Guide des environs de Louvain*, N° 2, 48, et N° 3, 1 et 2.

(2) Butkens, l. c.

lippe Dormael, en 1633 (1), on raconte cinq grands miracles arrivés par l'intercession de ce saint, pendant les années 1514-1518; ce qui se rapporte à peu près au temps auquel appartient notre méreau.

Il paraît résulter de ce que nous venons de voir que la pièce qui nous occupe tombe peut-être dans la classe des médailles de Notre-Dame de Halle, de Montaigu, etc., que les pélerins portaient comme des reliques. Ce qui semble confirmer cette conjecture, c'est que l'exemplaire que nous possédons a un petit trou au-dessus de la tête du saint, que le graveur n'a pas jugé nécessaire de représenter sur la planche.

V. La Sainte-Vierge assise avec l'Enfant Jésus. La tête ceinte d'une auréole, entourée de plantes, qui sont apparemment des absinthes. Le tout entouré d'un grénétis.

Revers, le mot alsēberghe ; au-dessus et au-dessous une branche d'absinthe.

Ce méreau, qui est en cuivre jaune, est de l'église d'Alsemberghe, village situé à deux lieues de Bruxelles, à proximité du bois de Soignes, et qui tire son nom de la tité d'absinthe que l'on y cultivait autrefois (2).

Ce village était autrefois très-célèbre à cause des miracles qui y étaient arrivés et du culte particulier que l'on y vouait à la Sainte-Vierge.

Cette pièce est apparemment dans le genre de celle qui précède, et pourrait par conséquent sortir de la classe des méreaux proprement dits. Elle remonte évidement à la première moitié du XVI^e^ siècle.

A défaut de renseignements précis sur sa destination,

---

(1) C'est un petit in-12 de 14 pages, intitulé : *Miracles advenus à Wesemale par l'intercession du glorieux prophete Sainct Job, patron du dit lieu.*

(2) Le mot *Alsemberghe* est composé des mots flamands *alsem*, *absinthe*, et *berg*, *montagne*.

nous rapporterons la légende relative à la Vierge miraculeuse d'Alsemberghe.

Voici comment les auteurs (1) racontent l'origine de cette église. Vers l'année 1240, S^te^-Élisabeth de Thuringe, mère de Sophie, épouse de Henri II de Brabant, fut avertie en songe par un ange de se rendre près de sa fille, afin de lui demander un emplacement pour y faire bâtir une église. En vertu de cette injonction, elle se rendit dans le Brabant, parla à la duchesse et obtint bientôt l'objet de ses desirs. Mais celle-ci, embarrassée dans le choix d'un emplacement, et y songeant continuellement, fut informée un jour, dans une vision, qu'il fallait élever l'église dans le village d'Alsemberghe, à l'endroit où elle aurait trouvé un champ couvert de lin. L'ange apparut la même nuit à trois filles pieuses, propriétaires du champ, et qui l'avaient ensemencé de leurs mains. Il les engagea à le céder de bonne grâce, afin d'y construire une église en l'honneur de la Sainte-Vierge. Dès qu'elles entendirent la voix de l'ange, elles se soumirent de suite à ses ordres, mais elles demandèrent un délai jusqu'à ce que le lin fut parvenu à maturité. L'ange y consentit et leur ordonna de sortir de grand matin, pour faire la récolte de leur champ. Effectivement le jour suivant au lever de l'aurore, elles trouvèrent leur lin en pleine maturité, et ce qui augmenta leur étonnement, fut d'y trouver un fil qui marquait la longueur et la largeur que l'église à bâtir devait avoir. S^te^-Élisabeth, y accourut le lendemain et ordonna de commencer les travaux de suite.

La fille de cette sainte, la femme du duc Henri II,

---

(1) *Wichmans, Brabantia Mariana*, 150 et 315. — *Le Guide fidèle des environs de Bruxelles*, 137.

plaça dans cette église une statue miraculeuse de la Vierge, qu'elle avait rapportée elle-même de la Hongrie.

Jean III, duc de Brabant, bâtit plus tard le chœur de l'église dont le pourtour lui fut également tracé par un fil de soie miraculeux.

Depuis lors l'église d'Alsemberghe jouit d'une grande célébrité, et l'image de la Vierge attira constamment beaucoup de pélerins.

Nous nous proposons de consacrer une seconde notice à quelques autres méreaux inédits.

C. P. Serrure.

SUR LES ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES

De Saint-Bavon et des Riches-Claires,

A GAND.

C'est aux monastères, tout le monde le sait, qu'on doit la conservation de cette quantité de trésors littéraires qui seraient aujourd'hui perdus, sans le zèle et le soin des moines obscurs du moyen-âge. C'est du fond de leurs bibliothèques poudreuses que les savants du XVI^e^ siècle retirèrent ces classiques sans nombre, ces chefs-d'œuvre inconnus ou oubliés que l'Europe accueillit avec tant de respect et d'admiration. Sans les vieux cloîtres, il est probable qu'il n'y aurait jamais eu de *Renaissance* des lettres grecques et romaines, et que beaucoup de ces anciens romans de chevalerie, de ces naïves productions des siècles féodaux que nous recherchons si avidement aujourd'hui, seraient demeurés ignorés. Chaque pays eut, en quelque sorte, de ces abbayes à part, dépositaires privilégiées des richesses littéraires d'un autre âge. Clairvaux, Tours, Saint-Denis, Saint-Amand (1), en France; Saint-Gall, en Suisse;

(1) Ou Elno. C'est dans un MS. provenant de cette abbaye, aujourd'hui appartenant à la Bibliothèque de Valenciennes, que M. Hoffmann de Fallersleben a retrouvé, en septembre dernier, le chant de Louis III, de 881, et le plus ancien fragment connu, en langue romane. V. *Elnonensia. Monuments des langues tudesque et romane*, publiés par MM. Hoffmann de Fallersleben et Willems. Gand, 1837, in-8°.

Westminster, en Angleterre; Saint-Jacques de Compostelle, en Espagne, sont des couvents qui furent, sous ce rapport, les plus favorisés. — Pour la Belgique, les bibliothèques abbatiales qui jouissaient de la plus grande célébrité, étaient celles de Saint-Martin à Tournay, de Saint-Jacques à Liége, de Sept-Fontaines, dans la forêt de Soignes, d'Affligem et de Lobbes. Cette dernière surtout possédait des MSS. très-précieux. Nous pourrions aussi citer ici la bibliothèque de l'abbaye d'Egmond, en Hollande. Le savant *Van Wyn* en a donné un curieux catalogue, dans son bel ouvrage intitulé : *Letterkundige Avondstonden.*

Au dire de l'historien *Sanderus, Bibliotheca manuscripta,* la Bibliothèque de Saint-Bavon, à Gand, passait également, autrefois, pour une des plus riches et des plus intéressantes du pays. Bien que cette assertion soit tant soit peu exagérée, il se trouvait cependant dans ce dépôt des ouvrages remarquables, et surtout beaucoup de manuscrits ascétiques et théologiques. Afin de donner une idée de ce qu'il renfermait, nous extrayons les ouvrages qui semblent mériter le plus d'attention, d'un catalogue de cette Bibliothèque, dressé avec assez de soin, entre 1430 et 1450, par Olivier De Langhe, prieur du couvent de Saint-Bavon. Nous les placerons ici sans garder l'ordre des rubriques.

Philosophie, Ascétique, Théologie.

Boëtius, de Trinitate, commentarius.
» de Disciplina Scolarium.
» de Disciplina seculari.
» Musica.
» Arithmetica.
» de Consolatione philosophiæ.
Tertulianus, de Ignorantia.
Beda, super Actus apostolorum et Apocalypsim.

De Arte vivendi, *in vlaemsche.*

De Arte moriendi, *in vlaemsche.*

Vita Sancti Bavonis.

Vita Sanctæ Coletæ, *in gallico.*

Vita undecim millium Virginum.

Speculum monachorum.

Biblia pauperum quondam Decani Cortracensis.

Excerpta de quarta parte libelli de Vita Jhesu Christi.

Legenda Sanctorum hujus loci.

Liber de Amore Christi, *in vlaemsche.*

Speculum futurorum temporum, extractum de prophetiis Sancte Hildegardis.

Speculum Bretonis (?)

Quæstiones ethicorum Bochensis.

Textus ethicorum.

Quæstiones mathematicæ et arithmeticæ, Parisiis damnatæ per Willelmum episcopum parisiensem.

Flores librorum moralium Arestotilis (*sic*).

Tabula moralium Aristotelis.

Undecim quolibeta magistri Henrici de Gandavo (1).

Outre ces MSS., cette Bibliothèque avait encore les œuvres de Saint-Augustin, Saint-Jérôme, Saint-Grégoire, Saint-Bernard, Saint-Thomas d'Aquin, Isidore, et d'une foule d'autres, trop longs à énumérer.

Histoire.

Extracta de quadam Cornica (*sic*) per Johannem de Thielrode (2).

Gesta Francorum.

---

(1) C'est Henri Goethals, le fameux *Doctor solemnis.*

(2) Ce Jean de Thielrode était moine de St-Bavon, vers 1290. M. Van Lokeren a publié, en 1835, la chronique dont il est fait mention ici, sous le titre de : *Chronique de St-Bavon, par Jean de Thielrode* (1298.)

Historia Anglorum.
Historia competita.
Narracio circiserensis (*sic*) ordinis.
Narraciones Petri Alphini.
Expositio historiarum.

Médecine, Pysique.

Liber Aphorismorum Ypocrati.
Galieni super comento (?)
Liber de simplicibus medicis.
De impressionibus aeris.
Quæstiones physicales.
Textus physicorum.

Droit romain.

Digestum vetus.
Infortiatum.
Novæ institutiones.
Summa decretorum.
Summa Azonis.
Summa Raymundi.
Libellus Ranefridi in jure civili.
Summa magistri Johannis Belet.
Ordo judiciarius magistri Tancredi.
Decretales.

Grammaire, Dialectique.

Bona grammatica.
Vocabularius qui dicitur pandactus.
De Doctrina grammaticalis utilitatis.
Horæ rhetoriæ (*sic*) seu de arte dictandi.
Tractatus logicæ.

Littérature.

Virgilius (3 exemplaires).
Lucanus (2 exemplaires).
Juvenalis (2 exemplaires).

Vita Oracii sive Oratius (*sic*).
Terencius.
Ovidius de testibus.
Capitula summa Cassiodori senatoris.
Flores Rhetorie (*sic*) Johannis Bochacii.
De ludo Scakorum (1) moralisatio.
Facetia Sancti Livini, *in vlaemsche*.
Ludus Sancti Livini (2).
Jacobus Meerlaent (3).

Nous croyons inutile de mentionner le grand nombre d'exemplaires de Bibles glosées et non glosées, d'Évangiles, d'Épîtres, de Commentaires sur les livres saints, qui enrichissaient cette Bibliothèque et dont le catalogue, ici cité, donne la nomenclature.

Après avoir parlé de la Bibliothèque, il ne semble pas hors de propos de dire quelques mots du bibliothécaire.

Olivier De Langhe, à qui nous devons ce précieux inventaire, était prieur de Saint-Bavon. Il semble avoir vécu vers le milieu du XV^e^ siècle. Théologien instruit et profond, il a laissé plusieurs ouvrages qui sont presque tous restés manuscrits et dont la Bibliothèque de l'Université de Gand possède une grande partie, nous citerons les suivants : 1° *De Reditibus ad vitam;* 2° *De sacramento Eucharistiæ;* 3° *De defectibus circa missam;* 4° *Vitam B. Coletæ* (4). V. *Valère André,* Biblioth. Belgica, p. 638. — Il écrivit aussi un livre intitulé : *De processione cum sacro corpore beati Livini versus Hauthem* (5). V. *Ghesquière,* Acta sanctorum Belgii, III, 121, N.° 4 et II, 534.

(1) *Scaka* sont les échecs.

(2) Le sujet de ces deux pièces ou *mystères* était probablement le martyre de Saint-Liévin (arrivé en 657).

(3) Peut-être étaient-ce les ouvrages complets du fameux *Jacques Van Maerlant*, un des premiers de nos poètes flamands.

(4) Morte à Gand, en 1447.

(5) Ch. Dierickx, Mémoires sur la ville de Gand, II, p. 393.

Une chronique intitulée : *Chronicon Gandensis urbis, ecclesiæ et sanctorum*, qu'il augmenta et corrigea, en 1437, est un ouvrage de peu de valeur (1). — Nous trouvons encore dans le Catalogue d'Olivier De Langhe, la mention de quelques autres de ses productions : 1° *Sermo factus in vigilia nativitatis Domini coràm Religiosis Sancti Bavonis ;* 2° *Sermones facti in ecclesia Sancti Michaëlis Gandensis;* 3° *Concordantia quatuor Evangeliorum;* 4° *Tractatus de excommunicatione;* 5° *Flores Evangeliorum, per magistrum Oliverum collectæ.* Tous ces différents livres nous prouvent que ce moine avait des connaissances variées, qu'il n'était pas seulement théologien, mais encore historien et prédicateur.

La Bibliothèque des religieuses du couvent des Riches-Claires (2) n'était pas, à beaucoup près, aussi nombreuse que celle de Saint-Bavon. Les Archives de la Flandre orientale en possèdent également le catalogue ; il se trouve dans un gros registre provenant de ce couvent et renfermant une foule de choses intéressantes. Ce catalogue donne non-seulement le titre de chaque livre, il en décrit aussi la reliure, les ornements, indique le nombre des pages, rapporte la première phrase du commencement et de la fin de l'ouvrage inventorié, et ne manque jamais de dire de qui on l'a acheté ou quelle est la main généreuse

(1) Il se trouve à la bibliothèque de l'Université sous le N° 211. M. Van Lokeren a publié cet opuscule à la suite de la *Chronique de S. Bavon de J. De Thielrode*, p. 197, 200. V. aussi p. 146 et 147 ibid.

(2) Ce monastère, bâti à Gendbrugge, aux bords de l'Escaut, sur un vaste pré, appelé *Gulde meersch*, se trouvait, en sortant de la porte de Bruxelles actuelle, à gauche, à l'endroit où s'élève aujourd'hui une ferme appartenant à M. Van Aelbroeck, à Gand. Quelques murailles anciennes et les caves de cette ferme faisaient autrefois partie du vieux cloître. Chaque jour on retrouve encore dans ce lieu, en creusant la terre, des ossements, des monnoies, des fragments de pierres tumulaires, des objets en métal, etc. On sait que les Gueux de 1578 démolirent cette abbaye, sous prétexte qu'elle pouvait servir de retraite aux Espagnols.

qui en a fait présent. Ce sont presque toutes productions ascétiques, la plupart manuscrites; parmi ces dernières, nous citerons les livres suivants :

Une Vie de Saints, en français et en flamand.

Une Bible en latin, écrite sur parchemin et ornée de plusieurs miniatures.

Scolastica Historia, *in vlaemsche.*

Sancti Jeronimi regulæ.

Tgeestelic Caetspel.

Sente Clara leven, *in vlaemsche.*

Dleven ons heere Jhesu Christi.

Den ouden Vaders bouc.

Den Spieghel des Kersten gheloofs.

Der Sondare Spieghel.

Den Spieghele Historiael, ende es al Vlaemsche dicht.

L'écriture du MS. dont nous extrayons ces détails, semble être du XVI^e^ siècle. Le nombre total des livres du couvent ne s'élève pas au-delà de cent.

Quoiqu'en général ces notices partielles sur les bibliothèques d'anciens monastères paraissent arides et dépourvues d'agrément, il est cependant certain qu'elles doivent servir à constater quel était l'état des lettres au moyen-âge, quels étaient, en fait de science et de connaissances humaines, les goûts dominants, les notions les plus avancées, les lectures les plus recherchées. Il est malheureusement à regretter que lors de la suppression des ordres monastiques, les catalogues de MSS. appartenant à ces derniers, se soient égarés. Au moyen de ces nomenclatures, en apparence si sèches, il eût été aisé de retrouver une foule de renseignements aujourd'hui perdus, qui laissent à chaque instant les philologues et les bibliographes dans le doute et l'incertitude, ou qui les jettent dans des suppositions dont un seul mot souvent démontrerait l'absurdité.

Jules De Saint-Genois.

Notice

SUR QUELQUES MEMBRES DE L'ANCIENNE FAMILLE DES GOETHALS,

(SUITE ET FIN).

Un autre membre de cette famille mériterait, à notre avis, d'être mieux connu. Nous voulons parler d'Egide Goethals, né le 25 février 1500. Nous n'ignorons pas, qu'outre la citation qui en été faite dans les *Esquisses* (1), il a déjà fait l'objet d'une notice particulière, dont nous avons cité plus haut le titre sous le N° 4, mais personne n'a songé jusqu'ici à examiner ce savant sous le rapport des services qu'il a rendus à la médecine. Egide Goethals, docteur en médecine de l'ancienne Université de Louvain, et fort habile en chirurgie, embrassa plus tard la carrière ecclésiastique, et devint chanoine du chapitre de S'-Bavon à Gand. Il exerça gratuitement la médecine et la chirurgie dans cette ville, et fit ainsi servir son savoir à soulager ses malheureux compatriotes. Il publia sur son art les ouvrages suivants: 1° *Commentaria in Avicennæ practicam.* Bologne, 1534, in-4°. 2° *Observationum Medicinalium liber.* Pise, 1535, in-4°. 3° *Commentaria in G. Cauliaci chirurgiam.* Montpellier, 1536,

(1) Page 31.

in-12. 4° *De Peste liber*, 1539, in-12. Après sa mort, on mit encore au jour : 5° *Der Siecken Schat, inhoudende zeer vele costelicke ende seckere remedien teghen allerleye crancheden ende sieckten, door wilent Gillissen Goethals, priester, canoninck ende doctor in de medicynen.* Brugge, 1573, in-12. 6° *Remedien teghen pestilentiele sieckten.* Brugge, 1574, in-12.

Nous empruntons les détails qui précèdent au savant *Essai sur l'Histoire de la Mécedine belge, avant le XIX*e *siècle*, par M. Broeckx, ouvrage couronné par la Société de médecine de Gand, et qui a paru il y a peu de mois. L'auteur ajoute qu'Egide Goethals publia encore un traité en latin, et deux en flamands, l'un concernant les remèdes qui se trouvent à la portée des pauvres, l'autre constituant un aperçu de la fièvre putride et des moyens de s'en préserver. Ces ouvrages sont imprimés à Anvers, sans nom d'auteur. M. Broeckx ne nous donne tous ces renseignements que dans le dernier chapitre de son Essai, consacré à la *Bibliographie médicale belge*. Il est à regretter que l'auteur qui a fait revivre tant d'anciennes gloires, qui a relevé les noms de tant d'hommes tombés dans un injuste oubli, n'ait pas fait apprécier le mérite des ouvrages d'Egide Goethals. Mais on sait qu'il est aujourd'hui très-difficile de se procurer les écrits de nos anciens médecins, surtout quand il n'ont pas été imprimés en Belgique : il est donc probable que M. Broeckx n'aura pas été à même de les consulter. Dans plusieurs sciences, mais principalement dans celle de la Médecine, les écrits les plus récents sont presque les seuls qui aient conservé quelque autorité, et les ouvrages surannés n'offrant en général qu'un intérêt historique, sont tombés dans l'oubli et devenus quelques fois d'une rareté excessive.

Égide Goethals avait parcouru une grande partie de l'Europe: ses écrits doivent donc se ressentir d'une manière

heureuse de ses voyages, et il est presque certain que cet homme tout-à-fait à la hauteur de la science, pour l'époque à laquelle il vivait, doit avoir exercé une influence assez marquée sur l'état de notre médecine au XVI^e^ siècle.

Liévin Goethals, plus connu sous le nom de *Panagathus,* aurait mérité un article plus long dans les *Esquisses* de M. le chevalier De la Basse-Moûterie. Ce savant, qui paraît avoir passé un partie de sa vie à l'étranger, où il publia ses écrits, mourut à Ulm, en 1547. Nos biographes, tels que Sanderus, Foppens et Paquot, n'indiquent ses écrits que de la manière la plus vague. Il est un de ces hommes si nombreux au XVI^e^ siècle, qui portèrent leurs lumières à l'étranger, et dont la Belgique doit revendiquer les titres de gloire.

Après Liévin Goethals, nous devons citer François Goethals, également surnommé *Panagathus,* comme son parent. Il cultiva avec succès la poésie latine et publia différents ouvrages de jurisprudence. Sa profonde érudition lui fit obtenir la première chaire de droit canon, à l'ancienne Université de Douai. François Goethals mourut en 1616, dans un âge très-avancé.

Depuis le XVI^e^ siècle, c'est-à-dire l'époque peut-être la plus brillante pour les lettres en Belgique, jusqu'à nos jours, la maison Goethals à toujours compté un grand nombre d'hommes distingués par leur savoir.

Pendant que l'histoire littéraire de notre pays enregistrait les noms de tant de savants appartenant à une même famille, nos fastes consulaires nous offraient ceux d'une foule d'hommes recommandables par d'autres talents. Nous avons eu occasion de dire que déjà (en 1260), Eustache Goethals faisait partie du célèbre corps des trente-neuf, eh bien! en 1794, lors de la suppression de l'ancienne magistrature gantoise, nous trouvons encore le nom d'Adrien Jacques Goethals, qui avait rempli les fonctions d'échevin, pendant trente-deux ans.

Nous n'avons parlé ni de Jean Goethals, un de ceux qui stipulèrent le traité de Crépy, entre Charles-Quint et François I, ni de Pierre Goethals qui, en 1440, fut chargé d'une mission diplomatique auprès de Charles VII, roi de France, ni de plusieurs autres personnages illustres, qui rendirent les services les plus signalés à leur patrie et à leur princes. Pour cela, il aurait fallu dépasser les bornes que nous nous étions tracées. Nous renvoyons nos lecteurs aux *Esquisses biographiques* de M. De la Basse-Moûterie, que nous avons déjà invoquées plus d'une fois. Ils y trouveront indiqués, quoique d'une manière peut-être trop sommaire, les principaux titres de gloire de la famille Goethals.

Notre but à nous, a été uniquement d'engager ceux qui ont publié les différentes brochures sur quelques membres de la famille Goethals, à continuer leurs recherches avec zèle et persévérance. Ils pourront plus tard, en réunissant toutes les particularités relatives à cette famille, offrir au public un ouvrage qui, tout en étant entrepris dans un but spécial, n'en offrira pas moins un intérêt bien réel, non-seulement pour notre histoire littéraire, mais encore pour notre histoire nationale.

Le pages qui précèdent étaient écrites en grande partie, quand on nous communiqua trois pièces inédites relatives à la maison Goethals. Ces documents, que nous nous empressons de publier ici, établissent non-seulement d'une manière incontestable la haute antiquité de cette famille, mais ils offrent encore différents détails fort curieux pour l'histoire de la Flandre.

Les bulles papales, dont le *fac-simile* accompagne cet

article, se trouvaient déposées anciennement aux archives de l'évêché de Tournai; depuis elles passèrent dans la possession de M. Hoverlant de Bauwelaere, connu par son histoire de cette ville. Ce savant, par un noble désintéressement, en a fait hommage, au mois de septembre de cette année (1837), aux archives de la ville de Tournai.

La bulle du pape Benoît VII, de l'année 976 (1), est extrêmement curieuse. Elle nous confirme entièrement l'origine italienne de la famille Goethals, que nous doutions de pouvoir appuyer sur des documents à peu près contemporains, et elle peut faire adopter le récit qui nous apprend que six autres chevaliers italiens accompagnèrent en Flandre, le comte Arnoul le jeune, lors de son mariage avec la fille de Bérenger, roi de Lombardie, ces chevaliers, qui auraient formé la souche de six nobles familles, étaient Alexandre de la Luna (Sersanders), Philippe de Curia (Utenhove), Simon Borlutto (Borluut), Jean Adorno (Adornes), Gérard Bredelli (Breydel), et Horace Simoni (Sersimoens). L'événement mentionné dans cette bulle, est un point d'histoire généralement connu. On sait que le pape Jean VIII invoqua plusieurs fois, en 876 et 877 le secours de Charles-le-Chauve contre l'invasion des Sarrasins, qui faisaient des incursions jusqu'aux portes de Rome. L'empereur ne lui ayant fait que des promesses, le pape marcha alors lui-même sur sa capitale à la rencontre des ennemis, mais il fut enfin obligé d'acheter la paix en payant un tribut. C'est apparemment dans cette circonstance que le chevalier Giovanni Bonicolli se distingua contre les infidèles, et sa bravoure doit avoir con-

(1) D'après plusieurs auteurs, le pape Benoit VII n'aurait commencé à regner qu'en 974, mais nous croyons que la bulle que nous publions fait dater le commencement du pontificat de l'année 972. Voyez l'*Art de vérifier les dates*, éd. in-8°, III, 323, où il est cité plusieurs bulles du même genre.

tribué à obtenir au pape des conditions favorables pour le traité qu'il conclut.

Remarquons en passant que la bulle que nous publions ici, est le seul document, à notre connaissance, qui donne le nom de *Boerheim* (demeure, quartier des paysans), au territoire de l'ancienne abbaye de St-Bavon. Ce nom lui a été sans doute donné par opposition à celui de *Herehem* (1), ancienne dénomination de la partie de la ville de Gand comprise entre la Lys et l'Escaut.

Ajoutons encore que ce document est peut-être le plus ancien qu'aucune famille belge puisse produire (2).

La deuxième bulle de l'année 1247 nous apprend d'une manière positive, que le célèbre Henri de Gand a reçu de l'Université de Paris même, le titre de *Docteur solennel.* Jusqu'ici on n'avait pas été d'accord sur cette particularité. Quelques auteurs croyaient que ce surnom ne lui avait été donné que par le fameux docteur Jean Scot. Cette erreur ayant déjà été relevée avant nous, nous nous contentons d'en faire mention ici (3).

Le troisième document que nous communiquons, nous fournit, en quelque sorte, toute une généalogie de la famille Goethals, rédigée à une époque déjà reculée. En effet, le diplôme par lequel l'archiduc Philippe-le-Bel élève, en 1505, maître Philippe Goethals au rang de membre honoraire de son conseil privé, énumère longuement les éclatants services rendus par cette noble famille. Cette pièce acquiert une importance encore plus grande

(1) *Voyez Chronique de S. Bavon, par Jean de Thielrode, publiée par* M. Van Lokeren, page 92.

(2) M. *Warnkœnig*, dans l'*Histoire de la Flandre*, regrette de ne pas avoir pu examiner les archives de nos plus anciennes familles. Nous doutons qu'il eut trouvé des titres plus anciens.

(3) Voir l'article de M. le professeur Huet, sur Henri de Gand, dans les *Nouvelles Archives historiques*, page 321.

par la publication des deux pièces qui la précèdent. En effet, si quelqu'un avait pu conserver encore des doutes sur la vérité des faits allégués dans ce diplôme, il les verrait disparaître, aujourd'hui que l'on vient de retrouver deux des preuves les plus anciennes citées dans l'acte de Philippe. Il sera moins difficile, nous n'en doutons aucunement, de retrouver, soit dans le témoignage de nos historiens, soit dans des pièces officielles, la confirmation de tout ce qui a été avancé alors.

I.

Le pape Benoit VII envoie à Pierre Goethals, ou Bonicolli, seigneur de Mude, des reliques des Saints Marcellin, Maximin et Quirin.

26 *mai* 976.

Benedictus, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio in Christo, nobili Petro, Bonicollo dicto, militi, terræque Mudanæ in suburbio Gandavensi Comarcho, salutem et apostolicam benedictionem. Nos insigne necnon authenticum volentes præbere testimonium peculiaris nostræ benivolentiæ, ut in filium prœnobilis equitis Giovanni uxorisque dilectæ scilicet Donati (1), quorum christianæ virtutes memoriæ sanctæ Matris ecclesiæ impressæ, et præsertim tamquam in pronepotem fortissimi Honorii, cujus valore dominium Sancti Petri a destructione Sarrasirum (2) ereptum, quum Joanne VIII pontifice in Apuliam, hoc ipso die elapso sæculo, irruptionem facerent, reverendum Balduinum abbatiæ Sancti Bavonis in pago prope Gandam, Boerheim dicto, monachum, qui missus a potente comite Flandrie Arnoldi (3) II, domino tuo ac protectore ad nos pervenit, commissimus ut tibi, cum presenti Bulla tria traderet ossicula SS. Marcellini, Maximini et Quirini, de quibus reliquiis, ex desiderio nobis expresso disponere licebit pro ecclesiis nempe Sti Bavonis, Sti Joannis, necnon aulæ Sanctæ Pharahildis in ipsa civitate Gandensi, quod tibi cœlestem benedictionem impetrentur. Datum Romæ VII kal. Jun. pontificatus nostri anno quarto.

Per reverendum Balduinum abbatiæ Sti Bavonis Gandavensis monachum. (4)

---

(1) *Donati* lisez *Donatæ*.

(2) *Sarrasirum*, lisez *Sarrasenorum*.

(3) *Arnoldi*, lisez *Arnoldo*.

(4) Cette pièce est extrémement intéressante sous le rapport de la Diplomatique. Elle est apparemment la plus ancienne Bulle conservée en Belgique, et porte une superscription sur le pli, ce dont on ne trouverait peut-être pas d'autres exemples à une époque aussi reculée.

Le sceau, dont on n'a représenté qu'un seul côté, offre de l'autre les

II.

Le pape Innocent IIII confère à Henri Goethals, dit Henri de Gand, *la dignité de notaire apostolique, avec la faculté d'exercer ses fonctions non-seulement à Paris et dans tous les diocèses de France, mais encore dans celui de Tournai.*

13 *mars* 1247.

Innocentius, episcopus, servus servorum Dei, omnibus has videntibus et inspicientibus litteras, salutem et apostolicam benedictionem. Nos plene convicti de eminenti scientia et profunda doctrina dilectissimi in Domino filii nostri, eruditissimi Henrici Goethals, nati Gandæ, in diocesi Tornacensi, prœsbyteri, magistri artium in universitate Parisiensi, equitis Gerelmi Goethals, terræ Mudanæ ac Nyeulandiæ, prope Gandam comarchi, necnon domicellæ Margaretæ de Masmines filii, pronepotisque neptis venerabilis Balderici episcopi Tornacensis; Nosque meliorem non posse facere delectum scientes, nominavimus, quemadmodum nominamus sanctæ sedis apostolicæ protonotarium prædictum, scilicet magistrum Henricum Goethals, qui nuper, ob eminentem doctrinam, cum ad gradum Doctoris in sancta Theologia promoveretur, gloriosum *Solemnis Doctoris* cognomen accepit : concedentes illi, gratia muneris hujus, exercendi non Parisius tantum, sed etiam per omnes Galliæ dioceses, necnon Tornacensem, fruendique quocumque jure, privilegiis, prerogativis et preminentis illis annexis. Datum Lugduni, III Id., Martii, pontificatus nostri anno quarto

---

têtes de St-Pierre et de St-Paul. Ils y sont disposés de la manière ordinaire, c'est-à-dire que St-Paul s'y trouve à la droite et St-Pierre à la gauche ; sur cet usage on peut consulter *D. Devaines, Dictionnaire de Diplomatique, I,* 199. Mais ce qu'il y a de vraiment remarquable, c'est la présence sur le sceau de ces deux têtes. D'après l'auteur que nous venons de citer, ce ne serait que depuis Léon IX, que les papes auraient placé sur les bulles de plomb les portraits de St-Pierre et de St-Paul. Le savant bénédictin ne connaissait qu'une seule exception à cette règle, c'était Paul I, 757-768, qui aurait déjà fait usage du sceau tel qu'il a été conservé plus tard ; la pièce que nous publions ici en offre un second exemple.

III.

Le duc Philippe-le-Beau confère à maître Philippe Goethals, membre du Conseil provincial en Flandre, le titre de membre honoraire de son Conseil privé. Il l'élève à cette dignité, tant à cause des hauts services rendus à sa personne, par ledit Philippe Goethals, que pour ceux rendus à la patrie et aux comtes de Flandre, par les ancêtres du dit Philippe.

6 *mai* 1505.

Phelippe, par la grace de Dieu, roy de Castille, de Léon, de Grenade, archiduc d'Aultrice, prince d'Arragon, duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant, de Stiere, de Karinthe, de Carniole, de Limbourg, de Lucembourg et de Gheldres, conte de Habsbourg, de Flandres, de Tyrrol, d'Artois, de Bourgoingne, palatin, et de Haynnault, lantgrave d'Elsace, marquis de Burgauw et du sainct empire, de Hollande, de Zellande, de Ferrette, de Kibourg, de Namur et de Zuytphen; seigneur de Frise, sur la marche d'Esclavonie, de Portenauw, de Salins et de Malines, etc., etc. A tous ceux qui ces presentes lettres voyront, salut : scavoir faisons que, sur le bon rapport que faict nous a esté du bon et honneste portement de la personne de nostre très-chier et amez Mestre Phelippe Goethals, conseiller es nostre conseil provincial estably en Flandres, aussy veu les pièches et documentz, qu'il nous a produicts, les quels constatent sa descende directe de la très-ancliene et noble famille de Bonicolli, existante es toute sa splendeur encoires en la ville de Florence es l'Italie, dou est venu Pierre filz de Giovanno et nepveu de Honorius, chevallier et capitaine Romain, ledict Pierre vinst en Flandres, es le mitan du diziesme siècle, ensemble aultres six seigneurs et chevalliers italiens des noms de Curia, la Luna, Simoni, Borlutto, Bredelli et Adorno, en sequelle du conte de Flandres Ernould II, dict le josne, aprez son mariage avecque Suzanne, fille de Berrenger III, roy de Lombardie, lequel conte aurait leur baillé de bonnes

et belles terres, entre aultres à Pierre Bonicolli la seignourie de Mude lez Gand, avecques droicts de justice, voires aussy de bannière. D'illec sont ysseiez les anchiens sires de Mude et par aprez ceulx de Nyeulande et adoncq les Goethals de père à filz, jusques le cy-devant dict Phelippe Goethals. Cestuy predict Pierre reçeust honnourable bulle et signalée distinction du Pape Benoist VII, sicomme en l'an 980; de plus il scella comme tesmoing ung diplosme du dict conte de Flandres Ernould II, contenant une donacion de pluiseurs pièches de terre que ledict prince feist à la chappelle anticque de saincte Verhilde, à Gand, et dans quel diplosme daté du siziesme jour aprez la feste de la Pentecoste de l'an 987 il est désigné comme sensuit dessus son scel : *Petrus Bonicollius, dapifer, et dominus de Mudâ;* son filz Ernould scella semblablement aultre diplosme latin contenant une donacion d'une pièche de terre, es la paroisse de Oostbourch, que le conte de Flandres Baudouyn, dict le barbu, feist audict chapistre de saincte Verhelde es l'an 997: Ernould ij^e^ du nom, filz dicelluy, scella mesmement en 1065 une charte de donacion faicte par le chastelain de Gand de pluiseurs pièches de terre et prez au proffit de l'abbaye de sainct Pierre lez Gand. Aussi veu la bulle du Pape Innocent IIII en faveur de Henri de Gand en 1247, l'édict du 28 juing 1398 ottryé par feu le très-chier Duc de Bourgoingne et conte de Flandres, Phelippe le hardy, de bienheurée mémoire, à M^tre^ Georges Goethals, chevallier du Sainct Sépulchre, conseiller honnoraire et chambellan dudict duc et conte, en recompense de moult services qu'il luy avoit renduz et lui permettant d'adjouster à ses armoyries une ampliation consistant en une couronne perlée d'or au lieu de bourlet et pour supports deux dragons d'or tenant la bannière de Mude et la bannière de Nyeulande avecque ceste devise en thiois : *als goet,* laquelle de touts temps a esté le cri des armes de la maison de Goethals, (plus tard pluiseurs membres de la mesme famille ont faict usaige de ceste mercède). Voulant de nostre costé recongnoistre et remunerer les bons agréables et leaulx services à nous renduz, ensemble noz predecesseurs, par la vaillantise

manifeste, chevalleureuse prouesse et grant cœur des membres de ceste tant noble famille Goethals et signaumment par Pierre Bonicollius, lequel se distingua merveilleusement dans les guerres de Haynnault, par Ernould son filz qui assista à la tuition de Valentiennes es l'an 1006; par Ernould II qui accompaigna le conte de Flandres Baudouyn de L'isle contre l'empereur Henry; par Baudouyn filz de Ernould dessus dict qui feust au nombre des nobles hommes lesquels accompaignèrent Guillaume le conquerant à la conqueste de l'Engleterre; par Gerrelm qui à la prinse de Hierusalem s'est merveilleusement distingué et saulva à peril de sa vie trois jeusnes vierges chrestiennes dehors les mains d'ung mauritain de Joppé, lequel voulsist les occire en l'honneur de son faulx profète Mahomet, (ledict Gerrelm feust le premier du nom et des armes de Goethals); par Balderic, surnommé Algotus, abbé de Ninive, preslat moult vénérand; par ser Justaes Goethals, lequel, es l'an 1248, accompaigna à la Terre Saincte Louis IX, Roy de France et feust à l'ost de Damiette; il estoit feodataire du conte de Flandres Guy de Dampierre et eust à frères entre aultres Henri de Gand, fameulx théologien de son temps, archediacre de Tournay, surnommé le Docteur sollempnel, quy mestroyast au sainct concyle de Lyon, és 1274, et nœuf ans par aprez extruisist la chappelle et l'hospital sainct Jacques en Nyeulande lez Gand et Jehan de Mude, ambedeux familiers du roy de France Phelippe-le-Bel, et aussy à sœur Dame Jutta Van der Mude siziesme abbesse de la Byloke lez Gand. (Ledict Justaes feist partie de l'honnourable Magistrat des trente nœuf à Gand et ot aussy Chambrin de Guy de Dampierre); par les trois filz d'icelluy Justaes, scavoir : Gerrelm, Pierre et Bauldouyn, quels militèrent moult valeureusement à la bataille de Groeninghe, si connue, que le premier s'y termina et les aultres puis se troevèrent ambedeux es la confliture du pont de Rekelinghe ou Pierre feust occis; par Nicolas Goethals que le conte de Flandre Louis de Male arma chevallier; par Henri Goethals doyen du chapitere de l'eglise sainct Lambert de Liége, vice président du grant conseil, lequel rendeist moult services a ses princes dans mainctes occurences et affaires délicates;

par Baudouyn, chambellan de Phelippe-le-bon qu'il accompaigna es ses conequestes en France et assista à la concluzion du traicté d'Arras es l'an 1435 et feust puis hault eschevin du pays de Waes et de Tenremonde; par Pierre, filz de Jacques Goethals, lequel feust un des plus preulx hommes d'armes de Phelippe-le-bon et se termina peu depuis le siège de Dinant, ce qui empescha sa recepcion dans l'ordre de Thoyson dor que luy avoist esté promis et pour quoy il avoist faict ses preuves; par Phelippe, filz de Pierre dessus dict, qui feust archier de Phelippe prédict, lequel lui créa chevallier et escuyer de son espouse la duchesse de Bourgoingne; par Baudouyn Goethals, lequel estoit chappellain et conseiller des contes de Flandres, et qui es l'an 1468 apporta à ceulx de Gand l'acte de pacificacion dict *sinte Lievens peys;* par Hugonin, frère du prediet, lequel estoit des plus valeureulx chevaucheurs du duc de Bourgoingne Charles le hardy et feust occis à la bataille de Morat es l'an 1476; par Michel Goethals franc archier de Charles le hardy, duc de Bourgoingne lequel ensemble six aultres vaillants hommes surprindrent le fort sainct Michel en Lorraine; par Jehan, frère au prediet, aussy archier dudiet conte qui soi virilement distingua au siège de Nuyss et passa de vie à trespas au siège devant Nancy; par Baudouyn, aultre frère des prediets, et semblablement archier du duc Charles qui feust blessé et faict prisonnier à Montlhéry et se termina à Nimègue es l'an 1496; enfin par Henri Goethals qui gaigna es la bataille de Tortone la croiz de sainct Michel, etc., etc.; Voulant prendre grandement en considéracion les moult et importantz services cy dessus mentionnez renduz à noz predicesseurs par les preulx et leaulx ancestres de Mestre Phelippe Goethals, et octryer à lui mesme un tesmoingnaige de nostre benevolence pour son bon et honnourable comportement et pour son devouement et fidélité à nostre personne nous avons d'aprez la relacion de nostre conseil, de nostre certaine science auctorité et plainière puissance declairez et nommez, comme nous declairons et nommons, nostre très-chier et amez subject Phelippe Goethals, huy membre de nostre conseil provincial estably en Flandres, *conseiller*

honnoraire de nostre conseil privé ; oultre et de pluz, ayant prins l'advis de noz roys d'armes, veu entendu et considéré meurement et à bonne deliberacion la Généalogie dudict Goethals clairemant prennant sa filiacion en directe linaige, veu les anciennes chartres de la terre de Mude et aultres documents inrécusables et de toute auctenthicité, nous avons declairez et recognuz comme par les présentes declairons et recongnoissons ledict Phelippe Goethals pour estre yssu de père en filz de la très-ancienne et noble famille de Bonicolli ayant pour souche, comme ci devant dict est, le valleureulx chevallier romain Honorius, lequel eust filz Giovanno, qui procrea Piétro Bonicollius, premier sire de Mude, formant la souche Gandoise. Ernould son filz prinst à femme Anne de Ghistelles, laquelle eust à filz Ernould II cestuy-cy eust de Jheanne de Comines, sa femme, Bauldouyn quatriesme seigneur de Mude, qui espousa Jheanne de Mailly et qui en eust Gerrelm, premier du nom de Goethals, seigneur de Mude et de Nyeulande. Cestuy-cy espousa Machtilde de Sarchainville, qui eust pour filz Gerrelm Goethals II, chevallier, qui espousa Agnesse de Berthoult de laquelle luy vindrent deux filz, dont 1° Gerrelm Goethals, troisiesme du nom et troisiesme sire de Nyeulande, espousa Margriete de Masmines et 2° Baudouyn Goethals, quel se fixast en Engleterre, où son nom se changea en *Goothall* ou *Goodhall.* Ledict Gerrelm III eust pour filz maisné ser Justaes Goethals, qui pour aisné eust Pierre qui prinst à femme Marg.te Wenemaere de laquelle il eust Henry Goethals, surnommé *à la drapstraete,* qu'espousa Margrite Vutendaele, dont Nicolas qui espousa N. Vanderhaghen, laquelle delaissa Georges Goethals chevallier du Sainct Sépulchre comme ci devant dit est. Ledict ser Justaes Goethals et son espouse Anne de Mol procréerent pour deuziesme filz Henri Goethals lequel feust différentes fois eslu eschevin de Gand et premier tuteur de l'hopital de Wenemaere; il avoist espousé Marie Wenemaere et s'ourdist de leur mariage Liévin Goethals que feust chambrin du conte de Flandres, Louis de Nevers, et eschevin de Gand en 1348; il eust femme Tiburce de Calckine dont a yssu Pierre Goethals marié à N. Mahieu dor

a nay Gerrelm Goethals huictiesme et dernier seigneur de Nyculande, quelle seignourie il vendist au chevallier Symon Clocman, il avoit suyvi, es lan 1421, Phelippe-le-bon en France pour y aller venger la piteuse mort de son pere Jhean-sans-peur, meurdry à Montereau et avoit espousé Jheanne de Keysere. Son filz Henri maria Catherine Van Lembeke, dont Jacques Goethals eust à femme Anne Ackerman don veinst Pierre, duquel la femme et espouse Barbe De Vos meist au monde Phelippe Goethals nostre très-chier et amez subject quel a marié Desmoiselle Margrite Corthals.

Voulons finablement que selon droict et raison, que soule nous appertenir, ledict Phelippe Goethals soit recognu en sa dicte qualité de *conseiller honnoraire* de nostre privé conseil par toutz noz officiers tant des pays et conte de Flandres que de noz aultres estats; si mandons et commandons à toutz noz Lieutenans Gouverneurs et aultres noz Justiciers officiers et subjects de ne porter nulz destourbier ou empeschement contre la teneur de ces presentes; aussy voulons et entendons que pour ledict Messire Phelippe Goethals ceste nostre mercède soit exempte de toute subjection pecuniaire, ainsy que de tout droict de registrement, présentement et à venir, nonobstant quelconques ordonnances, restrictions, placards et mandements ou defences faicts ou à faire à ce contraires, aulxquelz nous avons derogé comme nous derogeons en ceste circonstance, selon que aultre foiz, et relevé comme nous relevons toutz ceulx qu'il appartiendra; car ainsi nous plaist il estre faict; et affin que ce soit chose ferme et estable à tousjours nous avons faict mectre à ces presentes nostre scel duquel avons usé jusques à ores. Donné en nostre ville de Bruxelles le siziesme jour de mai l'an de grace mil cinq cens et cinq et de nostre regne le premier ainsy soubscrit : par le Roy a la relacion du conseil

Estoit signé Phelippe.

Par ordonnance, estoit signé Thomas Isac,
Ier roy d'armes dict Thoison dor

La presente copie auctenthicque du Diplosme cy-dessuz nous a esté presentée par Messire François Goethals, con-

seiller à la cité de Bruges et c'est à sa requisition qu'elle a esté consignée dans les archives du Francq pour lui servir à ce que de droict et ou besoing sera. Faict à Bruges le x^e^ jour de mars l'an de grace mil cinq cent soixante et trois.

Estoit signé Louis Van Gruistelles, *Burgimagister* (1).

Ghecollationneert jeghens de originale acte ende accordeert by my.

Signé Van der Eeke.

(1) Ce Document est extrait du *Zwartenboek* (p. 275 et suivantes), reposant anciennement aux archives du Franc à Bruges. Ce volume, qui renferme un grand nombre de pièces du plus-haut intérêt pour l'histoire du pays, appartient aujourd'hui à M. le comte Goethals-Pecsteen.

Analyses critiques d'Ouvrages.

Reinaert de Vos, *episch fabeldicht van de twaelfde en dertiende eeuw, met aenmerkingen en ophelderingen van* J. F. Willems. Gent, F. en E. Gyselinck, 1836; in-8.°, XI et 352 pages, *avec* 13 *lithographies.*

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

V. 72. Le Ms. de C. a *voer*, et au v. 74 *mine kindre*, que Gr. a conservé. Voy. v. 1 et comparez v. 409. — *Mesvoert* (sic Ms.) maltraité, *mishandeld.*

V. 75. Peut-être : *Die hi*, et, comme dans le Ms. de C., *beseekede.* Dans *Reineke* :

He bemêch un̄ beseikede se daer se legen.

V. 76. M. W. supplée *meer;* pourquoi pas *sint* ou *sent?* Le Ms. holl. :

Datter geen synt *nye en sagen;*

et *Reineke*, v. 48 :

Dat der dre ny sedder *en segen.*

V. 77. *Ende si worden staer blint*
Nochtan hoondi mi sint.

Dans le Ms. de C. : *En̄ si worden staer blent : Nochtan hoendi mi sent*, orthogr. qu'il fallait suivre; Gr., *Wórden staerblent... hondi* (sic!), ce qu'on nous donne pour du flamand! Mais l'ancien texte même est corrompu : *nochtan* suppose une opposition avec ce qui précède

opposition qui n'existe pas ici. J'ignore la leçon du Ms. holl., mais *Reineke* y suppléera encore une fois, v. 49 :

Un worden DARAF *al starblint.*
Nochlan hônde he my NOCH *sint.*

Ecrivons donc pour la mesure et pour le sens :

En worden daeraf staer blent.
Nochtan hoendi mi noch sent.

V. 79. Le Ms. de C., ainsi que Grimm, a

Het was sint so verre comen.

M. W. a rejeté *sint*, probablement parce qu'il se trouve déjà à la fin du vers précedent. Fallait-il pour cela gâter le vers? Qu'y a-t-il dans le Ms. holl.? On ne nous le dit point, mais dans *Reineke* il y a *êns*, c'est-à-dire *eens*. Or, de *Het was eens so*, à *Het was sent so*, il n'y a pas loin; lisons donc, comme le sens même semble le demander :

Het was eens so verre comen.

V. 80. Le Ms. de C. a *eenen*, mais ce mot est évidemment de trop. J'écris :

Datter dach af was ghenomen.

Dach nemen, prendre jour, est une phrase faite. Au vers suivant, j'omets pareillement *Ende*.

V. 85. Le Ms. de C. *ontfoer*, et Gr. de même. M. W., devait respecter la forte *f*, attirée ici par le *t*, et qui se laisse peut-être mieux défendre que notre *v*, que nous écrivons, mais qu'on ne peut prononcer sans faire violence à ses organes.

V. 87. Dans le Ms. de C., *cō̃e*, c'est-à-dire *commen*, orthographe que l'on devait retenir ici, quoiqu'elle se rencontre rarement même chez les anciens. Le participe a toujours *o* long, mais l'analogie de la plupart des autres formes et l'usage allemand expliquent ce redoublement de l'*m*.

V. 88. *Mi hevet*, prononcez *heeft*, et v. 89, *veel*. — *Te leede*, Gr. *lede*; comparez v. 160, *te hulpen* (?).

V. 90. Le Ms. de C. et Gr. ont :

Ic weet wel, al sonder waen,
Al ware al tlaken paerkement.

M. W. aura trouvé ce triple *al* trop dur, et le vers justifie sa correction, mais l'*ae* dans *paerkement* devait rester. Ainsi partout *saelt*, *daerwaert*, *Haersint*, *scaerpe* (*reiszak*) etc., tellement qu'au v. 201, Gr. a cru devoir donner *scaerpe* pour *scerpe* (*tanden*) qui est dans le Ms.

V. 93. *Ine*, le Ms. de C. a *in ne*, Gr. *inne*. Cette dernière orthographe est la seule bonne, car l'*i* doit rester bref, et l'*n* de l'enclitique ne peut se redoubler si les deux mots sont séparés. Toutefois je préférerais :

In ghescreeft niet daer an.

Daer an pour *daer in* ou *daer op*, paraît avoir été l'expression ordinaire avec le verbe *schrijven* et quelques autres. Flor. et Blanc., v. 1031 :

DAER *mocht men oec sien* ANE *staen*
Lettren al GHESCREVEN *van goude;*

et v. 1119 :

Hi vant die lettren ende las
Wat so DAER ANE GHESCREVEN *was.*

Et un peu plus haut, v. 1024 :

. . . . *menech rijclic steen*
Was ER AN GHESET, *daer doghede* AN LAGHEN.

Maerlant, Sp. Hist., parlant des Sarrasins en Espagne :

Ende eene bonge na haer lants zede
In die hant, DAER SLOUGHEN SI AN,
Dat onse paerden waenden dan,
Alsi tluut horden ende sagen,
Datse die duvel wilde jagen.

Je copie ces vers comme je les trouve. *Bonge* est un tambour; *tluut...sien* est remarquable. Comparez encore *Rein.*, v. 136; 456-7; 1003, etc.

V. 94. Gr. *swîghîs*, pour le *zwijghijs* du Ms. Le vers a perdu deux syllabes; peut être d'après le Ms. holl. pourrait-on mettre :

Dies zwijghic eñ laet (last het) nochtan,

ou bien :

Dies so zwijghic of ou *af nochtan.*

V. 95. *Ne ware*, voyez v. 174 et 447. Comme les v. 95 et 6 ne sont aussi que de six syllabes (ce qui peint assez bien l'agitation d'Isegrim), le poète avait peut-être écrit :

In ghescreeft niet daer an.
Dies zwijgic af nochtan,
Ne waer mijns wives lachter
Ne mach niet bliven achter,
No versweghen, no onghewroken.

Quant à ce dernier vers, n'est-il pas étonnant que personne jusqu'ici n'ait vu que *No* o*xversweghen* était ici précisément le contraire de ce qu'on veut dire. Nous avons donc remis *No versweghen.*

V. 99. Le Ms. de C. et Gr. ont *stont up*, et de même ailleurs, v. 156, etc. Le Ms. a en outre *Cortoys : francsoys.* Ne fallait-il pas conserver cette orthographe? L'omission du relatif dans *Een hondekijn, hiet Cortoys*, a quelque chose de naïf. Elle était très-fréquente autrefois, surtout avec le verbe *heten.* Ainsi v. 602 : *Een dorper, heet Lamfroit;* même dans la variante. *Een kerl, heit Lanfreit.* Maerl., Sp. Hist., I, 1, XII, 12 :

Doe want hi eenen sone, hiet Seth.

ibid. VI, I, 15 :

Eene borch, hiet Janiculus.

ibid. 74 :

Eñ namen eenen, hiet Camille.

it. 609 :

Enen, hiet Nasica Cypioen.

Plus rarement avec d'autres verbes. Esopet, fab. II, 17 :

Een voghel was daer, was herde vroet;

où peut-être même faut-il lire :

Een voghel daer was herde vroet, (ou *was daer*)
Die beide quaet wiste ende goet.

De même dans Van Heelu, v. 690 :

Die Hertoghe was toten Vinne,
Tusscen Leeuwe eñ Sentruden steet,
Comen doen, etc.

Steet paraît être *steet het*, comme l'éditeur l'a compris, car on dit *het Vin.* Le plus ancien exemple de cette ellipse avec *heten*, serait certainement le premier vers du *Rhythmus Teutonicus* sur la victoire de Louis III en 881 (que MM. Hoffmann V. F. et Willems viennent de publier de nouveau d'après l'ancien texte retrouvé par M. Hoffmann), s'il fallait en croire les traductions qu'on en a données. Mais il est bien douteux que dans

Einan kuning uueiz ih, heizsit her Hluduig,

her signifie *heer, seigneur, herro,* v. 25; non-seulement parce qu'il serait assez singulier qu'un roi franc se fût appelé *le seigneur Louis*, et que l'auteur, après l'avoir qualifié de *Roi,* eût cru devoir encore ajouter ce nouveau titre, mais surtout parce que, à en juger par plusieurs autres passages, *her* pourrait bien n'être que le pronom allemand *er, hij, il,* qui se mettait aussi bien après qu'avant le verbe. Voy. v. 2, 3, 4, surtout le 5.e : *Gab her imo dugidi*; *le* 11.e : *Lietz her heidine man; le* 22.e : *Hiez her Hluduigan*, qui diffère à peine du premier, et plusieurs autres. Mais ce n'est pas le seul mot que je crois avoir été mal interprété dans cette pièce, et dans le cantique en langue romane qui l'accompagne dans cette dernière édition. Là aussi *manatce regiel* (v. 8) n'est pas *menace, décrets,* mais *menace royale* (de Maximien), *vultus instantis tyranni.* Et le sens des v. 9 et 10 sera bien que rien ne put la détourner de vouloir toute sa vie (*sempre non amast*) servir Dieu (*lo deo menestier*, de *ministerium, ministrare*).

Au 1er vers même dans

Buona, pulcella fut Eulalia;

pulcella ne paraît pas être mis pour *puella,* vierge, pucelle (signification qu'on veut encore retrouver v. 10, dans *polle*, c'est-à-dire *por le, polle sempre,* pour toujours?), mais pour *pulchella,* dimin. de *pulcra* ou *pulchra,* dans son acception primitive de belle, gente, et non dans celle qu'il eut plus tard, de *pucelle,* qu'on trouve même encore écrit *pulcele* et qui est le même mot pris substantivement, comme nous disons aujourd'hui *une belle* pour une fille. Le deuxième vers :

Bel auret corps, bellezour anima,

n'est par conséquent, dans ses deux parties, que l'explication et l'amplification du premier :

Bonne, belle fut Eulalie :
Beau corps avait, et plus belle ame.

Une dixaine d'autres vers (il y en a eu tout vingt-neuf) n'ont pas été mieux compris et demandent à être traduits de nouveau.

V. 101. Le Ms. de C. a *Wislen* (*wijlen*) *eere : meere.* J'effacerais la virgule avant *wilen* ou *wijlen.* — Au vers suivant, Gr. *enhadde,* et ainsi partout *en* négatif comme proclitique : v. 112, *enes*; v. 116, *enclaghic!* etc.

V. 103. Le Ms. de C. a constamment *eene : alleene,* etc. Nous le rappelons pour la dernière fois.

V. 110. Voy. v. 65. — V. 112, le Ms. de C. *hout.* M. W. a bien fait de rejeter l'aspiration; *hout* pour *out* appartient à une prononciation vicieuse. Voy. v. 166.

V. 113. *Wroeghene*, le traduct. bas-all. n'a pas compris ce mot, écrit *wronghene* (*wroughene?* comme *houke,* etc.) dans le Ms. de C; cependant le Ms. holl., dont il a suivi le texte, a *wroegen.* Il traduit ce vers de la manière la plus absurde :

He vruchtet Reinken mêr dan ju!!

Je regrette de devoir ajouter que M. Hoffmann V. F., qui s'efforce d'expliquer ce passage, a méconnu le sens tant de *Reineke* que de *Reinaert*. *Up dat gy Reinken syn* (*gy syn*, vous êtes) *unholt*, etc., ne signifie point : *mögt ihr auf R. auch noch so böse sein, so...doch*, etc.; ni *Door dat ghi Reinaerde sijt onhout*, etc., ne peut se rendre par : *trotz dem dass ihr schon... böse seid, so... doch noch*, etc. (Voy. *Reineke vos*, pag. 115); mais *up dat* et *door dat* sont synonymes de *omdat*, parce que, et le sens est (dans *Reineke* il devrait être) : parce que *Reinaert* a encouru votre disgrace, tout le monde croit devoir l'accuser devant vous.

V. 116. *En* est probablement ici de trop : la prononciation *al'n* est un peu dure. Qu'y a-t-il dans le Ms. holl.? *Reineke* du moins n'a point ici cette particule : *Wol klage ik des nicht;* dans *Reinaert* aussi elle manque parfois. Voy. v. 194 et notre remarque au v. 25.

V. 117. *Bi miere lisst*, Graeter donne *b. m. lust*, et Grimm dans ses notes reconnait que le Ms. de C. a presque partout *lust* pour *list* V. 995, 1034, 1748, 1914, 2052, 2370 (hors de la rime), 2625 (dans la rime); mais 2400, *liste*. De même dans les fragments de Parthenopeus (Bilderdyk, Versch. III, pag. 137) :

Ic sal u ene lust toe leren ;

où Bilderdyk fait l'observation que souvent, dans les Mss., ces deux mots sont confondus. Nous avons pareillement *licht* et *lucht*, etc. Cela tient-il à la prononciation seule ou à quelque autre cause encore?

V. 119. Dans le Ms. de C. *cene molen*, Gr., *ene*, W. *enen;* sur quoi est fondé ce changement de genre? Dans le Limbourg et ailleurs, *molen* est du féminin.

V. 120. Ce vers fait une singulière tautologie avec le 117e; n'y aurait-il pas eu : *Daer* (ou *daerin*) *haddic*

die worst ghestolen? On pourrait aussi mettre un point après *molen* au v. 119, et effacer v. 120 *in*, pour en faire l'antécédent des v. 122-3, en prenant *daer* dans un sens causal, pour *mits*, comme, puisque : Comme je l'avais volée, s'il y eut des prétentions, ce fut grâce à moi. Mais le premier sens me paraît préférable.

V. 124. On serait tenté de défendre l'antithèse *recht, omberecht* (*berechten* dans Kil., *administrare jus*), comme un échantillon de l'éloquence des Messalas du temps, si la var. *ontboren* et surtout la réponse de Pancer, v. 127, ne justifiaient suffisamment la correction de M. W. Nous voudrions le trouver partout aussi hardi et aussi heureux.

V. 129. *Trekere, bedrieger*, très bien; mais ce mot vient-il de *trek* ou immédiatement de *trekken*, c'est-à-dire *slepen*, dans le sens qu'on dit : *hy weet de menschen te trekken, te slepen?* Analogiquement *treker* (*trekker*) ne peut être qu'un verbal; de *streek* (*looze streek*) on ne pourrait former *streker*, parce qu'il n'existe pas de verbe *streken;* mais de *strijken* vient *strijker.*

V. 136. Le Ms. de C. et Gr. *in den daghe;* M. W. *aen den dage.* D'où vient cet *aen?* M. W. a-t-il cru que *aen den dage doen* est ici *aen den dag leggen*, et ne forme qu'une seule idée, *commettre?* Le sens est : *gisteren, in den dag, bij klaren dag, deed hij niet*, etc. Dans *Reineke : gistern den sulven dach*, c'est-à-dire pas plus loin qu'hier, *niet langer geleden dan gisteren;* à moins que ce ne soit comme en latin : *heri, ipso die.* Les Espagnols s'expriment ordinairement ainsi, et c'est à leur exemple que Corneille a dit dans le Cid : *C'est la même vertu* (*la misma virtud*) pour *la vertu même.*

V. 139. Le Ms. de C. *noyt.* — V. 140, *hi hem* ne forme qu'une syllabe. — V. 141. Gr., par inadvertence, sans doute, a conservé ici *En* pour *Ende*, comme M. W. les

deux *ee* dans *geleede : crede;* mais Gr. a *ghelede.* Comp. v. 147.

V. 142. *Crede*, dans *Reineke, trêde* (pron. *traîde*), n'est qu'une faute d'impression. Voy. Hoffm., pag. 115. — *Gelovede* (dans *Reineke lovede em*, où *em* est de trop) ne doit compter tout au plus que pour deux syllabes.

V. 144. Variante : *voorzitten*, lisez *voor hem sitten;* dans *Reineke : voor sik sittten.* — V. 146, *over eene*, *samen*, ensemble.

V. 148. Graeter a : *Ende lude te zinghene crede,* ce que nous regardons comme la leçon du Ms. de C. Grimm en a fait : *Ende lude singhen crede;* W. en outre *singen.* Ainsi voilà le *te*, un *z*, un *h* et un *e* supprimés ou changés. Il est vrai que plusieurs verbes qui aujourd'hui sont toujours suivis de *te*, s'employaient ordinairement chez les anciens sans cette particule, comme plus haut v. 46, *wanen; hi waende houden;* surtout *beghinnen*, comme ici : *Si begonsten spellen en lesen,* et v. 261, *ic began lesen.* Au vers suivant, dans *dochte mi ghescreven wesen, wesen* est une addition de Gr. qu'on ne peut qu'approuver. Mais plus d'une fois aussi *te* est exprimé et l'on pouvait d'autant mieux le laisser subsister ici, qu'il se trouve assez éloigné et, si l'on peut s'exprimer ainsi, séparé par une conjonction, du verbe régisseur. La suppression de *te* entraînait nécessairement celle de l'*e* final dans *zinghene,* et quant au *z* et à l'*h* nous n'avons plus à en parler. Quelquefois cette construction ressemble à un latinisme, comme dans Maerl., Sp. Hist., VI, 2, 11 : *Si hebben vernomen Cesar in den lande comen.*

V. 149. Dans le Ms. de C. *tijden : lijden.* — V. 153, *arde* pour *harde.* — V. 156, *up* et 157, *houden l'pele* (*ouden spele*). Gr. explique ce vers : *bediente sich seines alten spiels*, et il ajoute : *ist wol zu lesen : diendem=diende hem.* Gr. se trompe, *diende* est *diende op, dischte op*, en

français, *servir, regaler de.* Ordinairement avec *spel* on emploie encore une fois le verbe *spelen* même. Dans mon fragm. de Madelgijs, v. 22 :

. . . . . *Belsebuuc scoot*
Vier en vlamme wt sijnre kelen,
En speelde van sinen spelen,

Comparez *Rein.* v. 181-2. Dans Esopet fab. XII, v. 16 :

D' speelde si van Reinaerts spele.

On y a aussi *van iets dienen*, dans le sens que nous venons d'indiquer, fab. XVII, v. 16 :

Ic wil oec sijn mijns heren vrient,
En dienen hem daer hem die hont af dient ;

(ce vers est corrompu); mais fab. LXI, v. 46, de nouveau *spelen*

So langhe sprac hi eñ so vele,
Dat hi haer speelde van sinen spele;

où le pronom *haer*, quelque grâce qu'il ait, est de trop, à moins que pour *speelde* on ne lise *speelt.* Voy. sous v. 44.

Il paraît que c'est *Reineke* qui a induit Grimm en erreur, v. 127 :

Uñ brukede van sinem olden spele;

car l'auteur du *Reineke* comprenait assez mal notre *Reinaert.*

V. 158. Le Ms. de C. a *Coewaerde,* et ainsi ailleurs. Voy. la fin de notre 1^er^ art. — V. 156, *af* est de trop, et ne se voit pas en effet dans les variantes. — V. 161, le Ms. de C. a *avontueren.* Voy. la remarque sur le v. 31. Mais il y a ici une autre faute : la mesure et le sens exigent *avonture* (*avontuer*) sans *n.* Corrigez de même le v. 349 et comparez 401, etc.

V. 163. Le Ms. de C. *teekine, heere ;* Gr. *tekine, here ;* M. W. comme pour les concilier, prend *teekine* de l'un et *here* de l'autre.

V. 165. Dans le Ms. de C. *Raetti* pour *Laetti*, ainsi un *r* pour un *l* au commencement du vers. Ceci confirmera la correction que nous proposerons au v. 347, où l'on a de même *Riepen* pour *Liepen*.

V. 166. Le même Ms. *huwe verde;* cette dernière forme ne devait pas être changée, pas plus qu'ailleurs *tart* pour *trat* etc. Cette métathèse appartient au dialecte flamand proprement dit. *Huwe* aussi, si l'on veut, mais il ne se laisse point justifier. Le Ms. de C. a d'ailleurs été écrit par une personne peu instruite, ce qu'il importe de noter.

V. 167. *Ghine wreket als huwe mannen wijsen,*
Men saelt huwen kindren mesprijsen.

Voilà la leçon du Ms. de C. La variante du Ms. holl. ne s'en éloigne guère plus que MM. Gr. et W., si ce n'est qu'elle a *rechtet* pour *wreket*, et compense par là, à notre avis, les autres écarts. Pour être courts, nous admettrons que *wreken* puisse être le *lege agere* de Tite-Live, XXVI, 15; mais comme il n'y a pas encore eu de jugement prononcé et encore moins une condamnation, et que c'est d'ailleurs au roi à prononcer la sentence et à en ordonner l'exécution, il ne peut être question jusqu'ici de punir, *wreken*, mais seulement de juger, *rechten*. Il est bien vrai que l'accusateur espère de voir condamner le coupable, mais cet espoir ne l'autorise pas à dire au roi : punissez comme est ou sera l'avis de votre conseil, *wreket*, mais bien : jugez, prononcez, *rechtet*. Il y a bien aussi *wreken* dans *Reineke*, mais employé tout autrement :

Ik segge ju her konnink un̄ al gy heren,
Wille gy dit niet wreken un̄ keren, etc.

on s'adresse ici tout à la fois au roi et aux conseillers.

V. 169. *Over* pour *na*, voy. v. 547.

V. 172. *Here* est de trop pour le vers, et placé seul ainsi, il ne peut désigner que le roi; or ici Isegrim s'a-

dresse à Pancer. Comp. v. 187, etc. Le mot *ons* m'est pareillement un peu suspect; cependant il peut rester. Dans *Reineke : Were he dôt, dat were sere gût.*

V. 174. Je ne comprends pas la variante de l'édit. de Grimm. — V. 175, le Ms. de C. a *hoenen,* et v. 176, *sullren*, pour *sulken,* mal écrit ou mal lu. — Au v. 177, il a *Grinbert.*

V. 181-2. Ces vers se retrouvent presque littéralement dans mon fragm. de Madelgijs, v. 49-50 :

Want men seit in een bispel
Viants mont seit selden wel.

Sur le mot *bispel,* voy. Clignett, Esop. fab. XVI, 19. Il se trompe cependant en interprétant ce mot dans V. Velt. hem, I, 53, par *voorval, gebeurtenis;* il signifie *gezegde, maer, gerucht.* Le même mot doit être rétabli dans Flor. et Blanc., v. 64, où maintenant on lit *in spele* (*in* a remplacé *bi*) :

Dier men seit ende tellet vele
In aventuren en [*de in*] BISPELE.

V. 183-4. Le Ms. de C. *goem : eenen boem,* et *hnighe* (*sic*) pour *hinghe.* — Plus bas, v. 189, *gherne;* 190 *oem* et ainsi toujours. It. *Saelt hem oec niet wernen.* Gr. et après lui M. W. ont omis *hem;* à tort, selon nous, mais peut-être par inadvertence. — Au v. 198, le même Ms. a *sonde* pour *soude,* et v. 199, *bleves.* Il a v. 201 :

So dicwile met huwen scerpen landen,

d'après Graeter; mais Grimm ne parle pas de *so* et change *scerpen landen* en *scaerpen tanden.* Enfin v. 202, le Ms. porte : *coude ghehanden.*

Nous avons réuni dans un même alinéa les principales variantes de ces dix-neuf vers, afin que le lecteur qui aura eu la patience de nous suivre jusqu'ici, puisse les embrasser d'un seul coup-d'œil, et s'assurer par lui-même de ce que nous avons dit sous le v. 166, savoir que le Ms.

de C. nous a été légué par une main assez ignorante. S'il veut bien en convenir et se donner en même temps la peine de suivre la pensée de l'auteur d'un bout à l'autre de ce passage si corrompu, nous serons dispensés de justifier longuement les corrections que nous proposerons dans la partie que nous allons en transcrire. Voici donc comment nous lisons ces vers à commencer du 187e. :

Here Isengrijn, wildi aengaen
Een soendinc, ende dat ontfaen,
Daertoe willic helpen gherne
(Mijn oem [en] saelt *hem* oec niet wernen) :
Entie meest andren heeft mesdaen,
Sal den andren in bate[n] staen,
Van minen oem cū van u.
Al comt hi niet claghen nu,
Ware mijn oem wel te hove,
En stond*i* (stont *hi*) in sconincs love,
Here Ysengrijn, als ghi doet,
Ten soude (*Hen* sou) *u* niet dinken goet;
Ghine blevets heden onbegrepen,
Dat ghi sijn vel so hebt ghenepen
Dicwile met uwen scerpen tanden,
Dat hi niet ne conde gheanden.

Nous avons souligné quelques-uns des changements que nous y avons introduits. Quant à la ponctuation, le point après le huitième vers nous a paru indispensable pour le sens, qui est : celui de vous deux, de mon oncle et de vous, qui etc. Aux vers 9-13, *Reineke* est venu confirmer nos conjectures :

Were he so wol alse gy hier te hove,
Un stonde he in des konninges love,
Her Ysegrim, alse gy dôt,
It scholde ju nicht duncken gût,
Dat gy en hier alsus vorsprêken, etc.

Si nous ne parlons pas du Ms. holl., c'est qu'encore une fois on nous a laissé ignorer ce qu'il contient. Du reste au v. 13 on pourrait conserver *Ēn* (*Ende*), en prononçant *bleefts*, pour *blevets*, et de même au pénultième vers

rappeler le *so* (du Ms.?) en mettant pour *dicwile* simplement *dic* (*dicke*). Cependant le *dat* du derniers vers ne dépend pas de ce *so*, mais il est pronom et il faut sous-entendre *het gene :* injures qu'il ne put venger.

Nous voilà arrivés au deux-cent-deuxième vers d'un poème qui en contient sept mille huit cent et seize, et nos remarques n'embrassent par conséquent qu'environ la trente-neuvième partie de l'ouvrage entier. Si nous avions le temps et le courage de conduire notre critique jusqu'au bout, combien de lecteurs trouverions-nous qui voulussent nous suivre? Disons-le nettement, à peine un seul. Or comment concilier cette humiliante vérité avec la prétention que nous avions d'être utiles?

Nous le sentons, il est temps de finir et nous finissons. Si le texte de *Reinaert* ne gagne pas beaucoup à cette révision de ces deux-cents premiers vers, il y gagnera toujours quelque chose, et pas seulement le *Reinaert,* mais beaucoup d'autres bons ouvrages qui restent encore à publier, y gagneront.

S'il nous était arrivé de nous tromper parfois dans l'application des règles de critique que nous avons établies, ou d'y donner trop d'extension, les règles mêmes n'en subsisteront pas moins, nous en avons la confiance, et force sera aux éditeurs futurs de nos anciens monuments, sinon de les adopter, du moins d'y avoir égard, de les examiner. Les scrupules que nous aurons fait naître dans leur esprit deviendront l'occasion de nouvelles recherches, et il n'y a pas jusqu'à nos erreurs qui ne puissent, de cette manière, tourner au profit de la science.

Les renvois que nous avons faits à des parties plus avancées du poème prouvent que notre intention était d'abord d'aller beaucoup plus loin. Si nous ne reprenons pas un jour ce travail, nous trouverons du moins l'occasion de revenir sur les questions auxquelles ils se rattachent, surtout sur

celle de la versification, la plus importante de toutes, et sur laquelle, en attendant, on peut voir l'opinion de Bilderdyk, *Verscheid.*, III, p. 125, 140, 160, etc. Malheureusement c'est le seul savant que nous ayons trouvé jusqu'ici de notre avis, mais il l'est si pleinement que, pour résumer enfin ce que nous avons dit, nous pouvons emprunter ici ses propres expressions : *Die de versificatie van dien ouden tijd gewend is, gevoelt dadelijk wat er ontbreekt, en dat ook hier de overschrijvers, als op ontelbare plaetsen in de handschriften, naer hunne gewoonte van uitlaten of invoegen, de lezing bedorven hebben..... Waervan diegenen die de stukken van dien tijd als bloot gerijmd proza aanmerken, zeer zeker geen gehoor hebben.*

J. H. Bormans.

Bulletin Bibliographique.

—

HISTOIRE.

Introduction à l'Etude philosophique de l'Histoire de l'humanité, par J. J. Altmeyer. Bruxelles, Al. De Mat, 1836; VII et 174 pages in-8°.

Manuel d'histoire du moyen-âge, depuis la chûte de l'empire d'Occident jusqu'à la mort de Charlemagne, par J. Moeller. Louvain, Van Linthout et Van den Zande; VIII et 467 pages in-8°.

HISTOIRE DE LA BELGIQUE.

Inventaires des Archives de la Belgique, publiés par ordre du Gouvernement, sous la direction de M. Gachard, archiviste-général du royaume. Bruxelles, Hayez, 1837, pp. XX et 442, in-folio.

[Ouvrage d'érudition, de patience et de luxe, qui renferme des notices historiques et paléographiques du plus haut intérêt pour les anciennes chambres de comptes de la Belgique.]

Recueil des Chroniques de Flandre, publié sous la direction de la Commission royale d'histoire, par J. J. De Smet, membre de l'Académie de Bruxelles. Tome I^er^, Bruxelles, Hayez, 1837; LIX et 734 pages in-4°.

[Cet ouvrage est, à proprement parler, publié par deux personnes, M. Warnkœnig, qui a travaillé aux premières feuilles, et M. De Smet, qui l'a achevé.]

Coup-d'œil sur les destinées du Régime municipal romain dans le Nord de la Gaule, par M. Tailliar. S^t^-Omer, Chanvin (1837); in-8° de 73 pages.

[C'est un extrait des mémoires des Antiquaires de la Morinie.]

De l'Affranchissement des Communes dans le Nord de la France et des avantages qui en sont résultés, par M. Tailliar. Cambrai, Lesne-Daloin, 1837; XII et 397 pages.

[Ce Mémoire est extrait des publications de la Société d'Emulation de Cambrai. Nous ferons remarquer ici que tous les travaux historiques des savants du Département du Nord, tels que MM. Le Glay, Tailliar, Quenson, etc., intéressent souvent la Belgique, en général, et la Flandre, en particulier.]

Discours sur l'Histoire de la Belgique, par le baron De Reiffenberg. Bruxelles, Lacrosse, 1837; in-8°, 23 pages.

Additions et corrections à la Notice sur les Archives de la ville de Malines, de Monsieur L. P. Gachard, archiviste du royaume de la Belgique, insérée dans son ouvrage intitulé : Collection de Documents inédits concernant l'Histoire de la Belgique. (Malines, 1837); XXIV et 170 pages in-8°.

Naspeuring der gevoelens van de schryvers der XVI^de^ en XVIII^de^ eeuw, nopens de oude geschrevene chronyken, legenden der heyligen en hedendaegsche-historien fabel schryvers, extracten genomen uyt de aenteekeningen ofte noten (prises de différents ouvrages pour s'en souvenir), par G. T. Frères. (Malines), 1837; 17 pages in-8°.

[Ces deux publications sont de M. Gyseleers-Thys, archiviste de la ville de Malines.]

Essai sur l'Histoire de la Médecine belge, avant le XIX^e^ siècle, par C. Broeckx, docteur en médecine à Anvers; ouvrage couronné et publié par la Société de Médecine de Gand. Gand, Leroux, 1837; gros in-8°, VII et 322 pages, avec 4 gravures.

[Cet ouvrage, qui a été l'objet d'un concours, présente un intérêt tout nouveau pour la Belgique. L'érudition, le soin, la connaissance intime des choses, dont l'auteur y a fait preuve, doivent recommander ce livre. Le style, en général, est pur et coulant, ce qui est rare dans de semblables élucubrations. Sans contredit, les parties les plus remarquables de cet intéressant ouvrage sont le chapitre sur l'Etat historique de la Médecine belge et la Bibliographie médicale belge, qui termine le livre. Les gravures sont de Ch. Onghena, c'est dire qu'elles sont correctes.]

Histoire du Limbourg, suivie de celle des Comtés de Daelhem et de Fauquemont, des Annales de l'Abbaye de Rolduc, par M. S. P. Ernst, curé d'Afden, ancien chanoine de Rolduc, l'un des auteurs de l'Art de vérifier les Dates, publiée avec notes et appendices, précédée de la Vie de l'auteur, par M. E. Lavalleye, professeur agrégé à l'Université de Liége. Tome Ier, Liége, Redouté, 1837; in-8°, pages 416 et 16.

LITTÉRATURE.

Eigenaerdige Verhalen, door Th. Van Ryswyck, lid der Antwerpsche Rederykkamer. Antwerpen, Jos. M. Jacobs, 1837; in-8°, XII et 137 pages.

[Ouvrage de luxe, orné de cinq superbes lithographies. Ce sont des contes en vers flamands.]

Gedachten, door Felix Bogaerts, uit het fransch vertaeld door Robbert Van Halmale. Antwerpen, J. M. Jacobs, Zoon, 1837; in-12, 139 pages.

Horæ Belgicæ. Pars V : Lantsloot ende die Scone Sandryn. Renout van Montalbaen, uitgegeven door Hoffmann von Fallersleben. Breslau, 1837; in-8°.

[Cette intéressante publication flamande, que M. Hoffmann a dédiée à un de nos plus laborieux philologues, M. J.-F. Willems, est la continuation de la série d'ouvrages flamands anciens que ce savant allemand livre à la publicité.]

J. D. Fuss poemata latina, adjectis et græcis germanicisque nonnullis, hoc volumine primum conjuncta. Insunt Schilleri, Goethei, Guil. Schlegeli, Klopstockii, De la Martinii aliorumque poetarum carmina vertendo aut imitando latine, expressa. Accedit, præter notas in carmina, de linguæ latinæ cum omnino ad scribendum tum ad poesin usu, deque poesi et poetis neolatinis dissertatio. Leodii, Typis H. Dessain, 1837; XLIII et 214 pages, gros in-8° à 2 colones.

La Chronique du bon chevalier Messire Gilles De Chin, publiée d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles. Mons, Hoyois-Derely, 1837; XXIV et 219 pag. in-8°.

[C'est le quatrième volume des Bibliophiles belges. Cette publication est due au président de la Société, M. R. Châlon.]

Phantazy, door Hendrik Conscience, schryver van het Wonderjaer. Antwerpen, L. J. De Cort, 1837; IV et 194 pages in-8°.

Nederduitsch letterkundig Jaerboekje voor het jaer 1838. Gent, Vanderhaeghe-Maya; petit in-8°, pages 200.

[C'est la cinquième année que ce recueil tout littéraire paraît à Gand.]

INDUSTRIE, ÉCONOMIE POLITIQUE.

Recherches anatomiques et physiologiques sur la Garance, sur le développement de la matière colorante dans cette plante, sur sa culture et sa préparation, suivies de l'examen botanique du genre *Rubia* et de ses espèces, par J. Decaisne, aide-naturaliste au Muséum d'Histoire naturelle de Paris. Bruxelles, Hayez, 1837; in-4°, 10 planches coloriées.

[M. Decaisne, l'auteur de cet ouvrage, est Belge.]

Exposé des droits et actions du Gouvernement belge, à charge de la Société générale pour favoriser l'Industrie nationale, du chef de l'acte de son institution, par F. J. Van den Bossche, membre de la Chambre des représentants. Bruxelles, De Mat, 1836; brochure in-8° de 60 pages.

Réponse à un Belge anonyme, ou Réfutation de la brochure intitulée : Réponse à M. Van den Bossche, par un Belge non dépourvu de quelque sens commun. Alost, Ducaju-de Vylder, 1837; brochure in-8° de 62 pages.

Examen de la brochure intitulée : Réponse à M. Van den Bossche, sur les droits et actions du Gouvernement belge, à charge de la Société générale, par F. J. Van den Bossche. Bruxelles, 1837; brochure in-8° de 144 pages.

De l'Influence de la Belgique sur l'Industrie horticole des Etats-Unis (discours), par Ch. Morren. Liége, Collardin, 1837; 12 pages.

Nouvelles observations sur la question de savoir si l'on peut porter d'office aux budgets communaux des sommes pour frais de l'administration forestière, par le comte Despiennes, sénateur. Bruxelles, 1837; brochure.

Exposé de la situation de la province de la Flandre orien-

tale, pour l'année 1837. Gand, Van Ryckeghem, 1837; in-8°, pages 103 et CXII.

Relation des Fêtes qui ont eu lieu à Gand, à l'occasion de l'Ouverture du Chemin de Fer de Termonde à Gand, le 28 septembre 1837. Gand, Van Ryckeghem, 1837; in-8°, 55 pages, avec une lithographie.

Influence des Chemins de Fer sur la civilisation, par C. E. d'Haeus. Liége, De Soer, 1837; pages VIII et 27.

Essai sur la Perception des droits de douane et d'accise, par H. P. L. Adam, inspecteur au Département des finances. Bruxelles, 1837.

LINGUISTIQUE, BIBLIOGRAPHIE.

Verhandeling over de vlaemsche spelkunst, byzonderlyk ingerigt ter beslissing van de geschilpunten der taelgeleerde omtrent de spelling, door P. Behaegel. Brugge, C. De Moor, 1837; 272 et 43 pages in-8°.

Recherches sur les premiers Actes publics, rédigés en français, par le docteur Le Glay, seconde édition. Lille, L. Danel, juin 1837; 24 pages in-8° avec 2 fac-similes.

Musée bibliographique; Collection d'ouvrages imprimés et manuscrits, dont le moindre prix est de 1000 francs, recueillis et publiés par H. J. Hoyois, ancien imprimeur-libraire. Mons, Hoyois-Derely, 1837; XXIII et 192 pages in-8°.

[Ce livre, publié avec soin, est un catalogue raisonné de ces magnifiques et coûteux ouvrages qu'on ne rencontre que dans la bibliothèque de quelques élus. Des notes pleines d'érudition et de clarté, servent à *illustrer* chaque article; ceux-ci sont au nombre de 442 pour les imprimés, de 81 pour les manuscrits. Ce curieux recueil, que tout amateur de la science des Peignot, des Brunet, des P. Paris, voudront avoir, est précédé d'une savante notice sur plusieurs particularités bibliographiques, ainsi que sur plusieurs rouleaux et manuscrits remarquables. Un résumé exact des articles contenus dans cet ouvrage termine le volume.]

Elnonensia. Monuments des langues romane et tudesque dans le IX° siècle, contenus dans un MS. de l'abbaye de S'-Amand, conservé à la Bibliothèque publique de Valen-

ciennes, publié par Hoffmann de Fallersleben, avec une traduction et des remarques par J. F. Willems. Gand, F. et E. Gyselynck, 1837; grand in-8°, 34 pages.

[Avec un fac-simile d'écriture; édition tirée à 120 exemplaires. Il est à remarquer que le fragment en langue romane, publié pour la première fois dans cet opuscule, est un des plus anciens qu'on connaisse. M. Willems a joint les traductions latine, française et flamande à ces fragments.]

OUVRAGES PÉRIODIQUES.

Revue belge, août, septembre, octobre, novembre, 1837, 3me année.

Journal historique et littéraire, année 1837, septembre, octobre. Liége, Kersten.

Belgique littéraire et industrielle, 1re, 2me, 3me et 4me liv. du 2me semestre, 1837.

Revue de Bruxelles, 3me, 4me, 5me et 6me vol., septembre, octobre, novembre et décembre. Bruxelles, 1837.

Belgisch Museum, voor de nederduitsche taal- en letterkunde, uitgegeven door J. F. Willems, 1e deel, 3de aflevering. Gent, 1837.

PUBLICATIONS DIVERSES.

Guide dans Bruges, ou Description des objets d'arts et des monuments curieux que renferme cette ville, par Octave Delepierre. Bruges, Bogaert-Dumortier, 1837; in-18 de X et 165 pages.

Guide des Voyageurs dans la ville de Gand, par D. Dujardin. Gand, 1837.

[C'est une espèce d'abrégé du *Guide de la ville de Gand*, par A. Voisin.]

Sur le Droit pénal et la Discipline militaire, par A. Bosch. Bruxelles, 1837.

Lettres sur la Belgique, par Lœbel, traduites de l'allemand. Bruxelles, Hauman, Cattoir et Ce, 1837, in-8°.

Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

—

Peinture sur verre. — Il y a long-temps que les journaux ont parlé d'un jeune artiste d'Eecloo, appelé Neelemans, qui aurait retrouvé la peinture sur verre. La plupart des lecteurs n'ont pas cru à cette nouvelle, moins parce que cette découverte semblait fausse, que parce qu'ils affirmaient que jamais cet art ne s'était perdu. Quoiqu'il en soit, nous avons vu nous-mêmes des essais de ce genre de peinture, exécutés par M. Neelemans, et, nous osons le dire, ces essais nous paraissent convainquants. Les couleurs sont imbibées dans le verre, de manière qu'il faudrait enlever une partie de la surface du vitre pour les effacer. C'est précisément cet élément de solidité qui faisait le principal mérite des anciennes peintures dont il s'agit. Or, cet élément une fois retrouvé, il paraît prouvé que le procédé primitif l'est également; il ne s'agit plus que de donner aux couleurs, surtout au rouge et au bleu, toute la vivacité des vitraux peints, et M. Neelemans assure qu'il peut obtenir cette vivacité si précieuse. Du reste, il a exposé déjà à Bruges un échantillon de peinture sur verre, que tout le monde a admiré. Espérons que quelque grand ouvrage de lui dissipe bientôt tous les doutes qu'on a élevés sur sa récente découverte. Il serait d'autant plus à souhaiter qu'on dirigeât l'attention vers la manière de peindre sur verre de M. Neelemans, que son procédé semble différer entièrement de celui de M. Craponnier, restaurateur des vitraux de S^te^-Gudule, à Bruxelles, et de celui qu'on met en usage en ce moment à Munich.

Sculpture. — MM. Parmentier, statuaires déjà connus par plusieurs ouvrages d'un mérite véritable, viennent d'achever dans leurs ateliers, à Gand, un groupe en marbre blanc, qui ne manquera pas d'ajouter encore à la réputation de ces habiles artistes. C'est un Saint-Nicolas, grandeur naturelle, ayant devant lui les trois jeunes enfants traditionnels. Le vénérable évêque est assis; un des enfants cherche à captiver son attention, tandis que les deux autres semblent le remercier des soins qu'il prend d'eux. La manière dont cet ouvrage est conçu, a quelque chose de large et de noble; il y a une grande vérité d'expression dans la physionomie des sujets, et, il faut le dire, un rare bonheur dans les principales parties de l'exécution. Les draperies surtout méritent un éloge tout particulier. Avec MM. Parmentier, Geefs, Simonis, Jehotte, Feyens, De Cuyper, Devigne, notre pays ne doit jamais craindre de perdre les bonnes traditions de l'art si difficile de la statuaire. Le groupe dont nous venons de parler est destiné à l'église de Furnes, où il doit servir de base à la Chaire à prêcher. Nous engageons tous les amateurs de sculpture à aller voir ce nouvel ouvrage de notre compatriote.

Nécrologie. — Il y avait l'année dernière, au collége de Roulers, un jeune homme nommé *Désiré de Corte,* doué d'une facilité prodigieuse, d'une grande sensibilité, et, ce qui est bien plus pour un poète, de cette foi vivifiante d'un bon chrétien, qui seule serait capable de donner à l'esprit les ailes du génie. Il se sentait un attrait particulier pour la poésie flamande, et peut-être qu'avec d'aussi heureuses dispositions il serait devenu la gloire de cette langue. Ses premières inspirations se rattachèrent au souvenir de son enfance; il les chanta d'une manière si simple, si gracieuse et si enfantine, qu'on ne saurait, en le lisant, ne pas se rappeler ces charmants vers d'Homère, où il parla d'Astyanax, et d'autres passages semblables. Plus tard, il traduisit La Fontaine, et je crois qu'il ne serait pas possible de rendre mieux que lui l'abandon et la naïveté du poète français. Mais ce qu'il y a de surprenant, c'est que dans une langue comme la nôtre, il sut être magnifique sans enflure et simple sans grossièreté. Il composa aussi

des stances en forme d'odes, remplies de grâce et d'originalité; il dit des choses usées d'une manière toute neuve, tellement qu'on les croirait entendre pour la première fois. Je regrette de ne pouvoir réciter quelque chose par cœur de tous ces morceaux : je ne les ai entendus qu'une seule fois, et mon émotion était trop grande pour que mon esprit pût rien retenir.

Une de ses dernières productions fut la traduction du jugement dernier de Louis Racine, où il réussit à merveille, parce que son ame était remplie de foi et d'amour. Mais peu de temps après, il sentait déjà les approches du tombeau, et que la mort allait étouffer une si belle voix! Alors que ne vit-on pas? Ce jeune homme se rappela les dernières lignes de cette pièce qui parlent du bonheur des élus, il vit qu'elles devaient bientôt lui convenir, et il se répandit en chants angéliques sur ce bonheur où il allait entrer. Pas un mot de regret pour la terre, mais il verse des larmes de piété filiale sur une mère chérie qui ne peut pas mourir avec lui! Peu de temps avant son dernier soupir, il composa les vers qui devaient être mis sur son tombeau, et ses dernières paroles ne furent ni moins touchantes ni moins poétiques que celles qui les précédèrent :

T'ellendig vleesch alleen kan sterven ;
De ziel schiep God voor de eeuwigheyd ;
Voor haer heeft hy dit goed bereyd
Dit hemelsch goed dat haer de dood doet erven :
Zeg dan, *ô Dood, waer is uw strael?*
Waer is, ô Dood, uw zegenprael ? (I. Cor. XV. 55.)
Wel gy my doet een eeuwig goed verwerven ?

Il dit, et son ame s'envola vers l'immortalité.

N'était-ce pas là un génie? et que ne pouvait-on pas attendre de celui qui parlait ainsi sous la main glacée de la mort!

Puissent mes paroles au moins avoir le bonheur d'engager celui qui possède les œuvres de ce génie naissant, à leur donner une publicité qu'on accorde à tant de productions qui ont moins de mérite. Ce serait d'abord un doux souvenir pour tous ceux qui l'ont connu et puis un excellent modèle pour tous ceux qui veulent s'adonner à la poésie flamande : c'est là qu'ils trouveraient indiqué le chemin qu'ils doivent suivre.

qu'ils apprendraient à se dépouiller de ces formes affectées et gigantesques, si contraires au bon goût, et enfin, qu'ils se convaincraient que la véritable poésie est l'amie intime du naturel, de l'harmonie et de la simplicité.

(Extrait de l'*Union.*)

Société de Médecine d'Anvers. — La Société de Médecine d'Anvers a proposé, pour le concours de 1838, la question suivante :

Esquisser et comparer entre eux les principaux systèmes médicaux, qui guident aujourd'hui les médecins dans la pratique de leur art, et établir par l'expérience et par le raisonnement quel est ou quels sont les systèmes les plus utiles en résultats pratiques, eu égard aux maladies régnantes en Belgique.

Dans la solution de cette question, la Société de Médecine d'Anvers, sans exiger une description topographique complète de chaque province, désire cependant que les concurrents en fassent ressortir les points les plus essentiels, et mentionnent, d'après ceux-ci, quel est le système médical qui convient le mieux dans le traitement des maladies régnantes de chacune des provinces de notre pays.

Une médaille d'or, de la valeur de fr. 300, sera décernée à l'auteur de la meilleure réponse à cette question.

Les mémoires, écrits lisiblement en flamand, en français ou en latin, devront être remis (franc de port), avant le premier septembre 1838, à l'adresse du soussigné.

Les auteurs seront tenus d'inscrire leurs noms, qualités et demeure, sur un billet cacheté, portant à l'extérieur une devise semblable à celle qu'ils auront placée en tête de leur mémoire.

Le Secrétaire de la Société,
C. Broeckx.

Additions et Rectifications

POUR LES VOLUMES PRÉCÉDENTS.

—

Volume III, pages 1-5.

M. Mertens, bibliothécaire de la ville d'Anvers, nous communique une note très-intéressante sur la manière dont il croit pouvoir lire l'inscription qui se trouve sur quelques tableaux de Jean Van Eyck. On se rappelle que sur le portrait de la femme de J. Van Eyck, représenté dans le *Messager* de 1825, page 115, ainsi que sur un tableau de la Vierge, dans celui de 1835, page 1, il se trouve quelques lettres que l'on n'était pas parvenu à expliquer d'une manière tout-à-fait satisfaisante. M. Mertens y voit les mots flamands *als iche chan* (*als ik kan*, comme je puis), exprimés en caractères grecs : ΑΛΣ IXH XAN. D'après cela le peintre aurait adopté la devise modeste : *ik doe als ik kan, je fais ce que je puis, et non ce que je veux*, et il en aurait voulu dérober l'intelligence à la masse du public en se servant de caractères connus à peu de personnes. On remarquera que Van Eyck se sert deux fois de la lettre X (*ch*) au lieu d'employer le K (*k*), mais quand on se rappelle que ce peintre était né à Maeseyck, l'emploi de cette lettre, du moins dans l'un des deux cas, serait pleinement justifié, car on sait que dans le Limbourg le mot *ik*, se prononce toujours *ich* ou même *iche*.

Nous soumettons volontiers aux amis des arts l'interprétation d'une devise qui ne pourrait que faire honneur à notre grand peintre, en offrant un témoignage de sa modestie.

Volume IV, page 263.

Nous avons publié, dans le *Messager* de 1836, la lithographie d'un portrait très-remarquable de Holbein, qui se trouve dans la belle collection de M. Van Huerne de Puyenbeke, à Bruges. Ce tableau nous offre les traits d'une femme à deux barbes. Lorsque l'article sur ce portrait fut écrit, la rédaction du *Messager* ignorait le nom de la femme qu'il représente. Aujourd'hui, grâces à l'obligeance de M. Van Huerne, nous pouvons ajouter ici, pour compléter l'article sur ce beau tableau, que cette femme s'appelait *Marguerite Halséber,* de Bâle, en Suisse.

Volume V, page 165.

Nous avions reproduit, d'après des journaux quotidiens, l'épitaphe de la comtesse Alix, et la mauvaise ponctuation que l'on y avait introduite, ainsi que la fausse interprétation de quelques mots, en avait rendu le sens presque inintelligible. M. le professeur Bormans a rétabli cette inscription de la manière suivante :

Me ligat ad lapidem Comitissam mors Aelidem.
Qui legis, adde fidem : cras tibi fiet idem.
Quid mihi formosae dat forma? genus generosae?
Quid mihi formosae forma nitorque rosae?
Fama tepet generi, dolor est speciem removeri;
Sicque datur fieri non hodie quod heri.
Finis adest julio, cum nulla sed altera fio,
Matris humi gremio more locata pio.
Sanctis cognata, Namucensi stemmate nata,
Sancta frequens fata plaudo metendo sata.
Quisquis ades, tecum volvas quod nunc traho mecum;
Dum potes est æquum te dore verba precum.

On remarquera que le savant professeur a substitué au mot *det* (imprimé en italique), le mot *sed,* qui donne un très-bon sens. Nous observons ici que le mot *sed,* s'écrivait au moyen-âge très-souvent *set,* ce qui aura peut-être embarrassé ceux qui ont déchiffré cette épitaphe pour la première fois.

Volume V, pag. 458-459.

Nous avons reproduit, dans le *Messager,* le Bulletin de la Commission d'histoire, sans rectifier une erreur assez importante qui s'y est glissée. Il est évident que le manuscrit de la Bibliothèque de Liége, indiqué page 458, sous le N° 19, forme double emploi avec celui qui, à la page suivante, porte le N° 78. — Nous pourrions signaler encore un assez bon nombre d'inexactitudes plus ou moins graves dans les catalogues des manuscrits de nos différentes bibliothèques, qui, en général, sont faits avec trop peu de soins pour pouvoir être réellement utiles.

Nous saisissons cette occasion pour relever un fait inexact qui s'est glissé, peut-être à dessein, dans le dernier Bulletin de la commission. Il y est dit, au sujet d'un manuscrit du *Brabandsche Yeesten,* appartenant à la succession de feu M. R. Heber, que la famille de ce grand bibliophile paraîtrait décidée à le céder au gouvernement belge. Nous pouvons assurer, au contraire, que ce manuscrit devra être vendu publiquement, soit en Angleterre, soit en Belgique.

C. P. S.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1837.

Articles originaux.

	Pag.
Description du tableau de M. De Keyser, représentant la bataille de Courtrai; par A. Voisin	1
Reddition de Zevenbergen, à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne; par Lambin	13
Notice sur l'état des écoles gratuites de Gand; par A. Voisin	17
Notice biographique sur Jean d'Outre-Meuse; par Lambin.	29
Notice sur le cabinet de Mme la vicomtesse De Vaernewyck d'Angest; par J. De Saint-Genois	33
Alexandre, 61e évêque de Liége; par J. Fiess	39
Jean Erard Foullon; par Pollain	43
Entrée de Henri VIII à Tournai; par Fréd. Hennebert..	49
Notice sur la bibliothèque de M. Ch. Van Hulthem; par A. Voisin	54
Mémoires manuscrits de J. J. Raepsaet	169
Mémoire sur la démarcation des langues flamande et wallonne; par le même	188
Sur quelques chartes relatives à l'histoire des monnoies des comtes de Hainaut et de Flandre; par R. Chalon.	201
Notice sur P. J. B. P. Dubois; par Fréd. Hennebert....	222
Notice historique sur l'hôpital d'Audenarde; par J. Ketele.	226
Notice historique sur Lecreux, sculpteur Tournaisien..	237
J. G. Brixhe; par Polain	240
Notice sur les MSS. historiques des archives de la Flandre orientale; par J. De Saint-Genois	329
Institution de la commune d'Ypres; par Lambin.	351

Notice sur un vase de terre cuite; par J. E. G. Roulez.. 365
Notice sur quelques membres de l'ancienne famille des Goethals..... 369, 484
Notice sur quelques anciens méreaux de Belgique, par C. P. Serrure..... 465
Sur les anciennes Bibliothèques de S^t^-Bavon et des Riches-Claires, à Gand, par J. De Saint-Genois..... 477

Analyses critiques.

Reinaert de Vos, met aenmerkingen van M. Willems; par Bormans..... 67, 377, 500
Collection de documents inédits sur l'histoire de France; par De Reiffenberg..... 107
Les Pays-Bas, avant et durant la domination romaine, de A. G. Schayes; par J. E. G. Roulez..... 250
The origin of the Dutch, etc.; par O. Delepierre..... 267

Bulletin bibliographique.

Histoire belgique..... 113, 272
Littérature..... 114, 273, 430
Histoire littéraire de la Belgique..... 115, 274
Droit belgique..... 116
Économie politique, etc..... 116, 276
Ouvrages périodiques..... 117, 274, 431
Numismatique..... 275
Chimie, médecine..... 118, 275, 430
Beaux-arts..... 430
Botanique..... 118, 275
Histoire naturelle..... 430
Publications diverses..... 118, 431, 520

Chronique des Sciences et des Arts.

Bulletins de la commission royale d'histoire.. 120, 277, 432
Priviléges de Tirlemont, en 1168..... 158
Tombeau de la famille de Lichtervelde, à Coolscamp... 159
Nécrologie. Van Praet..... 160
» Fr. Jeanne Ridderbosch..... 163
» Désiré de Corte..... 522
Synodicon Belgicum..... 164
Tombeau de la comtesse Alix..... 165
Programme de la société des antiquaires de la Morinie. 167
Association lilloise pour l'encouragement des lettres et des arts..... 168 et 520
Plan de la *Belgica sacra*..... 319
Prospectus de la revue de Bruxelles..... 325
Anciennes écoles de Gand..... 462
Fabrication des perruques aux Pays-Bas..... 463
Peinture sur verre..... 521
Sculpture..... 522
Société de Médecine d'Anvers..... 524

ERRATA.

—

Page	117,	ligne	37,	*au lieu de*	Annessens, *lisez :* Anneessens.
»	159,	»	22,	»	branco, *lisez :* Branco.
»	430,	»	10,	»	Grattau, *lisez :* Grattan.
»	»	»	18,	»	lépidoxtères, *lisez :* lépidoptères.
»	431,	»	5,	»	Weustenrand, *lisez :* Weustenraad.
»	467,	»	22,	»	obstacles, *lisez :* obstacle.
»	480,	»	13,	»	Droit romain, *ajoutez :* et canonique.
»	491,	»	30,	»	Sarrasenorum, *lisez :* Saracenorum.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00676 5479